[illegible] T[illegible]-Lafosse (G.). Histoire de Blois et de son territoire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. *Blois, Jahyer,* 1841, in-12, broché, couv. imp. (11) 5 fr.

Edition originale de cet intéressant ouvrage orné [illegible] gravures hors texte sur bois d'après [illegible] Germain.

HISTOIRE
DE BLOIS
ET DE SON TERRITOIRE,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

G. Touchard-Lafosse,

Auteur de l'Histoire de Paris et de ses Environs, des Souvenirs d'un demi-siècle, des Chroniques de l'Œil-de-Bœuf, de la Loire historique, de l'Histoire de Charles XIV, etc., etc.

AVEC GRAVURES.

BLOIS,
IMPRIMERIE DE FELIX JAHYER, ÉDITEUR,
RUE PIERRE-DE-BLOIS, [illegible]
MDCCCXLVI

HISTOIRE

DE BLOIS.

HISTOIRE

DE BLOIS.

HISTOIRE

DE BLOIS

ET DE

SON TERRITOIRE,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

G. TOUCHARD-LAFOSSE,

Auteur de l'Histoire de Paris et de ses environs, des Souvenirs d'un demi-siècle, des Chroniques de l'Œil-de-Bœuf, de La Loire historique, de l'Histoire de Charles IV, roi de Suède, etc., etc.

BLOIS,

IMPRIMERIE DE FELIX JAHYER, ÉDITEUR,

RUE PIERRE-DE-BLOIS, 16.

M DCCC XLI.

INTRODUCTION.



L'IMPARTIALITÉ, cette conscience spéciale de l'historien, ne consiste pas seulement à présenter les hommes et les choses sans prévention, favorable ou contraire; il faut encore que l'écrivain recueille, dans l'espace des temps, tout ce que les destins y ont laissé tomber d'événements, de passions et

de renommées. En matière d'histoire, l'oubli est plus qu'une faute aux yeux de la critique sévère ; c'est un délit commis avec préméditation. Il y a tant de lumières répandues aujourd'hui sur la route battue qu'on nomme les siècles écoulés, qu'on se refuse de croire à la possibilité des omissions historiques : le scepticisme, cette essence des penchants contemporains, ne voit dans ces lacunes que les spéculations de l'opinion, au préjudice de la vérité. N'osant se faire partial par les appréciations, l'annaliste infidèle se fait oublieux.

En considérant sous ce point de vue le sujet que nous abordons, l'exemple viendrait aisément à l'appui de nos assertions. Jusqu'à ce jour, les historiens du Blésois ont retracé trop exclusivement ce jeu du pouvoir, quelquefois bienveillant, plus souvent terrible, appelé la domination, ou, si vous voulez, le gouvernement : dénomination spécieuse, inventée pour déguiser ce que l'autre offre d'absolu. Ils ont étalé complaisamment la pourpre des comtes et des ducs ; leurs chapitres sont tout luisants du reflet de l'écu féodal ; on a pu compter, dans leurs récits, les clous d'or semés sur l'armure des Capets, des Châtillons, des Valois, des Bourbons. Peut-être, sauf la description archéologique de l'habitation

princière, a-t-on dit tout ce qu'il y eut de splendeur dans la vie des comtes de Blois ; tout ce que les fils d'Henri II accomplirent d'attentats dans cette admirable construction de la renaissance, qu'après deux siècles de délaissement et de profanation les arts vont enfin restaurer.

Mais les annales du Blésois ont à peine signalé l'existence des populations qui végétaient dans leurs chaînes féodales, au pied des tours crénelées, ou qui labouraient la plaine arrosée de leur sueur, pour y faire germer les redevances promises au seigneur. Il est vrai qu'au moyen-âge les destinées des peuples étaient si étroitement garottées, qu'il pouvait être difficile d'en observer l'action, et dangereux d'en révéler l'esprit, si l'on parvenait à le saisir. La plume, comme le soc du laboureur, était esclave. L'écrivain, n'ayant à choisir qu'entre les bienfaits réservés au panégyriste et la persécution promise à l'homme indépendant, optait en faveur de la servilité ; et le peuple de chaque province n'eut une histoire que lorsqu'il fut devenu partie intégrante de la grande nation.

Or, c'est précisément à cette époque que les historiens les plus modernes du Blésois ont borné leur tâche : après

la réunion du comté, ils n'accordent plus que quelques pages à la mention des faits. Ils passent sous silence, et la vie publique, si agitée, si maladive sous le règne du grand roi, par la révocation de l'édit de Nantes; et les débats survenus, durant le règne suivant, entre les parlements et la couronne, débats qui amenèrent à Blois une importante section de la justice souveraine. Puis, lorsque la révolution éclate, lorsque les descendants des serfs du comté de Blois reçoivent le baptême civique, il n'y a plus d'histoire possible pour les écrivains de la Loire moyenne : il n'y a plus d'histoire au moment même où les masses descendent dans la lice historique, et donnent des illustrations, ou civiles, ou guerrières, aux fastes du pays. Un nouvel académicien, dont nous estimons d'ailleurs le talent, n'a rien trouvé qui pût être légué à nos neveux, des faits et gestes d'un *Loir-et-Chérien*; il a jeté sa plume d'historien dans l'abîme révolutionnaire où se sont engloutis les prérogatives et les priviléges de la vieille noblesse.

Nous ne pouvons ainsi biffer des annales blésoises les cinquante-six années qui viennent de s'écouler : à chaque époque, à chaque contrée, la gloire et le blâme mérités; c'est dans une juste répartition de l'une et de

l'autre que réside l'équité historique ; de cette pondération consciencieuse découle la leçon que les temps passés offrent aux temps futurs. Tout en rendant hommage au livre de Bernier, qui, du moins, présente la réunion de matériaux à mettre en œuvre ; tout en reconnaissant la remarquable exécution du volume de M. de la Saussaye, intitulé LE CHATEAU DE BLOIS, dans le cadre malheureusement trop rétréci que cet écrivain s'était ouvert, il nous a semblé que l'histoire complète de la ville de Blois et de son territoire était encore à faire, surtout en considérant les limites chronologiques imposées à Bernier par la nature, et à M. de la Saussaye par l'idée qu'il s'est faite de la stérilité historique des temps modernes, dans l'ex-comté réuni à la couronne par Louis XII. Nous venons après ces deux historiens sans nous flatter d'atteindre le but que nous nous proposons, mais avec l'espoir d'en approcher.

CHAPITRE PREMIER.

Le Blésois sous les Romains et sous ses premiers comtes.

Là où l'autorité des plus anciens historiens ne nous éclaire point encore, il est absurde de vouloir fixer d'une main sûre les origines. Si l'on peut s'aventurer jusqu'à un certain point dans la voie des conjectures afin d'y rencontrer quelques probabilités, il est insensé d'ériger celles-ci en système arrêté pour essayer d'en faire sortir des convictions. Avouons donc franchement qu'on sait peu de chose sur le Blésois avant l'invasion romaine. La seule donnée authentique remontant à ces temps reculés que l'on puisse admettre avec confiance, c'est que ce pays, couvert d'épaisses forêts durant l'ère celtique, appartenait à la vaste contrée sur laquelle s'étendaient les peuples composant la confédération des Carnutes (*Carnutes fœderati*). Lorsque Jules-César conquit la Gaule, le territoire habité par ces peuples comprenait l'Orléanais jusqu'à la Loire, le pays Chartrain, une partie de la Touraine, le Maine et l'Anjou; il atteignait, à l'ouest, les confins de l'Armorique. Alors les terres que devait comprendre un jour le comté de Blois, étaient une portion bien peu

importante de celles des Carnutes, et formaient le littoral du pays Chartrain. Cette position, bordée de coteaux et fortement boisée, réunissait toutes les conditions convenables pour un poste militaire, puisque la Loire, dont le cours était beaucoup plus large qu'il ne l'est aujourd'hui, séparait ici les possessions chartraines du pays des *Bituriges* (les Berruyers). Aussi les Romains, moins jaloux, quoiqu'en ait dit César, de prévenir les guerres des peuples entr'eux que de s'opposer à leur coalition, durent-ils s'empresser de construire une forteresse sur le territoire qui nous occupe : forteresse qu'ils nommèrent *Castrum Blesense.* Nous soupçonnons toutefois que cette dénomination pouvait être primitivement *Castrum Belsense*, que l'on traduit logiquement par *forteresse de la Beauce;* tandis que *Blesense* ne nous présente qu'une origine ingénieusement trouvée, mais douteuse, en la faisant venir des mots celtiques *Bleiz, Blaiz, Blezian* (pays à loups). Il est assez peu probable, d'ailleurs, que les maîtres du monde, en construisant un fort destiné à défendre la Beauce, n'aient pas adopté un nom qui rappelât cette destination, plutôt qu'un mot gaulois, auquel ils ne pouvaient, eux, attacher aucune idée rationnelle; et l'on sait que les Romains raisonnaient tout ce qu'ils faisaient ou disaient.

Quoi qu'il en soit du véritable nom de ce *castrum*, il est vraisemblable qu'il fut construit sur le coteau que couvrent aujourd'hui les quartiers les plus élevés de la ville, non loin assurément de l'emplacement où l'on a bâti depuis le château, peut-être sur ce terrain même. En ceci encore, le raisonnement vient à l'appui des conjectures : selon les plus anciens monuments historiques, les premiers habitants de Blois occupaient une île de la Loire nommée par les Romains *Insula Evenna :* c'est le faubourg actuel de Vienne, réuni au littoral de la rive gauche du fleuve par la disparition de son bras méridional, dont nous reparlerons ailleurs. Sans doute, les Carnutes avaient fait d'*Insula Evenna* une position retranchée, une sorte de refuge en cas d'invasion, comparable à l'île dite de la Cité à Paris. Or, les conquérants,



Histoire de Blois. (Forteresse romaine.) *F. Jahyer, éditeur.*

afin de contenir cette peuplade, ne pouvaient mieux faire que de s'emparer des éminences qui dominaient l'île : cette occupation était inspirée par la plus simple notion stratégique. Néanmoins, ni sur les hauteurs de Blois, ni dans les quartiers bas, on n'a découvert la moindre trace de construction romaine, si ce n'est peut-être l'aqueduc taillé en plein roc pour amener l'eau dans la ville : ouvrage attribué, sans assez de preuves, aux Romains. On sait, du reste, que ces hommes prodigieux, maîtres de la civilisation comme de l'Univers, étaient étrangers aux connaissances hydrauliques, et se livraient à des travaux herculéens aux bords mêmes des rivières, dont ils ne savaient pas élever les eaux à quelques pieds au-dessus de leur niveau. Malgré l'absence des monuments proprement dits, on ne peut douter que les premiers dominateurs de la Gaule n'aient eu un établissement à Blois : des découvertes d'objets antiques ont été faites à diverses époques sur ce territoire. Nous devons citer particulièrement un tombeau contenant des figures sculptées, que Montfaucon, dans son *Antiquité expliquée*, attribue aux Gaulois, par une erreur commune aux antiquaires de son temps, mais qui révélaient évidemment le travail d'une nation inspirée de l'art grec.

D'autres objets appartenant à la période gallo-romaine ont été trouvés rue des Carmélites, à 15 pieds de profondeur : cette découverte consistait en une clef antique, que la Société académique de Blois a fait dessiner, et en fragments d'un vase de terre évidemment de fabrique romaine.

D'un autre côté, des parties encore appréciables d'une voie romaine ont été retrouvées dans le Blésois : elle établissait une importante communication entre Chartres (*Antricum*), capitale des Carnutes; et Bourges (*Avaricum*), capitale des Berruyers*,

* Ces deux villes eurent tour-à-tour l'honneur d'être la métropole de la Gaule celtique : Bourges d'abord, Chartres ensuite et jusqu'au jour de l'invasion romaine.

en passant par Châteaudun et Blois. On a découvert sur cette voie un assez grand nombre de médailles impériales. Tout récemment, M. de la Saussaye, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ayant fait pratiquer des fouilles intelligentes dans la forêt de Boulogne, près Blois, y a recueilli plusieurs objets d'antiquité romaine dignes d'intérêt; et tout porte à croire que le terrain fouillé était voisin de la route militaire de Chartres à Bourges. En continuant d'interroger cette terre jadis foulée par les légions romaines, peut-être rencontrerait-on les débris d'une des stations appelées *mansio*, que ces corps armés improvisaient dans leurs marches, et dont quinze ou vingt siècles n'ont pas anéanti partout les traces.

Nous devons dire à ce sujet qu'un de ces établissements, que nous croyons l'une des ruines romaines les mieux conservées qui existent en France, se dresse avec fierté sur la rive droite du Cher, au bourg de Tésée, le *Tassiaca* de la table de Peutinger. Ce monument qui, nous en convenons, ne prouve rien quant au séjour des Romains à Blois, peut au moins être étudié comme le type architectonique de la *mansio* romaine, et, sous ce rapport, il appelle toute l'attention des archéologues éclairés de notre époque.

A moins d'un kilomètre du faubourg de Vienne et dans la direction que devait suivre la route antique de Chartres à Bourges, on voit une longue suite d'arches sous lesquelles croupissent, çà et là, quelques mares d'eau: c'est l'ancien *Pont Chartrain*. Au XV.e siècle encore, le grand bras de la Loire baignait les piles de ce monument du X.e ou XI.e siècle, attribué par erreur aux Romains, mais qui remplace assurément un pont qu'ils avaient construit sur la voie dite chartraine.

Nous croyons en avoir dit assez pour établir la certitude que les Romains eurent à Blois, sinon un grand établissement, du moins un de ces camps (*castra stativa*) assez importants pour devenir l'origine d'une ville. Mais à quelle époque précise les conquérants s'établirent-ils dans le Blésois? voilà le point qui

jusqu'à ce jour nous semble peu éclairci. Abusivement sans doute, on a fait les honneurs à Jules-César d'une grande partie des splendides constructions qui, durant l'époque gallo-romaine, couvrirent les Gaules : cette figure héroïque ressort avec tant d'éclat des annales de l'antiquité, qu'on s'est plu à lui prêter toutes les gloires, tous les élans du génie. Il est cependant avéré que le rival de Pompée, souvent occupé de soumettre les peuples conquis, plus souvent obligé de combattre ses ennemis du sénat, ne construisit sur le sol de ses conquêtes que pour les besoins ou la sûreté des légions qu'il commandait : sous ses mains et celles de ses guerriers, on ne vit guère agiter que le fer; ce fut à la voix de ses successeurs, surtout à celle d'Auguste, que les chaînes de nos pères furent dorées, et que les beaux-arts, enfants d'Athènes et de Rome, semèrent leurs merveilles sur la terre gauloise.

Denis Dupont, célèbre jurisconsulte blésois, n'hésite pas à faire remonter jusqu'à César l'existence d'un camp romain à Blois : *Blesas civitatem sub Cæsaris tempora ab ejus militibus in ea loca missis conditam accepimus* *. Mais, si l'on doit accepter avec quelque réserve l'autorité de ce grand légiste en matière d'histoire, il ne faut pourtant pas la repousser sans examen. Nous le répétons, tout porte à croire, en effet, que les Romains durent s'établir de bonne heure sur cette partie du pays Chartrain, appelée de leur temps *Pagus Blesensis ou Belsensis* : la présence d'un fleuve dont ces conquérants savaient tirer un si bon parti; les communications sans doute déjà existantes entre les Carnutes et les Berruyers; enfin, et comme nous l'avons déjà dit, la nécessité de prévenir leur alliance, offensive aux vainqueurs, en plaçant sur la frontière respective des deux nations gauloises une force imposante; tels sont les motifs qui semblent militer pour l'opinion émise par Dupont. A ces considérations d'un ordre majeur, il faut ajouter que César lui-même **

* *Coutumes de Blois*, titre III.

** *Commentaires*, livres VII et VIII.

nous apprend que les Carnutes, avant l'occupation romaine, avaient un établissement (*oppidum Carnutum*) au lieu que le général historien nomme *Gennabum*, et qui n'est autre qu'Orléans. Or, il paraît naturel de penser qu'au moment où la révolte gauloise commençait précisément dans *Gennabum*, un guerrier aussi expérimenté que César n'aura pas omis de faire garder le cours du fleuve, sur tous les points où les Carnutes pouvaient se joindre aux Berruyers pour répondre à l'appel de Vercingétorix.

Dans cette prudente combinaison de précautions, la voie chartraine n'aura pas été oubliée : le pays de Chartres était pour les Gaulois ce que la Mecque est pour les Mahométans : ils se rendaient de toutes les parties de leur vaste contrée, au lieu appelé *la Garenne de Poisvilliers*, où, selon l'historien Rouillard, se trouvait le principal collége des Druides, ces véritables souverains de la Gaule. On sait toutefois que César ne put prévenir la redoutable influence du sacerdoce gaulois, et la révolte qui suivit de près l'invasion romaine fut surtout excitée par les Druides.

Après avoir admis, comme très probable, l'occupation du Blésois par l'armée romaine, dès les premiers temps de la conquête, il faut reconnaître que rien ne donne à penser qu'il y ait eu sur ce point un déploiement remarquable de la brillante civilisation antique : là nul vestige révélant l'existence des temples*, des cirques, des thermes, des palais dont on retrouve les ruines, plus ou moins importantes, partout où des cités gallo-romaines existèrent. Les Romains n'avaient évidemment à Blois qu'un poste militaire, mais d'une certaine force numérique, si l'on doit considérer comme ses annexes deux localités voisines, dont les noms latins, à moins que l'orthographe n'en ait été altérée par les chercheurs d'origines, rappellent des destinations

* C'est sans assez de preuves qu'on a rapporté qu'un temple de Mercure avait existé sur l'emplacement du couvent de Saint-Lazare, et un temple de Jupiter sur l'emplacement de l'église Saint-Sauveur.

romaines. Selon les plus anciennes traditions, la désignation primitive du bourg d'*Herbault* était *Herbarium Cæsaris*, parce que César réunissait sur ce territoire les foins nécessaires à la cavalerie cantonnée dans le *pagus Blesensis*. Un autre bourg situé près d'Herbault, et qu'on nomme maintenant *Orchaise*, était appelé jadis, toujours d'après les mêmes traditions, *Horrea Cæsaris*, grenier de César, parce que ce général y avait placé l'entrepôt des approvisionnements destinés aux cohortes stationnées dans le Blésois.

Pour réduire l'importance du Blois antique à sa juste valeur, disons qu'il se forma, à une époque peu déterminée, auprès de la forteresse, un bourg que l'on croit avoir été dans la suite le faubourg *du Foix* *. De là sans doute la distinction établie entre le fort et les habitations groupées sous ses murs: le premier conserva le nom de *Castellum* (*castel*, puis *chastel* au moyen-âge); tandis que la réunion de demeures que protégeait cette forteresse reçut la désignation de *Castrum*.

Que dire des habitants de ce bourg et du *pagus Blesensis* en général, étudiés durant la période gallo-romaine, si ce n'est qu'ils adoptèrent, beaucoup plus qu'ils ne les subirent, les mœurs romaines: ces Gaulois, dont l'empereur Julien nous a peint les inclinations inconstantes et légères, se lassèrent promptement d'agiter le joug que Rome avait attaché à leur front; bientôt ils s'enivrèrent du parfum des fleurs dont elle l'avait recouvert, et se laissèrent éblouir par l'or qui l'embellissait. Au sein de cet entraînement, les Carnutes des bords de la Loire, ces ancêtres des hommes que Le Tasse accuse d'une mollesse quasi-sybaritique, ne durent pas être les derniers à laisser conquérir leur naturel et leurs goûts par l'influence d'une civilisation voluptueuse, par les caressantes illusions d'une théogonie aussi douce que le druidisme était austère et souvent cruel. Tant que

* *Burgus de fisco*, ou du fisc. Nous dirons plus tard d'où vient cette désignation.

ce sacerdoce législateur put, du fond des forêts, dominer les consciences, il perpétua contre Rome une sorte de guerre sainte, plutôt qu'une défense obstinée de l'indépendance gauloise. Cette résistance cessa quand les Gaulois connurent le paganisme, ce flatteur complaisant de toutes les passions. Les lances romaines se fussent peut-être émoussées sur l'égide sacrée de la Gaule; les séductions l'écartèrent.

A part la conquête des penchants gaulois, qui suivit de près l'invasion de la patrie, peu d'événements ont percé le voile épais dont s'environne l'histoire du Blésois, sous la domination romaine. Dans un pays couvert de forêts, qu'interrompaient à peine la forteresse et le bourg construit sous sa protection, les indigènes ne purent, dans les premiers temps, avoir qu'une existence politique fort obscure. La vie romaine était trop raffinée, trop empreinte de splendeurs, même au milieu des expéditions guerrières, pour sympathiser intimement avec cette population chasseresse ou pêcheuse. L'absence de tout édifice antique dans l'ancien comté de Blois prouve, ce nous semble, que, sous d'autres rapports que l'occupation militaire, ce *pagus* fixa peu l'attention des Romains : il est évident qu'ils n'y placèrent point de hauts magistrats, et que la dignité sénatoriale ne fut donnée à aucun de ses habitants.

Selon les plus anciennes notions historiques qu'on ait recueillies, les insulaires de Vienne (*Insula Evenna*) s'occupaient exclusivement de pêche et de navigation; peut-être n'est-ce pas sans vraisemblance que l'on croit remarquer encore aujourd'hui, chez leurs descendants, des mœurs se rapportant à ces professions. Quant aux habitants du bourg, ils devaient vivre dans une telle dépendance de la garnison du fort, qu'ils ne pouvaient tenir que d'elle quelques éléments de prospérité. Il est à présumer que des chantiers furent établis à Blois pour la construction des galères que les légions romaines entretenaient sur les fleuves, et qui servaient au transport des approvisionnements ou des troupes, et que les habitants contribuèrent à ces travaux.

Le christianisme pénétra assez tard dans le pays chartrain et s'y établit lentement : ce ne fut guère qu'au milieu du v.ᵉ siècle, que la vraie religion prit quelque empire chez les Carnutes des bords de la Loire. *Solemnis* (saint Solenne), qui vivait vers 490, passe généralement pour avoir consolidé la foi chrétienne dans cette contrée. Le paganisme y résista plus longtemps, peut-être, que n'avait résisté le druidisme, au centre même de sa puissance. Rien ne prouve mieux l'ascendant que la splendeur des rites peut exercer sur les ames ; et l'exemple des païens, en ceci comme en tant de choses, ne fut pas perdu pour les fondateurs des églises grecque et catholique romaine.

Il faut se défier de tout ce que les chroniqueurs et surtout les légendaires ont écrit sur le Blésois et se rapportant aux temps antérieurs à la fin du vi.ᵉ siècle, puisqu'ils ont signalé des événements majeurs passés sous silence par Grégoire de Tours, qui renoua les premiers fils de notre histoire, rompus après Jules-César. Or, la première mention que le prélat historien fasse de Blois (*In gloriâ confessorum*) se rapporte à une chapelle dédiée à saint Pierre, et qui, dès l'année 450, existait au pied du coteau sur lequel fut construite depuis l'église dont saint Solenne était jadis le patron. Ajoutons qu'à l'époque où Grégoire écrivait, il fallait que cette ville eût acquis déjà une certaine étendue, puisque, dans la mention dont il s'agit, il la qualifie de capitale. Il ne faudrait pourtant pas outrer la signification de ce mot : cette capitale ne pouvait être que celle du *pagus Blesensis*, ou, si l'on veut, du comté de Blois.

Un point historique bien constaté selon Valois, c'est que les Romains, harcelés vers l'an 438 par les Angevins et les Bretons, appelèrent à leur aide les Bourguignons et les Alains*. Ainsi secouru, le patrice Aétius parvint à vaincre les révoltés réunis sous le nom de *Ligue armorique*, et replantà ses aigles sur les

* *Fuère in terrâ Romanis auxilio Burgundianes, Alani cum Sangibano, rege suo.* (Paul Diacre, *De gestis Roman.*, l. XV.)

bords de la Loire, que les légions romaines avaient dû abandonner. Mais ce n'était pas avec désintéressement que les auxiliaires des Romains avaient combattu dans leurs rangs : se prévalant de cette assistance, ils en exigèrent la récompense; Aétius répondit généreusement à cette exigence en abandonnant à ses alliés un vaste territoire sur les bords du fleuve. On ne sait pas précisement où commençait cette concession territoriale du côté de l'Orléanais; mais il paraît hors de doute que le Blésois en faisait partie, et nous pensons, avec plusieurs antiquaires, que la pile de Cinq-Mars, ce monument antique que tant de savants vont étudier au-dessous de Tours, pourrait bien être l'ancienne limite des terres cédées par Aétius aux Alains et aux Bourguignons.

On voit que si les Romains furent dessaisis du Blésois, ce ne fut que vers 438. Jusqu'alors ils n'avaient pas été sans doute paisibles possesseurs des rives de la Loire, où les Wisigoths et les Francs s'étaient souvent présentés en aventuriers; mais on doit regarder comme extrêmement apocryphe ce passage du *Spectateur ou Socrate moderne*, mentionnant un édit de Pharamond rendu dans la ville de Blois, contre les duels, avec ce préambule en style du XVIII.e siècle. « Pharamond, roi des Gau- » les, à tous ses bons et fidèles sujets, salut... ; et se terminant » par cette formule : Donné en *notre cour de Blois*, le 8 fé- » vrier 420, de notre règne la seconde année. » Quand Pharamond serait un personnage incontestablement historique, ce qui n'est nullement prouvé, il ne tombe pas sous le sens que ce prince, à une époque où les Romains avaient encore perdu peu de leur puissance dans les Gaules, ait pu dater ses édits d'une *cour de Blois* que, dans sa carrière nomade, il ne dut pas même songer à établir.

Sous les rois Mérovingiens, et lorsque les enfants de Clovis se furent partagé ses vastes états, le Blésois fit partie du royaume d'Orléans. Nous pensons qu'il continua alors d'être gouverné par un de ces comtes (*Præsides*) dont l'établissement remontait

au règne de l'empereur Alexandre Sévère. Copistes respectueux des institutions romaines, les rois francs de la première race n'accordèrent pas à ces dignitaires plus de pouvoir qu'ils n'en avaient eu précédemment : ils n'étaient que les représentants du souverain.

La domination des premiers gouverneurs francs du comté de Blois est obscure : Grégoire de Tours rapporte cependant que les peuples du Blésois et de l'Orléanais, réunis, combattaient en 584 contre ceux du Dunois et de quelques autres divisions du pays Chartrain, et que cette guerre civile fut terminée par l'intervention des comtes (*intercedentibus comitibus*). Quels furent ces délégués de la couronne dans le Blésois, jusqu'à la fin du VIII.e siècle? on l'a toujours ignoré. Guillaume*, premier comte de Blois dont l'histoire ait consigné le nom, était contemporain de Louis-le-Débonnaire; il devait le jour à Théodebert, aïeul de Hugues-Capet. Il combattit auprès du débile successeur de Charlemagne, dans la guerre qu'il fit à ses fils. Le comte Guillaume contribua à soumettre ces princes rebelles, lorsque Louis « leur alla couper » le chemin auprès de Blois, dans l'endroit où la Cisse se joint à » la Loire, lequel porte le nom de Chouzy**. »

Après cette victoire, l'empereur eut avec Lothaire, qu'il venait de vaincre, une entrevue à Blois, sans doute dans la forteresse construite par les Romains***. Mais Guillaume ne fut pas témoin de cette conférence : il avait péri en combattant sous les bannières impériales. Son fils Eudes **** lui succéda en 834.

* *Wilhem'*, signifiant, dans les idiomes germaniques, protecteur du repos. (*Origines de Blois.*— Notice de M. de la Saussaye.)

** *Dupleix*, tome I, page 433.

*** L'historien anonyme de Louis-le-Débonnaire est le premier écrivain qui ait mentionné le nom de la ville de Blois : *castrum Blesense*; celui du pays : *pagus Blesensis*, avait été cité, dès l'an 800, dans une charte de Charlemagne.

**** Ou *Ode*, signifiant riche ou heureux, selon l'auteur de la Notice mentionnée dans la note précédente.

Le règne du comte Eudes fut rempli de vicissitudes : les Normands assaillirent deux fois (en 854 et 857) la ville de Blois. Lors de la première invasion, ils brûlèrent cette malheureuse cité, construite entièrement en bois, selon l'usage du temps ; les habitants, fugitifs, durent se retirer dans les forêts. Mais le château résista aux barbares : leur fureur se brisa contre cet ouvrage d'une puissance qu'ils ne possédaient point : le génie. Sous le comte Eudes, l'hérédité des gouvernements n'était pas encore un droit légal, mais un fait toléré avec toutes ses conséquences. Ainsi ce prince n'ayant pas eu d'enfants, le comté passa en 865 à son neveu, Robert dit le Fort, fils de Robert, comte de Tours, et lui-même comte de Tours, de Paris et duc de France. Ce prince illustre, qui fut le bouclier de la monarchie, héritage que le destin réservait à ses descendants, eut trop de combats à soutenir, trop de terres à défendre contre les redoutables aventuriers du Nord, pour avoir pu s'occuper du comté de Blois particulièrement. Sa présence dans cette partie de ses vastes domaines est cependant constatée par une charte donnée au château de Blois en 865. Deux ans plus tard, Robert-le-Fort, trop confiant dans une victoire qu'il venait de remporter en Anjou sur les Normands, tombait mortellement frappé d'un trait lancé par l'étroite fenêtre d'une église, où le vainqueur tenait ses ennemis resserrés.

Robert, que les chroniqueurs ont surnommé le second Machabée, avait eu d'Adélaïde deux fils, Eudes et Robert ; mais ils étaient l'un et l'autre trop jeunes pour être mis en possession immédiate de l'héritage de leur père : le roi Charles-le-Chauve en confia la tutelle à Hugues dit l'*Abbé*, fils né d'un premier mariage de la veuve de Robert-le-Fort. Eudes et Robert II, trop jeunes en 867 pour gouverner des provinces, avaient acquis, vers 887, une haute réputation militaire, surtout en défendant Paris contre les Normands. Les comtés dont le fils aîné de Robert-le-Fort fut investi à cette époque, ne suffirent plus pour satisfaire son ambition : se prévalant de la reconnaissance des

habitants du duché de France, dont il avait été fait titulaire comme son père, Eudes sut acquérir un tel ascendant sur la noblesse, qu'il se fit élire roi des Francs, au préjudice de Charles-le-Simple, son pupille; laissant tous ses gouvernements, ou plutôt toutes ses possessions, à son frère Robert. Ce prince gouverna donc tout à la fois l'Anjou, la Touraine, le Blésois et l'Orléanais. Ce fut sous lui que la dignité de vicomte prit naissance, au moins sur les bords de la Loire. Nous devons faire remarquer ici une circonstance qui deviendra démonstrative sous les princes de la maison de Champagne, c'est que le Blésois fut considéré par ses comtes, toujours possesseurs d'autres terres, comme le point le plus important de leur domination. Le vicomte gouverna souvent la Touraine, par exemple, et y rendait la justice, même en présence du titulaire, tandis que celui-ci signait plus ordinairement ses actes concernant le comté de Blois.

Cependant le roi Eudes, après avoir partagé, peu volontiers, le royaume de France avec Charles-le-Simple, lui laissa à sa mort la monarchie entière. Mais Robert, comte de Blois, ne perdait pas de vue cette moitié d'empire que son frère avait possédée; il voulait aussi placer sur son front, souvent couronné de lauriers, le diadème des rois. Son ambition fut mieux servie qu'il ne l'espérait : la noblesse, humiliée des concessions faites à Rollon, duc de Normandie, par Charles-le-Simple; mécontente de son ministre Haganon, exprima hautement ses griefs au Champ-de-Mai, réuni à Soissons. Le monarque parvint à calmer cet orage; mais il se renouvela bientôt, et Robert profita des nouveaux troubles pour se faire déclarer roi.... Il fut sacré à Reims en 922.

Cependant Charles, qui avait trouvé quelques alliés en Aquitaine, marcha contre son rival à la tête d'une armée imposante; il le rencontra près de Soissons. Robert périt dans la mêlée; mais Hugues, surnommé le Grand, et fils du souverain qui venait de tomber sur le champ de bataille, acheva de battre les troupes de Charles, qui fuit avec leurs débris.

Il ne tint qu'à Hugues de saisir la couronne; mais soit scru-

pule, soit indifférence, il la laissa à la disposition d'Emma, sa sœur, qui avait épousé Raoul, duc de Bourgogne. Ce prince régna*; mais son beau-frère fut plus souverain que lui. Le petit-fils de Robert-le-Fort, duc de France, comte d'Orléans, d'Anjou, de Tours et de Blois, se démit, vers 924, du dernier de ces comtés en faveur de Thibault ** dit *le Tricheur* ou *le Vieux*, son cousin, et fils de Thibault, comte de Tours, et de Richilde, fille de Robert-le-Fort. A cette époque, *le Tricheur* était déjà comte de Chartres, de Beauvais, de Meaux et de Provins. Enfin, en 941, Hugues investit son parent du comté de Tours.

Thibault, habile appréciateur de la faiblesse d'une monarchie fictive, dont le pouvoir réel était dans les mains de son cousin, fit ce que les comtes ses prédécesseurs n'avaient pas osé faire jusqu'alors : déposant avec audace le caractère de délégué de la couronne, il prit, dans ses actes, le titre de *Souverain héréditaire* de tous ses comtés, et, le premier, établit dans le Blésois cette puissance féodale qui fut sanctionnée sous HuguesCapet. Bientôt il mit le comble à son usurpation, en déclarant la guerre au roi Louis-d'Outre-Mer, qui avait voulu secouer un moment le joug de Hugues-le-Grand.

* On sait qu'à sa mort Hugues-le-Grand rendit la couronne à Louis IV, dit d'Outre-Mer, fils de Charles-le-Simple.

** *Theode-barld*, hardi entre le peuple : origine germaine.

CHAPITRE II.

Le comté de Blois sous les comtes de la maison de Champagne.

Lorsque Thibault-le-Tricheur, premier comte de Blois appartenant à la maison de Champagne, prit possession du comté, la ville capitale avait encore bien peu d'importance. Cependant elle se composait de trois bourgs, bâtis parallèlement sur la rive droite de la Loire, au pied du coteau que couronnait la forteresse romaine. Le bourg du Foix, *Burgus de Fisco*, ou du fisc *, ainsi nommé parce qu'il relevait du domaine royal, était situé à l'ouest de la ville; tandis qu'un autre bourg construit à l'est, autour d'une petite chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, avait reçu le nom de Saint-Jean-en-Grève (*S. Johannes de arenâ*),

* Le mot *fiscus* s'appliquait à tout ce qui dépendait du domaine royal ou des domaines particuliers du roi ou d'un seigneur. La corruption a fait de ce mot celui de *Foix*.

à cause de sa situation près du fleuve. Entre ces deux bourgs, il en existait un troisième, appelé le Bourg-Moyen (*Burgus medius*). Il nous semble difficile de fixer précisément les époques auxquelles remonte l'existence de ces diverses parties de la ville; mais il est évident que le bourg du Foix, dont les habitants avaient dû rechercher la protection du château, était le plus ancien. Quant au Bourg-Moyen, son nom rappelant une situation intermédiaire, il devient naturel de penser que son origine est postérieure à celle du Bourg-Saint-Jean. Don Mabillon (*De re diplomaticâ*) cite une charte donnée en 696 par Agirard, évêque de Chartres, et qu'il juge devoir se rapporter à la fondation de l'abbaye de Notre-Dame-du-Bourg-Moyen. Or, si cet écrivain ne se trompe pas, la dénomination de l'abbaye donne lieu de supposer que la localité lui était antérieure; et si l'on admet ensuite l'induction que l'on doit tirer de la désignation de *Burgus medius*, on arrive à conclure que les trois bourgs remontaient au VIIe siècle. Nous parlerons plus tard d'un quatrième groupe d'habitations qui fut joint aux trois précédents.

Ces bourgs qui, en s'étendant, avaient fini par se toucher, formaient une ville. Mais au Xe siècle, elle n'était pas encore fortifiée. Sous les comtes de Champagne seulement, le Bourg-Moyen fut entouré de murailles flanquées de tours, qui le réunirent à la forteresse. Dans cette situation, les bourgs du Foix et de Saint-Jean n'étaient que des faubourgs. Il faut remarquer cependant que lors même qu'un système de fortifications commun lia le Bourg-Moyen au château, celui-ci conserva long-temps encore le nom de *Vetus Castellum*, qui le distinguait de la place désignée, sous la période gallo-romaine, *Castrum Blesensis*.

Ainsi composée, la ville de Blois et son château renfermaient cinq églises : Saint-Solenne, au lieu où s'élève maintenant l'église cathédrale de Saint-Louis; Saint-Calais, dans l'enceinte du château; Saint-Lubin, au bourg du Foix; la chapelle Saint-Jean, au bourg de ce nom, et Notre-Dame-du-Bourg-Moyen. L'église de Saint-Lubin passa long-temps pour être la plus ancienne de Blois,

et cette opinion paraissait logique, puisque le bourg du Foix où elle était bâtie datait d'une époque plus éloignée que l'origine des deux autres bourgs. Mais M. de la Saussaye, dans son histoire du *Château de Blois*, revendique avec raison la priorité en faveur de Saint-Solenne, si, comme le rapporte Grégoire de Tours, une chapelle bâtie sur cet emplacement était consacrée à l'apôtre Pierre, dès l'année 450. En adoptant cette version, il faut admettre que le premier des souverains pontifes fut dépossédé, vers le VI.e siècle, pour ménager un patronage à saint Solenne, évêque de Chartres, et qu'alors la chapelle fit place à une église plus vaste.

Nous ne parlons ici ni de l'île de Vienne, ni de son église, dédiée à saint Saturnin, et qui, du reste, ne remonte pas au-delà du XI.e siècle. Vienne, jusqu'au règne d'Henri IV, ne dépendit point du comté de Blois, mais de la seigneurie de Selles-sur-Cher.

Tel était le Blois physique quand Thibault-le-Tricheur fut investi du comté. Peut-être nos lecteurs se peindront-ils la physionomie de cette réunion d'habitations, d'un aspect disgracieux, noircissant la rive du fleuve, et faisant contraster un appareil misérable avec son cours majestueux. Le château seul, dominant ces demeures d'une population retombée dans la barbarie, rappelait la puissance d'un grand peuple disparu de la terre.

Thibault-le-Tricheur, prince batailleur et aventureux, habita trop rarement le comté de Blois pour y avoir apporté de sensibles améliorations. L'acte le plus important de son règne, quant à la ville dont nous écrivons l'histoire, fut la fondation de l'abbaye de Saint-Laumer, qui, dans la suite, devint éminente parmi les maisons conventuelles de l'ordre de Saint-Benoît. En 874, les religieux du monastère de Corbion, dans le Perche, voulant soustraire aux profanations des Normands les reliques de saint Launomare ou Laumer, qu'ils avaient recueillies, vinrent invoquer l'abri du château de Blois pour ce trésor de leur

couvent. Les restes du bienheureux furent reçus dans la forteresse par des Bénédictins qui s'y trouvaient établis déjà *, et desservaient la chapelle de Saint-Calais. Il est probable que les moines de Blois, ainsi que cela se voyait souvent alors, refusèrent plus tard de rendre saint Launomare à ceux de Corbion; toujours est-il certain qu'ils en étaient encore détenteurs en 924, et qu'érigeant leur possession en titre, ils songeaient à se constituer un revenu fondé sur cette possession. A la demande de ces Pères, le comte Thibault sollicita le roi Raoul, alors régnant, d'accorder aux Bénédictins du château l'église de Saint-Lubin**, au bourg du Foix, et de leur abandonner les droits que la couronne percevait dans ce bourg. Le monarque ayant accueilli favorablement cette demande***, l'abbaye fut fondée sous le vocable de Saint-Launomare ou Laumer****, et selon toutes les apparences, sur l'autorité illégale d'une usurpation. Mais, ainsi que nous le verrons ailleurs, les Bénédictins de Blois effacèrent par des travaux utiles cette tache originaire, et répandirent le lustre d'une brillante renommée sur l'illégalité de leur institution. L'abbaye de Saint-Laumer ne fut donc établie qu'environ 234 ans après la maison chapitrale du Bourg-Moyen, fondée, selon Mabillon, en 696.

* Dès le VIII.ᵉ siècle, l'ordre de Saint-Benoît était très répandu en France, et s'y était fait une position féodale qu'il soutenait quelquefois les armes à la main. Un abbé du monastère de Fontenelle osa faire la guerre à Charles-Martel, qui lui fit trancher la tête. De là, la prétendue damnation de ce prince, à laquelle le clergé donna tant de retentissement.

** Saint Lubin, ou Léobin, était évêque de Chartres vers le milieu du VI.ᵉ siècle.

*** Un diplôme de l'année 924, qui se trouvait aux archives de l'abbaye de Saint-Laumer, fixe la date de cette concession. On y lit : *Do et concedo*, *ait ille rex*, *precibus amici mei Theobaldi*, *inclyti comitis*, *victis*, etc., etc. Cette formule prouve que le comte Thibault était en très grande faveur auprès du roi Raoul.

**** De *Laune mare*, esprit éminent, en prenant *laune* dans le sens de passion, nspiration, verve; et donnant à *mare* la signification d'éminent. (*Origines de Blois*, Notice de M. de la Saussaye.)

Au rapport de Bernier, le roi Raoul ne se contenta pas d'octroyer aux Bénédictins de Blois les concessions demandées, il contribua même, de son épargne, à la construction d'une nouvelle église sur l'emplacement de Saint-Lubin. Il faut bien se garder toutefois de confondre cet édifice avec le monument très remarquable que l'on voit aujourd'hui, et qui, depuis la suppression des ordres monastiques, est consacré à saint Nicolas. Celui-ci ne date que de l'ère dite de transition, c'est-à-dire du XII.e siècle. Nous en reparlerons.

Eudes, second comte de Blois de la première maison, avait accordé à l'abbaye de Bourg-Moyen de grands privilèges, qui furent constatés et sans doute confirmés par une charte du pape Saint-Yves, donnée en 1104. Thibault-le-Tricheur fut à son tour le bienfaiteur de cette abbaye. Ce même comte fit reconstruire en partie le château de Blois : alors, sans doute, disparurent les derniers vestiges de la forteresse romaine. La tour ronde qui s'élève au-dessus du faubourg du Foix, et dont la construction a bien le caractère des monuments du X.e siècle, est peut-être une des parties reconstruites sous le comte Thibault : ce serait, en tout cas, le seul vestige des travaux de cette époque. Voici en quelle circonstance ils furent exécutés.

Gerberge, sœur de Thibault, épousa en 943 Alain Barbe-Torte, duc de Bretagne : les fiançailles furent célébrées au château de Blois; ce qui prouve que dès-lors ce château n'était plus seulement une forteresse, mais une demeure princière telle qu'on la concevait à cette époque, c'est-à-dire réunissant une magnificence grossière à tous les moyens de défense connus. Alain, étant mort peu d'années après son mariage, laissa à son beau-frère la tutelle de son fils, encore en bas âge. Thibault géra en intendant habile les domaines du mineur : c'est avoir dit que les revenus de celui-ci furent largement imposés par la cupidité du gérant; et de ce prélèvement peu licite le comte fit réparer ses donjons de Chartres, de Blois et de Chinon.

La vie de Thibault-le-Tricheur s'écoula presque entièrement

dans les guerres, et rarement ce fut pour une bonne cause qu'il combattit. Voulant reconnaître la générosité dont Hugues-le-Grand lui avait donné de magnifiques témoignages, et plus particulièrement, peut-être, osant consacrer par l'épée sa souveraineté absolue, le comte de Blois joignit, comme nous l'avons dit précédemment, ses armes à celles du duc de France, contre le roi Louis d'Outre-Mer. Vaincu et prisonnier de Thibault, ce monarque subit les mépris de son vainqueur, qui le fit enfermer au château de Tours. Audacieux pillard, ce haut baron ravagea les terres de l'église de Reims, sans s'inquiéter des foudres sacrées suspendues sur sa tête : elles l'atteignirent mais ne le troublèrent pas davantage. Enfin, jaloux de joindre la Normandie à ses vastes domaines, le Tricheur essaya d'en faire la conquête; il fut battu, et cet échec fut le point de départ d'une suite de défaites dont il brava la fatale série jusqu'à l'âge le plus avancé. La vieillesse n'avait point diminué en lui l'amour des combats; son cri de guerre, *Chartres et passavant*, sortait encore puissant de sa poitrine à cette saison de la vie où toutes les passions sont éteintes. Thibault I.er, dit *le Vieux*, parce qu'il avait presque atteint sa centième année lorsqu'il mourut, fut inhumé dans l'église de Saint-Martin, à Tours, vers l'année 978.

L'écrivain philosophe, en présence de cette figure historique, tracée d'un burin vigoureux par les chroniqueurs, peut étudier avec succès le caractère des hauts barons du moyen-âge, dont celui-ci fut le type le plus complet. Aucun d'eux ne réunit au même degré la bravoure à la finesse, l'audace à la perfidie. Nulle difficulté n'étonnait son humeur entreprenante; nul scrupule ne le faisait hésiter dans ses projets; et lorsque le crime lui semblait une nécessité, sa conscience ne le lui présentait jamais comme un obstacle.

Un poète contemporain de Thibault-le-Tricheur a porté sur lui ce jugement, qui achève de le faire connaître :

A homme ne a femme ne porta amitié,
De franc ne de chetif n'eut merci, ne pitié,
Ne ne douta a faire mal œuvre, ne péché.

Aussi le passage sur la terre de ce comte de Blois y laissa-t-il un souvenir mêlé de terreur, dont la trace n'est pas encore effacée. Si le voyageur, attardé dans les bois de Chambord, reçoit l'hospitalité sous la chaumière, il y retrouve la sombre et superstitieuse tradition attachée à la mémoire du comte Thibault. C'est le *chasseur noir* que voit le crédule Solognot, lorsqu'ayant marché sur *l'herbe qui égare*, il passe, après minuit, près du pavillon de Montfrault... C'est encore lui qui traverse les airs avec un grand bruit de chiens, de chevaux et de cors, au-dessus des débris majestueux du château de Bury... Ces ruines sont la halte favorite de ce prince, chasseur intrépide à travers l'éternité, comme il le fut durant sa vie. Mais ici Thibault se fait entendre sans se montrer : si le campagnard esprit fort, le soldat, redevenu laboureur, qui combattit naguère à Constantine ou dans la plaine d'Isly, quitte un moment la couche où sa jeune épouse tremblante se presse contre lui; s'il veut voir, aux pâles rayons de la lune, la chasse du redoutable baron, le bruit aérien subsiste; mais il n'aperçoit ni chasseurs, ni meute, ni chevaux.

A Thibault-le-Tricheur, succéda Eudes, son fils aîné. Leutgarde lui avait donné quatre autres enfants : Thibault, tué près de Chartres, dans une bataille contre les Normands; Hugues, archevêque de Bourges; Emma, mariée à Guillaume IV, duc d'Aquitaine, et Hildegarde, unie à Bouchard de Montmorenci.

Eudes, premier du nom, dans la race des comtes de Champagne, eut pour contemporain et beau-frère Foulques-Nerra, comte d'Anjou, dont le nom retentit encore dans nos provinces de l'ouest. Ce prince, qui convoitait la Touraine, pensa que le successeur de Thibault la défendrait mal. L'Angevin, secondé par Audebert, comte de Périgueux, s'empara en effet de Tours et de quelques autres places, en 988, après avoir déclaré la

guerre à son parent, pour de frivoles dissidences d'intérêt domestique : vains prétextes d'hostilités auxquels Eudes ne se méprit point. Tours et plusieurs autres places tombèrent au pouvoir des alliés, après une molle résistance; mais en 991, Foulques fut chassé de cette capitale par ses habitants.

Cependant le comte de Blois, trop peu vengé, s'occupa de former à son tour une alliance avec plusieurs hauts barons redoutés. En 994, il marcha contre Foulques-Nerra, avec Roger, comte de Châlons; Hugues, vicomte de Châteaudun; Rotrou, seigneur de Montfort; Hervé de Donzy, seigneur de Saint-Aignan, et Guicher, seigneur de Châteaurenault. Eudes voyait aussi sous sa bannière Gelduin, guerrier d'origine scandinave, devant lequel bronchait la valeur de Foulques lui-même. Malgré cette puissante coalition, Eudes fut battu près de Châteaudun; une partie de la Touraine subit de nouveau le joug du comte d'Anjou. Vainement Tours opposa-t-il une longue et vigoureuse résistance; la population, effrayée par un incendie, et craignant de n'avoir bientôt plus à défendre que des ruines fumantes, ouvrit ses portes aux Angevins en juillet 994. L'année suivante, le comte de Blois ressaisit plusieurs forteresses; mais la mort le surprit avant qu'il eût triomphé décidément de son ambitieux voisin.

Eudes I.er mourut à Tours en 995, et fut enterré près de Leutgarde, sa mère, dans l'église de Marmoutiers. Berthe, fille aînée de Conrard, roi d'Arles, et Mathilde de France, sœur du roi Lothaire, avaient donné six enfants au comte de Blois : Thibaut II et Eudes II, qui lui succédèrent l'un après l'autre; Théodoric, mort jeune; Roger, évêque de Beauvais, Aloïse et Agnès.

Thibault II recueillit d'abord la succession de son père; mais il ne régna pas long-temps. Ce comte, qui ne se maria point, mourut au retour d'un pélerinage à Rome, et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Pierre-en-Vallée, près Chartres, à côté de son frère Théodoric. Le seul événement remarquable accompli de son temps, dans le comté, fut la fondation, en l'an 1000, de

la collégiale de Saint-Sauveur, à l'une des extrémités du plateau sur lequel s'élève le château de Blois. Cette fondation eut lieu au moyen des fonds que fournirent douze prêtres; le nombre des prébendes était de vingt-huit.

Eudes II, qui succéda à son frère, fut surnommé le Champenois, parce qu'à l'héritage de Thibault-le-Tricheur, il joignit le comté de Champagne, en 1019; le comte Etienne, son parent, étant mort sans enfants. La vie d'Eudes II fut aussi agitée que celle de Thibault II avait été calme et dévotieuse. Ses prédécesseurs lui laissaient une tâche difficile, celle de reconquérir ses terres de la Touraine sur le terrible Foulques-Nerra. Eudes se flatta d'obtenir ce résultat durant un pélerinage à Jérusalem, que le redoutable Angevin accomplissait pour la seconde fois. Nous avons dit que les comtes de Blois et de Tours s'étaient assuré la bonne épée de Gelduin, dont ils avaient fait leur vicaire dans la forteresse de Saumur, qui leur appartenait. Nous le répétons, devant ce guerrier, le comte d'Anjou lui-même sentait fléchir son courage : souvent il s'était écrié en voyant étinceler son casque surmonté d'une plume de héron : *fugiamus salmuriense dœmonium* (fuyons le diable de Saumur). Or, le comte Eudes II, secondé par ce vaillant chevalier, ravagea l'Anjou dans le temps que Foulques priait et se flagellait près de la tombe du Christ. Mais à son retour, ce haut baron s'étant allié avec Herbert, dit *Eveille-Chien*, comte du Maine, prit une revanche facile et prompte, ses troupes n'ayant pas cessé d'occuper une partie de la Touraine. Dans l'été de 1016, Foulques réunit ses forces à Amboise et à Montrichard, tandis que le comte Eudes, après avoir passé le Beuvron aux Montils, s'avançait à la tête de son armée, vers la plaine de Pont-Levoy, où devait le joindre Gelduin, avec ce qu'il avait pu tirer de soldats des remparts de Saumur. Pendant que ces dispositions s'exécutaient, le comte du Maine, par une marche habile, ignorée du comte de Blois, remontait le cours du Cher jusqu'à Bourré, et se disposait à prendre position sur les hauteurs boisées qui dominent en ce lieu le

cours de la rivière. Enfin, le 6 juillet, au lever du soleil, les ennemis se trouvèrent en présence dans le vaste champ qui sépare Pont-Levoy de la forêt de Montrichard, à laquelle Foulques-Nerra appuyait son centre. Rigord a décrit en poète le combat acharné que se livrèrent en ce jour les deux comtes : le chroniqueur vous fait voir ce Gelduin aux traits farouches, montant un coursier dont le regard étincelle comme le sien, et parcourant les rangs de ses guerriers pour les haranguer à la manière des chefs scandinaves, dont il descend. Devant lui se développent les cohortes angevines : leurs casques, frappés des premiers rayons du soleil, projettent des reflets lumineux sur le sombre massif du bois.... Soudain Eudes et Gelduin fondent sur leurs ennemis avec une telle impétuosité, que la première ligne ne peut résister à ce choc et se replie sur la seconde, qui est enfoncée à son tour. Foulques, grièvement blessé et renversé sous son cheval mort, tombe au pouvoir du Blésois, avec une partie de son armée.

Mais si la victoire a été prompte, elle est chèrement payée : la plaine de Pont-Levoy est rouge du sang des soldats d'Eudes et de Gelduin, autant que du sang angevin; et l'armée victorieuse, trop confiante dans son triomphe, se livre au plus imprudent repos.... Tout-à-coup Herbert, débouchant des massifs qui dérobent sa troupe, tombe sur le flanc gauche des vainqueurs, délivre Foulques et ses Angevins, et fait un horrible carnage de ceux qui se reposaient sur une décevante moisson de lauriers... Près de six mille combattants, tués ou prisonniers, disparurent en un instant des rangs du comte de Blois. Ces hommes, qui plus d'une fois avaient assiégé le château de Montrichard à peine achevé, y entrèrent, mais désarmés et captifs. Cette forteresse, dont on voit encore le donjon projetant sur le ciel sa masse carrée, avait alors pour commandant Roger, surnommé le Diable, comme Gelduin.

Celui-ci, long-temps après la bataille de Pont-Levoy, concevait à peine que les comtes du Maine et d'Anjou fussent parve-

nus à le vaincre. Il dut cependant se résigner au souvenir et aux conséquences de cet échec, lorsque, chassé de Saumur par Foulques-Nerra, ce descendant des aventuriers danois dut accepter d'Eudes II, le château de Chaumont et les terres sur lesquelles le combat avait été livré? C'est ainsi que Gelduin devint seigneur de Pont-Levoy et fondateur de l'importante abbaye du lieu.

Nous avons cru devoir rapporter, avec quelque détail, l'un des événements majeurs de la vie du comte Eudes II, parce qu'il s'accomplit sur les terres mêmes de son comté de Blois. Mais beaucoup d'autres épisodes semblables s'enchaînèrent dans la carrière toute martiale et constamment malheureuse de ce prince, même lorsqu'il combattit les comtes de Vendôme, pour des différends de voisinage qui se renouvelèrent souvent entre eux et les comtes de Blois.

Cependant la Touraine était toujours au pouvoir du comte d'Anjou. Eudes, soutenu par Henri, fils du roi Robert, commandant un corps de troupes royales, marcha contre l'Angevin et succomba de nouveau à Montbazon et près d'Amboise. Le succès consolide les alliances; mais les défaites jettent souvent la désunion parmi les alliés. Eudes fut assez mauvais politique pour se brouiller avec la couronne : en 1030, il osa marcher contre le roi, son suzerain; Henri, ayant succédé à son père l'année suivante, punit le comte rebelle. Trois fois son armée fut taillée en pièces, à la grande satisfaction de Foulques-Nerra, qui sut profiter de cette triple défaite pour se maintenir en Touraine.

Plus sage, Eudes II eut montré quelque persévérance à reconquérir ses états, au lieu de tenter une nouvelle conquête; il n'en fut point ainsi. Raoul III, son oncle, roi de Bourgogne, l'ayant déshérité en faveur de Conrard, son autre neveu, ce comte de Blois combattit pendant cinq ans pour ressaisir cet héritage, et fut tué en 1037 près de Bar-le-Duc, dans une bataille qu'il avait livrée.

Eudes II était devenu comte de Sancerre en 1015, par l'échange de ce comté contre celui de Beauvais. Ce seigneur prenait, dans ces chartes, le titre de comte palatin, *comes palatii*. Ce titre, dont les comtes de Champagne avaient toujours joui depuis la bataille de Fontenay, en 841, fut confirmé à Eudes II par le roi Robert, comme une prérogative particulière. Eudes fut marié deux fois : la première avec Mahaud, fille de Richard I.er, duc de Normandie, morte sans enfants; la seconde avec Ermengarde d'Auvergne. Il eut de cette dernière Etienne et Thibault, qui partagèrent ses états, et une fille nommée Berthe, qui fut mariée à Alain III, duc de Bretagne.

Eudes fut toujours en armes, toujours absent du comté de Blois, où, durant son règne agité, la charrue se reposa souvent faute de bras pour la mouvoir. La collégiale de Saint-Solenne fut cependant fondée dans cette période; mais le comte ne participa point à cette fondation : elle eut lieu, en 1016, sous les auspices de la comtesse Lagarde, de Hugues, archevêque de Bourges, et du comte Odon, son frère. Nous avons vu que, dès le v.e siècle, il existait sur l'emplacement de cette église une chapelle consacrée primitivement à saint Pierre.

Etienne, l'aîné des fils d'Eudes II, ayant pris possession des comtés de Champagne et de Brie, à Thibault III, fils puîné du comte défunt, échurent les comtés de Blois, de Chartres et de Tours. Mais dans ce dernier flottaient de toutes parts les bannières angevines. Thibault eut à combattre, pendant deux années encore, le redoutable Foulques-Nerra, et cette guerre fut d'autant plus malheureuse, que le comte Eudes ne s'était pas réconcilié avec le roi Henri I.er Thibault, aussi mal inspiré que l'avait été son père, refusa l'hommage pour ce même comté de Tours que les Angevins occupaient. La mort de Foulques, arrivée en 1039, ne changea rien à la situation des choses : l'Anjou devenait le partage de Geoffroi-Martel, fils du précédent comte, qui ne le cédait à son père ni en valeur ni en ambition. Foulques avait occupé la Touraine par le pouvoir des armes;

son successeur conçut le dessein de réunir décidément ce comté à ses domaines. Or, Thibault, non moins audacieux, ou plutôt non moins imprudent que le comte Eudes II, ayant fait marcher ses troupes contre le roi, son suzerain, celui-ci joignit les siennes à celles de Geoffroi-Martel, après l'avoir investi, par un édit, du comté de Tours, dont il dépouillait le comte de Blois.

Etienne, comte de Champagne, s'était joint à son frère contre la redoutable coalition qui le menaçait; les troupes réunies des princes de la maison de Champagne marchèrent en 1044 pour délivrer Tours. Mais Geoffroi-Martel s'avança au-devant de ses ennemis : les deux armées se rencontrèrent, le 24 août, à la pointe du jour, non loin du bourg de Montlouis. Le combat fut engagé à l'aurore, et l'on se battait encore au milieu des ombres du crépuscule. Enfin, la fortune des armes se déclara pour Geoffroi; Thibault III, vaincu, fait prisonnier, fut enfermé dans une tour de son propre château de Loches. *Vœ victis :* le comte de Blois dut céder pour sa rançon tous ses droits sur la Touraine ; à peine obtint-il de se réserver l'abbaye de Marmoutiers *.

Ainsi le comté de Tours, après avoir appartenu l'espace d'un siècle aux comtes de Blois, échut, en 1044, à la maison d'Anjou, qui le conserva jusqu'à la réunion de ce pays à la couronne. Dessaisi de la Touraine par le droit terrible de l'épée, Thibault III, oubliant que son frère avait été pour lui un allié fidèle, usurpa sur le fils de ce prince les comtés de Champagne et de Brie en l'an 1047 : telle était la foi des hauts barons du moyen-âge.

Plus d'une fois le comte de Blois jeta en soupirant ses regards sur cette belle province de Touraine qu'il avait perdue; en 1057, il fit une nouvelle tentative pour la ressaisir; mais le sort des combats le trahit encore. Alors, décidé à s'éloigner de ce pays dont la perte provoquait sans cesse ses regrets, Thibault III se retira dans son comté de Champagne, où il mourut en 1089.

* *Chroniques de France*, par Nicolas Gilles, folio 74. Voyez aussi l'*Art de vérifier les dates* et la *Chronique de Tours*.

La ville de Blois et son territoire ne durent guère que des calamités à Thibault III : durant les débats incessants agités entre ce prince et les comtes de Vendôme, pour la délimitation de leurs possessions respectives, les terres furent souvent saccagées, les chaumières incendiées, les bestiaux enlevés ; et comme la balance des succès pencha rarement vers le comte de Blois, ses malheureux vassaux subirent le plus souvent la triste conséquence de ses défaites.

Il est à remarquer que sous le règne de Thibault III, les monuments historiques commencent à faire mention de la Porte-Chartraine. C'était par cette porte, communiquant à la route de Chartres, romaine encore dans quelques parties, que sortaient les troupes du comte de Blois, lorsqu'il guerroyait contre celui de Vendôme. Or, l'existence d'une porte révèle nécessairement celle d'une muraille, qui ne pouvait enceindre que le Bourg-Moyen.

Thibault III avait été marié deux fois : de Gersinde, fille d'Herbert-Eveille-Chien, comte du Mans, qu'il répudia, il n'eut point d'enfants. Mais Alix, fille de Raoul, comte de Crépi, sa seconde femme, lui donna quatre fils : Hugues, qui lui succéda aux comtés de Champagne et de Brie ; Etienne, son successeur aux comtés de Blois et de Chartres ; Philippe, évêque de Chalons-sur-Marne, et Eudes, dont la vie eut peu d'éclat, au moins dans le comté de Blois.

Etienne, éclairé peut-être par les échecs militaires de son père et de son aïeul, paraissait peu jaloux de rechercher la gloire du champ d'honneur. Content de ses vastes possessions, dans lesquelles on comptait, dit-on, autant de châteaux qu'il y a de jours dans l'année, il ne songeait ni à conquérir de nouvelles terres, ni même à ressaisir celles que ses ascendants avaient perdues. La ville de Blois dut à ce comte quelques fondations, particulièrement en l'année 1089, époque de son avènement. Une charte de cette année, relative à la fondation du prieuré de Saint-Jean-des-Blois, et stipulant les dons

faits par le comte Etienne à cette église, présente ce passage : « J'ajoute tout ce qui m'appartient depuis la *Porte-Saint-So-* » *lenne* jusqu'à l'Épine-Blanche. » Voilà donc indiquée, dans un titre du XI.e siècle, une porte située à l'est de la ville; comme la Porte-Chartraine, elle appartenait au Bourg-Moyen, ce qui achève de prouver qu'à cette époque il était fortifié. Le prieuré dont il s'agit ici reçut de grandes charités du comte Etienne ; il lui abandonna en outre deux moulins placés sous le pont de Blois; puis il donna le tout à l'abbaye de Pont-Levoy, fondée au commencement du siècle par Gelduin, le diable de Saumur, devenu seigneur de Chaumont.* Dans la suite, les revenus du prieuré de Saint-Jean furent ressaisis et servirent à fonder le séminaire de Blois.

En 1090, le comte Etienne et la comtesse Adèle, sa femme, firent aux habitants de Blois la remise d'une certaine corvée à laquelle chacun d'eux était assujetti, et qui s'effectuait en transportant à dos et dans un *butet*, soit des terres, soit des matériaux pour le service du comte : ce qui s'appelait le droit de *butage*. En échange de cette remise, ces habitants s'obligèrent à fortifier le château du seigneur. Ceci ne peut s'entendre que de fortifications à établir pour la défense du château reconstruit lui-même, à peu près entièrement, sans doute, depuis le comte Thibault-le-Tricheur, et par continuation des travaux qu'il avait commencés. Si l'on s'attache à la lettre de cette convention, on est tenté de croire que l'édifice rebâti n'occupait pas précisément la même place que la forteresse romaine; car, dans ce cas, on eut restauré l'enceinte primitive au lieu de clore d'une muraille nouvelle la demeure seigneuriale. Quoi qu'il en soit, on put lire durant plusieurs siècles, la transaction conclue entre le comte Etienne et la communauté de Blois, inscrite au-dessus des portes *Guichard*, *du Pont* et *Côté**.

* Le comte Eudes II, sa femme Ermangarde, puis les comtes Thibault III et Etienne, ratifièrent la fondation de l'abbaye de Pont-Levoy.

Le comte Etienne fit les dispositions que nous venons de rapporter avant la première croisade dont il fit partie, selon le témoignage des anciens chroniqueurs. Il s'y fit même remarquer par des faits glorieux et commanda souvent en chef. Ce fut l'Ulysse de cette autre Iliade : sa prudence le fit surnommer le Sage, le Père du conseil et le Pacifique, tout guerrier qu'il était. Le Tasse dit de lui :

> Il conte de carnuti indi succede
> Potente di consiglio, è prò di mano.

Mais si Etienne fut un des plus empressés à prendre les armes pour la délivrance du saint sépulcre, il ne se montra pas l'un des plus constants à poursuivre cette tâche sacrée. Parti en 1095, il ramena à Blois quatre mille hommes de ses troupes pendant le siége d'Antioche, c'est-à-dire avant la fin de 1096. Alors les nobles, ignares, grossiers et enclins au pillage, ne pouvaient perpétuer le prestige de leur grandeur qu'à force de bravoure : le baron le plus illustre par la naissance tombait bientôt dans le mépris s'il ne soutenait avec l'épée le lustre de son nom ; et la désignation de *couard* était une tache indélébile imprimée à son blason. Les vassaux du comte Etienne, en le voyant reparaître à Blois, dans le temps que toute noble bannière devait flotter en Orient, l'accueillirent par d'amères railleries ; la comtesse Adèle y joignit des reproches plus sérieux : elle était fille de Guillaume I.er, roi d'Angleterre, et voyait, disait-elle, sa gloire ternie par le retour de son mari. Mais on peut soupçonner que cette princesse était mue par un tout autre motif : ambitieuse, avide de domination, elle aspirait à gouverner pendant que le comte combattrait. Obsédé par cette femme altière, Etienne se croisa de nouveau après un séjour de quelques années dans ses états, et fut tué en 1102, dans un combat contre les Sarrasins.

Etienne avait eu d'Adèle cinq fils et trois filles : les fils étaient Guillaume, qui épousa une fille de la maison de Sully,

dont il prit le nom ; Thibault IV, successeur de son père au comté de Blois ; Etienne, qui fut roi d'Angleterre en 1135 ; Henri, moine de Cluny, puis évêque de Weucester ; et Humbert, mort jeune. Les filles étaient : Alix, qui épousa Milles, comte de Bray ; Mahaud, qui fut mariée à Richard, comte de Castre ; et Eléonore, que Raoul, comte de Vermandois, répudia après quelques années de mariage.

Thibault IV, par les intrigues de sa mère, qui le préférait à Guillaume, son frère aîné, fut investi, au préjudice de celui-ci, des comtés de Blois, de Chartres et de Brie ; le comté de Champagne appartenant encore à Hugues, frère du comte défunt. Plus les possessions de Thibault IV étaient étendues, plus l'ambitieuse Adèle se flatta de conserver l'ascendant qu'elle avait pris sur ce prince. En effet, elle gouverna en son nom pendant près de vingt ans ; ayant toujours eu soin de l'engager dans toutes les ligues formées contre le roi de France. A cette époque, comme toujours, on acquérait le surnom de grand par des exploits retentissants, quelque cause que l'on servît : l'épée rebelle devenait illustre, ainsi que l'épée fidèle ; on frappait toujours juste quand on frappait fort. Nous ne croyons pas que l'opinion ait beaucoup varié à ce sujet depuis que nous nous prévalons d'une civilisation épurée. Thibault IV fut donc surnommé *le Grand*, dans le temps même qu'il n'agissait que par l'impulsion de sa mère. Mais enfin, s'étant souvenu qu'il était dès long-temps majeur, il voulut gouverner par lui-même ; Adèle comprit alors que son règne était passé ; elle se retira à l'abbaye de Marcilly en 1122, y prit le voile, et mourut en 1137.

Thibault IV avait acheté de son oncle le comté de Champagne, en 1125 ; il y fit plusieurs fondations pieuses, dont la mention détaillée n'appartient pas à notre sujet. L'abbaye de Bourg-Moyen compta ce prince parmi ses bienfaiteurs : sans doute ce fut à sa sollicitation que Ives, évêque de Chartres, excommunia ceux ou celles qui troubleraient cette commu-

nauté dans ses possessions et priviléges, bien affaiblis durant le long espace de temps qui s'était écoulé depuis sa fondation *. La même abbaye de Bourg-Moyen obtint, sous le règne de Thibault IV (1144), une bulle du pape Eugène III, qui lui confirma la possession du prieuré de Saint-Honoré de Blois, dont la fondation était déjà ancienne à cette époque.

Thibault IV mourut en 1151, laissant de Mathilde, son épouse, quatre fils : Henri, comte de Champagne et de Brie ; Thibault, comte de Blois et de Chartres ; Etienne, comte de Sancerre, et Guillaume *aux blanches mains*, qui fut successivement évêque de Chartres, archevêque de Sens, puis de Reims, enfin cardinal, et l'un des hommes les plus savants du XII.[e] siècle. Mathilde avait aussi donné à Thibault six filles : Agnès, femme de Renaud, comte de Bar ; Marie, unie à Eudes, duc de Bourgogne ; Elisabeth, mariée au vaillant Roger, duc de Pouille ; Mahaud, épouse de Rotrou, comte de Perche ; Marguerite, qui fut religieuse à Fontevrault ; enfin Adèle, que le roi Louis VII épousa en troisièmes noces, après avoir répudié Eléonore de Guienne.

Thibault V, dit *le Bon*, second fils du comte défunt, lui succéda dans les comtés de Blois et de Chartres, à la condition d'en faire hommage à Henri I.[er], son frère, comte de Champagne. Thibault V fit diverses fondations dans le comté de Blois ; il accorda beaucoup de biens et de priviléges aux églises, aux abbayes, et fit à ses vassaux la remise de plusieurs redevances. Ce prince fonda l'Hôtel-Dieu de Blois avec le titre de prieuré dépendant de Bourg-Moyen. Le titre de fondation, dont la date n'est plus connue, portait qu'un chevalier nommé Megret avait abandonné tous ses biens à cet hospice. En 1278, le chapitre de Bourg-Moyen permit aux frères de la Maison-Dieu d'exercer les droits curiaux sur leurs malades, à condi-

* Cartulaire de Bourg-Moyen, page 491.

tion que leur cloche ne pèserait que dix livres, ne serait élevée que de trois pieds, et qu'on ne pourrait la voir de dehors. Et voilà ce que, dès le XIII.e siècle, étaient devenues l'humilité et la charité des moines.

Un autre prieuré, dont on voit encore quelques ruines dans la forêt de Boulogne, près Blois, avait été fondé aussi par Thibault V, en 1163; plusieurs comtes et comtesses ratifièrent cette fondation et l'augmentèrent à diverses époques. Le prieuré de Boulogne fut supprimé, vers 1764, par l'évêque de Blois; de ses revenus on constitua plusieurs bourses en faveur des aspirants au sacerdoce. Ajoutons que ce prieuré, dont nous ne parlerons plus, fut illustré par le séjour d'Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, devenu si célèbre comme abbé de la Trappe, après l'extinction de sa brûlante passion pour la duchesse de Montbazon sur la tombe de cette dame.

Parmi les libéralités que Thibault V fit aux établissements religieux de son comté, nous citerons le don de cinquante sous de la monnaie blésoise aux moines infirmes de Saint-Laumer: cette somme était à prendre dans les moulins à foulon de la ville, qui, à cette époque, flottaient sur l'espace occupé aujourd'hui par la rue de la Foulerie. Cette concession prouve un fait important : c'est qu'à la fin du XII.e siècle on battait monnaie à Blois; et Bernier affirme que les comtes jouissaient de cette prérogative depuis les rois de la seconde race. La première monnaie du comté, selon cet historien, portait pour légende: *Blesianis castro*. Thibault, par un titre de la même époque, abandonna aux mêmes religieux infirmes la dîme des poissons pêchés dans son écluse de Saint-Victor.

Un titre, jadis conservé dans les archives des Bénédictins de Blois, assignait une date assez précise à l'établissement du quartier de Blois appelé le Bourg-Neuf : nous voulons parler d'une charte de Thibault V, dans laquelle il s'exprimait ainsi : « Je leur » ai donné aussi (aux moines de Saint-Laumer) (un terrain sans » doute) dans mon censif de Bourg-Neuf, bâti nouvellement au

» dehors de la Porte-Chartraine *.... » Cette partie de la ville remonte donc au XII.e siècle, et probablement à la seconde moitié de cette période.

En 1165, Thibault V, après avoir approuvé la fondation de Saint-Lazare à Blois, due au comte Robert, autorisa Regnaud-Crespin à donner à cette communauté sa grange de Vitime. Le même prince donna, en 1187, au même couvent, un moulin situé sur le port, devant la maison de Jousselin de Saint-Brice; puis la quatrième partie du poisson blanc qui se trouvait aux écluses dudit port. Ces concessions révèlent une circonstance digne d'intérêt, c'est que des personnages nobles commençaient à se grouper près de la cour de Blois.

Thibault V, que ses contemporains surnommèrent *le Bon*, mérita cet heureux surnom trop peu envié. Les comtes de Blois passaient ordinairement la belle saison au château des Montils, forteresse dont on ne voit plus que les ruines sur une hauteur dominant le cours du Beuvron, à trois lieues environ de Blois. Plusieurs chartes sont datées de cette résidence : l'une d'elles, donnée par Thibault V, affranchit les habitants du bourg des Montils. Plus tard, Alix de Bretagne, épouse du comte Jean de Châtillon, fonda un hôpital aux Montils. Jeanne de Blois, fille de cette princesse, dota à son tour cette maison par son testament daté de 1291.

Nous devons citer encore quelques unes des principales donations et remises faites par Thibault V aux habitants et aux églises de Blois.

On a vu précédemment que l'île de Vienne dépendait de la seigneurie de Selles en Berry; cependant les comtes de Blois exerçaient sur cette île une certaine autorité, suzeraine sans doute. Thibault V abandonna aux religieux de Saint-Laumer la moitié de sa dîme sur deux moulins et écluses situés en Vienne.

* *Dedi etiam eis in censu burgi novi ædificati...... extra portam carnotensem.*

Il paraît que l'usage des comtes de Blois (maison de Champagne) était d'inscrire au-dessus des portes de leur capitale les concessions qu'ils faisaient aux habitants de cette ville : ainsi l'on voyait au-dessus de la porte Saint-Fiacre, qui conduisait au vieux pont, et que l'on a démolie vers la fin du XVIII.[e] siècle, une inscription que nous croyons devoir reproduire comme type des chartes consacrant ces sortes d'immunités. Voici cette inscription, telle que le savant Eloi Johanneau l'a lue sur la copie de Bernier :

Franciæ senescalis, comes Theobaldus, et Aalix *comitissima, pro amore Dei, et pro animabus antecessorum suorum, perdonaverunt hominibus istius patriæ capitonem equorum et telarum in quibus manducabant; necnon vinea, et prata et viridarios et alberetas in manu cepit. Ita quòd comes habebit in forisfacto vinearum X sol. habebit aurem etiam hominis forisfacientis, nisi poterit X sol. reddere. Habebit in forisfacto pratorum et de vaccâ VI denarios et de porco et ove idem. Perdonaverunt etiam quòd monetam minus valentem dent, ne facient; nec cornagium ultra capi. Divine igitur potencie supplicamus ut quicumque sacram paginam, et quod sancitum est violare, vel ullatenus infirmare præsumpserint æternâ malediccione et Dei ultionum irâ feriantur implacabili.*

Cette inscription consacre une vérité dont nos générations sceptiques ont trop restreint la généralité : c'est que les temps féodaux avaient aussi leur bon côté. Si les seigneurs pouvaient être absolus dans le mal, ils pouvaient l'être aussi dans le bien, et l'étaient plus souvent qu'on n'a voulu l'avouer sous l'empire de cette prétendue popularité de nos jours, qui n'est ni moins exclusive ni moins despotique que le régime féodal, sans jamais être aussi généreuse, à moins que ce ne soit en paroles. Cependant les bontés de Thibault n'étaient pas sans mélange : on voit, par cette même inscription, qu'il faisait couper une oreille à ceux qui ne pouvaient lui payer dix sous, et sur une

accusation, sans la moindre vraisemblance, il fit brûlèr les Juifs établis à Blois *.

Thibault V avait épousé, en 1164, Alix, fille cadette de Louis-le-Jeune et d'Eléonore de Guienne; ce fut sans doute à ce mariage qu'il dut le titre de grand-sénéchal de France. Mais la paix ayant été faite en 1169, entre les rois de France et d'Angleterre, Richard, duc d'Anjou, fils de ce dernier, revendiqua cette charge qui lui appartenait. Cependant Thibault la conserva honorairement jusqu'à sa mort; ce comte prenait dans ses actes le titre de *Procurator Francorum regni*.

Ce comte fut un vaillant chevalier; il accompagna Philippe-Auguste au siége de Châteauroux et s'y distingua **.

Thibault se croisa, en 1190, aussi avec Philippe-Auguste, et fut tué l'année suivante au siége de Saint-Jean-d'Acre. Alix de France lui avait donné sept enfants : Thibault, mort en bas-âge; Louis, comte de Blois et de Chartres; Henri, mort jeune; Philippe, qui ne laissa point de postérité; Marguerite, femme

* Voici la traduction de l'inscription : « Le comte Thibault, sénéchal de France, et la comtesse Alix, pour l'amour de Dieu et pour les ames de leurs ancêtres, ont fait la remise entière aux hommes de ce pays, du droit de prise de chevaux, et des tentes de toiles dans lesquelles ils mangeaient; et a mis sous sa main les vignes, les prés, les vergers et les aubrais; de manière que le comte aura pour le forfait des vignes, dix sous ou une oreille même de l'homme qui aura forfait, s'il ne peut payer dix sous; qu'il aura pour le forfait des prés et pour une vache six deniers; pour un porc ou pour une brebis six deniers. Ils ont octroyé aussi qu'ils donnent (les hommes) en paiement une monnaie qui n'a pas le poids, s'ils ne l'ont pas faite (altérée), et que le droit de *cornage* ne soit plus dorénavant perçu. Nous supplions donc la divine puissance pour que quiconque osera violer, ou en aucune manière infirmer cette page sacrée et ce qui y a été statué, soit frappé de la malédiction éternelle et de la colère implacable des vengeances de Dieu. »

** Guillaume-le-Breton a dit de ce comte :

.... Et precipuè Theobaldus
Præsulis ejusdem frater, cui Belsia tota,
Cui Blesense solum suberat castrumque Dunense,
Et speciosa nimis regio, castellaque plura.

d'Othon, duc de Bourgogne; Elisabeth; enfin, Alix de Blois, religieuse à Fontevrault, et qui devint en 1218 abbesse de cette célèbre communauté.

Louis, fils aîné de Thibault V, laissa peu de traces de son gouvernement dans le comté de Blois; mais s'étant croisé en 1199, il fit la guerre avec quelque éclat dans la Palestine. Villehardouin lui reproche cependant d'avoir engagé imprudemment la bataille d'Andrinople en 1205; il paya cette faute de sa vie, et périt dans ce combat. Il avait eu trois enfants de Catherine, fille de Raoul, comte de Clermont en Beauvoisis: Thibault, Raoul et Jeanne de Blois, morte jeune.

Thibault VI, comte de Blois en 1205, était alors mineur: ce fut Catherine, sa mère, qui gouverna en son nom. Nous ne voyons aucun fait important ressortir du règne de ce prince, qui mourut en 1218, sans postérité, quoiqu'il eût été marié trois fois. Après sa mort, Marguerite, fille de Thibault IV, prit le titre de comtesse de Blois et de Chartres. Ce fut durant son règne que les habitants du bourg du Foix, vassaux de l'abbaye de Saint-Laumer, achetèrent leur affranchissement pour la somme de deux mille livres; la charte qui consacre ce rachat est de l'an 1224. Les bâtiments réguliers, et l'église en partie, avaient été brûlés dans cette année; l'argent compté aux religieux par les habitants affranchis servit à rebâtir ces édifices: nous parlerons ailleurs de cette reconstruction.

Catherine, comme le neveu auquel elle succédait, fut mariée trois fois; ses deux premiers maris, Hugues d'Oisy et Othon de Bourgogne, ne lui donnèrent point d'enfants; mais elle eut de Gauthier, sire d'Avesnes *, Marie, qui épousa Hugues de Châtillon; elle lui porta le comté de Blois.

* Gauthier d'Avesnes et Marguerite reprirent aux frères de l'Hôtel-Dieu de Blois le château de Montfrault, qui leur avait été donné, selon Bernier, par les comtes de la première race. Ces religieux reçurent des terres en échange de ce château et de ses dépendances.

CHAPITRE III.

Le Blésois sous les comtes de la maison de Châtillon.

HUGUES, premier comte de Blois de la maison de Châtillon, prit possession du comté en 1230. Ce seigneur fut hostile à la monarchie : on le comptait parmi les grands feudataires de la couronne qui, durant la minorité de Louis IX, se liguèrent contre ce monarque et contre sa mère Blanche de Castille. On sait que dès le commencement de cette conjuration, Thibault IV, comte de Champagne et roi de Navarre, vivement épris de la belle Castillanne, abandonna ses alliés après être entré dans la conjuration, et se soumit humblement à toutes les exigences de la régente. « Ce pauvre prince, dit Mézerai, ren-
» dit de rechef les armes à l'amour ; et après un grand soupir,
» madame, lui dit-il, mon cœur, mon corps et toutes mes for-
» ces sont à votre commandement. » Thibault-le-Champenois se dépouilla en effet de ses comtés, sur l'injonction de Blanche, afin de payer à Alix, reine de Chypre, sa cousine, une somme

de quarante mille livres et une pension de deux mille livres, en dédommagement du comté de Champagne, qui revenait à cette princesse. Car Alix devait le jour à Henri II, comte de Champagne et roi de Jérusalem; tandis que Thibault IV était fils de Thibault II, frère puîné d'Henri. Mais c'est par erreur qu'Anquetil comprend le comté de Blois parmi les possessions que le comte-troubadour abandonna dans cette circonstance; ce comté, comme nous l'avons vu, était sorti de la maison de Champagne par le mariage de Marie d'Avesnes avec Hugues de Châtillon.

Quoique ce comte de Blois n'eût pas subi l'enchantement de l'Alcine castillanne, il fut un des premiers à faire sa paix avec elle, et se rendit même caution pour Simon de Dammartin, comte de Ponthieu. Hugues de Châtillon, ainsi que d'autres seigneurs, s'obligea par serment, dans une assemblée tenue en la ville de Melun, à maintenir les ordonnances portées par Louis VIII, contre les Juifs; il assista aussi, en 1241, au colloque de Saint-Denis, dans lequel Louis IX prouva que, s'il avait des sentiments profondément religieux, sa politique savait néanmoins restreindre le clergé dans les limites de son ministère, et surtout maintenir les libertés de l'église gallicane.

Hugues de Châtillon ayant perdu, en 1241, son épouse, qu'il chérissait, prit la croix quatre ans plus tard avec une nombreuse noblesse, en tête de laquelle on comptait les frères de Saint-Louis. Mais il ne partit point alors pour la Palestine; ce fut seulement en 1248, et lorsque le roi lui-même se croisa, que ce comte de Blois se disposa pour ce pieux voyage qu'il ne put entreprendre : il fut surpris par la mort au milieu de ses préparatifs. Hugues de Châtillon fut enterré à l'abbaye de Pont, près de sa femme, qui lui avait donné six enfants, savoir : Jean de Châtillon, comte de Blois; Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol; Gaucher de Châtillon, comte de Châtillon; Hugues de Châtillon, qui n'eut en partage que trois mille livrées de terre; Philippine de Châtillon, mariée à Othon, comte de Gueldres;

enfin, Elisabeth de Châtillon, qui épousa Gérard de Gand, surnommé *le Diable*.

Sous le règne d'Hugues de Châtillon (1240), on bâtit dans la partie haute de la ville de Blois une chapelle consacrée à Saint-Martin. Jusqu'alors les fidèles de ce quartier devaient accomplir leurs devoirs religieux à l'abbaye de Bourg-Moyen, et les seuls chapelains de cette communauté allaient administrer les sacrements dans cette partie de la ville. Au mois de juillet 1240, Mathieu, évêque de Chartres, confirma, par une lettre pastorale, celle de son prédécesseur Albéric, « qui voulait que le » soin des ames des simples clercs et de leurs domestiques étant » dans le haut du château, appartint au chapitre de Bourg-» Moyen, comme curé de Saint-Martin. » Toutefois, la chapelle dont nous avons parlé plus haut étant bâtie, un prêtre y célébrait quelques offices, sous prétexte qu'ils auraient interrompu les chanoines de Bourg-Moyen dans leur service. Telle fut l'origine de la paroisse de Saint-Martin. En 1258, l'abbé de Marmoutier donna à Albéric, chapelain de Saint-Martin, du poil de la barbe de ce saint. Pour ne plus revenir à ce sujet, nous dirons qu'en 1375, les chanoines établirent décidément un clergé dans cette église, qu'ils firent rebâtir. Cet édifice, démoli depuis la révolution, appartenait au XIV.ᵉ siècle, c'est-à-dire au style gothique de la seconde époque; mais l'ordonnance en était peu remarquable et l'ornementation très simple. Pour témoignage de sa suzeraineté, l'abbaye de Bourg-Moyen conserva les fonts baptismaux et quelques droits honorifiques. Le curé de Saint-Martin avait le titre de prieur.

Jean, fils aîné d'Hugues, lui succéda dans toutes les terres venant de sa mère, en vertu d'un testament du comte défunt : cet héritage se composait du comté de Blois, avec les seigneuries d'Avesnes, de Guise, de Condé, de Landrecies, etc.

Ce comte de Blois jouit d'une haute considération à la cour de France. Philippe-le-Hardi étant près de Saint-Louis, son père, en Palestine, établit Jean de Châtillon, gouverneur de ses en-

fants ; il le fit lieutenant-général du royaume, lorsque la couronne, tombée du front de son père sur le sable brûlant de l'Afrique, fut ramassée par lui. Le comte Jean siégeait dans le conseil-d'état présidé par le roi, lorsqu'en 1276, ce monarque eut à juger le différend agité entre les trente-neuf de Gand, et Marguerite, comtesse de Flandre.

Le comté de Blois dut à Jean de Châtillon quelques fondations importantes. En 1250, il fit venir à Blois un certain nombre de Cordeliers, ordre fondé quarante ans plus tôt, par Saint-François-d'Assise. Il leur abandonna d'abord pour se loger deux tourelles entourées de fossés, et leur donna la permission d'appuyer sur les murs de la ville leur église, bâtie à ses frais. Enfin, pour agrandir cette communauté, ce prince acheta du chapitre de Bourg-Moyen un terrain situé rue Levasseleur. Pierre de France, troisième fils de Saint-Louis, fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Blois; mais son cœur fut donné aux Jacobins de la même ville, dont nous allons parler.

Jean de Châtillon attira à Blois ces frères prêcheurs, en l'année 1273. Il leur abandonna d'abord l'église paroissiale de Saint-Gervais et ses dépendances, pour établir leur couvent; mais ces Pères lui ayant représenté qu'ils étaient logés trop étroitement, il acheta, du nommé Renaud Turpin, divers héritages, qui furent joints aux terrains cédés à la nouvelle communauté. Plus tard, Jeanne de Châtillon fit, à son tour, quelques libéralités aux Jacobins. En 1588, durant ces états de Blois où le dernier Valois qui ait régné laissa tomber la couronne de France dans le sang des Guise, le clergé choisit le réfectoire des Jacobins pour ses assemblées particulières. L'église de ce monastère reçut en 1656 les entrailles de Marie-Anne d'Orléans.

La plus importante fondation qui ait été faite dans le comté de Blois par Jean de Châtillon et Alix de Bretagne, son épouse, c'est l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Garde, dite *de la Guiche*, dont on voit les ruines à un myriamètre environ de Blois, au fond d'une riante vallée qu'arrose la petite rivière de la Cisse. En 1268,

le comte faillit succomber dans une grande maladie, durant laquelle lui et la comtesse Alix firent vœu de fonder une abbaye; mais en 1277, ce vœu, ainsi que tant d'autres formés sous l'impression d'un grand danger, était oublié, peut-être, lorsqu'un de ces événements merveilleux fréquents au moyen-âge, mais dont le nôtre est privé, rappela au comte et à la comtesse l'engagement pris par eux avec le ciel.

Des bergers gardaient leurs troupeaux dans un champ appelé *la Guiche,* appartenant à Geoffroy de Chantelou. Soudain parut une flamme sur un amas de pierres recouvert d'épines. Ayant échappé d'abord à l'attention des bergers, la lumière se reproduisit plus vive le lendemain et les jours suivants. Ces villageois l'aperçurent alors et s'approchèrent de la flamme pour s'y chauffer; mais elle disparut aussitôt. Le comte et la comtesse de Blois, informés de ce prodige par ceux qui en avaient été témoins, jugèrent, dans leur sagesse, que le lieu où il s'était manifesté devait être celui marqué par la volonté divine pour la construction de l'abbaye projetée. En conséquence, les travaux furent commencés immédiatement, en présence du comte et d'Alix, son épouse, accompagnés de tout le clergé de Blois. Sous le tas de pierres qu'indiquèrent les bergers, on découvrit, dans un petit caveau, une statue en bois représentant la Mère du Sauveur. Jean I.er fit conserver précieusement la figure si miraculeusement révélée, et qui ne pouvait manquer de promettre à la future abbaye de glorieuses destinées.

Les travaux de construction, commencés vers 1272, ne furent terminés qu'en 1277; l'archevêque de Tours et l'évêque d'Orléans firent en cette même année la consécration de l'église, en présence d'une noblesse nombreuse et de tout le clergé de la province. L'effigie de la Vierge fut placée sur le maître-autel, construit à l'endroit même où cette figure avait été trouvée.

Les lettres de fondation de cette communauté ne parurent qu'après la mort de Jean I.er; elles étaient datées de l'an 1282. Nous croyons devoir les rapporter textuellement. « Gie Ælis,

» comtesse de Blois, fait assavoir à tous ceux qui ces présentes
» verront, que j'ay, pour l'amour de mon cher fils Pierre, fils
» du roi de France, comte d'Alençon et de Blois, et ma chère
» fille Jehanne, comtesse de ces mêmes lieux, et pour le bien
» de l'abbaye que mon cher seigneur Jehan de Châtillon, comte
» jadis de Blois, et que nous avons fondée en Blésois, au lieu qui
» est appelé la Guiche : voil et autroi que gie et avec ensemble
» aigens la garde et la seigneurie des biens et des personnes
» qui seront en ladite abbaye, et que nous y mettons dames de
» commun assentement, tant comme je vivrai tant seulement,
» et n'aura nulles dames mises et reçues de par nous s'elles ne
» sont gentilles femmes (femmes nobles), nées des terres du
» domaine ou des fiefs au-devant del monseigneur le comte,
» se ce n'est de notre commun assentement; en tesmoin de la-
» quelle chose je ay donné as devant dis mon fils et ma fille,
» ces présentes lettres scellées de mon sceau. Ce fut donné le
» dimanche emprès la Saint-Pierre, entrant en aolt, et en l'an
» de Notre-Seigneur 1282. »

En vertu d'une bulle fulminée en 1285, par le pape Martin IV, l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Garde, dite de la Guiche, relevait directement du Saint-Siége, auquel les religieuses payaient annuellement une redevance d'une once d'or. Quant à l'évêque de Chartres, privé de ses droits épiscopaux sur cette communauté, il recevait en dédommagement une rente de dix livres.

Il serait difficile d'énumérer toutes les donations qui furent faites dans la suite des siècles, à l'abbaye de la Guiche ; nous signalerons seulement ici ses principaux bienfaiteurs, c'est-à-dire les seigneurs qui l'enrichirent jusqu'à la fin du XIV.e siècle. Ce furent Pierre de France et Jeanne de Châtillon, son épouse, 1279; Hugues de Châtillon II, 1297; Gui de Châtillon, 1342; Charles de Blois, duc d'Orléans, 1354; enfin, Louis d'Orléans, frère de Charles VI, 1398.

Lorsqu'on arrive à une petite distance du bourg de Coulanges, la vue se porte tout d'abord vers un massif de bâtiments,

ressortant sur des touffes d'arbres dont la vive nuance contraste avec le ton blanchâtre de ces constructions. Une chapelle moderne s'élève au milieu des restes de l'ancien couvent; elle est bâtie, dit-on, sur l'emplacement jadis occupé par le chœur de l'église abbatiale. Quelques arcades ogivales reposant sur des colonnettes carrées, et, dans l'intérieur d'un bâtiment en partie détruit, une vaste salle voûtée avec un double rang de colonnes, voilà ce qui subsiste de l'abbaye de la Guiche.

Il serait téméraire de hasarder une description archéologique de l'église, d'après les notions peu intelligentes laissées par les anciens historiens du Blésois; on peut reconnaître seulement que cet édifice, démoli durant la révolution, était assez vaste; et l'on doit penser qu'il avait été construit avec toute la splendeur admise par l'architecture gothique du XIII.ᵉ siècle, plus jalouse de la majesté des lignes, qu'ambitieuse des détails d'ornementation. Il est probable toutefois que les deux siècles suivants prodiguèrent, au moins dans l'intérieur de cette église, toutes les somptuosités de ciseau qui caractérisèrent l'art gothique à ces époques : c'est, du reste, ce qu'attestaient plusieurs des tombeaux des seigneurs de la maison de Blois-Châtillon, dont l'abbaye de la Guiche fut la sépulture.

Nous empruntons les détails suivants à une brochure publiée récemment par M. Emmanuel Paty, inspecteur des monuments historiques de Seine-et-Marne.

» L'église de la Guiche était surtout remarquable, dit-il, par le grand nombre de mausolées et de pierres tombales qu'elle renfermait. Deux ont été conservées dans la petite chapelle dont nous avons parlé : les monuments de Louis et de Gui de Châtillon. La plupart de ces tombeaux étaient surmontés de statues en demi-relief, selon l'usage du XIII.ᵉ siècle.

» Devant le maître-autel, se distinguait, entre tous les autres, le magnifique mausolée de marbre noir doré du comte Jean de Châtillon, fondateur de l'abbaye. Aux deux côtés,

étaient représentés les douze Apôtres, en relief; au pied, saint François et sainte Claire, et à la tête, un chevalier armé, dans l'attitude de la prière. Autour du tombeau sur lequel était couché le comte Jean, les pieds appuyés sur un lion, on lisait cette inscription :

CY GIST JEHAN DE CHATILLON;
CUESNT (comte) DE BLOYS,
SIRE D'AVESNE;
QUI FONDA ET ESDIFIA ET DONNA CETTE PRÉSENTE ABBAYIE.
PRIEZ DIEU POUR SON AME;
ET TRESPASSA L'AN DE L'INCARNATION DE J.-C.
M. CC. LXXX,
LE CINQUIEME MAY.

» Du côté de l'épitre, se trouvait le tombeau de la comtesse Alix de Bretagne, morte en revenant de la Terre-Sainte, le 2 août 1288. Elle était représentée couchée, par une statue de cuivre doré. Auprès de la balustrade du sanctuaire, sur une tombe engagée dans le mur, gisait Jehanne de Châtillon, une couronne en tête, et ayant à ses pieds une levrette. Cette comtesse, fille de Jean de Châtillon et de la comtesse Alix, avait épousé Pierre de France, troisième fils de Saint-Louis : c'est de ces deux personnages qu'Alix fait mention dans l'acte de fondation de l'abbaye. Elle mourut en 1291.

» Du côté de l'autel de saint Hubert, près de la petite tour, se voyait un monument de pierre sur lequel était représenté, avec ses armes, Gui de Châtillon, premier du nom, mort en 1342. Ce comte, fondateur de la chapelle Saint-Jean, l'avait dotée à perpétuité de trente livres de rente, à prendre sur le domaine de Blois, à charge de deux messes par semaine.

» Enfin, nous signalerons la tombe de Louis de Châtillon, sur laquelle on lisait cette inscription :

CI GIST NOBLE ET VAILLANT CHEVALIER
LE SEIGNEUR LUYS DE CHATILLON,
NEVEU DU ROY PHILIPPE,
SUS DIT CUENS DE BLOYS
ET SIRE D'AVESNE,
QUI TRESPASSA A LA BATAILLE
DE CRÉCY,
LE VINGT-SIX AOUST M. CCC. XLVI;
ET JEANNE DE HAYNAULT, SA FEMME,
LAQUELLE LUY AYANT SURVESCU QUATRE ANS,
ELLE VOULLUT QUE SON CORPS
FUST TRANSPORTÉ DANS NOSTRE ABBAYIE,
ET INHUMÉ AUPRÈS DE SON MARI LOYS DE CHATILLON,
EN M. CCC. L. *

On voyait encore dans l'église de la Guiche le tombeau de Marguerite, fille de Louis, duc d'Orléans, et mère de François, duc de Bretagne.

Toutes ces sépultures, renfermant des dépouilles illustres, furent fouillées, en 1793, par une foule dévastatrice, persuadée que ces comtes de Blois, endormis éternellement sous le mar-

* Excursion archéologique dans le département de Loir-et-Cher (1842). — Extrait du Bulletin monumental, tome XI. — M. Emmanuel Paty, auteur de cette notice, est un de ces amants de la science archéologique qui, de nos jours et sous l'habile direction de M. de Caumont, ont tiré cette science des langes d'une enfance qui s'était perpétuée au milieu de toutes les merveilles de la civilisation. M. Paty, loin de ressembler à ces explorateurs avares, qui après avoir fait des découvertes, les enfouissent de nouveau dans le silence de leur cabinet, répand obligeamment les trésors de son savoir, et obtient dans la reconnaissance de ses concitoyens, le seul prix digne du savant qui veut devoir à ses travaux, non à l'intrigue, les distinctions et les honneurs.

bre ou la pierre, étaient environnés de trésors inestimables. Peut-être ces nouveaux Vandales recueillirent-ils, parmi les ossements, quelques bagues, quelques colliers d'or, acquis en troublant, par une cupidité sacrilége, le repos sacré de la tombe ; en brisant à plaisir les œuvres de l'art, en pulvérisant les marbres sur lesquels le génie avait sculpté les traits des héros ; en déshéritant enfin l'histoire du témoignage de ces monuments. Un poignard du XIV.e siècle, trouvé dans le mausolée de Louis de Châtillon et jeté à l'écart par les dévastateurs, avait été recueilli par un vieillard, ancien fournisseur de l'abbaye ; M. Paty, l'ayant acquis, l'a déposé depuis au musée de Bourges, Peut-être était-ce la dague avec laquelle le vaillant comte Louis avait envoyé chez les morts tant d'Anglais, avant d'y descendre lui-même du champ funeste de Crécy.

Telle était cette abbaye de la Guiche que fondèrent Jean de Châtillon et Alix de Bretagne ; le nombre des religieuses s'y éleva souvent, dit-on, à plusieurs centaines, et elle fut gouvernée successivement par un grand nombre d'abbesses appartenant aux plus nobles familles de France *.

Jean de Châtillon ne vit pas dans toute sa splendeur l'abbaye qu'il avait fondée : il mourut à Chambord en 1279, après avoir

* M. Emmanuel Paty a été assez heureux pour recueillir les noms de toutes les abbesses de la Guiche, du XIV.e siècle à la fin du dix-huitième. Ce furent : XIV.e siècle, Isabeau de Viry, Jehanne de Montlion, Jacques de Pons, Alice de Blancourt, Philippe la Prevôte, Philippe de Courteville, Marguerite de Tigny. — XV.e siècle, Philippe de Sainte-More, Jehanne Molline, Perrine de Laubespine. — XVI.e siècle, Jehanne Bretonne, Anne de Bailleul, Isabeau de Bacons, Marie de la Saussaye, Françoise Le Bouchier. — XVII.e siècle, Gabrielle de Beaugé, Florimonde de Pellocquin, Marie de Prunelay, Marie Chapelier, Elisabeth de la Bourdonnière. — XVIII.e siècle, Hélène Cebret, Marie de Vernaison, Louise de Saujon, Louise de Lescour, Jehanne de Campet de Soyon, Marie de Boismartin, Marie-Anne de Lyonne.

Les limites que nous devons nous imposer ne nous permettent pas d'aborder l'histoire particulière de l'abbaye de la Guiche, et nous nous en félicitons : là comme à Lonchamp, comme à Montmartre, comme à Chelles, nous trouverions

accordé en cette même année, aux habitants du pays situé entre le Cosson et le Beuvron, le droit de pâturage dans sa forêt de Boulogne : le dernier acte de ce comte fut donc un bienfait.

Alix de Bretagne n'avait donné qu'une fille à Jean de Châtillon ; cette fille, nommée Jeanne, épousa Pierre de France, troisième fils de Saint-Louis, et lui porta, en 1279, le comté de Blois. Il n'en jouit pas long-temps, puisqu'il mourut sans postérité, en 1283.

Le seul acte de ce règne de quatre ans qui soit digne d'être cité, est une transaction datée de 1280, entre Pierre de France et les chanoines de Bourg-Moyen, par laquelle il rachète d'eux le droit perçu sur les poids et mesures, moyennant la cession des métairies de Saint-Cyr-du-Gault et de Lassai. Ce droit, à titre d'engagement, fut cédé dans la suite à la maison de Saumery, l'une des plus importantes du Blésois *. Le bâtiment où les habitants devaient faire vérifier les poids et mesures a donné son nom à la rue dite du *Poids-le-Roi*.

A la mort de son mari, Jeanne de Châtillon resta seule com-

de temps à autres des règles peu respectées et des réformes laborieusement obtenues.

* La maison de Jehanne de Saumery, qui habite encore le département de Loir-et-Cher, est originaire du pays de Soule, et son principal manoir était à Mauléon. Elle tenait le premier rang en Navarre dès le xe siècle.

Appelé en France par ses oncles, Menault de Lakarra, aumônier du roi, et Bernard de Ruthie, grand aumônier de France, Arnault de Jehanne s'établit dans le Blésois en 1579, et devint seigneur marquis de Saumery, après la mort de Menault de Lakarra, propriétaire de cette terre. Depuis son établissement en France, la famille de Saumery a constamment occupé la charge de capitaine et gouverneur du château royal de Chambord jusqu'en 1785. Elle a fourni des conseillers d'état, des gouverneurs et grands baillis de Blois, un lieutenant-général commandant pour le roi aux gouvernements de l'Orléanais, du Blésois, du Dunois et du Vendômois ; des gouverneurs de places fortes, des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, un grand nombre d'officiers-généraux ; des capitaines de vaisseaux ; une multitude de chevaliers de l'ordre royal de Saint-Louis, et un évêque. Un membre de cette famille fut sous-gouverneur du roi Louis XV.

tesse de Blois, et vécut, dit Duchêne, historien de sa maison, en une sainte et perpétuelle viduité.

La veuve de Pierre de France n'ayant point d'héritiers directs, laissa, en 1291, le comté de Blois à Hugues de Châtillon, son cousin-germain, qui abandonna à ses co-héritiers d'autres terres considérables. Ce comte, par diverses donations et immunités, acquit, dans le Blésois, la réputation d'un prince bienfaisant. Ainsi, la Maison-Dieu des Montils obtint de lui le droit d'usage dans la forêt de Russy, et par un testament qu'il fit en 1299, plusieurs dons étaient assurés aux couvents et aux pauvres de Blois. Hugues II s'inscrivit au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye de la Guiche, en accordant à cette communauté vingt livres tournois de rente perpétuelle, à prendre sur ses revenus de Blois.

Le règne de ce comte nous fournit un témoignage de la singularité de certaines redevances que, sous le régime féodal, les populations acquittaient à leurs seigneurs. Chaque fois que le comte couchait en son palais de Blois, on devait lui servir vingt pains, une demi-jalée de vin, six pièces de chandelles, et autant de foin et d'avoine qu'il en fallait pour deux chevaux. Hugues II, honteux sans doute d'une telle aumône faite à l'opulence féodale par la pauvreté plébéienne, la supprima en 1296.

La redevance que nous venons de signaler prouve, au surplus, que les comtes de Blois, jusqu'à ceux de la maison d'Orléans, faisaient rarement leur séjour habituel dans la principale ville du comté; beaucoup d'entre eux n'y firent même que de rares et courtes apparitions. Engagés dans les guerres, ou grands officiers de la couronne, ces princes vécurent à peu près constamment loin des bords de la Loire. L'on doit ajouter que quelques-uns, ayant possédé des domaines plus importants que le comté de Blois, y résidaient de préférence, lorsqu'ils n'étaient pas à la cour des rois de France, ou ne guerroyaient pas dans leur propre cause ou dans celle du souverain.

Hugues II de Châtillon avait épousé Béatrix de Flandre, dont

il eut deux enfants : Gui de Châtillon, qui lui succéda en 1307 au comté de Blois, et Jean de Châtillon. Le premier de ces seigneurs, trop jeune au jour de son avènement pour gouverner le Blésois, fut placé sous la tutelle de sa mère, puis sous celle de Gui, comte de Saint-Pol, son oncle. Vers 1310, le jeune comte Gui épousa Marguerite de Valois, et ce fut sans doute à cette occasion que le roi Philippe-le-Bel lui conféra l'ordre de chevalerie.

Nous avons dit ailleurs que le droit régalien de battre monnaie était exercé par les comtes de Blois depuis l'époque carlovingienne : MM. Cartier et de la Saussaye, dans leur savante *Revue numismatique*, ont rapporté plus d'un fait confirmatif de cet exercice. On fabriquait la monnaie à Blois, dans un hôtel duquel dépendait la maison dite de la *Tour d'argent*, située près de la Poissonnerie, et celle à laquelle est adossée la fontaine de ce marché. En 1309, Gui de Châtillon, tuteur du comte, donna à bail la fabrication des monnaies du comté par des lettres dont voici la teneur : « Nous Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol et » boutillier de France, faisons savoir à tous, que nous avons » baillé à Nicolas Brancheseche notre monnoye de Bloys à faire » et à ouvrer par tout le Blésoys là où il lui plaira ; et lui promettons à bailler et délivrer les maisons et le lieu où Pierre le » Flamand ouvroit, et autres maisons, s'il en avoit mestier. Et » doit faire notre monnoye au poys accoutumé, c'est à scavoir » le denier à trois deniers et maailles de loy argent de roy, et » de diz et sept sous six deniers de poys au marc le roy. C'est » à scavoir ij maailles pour j denier. Et doit faire moitié deniers » et moitié maailles : c'est à scavoir, cent livres de deniers et » deux cents livres de maailles. Et doit son terme durer de la » mi-aoust prochaine à venir jusqu'à la septembresche en ja n. » Et lui promettons que nous ne ferons point faire de monnoye » en la comté et domaine de Bloys, ni par nous ni par autre, » son terme durant. Et lui promettons lui faire avoir les ouvriers » et monnoyers qui sont de notre domaine, pour venir ouvrer » en notre monnoye de Blésoys. En témoin des choses dessus

» dites, nous avons mis notre propre scel à ces présentes let-
» tres, qui furent faites l'an de grâce mil trois cent et neuf, le
» dimanche devant la Notre-Dame, mi-aoust. »

Il est probable qu'à sa majorité Gui renouvela plus d'une fois le bail passé par son oncle pour la fabrication des monnaies blésoises, qui s'effectuait encore au nom du comte en 1319. Mais plus d'une fois aussi, Louis-le-Hutin et Philippe-le-Long avaient chicané le comte de Blois sur le titre et le poids des pièces émises dans son comté. Enfin, en 1320, le roi retira à ce grand feudataire le droit de monnayage; mais une indemnité lui fut accordée pour dédommagement de ce retrait.

En 1329, le parlement condamna le comte Gui à payer moitié des dettes que le comte son père et la comtesse sa mère laissaient au jour de leur décès. Ce fut donc assez peu volontiers que ce prince, lésé dans ses intérêts par la justice du roi Philippe de Valois, son beau-frère, s'arma pour lui, vers 1336, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Edouard III, roi d'Angleterre. En 1340, Gui I.er aida encore ce souverain à faire lever le siége de Tournai.

Le comté de Blois dut à Gui de Châtillon un bienfait d'autant plus précieux qu'il y avait plus de honte attachée à la servitude qu'il abolit : depuis un temps immémorial, les meuniers des moulins de Souvigny, des Croteaux et d'Huisseau étaient obligés d'exécuter les criminels. Sans doute cette horrible obligation leur avait été infligée par suite de quelque grave méchef, dont nous n'avons trouvé aucune trace dans les annales blésoises. Le comte Gui, par des lettres données en 1335 et relatées dans le Cartulaire de Bourg-Moyen, exempta les meuniers d'une si déplorable corvée*. Assez d'autres obligations dégradantes restè-

* Il y avait à Blois un exécuteur des hautes œuvres en 1345; car nous trouvons dans un compte des dépenses faites en cette année par Regnault Pivart, prévôt de Blois, le passage suivant : « Baillé au bourreau de Blois pour li faire pendre un » homme et pour le vin dou marché quand il fut retenu, v sols. »

rent attachées à la condition des hommes et femmes corvéables de corps à la merci des seigneurs.

Gui avait eu de Marguerite de Valois, qui le précéda au tombeau, trois enfants : Louis de Châtillon, comte de Blois; Charles de Châtillon, dit de Blois, devenu si célèbre par la guerre qu'il soutint contre la maison de Montfort; enfin, Marie de Châtillon, mariée à Raoul, duc de Lorraine. Gui I.er mourut en 1342, et fut inhumé comme ses prédécesseurs à l'abbaye de la Guiche.

Louis, premier du nom, succéda à son père, avec les titres de comte de Blois, Dunois, Soissons, etc. A son avènement au comté, ce prince en ayant fait hommage au roi Philippe de Valois, son oncle, parut un instant à Blois; puis il courut au secours de son frère Charles, engagé déjà dans cette longue lutte qui devait lui coûter la vie. On doit penser qu'à cette époque le trésor du comte Louis se trouvait dans une situation peu prospère; car la comtesse Jeanne de Hainaut, sa femme, dut emprunter à Jean de Chambord, bourgeois de la ville de Blois, une somme équivalant à cent quatre-vingt-dix francs de notre monnaie, pour être envoyée au comte, en Bretagne *.

Au rapport de Bernier, les habitants de Blois, affligés du rapide passage de Louis I.er dans leur ville, craignirent que ce comte ne leur enlevât leur droit de franchise, que ses prédécesseurs avaient toujours confirmé lors de leur joyeuse entrée. Sans doute l'historien blésois entend parler ici de l'affranchissement du bourg de Foix, acheté des moines de Saint-Laumer; car nous ne voyons pas qu'aucun autre acte ait affranchi le surplus de la ville. Bernier lui-même dit ailleurs, qu'avant Louis I.er, les habitants de Blois étaient serfs, et qu'à leur mort les comtes s'emparaient de l'héritage qu'ils laissaient. Louis, toujours selon Bernier, supprima ce privilége draconnien, et le remplaça par un droit dit de *faîtage*, prélevé sur chaque mai-

* *Le château de Blois*, par M. de la Saussaye, d'après une charte du XIV.e siècle, provenant des archives de feu le baron de Joursanvault.

son, et dont furent exemptées les dépendances des abbayes de Saint-Laumer et de Bourg-Moyen. Il est probable, cependant, que la charte qui consacrait cette disposition laissait subsister la servitude de corps; puisque le comte Louis I.er, par des lettres particulières, affranchit Pierre Druion et Doam, sa femme, à condition que s'ils avaient des enfants, il en resterait un à l'abbaye de Bourg-Moyen. La féodalité étendait sur les biens et les personnes des rets aux mailles si multipliées, qu'il était difficile d'échapper à toutes.

Louis de Châtillon, après avoir combattu sans succès, mais non sans gloire, pour Charles, duc de Bretagne, son frère, dont il ne connut pas les plus tristes destinées, se trouva près du roi, son suzerain, à la funeste journée de Créci. Il fut compté parmi les nombreux chevaliers qui avaient versé tout leur sang pour sauver les bannières de France de l'opprobre d'un échec; s'il ne put, en tombant sur le champ de bataille, racheter cette terrible suite de la plus maladroite combinaison stratégique, il conquit au moins en mourant une belle page dans l'histoire. « Le comte de Blois, neveu du roi de France, et le duc de Lor-» raine, dit Froissard, avec leurs gens et leurs bannières, se » combattirent moult fort; mais ils furent enclos d'une route » d'Anglois et Gallois et furent occis, combien qu'ils y firent » moult prouesses. » Ce témoignage du chroniqueur n'est pas suspect : on sait qu'il aimait les Anglais plus que ses compatriotes.

Jeanne de Hainaut resta donc veuve en 1346, avec trois enfants : Louis de Châtillon, deuxième du nom, comte de Blois; Jean de Châtillon, aussi deuxième du nom, et qui fut comte de Blois après son aîné; et Gui de Châtillon, d'abord comte de Soissons, puis comte de Blois. Louis II étant en bas-âge à la mort de son père, la comtesse eut la tutelle des domaines du jeune comte : tutelle qui fut sans doute exercée par Guillaume de Flandre, comte de Namur, son second mari. A la mort de cette princesse, arrivée en 1350, la gestion des possessions de Louis II

fut disputée à Jean de Hainaut, oncle maternel du jeune comte, par Charles, duc de Bretagne, son oncle paternel. Un arrêt du parlement, rendu en 1351 et confirmé par le roi Jean, maintint Jean de Hainaut en jouissance de la tutelle. Infortuné duc de Bretagne, qui aspirait encore à des embarras, au milieu de tous ceux attachés à sa position! L'ambition ne calcule jamais ses ressources, et ses convoitises admetttent rarement les conseils de la prudence.

Louis de Châtillon, devenu majeur, partagea avec ses frères les héritages qui leur étaient échus. En 1361, ce comte de Blois envoya à Londres, Gui, son plus jeune frère, comme otage du roi Jean, revenu en France pour réunir sa rançon. Dans cette circonstance, Alard de Donstienne, gouverneur de Blois, fournit une somme de quatre cents livres. Vers ce même temps, Louis II dut s'armer contre certains aventuriers qui parcouraient le Blésois en pillards, après s'être emparés de plusieurs forteresses du pays. Le gouvernement de ce prince, contemporain des désastres accumulés sur le royaume depuis le funeste résultat de la bataille de Poitiers, fut traversé par toutes les calamités que la France eut alors à subir. Cependant le château de Blois, maintenu en bon état de défense, ne tomba ni au pouvoir des Anglais, ni aux mains de ces bandes auxiliaires qui, amies ou ennemies, étaient le fléau des provinces qu'elles occupaient.

Mais si le comte habitait ce château, quel dut être sa douleur en voyant, du haut de ses tours inexpugnables, un cercle d'incendies borner sa vue à l'horizon, et quelquefois ses vassaux tomber égorgés au pied même de ses remparts. M. de la Saussaye, d'après les archives du baron de Joursanvault *, rapporte

* M. le baron de Joursanvault, mort au commencement de ce siècle, était un amateur passionné des monuments historiques; il avait réuni une collection importante de chartes du moyen-âge, tant des souverains, que des grands feudataires de la couronne. Dans la vente qui suivit son décès, cette collection fut acquise par le libraire Techner, qui, ayant fait répartir les chartes par provinces, les vendit séparément aux autorités départementales, et fit en cela une

qu'à cette époque, Pierre de Fontaine, l'un des meilleurs officiers du comte, commandait l'artillerie du fort. Mais soit qu'elle se composât dès-lors de canons, soit qu'on ne disposât encore que de ces instruments de jet qu'on nommait *engins* *, et qui fonctionnaient sans l'usage de la poudre, on était bien inhabile à frapper l'ennemi au loin; l'artillerie du château ne dut guère inquiéter les bandes anglaises ou autres à quelques centaines de toises du château.

Toutefois, les efforts de Louis II ne furent pas impuissants : il parvint à chasser les Anglais du Blésois : il ne leur resta bientôt plus rien dans ce comté des conquêtes du Prince Noir.

Nous avons vu que le chapitre de Saint-Sauveur de Blois fut fondé, en l'an 1000, par une réunion de prêtres qui instituèrent vingt-huit prébendes dans cette collégiale. Thibault V, par la plus singulière générosité, se démit, en faveur des chanoines de Saint-Sauveur, de tous ses droits pendant les trois jours qui suivent l'Ascension. Louis II voulut se refuser à cette étrange concession, dont les bénéficiaires avaient peut-être abusé plus d'une fois; ces prébendiers soutinrent ce qu'ils appelaient leur droit; l'affaire fut portée au parlement, qui, par arrêt de 1362, maintint la disposition de Thibault V.

Sur la paroisse de Saint-Honoré, et au lieu où se trouve la fontaine dite de Saint-Jacques, dans la ville de Blois, il existait autrefois un hôpital du même nom. Il avait été fondé, en 1366, par le comte Louis II et quelques particuliers, pour le soulagement des pélerins voyageurs. Cet établissement, qui eut le titre

bonne spéculation. M. le maire de Blois s'étant rendu acquéreur du lot concernant l'ancien comté de Blois, ces archives ont été et seront encore consultées avec fruit par les historiens de la localité.

* On lit dans l'ouvrage intitulé : *De l'Origine de la milice et des armes*, par Claude Fauchet : « Tous les instruments de jet s'appelaient autrefois *engins* ou » *artillerie*, parce qu'il fallait avoir du génie (*ingenium*) et de *l'art* pour faire » et composer ces ouvrages subtils. »

de chapître, était desservi par huit chanoines. Le prieur de Saint-Honoré était chanoine de Saint-Jacques. La place nommée *Puits-du-Quartier*, et qui tient ce nom d'un puits qu'on voyait jadis au milieu, servait de cimetière à l'hôpital Saint-Jacques. Nous aurons occasion de reparler de ce chapître.

Le comte Louis II mourut en 1372, sans postérité et même sans avoir été marié. Jean, deuxième du nom, son frère puîné, lui succéda. Ce prince, lorsque cet héritage lui échut, était occupé à se saisir du duché de Gueldres, que lui avait apporté en mariage Marguerite, fille de Renaud I.er, duc de Gueldres et de Malines. D'un autre côté, Jean II avait hérité de son oncle maternel Jean de Hainaut, de domaines considérables en Flandre et en Hollande; le comté de Blois lui sembla apparemment d'une faible importance; aussi n'y parut-il que rarement. Peut-être, en se montrant moins indifférent à l'égard de ce comté, se fût-il dispensé de guerroyer sept années durant pour cette province de Gueldres qu'il se vit, en définitive, obligé d'abandonner à Guillaume de Juliers, après sept années d'hostilités malheureuses.

Jean II se trouvait en 1377 à la cour de Charles V, lorsque ce monarque reçut l'empereur Charles IV et son fils Venceslas, roi des Romains. Le comte de Blois fut témoin des honneurs rendus au palais de Saint-Pol, à ces princes étrangers. Mais par des motifs qui ne nous sont pas connus, il refusa, en 1380, d'assister au sacre du roi Charles VI. Peut-être, ainsi que plusieurs seigneurs, celui-ci sut-il mauvais gré au jeune monarque du réglement somptuaire qu'il rendit vers le début de son règne, et qui imposait des limites à la vie fastueuse des grands. Entre autres dispositions, ce réglement défendait de servir sur sa table plus de deux plats avec le potage : *Nemo audeat, ait ille rex, dare præter duo fecula cum potagio*. Il est rare que les nouveaux règnes ne soient pas marqués par des actes d'une grande sagesse; mais ordinairement, dans la cour même du souverain dont ces mesures signalent la haute moralité, on s'affranchit

bientôt des entraves données aux passions contemporaines. Tandis que Charles VI recommandait par des édits la tempérance et la rectitude des mœurs, les courtisans et les dames qui l'entouraient s'abandonnaient aux plus scandaleux déréglements. La reine même, cette Isabeau de Bavière que l'histoire a justement flétrie, donna plus tard l'exemple d'une galanterie sans frein, avant même que la lune de miel eût cessé de luire sur son hymen. Les chroniqueurs du temps ont rapporté les saturnales qui se passèrent à l'abbaye de Saint-Denis durant les fêtes du mariage de Charles VI, sans expliquer pourquoi cette solennité nuptiale achevait de s'accomplir au sein d'une retraite consacrée au célibat.

Jean II parut rarement à Blois, et l'on trouve dans ce comté peu de traces de son gouvernement. On voit cependant qu'en l'année 1375, il autorisa les chanoines de Bourg-Moyen à s'emparer tout-à-fait du service divin dans l'église de Saint-Martin-des-Choux, et leur permit d'agrandir cette église, qui jusqu'alors n'avait été qu'une simple chapelle. Le fait suivant, digne d'être cité, se rapporte au temps où Jean II fut titulaire du comté de Blois. En 1381, Jean de Bourbon, comte de la Marche, partant pour quelque expédition guerrière, remit aux chanoines de Saint-Sauveur, son trésor, consistant en douze mille florins, dont ces religieux lui donnèrent une reconnaissance, que l'on trouva depuis, acquittée, dans les archives du chapître. On sait qu'à la fin du XVII.e siècle, M. de La Chatre, ayant fait pareil dépôt dans une communauté du Paris, ne fut pas aussi heureux que le comte de la Marche au XIV.e siècle.

Jean II de Châtillon mourut en 1381, dans son château de Schanhove, et fut inhumé à Valenciennes, dans l'église des Cordeliers, auprès de Jean de Hainaut, son aïeul. Marguerite de Gueldres, son épouse, ne lui avait point donné d'enfants; le comté de Blois échut à Gui II de Châtillon, troisième fils de Louis II, et frère du dernier comte. Celui-ci avait eu deux fils naturels d'Isabeau de Zunperg : Jean, bâtard de Blois, seigneur

de Trélan en Hainaut, et Gui, bâtard de Blois, seigneur de Thol en Zélande. Mais le régime féodal, si fécond en actes arbitraires, n'admettait pourtant qu'avec difficulté les dispositions contraires à l'hérédité en ligne légitime. Les fils d'Isabeau de Zunperg n'élevèrent aucune prétention à la succession de leur père. Gui II de Châtillon, homme d'état d'une certaine capacité, se trouvait à Bruges occupé à traiter de la paix avec des ambassadeurs du roi d'Angleterre, lorsqu'il succéda aux comtés de Blois et de Dunois. Mais étant l'aîné de sa maison, il prit le nom de Châtillon, apanage principal attaché à la primogéniture mâle dans cette famille.

En 1382, Gui assista à l'hommage rendu par Jean de Montfort, duc de Bretagne, à Charles VI : hommage fallacieux, contre lequel ce prince avait protesté d'avance par un acte secret conclu avec l'Angleterre, et contenant la promesse de ne jamais prendre les armes pour le roi de France contre la Grande-Bretagne. Cette soumission trompeuse du Breton ne devait pas être la dernière dont une arrière-pensée altérât la sincérité.

Dans la même année (1382), Gui II se distingua dans la guerre que Charles VI eut avec les Flamands révoltés; il empêcha que le Hainaut ne fût ravagé; mais sans révoquer en doute le dévouement de ce comte à ce souverain, on peut soupçonner que le concours de ses armes ne fut pas précisément désintéressé. Gui II redescendit l'année suivante dans la lice, quoique sa santé fût très altérée : cette fois il aida Charles VI à combattre les Anglais et les Gandois. Une noblesse assez nombreuse du Blésois l'accompagna dans cette expédition : on comptait au premier rang les sires de Montigny, Guillaume de Saint-Martin et Valeran de Donstienne, capitaine de Romorantin.

Rentré au château de Blois, le comte y résida jusqu'en 1385; à cette époque, il se rendit auprès de Marie de Bretagne, duchesse d'Anjou, qui venait de perdre son époux, Louis de France, duc d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, mort misérablement en s'efforçant d'occuper ce dernier royaume, dans

lequel il ne put même conquérir une tombe. Le comte de Blois passa près d'une année avec sa cousine, ce qui satisfit peu la comtesse Marie de Namur. Peut-être s'effaroucha-t-elle d'une consolation si prolongée, à une époque où la constance matrimoniale n'était pas une vertu bien commune chez les grands. Quoi qu'il en soit, Gui II étant de retour à Blois, donna aux dames de la Guiche des lettres d'amortissement pour les biens qu'elles tenaient de sa cousine Isabeau d'Avaugour.

En 1388, mais en l'absence du comte Gui, eut lieu à Blois une entrevue de Jean, duc de Bretagne, avec les ducs de Bourgogne et de Berry, en vue d'une réconciliation entre ce prince et le roi son suzerain. Le comte de Blois, peu empressé d'assister à des conférences dont il suspectait de part et d'autre la sincérité, s'était retiré à Châteauregnault, laissant à la comtesse le soin de recevoir ses hôtes illustres. Froissard, le célèbre chroniqueur, et l'un des chapelains de Gui II, rapporte que les deux altesses royales, accompagnées du comte de Nevers, descendirent au château en *grant arroy*; quant à Montfort, plus prudent qu'ami des splendeurs, il prit gîte obscurément dans la cour extérieure du palais, chez un chanoine de Saint-Sauveur. Cependant le duc, dans le cours des conférences, se laissa si bien circonvenir, qu'après cinq ou six jours de festins et de réjouissances étourdissantes, il suivit les deux princes à Paris, et rendit hommage à Charles VI, avec quelques réserves toutefois, et en soumettant sa cause au parlement.

En 1390, Gui II, ayant appris que le roi se disposait à faire un voyage en Gueldres, lui envoya une garde d'honneur de deux cents lances, gens d'élite du comté de Blois, parmi lesquels on distinguait les sires de Vienne, Guillaume de Saint-Martin, Guillaume de Chaumont et de Montigny : tous gentilshommes bouillants de valeur et toujours empressés de protester, par anticipation, contre la renommée de mollesse dont Le Tasse devait flétrir plus tard les guerriers des rives de la Loire.

Gui II avait eu un fils unique, marié à Marie de Berry; mais

ce prince étant mort sans enfants, la maison de Châtillon se trouva sans héritiers directs. Alors le comte voulant jouir, avec magnificence, ou tout au moins avec tranquillité, du reste de sa carrière, songea à vendre une partie de ses domaines pour éteindre les dettes que l'avaient forcé de contracter les guerres auxquelles il avait pris part. A cette époque précisément, Louis d'Orléans, frère du roi, pensait à employer la riche dot que venait de lui apporter Valentine de Milan, cette princesse si belle, si vertueuse, et pourtant si délaissée déjà par son volage époux. Des propositions furent faites au comte Gui par le sire de Coucy, que Froissard appelle le *grand contracteur*, dans son récit toujours pittoresque, toujours animé; et les comtés de Blois et de Dunois furent acquis au duc Louis d'Orléans, moyennant la somme de deux cent mille écus d'or, équivalant à deux millions quatre cent mille francs de notre monnaie. Gui II se réserva la jouissance de ces comtés sa vie durante, et assigna sur leurs revenus une pension de six mille écus pour la veuve de son fils.

Le dernier grand feudataire de la maison de Châtillon, devenu ainsi usufruitier de ses comtés de Blois et de Dunois, en jouit jusqu'en l'année 1397, époque à laquelle il mourut, et fut inhumé à Valenciennes, dans l'église des Cordeliers, ainsi que son frère et leur aïeul. La comtesse Marie, jeune encore, épousa, en 1406, un simple chevalier du duc d'Orléans, nommé Clignet de Brabant, qui fut amiral de France.

Par l'acquisition mentioneée plus haut, Louis d'Orléans devint le chef de la quatrième race des comtes de Blois, que ne liait aux trois précédentes aucun lien de parenté, et de laquelle sortit l'un des rois qui gouvernèrent la France, sinon avec le plus de sagesse, du moins avec le plus de bonté. Le frère de Charles VI ne se piquait guère des vertus qu'on devait estimer dans son petit-fils: prince léger, dilapidateur, dissolu, il donnait à la cour l'exemple de tous les scandales, et ne possédait des anciens chevaliers, auxquels il croyait ressembler, qu'une

bravoure incontestable, qu'il n'eut pas le mérite de rendre utile. Le nouveau feudataire, enlacé par les séductions de la capitale, occupé d'épuiser, au profit de ses plaisirs, le trésor de l'état, dont malheureusement il avait la clé, ne daigna pas prendre, en personne, possession des domaines acquis du comte Gui ; ce fut un gentilhomme attaché à son service qui vint arborer à Blois les bannières de la maison d'Orléans, couleur de fin azur avec semé de fleurs-de-lis d'or. Il est consigné dans une charté du temps, que trente-deux écussons aux armes du duc, peints sur bougran, furent commandés à un peintre blésois nommé Jehan Bersejan, pour les villes et châteaux du comté.

La noblesse du Blésois s'empressa de rendre hommage au royal possesseur du comté. Dans un de ses rêves chevaleresques, Louis d'Orléans avait créé l'ordre du *Porc-épic*, avec cette devise : *Cominùs et eminùs* *. Toute la gentilhommerie blésoise aspira à faire partie du nouvel ordre, et le prince se montra peu avare d'admissions. Bientôt on vit le porc-épic sculpté au-dessus de la porte des nouveaux chevaliers; et la ville elle-même l'admit dans ses armes.

La maison de Châtillon qui, durant près de deux siècles, avait gouverné le Blésois, quelquefois avec sagesse, souvent avec bonté, fut promptement effacée de la mémoire des habitants du comté. Eblouis par l'éclat de l'écusson royal, ils avaient vu sans regrets s'abaisser les panonceaux, moins brillants, des derniers comtes.... Toujours et partout les rayons d'un soleil nouveau énivrent les hommes, avant qu'ils puissent juger si sa chaleur sera bienfaisante.

* L'habit des chevaliers consistait en un manteau d'hermine, sur lequel était attachée une chaîne d'or, au bout de laquelle pendait un porc-épic sur lequel était gravée la devise.

CHAPITRE IV.

Le Blésois sous les comtes de la maison d'Orléans.

Sous les comtes de Blois des trois premières races, la vie politique des habitants du comté eut, comme partout, pour mobile exclusif, ce levier féodal qui soulevait et déplaçait les masses, au gré d'un arbitraire tout puissant. La population serve, enchaînée aux destins d'une caste dont les droits s'étaient d'autant plus étendus qu'une monarchie débile leur opposait moins d'obstacles, ne pouvait avoir d'action qu'en suivant la carrière ouverte par les seigneurs. La bourgeoisie, même lorsque ces derniers l'avaient affranchie, se trouvait tellement garrottée encore par leurs priviléges et les redevances qui en découlaient, que tout mouvement, dans ce milieu retréci de prérogatives et d'intérêts, expirait à la moindre tentative de l'individu et même de la commune. Celle-ci n'exerça une autorité appréciable qu'au jour où la monarchie eut besoin de son bras pour soumettre les grands: alors seulement naquit *le tiers-état*, ce souverain des

5

temps modernes, ce réformateur terrible qui fit enfin table rase de toutes les vieilles institutions.

Toutefois, le grand essor de la puissance féodale, qui, depuis la fin du XI.e siècle surtout, avait mobilisé les peuples à la suite de leurs dominateurs, n'était pas resté stérile de résultats pour la société : si elle conquit peu de droits durant ces excursions aventureuses, l'observation et l'expérience fécondèrent les esprits où l'étude avait semé ses germes. Car, gardons-nous de l'oublier, les traces de la civilisation du vieux monde ne disparurent pas entièrement des Gaules après la chute de l'empire romain; les moines, ces hommes aux mœurs trop peu sévères, sans doute, mais aussi trop souvent calomniés par l'histoire, conservèrent les traditions lointaines et pâlies, mais encore pures, des lettres antiques. Grâce à ces reclus laborieux, il resta dans les cloîtres une lueur des connaissances humaines semblable à l'étincelle conservée sous la cendre d'un brasier éteint *. Si durant ces croisades où Philippe-Auguste et Saint-Louis concentrèrent toute l'animation, toute la poésie de leur temps, cette lueur fut près d'expirer **, le feu sacré se ranima au retour des guerriers qui revenaient de l'Orient, l'imagination et le cœur bouillants des inspirations neuves qu'ils y avaient puisées; et Blois eut sa part des conquêtes du savoir, jointes aux trophées d'une guerre moins utile que glorieuse.

Les anciens annalistes du Blésois ont fait remonter trop loin

* Sans parler des savants un peu apocryphes du siècle de Charlemagne, Gerbert, précepteur du roi Robert, et qui fut pape sous le nom de Sylvestre II, fit briller au X.e siècle, à travers le voile de barbarie qui couvrait de nouveau l'Europe occidentale, des connaissances profondes et variées. Il importa en France les chiffres arabes ; on lui dut les premières notions de l'algèbre ; en un mot, il fit faire un grand pas aux sciences de son temps.

** Alors et durant plusieurs siècles encore, on ne voyait se livrer à l'étude que des hommes sortis de la classe plébéienne. Or, les écoles des monastères durent rester désertes lorsque les seigneurs emmenèrent en Terre-Sainte des populations entières.

l'école de l'abbaye de Saint-Laumer : nous ne voyons cette école fleurir que vers la fin du XI.ᵉ siècle. Dans le siècle suivant, elle devint féconde en illustrations : de ses classes sortirent successivement Hugues Farsit, maître de l'école de Chartres ; Lambert Licors, poète français ; Hulric, qui dirigea avec une grande supériorité l'école d'où il était sorti ; Bernard de Blois, célèbre par son éloquence ; Ernaud de Blois, qui se fit un nom dans les sciences ; Vital, auteur de *l'Aulularia*, attribué à Plaute ; Pierre de Blois, cet enfant du faubourg de Vienne, que l'on doit classer parmi les meilleurs écrivains de son temps ; enfin, Guillaume, son frère, auteur de divers ouvrages dramatiques et d'œuvres de théologie, ce qui ne paraissait point alors incompatible. Pierre de Blois, d'abord précepteur de Guillaume II, roi de Sicile, devint ensuite son secrétaire. Appelé plus tard en Angleterre par Henri II, il obtint l'archidiaconé de Bath, puis celui de Londres. Ce Blésois fut non-seulement un homme d'état distingué ; mais il s'illustra par une dialectique savante et sévère, qui marqua peut-être le premier pas de la critique au moyen-âge *.

On ne doit pas toutefois attribuer aux religieux de Saint-Laumer seuls le caractère essentiellement artistique de leur église : en examinant les diverses parties de l'édifice, il est aisé de reconnaître l'importation successive des progrès éclos et grandis sous un autre ciel. Romano-byzantin dans sa partie la plus ancienne (le chœur), il revêt les formes de l'ère ogivale primitive (XIII.ᵉ siècle) dans le surplus de la construction, et l'origine orientale est ici de toute évidence. Mais il faut tenir compte aux Bénédictins du soin qu'ils prirent d'acclimater l'art aux bords de la Loire, et des sacrifices qu'ils firent pour doter la ville de Blois d'un monument.

* La meilleure édition des œuvres de Pierre de Blois fut publiée, en 1667, par Pierre de Guassainville. Elle se compose de lettres, de sermons et de traités divers. M. Duplessis, membre de la société académique de Blois, a consigné dans les mémoires de cette société une notice sur Pierre de Blois et ses ouvrages ; notice que l'on consultera avec intérêt.

Tandis que la basilique de Saint-Laumer s'élevait, deux hommes supérieurs sortaient des écoles de cette abbaye : Gauthier, abbé de Pontigny, puis évêque de Chartres, célèbre par son éloquence et sa vaste érudition; et Robert de Blois, connu par des *fabliaux* qui lui acquirent une célébrité méritée.

Quant aux exploits en Palestine des guerriers du Blésois, vraiment ils ont été trop peu appréciés par les historiens mêmes de la localité. Les grandes renommées imposent des convictions: Le Tasse, dans son poème immortel, et peut-être uniquement afin de produire un effet de ce *molle facetum* imitatif, qui est l'essence de la poésie italienne, atteint les croisés des bords de la Loire d'un renom de mollesse trop légèrement attaché à leur réputation. On a vu que plusieurs comtes de Blois combattirent dans la guerre sainte; que deux d'entre eux y perdirent glorieusement la vie; et l'on doit penser qu'ils furent environnés de braves chevaliers partis, sous leurs bannières, du pays qu'ils gouvernaient. Le silence de l'histoire voue quelquefois à l'obscurité des carrières non moins illustres que celles exaltées par les préventions favorables ou les panégyristes soudoyés : double attentat à la vérité qui abuse malheureusement les générations. Nous devons ajouter que Louis II de Châtillon, pour repousser du Blésois les Anglais et les grandes compagnies qui dévastaient ce pays dans la seconde moitié du XIV.[e] siècle, ne manqua ni de bras ni de cœurs vaillants.

Sous les derniers comtes de la maison de Châtillon, le gouvernement et l'administration du pays étaient organisés ainsi : la première autorité, en l'absence du comte, était dévolue au vicomte ou lieutenant de ce prince, qui le représentait dans toutes les occasions où la puissance de ce grand feudataire de-

* Au XIV.[e] siècle, les vicomtes ou lieutenants du comte furent les sires Jean de Villesavoir, Regnault de Barbançon, de Bicond, Hugues de Barbançon, Guillaume de Mesalent, Geoffroi de Saint-Bricon, Gilles de Cauroy, Alard de Donstienne et Alard de Barbançon.

vait prononcer. La justice était rendue par un bailli*, qui intervenait, sinon dans le gouvernement, du moins dans l'administration, que ce fonctionnaire dirigeait au nom du comte, à moins qu'il n'y eût affranchissement des villes, et, dans ce cas encore, le bailli dominait la communauté, surtout pour la conservation des redevances féodales. Il y avait en outre à Blois un receveur du comté **, et un châtelain auquel était confiée la garde du château. La ville, entièrement fortifiée à l'avènement de la maison de Châtillon, avait son commandant particulier, qui fut souvent le lieutenant du comte. La police était exercée par un prévôt ***, dont le pouvoir, quelquefois discrétionnaire, se faisait rudement sentir sur les classes plébéiennes ; mais qui, dans son action, se trouvait souvent entravé par les droits et prérogatives des abbayes de Saint-Laumer et de Bourg-Moyen; quelquefois encore par les priviléges, de fondation ou concédés, dont jouissait la collégiale de Saint-Sauveur.

Nous parlerons ailleurs de la chambre des comptes de Blois, dont l'existence remontait au gouvernement des comtes de

* Les baillis de Blois, au XIV.e siècle, dont les noms ont été conservés, sont : Audry de Cove, Regnault-Pivart, Nicolas Barreau, Gui de Koecke, Jean de Beausse et Regnault de Sens. Au XIII.e et au XIV.e siècles, ces baillis sortaient généralement du corps des légistes, et quand les états-généraux étaient convoqués, ils renforçaient, s'ils étaient roturiers, l'ordre du tiers-état, dont les cahiers furent si souvent hostiles à la féodalité, et fortifièrent ainsi l'autorité royale.

** Les receveurs de Blois, au XIV.e siècle, furent Mellien ou Merlin, Dargent, Jean Lemercier, Jean de La Fontaine, Robert de Gyen, Berthelot le Chandelier, Jean de Bussières, Gillet-Boyvin, Guillaume Marchand, Jean de Bonduis, Jean Largentier, Pierre d'Orléans, Pierre Vinet, Jean Deschamps, Girard-Villodon et Nicaise de Bonduis. — On a conservé les noms des châtelains Guillaume de Mosnes, Macé ou Thomas Petitpas, Gauteron-Leblanc, Louis de la Glisoelle ou de la Griselle, Jean Vigrent.

*** Les monuments historiques offrent les noms des prévôts de Blois désignés ci-après : XIV.e siècle, Jean du Ruchet, Regnault-Pivart, Gauvain du Refuge, Jean Largentier, Jean Marchant, Jean de Frore et Jean de Bechebien.

Champagne, et qui était l'une des plus anciennes du royaume.

Après l'avènement de la maison d'Orléans au comté de Blois, il y eut un grand-bailli, dont l'autorité s'étendait à tout le duché, et ayant la haute-main sur toutes les juridictions et institutions de la province, sauf les cas ressortissant au parlement de Paris.

Au moment où Louis d'Orléans prit possession du comté, ce prince avait, comme nous l'avons dit, épousé, depuis quelques années, Valentine, fille de Galeas Visconti, duc de Milan, princesse dont la pureté faisait tache dans une cour dissolue. On l'en éloigna vers 1396; mais pour couvrir son exil d'un prétexte spécieux, l'impudique Isabelle, femme du roi Charles VI, osa supposer des familiarités illégitimes entre ce monarque et la duchesse d'Orléans. Un motif plus réel de l'éloignement de Valentine, c'est qu'elle gênait le duc dans ses scandaleuses galanteries avec la reine.

Valentine était à Château-Thierry, lorsqu'en 1407, elle apprit l'assassinat de son mari *. Elle en avait eu trois fils : Charles d'Orléans, qui fut père de Louis XII; Philippe, comte de Vertus, et Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François I.er Le premier soin de Valentine fut de sauver ses enfants; elle les envoya à Blois, ville munie d'une bonne enceinte; mais elle ne s'y retira point encore : la malheureuse princesse espérait obtenir justice de l'horrible attentat qui la rendait veuve; elle se rendit à Paris.

Son affliction profonde, le spectacle du grand deuil dont elle était environnée et son entrée lugubre dans la capitale, produisirent une vive sensation parmi le peuple; mais, ainsi que toutes les impressions de la foule parisienne, cette sensation fut éphémère. Le roi, se trouvant dans une des lueurs de lucidité qui traversaient sa déplorable vie, accueillit sa belle-sœur avec

* Plusieurs historiens ont rapporté que le duc d'Orléans ayant un jour montré au duc de Bourgogne le portrait de sa femme parmi ceux de ses maîtresses, ce prince, cruellement blessé, résolut dès ce moment le meurtre de son neveu.

attendrissement; il lui promit de faire bonne et prompte justice des assassins du feu duc; mais bientôt cette promesse s'évanouit dans les orageuses anomalies de sa raison. Elle s'y reproduisit l'année suivante. La requête de Valentine, que Charles VI prit alors en considération, « concluait à ce que le duc de Bourgogne demandât pardon à elle et à ses enfants, en présence du roi, des princes, des conseils et du peuple, la tête découverte, sans ceinture, à genoux; et que cette réparation, commencée au Louvre, fût répétée à l'hôtel Saint-Paul, et vieille rue du Temple, où le crime avait été commis. La duchesse demandait encore que l'amende honorable du Bourguignon fût répétée à son de trompe dans tout le royaume; que toutes ses maisons fussent rasées; qu'on élevât à leur place des croix chargées d'inscriptions flétrissantes; qu'il lui fût enjoint de fonder deux collégiales et deux chapelles, l'une à Jérusalem, l'autre à Rome, et de payer une amende d'un million d'écus d'or; enfin que Jean-sans-Peur fût exilé outre-mer pendant vingt ans, avec défense d'approcher de cent lieues des endroits où se tiendraient la reine et les princes de la maison d'Orléans*. »

Malgré les promesses du roi, rien de tout ce qui précède ne fut obtenu : le duc de Bourgogne, vainqueur des Liégeois, déclara qu'il allait se rendre à Paris à la tête d'une armée pour répondre aux griefs allégués contre lui. Dès-lors il n'y eut plus de griefs : les terreurs de la cour paralysèrent sa justice. Valentine, désespérée, rejoignit ses enfants à Blois.

Résumons en peu de mots la vie de cette noble et belle princesse, qui avait épuisé tout le fiel dont peut s'abreuver l'existence d'une douce et tendre créature, trompée dans toutes ses affections. Elle avait vu le plus volage des époux passer dans les bras de cent femmes, ou passionnées, ou seulement ambitieuses d'occuper, pendant quelques jours, un prince de la maison royale. Presque en sa présence, la reine

* *Histoire de France*, par Anquetil, année 1408.

Isabelle et la duchesse de Bourgogne s'étaient données, par une impudeur publiquement affichée, à ce fils de France, avec lequel le sexe dissolu de l'époque se faisait honneur de son déshonneur. Et la pauvre Valentine, compagne fidèle d'un souverain privé de sa raison; attentive à en fixer les lueurs fugitives sur des objets qui pussent l'amuser, passait près de lui ses tristes journées, sans pouvoir même se garantir d'une infâme calomnie, qui l'atteignit dans cette vie de souffrance et d'abnégation.

A la suite de tant de chagrins et de dégoûts, Valentine, qui eut fait l'ornement des cours les plus riches de beautés, trouvait pour unique refuge contre des inimitiés incessantes, les sombres murailles d'un château-fort, qu'elle se plut à rendre plus triste encore. Les chroniqueurs du temps nous montrent la noble veuve, enfermée sans cesse dans un appartement tendu d'une draperie noire, semée de larmes blanches. Elle avait pris pour emblême, disent-ils, un arrosoir entre deux S, initiales de *soupir* et de *souci*, avec cette lamentable devise :

Rien ne m'est plus,
Plus ne m'est rien.

En voyant la pâle figure de Valentine glisser le long des lugubres tentures des chambres et des galeries, on eut pu la prendre pour un de ces hôtes du ciel parmi lesquels sa place était marquée. Chaque jour elle abrégeait de plus en plus son exil sur la terre, par les douleurs et les privations d'une vie dont elle ne voulait plus. Née pour se livrer aux chastes mais brûlantes émotions de l'amour, son cœur avait été brisé au contact d'un cœur que le vice seul trouvait sensible, et qui s'était fait d'acier pour elle. Privée à jamais de douces illusions, Valentine s'abreuva avec une triste volupté à la coupe du malheur; elle accepta ses peines comme autant de félicités, et refusa cruellement à sa jeunesse les consolations qu'il faut chasser avec bien

de la persévérance pour qu'elles abandonnent cet âge qui en est avide.

La duchesse d'Orléans allait quelquefois passer une semaine au château des Montils; elle y fit même des augmentations assez importantes. Là, comme à Blois, cette princesse recevait les hommes de l'époque renommés pour la délicatesse de leur esprit. Jean de Meung, dit Clopinel, l'un des auteurs du trop fameux roman de *la Rose*, eut souvent part à ses bienfaits, parce qu'il lui avait dédié un de ses livres. La vanité, dans cette ame flétrie, conservait donc encore quelque empire.

Enfin, après une année de regrets, dont la duchesse semblait caresser les empreintes cuisantes, elle vit approcher la mort avec de mélancoliques sourires : saluant, si nous pouvons nous exprimer ainsi, chacun des paroxismes du mal qui minait sa débile constitution. Mais, à travers la suave agonie de Valentine, nn reflet du naturel italien se produisit : à cette heure suprême sa voix s'anima; son regard angélique étincela comme l'éclair en se portant sur ses enfants, et elle leur fit jurer de ne goûter ni plaisirs ni repos qu'ils n'eussent vengé le meurtre commis sur leur père. Valentine ne chérissait pas moins Dunois, fils que le feu duc avait eu d'une de ses maîtresses, que les princes de la tige légitime d'Orléans. « Celui-ci, disait-elle quel- » quefois, m'a été emblé (volé), et nul des miens n'est si bien » taillé à venger la mort de son père. » « Le quatrième jour de » décembre, dit Juvenal des Ursins, mourut, de courroux et de » deuil, la duchesse d'Orléans. C'était grande pitié d'ouyr, » avant sa mort, ses regrets et complaintes; et piteusement re- » grettait ses enfants et un bastard nommé Jehan. »

Valentine fut inhumée près de son époux, au couvent des Célestins, à Paris; mais le cœur de cette princesse fut donné aux Cordeliers de Blois.

Après la mort de la duchesse, Charles d'Orléans, héritier du duché de ce nom et du comté de Blois, se vit contraint, malgré les exhortations vengeresses de sa mère, d'accéder à un accom-

modement avec le duc de Bourgogne. Les négociations, commencées à Tours, se terminèrent à Chartres, en 1409, de la manière suivante. Charles VI, jouissant alors d'une lueur de raison, la reine Isabelle, les princes et une cour nombreuse se trouvèrent dans la cathédrale, où l'on avait dressé un trône magnifique, sur lequel s'assit, comme un pâle fantôme, l'infortuné monarque. Les jeunes princes de la maison d'Orléans, dont l'humble attitude annonçait des accusés plutôt que des accusateurs, assistaient à cette assemblée, couverts de deuil; tandis que le duc de Bourgogne, déjà certain d'être absous, affectait une contenance hautaine, qui ne se démentit même pas dans l'acte insignifiant de contrition qu'il avait accordé, non pas à l'autorité souveraine, mais aux sollicitations de Charles VI, frère du prince assassiné.

Lorsque chacun eut pris place, l'avocat du Bourguignon se prit à réciter cette formule convenue : « Sire, il a été rapporté » à monseigneur de Bourgogne, que vous étiez indigné sur lui » pour le fait qu'il a commis et fait commettre en la personne » de monseigneur le duc d'Orléans, *votre frère, pour le bien » de votre royaume et de votre personne*, comme il est prêt de » vous le dire et faire véritablement savoir quand il vous plaira; » et pourtant vous prie tant et si humblement comme il peut, » qu'il vous plaise ôter votre ire et indignation de votre » cœur et le tenir en bonne grâce. » Le duc ajouta de sa bouche ce peu de mots : « Sire, de ce que je vous prie; » puis il s'éloigna fièrement. Alors, le duc de Berry, le Dauphin, les rois de Navarre et de Sicile se prosternèrent au pied du trône et dirent d'un accent ferme et plein : « Qu'il vous plaise, Sire, de passer » la requête de votre cousin le duc de Bourgogne. » Le roi, s'étant levé et découvert, prononça cette courte réponse, articulée d'une voix à peine intelligible : « Beau cousin, nous vous accordons » votre requête et vous pardonnons tout... » Clémence sacrilége, dont le malheureux prince, malgré son insanité mentale, comprenait toute la honte, mais que lui imposait la nécessité.

L'avocat, reprenant ensuite la parole, dit en s'adressant aux fils de Louis d'Orléans : « Messeigneurs, voici le duc de Bour-» gogne qui vous prie qu'il vous plaise ôter de vos cœurs, si » vous les avez encore, haine et vengeance contre lui, pour le » fait qui fut perpétré en la personne de monseigneur d'Orléans, » votre père, et que dorénavant vous serez bons amis ensem-» ble. » Et le duc inculpé ajouta, mais d'un accent de menace plutôt que de prière : « De ce que je vous prie. »

Que pouvait faire le duc d'Orléans, sans expérience, sans alliés, sans troupes, au mépris de l'autorité royale? Le pauvre prince comprit qu'il fallait céder; mais ses sanglots et ceux de ses frères accueillirent d'abord cette fatale nécessité. Puis d'une voix étouffée, Charles d'Orléans répéta lentement ces paroles qu'on lui dictait : « Sire, puisqu'il vous plaît commander, nous » lui accordons sa requête et lui pardonnons toute la malveil-» lance qu'avions contre lui; car en rien ne voulons désobéir à » chose qui soit à votre plaisir. » Les deux parties firent ensuite serment sur le missel, et les lettres d'abolition furent expédiées le même jour.

Après cette déplorable conclusion, le duc Charles et ses frères vinrent de nouveau s'enfermer au château de Blois, leur résidence ordinaire. Ils y vivaient fort retirés et toujours en défiance, lorsqu'un événement inattendu mit fin à leur pénible longanimité, et parut offrir au jeune prince l'occasion de laver l'offense faite à sa famille. Isabelle de France, sa femme, mourut vers la fin de 1409, au moment même où les énormités politiques de Jean-sans-Peur exaspéraient contre lui presque toute la noblesse de France. Une puissante coalition se formait : on comptait parmi ses chefs les ducs de Berry et de Bourbon, les comtes d'Alençon, d'Armagnac et de Clermont; mais les conjurés comprenaient qu'il fallait à la conjuration une âme et un but : l'une et l'autre se trouvèrent dans la vengeance de la maison d'Orléans. Bernard VII, comte d'Armagnac, était un seigneur puissant dans le midi de la France; on le savait doué

d'une audace qu'il puisait dans la prétention de descendre du roi Clovis; enfin, ce grand feudataire parut aux conjurés digne d'être le chef du parti qui se formait contre Jean-sans-Peur; et pour justifier autant que possible le pouvoir qu'on lui donnait, il fut convenu que Bonne, sa fille, épouserait le duc d'Orléans, veuf depuis environ un an. En effet, le mariage fut célébré au château de Mehun, en Berry. Ainsi commença cette terrible guerre entre les Armagnacs ou les Orléanistes, et les Bourguignons, qui, durant cinq ans (de 1410 à 1415), inonda la France du sang de ses enfants, et la couvrit des brandons de l'incendie.

Ainsi Charles d'Orléans eut à la main les armes qui pouvaient sinon accomplir, du moins exercer cette vengeance dont Valentine de Milan avait emporté l'espoir dans la tombe. Blois devint le centre de la faction dite des Armagnacs, et l'une des places importantes du parti. Le commandement en fut confié au capitaine Archambault de Villars, ayant sous ses ordres une forte garnison, composée d'hommes d'armes, d'archers et de canonniers. Car alors, sans nul doute, les remparts de la ville et du château étaient armés de canons *. Toute la famille d'Orléans habitait le château de Blois durant les funestes discordes civiles dont nous avons signalé l'origine; mais le comte Charles se tenait habituellement sur le point où la lutte était le plus vivement engagée. Cependant, de loin comme de près, ce prince demandait souvent aux habitants du comté, particulièrement aux classes marchandes, des prêts d'argent pour subvenir aux frais de la guerre. Les bourgeois de la ville devaient en outre garder leurs portes, et payer cinquante livres par année au capitaine que le comte leur avait envoyé.

Grâce à la situation imposante des forteresses du Blésois, la guerre ne sévit pas alors rigoureusement aux bords de la Loire

* Dans les premiers temps de l'artillerie, les canons se composaient de barres de fer, réunies par des cercles du même métal; ils lançaient des boulets de pierre.

moyenne. Nous n'avons pas besoin de rappeler, à ce sujet, qu'au xv.ᵉ siècle tout château était une forteresse ; mais indépendamment des moyens de défense que chaque seigneur, petit ou grand, s'était ménagés, le comté était gardé vers ses limites par des forts où le comte entretenait des troupes : tels que Chaumont à l'ouest, les Montils au sud, Montfrault-Chambord à l'est, et peut-être Bury vers le nord.

La désastreuse journée d'Azincourt, où Charles, duc d'Orléans, fut fait prisonnier, avec son frère, le comte d'Angoulême, mit fin du moins aux massacres dont la cause de ce prince avait été le prétexte. Nous ne suivrons point en Angleterre l'illustre captif : disons seulement que, durant sa prison, qui fut d'un quart de siècle, se développa son goût pour la poésie. On a de lui des compositions que les poètes du xvi.ᵉ siècle n'ont pas toujours égalées, malgré les efforts laborieux de leur muse pédantesque. Les vers de ce prince-troubadour se distinguent surtout par leur suavité pleine de charme et de sentiment ; quelquefois il en émane une douce philosophie, une longanimité mélancolique où l'ame du poète semble s'endormir avec volupté *.

Nous devons ajouter que si le comte Charles faisait des vers mieux qu'aucun trouvère de son temps, il devait les plus vives de ses inspirations à ce sexe loin duquel l'imagination élégiaque reste froide. Charles, doué des avantages du corps comme de ceux de l'esprit, était parvenu facilement à s'entourer d'une cour d'aimables anglaises, aux beaux yeux desquelles s'allumait le feu de son génie, et qui lui faisaient trop oublier cette Bonne d'Armagnac, que la politique avait introduite dans sa couche.

Tandis que le duc Charles sentait moins le poids de ses chaînes en les couvrant de fleurs, le comte de Vertus, son frère, habitait le château de Blois, d'où il administrait sagement les

* Les poésies de Charles d'Orléans furent imprimées pour la première fois en 1803 ; une nouvelle édition plus complète vient d'être publiée par un employé de la bibliothèque royale.

biens de la famille, et faisait parvenir, chaque année, en Angleterre, les revenus des deux frères captifs. Mais ce sage administrateur étant mort en 1420, la gestion du fief d'Orléans fut remise à Jean de Dunois. Ce seigneur, dont la mourante Valentine avait deviné les hautes qualités, joua, comme on le sait, un grand rôle dans les guerres du règne de Charles VII, et forma avec Lahire et Xaintrailles, le trio de preux chevaliers qui protégea, mais qui protégea trop peu constamment, l'héroïque bergère de Domrémy.

Avant d'aborder la scène qui se passa dans la ville de Blois, au début du drame merveilleux accompli par l'intervention de Jeanne d'Arc, nous devons mentionner une construction appartenant au gouvernement de Charles d'Orléans. La justice avait toujours été rendue à Blois dans les salles de l'abbaye de Bourg-Moyen; mais une transaction conclue vers 1439, entre le duc et les chanoines, fit rentrer ceux-ci en possession de leurs salles, et ils cédèrent, pour la construction du palais, un terrain au pied de la tour de l'église. L'acte consacrant cette transaction était daté de Windsor. L'édifice s'éleva lentement sans doute, car la dernière main n'y fut mise que sous le règne d'Henri III. C'est là que siégaient le bailliage, le présidial*, l'élection, la maîtrise des eaux et forêts, et la cour des comptes **.

* Il se composait d'un lieutenant-général, d'un lieutenant particulier civil et criminel, et de sept conseillers. L'institution des présidiaux fut faite par le roi Henri II. Nous verrons comment, en 1771, le présidial de Blois fut supprimé.

** Il n'est pas sans intérêt de rapporter ici les noms des principaux officiers de cette grande juridiction, depuis la fin du XIV.e siècle. Les premiers présidents furent : Jean le Flamand. — XV.e siècle, Jean David, Guillaume Cousineau, Jean Day, Jean Lefuselier, Jean Leprêtre, Pierre de Refuge, Raoul de Refuge, Denis Lemercier. — XVI.e siècle, Raoul Hurault, Jean Bretan, Claude Breton, Jean du Thiers, Antoine Deloynes, Florimond Robertet, Jean Morin, Pierre Sarred, Jean Sarred, Meric de Vic, Armand de Jouanne. — XVII.e siècle, François de Jouanne, Jacques Martin, Pierre Viaud, Jean de la Saussaye, Jean-François de la Saussaye. — XVIII.e siècle, Tannegui Gueri, Desnoyers-Delorme, Adrien d'Inval, N....., Saint-Michel.

La situation du Blésois était devenue très critique dans l'hiver de 1428 : les Anglais, maîtres depuis l'année précédente du Maine, du Perche et d'une partie de la Beauce, assiégeaient Orléans et cernaient la ville de Blois, où s'étaient enfermés, avec quelques troupes, les sires de La Tour et de Lafayette (*). Charles VII, retiré à Chinon, se laissait enlever, province par province, ce beau royaume de France qu'il eut, en ce moment, peut-être, donné tout entier pour un soupir amoureux d'Agnès Sorel. Enfin, les lis tombaient effeuillés de la couronne de Saint-Louis, lorsque Jeanne d'Arc parut. Nous ne dirons point quelles furent les épreuves que fit subir à cette vierge inspirée une défiance excusable, sans doute, en présence d'un si étrange concours; mais nous serons d'accord avec tous les historiens censés, en vouant au ridicule le choix des garanties que la cour rechercha dans cette circonstance.

Blois, place jusqu'alors vierge (1429), était le rendez-vous des plus vaillants chevaliers du temps ; il s'agissait de secourir la principale cité du domaine de Charles d'Orléans, toujours prisonnier des Anglais; le point de réunion le plus naturel était une autre ville de son fief. Le patriotisme trop long-temps assoupi d'une noblesse brave mais insoucieuse, semblait enfin se

Procureurs genéraux, 1399. — Jean Martin. — XV.ᵉ siècle, Mathurin Gaillard, Bernard Villot, Guillaume Lebourelier, Guillaume Blondel, Jean Servie. — XVI.ᵉ siècle, Guillaume Poisson, Jean d'Agnier, Eustache Neveu. — XVII.ᵉ siècle, Louis Courtin, Jacques Courtin, Michel Baudri, Jacques Baudri. — XVIII.ᵉ siècle, Joseph Baudri, Louis-Adrien Mahi, Etienne Rangeard, Gentien Rangeard.

Avocats généraux, créés en 1500. — XVI.ᵉ siècle, Gallerand-Guillard, Jean Séneschal, Jacques Fleuri, Sébastien Garnier, Jean d'Agnier, Jean Gade, Valentin Belot, — XVII.ᵉ siècle, Jacques d'Avoynes, Thomas Lefort, Julien Bonvoust, Simon Leroux, Claude Petit, Louis Huart, Louis Rondin, Roté de Mouray, Nicolas Buisson. — XVIII.ᵉ siècle, Nicolas Buisson fils, J.-B. Lechevalier, Jean Mahi, J.-B.-N. Mahi fils.

Chevaliers d'honneur, créés en 1720. — André-François Labbé, Louis-Denis de Cramaux, Jean-Jérôme Fortin de Maltot, Emmanuel Devigreux.

* Le sire de Lafayette, selon Anquetil, s'enferma à Orléans avant l'arrivée de la Pucelle à Blois.

ranimer. Une foule de guerriers s'agitait dans les rues étroites et montueuses de la capitale du Blésois; partout étincelaient les armes; partout la voie publique était diaprée du costume blasonné des écuyers, des pages, des varlets; partout, enfin, on voyait, provoquant la grossière galanterie des hommes de guerre, d'innombrables *ribaudes*, accourues à cette réunion de passions fortes, qu'il devait être facile d'égarer. Le duc d'Alençon, le maréchal de Boussac, l'amiral de Culant, le sire de Gaucourt, Xaintrailles, Lahire, et cent autres capitaines attendaient la Pucelle, avec des dispositions hostiles chez ceux-ci, moqueuses chez ceux-là, portées à l'insoumission chez presque tous. Car cette noblesse, si fière de ses titres, si humiliée d'avoir à reconnaître, dans une simple bergère, un chef de guerre du premier rang, jurait avec toutes les invocations énergiques usitées alors, de ne point obéir à Charles VII, qui venait d'investir Jeanne d'Arc d'une si haute dignité.

Renaud de Chartres, archevêque de Reims, se trouvait aussi à Blois; et un grand nombre de moines, réfugiés dans cette ville, mêlaient les couleurs variées de leur bure à l'acier étincelant des paladins, et au costume magnifique des seigneurs et des dames.

Ce fut vers la fin d'avril que la Pucelle fit son entrée à Blois, accompagnée du maréchal de Retz, du sire Ambroise de Lor et d'un cortége nombreux de chevaliers. La beauté, tout à la fois mâle et candide de ses traits, l'aisance presque inimaginable avec laquelle elle maniait son destrier, la suavité de son accent, enfin cet ensemble de séductions qui lui avait conquis la cour de Chinon, changèrent subitement en respect, en admiration, les préventions de la plupart des chefs qui s'étaient promis d'accueillir avec mépris *cette gouge de bas lieu*, comme plusieurs l'appelaient. Les prêtres, qui doutaient en général que Jeanne tint sa mission de Dieu, prirent confiance en elle lorsqu'ils l'entendirent parler, et finirent par convenir que le diable ne pouvant conclure un pacte avec une vierge, celle-ci devait être divinement inspirée.

Toutefois, il faut le dire, il se trouva parmi les guerriers réunis à Blois quelques seigneurs assez sceptiques pour douter même de cette vie immaculée, qui devait être, pour les armes de Charles VII, un gage assuré de victoire : Lahire était du nombre des incrédules, et ce chevalier, beaucoup moins policé que vaillant, jugea Jeanne encline au péché, jusqu'à lui faire et lui renouveler souvent des propositions déshonnêtes, auxquelles Dunois, dans la suite, dut mettre un terme par des injonctions d'abord amicales, puis menaçantes *. Cependant les chefs rassemblés à Blois se montrèrent généralement si soumis aux ordres de la Pucelle, qu'ils se décidèrent, quoique à regret, à renvoyer les femmes perdues qui les avaient suivis, et contre lesquelles l'héroïne s'était élevée avec autant de persévérance que de chaleur **.

Jeanne, quand elle n'était point armée en guerre, portait une *huque* *** de velours rouge, brodée d'or et d'argent; elle était coiffée d'une toque noire tailladée et sur laquelle ondulait un panache blanc. Lorsqu'elle avait revêtu ses armes, elle conservait quelquefois sa huque par-dessus, et le casque des guerriers du temps remplaçait sa toque. Ce costume, éclatant par la nuance de l'étoffe et par les riches broderies qui le relevaient encore, ajoutait au respect qu'inspirait la figure noble et belle de Jeanne. On doit être peu surpris, du reste, qu'à cette époque où la distinction résidait essentiellement dans l'éclat, ces dehors brillants obtinssent des hommages respectueux, lorsque, parvenus peut-être à l'apogée de la civilisation, nous considérons toujours, et considérons quelquefois exclusivement, ces superficies aux reflets scintillants.

La Pucelle, durant son séjour à Blois, logea au château, selon

* *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, année 1429.

** *La Loire historique*, tome III, pages 370 et 371.

*** Espèce de tunique qui dépassait un peu le genou.

le témoignage de Bernier ; mais, ni cet historien, ni aucun des écrivains qui ont traité ce sujet, n'indiquent la partie de l'édifice qu'elle habita. Tout porte à croire que ce furent les constructions dont on ne voit plus que la base noircie, formant les fondations de la salle dite des Etats, au nord du château ; ces constructions remontant au-delà du XIV.e siècle. Quoi qu'il en soit, ce fut dans l'église collégiale de Saint-Sauveur que Jeanne fit bénir, par l'archevêque de Reims, la bannière qu'elle avait saisie d'une main ferme, lorsque, dans une de ses extases, sainte Catherine et sainte Marguerite lui avaient dit : *Prends cet étendard de par le roi du ciel* *. Dans la même église, la Pucelle se fit revêtir de ses armes, après les avoir fait également bénir par le prélat.

Tandis que les troupes à la tête desquelles Jeanne devait se porter au secours d'Orléans, se réunissaient à Blois, elle envoya au duc de Bedfort un héraut chargé de cette lettre si connue que l'histoire générale a consignée, et qu'elle avait datée de *la grande semaine* (la semaine sainte).

Chaque jour la pieuse vierge suivait, en grande dévotion, les processions conduites par le frère Pasquerel, son aumônier, et auxquelles assistaient les guerriers, le clergé et la population presque entière. Les seigneurs les plus déterminément *ribauds*, après avoir renvoyé, comme nous l'avons dit précédemment, *les fillettes* qu'ils appelaient leurs amours de guerre, se confessaient et communiaient souvent. En un mot, cette noblesse, naguère dissolue et livrée à tous les désordres, était revenue à ces croyances religieuses qui devaient bientôt, en s'harmoniant avec l'exaltation de Jeanne, opérer des prodiges que cette jeune fille n'eût pu accomplir sans le secours des bonnes épées de ses compagnons d'armes.

* *Chroniques* de Nicolas Gilles ; *Chronique de la Pucelle*, édition de Godefroi ; *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante ; *Histoire des Français*, par M. de Sismondi.



Histoire de Blois. (Jeanne d'Arc dans l'église de Saint-Sauveur, à Blois.) *F. Jahyer, éditeur.*

Jeanne sortit de Blois le 28 avril 1429, par la porte dite depuis d'*Angleterre*, et qui eut été nommée plus exactement porte de la Pucelle. Frère Pasquerel, portant la bannière bénie à Saint-Sauveur, ouvrait la marche, environné d'un clergé nombreux, chantant le *Veni Creator.* Venait ensuite l'héroïne, armée tout en blanc* et montée sur un coursier noir. Près de la Pucelle marchait son frère**, aussi armé en blanc, son écuyer, le sire d'Aulon, les hérauts Gayenne et Ambleville, plusieurs pages et *cinq lances fournies****. Le détachement que Jeanne menait au secours d'Orléans ne s'élevait pas à plus de six mille hommes. Il se dirigea vers la ville assiégée par la rive gauche de la Loire, qu'on lui fit prendre *en la trompant*****, afin d'éviter la rencontre

* Cet armement ne peut s'entendre que de l'éclat d'armes bien polies et dont les reflets étaient blancs. Il n'est pas probable que Jeanne se préparât à faire la guerre avec un costume d'étoffe blanche. On voit son armure au musée de l'artillerie, à Paris; l'on peut remarquer que l'acier dont elle est faite a été admirablement poli, et que frappé des rayons du soleil, il devait jeter des reflets blancs.

** Jeanne avait deux frères, qui reçurent l'un et l'autre l'ordre de chevalerie, en récompense d'une conduite vaillante.

*** La lance fournie se composait d'un homme d'armes, ordinairement noble, de trois archers, d'un *coutelier* et d'un page ou écuyer. Le coutelier, ainsi appelé parce qu'il portait au côté une sorte de couteau, conduisait le cheval de bagages de l'homme d'armes, et marchait ordinairement à pied. Le rôle des archers, dans le combat, était d'escarmoucher sur les flancs ou en arrière des gens d'armes de leur compagnie. Lorsque ceux-ci avaient chargé et rompu la ligne ennemie, les archers se portaient en avant et entouraient à plusieurs un gendarme du parti contraire, l'emmenaient prisonnier ou le tuaient à coups de hache.

**** Cette supercherie, employée avec Jeanne d'Arc, révèle un fait important, auquel les historiens ne se sont pas assez arrêtés : il prouve que l'expérience de certains chefs rectifiait ce que les inspirations de la Pucelle pouvaient hasarder ; et l'on a vraiment besoin d'admettre cette considération pour accepter la probabilité de ce que fit, dans le domaine de la guerre, une jeune fille des champs. Nous savons que cette opinion soulèvera des contradictions plus amères que logiques; mais la raison a ses droits, et la mission de Jeanne est encore assez sublime, avec le secours des hommes de guerre expérimentés, puisque, avant elle, ils n'avaient fait rien de décisif contre l'ennemi.

de plusieurs corps anglais qui occupaient la rive droite. Cependant on eut tort de changer la direction des troupes, s'il faut admettre, avec l'auteur de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, ce récit de la première entrevue de Jeanne avec le comte de Dunois, qui vint la recevoir au-delà de la porte de Bourgogne, à Orléans.

Jeanne, rapporte cet écrivain, reconnut le grand bâtard, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu; et se portant à sa rencontre avec toute la prestesse d'un habile écuyer, elle lui dit : « C'est vous qui avez ordonné que nous vinssions par la Sologne, non par la Beauce. — C'était l'avis des plus sages capitaines, répondit le comte. — Le conseil de *Messire* (de Dieu) est meilleur que le vôtre : nous n'eussions rencontré qu'un faible détachement, que nous aurions pris avec le convoi qu'il escortait. Vous avez cru me décevoir et vous vous êtes déçu vous-même. Sachez donc, gentil comte, que je vous amène le meilleur secours que jamais capitaine ait reçu : le secours du roi des cieux; lequel, à la requête de Charlemagne et de Saint-Louis, a eu pitié d'Orléans, et n'a pas voulu que les ennemis eussent à la fois le corps du duc et sa ville. »

Ici l'épisode si merveilleux et si poétique du concours de Jeanne d'Arc nous échappe; forcé de rentrer dans nos limites, nous y retrouvons des faits moins éclatants, mais dignes d'intérêt. Les victoires de la Pucelle et des braves que son exemple avait électrisés, eurent bientôt délivré le Blésois du voisinage des Anglais; leurs étendards s'éloignèrent : des plus hautes tours du château on cessa de les apercevoir ondulant dans les campagnes.

Cependant Charles d'Orléans, du sein de sa captivité, veillait, autant qu'il le pouvait, à la sûreté de son duché. Archambault de Villars qui, depuis l'année 1410 ou environ, commandait le château et la ville de Blois, était devenu trop vieux, en 1431, pour conserver la vigueur nécessaire dans ce commandement. Le duc le confia à son frère naturel, le comte de Dunois. Mais la présence de ce guerrier illustre était trop néces-

saire à la tête des armées royales pour qu'il pût s'occuper directement du gouvernement d'une place ; il remit celui de Blois au capitaine James Dutillay. Cet officier augmenta encore les moyens de défense de la ville et du château ; il fut secondé en cela par messire Hue de Saint-Mars, gouverneur du comté.

S'il est un côté heureux de cette légèreté d'origine gauloise reprochée au caractère français, c'est que chez nous les haines s'éteignent presque aussi vite qu'elles naissent ; on voit rarement vieillir dans nos familles ces inimitiés à la Montagu et à la Capulet, dont les annales de l'Espagne et de l'Italie sont remplies. En 1438, il y eut un commencement de réconciliation entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans, en même temps qu'un rapprochement fut ménagé entre la première et Charles VII. Dans cette année, fut convenu, au château de Blois, le mariage de Charles, surnommé depuis le Téméraire, et de Catherine de France, fille du roi. Ce monarque lui-même conclut cette union, négociée, de la part du Bourguignon, par le comte de Crévecœur.

Une année à peine s'était écoulée depuis ce mariage, lorsque le château de Blois fut le lieu d'une conclusion d'un genre bien différent. Là s'organisa, sous les auspices du Dauphin, depuis Louis XI, la révolte ouverte des grands feudataires de la couronne, qui reçut le nom de *Praguerie* *. Cette levée de boucliers féodaux, dont le résultat fut humiliant pour ceux qui l'avaient organisée, avait réuni à Blois le duc de Bourbon, le sire de Chabannes, le bâtard de Bourbon et le comte de Dunois lui-même, agissant tant en son nom qu'en celui du duc d'Orléans, qui, captif de son corps, ne laissait pas d'être vivement préoccupé des prérogatives de son rang. La *Praguerie* était surtout

* On sait que Jean Huss, recteur de l'université de Prague, ayant embrassé avec ardeur la doctrine de Wiclet, c'est-à-dire le théisme pur, excita divers soulèvements dans la capitale de la Bohême ; et de là le nom de *Praguerie*, devenu la désignation générique de toute révolte contre une autorité dominatrice de l'ordre politique ou religieux.

déterminée par la formation récente d'une armée royale régulière et soldée; disposition éminemment politique due au connétable de Richemont, qui, en obligeant les grands vassaux à servir sous les bannières de la couronne durant la guerre, et à licencier leurs troupes à la paix, portait un coup terrible à la féodalité. On conçoit combien, dans cette circonstance, le prince breton dut être pris en haine par les conjurés; mais le temps de la force brutale était passé; on avait appris à calculer les influences autres que celle de l'épée : Richemont parut au milieu des conjurés, les harangua avec sa rudesse ordinaire, sans les faire renoncer à leurs projets hostiles; mais ils n'osèrent l'arrêter.

La *Praguerie* venait d'échouer aux confins de l'Auvergne, lorsqu'un beau spectacle et une douce émotion furent ménagés aux habitants de Blois, par le retour du bon duc Charles, après une captivité de vingt-cinq ans. « Là et ailleurs, dit Octavien de » Saint-Gelais, le peuple en estait aussi resjoui que si c'eust » été un ange qui fût descendu du ciel. » Une députation des habitants de la capitale du comté, composée de Philippe Paris, Jean de Champeaux et Cosme de Cosny, présenta à Charles d'Orléans, au nom de la ville, plusieurs pièces d'orfévrerie émaillées et marquées à ses armes. Les circonstances de la délivrance de ce prince méritent d'être consignées par l'historien du Blésois.

Nous l'avons déjà dit, les haines de famille ne sont point inextinguibles dans les cœurs français : Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, après plusieurs points de rapprochement entre sa maison et celle d'Orléans, se décida à consommer authentiquement sa réconciliation avec le duc Charles, en contribuant de tout son pouvoir à rompre ses fers, dont le poids inquiétait peu Charles VII. Philippe acquitta donc une forte partie de la rançon de son cousin; ce qui mit celui-ci à même de racheter sa liberté, en payant le surplus, non sans imposer de rudes charges au comté de Blois, ainsi que le prouvent les monuments

historiques du temps. Mais durant son long exil, Charles, dans tout ce qu'il conservait de pouvoir et de facultés, n'avait pas cessé d'étendre sa sollicitude sur les habitants de ses domaines; ils s'en souvenaient et firent avec joie les sacrifices qu'on leur demandait.

Philippe s'était porté au-devant de Charles jusqu'au lieu de son débarquement; les deux princes, attendris, se jetèrent dans les bras l'un de l'autre et restèrent long-temps embrassés. Le duc d'Orléans rompit le premier le silence, prolongé par une vive émotion également ressentie. « Beau frère et beau cousin, » dit-il, je vous dois aimer par-dessus tous les autres princes » de ce royaume, et ma belle cousine, votre femme; car sans » vous et elle, je fusse toujours demeuré au pouvoir de nos ad- » versaires, et n'ai trouvé de meilleurs amis que vous*.

Le duc Philippe mena d'abord Charles d'Orléans en Bourgogne, puis il se fit un plaisir de le conduire dans l'Orléanais, avec une nombreuse et brillante escorte, et fut témoin de sa reprise de possession. Cette cérémonie s'accomplit avec une pompe militaire dont le roi fut d'autant plus choqué, que le duc d'Orléans s'était moins empressé d'aller rendre hommage à ce souverain. Du mécontentement Charles VII passa à la défiance: ayant appris que le prisonnier libéré sans son concours se disposait enfin à se rendre auprès de lui, mais à la tête d'un cortége nombreux, il le fit prier d'en renvoyer une partie. Piqué de cette injonction, Charles contremanda son voyage, et ce fut alors qu'il se retira à Blois.

Bientôt le duc d'Orléans se réconcilia avec son royal parent, qui lui rendit toute son affection. Confiant dans la haute réputation de sagesse que Charles s'était faite en Angleterre, depuis que l'âge avait amorti en lui les passions, et circonscrit dans le domaine des lettres la poésie de son imagination, le mo-

* Il faut cependant remarquer que la plupart des princes et des grands seigneurs de la nation contribuèrent à la libération du duc d'Orléans.

narque le fit son représentant aux conférences ouvertes à Saint-Omer avec les Anglais, mais qui furent sans résultats.

Retiré au château de Blois, notre duc devint surtout homme du monde : sa cour, nombreuse et splendide, passait pour la plus polie de l'Europe; et l'on doit, nous le croyons, reporter à cette époque, l'établissement dans le Blésois d'un grand nombre de maisons nobles et opulentes *.

Nous ne pensons pas, avec M. de la Saussaye, que la plupart des poésies de Charles d'Orléans aient été composées au château de Blois : il l'avait quitté bien jeune pour s'élancer dans la lice malheureuse des discordes civiles; et lorsqu'il y revint,

* Voici les noms des familles du Blésois, du Vendômois, du Dunois, de la Sologne et d'une partie du Berry, voisine des bords de la Loire, que l'on dut voir à la cour de Blois, sous le duc Charles et après lui; plusieurs y avaient paru avant son gouvernement. Alez du Corbet (Dunois), d'Auvergne la Grassinière (Blésois ou Sologne), Belot (Blois), Boisgueret de Vallière (Sologne), Béthune (comté de Selles), Bodin de Boisrenard (Sologne), Brunier de Villesablon (Blois), Boutault (Blois), Courtawert (Dunois), Crespin de Billy (Blésois), Gauvignon de la Gaudinière (Berry, Blésois), Guérin de Beaumont (Blois), Hurault de Saint-Denis (Blois), Jehanne de Saumery (Sologne), Marescot (Dunois), Musset du Pré (Beauce), Orléans de Bèse (Dunois), de Passac (Vendôme), de Prunelay (*idem*), de Réméon (Blois), de la Saussaye (Blois), Taillevis de Jupeau (Châteauregnault), Tascher de la Pagerie (Dunois), de Tremault (Blois), du Trochet de Saint-Georges. Il serait superflu de fixer l'attention de nos lecteurs sur celles de ces familles qui se sont illustrées à diverses époques. La maison de Béthune fut célèbre, non seulement par Sully, mais par d'autres hommes vaillants ou que recommandaient de hautes qualités : le dernier duc de Béthune, Charost est inscrit au nombre des bienfaiteurs de l'humanité. La famille Hurault, entre autres gentilshommes illustres, a donné le chancelier de Cheverny, dont nous parlerons ailleurs. Nous avons signalé déjà les nombreuses notabilités sorties de la maison Jehanne de Saumery. Un Marescot fut un des généraux les plus distingués de la révolution et de l'empire. Musset-Patay, descendant de la famille citée plus haut, se fit un nom dans les lettres; ses deux fils sont classés parmi les premiers écrivains de notre époque. M. Louis de la Saussaye, par des ouvrages recommandables, s'est ouvert l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Enfin Joséphine Tascher de la Pagerie, femme du plus grand homme des temps modernes, fut impératrice des Français et reine d'Italie.

l'âge devait avoir attiédi déjà cette verve des poètes qui, comme la lave du Vésuve, ne coule puissante et rapide que lorsqu'elle est en ébullition. Ce fut sans doute en Angleterre que l'imagination de Charles, caressée par les souvenirs de la patrie lointaine, enivrée quelquefois par les consolations expansives de la beauté, dut s'épancher dans les accords de la lyre. Néanmoins, comme on ne rompt pas plus volontiers avec la poésie qu'avec l'amour, la situation inspiratrice du château de Blois ne put manquer de ranimer la muse sérénissime.

Mais si le duc reportait sa vue sur l'intérieur de cette sombre demeure, ses riantes idées devaient soudain s'envoler. Dans ces appartements, presque toujours déserts durant un quart de siècle, il retrouvait le lit mortuaire de l'angélique Valentine, sa mère; quelquefois peut-être, dans l'obscurité des nuits, l'ombre de cette princesse, dont le dernier soupir s'était éteint empreint de l'espoir d'une vengeance, lui apparaissait-elle, triste de la désillusion montée vers elle dans le séjour éternel des justes. Et puis le palais de Blois, devenu plus tard si magnifique, n'était encore qu'une austère forteresse aux épaisses murailles, aux tours crénelées, enceinte d'un fossé profond.

Aussi le duc Charles, le premier parmi les comtes de Blois de la maison d'Orléans, voulut-il ajouter la splendeur à cet appareil martial, sans toutefois l'altérer : si déjà le despotisme farouche des grands s'était adouci, ils tenaient encore leur sujet à distance par la crainte. Il reste peu de chose aujourd'hui des reconstructions ordonnées par ce prince : elles ont disparu en grande partie dans les travaux ultérieurs. On voit cependant encore une suite d'arcades qui servait à lier l'aile orientale à l'aile occidentale.... Du Cerceau, dans *Les plus excellents bâtiments* de France, a donné un dessin de cette dernière partie de l'édifice.

Lorsque Louis I.er avait pris possession du comté, il s'était proposé de former au château de Blois une petite bibliothèque, dont le commencement fut bien modeste; car il ne se composait

que de cinq volumes donnés par Charles V à son plus jeune fils. C'étaient deux Bibles, un Missel, *le Gouvernement des rois* et les *Voyages du Vénitien Marco Polo :* tous ces ouvrages manuscrits et transcrits sur vélin avec une admirable netteté. Louis, quoique léger et dissolu, aimait les lettres ; il ajouta à cette faible collection, le *Dit royal,* acheté à Jean Froissart ; le *Miroir historial,* qu'il avait fait composer ; les *Chroniques de France ;* le roman de *Lancelot,* celui de *La Rose,* les *Fables d'Esope,* la *Cité de Dieu,* les OEuvres d'Aristote, le *Livre du Ciel et du Monde,* le *Livre des Echecs*, Suétone, Tite-Live, Lucain et Boèce *. Valentine de Milan augmenta la bibliothèque du château de plusieurs volumes *historiés* ou enluminées, entr'autres les *Heures françaises,* dites de madame la Duchesse, et le *Traité de l'ame et du cœur.* Quant aux richesses que le duc Charles ajouta à ce petit trésor littéraire, elles consistaient principalement en un grand nombre de manuscrits rapportés d'Angleterre, et que le régent Bedfort avait enlevés pour la plupart de la tour du Louvre, où Charles V réunit les premiers éléments de notre bibliothèque royale. Successivement le duc augmenta la collection de livres formée au château de Blois : elle était une des plus considérables du royaume lorsque la découverte sublime de Guttemberg permit de décupler en peu d'années les ouvrages qu'elle renfermait.

Le 27 juin 1462 et jours suivants, il y eut au château et dans la ville de Blois des grands et joyeux *ébastemens :* Marie de Clèves, troisième femme de Charles d'Orléans, venait de donner à la France ce prince qui, parvenu au trône contre toute probabilité, obtint et mérita le beau surnom de *Père du peuple.* Louis XI tint cet enfant sur les fonts de baptême, avec Margue-

* Voyez le *Château de Blois*, par M. de la Saussaye, membre de l'Institut ; voyez aussi la partie des archives du baron de Joursauvault, déposée à la bibliothèque de Blois.

rite d'Anjou, princesse si grande, mais si malheureuse, qui tomba du trône d'Angleterre avec la maison de Lancastre. Il y eut à l'occasion de cette naissance à la cour ducale, dit Octavien de Saint-Gelais, « de grandes chères à merveilles qui seraient » bien longues à mettre par escrit. La bonne dame d'Orléans, » dit-il plus loin, nourrit son fils si doulcement qu'il n'eust été » possible de mieulx. »

Le jeune duc, prédestiné à porter la couronne de France, n'avait que deux ans lorsque son père mourut. Louis XI avait convoqué à Tours, vers la fin de l'année 1464, les princes du sang, les principaux seigneurs et les députés des villes, afin de s'éclairer, disait-il, sur les liaisons du duc de Bretagne avec l'Angleterre, et justifier de la nécessité des dispositions sévères qu'il avait faites précédemment à ce sujet. Dans cette assemblée, le duc d'Orléans, plus que septuagénaire, crut pouvoir apporter quelque restriction à l'éloge que le roi venait de faire de sa conduite par l'organe de son chancelier, et poussa la franchise jusqu'à défendre, avec quelque chaleur, le duc de Bretagne. Louis, qui avait vu toute l'assemblée approuver servilement sa conduite, accueillit avec fureur les remontrances de Charles d'Orléans. Il l'accusa d'intentions criminelles, et le *consterna* tellement *de paroles, sans avoir égard à la majesté de sa vieillesse,* selon l'expression de Claude de Seyssel, que le prince sortit malade de l'assemblée. Il voulut retourner à Blois; mais les progrès rapides du mal ne lui en laissèrent pas le temps; il mourut au château d'Amboise, le 4 janvier 1465. Louis XI avait déjà fiancé le jeune Louis II à sa fille Jeanne, âgée d'un an.

Le portrait de Charles d'Orléans est tracé en peu de mots par Saint-Gelais: « Ce fut, dit cet écrivain, un très hardi et vaillant » prince, et de haulte entreprise. Il estait saige et plein de let- » tres par-dessus tous ceux de son état; il estait merveilleuse- » ment beau et de belle taille; libéral et honorable sur tous au- » tres; et avait tousjours à son hostel des fils de princes et

» grands seigneurs qui y estaient nourris : tellement que c'estait
» le séjour d'honneur que sa maison *.

Louis II d'Orléans, héritier des grands domaines de son père, fut élevé par Marie de Clèves **, sa mère, avec la plus tendre sollicitude. Octavien de Saint-Gelais nous a laissé de la première jeunesse de ce prince un tableau dont on altérerait la couleur en l'imitant ; nous le reproduisons. « La bonne dame d'Orléans,
» dit le candide monographe, nourrit le jeune duc, son fils,
» si doulcement que il n'eust esté possible de mieulx, et quand
» il eust l'âge de six ou sept ans, elle le feit instruire et endoc-

* Duchesne a conservé l'épitaphe de Charles d'Orléans, la voici :

Ci devant gist puissant prince de renom,
Très excellent en tous ses faits et dicts,
Duc d'Orléans, Charles avait-il nom
Duc de Milan, duc de Valois jadis,
D'autres titres lesquels je n'ai pas dicts ;
Comte de Blois, de Beaumont, de Pavie,
Et seigneur d'Ast, de Couci en sa vie ;
Qui s'endormit en Dieu et prit son somme
Mille quatre cent soixante et quatre en somme,
A Amboise, de janvier le quart jour,
Où il finit ses jours en bref séjour,
Et la mort le contraignit de ménage,
Duquel se fut grand'perte et grand dommage,
Car il était prince et patron d'honneur
Sage, vaillant, féal, large donneur.
Cy gist le corps enclos sous cette lame.
Priez Dieu qu'il en veille avoir l'ame.

** Elle avait eu du duc Charles une fille, qui fut mariée à Gaston de Foix, dont elle éprouva de forts mauvais traitements, à en juger par la lettre suivante que la duchesse douairière d'Orléans écrivit à madame de Beaujeu, régente du royaume.
« Madame, je n'ai refuge fors à vous seule, pourquoi viens à vous, suppliant
» qu'il vous plaise avoir pitié de ma fille de Foi, laquelle m'a envoyé secrètement
» un homme me prier que je fisse tout envers vous que son mari l'envoyast quérir,
» car deux ans il y a qu'il ne la vit. Mais pis il y a, car elle n'a que boire et que
» manger ne que vestir, et si ne fust une petite fille qu'elle a regret de laisser,
» elle estait délibérée venir à pied quérant son pain, qui m'est dure chose à
» porter, car je ne aime que elle seule et plust à Dieu que les autres deux fussent
» en paradis et qu'elle fust par-deçà. Mais, madame, s'il vous plaist, ayez pitié
» d'elle, et pensez votre cœur par autruy, et la mettez où que qu'il plaise au
» roy. » BERNIER, *Preuves*.

» triner par saiges et vertueux gentilshommes, le plus dont elle
» pouvait fixer; lesquels lui montraient toutes choses vertueu-
» ses et honnestes. Il allait aux champs et à la chasse pour s'ac-
» coustumer à chevaucher, et sceust tant de tous ces déduits,
» qu'en peu de temps il en eust tenu l'eschole à tous autres. Et
» quand il vint à l'âge de seize à dix-sept ans, c'était le meilleur
» saulteur, lucteur et joueur de paulme que l'on sceust trouver;
» bon archer et qui plus est meilleur chevaucheur et le mieulx
» menant et conduisant un cheval, et le plus adroict homme
» d'armes que l'on sceust voir. Et le scay de vérité, car je lui
» ai vu chevaucher des plus rudes chevaulx et mieulx en venir
» à bout que oncques je ne vois faire à autres. En cet âge des-
» sus dict et en harnois de guerre et en harnois de jouste, ne
» se trouva point son pareil; et a porté assez de fois par terre,
» et en l'un et l'autre appareil, de bons et puissans hommes d'ar-
» mes. Et est à noter qu'en tous ces jeux et ébastemens de
» jeunesse, il estait plus doulx, gracieux et benin que le plus
» de la compaignie, et n'y en avait nul qui tant craignist de faire
» quelque chose qui dépleust ou ennuyast à quelque pauvre gen-
» tilhomme que ce fust. Et pour vrai tout ce qu'il faisait estait
» plaisant et agréable à chacun. Et monstra bien qu'il estait
» venu de très hauts et vertueux princes comme il estait. »

Lorsque Louis XI mourut, le duc d'Orléans, qu'il avait, comme nous l'avons vu, marié, au berceau, à Jeanne de France, sa seconde fille, entrait dans sa vingt-unième année; il était, en effet, beau, bien fait, adroit à tous les exercices; de plus, on le citait partout pour sa bienveillance, pour sa générosité; et le titre d'héritier présomptif de la couronne, qui venait de lui écheoir sous le règne d'un enfant débile, lui assurait parmi la noblesse des créatures nombreuses, assez disposées à former en sa faveur un parti, afin de partager la puissance que ce parti pourrait acquérir au jeune prince. Or, parmi les qualités éminentes complaisamment énumérées par Saint-Gelais, il en était une qui, dès l'avènement de Charles VIII, les jeta dans de té-

méraires entreprises : Louis d'Orléans avait beaucoup d'ambition. Les principaux personnages qui composaient l'espèce de faction vouée à ses intérêts étaient Charles, duc d'Angoulême, son cousin-germain; Jean de Foix, vicomte de Narbonne et beau-frère du jeune duc; le duc de Bretagne; le duc d'Alençon, enfin le comte de Dunois, fils du grand bâtard d'Orléans. Non moins brave que son père, ce seigneur était peut-être plus habile que lui à former et conduire une conjuration; aussi fut-il l'ame de celle-ci.

Ainsi soutenu, Louis d'Orléans se disposa à disputer la présidence du conseil et la tutelle du jeune roi à sa belle-sœur, Anne de Beaujeu. Cette princesse, aussi adroite que son beau-frère était entreprenant, opposa la ruse à l'audace : chacun des conjurés obtint quelque faveur; le prince eut le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France; Brantome rapporte même que la fille aînée de Louis XI, généreuse sous plus d'un rapport dans cette circonstance, fit comprendre au duc d'Orléans qu'il pouvait être admis à partager avec le sire de Beaujeu un bien intime pour le partage duquel les maris sont rarement consultés. Mais le beau prince, riche d'un tel bien dans une cour où le sexe ne s'en montrait pas avare, n'accepta que les titres qui pouvaient ajouter à sa puissance, et malgré les avances de la régente, il demanda et obtint la réunion des états. Anne les convoqua à Tours pour la fin de l'année 1483.

Sur le terrain de l'intrigue, madame de Beaujeu, digne élève de son père, était plus habile que le duc : dans l'intervalle de la convocation à la réunion des états, elle s'appliqua à flatter la noblesse, diminua les impôts, promit de les diminuer davantage, fit quelques dons au clergé; enfin, elle fit succéder un gouvernement modéré au despotisme du feu roi. Toutes les classes, sauf quelques grands feudataires, étaient ralliées à la régente quand les états s'ouvrirent; le pouvoir fut maintenu dans les mains de cette princesse. Dès-lors la rivalité née de l'ambition du prince opposée au pouvoir légal de sa belle-sœur, devint une

inimitié déclarée qui, de la part du duc surtout, éclatait en toute occasion.

Toutefois, Louis, comprenant que la régente avait pour elle le nom du roi et les forces du royaume (il comprenait même qu'elle s'était ralliée à peu près tous les grands par des charges, des honneurs ou des bienfaits), Louis, disons-nous, se borna, dans les premiers temps, à lui faire une guerre sourde d'intrigues, qu'elle ne déjoua pas toujours. Il y a plus, le duc, dont toute la cour admirait l'adresse et la grâce dans les exercices militaires et les tournois, et que tout gentilhomme prenait pour modèle d'élégance et de goût, s'était emparé à tel point de l'affection du jeune roi, que ce prince ne pouvait s'en séparer. Il va sans dire que d'Orléans profita de cette faveur pour diminuer le pouvoir d'Anne de Beaujeu, en accoutumant le monarque mineur à s'irriter de sa dépendance, et à écouter les propositions venant d'une autre source que l'autorité de la régente. Il y a tout lieu de présumer qu'alors (1484) on détermina Charles VIII à mander près de lui François II, duc de Bretagne, afin de rompre ce que ce souverain appelait son esclavage. Mais Anne prévit le coup et le para au moyen des intelligences qu'elle entretenait avec Landais, favori du prince breton. Le duc d'Orléans, convaincu d'avoir voulu enlever le roi, fut contraint de s'éloigner de la cour pour n'être pas enlevé lui-même. Il perdit le gouvernement de Paris; on retira au comte de Dunois, son cousin et son partisan dévoué, le gouvernement du Dauphiné; l'un et l'autre, ainsi que leurs amis, furent privés des pensions au prix desquelles on croyait avoir acheté leur fidélité.

D'un autre côté, la guerre ouverte était devenue impossible : le duc de Bretagne, inquiété chez lui par des dissensions intestines, n'avait pu envoyer les troupes promises; d'autres grands feudataires ne firent point marcher les leurs, et la ville d'Orléans elle-même refusa de se déclarer pour le duc.

Louis, observé dans Verneuil où il s'était enfermé, se voyant

sur le point de tomber aux mains de son ennemie, prit à regret le parti de se soumettre, et se retira à Blois.

Cependant la régente avait trop bien apprécié la soumission forcée de l'héritier présomptif du trône, pour s'endormir dans une imprudente sécurité : la cour vint s'établir à Blois, au mois d'octobre 1485, pour surveiller le prince factieux. Dominé par une puissance qu'il avait combattue malheureusement, Louis d'Orléans subit ce revers avec un calme apparent. Ainsi se termina, ou plutôt fut suspendue, cette levée de boucliers appelée la *guerre folle*.

Il faut, pour écrire avec impartialité l'histoire de Louis d'Orléans, savoir établir une distinction entre sa carrière de prince du sang et le règne du souverain. Avant de parvenir au trône, il ne considérait que les séductions de la puissance ; bientôt las des soins qu'il fallait s'imposer pour faire triompher son ambition, il y renonçait promptement s'ils cessaient d'être compatibles avec ses habitudes de luxe et de plaisir. Ce fut donc sans sortir du cercle de sa vie élégante qu'il reçut, en 1486, les seigneurs bretons qui se rendirent à la cour de Blois ; et ses relations amicales avec François II furent un échange de présents et de courtoisies.

Louis fit à Nantes plusieurs voyages durant lesquels l'inclination de François pour lui devint plus vive, tandis que le goût naissant de la princesse Anne de Bretagne pour un prince si aimable faisait, dit-on, des progrès non moins rapides, et qu'entravaient peu les liens conjugaux où le duc était engagé. Enfin, au moment où la dame de Beaujeu ne voyait son beau-frère occupé que de fêtes splendides, Dunois, du fond de son exil d'Asti, en Italie, formait un orage contre la régence. Il s'était rallié les ducs de Lorraine et de Savoie, le sire d'Albret, les comtes de Béarn et de Bigorre, beaucoup de seigneurs gascons et le sire de Lescun, favori de François II, qui promettait le concours de ce prince et de sa noblesse. D'un autre côté, Dunois comptait sur une diversion opérée en Allemagne et en Flandre

par l'empereur lui-même, déjà en guerre contre la France.

Toutes ces alliances avaient été conclues secrètement; mais Anne de Beaujeu entretenait une bonne police; une lettre interceptée lui révéla la conspiration, qui ne tendait à rien moins qu'à s'emparer de la personne de Charles VIII. Dunois avait dit : « La présence du roi ostée dehors, tous les pairs nous sui- » vront. »

Maîtresse du secret des conjurés, la régente fit arrêter Geoffroy de Pompadour, grand aumônier, trois seigneurs de la maison d'Amboise, le célèbre Philippe de Commines et quelques autres gentilshommes appartenant à la faction. Le duc d'Orléans était alors dans la principale ville de son duché; Anne de Beaujeu lui députa le maréchal de Gyé pour le sommer de se rendre à la cour. Louis leurra ce seigneur d'une promesse d'obéissance, le chargea d'annoncer son arrivée à la princesse, et se sauva en Bretagne. Le comte de Dunois y était déjà rendu.

On sait comment se termina la guerre que ces événements amenèrent : tous les historiens ont rapporté la défaite de François II et de ses alliés à Saint-Aubin-du-Cormier. Anne de Beaujeu trouvait enfin l'occasion de punir l'ambition du duc d'Orléans, et peut-être de se venger du mépris qu'il avait fait de ses charmes. Louis fut enfermé et détenu avec une rigueur extrême dans la grosse tour de Bourges.

Marie de Clèves n'eut pas la douleur d'assister à la longue captivité de son fils : accablée de soucis et de chagrins, elle mourut en 1487, et fut inhumée aux Cordeliers de Blois où elle avait élu sa sépulture et fondé un service chaque année : les échevins de la ville assistaient à cette solennité funèbre. Mais la dépouille mortelle de cette princesse ne reposa que temporairement à Blois; elle fut ensuite transportée aux Célestins de Paris, et réunie, dans la magnifique sépulture de la maison d'Orléans, aux restes du duc Charles, son époux.

« Alors, Jeanne de Valois, cette compagne si délaissée que ce prince abreuvait déjà d'amertume et d'humiliations, oublia

le dédain de son volage époux, et partagea sa prison, pour lui prodiguer, avec les plus tendres soins, des témoignages incessants de l'angélique oubli du mal qu'il lui avait fait. Ce n'était pas tout; dès qu'elle avait accompli cette pieuse mission d'une charité qui ne cessa pas de se heurter contre un cœur de glace, Jeanne, rentrée dans sa chambre, ravissait de longues heures au repos de chaque nuit pour écrire au roi, son frère, et solliciter fervemment de lui la grâce du prisonnier. On pouvait voir, long-temps après minuit, l'étroite fenêtre près de laquelle veillait cette princesse, dessiner son ogive lumineuse sur la vive muraille de la tour; femme déjà digne du nom de sainte qu'elle devait recevoir un jour, Jeanne de France ne voulait pas, même pour un bienfait de plus, enlever un instant aux heures qu'elle passait près du moins reconnaissant des époux*. »

Les sollicitations de la duchesse furent vaines pendant trois ans : chaque soir, sans doute à l'insu du roi, Louis d'Orléans, premier prince du sang, héritier présomptif de la couronne, était enfermé dans une cage de fer.... Si l'on doutait encore que la vengeance d'Anne de Beaujeu émanât d'un amour méprisé, cette rigueur sans exemple envers le premier personnage de la monarchie après le roi serait suffisamment confirmative. Enfin, en 1491, Jeanne de Valois, en longs habits de deuil, les cheveux épars et le visage noyé de pleurs, se présente devant Charles VIII, elle se précipite à ses pieds, et lui crie d'une voix déchirante : « Grâce pour mon époux. » Le roi, ému jusqu'aux larmes, relève la princesse, l'embrasse avec transport et lui dit : « Consolez-vous, ma sœur; vous obtiendrez ce que vous » souhaitez si ardemment; fasse le ciel que vous n'ayez jamais » à vous en repentir. »

Cependant Charles VIII, jusqu'alors soumis à l'autorité de la régente, n'osa pas exercer sa clémence ouvertement. Sous prétexte d'une partie de chasse, il s'approcha de Bourges, en-

* *La Loire Historique*, tome III, page 192.

voya deux de ses chambellans délivrer son beau-frère, et l'attendit dans un château voisin de la ville. Le duc accourt, veut embrasser les genoux du monarque; mais celui-ci le reçoit dans ses bras. Dès-lors commença entre ces deux princes une amitié qui, selon plusieurs historiens, ne se démentit jamais.

Le duc d'Orléans, réconcilié avec son beau-frère, obtint le gouvernement de Normandie, et ce fut un témoignage éclatant de confiance; car dans la guerre de 1487, il avait trahi les intérêts et la gloire du pays même, jusqu'à invoquer l'alliance de l'Angleterre. Il faut le dire ici, ce n'est pas avant le règne de Louis XII, que l'on trouve les premiers motifs des justes éloges accordés à sa mémoire. Louis, par un acte de dévouement plus difficile, se chargea d'intercéder auprès de la jeune Anne de Bretagne, afin de la décider à s'unir au roi. « L'exemple du » sacrifice qu'il faisait, dit à cette occasion Anquetil, fut l'ar» gument persuasif qu'il employa près d'elle pour la déter» miner. » Si en effet cette princesse aimait le duc d'Orléans, ce sacrifice dut lui paraître peu flatteur; mais ce prince était homme à se ménager des réserves.

Voué désormais aux intérêts de la cour, même avec le gouvernement d'Anne de Beaujeu, gouvernement que le jeune roi remit de nouveau aux mains de sa sœur lorsqu'il entreprit l'aventureuse expédition de Naples, le duc d'Orléans ouvrit glorieusement cette campagne, en 1494, à la tête d'une flotte qui battit plusieurs fois celle que le roi Alphonse d'Aragon avait armée, et l'obligea à rentrer dans le port de Naples. Louis fut moins heureux et surtout moins fidèle à la fin de cette guerre. Vainqueur à Fornoue et pourtant fugitif, Charles VIII espérait trouver le duc d'Orléans à Asti, avec des renforts envoyés de France et qui devaient protéger le retour de l'armée. Ce prince y était venu en effet; mais se voyant à la tête d'un corps de troupes imposant, il oublia sa destination et songea à s'en servir pour s'emparer du Milanais, auquel il avait des droits par Valentine, son aïeule. Louis était déjà maître de Navarre, et me-

naçait Milan, lorsqu'il fut assiégé lui-même dans la première de ces places par Ludovic Sforce. Alors, au lieu de secourir Charles VIII, le duc eut besoin d'être secouru par lui, et reconnut mal ce service, en se liant d'intrigues avec les Suisses, de manière à compromettre jusqu'à la personne du roi. Cette conduite, qui touchait de près à la trahison, blessa vivement le jeune monarque : c'est un des actes que Louis XII eut à racheter dans l'opinion des hommes, pour être réputé l'un de nos meilleurs souverains.

Le duc, retiré à Blois, y vivait dans une nouvelle disgrâce, quand, le 7 avril 1498, un message, parti d'Amboise, annonça à ce prince la mort de Charles VIII, que ses quatre enfants avaient précédé dans la tombe. La couronne appartenait donc sans conteste à Louis II, duc d'Orléans et comte de Blois. Saint-Gelais raconte qu'à la réception de cette nouvelle, « il se preint » à pleurer et en feit un grand deuil, en disant tout plein de » bien du roi Charles. » Pour nous, qui pouvons apprécier avec plus de liberté, et le peu d'accord qui régnait entre le prince du sang et la cour, nous sommes tenté de croire, avec M. de Sismondi, que l'altesse, élevée au trône d'une manière aussi prompte qu'inattendue, pouvait bien, en ce moment, affecter une douleur un peu théâtrale. Le lendemain, la mort de Charles VIII ayant été annoncée officiellement au duc par le sire Du Bouchaye, il se rendit immédiatement à Amboise pour ordonner les obsèques du monarque dont le destin venait de lui léguer la couronne.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE V.

Blois siége de la cour de France.

Lorsque Louis d'Orléans, arrière petit-fils du roi Charles V (branche cadette), parvint au trône, sous le nom de Louis XII; il était âgé de trente-six ans. Cette maturité que promettent les années quand les passions de la jeunesse commencent à s'amortir, devait, pensait-on, remplacer déjà, chez ce prince, les élans d'une imagination ambitieuse, qui l'avait souvent égaré; et la bonté naturelle de son cœur faisait présager un règne heureux. Mais l'ambition est la moins guérissable des maladies de l'ame, lorsqu'elle croit s'appuyer sur la justice et peut se perpétuer par la force. Louis XII, constamment livré aux incitations de son droit sur le Milanais, fit moins pour le pays, malgré d'excellentes vues, que le despote Louis XI, le plus personnel des souverains.

En ceignant la couronne de France, Louis y réunit le duché d'Orléans, le comté de Blois, celui de Dunois et tous les apa-

nages composant ses fiefs : ils restèrent depuis lors indivis au domaine royal. Blois acquit cependant une importance politique qu'il n'avait pas eue jusqu'alors ; durant le règne de Louis XII, cette ville fut presque toujours habitée par la cour : sans offrir la majesté d'une capitale, elle en réunissait quasi toutes les prérogatives.

A Blois s'accomplirent ces actes de grandeur d'ame qui marquèrent le début de Louis dans la carrière souveraine ; là ce monarque, en présence des députations du parlement et des autres grands corps de l'état, fit entendre ces belles paroles. « Ce n'est pas au roi de France à venger les injures faites au » duc d'Orléans » ; et il ajouta, en parlant de La Trémouille, son vainqueur à Saint-Aubin : « S'il a bien servi son maître contre » moi, il me servira de même contre ceux qui seraient tentés » de troubler l'état. » Généreux avec ses ennemis, Louis XII ne fut pas aussi reconnaissant envers ses anciens amis : Philippe de Commines, qui avait été persécuté et emprisonné pour l'avoir servi en 1487, dit expressément dans ses Mémoires, « que le » roi ne se souvint point fort sur l'heure des troubles et pertes » qu'il avait éprouvés. » Mais le sire d'Argenson n'en fait pas moins preuve d'une noble impartialité, dans les détails qu'il donne sur les premiers temps du règne de Louis XII. C'est par cet écrivain qu'on a su qu'il n'exerça aucune vengeance, n'annula aucune des faveurs accordées sous le règne précédent, et confirma dans leurs charges tous les fonctionnaires qu'il trouva investis.

Nous ne rapporterons point ici les cérémonies qui furent célébrées à Blois au passage du convoi funèbre de Charles VIII, que l'on transportait à Saint-Denis. M. de la Saussaye, dans son *Histoire du château de Blois*, a décrit cette solennité remplie de détails intéressants, mais d'une étendue qui excéderait nos limites. Nous ajouterons seulement que le trésor royal, apparemment épuisé, ne put acquitter les dépenses qu'occasionnèrent les honneurs rendus au monarque défunt ; Louis XII paya

de son épargne, dans cette circonstance, la somme de quarante-cinq mille livres, équivalant à deux cent vingt-deux mille cinq cent neuf francs de notre monnaie actuelle. Le sacrifice était royal; mais la succession de Charles VIII le couvrait amplement.

Dès les premiers jours de son règne, Louis XII voulut donner un témoignage éclatant de sa sollicitude aux habitants de Blois. Il les affranchit : « du fait et contribution de toutes et chacune » tailles, aydes, subsides, impositions équivallent aux aydes, » emprunts, compositions, impôts et autres charges quelconques, mises ou à mettre sus dans le royaume, soit pour le fait » et entretenement des gens de guerre ou autrement, pour » quelque cause ou occasion que ce soit ou puisse être ores ne » pour les temps adveni; rensemble de la taille et souldes des » francs-archers et de leurs habillemens ou équivallent d'iceux; » et aussi du huitième de vin que lesdits habitans vendront » dorénavant en ladite ville du cru de leurs héritages, seulement sans fraude. Et d'icelles choses, disent les lettres-» patentes, les avons affranchis, quittez et exemptez, affranchissons, quittons et exemptons à toujours de nos plus amples » grâces et auctorité royale par ces dites présentes. » Les lettres consacrant ces nombreuses et importantes immunités étaient contresignées *Robertet*.

Cette première page de l'histoire de Louis XII est belle ; celle qui va la suivre le sera moins.

Louis XII eut pour la jeune veuve de Charles VIII les égards les plus délicats, dit un historien moderne, grand panégyriste des têtes couronnées. Des seigneurs de la cour de Blois portèrent à cette princesse, qui n'avait pas encore quitté Amboise, les premières consolations; puis lorsque les bienséances le permirent, le roi se rendit en personne auprès d'Anne; et la douleur de celle-ci fut condescendante jusqu'au point de lui laisser prendre l'engagement d'épouser Louis XII, s'il parvenait à faire rompre les liens qui l'unissaient à Jeanne de France. La reine douairière partit ensuite pour Nantes, où elle attendit le ré-

sultat du procès en rupture du mariage qu'elle avait elle-même provoqué.

Nous avons vu quel avait été le dévouement de la duchesse d'Orléans durant la captivité de son mari à Bourges; depuis lors, quoique négligée, pour ne pas dire dédaignée, cette femme d'une angélique longanimité n'avait cessé d'être épouse soumise, aimante et souvent secourable, au prince ingrat qui l'abreuvait de dégoûts. Mais lorsqu'elle vit à quelles fins tendaient les projets du roi, elle s'arma de courage et se disposa à soutenir ses droits avec fermeté. Les misérables moyens employés pour obtenir le divorce ont été signalés par quelques historiens; nous ne les reproduirons pas. Nos lecteurs croiront voir, comme nous, la rougeur d'une femme pudique forcée de dire devant un tribunal : « Je sais bien que je ne suis ni » aussi belle ni aussi bien faite que beaucoup d'autres; mais je » ne m'en crois pas moins propre aux fins du mariage et plus » incapable d'avoir des enfants. » L'historien Garnier, continuateur de Velly, a tracé le tableau touchant de la situation de Jeanne pendant ce procès scandaleux. « Qu'on se figure, dit-il, une princesse élevée à l'ombre du trône, accoutumée à recevoir dès l'enfance des marques de soumission et de respect, traduite devant des commissaires en état de suppliante, réduite à entendre des dépositions désagréables, à recevoir de la bouche d'un époux, dont elle ne pouvait encore se détacher, les déclarations les plus formelles du dégoût et de l'aversion qu'elle lui avait toujours inspirés; osant à peine laisser éclater ses plaintes et donner un libre cours à ses larmes, de peur d'aigrir encore celui dont son sort dépendait. Mais dans cet abandon général, dans cet abîme de douleur, peut-être était-elle moins à plaindre que celui qui causait ses malheurs; car elle avait du moins pour elle son innocence, et la fermeté qu'inspire une conscience sans reproche. Au lieu que Louis, naturellement juste, quels reproches ne dut-il pas se faire, lorsque, par suite d'une procédure odieuse, il se trouvait forcé d'entendre discuter des faits et

rappeler des détails qui auraient dû rester ensevelis dans l'ombre du silence ; enfin, réduit à profaner en quelque sorte lui-même, la majesté du trône et la sainteté de la couche nuptiale, et à persécuter et couvrir de confusion une princesse, sa parente, son épouse, qui, loin de mériter sa haine, avait été pour lui un ange secourable *. »

Il fallait plus que le sentiment de l'hérédité, plus que la raison d'état ; il fallait toutes les incitations de l'amour, d'un amour partagé, pour entraîner à de telles extrémités un prince sur lequel les regards de l'Europe étaient fixés. Les juges, affranchis de scrupules, sous l'abri du manteau royal, prononcèrent la nullité du mariage ; et se prévalant de l'autorité ecclésiastique dont ils étaient revêtus, ils permirent au roi de convoler à de nouvelles noces. Jeanne de France se retira à Bourges, où elle fonda le couvent des *Annonciades* qui, six ans plus tard, ouvrit son sépulcre à cette malheureuse princesse.

Tandis que le procès se jugeait au gré de la volonté souveraine, tout se préparait pour le mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne, et les préparatifs étaient terminés avant même que le divorce fût prononcé. Le fils du pape César Borgia, digne messager dans cette scandaleuse affaire, apporta à la cour de Blois les dispenses de parenté obtenues d'avance du siége apostolique, si dérisoirement appelé *saint*, sous un monstre tel qu'Alexandre VI.

L'amour avait pressé la rupture des premiers liens du roi ; l'amour présida avec un entier abandon d'intérêts et même de dignité, à la conclusion du second mariage de ce souverain. Anne ne laissa à la couronne le duché de Bretagne, qu'à charge de reversion à la maison de Montfort, si le roi ne lui donnait point d'enfants. Elle se réserva sa vie durante les revenus de ce duché, sans renoncer pour cela au douaire que Charles VIII lui avait assuré, et tout en jouissant de celui que Louis XII lui

* *Histoire de France*, continuation de Velly, année 1498.

accordait. De plus, il était stipulé que le roi ne pourrait rien changer au gouvernement de la Bretagne; qu'il s'interdissait d'y dénaturer les offices et de destituer ceux qui en étaient pourvus. Enfin, aucun impôt, aucune levée de troupes ne pouvaient être tirés de la province réunie sans l'aveu des états; et les Bretons seuls seraient appelés aux emplois. On peut juger, d'après ces dispositions, acceptées aveuglement par Louis XII, de l'empire que la reine douairière exerçait sur son esprit et son cœur.

Le roi, affranchi d'un hymen imposé jadis par Louis XI, et qu'il avait supporté comme une lourde chaîne, courut à Nantes et déposa de nouveau la couronne aux pieds d'une princesse dont il avait abandonné la main à Charles VIII, contre le vœu des deux cœurs; qui ne paraissaient pas s'être séparés. Le veuvage de la reine, commencé vers le milieu de l'année 1498, finit le 8 janvier 1499, jour où elle épousa Louis XII dans la chapelle du château ducal. Les époux passèrent à Nantes les suaves journées de cette lune de miel, tant célébrée par les poètes; puis ils se rendirent à Blois, à travers une suite non interrompue de solennités qui, sur la route, les accueillit partout à leur passage.

Le premier soin de Louis XII, après son mariage, fut de convoquer à Blois les notables pour reviser, avec eux, et son conseil l'administration du royaume. L'ordonnance dite de Blois, divisée en cent soixante-deux articles, est une haute et noble conception, qui suffirait pour illustrer un règne. Elle assignait un traitement aux magistrats, afin de les garantir de la corruption; et pour que les emplois de la magistrature ne fussent occupés que par des hommes capables, un examen précédait la nomination. Dans le parlement même, le roi établit un tribunal de censure, formé d'un certain nombre de présidents et de conseillers « pour informer sur la conduite des magistrats irré-» vérencieux, nonchalans, contrevenant aux ordonnances, ou » faisant chose dérogeant à l'honneur et à la gravité de la cour; » les réprimander et punir par amendes, suspension ou inter-

» dit. » Ce tribunal s'assemblait deux fois par mois le mercredi; ce qui fit donner à ses opérations le nom de *mercuriales*. Une autre partie de l'ordonnance de Blois, ou peut-être une ordonnance particulière, rédigée également dans cette ville, se rapportait à l'armée. Des dispositions, restées imparfaites depuis Charles VIII, assurèrent la solde des troupes, pour qu'elles n'eussent plus de prétexte pour se livrer au pillage. Une pénalité fut établie afin que les habitants des villes et des campagnes pussent obtenir justice des vexations que le soldat commettrait encore dans leurs foyers. Cette législation bienfaisante fut couronnée par deux mesures qui comblèrent le peuple de joie, savoir : la diminution des impôts d'un dixième, avec promesse de les diminuer davantage dès qu'on le pourrait; et la suppression totale du droit de joyeux avénement, prestation vexatoire que ne justifiait aucune nécessité.

Dans la même année, c'est-à-dire au mois d'avril 1499, fut conclu à Blois un traité d'alliance avec la république de Venise, pour, de concert, porter la guerre dans le Milanais, et contraindre Ludovic Sforce à restituer au roi ce duché, qui lui revenait comme nous l'avons dit.

Cette guerre, au début d'un règne, était impolitique : les sacrifices qu'elle allait coûter annuleraient assurément les immunités dont le peuple se réjouissait; et l'on ne pouvait prévoir jusqu'à quel point les charges de la nation seraient augmentées, car le roi annonça l'intention de ressaisir le royaume de Naples, échappé à l'aventureux Charles VIII.

Le funeste effet des armements ne se fit pas attendre longtemps : le trésor royal était épuisé avant que les hostilités fussent commencées, tant il avait fallu donner d'argent à l'Angleterre pour prévenir une diversion de sa part; aux Suisses pour obtenir leur secours, et aux petits états d'Italie pour les maintenir au moins en état de neutralité. On dut recourir à la vente des charges et à des emprunts, double expédient qui annula en

grande partie le bienfait de l'ordonnance de Blois, ayant même qu'elle eût été mise à exécution.

Louis XII se rendit à Lyon pour surveiller de plus près l'expédition qui avait passé les Alpes ; le succès ayant été prompt et brillant, le roi rejoignit son armée afin de faire une entrée fastueuse à Milan. Les souverains, plus encore que les autres hommes, sont souvent de grands enfants, surtout dans les transports de leur vanité.

Pendant que Louis XII triomphait dans le Milanais, une épidémie sévissait à Blois, où elle causait une grande mortalité. La reine Anne, elle-même, pour se soustraire à la contagion, dut se réfugier à Romorantin.

Cette ville, dans le partage des domaines de la maison d'Orléans, était échue à Jean, comte d'Angoulême, second fils de Louis I.er et de Valentine Visconti ; elle appartint ensuite à Charles d'Angoulême, père de François I.er Louise de Savoie, mère de ce prince, y vivait retirée en 1499 ; l'austérité qui régnait à la cour d'Anne de Bretagne étant loin de s'harmonier avec les mœurs aisées de cette princesse. La reine fut néanmoins bien accueillie chez Louise de Savoie ; et là elle mit au monde, au mois d'octobre, cette princesse Claude, qui devait à son tour s'asseoir au trône de France, mais accablée de tous les chagrins dont le volage François I.er remplit sa vie, et qui l'abrégèrent.

A l'issue de la première campagne, Louis revint à Blois ; il y revint également après la seconde, en septembre 1500. Dans l'hiver de cette année, il tint des états dont il n'est resté aucune trace. A la même époque, des ambassadeurs de Ferdinand-le-Catholique vinrent demander à Louis XII la ratification d'un traité conclu entre la France et l'Espagne, pour la conquête et le partage du royaume de Naples. Le monarque français, trop aveuglé par les dehors trompeurs de l'astucieux Ferdinand, trop confiant dans l'habileté diplomatique de Georges d'Amboise, son premier ministre, marqua, par cette conclusion, le point de

départ d'un système de déception dont il fut dupe durant tout son règne, et qui, en définitive, prouva qu'il avait eu souvent tort *de laisser faire à Georges*, comme il le disait en réponse à toutes les objections que sa politique s'attirait.

Au commencement de l'année 1501, le roi fut atteint à Blois d'une maladie qui mit ses jours en danger ; mais l'intensité de ses maux physiques dut être adoucie par les témoignages d'intérêt et d'affection que lui prodigua tout ce qui l'entourait. La reine Anne surtout, au rapport de plusieurs historiens, montra la plus vive sollicitude, et ne confia à personne le soin de veiller nuit et jour son époux.

Dès que la convalescence du roi lui permit de voyager, il se rendit pour la seconde fois à Lyon, afin d'être à portée des événements militaires qui se passaient en Italie ; mais il ne franchit pas les Alpes, et au retour de l'arrière-saison, il revint à Blois attendre l'archiduc Philippe d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien. Ce prince et Jeanne, surnommée plus tard *la Folle*, sa femme, venaient à Blois arrêter définitivement le mariage de leur fils, le duc de Luxembourg, si célèbre depuis sous le nom de Charles-Quint, avec Claude de France, encore au berceau.

On venait de terminer la construction de cette partie du château appelée *la Galerie*, et dont la principale façade s'étend, du midi au nord, sur la place. Nous parlerons ailleurs de cet édifice, qui avait été commencé dans les premiers mois du règne de Louis XII.

Le roi envoya une députation des plus hauts personnages de sa cour au-devant des illustres voyageurs, qu'ils rencontrèrent à Saint-Dyé ; le 7 décembre 1501, ils firent leur entrée à Blois. « La princesse Jeanne, dit l'historien du château, montait une belle haquenée, que couvrait entièrement une housse de velours cramoisi ; la duchesse de Vendôme, qui avait été au-devant d'elle jusqu'à la frontière, la suivait avec toutes ses dames, chevauchant sur des haquenées couvertes de velours noir. » Plus de six cents chevaux portaient les litières où traînaient les chariots

appartenant à la suite du prince étranger. Lorsque cet immense cortége entra à Blois, la nuit était venue; mais les rues conduisant au château étaient éclairées par de nombreuses torches de cire jaune, attachées aux maisons, selon l'usage du temps, dans les grandes solennités.

L'archiduc, que n'avait pu suivre la princesse, parce qu'elle s'était trouvée séparée de lui par une foule compacte de curieux, parvint dans la cour, entre une double haie des archers de la garde, revêtus de leur *hoquetons d'orfèvrerie;* puis il s'avança vers le grand escalier entre deux rangs de Suisses. Louis XII attendait le noble voyageur dans une salle située au fond de ses appartements, que Philippe dut parcourir à travers une double ligne formée du surplus des quatre cents archers de la garde. Le roi était assis près de la cheminée, dans une salle richement tendue*; sa chaise au dossier sculpté et de forme pyramidale, sans doute, reposait sur *un grand tapis velu.* Près du monarque se tenaient le jeune comte d'Angoulême, depuis François I.er, et le cardinal d'Amboise, que le pape Alexandre VI venait de nommer son légat *à latere* dans le royaume de France. Là se trouvait encore M. de Brienne, remplissant les fonctions de grand-maître des cérémonies.

« A l'entrée d'icelle salle, dit le chroniqueur contemporain, » l'archiduc osta son bonnet et dit M. de Brienne, Sire, *voilà* » *monsieur l'archiduc.* Et le roi, en souriant, respondit : *Voilà* » *un beau prince.* L'archiduc fit jusqu'à trois honneurs (révé- » rences) avant qu'arriver au roy. Au commencement que l'ar- » chiduc entra dans la salle, le roi se leva et marcha vers lui à » petits pas; au second honneur que fit ce prince, le roi s'avança » et osta son bonnet; et au troisième honneur, le roi l'em-

* Dès le milieu du siècle précédent, on voyait en France de belles tapisseries, sur lesquelles étaient représentés pêle-mêle des sujets bibliques et des scènes du paganisme : Charles V avait fait tisser à grands frais de ces tapisseries pour le palais de Saint-Paul. On exécutait aussi à cette époque des tentures en cuir sur lesquelles étaient moulés divers sujets en or.

» brassa. Puis parlèrent quelques mots assez bas. » Il est à remarquer que les princes, en s'abordant, ont toujours à se faire des communications secrètes : on les trouve mentionnées dans toutes les réceptions de ce genre. Qu'en conclure, sinon que ces hauts personnages, posant sans cesse en présence des peuples, ne croient pouvoir s'entretenir qu'à voix basse de tout ce qu'ils ont de commun avec la vulgaire humanité. C'est l'*à-parte* du théâtre, que tous les acteurs qui se trouvent en scène ne doivent pas entendre.

Après les premiers embrassements, continue le chroniqueur, « Louis XII remit son bonnet; ledit archiduc restait toujours la » tête nue; sur quoi le roi le pressa beaucoup de se couvrir; » mais il respondit qu'il estait en son devoir. »

Cependant l'archiduchesse, parvenue à la porte du château, où des dames de haute lignée l'avaient reçue, s'avança à son tour vers l'appartement du roi. Arrivée à l'entrée de la salle où se tenait sa majesté, « on lui demanda si elle baiserait le mo» narque, de quoi elle demanda congé à l'évêque de Cordoue, » qui lui respondit qu'ouy. Elle entra dans la salle, et dès que » le roy sceust qu'elle venait, il laissa l'archiduc avec les au» tres seigneurs qui estaient là et s'en vint au-devant d'elle » jusqu'à l'huis; tellement qu'elle n'eust le loisir que de lui faire » deux honneurs qu'elle fit bien bas, et la baisa le roi la teste » nue, puis la prit par le bras, la mit au-dessus de luy et la » mena le long de la salle jusqu'au lieu où estait sa chaise, où il » trouva l'archiduc et monseigneur d'Angoulême, lequel l'ar» chiduchesse baisa. Puis lui dit le roy : Madame, je scay bien » que vous ne demandez qu'à être entre vous, femmes; allez » vous en voir ma femme, et nous laissez ici entre nous, » hommes.

» Lorsque l'archiduchesse arriva à l'appartement, la reyne es» tait assise en sa chaise devant la cheminée. Dès qu'elle aperçut » Jeanne de Castille, elle se leva debout, et ladite dame lui fit » honneur, seulement en pliant le genouil; madame de Bourbon,

» qui la tenait par le bras, le fit jusqu'à terre. La reyne ne
» marcha au-devant d'elle que deux ou trois pas, puis la baisa,
» en lui faisant très bonne chère et grand accueil ; lui donnant à
» entendre qu'elle estait très aise de sa venue. Autour du tapis
» sur quoi estait la chaise de la reyne, estaient mesdames la
» duchesse d'Orléans et la comtesse d'Angoulême (mère de Fran-
» çois I.er, alors âgé de sept ans); et un peu plus derrière,
» estaient mademoiselle de Foix et la comtesse de Dunois. Tout
» le long de la parroy de la salle, estaient toutes les femmes.
» L'archiduchesse baisa les quatre dames susnommées, et non
» pas les autres femmes, parce que madame de Bourbon l'en
» empêcha, car elle n'en eust jamais fait. De là elle passa devant
» la reyne, en lui faisant de rechef l'honneur, et se retira dans
» son logis. »

Les détails ci-après, toujours empruntés aux chroniqueurs contemporains, et qu'a rapportés M. de la Saussaye avec toute l'ampleur que nécessitait sa spécialité, ne peuvent être négligés : on y retrouve, nuancés d'un vif coloris, les mœurs des premières années du XVI.e siècle. L'archiduchesse étant retirée dans sa chambre, on lui apporta des confitures, mets assez léger après un voyage, et qui, en récompense, fut présenté à cette princesse avec un cérémonial splendide. « Premièrement, il y
» avait un des maîtres d'hôtel du roy qui allait devant; après,
» six petits pages vestus de damas jaune bordé de velours cra-
» moisy qui tenaient chascun un chandelier d'or, avec un flam-
» beau de cire vierge; et après eux madame de Bourbon, por-
» tant une grande boîte d'or, pleine de diverses boîtes de
» confitures. Puis venait madame d'Angoulesme, portant une
» autre boîte d'or pleine de serviettes. Après, madame de Ne-
» vers, portant une autre boîte d'or, pleine de couteaux et de
» fourchettes, qui avaient des manches d'or. Puis venaient la
» duchesse de Valentinois et mademoiselle de Foix, tenant chas-
» cune un drageoir en leurs mains, rempli de diverses dragées,
» dont l'un estait merveilleusement beau; l'autre estait d'argent

» doré qui estait si grand que quand on le tenait à la main, il
» touchait presque jusqu'à terre. Et après vindrent cinq ou six
» gentilshommes tenant chascun deux pots d'or pleins de toutes
» sortes de confitures. Et puis marchait l'apothicaire de la reyne,
» qui tenait en ses mains des bougies de cire vierge avec un chan-
» delier d'or. Mais il n'entra dans la chambre de l'archiduchesse
» que les dames susdites; ce qu'apportaient les gentilshommes
» fut pris à l'huys par aucunes dames, et fut le tout mis tant
» sur le buffet que sur le lict. »

Quant à l'archiduc, il soupa, plus solidement sans doute que son épouse, avec le duc de Nevers et le comte de Ligny. Le roi s'abstint d'assister à ce repas : il jeûnait au pain et à l'eau, parce que ce jour était la veille de Notre-Dame-des-Avents.

Il est aisé de reconnaître dans cette réception plus de faste que de franche hospitalité, surtout de la part de la reine. En effet, on eût dit que cette princesse craignait d'altérer sa grandeur en descendant jusqu'à l'affabilité. Jamais sa noble et belle figure n'offrait cette suavité d'expression, qui captive encore plus que la beauté. On voyait toujours percer dans ses manières une dignité hautaine qui glaçait, peut-être contre son intention, les personnes auxquelles elle voulait montrer le plus de bienveillance. Aussi la superbe Anne de Bretagne, dont on proclama les vertus, elle fut généralement peu aimée, sinon par certains gentilshommes, adorateurs malheureux de ses charmes, et qui ensevelirent leur amour dans le plus profond mystère.

Après la cérémonie pompeuse des confitures, vint celle, non moins affectée, de la présentation des objets devant servir au coucher. Des valets apportèrent les *rechauffoires*, bassinoires et autres choses appartenant à ce service; le tout en argent. Puis, dans un grand coffre de velours, apporté par les tapissiers, se trouvaient : « quatre miroüers enchassez en argent doré, trois
» pots où estaient les éponges et lessive, trois chandeliers à
» queue à mettre les bougies, trois paires de vergettes dont les
» manches estaient de velours cramoisy, trois estuis aussi cou-

» verts de velours cramoisy, tous pleins de peignes, un drap » pour servir de drap de pied, *de toilette* (petite toile) de Hol- » lande et des couvre-chefs de toilette. »

On a peine à concevoir aujourd'hui l'usage prodigue qu'on faisait, au moyen-âge, des matières précieuses; l'or et l'argent étaient chez les grands d'un emploi aussi fréquent que l'est à notre époque le cuivre. C'est qu'en fait de richesses comme en fait de grandeur, on n'appréciait que les valeurs réelles. De nos jours, au contraire, on consacre volontiers le triomphe de superficies trompeuses : nous nous contentons volontiers des vertus et des métaux dorés.

L'archiduc Philippe passa cinq jours à la cour de Blois, au milieu des fêtes et des festins splendides. Chaque soir, après souper, on dansait pendant trois heures; « puis chascun prenait » congé avec de fort grands adieux et révérences; et les con- » vives estant retirés chez eux, estaient encore servis de con- » fitures très excellentes et magnifiques. » Mais si les dames voyaient s'écouler leurs journées dans une suite non interrompue de plaisirs, le roi et le prince étranger échangaient entre eux *des discours beaux et grands*, dit le mémorialiste contemporain : discours qui, sans doute, tendirent à ratifier les conclusions d'un traité conclu à Trente par le cardinal d'Amboise, et dont voici les principales dispositions. Louis XII s'obligeait à compter à l'empereur Maximilien un subside de quatre ou cinq cent mille livres, pour l'aider dans la guerre contre les Turcs; de plus l'empereur, pour son alliance avec la France, devait recevoir deux cent mille livres, y compris quatre-vingt mille écus pour l'investiture du duché de Milan. Tels étaient, du côté de Maximilien, les bénéfices d'un traité qui ne promettait à Louis XII que des avantages illusoires, dans une investiture du Milanais dont il n'avait pas besoin, puisque ce duché lui appartenait de droit. Il y a plus, cette investiture remettait ce droit en question. Heureux encore si le mariage projeté entre le futur Charles-Quint et Claude de France, n'eût été qu'un

avantage illusoire; mais cette union pouvait devenir funeste, ainsi qu'on le verra bientôt. En général, cette conclusion accusait le défaut de portée politique du cardinal d'Amboise, et elle annonçait la plus imprudente confiance envers l'empereur Maximilien, ennemi déclaré de la France. Les événements confirmèrent plus tard tout ce qu'il y avait eu de maladresse dans le traité conclu à Trente et ratifié à Blois.

Le jour même de cette ratification, l'archiduc et l'archiduchesse, après des témoignages d'amitié fort démonstratifs, quittèrent la cour de Blois pour continuer leur route vers l'Espagne, où ils se rendaient. Peut-être, à leur arrivée, se félicitèrent-ils avec l'astucieux Ferdinand, dit le Catholique, d'avoir joué, au milieu des honneurs et des munificences, le bon roi Louis XII et son ministre.

Car si, dans les conclusions arrêtées à Blois, Philippe avait été sincère, ni l'empereur Maximilien, ni Ferdinand-le-Catholique, ne tinrent compte des promesses faites en leur nom : le premier refusa l'investiture du Milanais; le second ne songea à la conquête de Naples que pour son compte. L'archiduc, revenu à Blois en 1503, jura qu'il maintiendrait un nouveau traité confirmatif du premier qu'il venait de signer à Lyon, au nom de Ferdinand ; mais pendant son séjour près de Louis XII, des ambassadeurs du Catholique arrivèrent à Blois, déclarèrent que l'archiduc ayant dépassé ses pouvoirs, ils étaient forcés de déclarer que le monarque espagnol refusait sa ratification au traité de Lyon.

Le roi, furieux de la félonie de Ferdinand, congédia avec colère ses ambassadeurs; mais il n'en signa pas moins, en février 1504, une trêve de trois ans, sur ce terrain politique miné sous ses pas par la perfidie des princes dont il devait alors pénétrer les mauvais desseins. Trois autres conclusions, signées à Blois, avec aussi peu de garanties que les premières, soulevèrent enfin la nation entière contre de si impolitiques conventions. Ces vives réclamations ne purent être dérobées au roi,

dont la santé était chancelante depuis long-temps; il s'en émut à tel point qu'une maladie, aussi rapide que dangereuse, le saisit en avril 1505, au château de Madon, à une petite distance de Blois, sur la rive gauche de la Loire. Les progrès du mal furent si prompts, que dès le cinquième jour on n'espérait plus sauver le monarque. Les soins de la reine lui furent prodigués comme en 1501; mais la sollicitude de cette princesse fut traversée par une préoccupation moins noble que prévoyante. Anne fit enlever secrètement des châteaux du Blésois beaucoup d'effets précieux, qu'elle fit embarquer sur le fleuve et diriger vers Nantes. Or, le maréchal de Gié, qui commandait dans l'ouest, crut voir dans cette précaution une mesure qui lésait les intérêts de la France et du jeune comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne; le convoi fut arrêté à Saumur, par ordre de ce dignitaire. Le pauvre maréchal faillit payer de sa tête cette disposition conservatrice : le roi s'étant rétabli, contre l'avis des médecins, et peut-être malgré leur médication inexpérimentée des premières années du XVI.e siècle, la reine reprit tout son empire sur l'esprit de sa majesté, et Gié fut déclaré criminel au premier chef. Le parlement n'osa pas toutefois prononcer la peine capitale : le grand officier de la couronne ne perdit que ses emplois, et fut exilé dans une terre qu'il possédait en Anjou.

Durant la maladie de Louis XII, le cardinal d'Amboise songea tardivement, mais non pas encore inutilement, à la puissance colossale que le mariage projeté entre Claude de France et Charles de Luxembourg ferait écheoir à ce prince; il reconnut toute la prépondérance que ce fils de l'archiduc Philippe pourrait acquérir en Europe, non-seulement par l'héritage des Pays-Bas qui lui reviendraient après son père, mais encore par celui des royaumes de Castille et d'Aragon, qui devaient lui appartenir un jour; enfin, par la concession de plusieurs belles provinces en France. Georges, plus dévoué alors aux intérêts de la France qu'il n'avait été heureux à les défendre dans les traités, fit com-

prendre au roi l'extrême péril où ces conclusions, trop peu réfléchies, lui dit-il, pouvaient jeter la monarchie; et comme Louis, à peine convalescent, se disposait à faire un testament, le ministre y fit comprendre une clause qui ordonnait le mariage de la princesse Claude avec François d'Angoulême. Cette disposition, éminemment française, obtint l'assentiment unanime du conseil; mais elle déplut à la reine. Anne ne voyait que le côté brillant d'un mariage qui promettait à sa fille de monter au trône d'une des puissantes monarchies de l'Europe : c'était considérer la question sous un point de vue plus maternel que sage; et la femme se révélait plus encore dans l'éloignement qu'elle montrait pour le jeune comte d'Angoulême, parce qu'elle haïssait sa mère. Nonobstant cette opposition, Louis XII, affranchi un moment par la raison de l'empire d'une princesse qu'il adorait, convoqua les états-généraux à Tours, en 1506, pour confirmer les dispositions de son testament. « Cette fois, a dit un historien moderne, la cour fut d'accord avec les députés du royaume : elle s'était elle-même condamnée à reconnaître que le souverain n'avait pas le droit d'aliéner la moindre partie du territoire, ainsi que cela avait eu lieu par le déplorable traité de Lyon. Cette convention fut donc rompue sur ce considérant que Louis, sans manquer aux lois les plus austères de l'honneur et de la probité, pouvait comme homme et devait comme souverain, se rendre au vœu de la nation, en annulant un traité captieux et des nœuds aussi funestes à la France que mal assortis. »

Claude de France, pendant la durée de ces états, fut fiancée à François d'Angoulême. Or, dans cette circonstance où l'enfant royal de Blois donnait, par une abnégation vertueuse, un témoignage authentique de popularité, un vote unanime lui décerna le titre *de Père du Peuple.* Le cardinal d'Amboise fit la cérémonie des fiançailles dans la grande salle du Plessis, en présence des notabilités que la tenue des états avait réunies à Tours, et cette ville fut, pendant huit jours, toute retentissante des réjouissances qu'on y célébra.

En 1508, Louis XII, après avoir soumis les Génois, revint à Blois, tandis que le cardinal d'Amboise signait à Cambrai un traité sinon aussi funeste, du moins aussi impolitique que celui de Lyon; car ce souverain ne pouvait attendre aucune franchise de l'empereur Maximilien, avec lequel il traitait, non plus que de Marguerite d'Autriche, sa fille, qui haïssait autant que lui les Français.

Durant l'hiver, le roi fit célébrer au château de Blois les noces de Guillaume Paléologue, marquis de Montferat, avec Anne d'Alençon; ce mariage donna lieu à des fêtes magnifiques, auxquelles assistèrent tous les ambassadeurs des puissances amies de la France. Or, par le traité de Cambrai, la république de Venise, naguère alliée du roi, devenait son ennemie, et les troupes coalisées devaient marcher contre elle. Mais ces conventions étaient secrètes encore : l'ambassadeur vénitien n'avait reçu aucune notification; seulement il se trouvait à la cour de Blois en posture assez équivoque. Un jour qu'on lui demandait des nouvelles de sa santé : « Je me porte assez bien, ré» pondit-il, si ce n'est que j'ai grand mal aux oreilles en enten» dant journellement ce qui se dit contre la république. » Toutefois, cet homme d'état, confiant dans l'urbanité ordinaire de Louis XII, assistait, comme le reste du corps diplomatique, aux fêtes célébrées pour le mariage d'Anne d'Alençon. Mais quelle ne fut pas sa confusion, lorsqu'au moment de s'asseoir à la table royale, le roi lui déclara qu'il n'y avait pas de place pour lui*. On conçoit difficilement que Louis XII, monarque rempli de bienveillance, ait pu s'oublier jusqu'à une sortie aussi crue, car le ministre de la république n'ayant pas reçu son congé, n'avait pas cessé d'être un personnage inviolable, et l'outrager était un attentat aux droits des nations. La victoire d'Agnadel n'effaça point cette tache hideuse, imprimée au caractère de Louis XII.

D'autres noces furent célébrées à Blois après la campagne

* Recueil de Théodore Geoffroy, page 282.

de 1509 : campagne glorieuse au moins par le triomphe des armes, et dont Louis XII put recueillir tout l'honneur, car l'empereur Maximilien lui en avait laissé, comme on sait, tout le danger. Le mariage qu'on célébrait au château de Blois était celui de Marguerite d'Angoulême avec Charles, duc d'Orléans, neveu du roi. La bénédiction nuptiale fut donnée aux époux dans l'église de Saint-Sauveur par l'archevêque de Sens : Louis XII lui-même avait mené la mariée à la messe et l'en ramena ; mais la reine seule présida au banquet. Nous devons mentionner à ce sujet une distinction qui caractérise bien l'époque ; la souveraine et les princes du sang étaient servis en vaisselle d'or ; les autres convives, parmi lesquels on comptait des prélats et de très grands personnages, mangèrent dans la vaisselle d'argent. Il n'y avait alors de politesse et même de bienséance permises qu'en accordant une déférence choquante aux prérogatives du rang ; cette loi suprême de la féodalité était passée à tel point dans les usages, que personne n'en paraissait blessé. Les temps anciens, où l'homme avait eu sa dignité par l'appréciation de ce qu'il valait, ne léguaient point encore leur autorité à la civilisation renaissante ; le germe de la véritable grandeur se développait lentement sous l'accablante compression des priviléges.

Si l'imagination vous retrace la longue galerie construite par Louis XII, laissant jaillir une vive lumière de ses fenêtres aux riches et délicates découpures ; si dans ce rêve du passé vous croyez entendre l'harmonie inhabile encore du XVI.e siècle, célébrant l'union d'un couple illustre et couvrant à peine le choc des coupes de vermeil, votre ame ne se sent-elle pas attristée en voyant, aux portes du château, ce peuple sur lequel des hérauts laissent tomber une pluie de petite monnaie, en criant *largesse*, comme la curée que l'on jetterait à une meute avide.

On connaît encore à Blois, sous le nom de *Lices*, un terrain sur lequel, durant les derniers jours de la chevalerie, se donnaient les joûtes et passes-d'armes. Il y en eut à l'occasion du mariage célébré alors à la cour : Saint-Gelais retrace ainsi cette pa-

rodie des prouesses qui ne devaient bientôt exister que dans les souvenirs. « Le comte d'Angoulesme, qui n'avoit encore que » seize ans, était le tenant avecq le duc de Nemours, le comte » de Foix et quatre gentilshommes qui tenoient le pas à tous » venans. Le premier jour, M. d'Angoulesme, habillé de drap » d'or, et les aultres, ses compagnons, de drap de soye jaune » (toujours et en tout les distinctions du rang), tiendrent le pas » à la grosse jouste, et le roi mesme le vint accompagner, ha- » billé de mesme et le servit au bruy de la jouste. Et il y eut » tout plein d'assaillans accoustrez de diverses couleurs et les » fesoit très bon voir; combien que les lances estoient un peu » petites à cause des jeunes princes qui tenoient le pas. Le len- » demain, ledit seigneur d'Angoulesme, avec les cinq aultres » tenans, vindrent tout habillés de satin blanc, et courait » chascun ung coup de lance sans lice; et viendrent après à » l'espée, à douze coups par chascun; et il y en eust à l'espée de » bien battus, et les faisait beau voir.... Enfin, l'aultre jour, ils » combattirent à la barrière tout armez à blanc, et estoient à » pied combattant aux lances tant qu'elles duroient, et après à » courtes espées. Les prix furent donnés par les dames. Et assez » tost, en suivant, chascun prit congé du roy et de la reyne » pour s'en aller parachever l'hyver en leurs maisons *. »

En lisant ce récit, ne mesure-t-on pas, par un élan rapide de la pensée, la distance à laquelle les contemporains de Louis XII étaient parvenus des simples exercices où les paladins des XIII.e et XIV.e siècles essaient leur adresse et la puissance de leur bras jusqu'à l'effusion du sang. Ce n'étaient plus ces chevaliers qui descendaient dans la lice couverts d'acier comme sur les champs de bataille; ce n'étaient plus ces hommes d'armes qui, pour la plus légère étincelle tombée sur leur caractère inflam-

* Saint-Gelais, *Histoire de Louis XII*. — Voyez aussi *le Château de Blois*, par M. de la Saussaye, pour de plus amples détails sur les noces de Charles, duc d'Orléans : détails que nous devons abréger.

mable, se chargeaient *à fer émoulu*, et ne voyaient pas dans leur *tenant* un adversaire moins sérieux que l'ennemi en temps d'hostilités de puissance à puissance. Bref, les tournois du XVI.e siècle ressemblaient fort aux jeux de notre cirque olympique; et les *coups d'espée bien battus* peuvent être comparés aux combats simulés des figurants de ce théâtre.

C'est de l'année 1510 que date l'ordonnance qui prescrivit la révision de toutes les coutumes du royaume, déjà prescrite par une précédente ordonnance qu'avait rendue Charles VII à Montils-les-Tours, en 1443. Cet acte portait que « toutes les coutumes » seraient écrites et accordées à la diligence de chaque pays; puis » examinées et autorisées par le grand conseil et par le parle- » ment; et que toutes ces coutumes, ainsi rédigées et approu- » vées, seraient observées comme lois sans qu'on pût en alléguer » d'autres. » Louis XII, portant surtout une vive sollicitude au Blésois, lui donna un nouveau témoignage d'intérêt, en pensant à faire fixer sa coutume par écrit. Denis Dupont (*Pontanus*), membre prépondérant d'une commission composée de quatre jurisconsultes, fut tout à la fois le rédacteur et l'interprète de cette coutume; il nous apprend lui-même qu'il avait reçu, dans cette circonstance, une marque du suffrage unanime de ses concitoyens : *Cum summo civium meorum consensu hujus civitatis nostræ colligendis describendisque cum aliquot collegis præfectus.* Le travail se fit avec une sage lenteur, et Louis XII ne le vit pas terminer. Ce ne fut que par lettres-patentes de François I.er, rendues en 1522, que la rédaction si lentement élaborée fut soumise à des commissaires royaux, ainsi que nous le verrons plus tard.

On vit paraître pour la seconde fois à Blois, en 1510, Machiavel, ce politique cauteleux, ce résumé vivant de toutes les arguties diplomatiques. Il était venu à la cour de Louis XII dès 1501, pour défendre les intérêts de la république Florentine dans les débats internationaux dont l'Italie était l'objet; il y revenait en 1510 avec la même mission. Peut-être salua-t-il au

mois d'octobre le berceau de Renée de France, dont la reine venait d'accoucher.

Cependant, à la fin de 1511, le pape Jules II, ce pontife guerrier qui foulait aux pieds la devise de l'église : *Ecclesia abhorret à sanguine*, entretenait le feu de la guerre en Italie. Il venait de former une coalition puissante contre Louis XII : ce monarque allait avoir à combattre Allemands, Espagnols, Suisses, Italiens. Dans cette réunion de forces, les Turcs mêmes devaient combattre près des soldats de Rome, et présenter dans une ligue nommée la *sainte union*, le croissant de Mahomet arboré près des clés de saint Pierre. Louis, résolu d'abattre à tout prix l'audace du chef belliqueux de la chrétienté, quitta Blois pour se rapprocher du théâtre de la guerre. Il s'était fait précéder d'un manifeste terrible; et partout, à son passage, on répandait une médaille sur laquelle il avait fait graver cette légende : *Perdam Babylonis nomen.* En effet, le projet du roi était de marcher sur Rome à la tête d'une armée formidable, d'entrer de vive force dans la ville sainte, de faire le pape prisonnier, et de terminer les hostilités par ce coup d'éclat.

Louis XII espérait aussi placer sur le trône pontifical un pape dévoué à ses intérêts; mais ce ne pouvait plus être le cardinal d'Amboise, qui, long-temps, avait aspiré à ceindre la tiare, en sacrifiant plus d'une fois les intérêts de la France à ce projet ambitieux. Le premier ministre de Louis XII avait cessé de vivre en 1510. En voyant approcher la mort, ce prélat s'était repenti.... « Ah ! frère Jean, frère Jean, mon ami, disait-il à un religieux placé près de lui durant sa maladie; que n'ai-je été toute ma vie frère Jean. » Malgré ce mouvement de modestie *in extremis*, le cardinal reçut, après sa mort, des honneurs comparables à ceux qu'on eût rendus à une tête couronnée : huit mille prêtres assistèrent, dit-on, à son convoi funèbre; et le tombeau, vraiment royal, qu'on lui éleva dans la cathédrale de Rouen, offre, à travers les siècles, un dernier reflet d'une magnificence dont il n'avait pas interdit l'appareil à son heure suprême. Après

avoir fait justice des vanités du premier ministre de Louis XII, et des graves conséquences qu'elles eurent, on doit tenir compte à la mémoire de cet homme d'état du bien qu'il fit : il ménagea toujours le peuple, sinon de fait au moins d'intention : sous son ministère, la police fut exacte et sévère ; les fortunes particulières n'eurent jamais de plus attentif défenseur. Georges d'Amboise était d'un caractère doux, d'une humeur affable ; il aimait à obliger, et sa générosité fut souvent expansive. En un mot, si l'on a pu conserver le souvenir des erreurs de sa politique, on ne doit point oublier que ses vertus le firent justement honorer.

A la fin du XVIII.e siècle, on voyait encore à Blois, au sud de la place du Château, un hôtel de modeste apparence, que Georges d'Amboise habitait lorsque la cour résidait dans cette ville. D'un balcon de cette maison, le cardinal-ministre s'entretenait avec le roi, placé à l'une des croisées de la galerie. On était loin du temps où les ministres et même les préfets devaient être logés aussi somptueusement que les souverains : la maison de Georges d'Amboise eut tourné dans le grand salon du nouveau palais appelé l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Tandis que Louis XII surveillait les opérations de la guerre en Italie, la reine Anne, restée au château de Blois, y ouvrait une lice de poésie, où l'on s'efforçait de célébrer les exploits guerriers du roi. Au premier rang des panégyristes rimeurs, on comptait l'Italien *Fausto* Andrelini, qui chantait en latin le monarque français, et se faisait appeler *Faustus*, ni plus ni moins qu'un successeur immédiat de Salluste ou de Tacite. Or, comme la reine, qui, en fait d'idiôme étranger au langage usuel, ne devait guère pratiquer que le breton, se faisait traduire les pastiches latins de Fausto, par un poète blésois nommé Marc de Villebresme, texte et traductions atteignaient le genre grotesque, sans y viser, bien entendu. On distinguait encore auprès de la reine Jean d'Auton, historiographe du roi : celui-là écrivait en français ; et par malheur, c'est sur l'autorité de cet écrivain,

hôte du foyer royal, que Louis XII a été jugé dans plusieurs des actions de sa vie. Il y avait encore à l'académie de Blois Francisque Suard, de Bergame, qui, à l'imitation de son compatriote *Faustus*, ne rendait hommage qu'aux Muses latines. De son côté, Louis XII voiturait à sa suite, parmi ses bagages de guerre, des poètes chargés de répondre aux épitres, plus ou moins louangeuses qui lui parvenaient de Blois : Jean Lemaire était l'astre le plus lumineux de cette réunion cyclique.

De ces poésies, dont nous ne rapporterons aucun fragment, Anne de Bretagne fit composer un volume, écrit sur vélin, et *illustré*, comme on dirait aujourd'hui, des plus fines miniatures. Ce volume est bon à consulter, en ce qu'il offre des portraits fidèles de Louis XII, d'Anne de Bretagne et de plusieurs personnages éminents de leur cour. Le romancier, le poète et l'artiste y trouveront aussi la reproduction exacte des costumes du XVI.e siècle, de l'ameublement des palais et même de quelques scènes d'intérieur.

Si cependant nous professons le scrupule de l'historien jusqu'à vouloir donner à nos lecteurs une idée de ce recueil, nous en citons le chapitre le plus curieux. Là, Jean d'Auton, adoptant la fabuleuse version qui fait remonter le peuple français à *Francus*, fils d'Hector, se pose en secrétaire intime du fils de Priam, et correspond, des Champs-Elysées, avec Louis XII, au nom de ce prince troyen. Le roi, enchanté de cette courtoisie d'outre-tombe, adresse incontinent au malheureux adversaire d'Achille une épitre en vers, façon Lemaire, par laquelle, entre choses obligeantes, il exprime le désir de voir sur le saint-siége un pape assez bon pour tirer lui Hector des enfers, et le conduire au ciel, ainsi qu'un autre pontife fit de l'empereur Trajan. La miniature qui accompagne cette épitre représente Borée, des ailes au dos, l'épée au côté, attendant le message royal pour le porter à son adresse *.

* Voyez, pour de plus amples détails sur l'échange de poésie dont nous venons

Cependant le pape guerrier Jules II n'était ni prisonnier ni même vaincu en 1512; seulement, Louis XII avait obtenu du concile de Pise une bulle qui déclarait ce pontife suspendu de la papauté, et qui fut promulguée à Blois au mois d'avril. A cette disposition illusoire, Jules répondit par une bulle du concile de Saint-Jean-de-Latran, où le royaume de France était déclaré en interdit : c'était opposer une illusion à une autre. Enfin, les événements tournèrent de telle manière qu'au commencement de l'année 1513, Louis XII avait presque toute l'Europe sur les bras.

En politique, tout ressentiment s'efface dans les nécessités impérieuses : la république de Venise devait conserver un souvenir amer de la rupture du roi avec elle; mais, se trouvant mal de ses alliances actuelles, le sénat vénitien écouta favorablement les propositions d'accommodement qui lui furent faites par la cour de France. Un traité de réconciliation et d'alliance fut signé à Blois, le 24 mars, d'un coté par le sénateur Gritti, d'autre part par Louis XII lui-même qui, depuis la mort du cardinal d'Amboise, ne voulut plus avoir de premier ministre.

La campagne qui suivit cette conclusion n'offrit qu'une suite de défaites; la fortune des armes françaises en Italie fut compromise dans les désastres de Novarre. Bientôt Louis XII, attaqué de toutes parts sur le territoire même du royaume, se vit réduit aux plus tristes extrémités après la déroute de Guinegate en Picardie. Là Bayard, le preux Bayard, qui fut, avec La Palisse, la dernière réalisation de la chevalerie, se vit contraint de remettre à un capitaine anglais cette bonne épée, dont aucun autre ne pouvait soutenir le choc.

Aux larmes qu'arrachèrent à Louis XII ces déplorables évé-

de parler, *le Château de Blois* (année 1511 et 1512). M. de la Saussaye, résume avec autant d'intérêt que de goût, cet épisode singulier; il explique plusieurs des miniatures, et cite des fragments d'épitres que n'admettaient ni le caractère ni l'étendue de notre livre.

nements, devaient, à son retour à Blois, succéder les pleurs de l'époux au lit de mort d'une femme adorée. La reine, déjà condamnée par les médecins, caressa jusqu'à son dernier moment l'idée fixe d'unir ses deux filles avec la maison d'Autriche. Chaque jour, dit un historien du temps, elle faisait appeler près d'elle un gentilhomme nommé Fleuranges « pour quelques » menées qu'elle voulait faire avec le roi de Castille et toute la » maison d'Autriche; ayant le cœur merveilleusement affec» tionné à faire plaisir à cette maison de Bourgogne. » Il est probable qu'Anne de Bretagne eût fini par faire adopter à Louis XII cette double alliance, objet de tous ses vœux, et qui eut jeté la France dens les plus grands embarras; mais la mort ne laissa pas à cette princesse le temps de remporter cette victoire funeste sur la volonté de son mari. Anne, après avoir langui quelques mois avec une calme et pieuse résignation sur le sort qui l'attendait, expira dans les premiers jours de janvier 1514. La douleur qu'on éprouve en perdant ceux qu'on aimait est quelquefois hostile : les dames et les serviteurs de la reine, en la pleurant, accusaient, peut-être avec raison, les médecins de n'avoir pas connu sa maladie.

Anne de Bretagne, à peine âgée de trente-sept ans quand elle mourut, conservait encore tout l'éclat de sa beauté. *Le roi qui l'avait si tant aimée qu'il avait déposé en elle tous ses plaisirs et toutes ses délices,* dit Seyssel, fut long-temps inconsolable; il déclara que, nonobstant l'usage de la cour, où le deuil était porté en violet, il le porterait en noir, comme le dernier de ses sujets. Il refusa de voir personne pendant plusieurs jours; et ceux qui lui furent présentés ensuite, durent être habillés de drap noir.

Le roi d'armes Bretagne, le sieur de Fleuranges, et d'après eux Montfaucon, ont décrit minutieusement la solennité funéraire qui fut célébrée à Blois en l'honneur de la reine Anne. M. de la Saussaye, résumant avec clarté la longue et diffuse narration des deux premiers écrivains, a reproduit tout ce qu'elle

présentait d'intéressant. Nous analysons quelques fragments des divers récits.

Le corps de la reine resta six jours dans la chambre où elle était morte; un grand nombre de dames, de seigneurs et de prêtres priaient en ce lieu jour et nuit. Pendant deux autres jours, le corps, revêtu des habits royaux, fut exposé dans la salle d'honneur du château, sur un lit de *parade* couvert d'un drap d'or de trente-six aunes de long et fourré d'hermine. « La » reine, dit l'auteur du *Château de Blois*, était couchée sur le » dos, ayant les mains jointes, revêtues de gants blancs et sa » couronne en tête..... Sa robe et son corsage étaient de velours » pourpre, fourré d'hermine, et ses manchons en drap d'or, » garni de pierreries. Un grand manteau, aussi en velours pour- » pre, fourré d'hermine, était attaché à ses épaules. Sur deux » coussins placés à droite et à gauche de la reine, on avait posé » d'un côté, le sceptre, de l'autre, la main de justice.* »

Le huitième jour après la mort de la reine, elle fut ensevelie, et l'on remarqua que ses traits n'avaient éprouvé aucune altération.... « Pour avoir tant aimé et servi Dieu durant sa vie, est-il exprimé dans les récits contemporains, Dieu lui préservait sa beauté après sa mort. » Alors, la salle fut tendue de noir, et le cercueil se trouva dérobé à la vue par les ornements du lit de parade. « La tenture de cette salle, dit le roi d'armes » narrateur, était de couleur dolente et mal plaisante à la veue » des assistans; car ce fut velours noir, enrichy d'orfrayes et » armoyiées et remplies des armes de ladite dame et des cor- » delières de sa devise. » Le corps resta exposé ainsi jusqu'au 3 février ; pendant les vingt-quatre jours que dura cette exposition, tous les chapîtres, toutes les abbayes, tout le clergé du Blésois vinrent, tour-à-tour, chanter des *Libera* auprès de la défunte reine; tandis que les princes, princesses, seigneurs et dames y venaient journellement prier.

* Le *Château de Blois*, édition in-18, pages 194 et 195.

Le 13 février, le corps fut transporté avec un appareil somptueux dans l'église de Saint-Sauveur et placé sous une chapelle ardente, éclairée par deux mille cierges. Après le service, qui fut célébré par le cardinal de Bayeux, le prince de Chalais, chevalier d'honneur de la feue reine, le grand-maître, le grand-écuyer, les dames d'honneur, le roi et les hérauts d'armes restèrent auprès du corps. Le lendemain, d'autres offices furent célébrés par le cardinal, assisté de quatre évêques. Maître Parny, confesseur du roi, prononça ensuite l'oraison funèbre, qui, selon l'usage du temps, commença par la généalogie de la reine, qu'il fit descendre de *Brutus*. On ne sait jusqu'à quel point cette origine parut heureuse à l'assistance; mais il est certain que la fille du duc de Bretagne, François II, avait peu conservé les inspirations et les allures républicaines de son premier aïeul. Puis le maître Parny (nos jeunes gens s'arrêteront aussi à ce nom) établit que la reine ayant vécu trente-sept ans, il convenait de lui consacrer trente-sept éloges de trente-sept vertus différentes: heureusement pour la cour de Blois, le panégyriste n'aborda qu'en partie cette nomenclature; mais il finit en groupant les trente-sept vertus de la reine autour d'un chariot d'honneur, destiné à porter cette princesse en paradis.

Enfin, le convoi devant partir pour Saint-Denis *, il fut

* Le cœur d'Anne de Bretagne, séparé de son corps, fut enfermé dans une boîte d'or ayant la forme de ce viscère, et placé dans le tombeau de François II, duc de Bretagne, père de cette princesse. Ce monument, possédé long-temps par les Carmes de Nantes, se voit maintenant à la cathédrale; mais le cœur de la reine Anne ne s'y trouve plus. La boîte d'or qui le contenait fut exposée durant plusieurs années au cabinet des médailles à Paris... Triste retour des choses les plus nobles de ce monde! Après avoir inspiré la vénération, ce cœur était devenu un objet de curiosité. On lisait sur la boîte d'or:

Cvevr de vertvs orné
Dignement covronné.

Et sur une autre face.

En ce petit vaisseav
De fin or pvr et mvnde,

annoncé à son de trompe, par la ville, qu'une torche de cire portant l'écusson aux armes de Bretagne devait être attachée à chaque maison des rues que ce cortége funèbre traverserait. La grandeur a ses puérilités : chaque jour depuis la mort de la reine jusqu'au départ du convoi, on continua de servir son dîner et son souper aux heures accoutumées; et les officiers qui devaient assister à ces repas étaient présents, comme si la souveraine eût été là. Ce jeu bizarre de l'étiquette avait quelque chose de navrant : ce fauteuil vacant près d'une table servie; ces officiers couverts de deuil et gardant un morne silence; le souvenir des somptuosités qui naguère régnaient au couvert royal, tout contribuait à rendre lugubre ce simulacre d'hommage aux besoins de la vie, rendu à la mémoire d'une princesse morte.

Un poète, nommé André de Lavigne, composa plusieurs rondeaux *en forme d'épitaphe et complainte de mort.* Il y avait une pensée poétique dans chacune de ces compositions; mais elle se noyait dans un déluge de divagations étranges. Le germe de l'in-

Repose vng plvs grand cvevr
Que onqve dame evt av movde.
Anne fvt le nom d'elle.
En France devx fois roine,
Dvchesse des Bretons
Royale et sovveraine.

Enfin, sur une troisième face, on lisait :

Ce cvevr fvt si très havlt,
Que de la terre avx cievx,
Sa vertv libérale
Accroissait mievlx et mievlx.
Mais Diev en a repris
Sa portion meillevre,
Et ceste part terrestre
En grand devil novs demevre.
IX.e janvier.

La boîte d'or, réclamée par l'autorité municipale de Nantes, est retournée dans cette ville; mais, sans doute visitée plusieurs fois intérieurement, dans le cours de ses vicissitudes, elle ne contient plus le cœur royal : le souffle profane des curieux en a dispersé les atômes.

vention, quelque chose comme l'étincelle du génie distinguait surtout une pièce intitulée : *Rondeau de l'esprit et du cœur du roi sur le trespas de la royne;* mais l'auteur, à force de vouloir sublimer sa conception, l'avait rendue grotesque; tant il est vrai que le sublime, pour la moindre déviation, tombe dans le ridicule.

Anne de Bretagne était douée d'une chasteté assez peu commune à la fin du XV.e siècle et au commencement du seizième; aussi se montrait-elle fort rigide à l'endroit des dames et demoiselles qui l'entouraient. Cette reine était impérieuse et fière dans ses relations avec la noblesse; mais bienveillante envers le peuple. Quoique ses entretiens fussent graves, sévères, elle compatissait aux maux d'autrui avec un abandon que prouvait la bonté de son cœur. La raison de cette princesse, si diversement jugée, subit constamment l'empire de sa vanité : ce qu'elle croyait utile à sa gloire l'emporta toujours, dans sa pensée, sur ce que la sagesse prescrivait. C'est ainsi qu'Anne de Bretagne domina souvent la politique de son époux par une ténacité qui fit commettre bien des fautes à ce souverain. Louis XII motivait, mais ne justifiait pas sa faiblesse par cette phrase, qui revenait souvent dans ses discours : « Il faut bien souffrir quelque chose d'une » femme quand elle aime son mari et son honneur. » Ceci eut été bien dans la bouche d'un bon bourgeois; mais le monarque personnel, jusqu'à rechercher la paix du ménage par le sacrifice des devoirs du souverain, a de graves reproches à se faire.

Anne de Bretagne avait institué, pour les dames de sa cour, l'ordre de la Cordelière, dans une intention diversement expliquée par les historiens : quelques-uns nous rapportent que ce fut en mémoire des liens dont le Sauveur du monde fut garotté durant la nuit de sa passion.

Les grandes douleurs, comme les grandes tempêtes, se calment promptement : quelques mois à peine s'étaient écoulés, lorsque Louis XII conduisit à l'autel Marie d'Angleterre, sœur d'Henri VIII. Il est vrai que ce mariage, conclu pour rétablir en-

fin la paix, était entièrement politique, et ne se fit pas sans de gros sacrifices de la part du roi. Il reconnut avoir reçu quatre cent mille écus pour la dot de sa femme, somme qui ne lui avait point été comptée, et abandonna en outre la ville de Tournai. Des fêtes magnifiques, qui durèrent six semaines, jetèrent un voile doré sur le contrat onéreux de cette union : un moment le vieux roi se fit la suave illusion d'une vie caressée par tous les enchantements de la jeunesse, en couronnant une reine de dix-huit ans. Mais cette existence, si riante d'abord, devint bientôt un labeur. Louis avait quitté le paisible château de Blois, son berceau, le séjour qu'il avait toujours affectionné ; Marie d'Angleterre avait voulu qu'il transportât sa cour à Paris, où l'humeur vive et galante de cette princesse rencontrait plus d'éléments de sympathie. Le roi, pour plaire à sa jeune épouse, changea sa manière de vivre, « car où il soulait diner à huit heures, il convenait qu'il dinât à midi; et où soulait se coucher à six heures du soir, souvent se couchait à minuit. » Ce que les historiens timorés du temps n'ont pas dit, c'est que le bon prince, au malaise que lui causa ce régime nouveau et quelques excès imposés avec vanité à ses cinquante-trois ans, se mêlèrent des chagrins dus à certaines assiduités du jeune comte d'Angoulême auprès de la reine. Par ces diverses causes, Louis fut atteint d'une dyssenterie qui, en peu de jours, le conduisit au tombeau. Il cessa de vivre le premier jour de l'année 1515 *, sans avoir revu le château de Blois qu'il avait tant aimé et embelli.

Le règne de Louis XII, malgré les bonnes qualités de ce prince, ne fut ni l'un des plus sages, ni l'un des plus heureux du moyen-âge. Le désir de recouvrer le royaume de Naples et le duché de Milan entraîna le *Père du peuple* dans une succession de fautes politiques qui ne finit pas avec lui ; et ce peuple qu'il aimait n'eut

* On sait que depuis la fin du XII.e siècle jusqu'à l'édit de 1464, l'année commençait à Pâques. Du temps de Charlemagne elle avait commencé à Noël, et sous les rois de la première race le 1.er mars.

pas moins à souffrir de ses erreurs que de la tyrannie d'un mauvais roi. On peut donc dire, malgré le panégyrique sans restriction de Saint-Gelais et de Claude Seyssel, que la bienveillance de Louis XII résida constamment dans ses intentions et se produisit rarement dans les résultats. Le second des historiens que nous venons de citer dit avec raison que, sous le règne du souverain né à Blois, la population s'accrut, les villes furent mieux bâties, les landes défrichées, le commerce favorisé, l'industrie encouragée; il est encore vrai, qu'à cette époque, il se développa, non seulement parmi la noblesse, mais dans les classes bourgeoises, un luxe éclatant et de bon goût. L'élégance des ameublements, la recherche des objets d'art, la profusion des joyaux d'or, des pierreries, de la vaisselle d'argent et même de vermeil; enfin, la magnificence des habits furent portés plus loin qu'on ne les avait encore vus. Mais Louis XII contribua-t-il beaucoup à cet essor rapide de l'émulation générale? Nous ne le pensons pas. Le temps était venu où l'esprit humain devait reprendre sa marche; la lumière, ranimée en Italie, projetait sur la France ses rayons nouveaux, et réveillait toutes les ambitions. Cette brillante époque, appelée la renaissance, avait commencé; tous les arts, toutes les intelligences, tous les émulateurs de la gloire étaient conviés au splendide banquet de l'imagination et de la pensée. Louis XII assista, sans y mettre obstacle, au progrès universel qui se préparait dès les premières années du XVI.ᵉ siècle, et que devaient bientôt comprimer, pour long-temps encore, ces funestes guerres de religion, que le successeur de ce monarque pouvait étouffer dans leur germe, en faisant, de sa main royale, la part de la raison. Ce qu'on peut dire sans blesser la vérité, c'est que Louis XII aima la justice et s'efforça de la pratiquer, toutes les fois que *son droit*, cette idole à laquelle il ne cessa de sacrifier, ne paralysa point en lui le sentiment de l'équité.

Le règne de ce souverain fut trop court pour qu'il ait pu donner un grand lustre aux sciences, aux arts, aux lettres qui venaient de

renaître; mais il en était le digne appréciateur, et les protégea. Nous avons signalé ailleurs l'établissement d'une bibliothèque au château de Blois; Louis XII l'enrichit de celle des rois de Naples et des ducs de Milan; puis il y ajouta les manuscrits du célèbre Pétrarque, et la collection de La Gruthuse, ancien chambellan de Marie de Bourgogne. En un mot, cette bibliothèque devint une collection si riche, qu'elle fut citée dans toute l'Europe. Or, pour donner ici une idée de ce qu'on appelait alors l'opulence littéraire, nous dirons que le nombre de livres réunis à Blois était de mille huit cent quatre-vingt-quatre volumes, dont cent neuf seulement étaient imprimés. Le roi consultait souvent ces ouvrages, les jugeait avec sagesse, et tirant de ses lectures des inductions toujours justes, ses opinions, en histoire surtout, n'eussent pas été désavouées par les meilleurs dialecticiens. « Les » Grecs, disait-il, n'ont fait que des exploits médiocres, mais » ils ont eu un merveilleux talent pour les embellir; les Romains » ont fait de plus grandes choses et les ont dignement écrites; » les Français en ont fait d'aussi grandes, mais ils ont toujours » manqué d'écrivains pour les raconter convenablement. »

On peut présumer que si Louis XII eût vécu vingt ans encore, la régénération des lettres se fût opérée, sans arriver aux limites de l'absurde, comme elle y parvint sous l'influence de Ronsard et de son école. Sans doute les temps anciens pouvaient fournir d'admirables exemples, incessamment reproduits par l'imprimerie, puissance nouvelle alors, et qui devait gouverner le monde un jour. Mais cette folie qui décaractérisa la littérature nationale jusqu'à la plus servile imitation de l'antiquité, ne fit que retarder le mouvement progressif, et les formes *græco-latines* auraient été désavouées par un monarque qui eût été, plus réellement que François I.er, le restaurateur des lettres.

Si la pensée écrite et la poésie s'égarèrent sur les traces de l'école *grégeoise*, l'architecture, grâce à l'étude des monuments italiens, sut mieux combiner chez nous les richesses de l'ère gothique avec les beautés de l'art grec. Déjà, sous Louis I.er d'Or-

léans, la ville de Blois avait été rebâtie en entier, à l'aide du bois coupé dans les forêts du comte, qui, disait-il, « aimait mieux loger les hommes que les bêtes. » Dès-lors on avait orné les maisons de ces ciselures coquettes, de ces arabesques délicieusement bizarres, énigmes preque toujours malicieuses, dont les artistes du temps ont quelquefois emporté le mot dans la tombe. Et lorsque Blois devint le siége de la cour de France; lorsque les seigneurs, politiquement tirés de leurs formidables manoirs, vinrent déposer au pied du trône leur pesante armure, et revêtir les pourpoints de velours et de satin, on construisit dans la capitale du Blésois des hôtels d'un style remarquable, dont quelques-uns, que nous citerons ailleurs, ont échappé jusqu'à ce jour aux *arrangeurs* modernes, plus barbares que les démollisseurs eux-mêmes. Ainsi profita l'exemple de Louis XII qui, suivant l'expression de Jean d'Autun, avait fait « refaire son chasteau de Blois tout de neuf, tant somptuenx » que bien sembloit œuvre de roy. »

La bibliothèque de Blois contribua sans nul doute au développement des connaissances scientifiques et littéraires dans cette ville. Sous Louis XII, ce riche dépôt ne pouvait être un trésor clos : peut-être fut-ce là que Denis Dupont *(Pontanus)* prit le goût des études sérieuses. Le principal auteur et le commentateur de la Coutume de Blois, le savant jurisconsulte que Dumoulin devait caractériser par ces mots : *Vir bonus et doctissimus, Blesensis advocationis decus,* était né à Blois d'une famille noble, vers la fin du XVe siècle; et tout porte à croire qu'à une époque où les livres étaient bien rares encore, le jeune gentilhomme fut admis à consulter ceux du château. Louis XII put donc voir avec quelque orgueil croître cette vaste intelligence; et nous pensons qu'il eût à se flatter d'avoir contribué à l'instruction de celui qui devait être le législateur du Blésois. Ce concours de la bienveillance royale, dont nous aimons à ne pas douter, Louis en fut récompensé, puisque ce fut sous son règne que Denis Dupont dirigea la première rédaction de la Coutume de Blois.

Le sentiment de l'hérédité en ligne directe est la dernière consolation des rois qui s'éteignent ; lorsqu'elle leur échappe, le crépuscule de la vie se voile pour eux de sombres nuages. Il y eut de l'amertume dans ces paroles de Louis XII mourant : « Nous avons beau faire, ce gros garçon (François d'Angoulême) » gâtera tout. » Les événements justifièrent en partie cette triste prédiction ; mais la mémoire de Louis XII est-elle pure des fautes de son successeur ?.... Il lui avait montré le chemin de l'Italie.

CHAPITRE VI.

Le Blésois, apanage de divers.

Le comte d'Angoulême, qui monta au trône en 1515, avait été élevé, comme on l'a vu, au château de Blois; mais il se dégoûta promptement de ce séjour de son enfance et premier théâtre de ses exercices chevaleresques. Ce prince aimait avec ardeur la vie agitée; il lui fallait une cour abondamment pourvue de ces beautés, sans lesquelles, disait-il, cette cour eût ressemblé à un printemps sans roses. La petite ville de Blois, malgré son importance historique, ne pouvait offrir aux goûts tumultueux du nouveau souverain les éléments de plaisir qu'il recherchait. Cependant François I.er, dans les premières années de son règne, habita souvent Romorantin, dont il fit restaurer le château, ainsi que nous le dirons en son lieu. Mais le siége de la cour de France fut établi le plus ordinairement au palais des Tour-

nelles, à Paris*. Louis XII, en mariant Claude, sa fille, au comte d'Angoulême, lui avait donné, entre autres apanages, le comté de Blois; François I.er en laissa l'administration à cette princesse. Le roi, disons-le sans détour, espérait que ce soin, en occupant les loisirs de la reine, détournerait son attention des innombrables infidélités du plus volage des époux. Il se trompait : une femme blessée au cœur par le plus grand outrage qu'on puisse lui faire, le mépris de ses charmes, ne saurait être distraite d'un tel chagrin. Seulement la jeune souveraine souffrit avec cette résignation apparente qui trompe les regards, mais qui tue.

Claude fut pour la ville de Blois et son territoire, une bienfaitrice attentive. Elle aimait les savants, les gens de lettres; elle les admettait dans sa petite cour, dont les plaisirs bruyants étaient exclus. Tant que cette vertueuse princesse vécut, on n'entendit point retentir au château la musique des fêtes; mais la bonne reine y était souvent entourée de ses obligés, qui la bénissaient. Sa devise était une lune dans son plein, sans doute admise comme symbole d'une vie douce et calme, avec ces deux mots : *Candida candidis.*

L'histoire générale, après la mort de Louis XII, cessa d'avoir une connexité aussi immédiate que sous son règne avec la ville de Blois, où le souverain ne paraissait plns que rarement. Nous laisserons donc François I.er vaincre et échouer tour-à-tour en Italie; et rentrant dans les limites que nous avons à franchir quelquefois sur la trace des événements, nous aborderons le récit des faits inhérents à la localité, mais qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire des mœurs et des institutions de l'époque.

La rédaction de la Coutume de Blois, préparée, comme nous l'avons dit, sous le règne précédent, devait, pour devenir définitive, être confirmée dans une assemblée des trois états de la

* Voyez notre *Histoire de Paris*, règne de François I.er (Félix Jahyer, éditeur.)

province, puis publiée et homologuée par le souverain. Or, François I.er (lettres-patentes du 26 février 1522) envoya à Blois, en qualité de commissaires, les sieurs Roger Barme et Jean Prevost, le premier président, le second conseiller au parlement de Paris, avec ordre de faire assembler en ladite ville, chef-lieu du bailliage, « tous et chacuns les châtelains et sei-
» gneurs hauts justiciers, prélats, abbés, chapîtres, officiers
» auxdits lieux, licenciés, advocats, praticiens, bourgeois,
» marchands et autres bons et notables personnages dudit
» bailliage en leurs personnes; et en présence, de rechef lire et
» accorder lesdites Coustumes; et si en faisant ladite publica-
» tion, sur aucuns des articles desdites Coustumes, y survenait
» contradiction ou opposition par la plus grande et saine partie
» des gens d'église ou des notables ou de ceux du tiers-état, et
» que ladite difficulté ne peust être vidée en ladite assemblée,
» faire mettre et rédiger par escript les différends d'une part et
» d'autre, pour icelles rapporter par devers les gens de la cour
» de parlement, afin d'en ordonner comme de raison. Et quant
» aux autres articles desdites Coustumes qui seraient en ladite
» assemblée, accordez et arrêtez, faire iceux publier et enre-
» gistrer ès registres dudit bailliage, et ces présentes insérées
» aux procès-verbaux pour estre doresnavent observées comme
» loy perpétuelle et irrévocable. »

Ce mode de rédaction, qui fut employé, à quelques variantes près, pour toutes les coutumes de France, était une heureuse combinaison des éléments sociaux de l'époque. Aussi l'ajournement des personnes convoquées était-il impérieux : les commissaires étaient investis de pouvoirs tels qu'ils pouvaient opérer, comme moyens coërcitifs, pour les gens d'église, la saisie de leur temporel, et pour les laïques, la prise et saisie de leurs meubles et immeubles, sans préjudice des ajournements personnels en cour de parlement.

Les états de la province, en exécution des lettres-patentes

sus-mentionnées, se réunirent le 15 avril 1523, dans le réfectoire du couvent des Jacobins, ainsi que nous l'avons dit en rapportant la fondation de cette communauté. Les noms de tous les comparants, dont la liste ne peut être rapportée dans cette histoire, furent consignés au procès-verbal de l'assemblée, par les sieurs Estienne Billart et Jean Papin, greffier du bailliage. On y voit également que, pour les manants habitants de la ville de Blois, comparurent Pierre Munet, et *maistre Denys Dupont,* conseil d'icelle ville. Nous faisons remarquer à cet effet que le célèbre avocat blésois était, dans toutes les affaires d'un intérêt majeur, chargé de défendre la communauté blésoise : on connaissait l'espèce de culte qu'il vouait à son pays natal, et dont l'expression se retrouve dans tous ses écrits.

Si la liste que nous venons de citer ne peut être reproduite dans notre précis, c'est un motif de plus pour que nous en recommandions l'examen. On y verra quelles seigneuries ressortissaient au bailliage de Blois, au commencement du XVI.e siècle; quels étaient alors les ordres religieux existants dans la ville principale; enfin, il ne sera pas sans intérêt d'apprendre que cette localité avait envoyé à l'assemblée neuf avocats et onze procureurs; ce qui peut donner une idée de l'importance des affaires traitées au chef-lieu du bailliage.

Au nombre des députés réunis aux états provinciaux qui nous occupent, figurait messire Florimont Robertet, baron d'Alluye et de Brou, dont le nom ressort avec éclat des fastes du Blésois. Ce seigneur, dont la haute fortune était enfant de ses œuvres, avait cependant reçu le jour de parents nobles du Forez. D'abord conseiller à la chambre des comptes de cette province, il fut recommandé à Charles VIII par le duc de Bourbon, et devint bientôt trésorier de France. Sous Louis XII, Florimont Robertet obtint la charge de secrétaire d'état, puis François I.er lui confia l'administration du royaume. Cet homme d'état, sous trois règnes successifs, fut initié à toutes les affaires de la monarchie,

et sortit de toutes avec une réputation incontestée de capacité éminente et de probité *.

« Florimont Robertet, dit le maréchal de la Marck, dans ses » mémoires, était l'homme le mieux entendu que je pense guère » avoir vu, et de meilleur esprit qui s'est mêlé des affaires de » France, et qui en a eu la totale charge, et a eu cet heur qu'il » s'y est toujours merveilleusement bien porté. »

Le baron d'Alluye revenait d'Italie en 1515, après avoir signé la paix pour le roi avec les Vénitiens. Il acheta la châtellenie de Bury, et fit reconstruire avec une magnificence royale le château : nous en parlerons ailleurs. Ce ministre fit bâtir aussi dans la ville de Blois, rue Saint-Honoré, un hôtel du meilleur goût, dont nous donnerons plus tard la description. Enfin, par les soins de messire Robertet, que ses contemporains surnommèrent *le grand*, fut élevée la chapelle dite d'Alluye, dans l'église paroissiale Saint-Honoré. Il fit faire à cette église de grandes réparations, la dota de diverses fondations et de riches ornements.

Tel était le puissant personnage qui siégeait aux états de 1523; on conçoit qu'il dût, par l'ascendant du génie, en dominer souvent les travaux. La Coutume projetée contenait deux cent soixante-quinze articles, dont le plus grand nombre fut adopté sans discussion; mais plusieurs donnèrent lieu à des débats assez animés. Lorsque l'on ne pouvait arriver à une solution amiable, les commissaires donnaient acte du point litigieux, qui devait être soumis au parlement de Paris, appelé à juger souverainement. La discussion la plus sérieuse fut celle qui s'engagea sur l'article cent neuf, compris sous le titre *des cens*. Or, le cens était une redevance acquitable en grains ou en argent, et que les héritages provenant de *roture* devaient payer au sei-

* Louis XII, faisant un jour allusion à la rapacité des gens d'affaires, disait que toutes les plumes volaient.... *Fors ungne*, sire, répondit Robertet. Ces deux mots lui furent accordés pour devise en mémoire de ce mouvement d'une noble susceptibilité.

gneur, comme hommage féodal, puis comme représentation du domaine utile, cédé originairement au censitaire ou à ses auteurs. Cette redevance, d'autant plus vexatoire qu'elle reposait le plus souvent sur une ancienne usurpation, qualifiée de cession, était accompagnée dans le Blésois de diverses charges accessoires. Par exemple, l'abus avait introduit, au préjudice des héritages asservis, l'usage de payer au seigneur, à chaque mutation des biens tenus en cens, le droit de douze pour cent de leur valeur..... redevance qui, en raison de son énormité, avait reçu le nom de *cens à cher prix*.

Lors de la première rédaction de la Coutume, l'article cent neuf n'y avait pas été admis sans une vive et longue opposition de Denis Dupont; et lorsqu'il se reproduisit en 1523, le savant légiste signala ce *vehemens amor* qu'il portait à ses compatriotes, en repoussant de tout son pouvoir le *cens à cher prix*, qu'il appelait avec toute l'énergie de l'indignation *jus strangulativum.* Les commissaires eux-mêmes, se joignant au chaleureux opposant, proposèrent, pour concilier tous les intérêts, le rachat à prix d'argent d'un droit ruineux, qui ne laissait aucune ressource pour l'embellissement de la ville. Mais les seigneurs de censive étaient des adversaires puissants; les commissaires, faibles ou séduits, laissèrent insérer l'article dans la Coutume. Dupont n'hésita pas à taxer ces magistrats de corruption : *Sordene avaritiæ an nimiâ ecclesiasticorum favore corrupti nostri judices.*

Vaincu sur le terrain de la discussion, *Pontanus,* au nom de sa ville natale, appela en parlement de la décision de ses commissaires. Le procès dura douze ans, et nous devons, afin de n'y plus revenir, intervertir l'ordre chronologique pour en mentionner le résultat. La victoire du légiste blésois fut complète : un arrêt de juin 1535 décida que le *droit à cher prix* ne pourrait être perçu que lorsqu'il serait fondé en titre et nullement comme cens coutumier.

Pour revenir à la Coutume en général, nous dirons que la promulgation en fut faite solennellemeut le 28 avril 1523, dans

les termes suivants. « Déclarons les Coustumes qui ont été lues
» par Jacques de Mailly, huissier en ladite cour de parlement,
» en vos présences, de vous, gens des trois estats, selon les
» modifications et limitations de vos consentemens, faites et
» accordées, mises et couchées en nostre procez-verbal, être
» les vrayes Coustumes du bailliage de Bloys. Et selon icelles,
» jouxte le pouvoir à nous donné, nous commandons à vous,
» gouverneur et bailly de Bloys, à vostre lieutenant et à tous
» autres juges, qu'ils ayent à juger, décider et déterminer de
» tous les procès meuz et à mouvoir. En deffendant par exprès
» à tous advocats qu'ils n'ayent doresnavant à alléguer, poser
» ou articuler aucunes coustumes contraires ou dérogeantes à
» icelles sans préjudice des oppositions particulières des oppo-
» sans, dont est fait mention en nostre procez-verbal, pour
» lesquelles décider avons renvoyé les parties en ladite cour de
» parlement, à six sepmaines. »

C'est donc de l'année 1525 que datait la législation écrite ou la Coutume de Blois : de cette époque elle s'adapta à cette mosaïque de lois locales qui régit la France jusqu'en 1789, et dans laquelle il n'y avait de système complet qu'en ce qui se rapportait à la féodalité. Telle est pourtant la bigarrure incohérente que quelques écrivains *et des meilleurs*, regrettent vivement, au mépris de cette admirable unité législative qui seule pouvait faire des Français une nation unique.

Il n'est pas sans intérêt de dire que les principaux seigneurs qui, durant douze années, essayèrent de maintenir le *cens à cher prix*, étaient les *pauvres serviteurs de Dieu* religieux et abbés de Saint-Laumer, Bourg-Moyen et Marmoutier.

La Coutume de Blois étant fixée, Denis Dupont résolut d'en composer le commentaire, sur les instances réitérées de ses compatriotes. Ce travail, d'une immense étendue, n'étonna point le courage du laborieux légiste, quoiqu'il fût d'ailleurs accablé d'affaires et consulté de toutes parts. Mais le commentaire était loin d'être terminé, lorsque Dupont sentit que le terme de

sa vie approchait; il appela alors son fils, qui étudiait en Italie sous le fameux glossateur Alciat, calomnié par Boileau. Ce fut Dupont fils qui mit la dernière main à l'ouvrage de son père; mais il ne présentait point l'explication entière de la Coutume: L'Angellier de Blois n'imprima, en 1556, que les commentaires des neufs premiers chapitres. On n'eut long-temps que cette première partie; égaré pendant plus d'un siècle, le manuscrit contenant la seconde ne se retrouva qu'en 1677, dans la bibliothèque du chancelier Séguier, et fut publiée par Louis Billaine, imprimeur à Paris.

Le commentaire sur la Coutume de Blois obtint, en jurisprudence, une autorité qui s'étendit au-delà des limites du Blésois; il était cité souvent par les anciens légistes; les modernes même en ont plus d'une fois invoqué le texte, entre autres Merlin, dans son *Répertoire*, et Toullier, dans son *Droit civil*. Dupont, indépendamment de ses vastes connaissances dans le droit de tous les temps, possédait une érudition immense, universelle; sa dialectique était pressante, vigoureuse, et s'armait souvent d'un sarcasme amer. Le style de ce grand légiste, quelquefois diffus, mais toujours chaleureux et animé, révélait dans chaque phrase cette verve originale, cette verdeur de pensées qui émanent d'un écrivain passionné.

Le jurisconsulte blésois, dans son commentaire, se fait parfois moraliste: il atteint surtout d'une critique sévère les mariages d'argent de son époque. S'il vivait de nos jours, aurait-il assez de bile à distiller contre ces unions intéressées, qu'il qualifie de déplorable abus d'une sainte institution; *et ea in re hodiè ut plurimùm peccatur*. Mais il ne faut pas toujours prendre au pied de la lettre les imputations critiques dont l'œuvre de *Pontanus* abonde: esprit altier, tranchant et quelque peu pessimiste, il s'exaltait contre tout ce qui blessait son humeur austère, et souvent les travers qu'il signalait n'étaient qu'une légère déviation des vertus. Mais si Dupont fut sévère avec excès envers ses compatriotes, jugés individuellement, il les servit et les aima



(Maison de Denis Dupont.)

avec passion : lui-même nous donne la mesure de son affection en qualifiant les habitants de Blois : *cives mei amantissimi.*

Malgré son grand savoir et ses hautes vertus, Denis Dupont, qui méritait d'être classé au rang des Cujas, des Dumoulin, des Pothier, était à peu près oublié, même des habitants de Blois, dont il aima tous les aïeux, lorsqu'en 1835, M. Leroux, avocat, dans une savante notice, rendit un hommage tardif à la mémoire de cet homme illustre. Bernier lui avait bien consacré quelques lignes ; mais l'historien et le légiste furent long-temps enveloppés du même voile d'oubli, par les dédains superbes de l'histoire générale.

Maintenant que le nom de Denis Dupont est en quelque sorte exhumé des annales blésoises, les voyageurs visitent avec intérêt sa maison, située Grande-Rue, à Blois, et qui rappelle, par quelques détails heureux, la belle architecture des premières années du XVI.ᵉ siècle. L'escalier surtout a quelque rapport de construction et d'élégance avec la partie nord du château, dont il est contemporain. On y voit, sculptés, le paon et le bouc qui figuraient dans les armoiries du grand jurisconsulte et de Marie Barbe, sa femme. Dans l'intérieur, ce trouvent fréquemment reproduites ces devises, que Dupont avait inscrites aussi au bas de ses armes : *Virtus sine fortunâ manca.* — *Chauffettes d'ardens désirs.* Le logis que nous signalons, se trouvant placé fort près de l'hôtel d'Alluye, fut le sujet d'une vive difficulté entre Florimont Robertet, alors au faîte de la puissance, et le simple avocat blésois. Mais cette fois le pot de terre ne fut pas brisé par le pot de fer : la ténacité du jurisconsulte l'emporta sur l'opposition dû ministre, et la maison de *Pontanus* resta.

Tandis que l'on promulguait la Coutume de Blois, Claude de France languissait dans cette ville, malheureuse des dédains d'un époux qu'elle aimait, malgré ses torts envers elle. Durant cette triste retraite, François I.ᵉʳ, engagé dans la guerre d'amour-propre plutôt que d'intérêt politique, qui remplit son règne, essayait, mais vainement, d'enlever à Charles-Quint sa pré-

pondérance européenne. Sa fortune, au commencement de l'année 1525, avait été tour-à-tour prospère et malheureuse : après le triomphe de Marignan était venue la défaite de Lautrec; après les magnificences stériles étalées au camp du drap d'or, on avait eu à déplorer les désastres de Bonivet à Romagnano. Bayard, l'illustre parrain de François I.er en chevalerie, n'existait plus; La Palisse seul restait sur la terre des derniers émules de Duguesclin, Lahire, Xaintrailles et Dunois, et les jours de ces preux étaient parcimonieusement comptés par le destin.

Le roi préludait à la campagne de 1525 par des fêtes splendides données au palais de Tournelles; il réunissait autour de lui la plus brillante noblesse de son royaume, en tête de laquelle il allait passer les Alpes, et promettait déjà à ses compagnons d'armes, victorieux dans ses caressantes prévisions, des plaisirs nouveaux à Chambord, dont la construction était commencée. Soudain, un héraut couvert de deuil apprit à François I.er la mort de la reine; il accourut à Blois, et fit rendre à l'infortunée, que ses trahisons conjugales avaient tuée lentement, des honneurs qui dérobèrent, sous les splendeurs du faste, l'indifférence avec laquelle il accueillait ce triste événement. Ce n'était plus ce bon Louis XII qui, à la mort d'Anne de Bretagne, avait fait trève à tous les soins de l'empire pour pleurer son épouse en liberté; François I.er s'occupa froidement, durant son séjour à Blois, de quelques ordonnances de finances et d'ordre intérieur.

Claude de France ne connut pas au moins les désastres de Pavie; elle n'eut pas la douleur de voir ses enfants otages de leur père chez l'empereur Charles-Quint, et le roi peu empressé de briser les chaînes que ces jeunes princes portaient pour lui.

Le corps de la reine Claude fut porté à Saint-Denis; on l'enferma plus tard dans le magnifique tombeau exécuté par Germain Pilon, pour François I.er Ce lit de marbre fut peut-être l'unique couche conjugale que ce couple royal ait partagée constamment.

Dans le temps que la tombe se refermait sur la reine Claude

et que l'on réunissait au château de Blois la rançon du royal prisonnier de Pavie, Florimont Robertet, qui avait fait du Blésois son pays d'adoption, voyait approcher avec calme le terme de sa vie, illustrée par d'éminents services : cet homme d'état mourut à Paris, le 18 décembre 1526; et peu de jours après, on vit s'acheminer vers Blois un magnifique convoi, au milieu duquel se trouvait le *chariot d'armes* portant le corps de Robertet. Il fut inhumé, avec splendeur, dans l'église de Saint-Honoré, où sa dépouille mortelle resta jusqu'à la révolution.

Clément Marot, dont ce ministre avait été le Mécène, lui consacra une longue complainte. Cette pièce de vers, selon l'usage du temps, est remplie de figures exagérées. Le poète, se trouvant sur la route que parcourt le cortége funèbre, aperçoit, sur le char, la Mort foulant aux pieds un corps humain; il demande le nom du personnage environné de telle *pompe mondaine;* mais ceux qu'il interroge ne peuvent lui répondre :

> .... Le cœur qui leur fend
> Toute parole à leur bouche défend.

ce que Marot n'a pu savoir des serviteurs suffoqués, il l'apprend par une conversation laudative sur le défunt entre la *République française* et la Mort. Il sait donc que l'on a conduit Robertet à Blois,

> Où les manants, pour le corps reposer,
> Préparaient tombes et pleurs pour l'arroser.

Puis le poète vous montre partout les populations effrayées à l'aspect de la Mort, toujours montée sur le char funèbre : nobles, prêtres et marchands s'enfuient; les animaux vont se cacher dans leurs retraites; les poissons de la Loire, palpitants d'effroi au fond des eaux, vont trouver le dieu du fleuve et lui disent :

> Comment la Mort qu'ils avaient rencontrée,
> Avait occis quelqu'un de la contrée.

Le fleuve Loire adoncq eu ses espritz,
Bien devina que la Mort avait priz.
Son bon voisin dont si fort lamenta,
Que des ses pleurs ses ondes augmenta,
Et n'eust été qu'il estoit immortel
Trespassé fust d'ouïr un remors tel.

A l'arrivée du corps à Blois, les habitants éperdus courent au-devant

Sinon aulcuns qui les cloches sonnaient,
Et qui la fosse et la tombe ordonnaient;
Justiciers laissèrent leurs pratiques;
Gens de labeur serrèrent leurs boutiques,
Dames aussy tant feussent bien poliyes
Pour ce jour-là ne se feirent jolyes.

Tels étaient les vers du poète par excellence des premières années du XVI.ᵉ siècle : l'imagination n'y faisait point défaut ; la pensée y apparaissait quelquefois ingénieuse; mais le goût, ce régulateur unique de toute composition de l'esprit, n'était encore éclos que chez les Muses latines ; plus d'un siècle devait s'écouler sans qu'il vînt tempérer sensiblement les écarts de la poésie française. Avant le triomphe de ce grand maître, l'art d'écrire devait passer par toutes les exagérations prétentieuses ou bourrées de fadeurs, de Ronsard, de Balzac, de La Calprenède, d'Honoré d'Urfé, de Scudery et de Voiture, sans que Malherbe, lui-même, eût pu suffisamment

D'un mot mis à sa place enseigner le pouvoir.

Les sciences, à l'époque où nous sommes parvenus, plus heureuses que les lettres, reconnaissaient des règles et des lois. L'illustre Ambroise Paré avait eu à Blois des émules et même des prédécesseurs. Pierre Breschebien, doyen de la faculté de Paris et médecin de la reine sous Charles VII, était Blésois; Louis de Bourges, premier médecin de François I.ᵉʳ, avait

également vu le jour sur les bords de la Loire moyenne, ainsi que Jehan Dufour, qui devint doyen de la Faculté de Paris, en 1548.

Si nous portons nos regards dans le domaine des arts, nous voyons l'architecture, riche des élégantes inspirations écloses récemment en Italie, fleurir à Blois et aux environs. Sous le règne de François I.er, on vient de finir le château de Bury; on construit l'aile septentrionale du château de Blois, en même temps que Chambord. Une prodigieuse activité signale ces splendides constructions : des architectes, des maîtres en pierres vives, des sculpteurs, des peintres, arrivent chaque jour; et peut-être les travaux, qui s'exécutent avec une rapidité féérique, sont-ils dirigés par un artiste blésois. Nous examinerons ailleurs cette question. Mais en dotant la ville où il avait été élevé d'un palais magnifique, le roi-chevalier imposa à cette ville, naguère encore royale, une triste compensation : ce fut lui qui enleva la bibliothèque formée à Blois par Louis I.er d'Orléans, et grossie avec tant de sollicitude par Charles d'Orléans et Louis XII *. François I.er, inconstant dans tous ses goûts, comme en amour, s'éprenait passagèrement de ses châteaux, ainsi que de ses maîtresses; il préféra tour-à-tour Romorantin, Blois, Amboise, Chambord, Fontainebleau; et lorsqu'une résidence lui plaisait, là se concentraient toutes ses magnificences, toutes ses profusions. Il couvrait ses murs de sculptures à l'extérieur, de tableaux ou de tapisseries inestimables intérieurement, avec toute l'ardeur qu'il apportait à parer une femme adorée d'étoffes précieuses et de pierreries.

Sous la direction du Primatice, François fit exécuter à Fontainebleau des peintures qui lui revinrent à des sommes fabuleuses; et généralement les sujets peints à fresque étaient d'une immoralité si crue, qu'Anne d'Autriche, dont nous n'avons pas mission de juger la chasteté, ordonna de faire disparaître ces

* Elle fut transportée à Fontainebleau.

tableaux licencieux.... La brosse ignoble d'un peintre à la toise anéantit, en quelques heures, la valeur représentative de plusieurs millions.

Depuis son mariage avec Eléonore, sœur de Charles-Quint, François I.er, aussi peu fidèle à cette seconde épouse qu'à la première, entretint souvent à Chambord une cour où régnaient ses favorites plutôt que la souveraine. Ce château fut une nouvelle Cythère, dont le héros de Marignan n'était pas exclusivement le dieu Mars. Avant même que Chambord fût devenu l'une des constructions les plus magnifiques de l'Europe, le galant souverain s'était quelquefois exilé dans cette contrée alors presque sauvage, si l'on peut s'exiler sur les traces d'une femme que l'on aime. La belle comtesse de Toury, châtelaine du voisinage, avait inspiré au roi l'une de ces passions qui, chez ce prince, étaient aussi vives qu'éphémères. François vint chasser souvent sur ses terres de Montfraut; il se plut à s'oublier, des semaines entières, au vieux manoir des comtes de Blois. Les vastes et sombres appartements de ce château retentirent-ils des soupirs d'une passion martyre, ou furent-ils témoins d'une plus heureuse destinée? nous l'ignorons; mais il est certain que durant le paroxisme de tendresse du roi pour madame de Toury, il conçut le dessein d'élever un merveilleux palais pour remplacer le noir donjon dont l'existence remontait, dit-on, à Thibault-le-Tricheur.... L'amour fut donc le premier architecte de Chambord; mais ce volage inspirateur n'en fit pas l'hommage à celle qui, dans la pensée du roi, avait dû y régner sur toutes les femmes. A son retour de Madrid, et sous l'empire même d'un nouveau lien conjugal, qui lui promettait au moins un éclair de félicité, François I.er s'était vivement épris de mademoiselle du Heilly, qui fut depuis duchesse d'Etampes. On la vit à Chambord l'ame de toutes les fêtes : ce fut long-temps la rose privilégiée du parterre de beautés dont le galant monarque fleurissait constamment, mais sous les lois de l'inconstance, cette cour, fort insoucieuse de principes, qui l'environnait partout. « Souvent, a

» dit un auteur moderne, le roi, durant les tièdes nuits d'été,
» passait quelques heures sur une terrasse attenant à sa cham-
» bre à coucher, entouré de ses courtisans des deux sexes, que
» l'on appelait peu congrûment *la petite bande de la cour*. Là,
» quelquefois, l'aurore surprenait ce cercle intime devisant de
» faits d'armes, d'aventures de chasse ou d'exploits galants,
» dont, peut-être, on pouvait trouver l'application dans une
» anecdote de la veille. Parfois on décidait, durant cette agréa-
» ble veillée, un *courre* pour le lendemain : les dames rece-
» vaient alors une douce assignation à se trouver au repos de
» chasse, qui n'avait jamais lieu assez matin pour qu'elles n'eus-
» sent pas eu le temps de reconquérir, dans les bras du som-
» meil, ce qu'une veille prolongée leur avait fait perdre de fraî-
» cheur. A l'heure dite, elles trouvaient les chasseurs sous des
» pavillons élégants, dressés dans une des allées du parc ; un
» repas était servi comme par enchantement ; puis des jeux de
» toute espèce y succédaient, jusqu'à ce que les cors annonças-
» sent la reprise du noble exercice *. »

Il faudrait adopter le caractère de la chronique pour raconter minutieusement tous les épisodes de la vie peu royale que François I.er menait à Chambord, et notre plume n'est point ici celle du chroniqueur. Ce monarque, au sein des délices de cette résidence, se livra peu aux soins de l'empire; tout au plus y rendit-il quelques édits financiers, tristes expédients qui, sous son règne, furent souvent employés par son gouvernement. On peut compter parmi ces expédients quelques lettres-patentes qu'il signa, pour la création des charges multipliées dont l'histoire lui reproche justement d'avoir embarrassé l'administration.

En 1539, François I.er prit à Chambord un parti impolitique et dangereux : ce fut celui de laisser traverser la France à Charles-Quint, se rendant en Flandre, sans avoir songé à profiter

* La *Loire historique*, tome III, p. 763.

d'une telle démarche, impérieusement imposée à l'empereur, pour obtenir certaines garanties que ce prince cauteleux eût accordées. Se piquant d'une générosité chevaleresque qui n'était plus de son temps, François s'abandonna à la prétendue loyauté d'un rival dont il n'avait jusqu'alors éprouvé que la mauvaise foi. Le seul Triboulet, fou du roi, fut sage parmi les personnes qui approchaient sa majesté, lorsqu'il déclara l'empereur insensé de traverser le royaume, et François I.er plus insensé de le laisser librement passer.

Ce beau mouvement de grandeur théâtrale étant décidé, le roi envoya les princes ses fils au-devant de Charles jusqu'à Bayonne; lui-même, à la tête d'une brillante noblesse, alla recevoir l'empereur à Loches, et l'amena triomphalement à Chambord, où toutes les séductions d'une cour galante avaient été réunies pour le fêter. Ce ne furent, durant plusieurs jours, que banquets, concerts, bals, tournois et chasses grandioses, soit le jour, soit à la clarté des flambeaux, dont l'immense parc fut constellé dans toute son étendue. A Chambord, selon quelques historiens, le jeune duc d'Orléans, moins enfant que son père, quoiqu à peine sorti de l'enfance, s'élança un jour sur la croupe du cheval que montait l'empereur, et jetant ses bras autour de son corps, lui cria : « *Sire, je vous fais mon prisonnier* ».... L'à-propos pouvait être une leçon si utile, que le César du XVI.e siècle se troubla.... On le vit pâlir. Mais le roi, persistant dans sa niaise générosité, ne profita ni de ce jet lumineux d'une vivacité enfantine, ni du conseil conforme, et plus réfléchi, que lui donnait la duchesse d'Etampes.

Voici une réminiscence des mœurs de la chevalerie d'un caractère bien différent, et celle-là fait beaucoup d'honneur à François I.er Un comte Guillaume de Saxe était attaché, avec un poste éminent, à la cour; le roi l'avait pris en affection, parce qu'il était parent de sa mère. Or, ce gentilhomme, séduit, dit-on, par les promesses brillantes que lui avaient faites les ennemis du monarque, nourrissait l'horrible projet de l'assas-

siner dans une partie de chasse. François, instruit d'un si lâche dessein, dissimula l'indignation qu'il lui inspirait; mais la première fois qu'il chassa avec le comte, il l'emmena seul dans une partie retirée du bois. Là, s'arrêtant soudain, il mit pied à terre, et ordonna à Guillaume d'en faire autant. Tirant son épée : — Que pensez-vous, dit-il, de la trempe de cette lame, monsieur le comte? — Sire, répondit le seigneur interpellé, avec une surprise mêlée de trouble, je pense que cette trempe est bonne. — C'est donc aussi votre avis, reprit le roi en regardant son interlocuteur fixement; et croyez-vous que le bras qui mania cette arme à Marignan et même à Pavie, fût défaillante à la faire peser sur celle d'un ennemi. — Assurément non, sire, répliqua Guillaume de plus en plus troublé. — Eh bien donc, monsieur, si vous avez quelques griefs contre moi, éprouvez en bon et loyal gentilhomme ce que vaut cette épée. — Ah! sire, pouvez-vous penser. — Je pense, monsieur, qu'un duel, même avec son bienfaiteur, pourrait s'excuser; mais qu'un assassinat, seulement médité, imprime à la mémoire d'un noble une tache ineffaçable *.

A ces mots, le roi remonta à cheval, piqua des deux et rejoignit la chasse, sans laisser rien apercevoir de ce qui venait de se passer.

Il faut bien, pour être exact, redire l'anecdote, tant de fois racontée, de l'inscription d'un distique sur une verrine de Chambord. François I.er, vieilli avant l'âge par les excès, désabusé sur les illusions que chaque année emporte avec elle, jetait un regard songeur sur les triomphes amoureux de sa brillante jeunesse, et les reflets heureux qu'elle renvoyait à sa mémoire ne faisaient que l'attrister. Trop flatté, trop bercé de chimères caressantes pour avoir pensé aux sévères réalités du retour, il n'avait pas su se faire cette douce philosophie qu'on appelle la résignation; il sentait seulement qu'entouré de la cour la plus galante

* Anecdotes sur Chambord, par M. Merle, page 46.

de l'Europe, il ne conservait que le pâle avantage d'en être le roi, après en avoir été le héros. Ce souvenir d'un passé si fleuri, mêlé aux désillusions du présent, le rendait habituellement mélancolique... Tous ceux qui ont vieilli par les ans, et se sentent encore jeunes par l'imagination, comprendront ce malaise du roi-chevalier. Sa sœur elle-même, *la Marguerite des Marguerites,* ne s'inspirait plus près du monarque de cette verve de consolations qu'elle lui avait montrée si secourable à Madrid. Il y a plus, tout porte à croire qu'en écrivant sur la vitre de son cabinet, en présence de Marguerite, cette sentence chagrine :

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie,

l'amant désabusé de tant de femmes adressait à la princesse un reproche direct. Pour ne plus revenir sur cette redite de tant d'écrivains, nous ajouterons que la boutade médiocrement rimée de François I.er a disparu depuis long-temps : Louis XIV, livré à toute l'ardeur d'un amour juvénil et confiant dans le plus mobile des penchants, fit effacer cet élan de scepticisme du royal poète. Il aimait mademoiselle de La Vallière ; sa confiance avait raison ; elle eut eu grand tort sous le favoritisme de madame de Montespan.

A la fin de sa vie, François venait peu dans le Blésois : les historiens ont su le motif qui l'en éloignait ; mais un mémorialiste du temps l'a fait soupçonner. Ce monarque, fort aimé durant sa jeunesse dans ce pays, où son enfance s'était écoulée, vit l'affection des habitants s'affaiblir lorsqu'ils furent témoins du délaissement de la reine Claude, cette bonne princesse née parmi eux. Selon Sainte-Marthe*, elle mourut d'une espèce de dartre que les médecins n'avaient pas su traiter ; mais Brantôme, le cynique mais sincère Brantôme, a fait entrevoir que cette dartre avait une origine honteuse, dont le roi lui-

* Histoire généalogique de la maison de France.

même devait subir les effets. Bernier dit à ce sujet : « Brantôme » exprime fort librement son avis sur cette maladie. » Or, les habitants du Blésois, qui l'avaient reconnue avant que le sire de Bourdeille l'eût signalée, ne pardonnèrent pas au monarque trop galant d'avoir jusqu'à ce point compromis la vie d'une princesse vertueuse.

Henri II fit une entrée à Blois immédiatement après son sacre; Bernier, d'après Monstrelet, mentionne les réjouissances qui eurent lieu à cette occasion. La cour, sous le règne précédent, avait pris un caractère de licence presque sans bornes : on pourrait dire que l'immoralité y était érigée en titre d'office. C'est ainsi que, parmi les officiers de la couronne, il en existait un appelé le *roi des ribauds*, et dont les fonctions consistaient à répartir les femmes folles de leur corps entre les courtisans. Dans toutes les villes de résidence royale, des noms qu'une plume chaste ne peut écrire, étaient attachés aux rues que ces créatures habitaient, soumises à des réglements spéciaux, apparemment peu sévères. Là, le roi des ribauds venait désigner les femmes destinées *au service* de la cour, et l'une d'elles, selon l'auteur des *Essais sur Paris*, devait faire le lit du singulier chef de cette milice dissolue. Quelquefois, pour se réjouir, les jeunes seigneurs promenaient, bizarrement accoutrées, ces *gouges de bas lieu*, comme ils les appelaient; parfois même, dans ces joyeusetés, elles étaient produites en un tel état, que nulle dame qui se respectât ne pouvait en supporter la vue. Lors de l'entrée d'Henri II à Blois, dit Bernier, les courtisans de ce prince n'eurent pas honte de promener deux de ces filles toutes nues, montées sur des bœufs. Ce trait d'un cynisme inqualifiable peut donner une idée de la moralité du temps.

L'époux peu fidèle de Catherine de Médicis se plaisait encore plus que son père dans la délicieuse résidence de Chambord, dont il fit continuer avec activité les constructions. Là, ce souverain ratifia, en janvier 1552, le traité conclu avec les princes

allemands détachés du parti de Charles-Quint, dans une guerre qui n'en fut pas moins désastreuse. L'astucieux rival de François I.er, retiré dans un cloître, vit, de la tombe anticipée qu'essayait sa folie, son fils Philippe II, vaincre à Saint-Quentin, par l'épée d'Emmanuel-Philibert de Savoie, le vaniteux connétable de Montmorency. A Blois même, Henri II créa, aussi en 1552, les grandes divisions du royaume appelées *généralités* : le comté de Blois fut compris dans celle d'Orléans. En 1556, ce souverain signa à Blois une trève de cinq ans avec Philippe II et Charles-Quint, qui, par une sorte de recrudescence de vanité souveraine, souleva le suaire dont il se couvrait vivant, pour intervenir dans cette conclusion.

Ce repos temporaire des armes françaises fut une halte dans la boue, qui donna aux ennemis de la France le temps d'augmenter leurs ressources; tandis que les dissensions religieuses remplissaient déjà le royaume de troubles, d'attentats, et fondaient la domination des Guises, qui devait entraîner la perte de la maison régnante.

Autant qu'il le put, Henri II, homme de plaisir comme François I.er, resta étranger aux dissentiments, de plus en plus terribles, qu'avaient amenés en Europe la réforme et les opposants qu'elle rencontrait. Le roi, du sein des délices de Chambord, ne voulait point entendre l'orage se former au loin; à peine s'y montra-t-il attentif, lorsqu'il commença à gronder au pied du trône.

La reine Éléonore avait gémi souvent, dans quelque appartement écarté de Chambord, sur les déréglements de François I.er, soupirant pour la duchesse d'Etampes; Catherine de Médicis accepta plus philosophiquement l'empire de Diane de Poitiers, dont Henri II, malgré l'âge avancé de cette dame, fut éperdûment amoureux jusqu'à sa dernière heure. Les mémorialistes de l'époque ont rapporté que l'Italienne Catherine s'était habituellement dédommagée du délaissement de son royal époux:

ils ont cité une vidame de Chartres appartenant à la maison de Bourbon*, comme ayant plu à cette princesse, avant que ses mobiles intrigues eussent engagé les charmes de ses femmes et les siens dans les sourdes menées de sa politique. Quoi qu'il en soit, Catherine de Médicis, durant son séjour à Chambord, ne paraissait dominée que par sa passion d'astrologie. Chaque soir, avec Côme Ruggieri ou quelque autre astrologue, elle montait au sommet de la campanille du grand escalier, pour interroger *nuictamment les cieux et les estoiles.*

Ainsi inattentive aux galanteries d'Henri II, la reine ne semblait pas voir les H et les D surgissant, sous le ciseau du sculpteur, dans toutes les parties de l'ornementation du château, et jusque sous les arceaux de la chapelle. Confiant par vanité, comme tous les hommes qui pensent que personne ne peut les remplacer auprès d'une maîtresse, Henri était loin de soupçonner que Diane *fractionnât* sa tendresse sous les yeux même de son royal amant. Cependant elle favorisait entre autres le comte de Brissac. Or, un soir que sa majesté se rendait incognito près de la duchesse de Valentinois, dans une maison qu'elle occupait au milieu du parc, Brissac, qui se trouvait alors à ses côtés, ne fut prévenu que fort tard de la venue du roi. Déjà l'on apercevait, sous une voûte souterraine, par où ce prince sortait de ses appartements, les flambeaux que les pages portaient devant lui. Brissac, s'étant pris alors à fuir à travers les allées du parc, se trouva face à face avec M. de Tais, grand-maître de l'artillerie, qui le plaisanta sur ses courses nocturnes, dont il lui fit entendre qu'il connaissait le motif. Piqué du ton ironique qui avait

* La haine que Catherine de Médicis vouait au connétable de Montmorency avait peut-être moins qu'on ne l'a pensé une origine politique : ce vieux homme de guerre, aussi rude dans ses expressions que redoutable sur le champ de bataille, avait dit indiscrètement un jour que, de tous les enfants d'Henri II, Diane, sa fille naturelle, seule lui ressemblait. C'était prêter beaucoup de consistance à certains bruits qui avaient couru de la liaison intime de Catherine de Médicis avec le vidame de Chartres.

accompagné cette remarque, Brissac s'en plaignit à sa maîtresse, qui, pour le consoler, fit destituer M. de Tais et donner la charge de grand-maître de l'artillerie à son amant. Henri II, ainsi que tous les hommes trop amoureux pour n'être pas niais, ne soupçonna pas même la vérité.

Au château de Blois, subsiste un monument qui prouve que, là aussi, Catherine de Médicis se livrait à ces folles rêveries astrologiques, qui prirent tant d'empire sur sa vie, et contribuèrent si souvent à l'égarer. Au sommet d'une tour située à la partie sud du château, se trouve un petit pavillon d'une construction vulgaire, et dont l'épouse d'Henri II avait fait son observatoire : on lit encore au-dessus de la porte : *Uraniæ sacrum :* brève inscription qui suffit pour révéler les penchants superstitieux de Catherine.

Sous les règnes de François I.er et d'Henri II, la ville de Blois, à part l'aîle du château dite de la renaissance, reçut peu d'embellissements; l'hôtel d'Alluye et la maison de Denis Dupont sont les seules constructions remarquables appartenant à cette époque, si elles ne remontent pas aux dernières années du règne de Louis XII. Mais plusieurs demeures seigneuriales s'élevèrent aux environs de la ville, tandis que l'on bâtissait le château de Chambord et l'aîle septentrionale de celui de Blois. Nous citerons le château de Villesavin, situé en Sologne, sur les bords du Beuvron. Le sieur Le Breton de Villandri, secrétaire des finances sous François I.er, avait surveillé avec autant de sollicitude que de goût, les constructions de Chambord, presque terminées du vivant de ce prince; pour récompenser cet homme d'état, sa majesté lui donna la terre de Villesavin. Le nouveau possesseur fit bâtir le château avec la magnificence dont il avait eu le sentiment pour la direction des travaux de Chambord; et le roi jugea qu'une si belle terre devait être le siége d'une haute, moyenne et basse justice.

C'est à peu près à la même époque que l'on peut faire rapporter la construction du château de Beauregard, situé près du

de Cellettes *. nous en reparlerons. Sous Henri II, Beauregard appartenait à Jean de Thiers, seigneur de Menard et secrétaire d'état.

Un vaste champ de bruyères sépare le château de Chambord de celui de Boisrenard, édifice du XV.e siècle, acquis en 1528, par Abraham Bodin, seigneur de Mainville, en Artois. Ce gentilhomme, qui fut probablement le premier gouverneur du nouveau Chambord, puisque sa nomination datait de cette même année 1528, dut sans doute embellir le manoir du siècle précédent, pour le rendre digne du voisinage de la magnifique résidence royale. Le château de Boisrenard appartient toujours à la famille qui le possédait alors, et dans laquelle s'est perpétué le gouvernement de Chambord jusqu'à la fin du XVIII.e siècle.

Le château d'Herbault appartint, sous François I.er, à François de Foyal, maître-d'hôtel de ce monarque, seigneur qui l'avait fait reconstruire au moins en partie. Ses héritiers vendirent la terre d'Herbault à messire Raimond Phelypeaux, secrétaire d'état, qui appartenait à l'une des maisons les plus nobles du Blésois. Avant François I.er, il y avait des Phelypeaux au ministère ; ils s'y perpétuèrent jusqu'à la seconde moitié du XVIII.e siècle; mais il faut ajouter, en historien sincère, que cette illustre maison eut conservé plus d'éclat en ne comptant pas, au terme de cette longue succession d'hommes d'état, M. le duc de La Vrillière et M. le comte de Maurepas. Pour ne plus avoir à parler du château d'Herbault, nous dirons qu'il fut reconstruit sous Louis XV, par M. Dodun, contrôleur général des finances.

Après la mort funeste d'Henri II, la cour se rendit à Blois; là Catherine s'empressa d'ôter au connétable de Montmorency, qu'elle haïssait, la charge de grand-maître de la maison du roi, dont elle investit le duc de Guise. Tel fut le véritable point de

* En général, nous mentionnons, dans l'ordre chronologique de cette histoire, les monuments qui furent le théâtre des divers événements; nous décrirons dans des chapitres spéciaux ceux qui ont un caractère monumental.

départ d'une omnipotence sans bornes usurpée par la maison de Lorraine, et qui faillit lui donner la couronne. Le cardinal de Lorraine avait sans doute été puissant sous Henri II ; mais son autorité ne s'était pas élevée au-dessus du pouvoir que s'attribuent les hommes d'état habiles, sous les souverains distraits, par la guerre, des soins du gouvernement. Le temps des ministres qui ont régné n'était pas encore venu : Richelieu et Mazarin, les premiers, se firent une place au trône. Et qu'il nous soit permis d'émettre une réflexion qui trouve ici son application : toutes les fois que les reines gouvernèrent, leurs fautes, leurs crimes et par suite le malheur des peuples, eurent pour origine l'une des deux passions qui appartiennent essentiellement au caractère du sexe : l'amour et la haine. Cléopâtre et Agrippine, chez les anciens ; Constance et Blanche de Castille, au moyen-âge ; Elisabeth d'Angleterre, Catherine et Marie de Médicis, enfin, Anne d'Autriche, à des époques plus rapprochées de la nôtre, ont consigné cette vérité en traits sanglants sur les tables de l'histoire. Catherine II et Marie-Thérèse, seules dans les temps modernes, se montrèrent, lorsqu'il le fallut, supérieures aux influences de leur nature féminine : l'une et l'autre, lorsque la raison d'état commandait, savaient n'être femme qu'un instant.

A peine les Guise furent-ils investis du pouvoir, qu'ils songèrent à se faire une arme terrible du glaive de la religion romaine, déjà tant de fois ensanglanté sous les deux règnes précédents. Dans le cours de l'année 1559, plusieurs ordonnances du jeune et maladif François II furent dirigées, non-seulement contre les calvinistes, mais contre ceux qui les favorisaient. Ces ordonnances ne prescrivaient rien moins que la démolition des maisons où la cène était célébrée, et l'extermination de leurs propriétaires. Une chambre inquisitoriale était établie au sein du parlement ; les bûchers se rallumaient de toutes parts ; enfin, les Guise, dans l'espace de quelques mois, portèrent au plus haut point d'exaltation le mécontentement d'une partie de la noblesse et du peuple.

Ces rigueurs excessives, autant que le désir d'enlever aux Lorrains une autorité dont il était facile de prévoir la tendance, déterminèrent cette conjuration dite d'Amboise, qui devait éclater à Blois, si des indiscrétions, que quelques historiens ont taxées de trahison, n'eussent pas décidé les conjurés à choisir une autre ville. Mais les premières conférences de La Renaudie avec le prince de Condé eurent lieu à Blois : là fut arrêté le plan de l'exécution, fixée au 15 mars 1560. D'après ces conventions, les conjurés devaient se réunir d'abord à Nantes, et se rendre ensuite dans les environs de Blois par divers chemins, pour investir la cour au premier signal, et se saisir des Guise, morts ou vifs.

Le récit du coup de main tenté à Amboise n'appartient point à notre sujet : beaucoup ont écrit sur le massacre qui prit, dans cette circonstance, le caractère d'une mesure nécessaire; et presque tous les historiens y ont vu le légitime châtiment d'un attentat contre la couronne. Il est avéré, cependant, que peu de jours avant l'événement, François II disait au cardinal de Lorraine : « Je ne sais, mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous. Je dé» sirerais que, pour un temps, vous fussiez hors d'ici, pour voir » si c'est à vous ou à moi qu'on en veut *. »

François II était trop jeune, en tous cas, pour être accusé d'avoir ordonné l'horrible boucherie d'Amboise ; il ne savait alors que pleurer, non il est vrai sur les malheurs de son peuple, mais sur les dangers dont il se croyait personnellement environné. Nous devons ajouter que quelques mois plus tard on vit se développer dans ce prince, à peine sorti de l'adolescence, des inclinations cruelles : on sait qu'au moment où la mort étendait déjà sur lui sa main glacée, il ordonna l'exécution du prince de Condé, son parent, et que la résolution seule lui manqua pour

* Voyez tous les mémoires du temps : De Serres, Le Laboureur, Condé, Tavannes, etc., etc.

faire assassiner le roi de Navarre, dans une chambre de l'hôtel Groslot, à Orléans*.

Nous voudrions montrer à nos lecteurs, réfléchie par les souvenirs du château de Blois, Marie Stuart la belle, la gracieuse, la docte ; Marie Stuart qui fut faible, coupable peut-être, mais dont les malheurs expièrent trop les tendres faiblesses et même les fautes. Pourquoi cette suave figure historique, cette hôtesse de toutes les imaginations qu'anime le sentiment de la poésie, ne nous apparaît-elle nulle part dans les annales de Blois ! Bien qu'on pût montrer un jeune Montmorency soupirant près de cette royale beauté, dans quelque cabinet mystérieux du château, sans forfaire beaucoup à l'histoire, nous renvoyons aux chroniqueurs cette esquisse d'une vérité qui appartient à leur tâche.

Charles IX séjourna aussi à Blois dans les premières années de son règne : Catherine de Médicis affectionnait le Blésois, pays de chasse par excellence. Cette princesse, qui, le soir, se plaisait à consulter follement le cours des astres sur les événements de la terre, passait une partie de ses journées à chevaucher dans les forêts de Blois et de Chambord. « Elle avait toujours fort aimé, » dit Brantôme, d'aller à cheval, jusqu'à l'âge de soixante ans et » plus qui, pour la faiblesse, l'en priva, en ayant toutes les en- » vies du monde. »

En 1562, Charles IX rendit à Blois plusieurs édits, plusieurs recommandations contre les calvinistes. Les collégiales, les communautés dont le roi était environné dans cette ville, se réjouirent en apprenant ces dispositions, dont la mise à exécution était confiée au connétable de Montmorency, le plus fougueux antagoniste des protestants. Mais le clergé cessa de se réjouir lorsqu'une ordonnance, également rendue à Blois, prescrivit l'aliénation des biens de l'église, vu le besoin d'argent, *pour mettre les rebelles à la raison*, sacrifiés aux susceptibilités ecclésiastiques.

* Voyez *la Loire historique*, tome III, pages 461 et 462.

Dans la même année, le duc de Guise ayant gagné la bataille de Dreux sur le prince de Condé, ce dernier, fait prisonnier dans cette journée, fut amené au château de Blois, et transféré ensuite à celui d'Onzain, où il ne resta pas long-temps.

L'obscurité des dates dans les historiens du Blésois nous fait hésiter sur l'époque précise à laquelle les protestants en armes entrèrent pour la première fois à Blois ; mais comme à cette même époque Orléans était assiégé par les catholiques, il nous paraît hors de doute que cette occupation eut lieu vers la fin de 1562 ; et le passage suivant, emprunté à De Thou, vient à l'appui de cette opinion.

« Le triumvirat, dit cet historien, décampa la nuit en grand
» silence, et alla droit à Blois, dont les protestants s'étaient em-
» parés, et où ils avaient mis garnison. La place n'étant pas bien
» fortifiée, et se trouvant sans espérance de secours, tous ceux
» qui étaient en état de porter les armes abandonnèrent la ville
» le 4 juillet, passèrent le pont, marchèrent à enseignes dé-
» ployées et se retirèrent à Orléans. Le duc de Guise entra aus-
» sitôt à Blois ; et quoiqu'il eût pris cette ville sans combat, il
» l'abandonna à toute la fureur du soldat. On pilla toutes les mai-
» sons, on tua ou l'on noya tous les protestants qui étaient restés
» dans la ville. On n'épargna pas les femmes : les unes furent
» violées, les autres massacrées, et entre autres une femme de
» bonne famille, qui, ayant été retirée de l'eau, ne put se dérober
» à la rage des meurtriers. »

Anquetil, que l'on ne soupçonnera pas de prévention favorable pour les calvinistes, confirme le rapport du protestant De Thou : « Les royalistes, dit-il, pillèrent avec inhumanité Tours, Mer et
» Poitiers. »

L'année suivante, Catherine de Médicis apprit à Blois la mort du duc de Guise, assassiné sous les murs d'Orléans : c'est de cette résidence qu'elle écrivit au cardinal de Lorraine, frère du défunt, pour lui apprendre le malheurenx *INCONVÉNIENT advenu à son frère, du paillard qui lui avait donné un coup de pistolet en*

passant. « Encore que l'on m'ayé assuré ajoutait la reine-mère,
» avec son orthographe italienne, que le coup de votre frère n'est
» mortel, si ese que je souis si troublée que je ne ses qué jé souis.
» Mes jé vous assoure bien qué jé meteré tout ses qué jé au
» monde et dé crédit et dé pouissance pour m'an vanger et
» souis seure qué Diou mé lé pardonnera. Votre bonne cousine
» *Caterine*. »

La bascule politique, si vivement agitée de nos jours, était un des moyens de Catherine de Médicis. Après la mort du duc de Guise, craignant que personne ne pût remplacer ce champion puissant de l'église romaine, elle se rapprocha du parti protestant : Condé, non seulement fut mis en liberté, mais la reine-mère l'attira à la cour de Blois, qu'elle lui peignit toute voluptueuse, et ne manqua pas de dames auprès d'elle pour justifier cette assertion. Ce prince, enlacé par ces séductions au commencement de l'année 1563, se laissa bercer par elles; et bientôt l'amiral de Coligny se rendit lui-même à Blois, caressé par l'espoir d'amener enfin la cour à des intentions pacifiques envers les protestants. La paix fut en effet signée au milieu des *fêtes, chières et contentements* : conclusion qui n'était qu'un nouveau piége, ainsi qu'on en pourra juger par ce passage d'une lettre que l'ambassadeur d'Espagne, Chantonnay, écrivait de Blois à sa cour :
« Le sieur Don Francois est parti pour s'en retourner en Espagne;
» la reine lui a donné grand espoir que tout ceci se rhabillerait,
» et qu'il fallait reculer pour mieux sauter*. »

En 1565, Charles IX étant à Blois, convoqua les notables à Mont-Louis; il partit au commencement de 1566 pour présider cette assemblée.

Cependant la religion réformée, malgré les persécutions exercées contre ses sectateurs, avait fait de grands progrès dans le Blésois en 1568. Un prêche existait dès-lors à Blois, dans le Bourg-Haut; les protestants s'y réunissaient au son des cloches

* *Mémoires de Condé*, tome II, page 144.

de Saint-Solenne, qui, à certaines heures, leur servaient de signal *. Mais ce n'était pas sans trouble qu'ils se livraient à l'exercice de leur religion : il y eut même des victimes parmi eux, et d'amers ressentiments y fermentaient.

Ce fut donc avec joie que ces religionnaires virent approcher, en 1568, une division des troupes du prince de Condé, commandée par le capitaine Bouchard. Les habitants, dépourvus de moyens de défense, promirent d'ouvrir à ce corps les portes de la ville, si le chef calviniste s'engageait à ne point détruire ni piller les églises; il s'y engagea. Mais soit impuissance de cet officier pour prévenir le désordre, soit accession secrète de sa part, à peine ses troupes furent-elles entrées par la *Porte-Côté*, qu'elles mirent tout à feu et à sang.

Les deux grandes abbayes de Saint-Laumer et de Bourg-Moyen furent entièrement dévastées. Les soldats de Bouchard enlevèrent les vases sacrés et les châsses enrichies de pierreries; brûlèrent les ornements pour en tirer l'argent parfilé, et dispersèrent les reliques après en avoir fait le jouet de leur mépris**. L'église de Boug-Moyen fut en quelque sorte détruite : les calvinistes crevèrent les voûtes, brisèrent les tombeaux, emportèrent les cloches et s'emparèrent de tout ce qu'ils trouvèrent de métaux : il y en avait quarante milliers pesant. Nous devons ajouter toutefois que, deux ans plus tard, une procuration fut donnée à quelques membres du chapitre, pour aller recouvrer à Orléans la plupart des objets enlevés.

L'église collégiale de Saint-Sauveur éprouva les mêmes dommages; de plus, les calvinistes brûlèrent les titres de cette maison, qui renfermaient des documents précieux pour l'histoire. Plus affligés encore, les Cordeliers de Blois n'eurent pas seulement à

* Note tirée des archives du chapitre de Saint-Solenne.

** En 1624, lorsqu'on établit à Saint-Laumer la réforme de Saint-Maur, les reliques furent retrouvées, est-il dit dans l'histoire manuscrite de l'abbaye, et mises dans des châsses aussi précieuses que les premières.

regretter des objets matériels : plusieurs de ces Pères furent massacrés au pied des autels, et jetés, encore palpitants, dans un puits du cloître. Enfin, l'église de Saint-Victor fut ruinée, dévastée et presque démolie ; elle ne se releva jamais de ce grand désastre.

Nous avons vu, sous le bon roi Louis XII, le château de Blois étincelant de somptuosités ; on y professait quelques-unes des vertus du bon vieux temps ; elles avaient trouvé accès à la cour d'un monarque qui les aimait. Parfois, sans doute, la perfidie s'y glissait dans les conventions ; l'intrigue y usurpait quelques avantages enlevés au bon droit ; mais l'injustice ne se trouvait que dans les exceptions. Depuis l'avénement des enfants d'Henri II au trône, cette demeure royale semblait s'être environnée d'un voile funèbre : les fastes qu'on voyait s'y accomplir étaient le plus souvent tissus de fourberies, de trahisons, de complots sanglants. Une lugubre fatalité entraînait la dynastie de Valois qui, depuis que Catherine gouvernait, roulait vers l'abîme où la poussaient encore des ambitions audacieuses.

C'est à Blois, selon d'authentiques témoignages, que fut tramée de longue main, avec une persitance et une dissimulation infatigables, la perte de ces protestants que la cour ne pouvait soumettre par les armes. Catherine de Médicis, toujours habile à enlacer de séductions ceux qu'elle voulait tromper, réunit à la cour tout ce que la noblesse du temps offrait de femmes peu soucieuses des principes : en première ligne brillait Marguerite de Valois, dont chacun admirait l'éclatante beauté et déjà passablement compromise par ses galanteries avec le duc Henri de Guise. Attirés par les fêtes qu'on leur promettait, surtout par les aventures qu'ils espéraient, une multitude de seigneurs calvinistes accoururent successivement à Blois : on y vit d'abord Teligny, Briquemault, Beauvais, La Nocle ; puis vinrent le comte de Nassau, l'un des plus habiles capitaines du temps, La Noue, surnommé *Bras de fer,* et de Francourt, chancelier de la reine de Navarre. Charles IX, digne élève de sa

mère en dissimnlation, protesta de ses bonnes intentions envers *ceux de la religion réformée;* poussant plus loin la perfidie, le jeune monarque se prit à déclamer, en présence des chefs calvinistes, contre la domination de la reine-mère, et jura de s'en affranchir. Devant Nassau, le roi parla de la guerre qu'il se proposait de faire à l'Espagne, fit briller par anticipation une perspective glorieuse pour le prince qui l'écoutait, dans les hostilités contre Philippe II, et finit par témoigner le désir que l'amiral de Coligny vînt s'en entendre avec lui.

Au milieu de ces intrigues, dignes de la nouvelle compagnie de Jésus, et que dirigaient peut-être plusieurs de ses membres, dans l'ombre du confessionnal, furent abordées les premières ouvertures sur le mariage du jeune roi de Navarre, depuis Henri IV, avec Marguerite de Valois. Certes ! la proposition d'une telle union n'était pas la moindre des perfidies de Charles, quoiqu'il s'engageât à doter sa sœur de trois cent mille écus d'or, somme équivalant à trois millions trois cent mille livres de notre monnaie. Mais le jeune Béarnais ne se trouvait point encore à la cour de Blois; s'il y eut été, la conduite de la princesse qu'on lui destinait eut promptement prouvé à ce fin connaisseur en fait de galanterie, combien peu ce lien conjugal devait lui convenir. Jeanne d'Albret, sur les communications qui lui furent faites par les seigneurs protestants réunis à Blois, se décida à s'y rendre, de Vendôme, apanage de son fils. Ce ne fut pas toutefois sans se tenir sur ses gardes qu'elle prit ce parti : appréciant à leur juste valeur les solennités d'une entrée toute royale qu'on lui ménagea, et les fêtes dont sa venue fut le sujet, elle écouta avec défiance les protestations expansives du roi, qui l'appelait *sa bonne tante, sa plus aimée.* Elle pensa que ce jeune comédien devait se féliciter en secret, avec sa mère, de l'art qu'il mettait à tromper la veuve d'Antoine de Bourbon; et en effet, il disait à Catherine : « Madame, que vous en semble, ne joue-je pas bien mon rolet? » — Oui, répondait l'astucieuse Florentine; mais ce n'est rien » qui ne continue. — Laissez-moi faire seulement, répliquait

» Charles en riant, et vous verrez que je les mettrai au filet. »

Jeanne d'Albret ne tarda point à reconnaître la légèreté de Marguerite; et lorsqu'elle écrivait ce qui suit à son fils, il y avait une notable réticence au bout de sa phrase : « Elle est belle, bien » avisée et de bonne grâce; mais nourrie en la plus mauvaise et » corrompue cour qui fut au monde, et je ne vois pas qui ne s'en » sente..... Ici ce sont les femmes qui prient les hommes*. » Il faut bien le dire, la couronne de Navarre était fragile; le trône du jeune Henri chancelait; l'union projetée lui donnait un appui, et la raison morale fut toujours secondaire dans les alliances de cour. Assurément la douairière de Navarre jetait le voile d'une extrême indulgence sur les égarements de Marguerite.

Cependant le roi persistait à solliciter la présence à Blois de Coligny, pour conférer avec lui, disait-il, sur la guerre d'Espagne. Il lui députa le maréchal de Cossé à la Rochelle, afin de le décider à venir le trouver sans *retardement;* lui permettant d'amener vingt gentilshommes armés. L'amour-propre est, de tous les courtisans, le plus habile à endormir la prudence; l'amiral vint, et ne fut pas même éclairé sur son imprudence quand Charles IX lui dit : « Enfin, mon père, nous vous tenons; vous ne » nous échapperez plus quand vous voudrez. » Le grave Pasquier eut-il raison de dire, sous l'empire d'une pensée fatidique. « L'a- » miral obéissait à ce merveilleux jugement de Dieu qui court » contre nous. »

Toutes les conventions matrimoniales et autres étant arrêtées, Henri de Navarre arriva, avec le jeune prince de Condé, le comte de Larochefoucault, et plus de cinq cents gentilshommes protestants. D'éblouissantes réjouissances accueillirent ce prince ami des plaisirs, et qui pouvait tout oublier dans leur sein. Or, tandis que les nouveaux venus se réjouissaient et se laissaient enlacer de fleurs par les sirènes de la cour, Charles, comme il le disait lui-même, *surveillait ses oiseaux*..... Lui et sa mère faisaient plus :

* *Mémoires de Castelnau*, additions, tome I.er, page 859.

tandis que toutes les fenêtres de la galerie élevée par Louis XII, et de l'édifice, tout blanc encore, bâti sous François I.er, étincelaient de lumière, Catherine et ses adhérents, disons mieux, ses complices, se retiraient dans une partie éloignée du château, et conspiraient, au bruit lointain des fêtes que démentait leur perfidie. Dans une notice lue à la Société académique de Blois en 1833, M. Auguste de Gallard dit : « A Blois, au mois d'avril 1572, dans » le château et précisément dans la chambre même où depuis fut » assassiné le duc de Guise, furent définitivement arrêtés les » moyens d'exécution d'un des faits les plus saillants du XVI.e siè- » cle; le plan du complot le plus épouvantable dans sa concep- » tion, le plus profondément machiavélique dans ses préparatifs; » le plus lâche et le plus malheureusement complet dans son exé- » cution : d'un complot tramé contre une moitié du peuple fran- » çais, par deux rois, une reine, un pape, des cardinaux et » nombre de princes et de seigneurs; et dans l'accomplissement » duquel l'autre moitié du peuple concourut avec une ardeur, un » fanatisme, que peut seule expliquer l'influence qu'avaient alors » la politique italienne et l'irritation des haines religieuses..... Je » veux parler de la Saint-Barthélemy*. » La notice que nous venons de citer ne fait, du reste, que confirmer ce que Sully a rapporté dans ses *Economies royales* : « Charles IX, la reine-mère, le duc d'Anjou, le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, le garde-des-sceaux Biragues et quelques autres se réunissaient, pour conjurer la perte des protestants, au lieu même où seize ans plus tard, le duc de Guise, maintenant assis à ce conseil, devait tomber sous les coups du même duc d'Anjou, depuis Henri III, qui siégeait près de lui. » Il est des fatalités pour les choses, comme pour les hommes.

Catherine de Médicis, trop peu certaine du succès de sa politique intérieure, au milieu d'une nation que divisait la plus inconciliable des diversités d'opinions, la dissidence religieuse,

* *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois*, tome I.er, page 302.

Catherine, disons-nous, chercha à former des alliances à l'étranger, afin de s'en appuyer au besoin pour dominer celui des partis qu'elle pourrait avoir à redouter. Or, cette princesse ne songeait à rien moins qu'à placer chacun de ses fils sur un trône. Dans le temps même que l'on méditait à Blois l'extermination des protestants, la reine-mère intriguait pour assurer au duc d'Anjou la couronne élective de Pologne. Deux historiens de Blois, Bernier et M. de la Saussaye, affirment que l'habileté du Blésois Bazin, autant que l'influence de Montluc, évêque de Valence, fit réussir cette négociation. On avait été moins heureux précédemment dans la tentative d'unir ce même duc d'Anjou, avec Elisabeth, reine d'Angleterre. Cette astucieuse souveraine, mieux jugée par les négociateurs, ne leur eut pas laissé concevoir la moindre espérance : qu'eût été, bon Dieu! pour cette princesse, l'unité d'un mari dans les régions de la tendresse? Au sein de cette cour galante, dont elle était dès long-temps le modèle, un gant qu'elle laissait tomber, un bouquet qui paraissait lui échapper par mégarde, devant quelque beau gentilhomme, étaient toujours parfaitement compris; et quelle que fût la faveur de ses amants en titre, le gant ou le bouquet ne tombait pas long-temps aux pieds du même cavalier. C'est ainsi que la *reine-vierge* s'affranchissait des liens de l'hymen; et jamais monarque ne pensa plus constamment qu'elle :

Qu'un trône est trop étroit pour être partagé.

Le duc d'Anjou ne fut point le mari, c'est-à-dire le premier serviteur d'Elisabeth, et malgré l'échec d'une première tentative, Catherine espéra, au printemps de l'année 1572, unir le duc d'Alençon à sa *bonne* sœur d'Angleterre, comme elle l'appelait. A cette époque (29 avril 1572), un traité de paix et d'alliance fut signé à Blois entre la France et la Grande-Bretagne, dont le cabinet était représenté par l'ambassadeur lord Lincoln. Elisabeth avait tenu singulièrement à faire admettre dans le traité une

clause portant qu'en aucun cas, la France n'interviendrait dans les différends qui pourraient survenir entre l'Angleterre et l'Ecosse. A la honte de la cour du Louvre, cette clause fut admise · aussi, non-seulement Charles IX violait d'anciens engagements pris avec ces Ecossais, qui s'étaient toujours montrés les fidèles amis des rois ses prédécesseurs, mais il suspendait par un cheveu le glaive sur la tête de Marie Stuart, qui avait été reine de France. Jusqu'à eette honteuse conclusion, Elisabeth leurra l'ambassadeur français de l'espoir d'accorder sa main au duc d'Alençon ; et chaque soir, dans l'intimité du boudoir, elle s'égayait, avec son amant du jour, de la prétendue prochaine possession des charmes qu'elle lui abandonnait, par le plus jeune fils d'Henri II. Une fois en possession du traité mentionné plus haut, la Sémiramis anglaise rompit brusquement les négociations matrimoniales : la subtilité florentine fut pour cette fois en défaut.

Peu de temps avant le jour funèbre préparé de longue main à Blois, la cour quitta cette résidence, et n'y revint qu'en 1576, époque de la convocation des états réunis pour la première fois en cette ville, par Henri III. Durant cet intervalle de quatre années, les querelles religieuses s'envenimèrent de plus en plus dans le Blésois comme partout : les calvinistes y avaient aussi compté des victimes, mais le nombre n'en fut pas très grand : cette mollesse de caractère, reprochée par Le Tasse aux habitants des rives de la Loire, eut au moins, dans cette circonstance, l'avantage d'attiédir ce fanatisme religieux qui versait le sang à flots, au nom d'un Dieu miséricordieux.

En 1576 donc, la cour se rendit à Blois durant l'automne ; la convocation des états était fixée au 15 novembre, aucun des députés ne se trouvait encore au lieu de la réunion. Henri III n'en voyait pas sans trouble arriver le moment : il avait, d'un côté, contre lui les protestants, avec le prince de Condé et le jeune roi de Navarre ; de l'autre côté, le duc de Guise avec les catholiques : ce dernier parti surtout se montrait menaçant. Les calvinistes, jusqu'alors

et tout récemment encore leurrés*, se seraient contentés du libre exercice de leur religion et d'une reconnaissance sans arrière-pensée de leurs droits politiques ; les catholiques romains, eux, ne voulaient rien moins que le pouvoir suprême pour leur chef. Peut-être le prince lorrain n'eût-il pas aspiré à placer d'abord sur son front cette couronne de France, dont le rayonnement eût pu exciter l'indignation des conservateurs du temps ; mais le Balafré avait médité sur l'histoire, et connaissait la portée de cette puissance populaire qu'il avait usurpée. Il savait qu'avec le pouvoir d'un Charles-Martel, on marquait la place du trône d'une nouvelle dynastie.

Placé entre ces deux factions, sans appui autre que les intrigues de la perfidie, presque sans ressources pécuniaires pour entretenir une armée, le roi devait voir approcher avec frayeur l'instant où les délégués de la nation allaient lui demander compte de ses intentions, et des moyens qu'il avait de soutenir la monarchie au milieu des périls qui l'environnaient. Tels étaient, en effet, les projets des députés qui ne portaient point leur vue jusqu'à la ruine du trône des Valois ; mais le parti catholique vint à Blois avec le dessein tout formé d'une complète subversion. Un plan de révolution, dressé par un avocat nommé David, portait : « Des soldats, levés sourdement dans les provinces, paraîtront autour de Blois, fortifiés de quelques troupes étrangères ; on enlèvera Monsieur (le duc d'Anjou) et on lui fera son procès, comme à un criminel de lèse-majesté divine et humaine, pour avoir extorqué du roi, son frère, des conditions favorables aux hérétiques rebelles. Le duc de Guise, maître

* Pour rappeler à la cour le duc d'Alençon, qui s'était jeté dans leurs rangs, on leur avait fait de ces promesses tant de fois violées. Dans cette circonstance, Catherine de Médicis avait mené au camp des *Malcontents*, une multitude de dames peu sévères qu'on appela *l'escadron volant*, et qui, du moins, accordèrent aux calvinistes plus que des promesses. C'était tout ce que l'on se proposait de réaliser des engagements pris envers eux. La paix fut signée en 1575 au château de Chambord, entre Henri III et le duc d'Alençon, son frère.

» des armées, poursuivra les révoltés, s'assurera des principa-
» les villes, mettra sous bonne garde tous les complices de
» Monsieur, dont il fera achever le procès; et, enfin, de l'avis
» du pape, on enfermera le roi dans un monastère pour le reste
» de ses jours*. » Le pape Grégoire XIII, consulté à Rome par David même, auteur du projet dont nous avons abrégé les détails, l'approuva, parce qu'il lui sembla propre à suspendre les progrès du calvinisme en France : Sa Sainteté ne vit pas au-delà. Quant à Philippe II, roi d'Espagne, tout ce qui pouvait empêcher les Français de contenir les révoltés des Pays-Bas, convenait à sa politique; il saisit donc avec avidité une occasion d'entretenir la discorde en France, et promit de seconder la Ligue.

Telles étaient les dispositions apportées aux états de 1576, par les partisans d'Henri de Lorraine, duc de Guise; Henri III en était informé; lui et ses ministres se disposèrent à soutenir une haute lutte. Néanmoins, en dissimulant ses inquiétudes avec une habileté commune aux enfants d'Henri II, disons mieux, aux élèves de l'Italienne Catherine, le roi ouvrit les états au milieu d'un faste éblouissant : toutes les magnificences de la grandeur souveraine furent jetées sur la trame lugubre préparée par les partis. Nous laissons aux historiens préoccupés des petits détails le soin de faire scintiller tout cet oripeau à la vue de leurs lecteurs : en cela ne réside point, à notre avis, ce que l'étude des mœurs d'une époque exige de descriptions pittoresques; le moraliste-historien esquisse à grands traits le caractère des hommes et des choses; il n'appartient qu'aux romanciers d'attacher des draperies aux murailles d'une salle d'assemblée, et d'auner les passements d'un pourpoint, les rubans d'une aiguillette.

Les débats soulevés dans l'assemblée de 1576 ont été consignés par l'histoire générale; nous croyons devoir nous borner à les résumer. Les états demandèrent que les décisions résultant de

* *Le Laboureur*, tome I; *Cayet*, tome I, page 5; *Journal d'Henri III*, tome I.er, livres 2 et 3.

l'unanimité des avis eussent force de loi, ou bien que, pour la plus prompte expédition des affaires, le roi nommât un certain nombre de juges, auxquels les états en joindraient autant, et que les réglements arrêtés par ce conseil souverain devinssent irrévocables. Henri n'eut pas de peine à reconnaître que ces propositions tendaient évidemment à introduire dans l'état une autorité rivale de la puissance royale; il éluda avec adresse les propositions de l'assemblée. Mais un trait de véritable habileté, dans la circonstance, fut le parti qu'il prit de se déclarer le chef de la Ligue. On a prétendu que par cette détermination, il faisait descendre le souverain du trône jusqu'au pavois d'un chef de parti, et s'exposait à être sacrifié comme tel. Ce raisonnement est juste; mais il valait encore mieux masquer ainsi son autorité, que de se la voir arracher de vive force. Ce qui ne tarda point à prouver que l'expédient était bon, au moins pour le moment, c'est que les Guisards furent déconcertés par ce coup d'état machiavélique. Alors, ne pouvant plus embarrasser le roi autrement, ils le pressèrent de déclarer la guerre aux huguenots, espérant de la sorte rendre impossible tout recours de ce prince à eux, si la Ligue trouvait plus tard l'occasion d'arborer ouvertement l'étendard de la révolte. Henri répondit que, par suite des démarches pacifiques faites auprès des huguenots pour ramener à lui son frère d'Alençon, il ne pouvait entrer en campagne contre ces religionnaires sans, au préalable, connaître l'intention actuelle des princes et seigneurs calvinistes : peut-être, ajouta Henri III pour mieux enlacer les ligueurs, ces hérétiques sont-ils disposés à rentrer dans le giron de l'église; nous leur devons une sommation. Les catholiques goûtèrent peu cette proposition; mais elle fut admise par la majorité de l'assemblée, et celle-ci décida qu'une députation tirée de son sein serait envoyée au roi de Navarre, au prince de Condé et au maréchal de Damville, chefs de l'armée protestante. Le futur Henri IV, qui, peut-être, regrettait les plaisirs faciles et sans frein de la cour, eut alors accédé volontiers à un arrangement, sans s'inquiéter

beaucoup des garanties; mais Condé et Damville, plus graves, plus réfléchis que le jeune monarque béarnais, répondirent aux députés : « Nous ne demandons que la paix; qu'on nous tienne » les paroles données et tout sera tranquille. Au reste, nous ne » connaissons point vos états, et nous protestons contre toutes » les résolutions qui s'y prendront à notre préjudice. »

Les catholiques fougueux virent dans cette déclaration un motif suffisant d'hostilités immédiates. « Je consens à la guerre, » dit Henri III; donnez-moi de l'argent, et demain j'entre en cam- » pagne. » A cette demande, les plus exaltés sentirent refroidir leur fougue belliqueuse. Il ne faut pas perdre de vue que c'était surtout dans le tiers-état que Guise comptait le plus de partisans; or, sur cette classe allait peser, en cas de guerre, le fardeau des impôts..... Les états se séparèrent le 2 mars 1577, sans avoir pris aucune détermination fixe, et sans que le roi eut fait connaître clairement à quel parti il s'arrêtait.

Le seul résultat de l'assemblée de 1576 fut que le roi s'y étant déclaré le chef de la ligue, Guise se trouva momentanément déçu; ses partisans se voyant trop faibles encore pour essayer unerupture ouverte avec la monarchie.

Après la séparation des états, Blois retomba dans l'espèce de somnolence qui était la situation habituelle des villes de cour, lorsque ces brillantes cohues les avaient quittées. Et même durant la tenue de l'assemblée, à part une circulation incessante de seigneurs, d'ecclésiastiques, de pages et d'hommes d'armes dans ses rues étroites et montueuses, la vieille cité était restée bien étrangère aux débats qui s'agitaient dans son château : débats où l'on n'avait vu figurer aucune notabilité blésoise. Le soir, tandis que des intrigues s'ourdissaient au sommet du coteau; tandis qu'oublieux des dangers qui l'environnaient, le souverain se livrait à des plaisirs impurs mêlés de pratiques dévotes *;

* On peut se faire une idée des licences auxquelles les dames de la cour d'Henri III se prêtaient, lorsqu'on lit, dans les Mémoires du temps, qu'à certain

enfin, tandis qu'on jouait avec fureur dans ses appartements, et qu'un mot équivoque amenait souvent des rixes sanglantes, le couvre-feu au tintement impérieux plongeait la ville dans l'obscurité ; et le bourgeois devait s'endormir au bruit des valets ivres qui circulaient ou des rapières qui se croisaient.

Nous parlions tout-à-l'heure des appels en combat singulier, qu'une parole hasardée au jeu pouvait déterminer : un combat de ce genre eut lieu pendant la durée des états de 1576. Le sieur de Saint-Sulpice ayant appelé le vicomte de Tours *vilain* et le *desdaignant comme tel*, le seigneur outragé provoqua l'autre. Ils se rendirent pour se battre dans la cour extérieure du château, suivis d'un seul laquais portant une torche... Arrivé sur le lieu du combat, Saint-Sulpice renvoya cet homme, qui était à lui, et les deux gentilshommes se battirent dans l'obscurité. La lutte fut courte : après quelques estocades, Saint-Sulpice, frappé mortellement, tomba en s'écriant : je suis mort. A ce cri, le valet, qui s'était peu éloigné, revient sur ses pas, saisit l'épée de son maître, et en assène un coup sur la tête du vicomte, qui pourtant parvient à s'éloigner. Les beaux jours de la chevalerie étaient loin à cette époque où les duellistes se qualifiaient pourtant de *raffinés d'honneur :* au XIV.e siècle, un valet qui, même pour venger son maître, eut frappé le moindre gentillâtre, aurait péri au gibet. Henri III ne fit pas même rechercher celui-ci : Saint-Sulpice avait été un de ses mignons ; trois jours durant, ce prince le pleura, sans avoir quitté un seul instant sa chambre.

Ce fut aussi pendant la durée des états de 1576-1577, que les premiers acteurs italiens appelés en France jouèrent à Blois en présence de la cour. Ces bouffes, appelés *gelosi*, donnèrent leurs représentations dans la salle même des états ; le roi leur avait permis de percevoir un demi-teston par place. Henri III, dit

banquet donné par Catherine de Médicis au roi son fils et à ses courtisans. « les » plus belles et honnêtes de la cour, étant à moitié nues et ayant leurs cheveux » épars, furent employées à faire le service. »

Létoile, assistait à ces représentations, « habillé en femme, ou-
» vrant son pourpoint, découvrant sa gorge, et portant un
» collier de perles et trois collets à fraises, ainsi que les portaient
» les dames de la cour. » Ceci se passait au mois de février 1577;
conséquemment les députés aux états pouvaient être témoins de
cette dégénérescence inouie de la dignité souveraine.

Dans l'espace de temps qui s'écoula entre les premiers et les
seconds états de Blois, cette ville ne fut le théâtre d'aucun évé-
nement digne de l'histoire : la vie politique, qui anime, qui
agite quelquefois les populations, y sommeillait; et la noblesse
résidente, seule peut-être, s'y occupait des affaires générales,
dont la trame échappait alors au peuple dès qu'il cessait d'y être
intéressé. L'orage des partis grondait; mais il grondait au loin,
et l'on devisait de ses ravages dans le Blésois, comme s'ils eussent
sévi sur un autre continent. Enfin, ils se rapprochèrent, ils ton-
nèrent au-dessus de Blois en 1588 : nous disons *au-dessus*, et
c'est le mot convenable; car à peine vit-on la ville s'émouvoir
des terribles péripéties qui s'accomplirent au château vers la fin
de cette année.

Les états étaient convoqués pour le 15 septembre; le roi, qui
avait quitté Paris en fugitif dès le 13 mai, arriva à Blois après
avoir fait un séjour bref et tourmenté dans chacune des villes de
Chartres, Vernon et Rouen. Poussé par une fatalité malheu-
reuse, il venait de congédier, sans aucune raison apparente, le
chancelier de Cheverny, ce sage et vertueux Blésois, dont la
longue expérience eut pu le servir dans la crise imminente qui se
préparait. Jamais cependant Henri III n'avait eu plus besoin
d'être éclairé : il marchait sur le bord d'un précipice, et n'igno-
rait pas que Guise se disposait à l'y pousser. Depuis que les états
étaient convoqués, ce prince lorrain travaillait à faire envoyer
à l'assemblée des hommes qui lui fussent dévoués : son succès,
dans cette voie de corruption, était tel, qu'il pouvait compter
presque autant de partisans qu'il devait y avoir de députés pré-
sents aux états. D'un autre côté, des villes, des provinces en-

tières lui étaient dévouées : d'un mot il eut soulevé Paris, la Brie, la Picardie, l'Orléanais, la Normandie, la Bourgogne, le Soissonnais, tout le pays qui environne la capitale.

Les états furent ouverts le 16 septembre : on y comptait cent quatre-vingts députés de la noblesse, autant du clergé, autant du tiers-état, plus *un*. On peut juger, par cette proportion, comment les intérêts des classes moyennes et inférieures étaient soutenus. Le régime constitutionnel a-t-il produit une représentation mieux constituée? C'est une question qu'il ne nous appartient point de résoudre. Ce fut le prince lorrain qui, en sa qualité de grand-maître de la maison du roi, ouvrit la séance. « Les députés étant » entrés et la porte fermée, dit l'historien Mathieu, le duc de » Guise, assis dans sa chaire, habillé d'un habit de satin blanc, » la cape retroussée à la bizarre, perçant de ses yeux toute l'é- » paisseur de l'assemblée, pour reconnaître et distinguer tous » ses serviteurs, et d'un seul coup les fortifier en l'espérance de » l'avancement de ses desseins, de sa fortune et de sa grandeur, » et leur dire, sans parler, je vous vois; se leva, et après avoir » fait une révérence, suivi de deux cents gentilshommes et capi- » taines des gardes, alla quérir le roi; lequel entra plein de ma- » jesté*, » portant au cou l'ordre du Saint-Esprit qu'il avait fondé en 1579.

De Thou a dit de cette assemblée ce qu'on pourrait dire de toutes : on y fit beaucoup de propositions, qui furent discutées avec chaleur; mais on finit par se rapprocher et s'entendre sur un terrain où la conscience chancelle perpétuellement, le domaine de l'intérêt particulier. Il n'y eut rien de statué, si ce n'est que *l'édit de l'Union* fut déclaré loi fondamentale du royaume. Guise n'en demandait pas davantage : cette loi trempait fortement l'arme déjà si terrible qu'il avait à la main.

Après avoir abandonné tant de pouvoir à *l'Union*, il ne fallait pas mécontenter celui qui en était le véritable chef. Or, Henri III

* *Matthieu*, livre VIII.



Histoire de Blois. (Le duc de Guise et le maréchal d'Aumont.) F. Jahyer, éditeur.

commit cette imprudence en donnant à d'autre que le duc de Guise, le commandement des armées, dont il était le généralissime. Ce prince exprima un jour son mécontentement au maréchal d'Aumont, le conjurant de le faire élire connétable par les états, afin d'être à même, lui dit-il, de défendre la religion, contre le roi lui-même, s'il le fallait. Guise, en récompense d'un appui si vivement sollicité, promit au maréchal le gouvernement de la Normandie; mais le grand-officier de la couronne demeura froid à cette proposition. Le duc, qui crut voir dans cette froideur la crainte d'une déception, se découvrit le bras jusqu'au coude; et posant la pointe de sa dague sur ce bras nu, il offrit de signer de son sang la promesse qu'il faisait. D'Aumont s'excusa avec politesse et courut informer le roi.

Quelques jours après cet entretien, Guise demanda des gardes, qu'il devait avoir, disait-il, en qualité de généralissime; Henri III refusa, et à ce refus il joignit celui de laisser Orléans à *l'Union*, comme place de sûreté..... « N'importe, s'écria le duc, je saurai » bien la retenir malgré lui. »

Dès-lors, on put prévoir que le chef de la ligue marcherait résolument à son but, et ce but, depuis la mort du duc d'Alençon, n'était autre que le trône lui-même. Henri III ne pouvait plus ignorer les projets audacieux de son rival : celui-ci, dailleurs, ne prenait nullement le soin de les cacher. Logé au château, il y était entouré d'une foule de serviteurs et d'amis, formant une cour plus nombreuse que celle du monarque; Henri de Guise paraissait plus roi qu'Henri de Valois. Bientôt le flot des courtisans, qui jusqu'alors s'était porté près du souverain, se dirigea presque entièrement des appartements royaux vers ceux du puissant ligueur : on se pressa dans ceux-ci; les autres restèrent déserts. Enfin, le roi de France n'avait plus sur l'ambitieux qu'on nommait hautement le *roi de Paris*, que le triste avantage d'une couronne sans éclat. Chaque jour, Guise expédiait des courriers, tandis que Valois, dont la cassette était vide, ne pouvait envoyer ses dépêches aux gouverneurs des provinces, aux comman-

dants des armées. Dans l'assemblée délibérante, le duc influençait toutes les opinions, dirigeait à son gré tous les votes; et si Henri III, dans ses luttes malheureuses avec les députés, s'avilissait jusqu'à invoquer le crédit de son lieutenant-général, Guise répondait froidement qu'il était sans pouvoir.

Dans les entretiens des Guisards entre eux, on parlait du roi comme d'une puissance tombée; la duchesse de Montpensier, sœur des Guise, vouant le monarque à la vie monastique, ne l'appelait que *frère Henri de Valois;* et montrant de petits ciseaux d'or qu'elle portait à son côté, elle ajoutait en riant: « C'est pour » faire la couronne monacale à Henri, quand il sera confiné dans » un monastère... » A cette extrémité, Henri III pensa qu'il n'y avait plus à transiger avec son ennemi..... Sa mort fut résolue. Fixé dans ce funeste dessein, Henri III le dissimula avec autant d'habileté que de perfidie; sa mère avait en lui un digne élève. Le roi sembla plus que jamais persister dans son inertie, et parut chercher, au sein des pratiques d'une dévotion minutieuse, quelques consolations à ses chagrins. On vit un jour arriver au château des moines de divers ordres; il les logea au-dessus de ses appartements, dans un vaste grenier distribué en cellules qui, dès-lors, étaient destinées à recevoir les soldats.

Cependant, pour accomplir le meurtre qu'il méditait, Henri III devait nécessairement s'en ouvrir à quelqu'un : il lui fallait des complices, ou, si l'on veut, des instruments. Or, il choisit pour cette terrible communication une soirée durant laquelle on célébrait le mariage de Christine de Lorraine avec Ferdinand de Médicis. On était en décembre; toute la cour, livrée aux joyeuses préoccupations du bal, ne vit pas disparaître le maréchal d'Aumont, et les sieurs de Rambouillet et Beauvais de Nangis, que le roi avait appelés dans son cabinet. Valois exposa devant ce petit comité les dangers qu'il prévoyait devoir résulter de l'omnipotence du *Balafré;* mais il n'osa pas, au premier moment, communiquer la résolution qu'il avait prise pour se soustraire au péril qui le menaçait. On convint unanimement que les craintes

du monarque étaient fondées; toutefois il ne rencontra pas la même unanimité quant aux mesures à prendre dans cette occurrence. La diversité des avis détermina le roi à s'entourer d'un plus grand nombre de conseillers : il fit venir immédiatement Louis d'Argennes et le colonel Alphonse Corse. La discussion ayant été reprise en présence de ces deux gentilshommes, elle fut longue et vive. Le maréchal d'Aumont proposait de faire juger le duc de Guise; mais ce moyen parut illusoire, parce qu'on pensa que la commission quelconque qui serait chargée d'un tel procès, n'oserait prononcer une condamnation contre la puissance qu'il s'agissait d'abattre. On ne vit donc de réussite possible que dans un coup décisif, instantané, et qui portât la terreur parmi les partisans du redoutable Lorrain. Ce parti fut adopté; on décida en outre qu'on s'assurerait du cardinal de Guise, du prince de Joinville et des ducs de Nemours et d'Elbeuf, ainsi que du vieux cardinal de Bourbon.

Il demeura bien convenu qu'afin de frapper sûrement, on frapperait dans l'ombre, toute attaque à force ouverte paraissant hasardeuse, pour ne pas dire impossible. A la cour, comme dans les états, Guise comptait plus de créatures qu'Henri III; et les habitants de Blois, intimidés par les nombreux ligueurs assemblés dans leurs murs, peu affectionnés d'ailleurs pour un souverain dont ils avaient pu juger la scandaleuse immoralité, ne lui eussent pas prêté le moindre secours. Ils se tenaient calmes, restaient étrangers aux débats agités au château, et résignés à subir la conséquence des événements, qui, du reste, ne pouvaient leur causer plus de dommage que les perpétuelles fluctuations d'un gouvernement sans force comme sans vertu.

De son côté, le Balafré, quoique sans défiance, au moins quant au péril de sa vie, ne laissait pas cependant de prendre quelques précautions : il marchait toujours environné d'une double haie de gentilshommes dévoués, tout en disant d'Henri III, qu'il ne le croyait pas capable d'une résolution énergique. « Et

pour ce qui est de Catherine, ajoutait le Lorrain, la vieille tigresse a perdu ses griffes de la Saint-Barthélemy. »

Pour l'exécution secrète du funeste projet arrêté dans le conciliabule, le roi jeta d'abord les yeux sur Crillon, colonel de son régiment des gardes, et ennemi déclaré de Guise; mais ce brave officier rejeta avec indignation la mission d'assassin qu'on osait lui proposer : « Sire, répondit-il, je suis bon serviteur de » votre majesté; qu'elle m'ordonne de me couper la gorge avec » le duc de Guise, je suis prêt à obéir; mais que je serve de » bourreau et d'assassin, c'est ce qui ne convient ni à un soldat » ni à un gentilhomme. » Henri répliqua froidement : C'est » bien, monsieur; je vous demande seulement le secret. — « Sur mon salut, sire, répliqua vivement le colonel, ma rapière même ne saura pas ce que votre majesté m'a confié. » Alors le roi s'adressa à Loignac, premier gentilhomme de sa chambre qui, contrairement à Crillon, ne se croyant bon serviteur du souverain qu'en se piquant d'une obéissance passive, accepta, sans hésiter, cette tâche d'assassin contre laquelle le chef des gardes s'était révolté. Le jour du meurtre, que Valois appelait le jour de la vengeance, fut fixé au 23 décembre.

Et lorsque cette atroce détermination fut prise, il s'était à peine écoulé une semaine depuis que le roi avait juré à son cousin de Guise sincère réconciliation et entière *oubliance de toutes querelles et simultés passées*. Les deux Henri avaient reçu, l'un près de l'autre, la sainte communion, des mains d'un légat du pape : l'exemple de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et de Louis d'Orléans, avait profité au monarque et au chef des ligueurs. Enfin, lorsque le prince Lorrain avait demandé une garde d'archers, le roi, tout en refusant, s'était répandu en protestations d'attachement adressées à son *beau cousin*.

Guise ne pouvait être dupe des perfidies d'un élève de Catherine de Médicis; et cependant il persistait dans les menées audacieuses qui augmentaient chaque jour la colère du roi. Vainement lui représentait-on qu'il devait songer à sa femme, à

ses enfants, encore en bas-âge, il répondait avec stoïcité : « Abandonné dans un âge encore plus tendre, d'un père qu'un » coup porté de la main perfide des hérétiques venait de m'en- » lever; resté avec mon frère en butte à tous les traits des en- » nemis de ma maison, ai-je cessé, pour cela, de m'élever, » de rassembler les débris de la fortune d'un père si grand et » même de le venger? Je remets à Dieu, qui m'a protégé jus- » qu'à présent, le soin de conserver mes enfants; mais je ne » les ai pas mis au monde pour qu'ils troublent mes projets. » Si la mort m'enlève avant qu'ils aient atteint un âge mûr, » qu'ils se fassent eux-mêmes leur fortune, comme je me suis » fait la mienne, et que par leur conduite, ils se montrent les » dignes héritiers de ceux qui leur ont donné le jour. »

Tandis que les avis prudents étaient ainsi repoussés par le duc de Guise, il écoutait avec avidité les conseils qui tendaient à l'affermir dans sa marche hardie vers le pouvoir suprême. Cependant ses amis persistaient à lui donner l'éveil sur les périls dont il était environné : un jour, en se mettant à table, il trouva sous sa serviette un petit papier roulé; il le déroula nonchalamment et lut ces mots : « Donnez-vous de garde, on est » sur le point de vous jouer un mauvais tour. » Guise, souriant avec dédain, écrivit au-dessous de cet avertissement : *On n'oserait;* puis il jeta le billet sous la table. Ceci se passait la veille de son assassinat.

Le même jour, les partisans du prince lorrain l'ayant prié d'assister à un conseil secret, le conjurèrent de quitter Blois.... « Non, par le sang du Christ, s'écria-t-il, quand je verrais la » mort entrer par la fenêtre, je n'ouvrirais pas cette porte pour » lui échapper. » Telle était alors la dégénérescence des beaux sentiments de la chevalerie, qu'il n'en restait plus qu'un vain mépris de la mort : faste pompeux de l'ame, sans noblesse, comme sans utilité.

Et pendant qu'Henri de Guise secouait ainsi follement le joug de la crainte, Henri III, aux approches de Noël, se livrait à ces

austérités, à ces bigotes momeries qui formaient un si étrange contraste avec le scandale de sa vie dissolue. Enfin, le 22 au soir, le roi annonça qu'il voulait le lendemain se rendre en pélerinage à Notre-Dame-de-Cléry, et qu'avant son départ, il désirait tenir conseil à six heures du matin, afin d'expédier quelques *affaires pressantes*, et pouvoir se livrer ensuite, pendant le reste de la semaine, *aux devoirs de notre sainte religion*..... Les affaires pressantes, c'était un meurtre! et celui qui l'ordonnait osait parler de prière!

Cependant Loignac, qui avait accepté la mission d'assassin, s'adjoignit, avec la permission du roi, le nommé Larchant, l'un des capitaines des gardes : Loignac était l'ame du complot; Larchant en devait être le bras. Après avoir reçu les dernières instructions du roi, il fit sortir secrètement les moines des cellules qu'ils occupaient dans les combles du château, et y fit cacher, avec non moins de mystère, les gardes ordinaires appelés les *quarante-cinq*. Tandis que ces dispositions s'accomplissaient, Henri III, en se retirant dans son appartement, recommandait à Du Halde, son valet de chambre, d'avoir soin de l'éveiller à quatre heures; et cette recommandation, surgissant d'une pensée sanglante, fut faite d'un accent aussi calme que s'il se fût agi d'une partie de chasse. En effet, quatre heures sonnant, Du Halde heurta à la porte de l'appartement royal. Louise de Piolans, première femme de chambre, demanda qui frappait*... « Dites » au roi qu'il est quatre heures, » répondit le ponctuel serviteur.

Henri III se lève alors, avec le même calme qu'il avait montré la veille; demande ses bottines, son bougeoir, et se rend à son cabinet. Déjà Du Halde et Bellegarde s'y trouvent. Bientôt Loi-

* Au sein de la vie la plus déréglée, les grands, au moyen-âge, respectaient encore quelques usages des époques patriarcales : ainsi, Henri III qui, de mille façons, avait violé la sainteté du lien conjugal, habitait avec la reine, comme un homme que rien n'eut distrait de ses devoirs d'époux.

gnac arrive avec neuf gardes, qu'il a fait descendre à bas bruit des combles où se tiennent les quarante-cinq Là, dans la demi-obscurité que laisse régner un seul flambeau de cire blanche, ces soldats apprennent ce que l'on attend d'eux, et reçoivent la promesse de grandes récompenses... Éblouis par le reflet lointain de ces richesses, ils jurent qu'ils sont prêts à faire tout ce qu'on attend d'eux... Henri lui-même les aposte dans sa chambre à coucher, avec recommandation à l'huissier Nambu de n'y laisser pénétrer personne, et défense d'en laisser sortir ceux qui s'y trouvent.

En donnant tous ces soins aux préparatifs d'un crime, Henri de Valois s'était montré constamment impassible : pas un soupir n'avait annoncé en lui la moindre émotion. Rentré dans son cabinet, il fait parvenir au maréchal d'Aumont l'ordre d'ouvrir le conseil; tandis que Bellegarde, qui vient d'amener deux chapelains dans l'oratoire, leur recommande de prier Dieu qu'il daigne favoriser une expédition entreprise pour le repos du royaume.

Le temps, dit le mémorialiste Paquier, était triste et sombre; une pluie froide tombait par torrents lorsque, vers huit heures du matin, le duc de Guise se rendit au conseil. « Le ciel, ajoute » le même écrivain, semblait pleurer les malheurs qui allaient » advenir. » A cette époque, la galanterie se mêlait à toutes les conspirations : on a vu que Catherine de Médicis avait longtemps exploité, comme moyen de séduction, les charmes des femmes qui l'environnaient, et peu défendu les siens même contre les incitations de sa politique. Ces tendres et spéculatives préoccupations militaient encore pour ou contre Guise ; et parmi les auxiliaires de ce prince, se trouvait la belle marquise de Noirmoutiers, alors catholique fervente, quoiqu'elle eût été naguère quelque peu hérétique, de par l'amour, avec Henri de Navarre. Le Balafré venait de passer la nuit avec cette dame, qui, vers trois heures du matin, ne l'avait laissé s'éloigner qu'en lui recommandant de veiller à sa sûreté. Guise, en ren-

trant chez lui, s'était couché, et ses valets de chambre ne l'avaient pas éveillé sans peine à huit heures.

La compagnie de Larchant était réunie au bas du grand escalier quand le duc y arriva; surpris de cette disposition, il en demanda le motif. Alors le capitaine s'avança tête nue près du prince, lui remit une requête tendant à faire payer à ses gardes leur solde arriérée, et sollicita la permission d'attendre en ce lieu la décision du roi à ce sujet. Ce prétexte était maladroit : la présence en armes d'une compagnie entière pour un tel objet, devait faire naître le soupçon dans l'esprit du Lorrain; la fatalité voulut qu'il n'en fût point ainsi : Guise passa sans défiance, après avoir promis son appui pour la demande exposée par le capitaine. Soudain celui-ci dispose ses gardes sur les escaliers mêmes; puis il en envoie vingt à la montée du vieux cabinet, sous les ordres de l'exempt Montcler. En ce moment, Crillon fait fermer toutes les portes du château.

Lorsque le duc entra dans la salle du conseil, il y trouva déjà réunis les cardinaux de Guise et de Vendôme; les maréchaux d'Aumont et de Retz; le sieur de Rambouillet; MM. de Marillac et de Pétremol, maîtres des requêtes; Marcel, intendant des finances, et Fontenay, trésorier de l'épargne; l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, arriva presque aussitôt.

Cependant Guise, qui s'était plaint du froid en entrant, se plaça près du feu. Il était pâle, réfléchi et se sentait près de défaillir. Fut-il frappé en cet instant d'un de ces pressentiments funestes qui traversent quelquefois la pensée de ceux dont l'heure suprême approche; ou subissait-il seulement la conséquence des excès auxquels il s'était livré durant la nuit? Toujours est-il certain que ce prince, d'une voix affaiblie, demanda un confortatif. M. de Saint-Priest, premier valet de chambre du roi, lui apporta des prunes de Brignoles confites. Mais à peine avait-il goûté de ce fruit, lorsque le nommé Revol ouvrit la porte et lui dit que le roi l'attendait dans son vieux cabinet. Le

duc, se levant alors, mit quelques prunes dans son drageoir, et jetant les autres sur la table, il dit en riant : « Messieurs à qui en veut. » Puis, saluant l'assemblée, il releva son manteau avec grâce, rapportent les chroniqueurs du temps, et se dirigea vers la chambre du roi. La porte fut aussitôt fermée derrière lui.

Dans la pièce qui précédait le cabinet, Guise se trouva, avec quelque surprise, au milieu des quarante-cinq, dont la présence en ce lieu lui parut inusitée. Il salua ces hommes en traversant leur groupe et s'avança vers le cabinet, dont il hésitait toutefois à lever la portière, lorsque le nommé Montsery, le saisissant par le bras, lui porta à la gorge un coup de poignard..... « *Mes amis, mes amis, trahison!* » s'écrie le prince, dont le sang coule à flots. Des amis! hélas! il n'en a pas à ses côtés; il ne s'y trouve que des assassins. Frappé simultanément par des Effrenats, Sainte-Malines et d'autres meurtriers, le duc éprouve néanmoins, durant quelques instants, cette excitation du désespoir qui double la vigueur de l'homme; il renverse un des gardes d'un coup du drageoir qu'il tient à la main, et entraîne les autres, qui se cramponnent à lui. Un instant, il parvient à les écarter et court en chancelant jusqu'au bout de la chambre du roi..... Mais là, les bras tendus, la bouche ouverte, les yeux éteints, il tombe au pied du lit, en s'éciant : *Mon Dieu! miséricorde!* Ce furent ses dernières paroles.

Alors Henri III sort de son cabinet, s'avance vers le cadavre, le contemple froidement, ordonne de s'assurer des papiers qu'il peut avoir sur lui, et rentre dans la pièce dont il vient de sortir.

On trouva dans la poche du Balafré une note ainsi conçue : « Pour faire la guerre civile en France, il faut cent mille écus » par mois. » Au moment de cette recherche, Guise poussa un long et bruyant soupir, qui fit relever brusquement et pâlir les investigateurs : c'était le dernier effort d'une vie puissante.

Après cette suprême convulsion, le corps demeura raide et inanimé. On jeta dessus un tapis; puis il fut traîné dans une garde-robe.

Cependant le bruit tumultueux causé par le meurtre avait été entendu de la salle du conseil. Le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon veulent s'élancer vers la chambre du roi; le maréchal d'Aumont, se levant alors de son siége, tire son épée et dit aux deux prélats : « Ne bougez, messieurs, le roi a » affaire à vous.... — On tue mon frère, répond le cardinal » avec le cri du désespoir.... » Un geste impérieux du maréchal est son unique répartie, et la porte est barricadée. *La France est perdue!* s'écrie en ce moment le maréchal de Retz, d'un accent solennel, empreint de la prévision des suites d'une si horrible catastrophe.

En effet, le roi avait affaire au cardinal de Guise et à l'archevêque de Lyon : on les arrête dans la journée, au nom du roi, ainsi que la mère d'Henri de Guise, ses enfants, ses plus proches parents, ses principaux partisans et le vieux cardinal de Bourbon. Tandis que ce coup de main hardi s'exécute, sans la moindre réclamation des états, quoique l'on fouille brutalement toutes les maisons où les députés sont logés, le roi descend chez sa mère, alors retenue au lit par la goutte... « Voilà, » mon fils, un grand coup, » dit-elle en apprenant le premier crime de ses enfants auquel sa volonté n'ait pas participé; « mais en avez-vous prévu les suites? — Oh! que oui, madame, » répondit le monarque, j'ai pourvu à tout. — C'est bien coupé, » reprit la reine avec son sinistre sourire; il faut coudre à » présent. »

Après cette entrevue, Henri III se montra au peuple, qui resta muet et sombre à sa vue..... L'indignation était au comble; mais une terreur secrète glaçait les esprits. Le roi eut, dans cette même journée, une longue conférence avec le cardinal Morosini, légat du pape, qui, sans se prononcer ni pour ni contre le terrible coup d'état qui s'accomplissait, se contenta

d'exhorter le monarque à soutenir la religion. Henri, se croyant ainsi autorisé à terminer, à la gloire de Dieu, l'attentat commencé, ordonna de massacrer le cardinal de Guise, prélat turbulent, emporté, que l'on regardait comme aussi dangereux que son frère. Mais les *quarante-cinq*, assassins du Balafré, refusèrent de tremper leurs mains dans le sang d'un prêtre. Ce furent quatre soldats des gardes qui, moyennant quatre cents écus, se chargèrent de ce meurtre. On sépara d'abord le cardinal de l'archevêque de Lyon, avec lequel il avait été enfermé ; ils venaient de passer en prières toute cette lugubre journée du 23 décembre. On les trouva encore prosternés quand on entra dans leur prison. L'un et l'autre se croyaient voués à la mort; l'un d'eux se trompait : ce n'était pas le cardinal de Guise. On lui déclara bientôt qu'il n'avait plus que quelques instants à vivre. Il entendit sans se troubler ce terrible avis, se mit à genoux, recommanda son ame à Dieu; puis, couvrant sa tête d'un pan de sa robe, il dit d'une voix ferme aux assassins : « Faites votre commission. » A l'instant, vingt coups de hallebarde lui sont portés ; il expire en disant : « Seigneur, je » suis à vous. »

Les deux Guise morts, le roi les craignait encore; on mit leurs corps tout habillés dans la chaux vive, de peur que les Guisards n'en fissent des reliques.

Henri, disait-il, avait pourvu à tout; cela était si peu vrai qu'il ne sut pas même profiter de son crime, qui devait, avec plus d'énergie de sa part, restaurer sa puissance expirante. Il ne sut pas prendre le moindre ascendant sur les états; il ne leur fit aucune proposition importante; l'assemblée se termina par de longues et verbeuses harangues, qui ne pouvaient aider la couronne à sortir des embarras inextricables où elle était engagée : embarras auxquels allait s'ajouter l'indignation publique. L'effort de résolution qu'Henri III venait de faire en abattant une tête redoutable, avait suffi pour épuiser son courage : il retomba bientôt dans sa langueur, dans son apathie ordi-

naire; il ne parut avoir été roi un instant que pour acquérir la réputation d'un tyran sanguinaire*.

« La reine-mère ne vit pas les sinistres événements qui se succédèrent avec rapidité après le drame sanglant de Blois : frappée des reproches du vieux cardinal de Bourbon, qui l'accusa d'avoir amené ses neveux et lui à la boucherie, cette princesse fut saisie d'une sombre terreur, au sein de laquelle se reproduisirent à ses yeux, dans une lugubre fantasmagorie, les victimes qu'elle avait elle-même sacrifiées; les portes de l'enfer s'ouvrirent devant son imagination troublée. Dans le redoublement d'une fièvre ardente, elle eut la terrible prévision des châtiments qui lui étaient réservés.... Elle expira au milieu de ces terreurs, comme avait expiré Charles IX, son fils et son élève dans l'art des perfidies, dans l'exercice des vengeances homicides. Catherine mourut le 5 janvier 1589, dix jours avant la clôture des états si tristement célébrés en 1588**. »

Les chemins du sépulcre royal étaient fermés par la guerre civile : la mère d'Henri III ne put être transportée immédiatement à Saint-Denis; on la déposa, maladroitement embaumée, dans l'église de Saint-Sauveur à Blois. Mais bientôt la décomposition du corps ne permit plus de le conserver; il fallut l'enterrer en pleine terre dans l'église, où cette dépouille mortelle demeura long-temps dans le plus profond oubli. Les acteurs de la grande scène du monde, comme les autres, meurent souvent tout entiers dès qu'ils sont descendus de leur théâtre.

Selon les dernières volontés de la reine-mère, ses entrailles

* M. de Châteaubriand a consacré une page sublime aux états de Blois et de leur sanglante catastrophe : page aussi bien pensée qu'admirablement écrite.

Depuis lors, M. Vitet a traité le même sujet en romancier, mais avec tout le charme de la poésie. Sous l'empire, M. Renouard, auteur de la belle tragédie des *Templiers*, avait fait représenter à Saint-Cloud, devant Napoléon, une tragédie des *Etats de Blois*, sur laquelle l'empereur porta un jugement sévère, que le public confirma.

** La *Loire historique*, t. III, page 709.

furent inhumées dans l'église de Saint-Saturnin du faubourg de Vienne, où elle avait fondé l'entretien d'une lampe qui devait brûler à perpétuité. Sur des vitraux de cette église, que Catherine avait protégée, on voyait autrefois ses armes et cette devise, faisant allusion à la lampe que nous venons de mentionner : *Ardorem extinctâ testantur vivere flammâ.*

Catherine de Médicis laissait pour huit cent mille écus de dettes ; Henri III, du trône de France, vit vendre à l'encan les meubles de sa mère, dont le prix ne put suffire à payer ce qu'elle devait, sans qu'il fût au pouvoir du roi de combler le déficit. Mais dès-lors on ne s'étonnait plus de la banqueroute d'une monarchie.

Cependant Henri III tenait prisonniers dans son château de Blois le cardinal de Bourbon, le duc de Nemours, le jeune duc de Guise, l'archevêque de Lyon, le président de Neuilly, le prévôt des marchands Marteau, et quelques autres personnages moins marquants. Jusqu'alors l'unique résultat de sa victoire sanglante était d'avoir fait du monarque un geôlier, et même un geôlier inhabile, car le duc de Nemours parvint sans peine à s'échapper. Henri, furieux de cette évasion, fit arrêter la duchesse : déplorable vengeance qui, selon Brantôme, put avancer la mort du dernier des Valois qui aient régné en France. En se jetant dans le parti de l'Union, dont il n'avait pas su rester le chef, il s'était privé, sans être réconcilié avec les protestants, de l'appui que les papistes auraient pu lui prêter; et par la catastrophe de Blois, il venait de s'aliéner à jamais ces derniers. Il se trouvait donc isolé entre deux factions puissantes, sans moyens pour les combattre, et contraint de se livrer pieds et poings liés à l'une ou à l'autre. Henri ne savait que résoudre, lorsque le comte de Soissons vint le trouver à Blois, et lui conseilla de se rapprocher du roi de Navarre. Ce parti était en effet le plus sage; Henri le comprit et se disposa à le prendre.

Le Navarrois occupait alors une partie de la Touraine, dont il pouvait sans peine prendre la capitale, si tel eût été son dessein.

Henri de Valois partit pour Tours, traînant à sa suite les illustres prisonniers que nous avons nommés plus haut, et laissant dans la ville et dans le château de Blois une garnison suffisante pour les défendre, au moins contre un premier coup de main. Les deux monarques se joignirent au château de Plessis-les-Tours; l'alliance qu'ils conclurent* pouvait sauver le trône des Valois, si Henri ne s'était pas fait des ennemis irréconciliables de certains seigneurs plus habiles que lui à remuer les masses, qui, dans tous les temps, donneront la victoire aux grands qu'elles serviront.

Dans l'été de 1589, les troupes calvinistes couvraient les deux rives de la Loire, à titre d'alliés de la couronne; Henri de Navarre occupait le château de Blois, d'où il écrivait à la belle Corisandre d'Andouin, sa maîtresse: « Je vous écris de Blois,
» où, il y a cinq mois, on me condamnait comme hérétique et
» indigne de succéder à la couronne, et j'en suis à ceste heure
» le principal pilier. Si le roi use de diligence, comme je l'es-
» père, nous verrons bientôt le clocher de Notre-Dame de
» Paris. »

Henri III revit en effet les tours de la vieille basilique; mais il ne devait pas pénétrer victorieux dans son enceinte.

Durant l'un des séjours de la cour à Blois, Catherine de Médicis y avait attiré des Capucins, qu'elle avait logés au jardin bas du château; ils célébraient les offices dans un pavillon de cette demeure royale. Ces religieux, qu'Henri III et sa mère comblaient de bienfaits, quittèrent Blois en 1589, sous prétexte de l'excommunication lancée contre le roi à l'occasion de l'assassinat du cardinal de Guise. Sa Sainteté avait vu sans colère le massacre du duc, tout fervent catholique qu'il se fût montré; mais Sixte-Quint, ce pâtre élevé au Saint-Siége par la plus étrange fortune, n'avait d'entrailles que pour les puissances sacerdotales, et les souverains n'eurent jamais d'ennemi plus

* Voyez *La Loire historique*, tome IV, article *Plessis-les-Tours*.

acharné. Il enviait à Elisabeth, reine d'Angleterre, le supplice de Marie Stuart, et répétait souvent qu'il mourrait heureux s'il faisait condamner à mort une tête couronnée.

Les autres religieux de Blois ne se crurent pas obligés de quitter leurs maisons par respect pour les fureurs du souverain pontife : ils s'indignèrent d'une manière moins excentrique du meurtre sacrilége d'un prince de l'église. Nous soupçonnons même que si les Capucins eussent joui de l'existence splendide des autres communautés d'hommes établies dans la capitale du Blésois, ils ne se fussent pas montrés orthodoxes au point de l'abandonner.

CHAPITRE VII.

Blois jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

Sous les rois de la maison de Bourbon, Blois, ce théâtre de tant d'événements mémorables, n'offrit plus que par rares intervalles des faits dignes d'être consignés par l'histoire. Henri IV ne négligea point cependant le château où venait de s'accomplir un coup d'état qui lui avait donné la couronne. Est-il certain qu'au mois d'avril 1589, ce monarque ait daté de cette résidence royale son premier édit contre les duels? Nous ne pouvons, dans tous les cas, admettre la réalité de ce fait qu'en le faisant rapporter aux sujets du roi de Navarre, Henri III n'étant mort qu'au mois d'août suivant.

Quoi qu'il en soit, le berceau de Louis XII, déjà changé en tombeau, puis en prison sous Henri III, devait conserver longtemps cette lugubre destination, que nous verrons bientôt con-

tinuer par la captivité d'une reine qui avait partagé le trône d'Henri-le-Grand.

Tandis que Marie de Médicis, en luttant de pouvoir avec le duc de Luynes, favori du roi, son fils, armait contre elle l'intrigue de ce courtisan, l'ordre des Minimes s'établissait à Blois. Il avait été question, du vivant même de Saint François de Paule, d'amener ces religieux dans cette ville; divers événements s'étaient opposés à cette fondation. Enfin, en 1614, Achille d'Herbelin, écuyer, seigneur de Champigny, donna aux Minimes un terrain, qu'ils abandonnèrent, après quelques années, pour occuper le couvent où la révolution les trouva. Cette communauté, fidèle aux principes de son humble fondateur, jouissait d'environ quatre mille livres de rente au plus.

Jusqu'en l'année 1617, Marie de Médicis, soutenue par le maréchal d'Ancre, dont elle avait fait une puissance, conserva la direction des affaires, dans lesquelles Richelieu, encore simple évêque de Luçon, développait déjà, mais secrètement, son immense sagacité. Enfin, Luynes et les autres favoris de Louis XIII parvinrent à lui persuader que Concini « voulait » éloigner de sa personne ce qui lui restait de fidèles serviteurs, » et le réduire sous une dure tutelle. » Le roi se prit à haïr le maréchal, et bientôt il devint facile d'obtenir de ce prince l'ordre de donner au massacre des Guise un funeste pendant, sous le successeur immédiat du meilleur des souverains. Le pouvoir de la reine-mère, privé de son principal appui, ne pouvait se maintenir; Richelieu ne se sentait pas assez fort pour se faire ouvertement le champion de Marie : il eut craint, l'habile politique, d'étouffer le germe de sa puissance future, en l'exposant trop tôt au choc des partis. Louis XIII déclara donc à sa mère qu'elle devait quitter la cour; lui laissant le choix du lieu de sa retraite, sans lui dissimuler toutefois que cette retraite serait un exil. Elle choisit le château de Blois, s'y rendit le 4 mai 1617, et ne tarda guère à reconnaître que ce palais était pour elle une prison.

Richelieu avait suivi la reine-mère à Blois : sans adopter tout ce qu'on a débité sur les relations intimes de cette princesse et de ce prélat, il est permis de penser au moins qu'en se rendant l'intermédiaire des négociations entre la mère et le fils, M. de Luçon se flattait d'agrandir son influence en devenant utile. Mais un ordre de la cour obligea cet habile conseiller à quitter Blois ; il se retira d'abord dans son bénéfice de Coursai, en Anjou, puis dans son évêché, où la cour ne lui permit pas de rester. Enfin, il fut relégué à Avignon ; de là, quoique surveillé de près, il ne laissa pas de diriger la conduite politique de la reine-mère.

Mais l'isolement de Marie à Blois la désespérait : elle avait acquis la triste conviction que le château était sa prison ; car elle n'en pouvait sortir, même pour une courte promenade, sans être accompagnée d'une prétendue garde d'honneur, qui n'était qu'une maréchaussée ayant mission de surveiller et limiter au besoin ses pas. Eloignée de ses conseillers habituels, de ses amis, elle trouvait encore plus dur, peut-être, de se voir privée de ces courtisans dont les flatteries, toutes fallacieuses qu'elles peuvent être, sont un aliment nécessaire à la vie des grands.

Dans les premiers temps de sa captivité et pour tromper ses ennuis, Marie de Médicis fit dans le Blésois quelques embellissements. Nous avons vu qu'au XII.e siècle la seigneurie de Vienne (l'antique *Insula Evenna*) appartenait aux comtes de Selles ; ils conservèrent ce fief jusqu'au commencement du XVII.e siècle ; et ce ne fut qu'en 1608 qu'il fut réuni au comté de Blois, par un échange conclu entre Henri IV et Philippe de Béthune, à qui le roi abandonna en partie les seigneuries de Gy, de Soing et celle de Billy en Sologne. L'église paroissiale de Saint-Saturnin de Vienne, dont l'origine remontait au IX.e siècle, selon la légende de saint Eusice, avait été reconstruite dès le XIII.e siècle, agrandie par Anne de Bretagne et Catherine de Médicis ; et malgré ces divers travaux, elle avait le plus grand besoin de réparations en 1617. Marie de Médicis les fit exécuter ; il est facile de

reconnaître les travaux appartenant à cette époque : nous en reparlerons.

La mère de Louis XIII ayant fait constater par ses médecins l'efficacité des eaux minérales de Saint-Denis, près Blois, fit construire trois canaux pour conduire ces eaux dans un beau bassin. Il existait dès-lors en ce lieu, dont la situation est admirable, un château du moyen-âge, que la reine habita quelque temps. Le paysage enchanteur qu'elle découvrait de ce point élevé, trompait le souvenir qu'elle conservait des sites de sa belle et poétique patrie; mais souvent la vue des rives splendides de la Loire lui rappelait amèrement qu'elle ne pouvait les parcourir en pleine liberté.

Malgré les distractions que la reine s'était procurées, l'espionnage dont on l'entourait, le bannissement de ceux qui cherchaient à la servir, et le resserrement de sa captivité étaient devenus intolérables. Ce fut à cette extrémité que la veuve du grand roi approuva un plan d'évasion qui lui fut présenté, et dont nous devons en peu de mots rapporter les précédents. Louis XIII promettait depuis long-temps de venir voir sa mère ou de l'appeler près de lui; mais l'été de 1618 avait pris fin, l'automne était presque écoulé, et l'hiver approchait sans que ni l'une ni l'autre de ces promesses se fût accomplie. Les plaintes de la reine, aigries par cette déception, étaient devenues plus fréquentes lorsque le plan d'évasion dont nous avons parlé plus haut fut mis sous ses yeux.

Il avait été conçu, médité, étudié par un abbé Florentin nommé Ruccelai; bien qu'elle eût reconnu dans ce projet le zèle d'un compatriote, elle n'y attacha pas d'abord une grande confiance. « Ruccelai, homme du monde, ami des plaisirs et voluptueux avec délices, se jetait là dans une entreprise bien éloignée de ses habitudes ordinaires. On l'avait vu naguère à Paris donnant des repas somptueux, des fêtes où l'on entendait la meilleure musique du temps, où l'or et les pierreries des plus riches parures étincelaient dans le mouvement rapide des sarabandes;

enfin, dit Siry, la maison de Ruccelai était comme un magasin de gants, d'éventails, de fleurs, de parfums et des galanteries les plus agréables que produisissent l'Espagne et l'Italie. Or, quelle carrière de labeur allait s'ouvrir le serviteur de Marie après cette existence joyeuse et fleurie!

» Mais quoique d'une complexion grêle, cet Italien était doué d'une ame forte et d'une résolution inaltérable. Sa constance triompha de tous les obstacles. Ruccelai se rendit près de Blois; il étudia si bien les lieux et les moments qu'il se fit remarquer de la reine, et parvint à établir une correspondance connue d'elle seule. Certain d'avoir son assentiment, il lui fait parvenir l'exposé des moyens qu'il se propose de mettre en œuvre, qu'elle approuve également. » On était au mois de décembre; le courageux abbé affronte neiges et frimas, et tantôt à pied, tantôt à cheval, souvent seul et presque toujours la nuit, il se rend de Blois à Sedan, afin d'invoquer le concours du duc de Bouillon, pour l'exécution de son projet.

Bouillon avait été peu satisfait de la reine-mère pendant qu'elle gouvernait; il se montra pourtant flatté de la proposition de Ruccelai; mais, soit crainte, soit amour du repos, il refusa, et indiqua le duc d'Epernon comme le seul homme qui pût utilement se mettre à la tête du parti de la reine..... Ce grand seigneur si fier, si impérieux et toujours flatté qu'on le supposât tout-puissant, consentit à ce qu'on lui demandait. Peut-être conservait-il encore au fond du cœur une étincelle du sentiment qui, après la mort d'Henri IV, l'avait porté à se déclarer le champion de sa veuve envers et contre tous.

Quoi qu'il en soit, tout parut suffisamment préparé au mois de février, pour que l'évasion de la reine s'accomplît avec des chances assurées de réussite. Ruccelai demeura près du duc d'Epernon, afin qu'il ne bronchât point dans l'entreprise; tandis qu'un valet de chambre nommé Cadillac se rendait à Blois, muni d'une lettre pour la reine. Dans le même temps, Du Plessis-Busonnière, frère de Richelieu, attendait aux Montils les

ordres de Marie. Cette princesse, avant de les lui donner, le fit prier de s'avancer jusqu'au faubourg de Vienne, où il recevrait, lui faisait-elle dire, de nouvelles instructions à l'auberge du *Petit-Maure*. En effet, ce fut dans cette hôtellerie, dont on ignore aujourd'hui la position, que l'on vint chercher Du Plessis pour le conduire secrètement auprès de la reine. Ce gentilhomme insista vivement pour que le départ ne souffrît aucun retard; mais il fallait que quelqu'un de l'intérieur en fît les préparatifs. Marie avait près d'elle, en qualité d'écuyer, le comte de Bresne; ce seigneur, désigné par la cour, devait inspirer peu de confiance à la princesse; elle se décida pourtant à lui confier son projet d'évasion, et par bonheur, elle le trouva prêt à suivre ses volontés. Tout étant disposé, Cadillac fut chargé d'aller prévenir le duc d'Epernon et l'archevêque de Toulouse, son fils, des dispositions arrêtées à Blois. Ce messager, renvoyé immédiatement près de Marie, lui apprit que le prélat attendait sa majesté à Montrichard, avec cinq cents maîtres, et que son père, à la tête d'un corps imposant, viendrait au-devant de la reine.

Malgré ces prudentes dispositions, Marie de Médicis hésitait encore à tenter l'aventure au moment d'un petit conseil intime, composé de Bresne, Du Plessis, La Mazure et du Lyon, ces deux derniers exempts des gardes, et d'une femme de chambre italienne nommée Catherine. Tout-à-coup on frappa à la croisée du cabinet où l'on délibérait : c'était Cadillac qui, s'étant servi des échelles déjà dressées, apportait les dernières nouvelles du duc d'Epernon et du cardinal de Lavalette : il n'y eut plus moyen de temporiser.

Le ciel était pur; un beau clair de lune éclairait doucement la nature. « Sans perdre plus de temps, dit l'auteur de la vie » du duc d'Epernon, Marie elle-même leva sa robe, et l'ayant » troussée pour sortir plus aisément, elle donna la main au » comte de Bresne qui était passé le premier, et passa la se- » conde; Du Plessis vint ensuite, puis les autres. La reine eut

» tant de peine à cette première descente, qu'elle ne put se ré-
» soudre à se servir de l'échelle de corde pour descendre de la
» plate-forme; elle aima mieux s'asseoir sur un manteau, lequel,
» tiré doucement en bas, conduisit à l'aise sa majesté. La reine
» fut incontinent prise sous le bras par le comte de Bresne et
» Du Plessis, qui, la conduisant le long du faubourg (celui du
» Foix), firent rencontre de ses propres officiers. Ceux-ci voyant
» une femme sans flambeaux, entre deux hommes, la prirent
» pour une femme de débauche. Elle l'ouït et dit en riant à
» Du Plessis, *ils me prennent pour une bonne dame* (la qualifica-
» tion était indulgente). »

On était parvenu sans encombre de l'autre côté du pont, dans une ruelle écartée du faubourg de Vienne, où l'on avait caché le carosse de la reine. Les postillons étaient en selle; la veuve d'Henri IV venait de monter en voiture; on refermait la portière lorsque sa majesté s'aperçut qu'il lui manquait une cassette contenant pour cent mille écus de pierreries.... Il fallut, malgré le danger de la situation, attendre le retour de Cadillac, que l'on envoya à la recherche de cette cassette. Un rayon de lune, se projetant sur ses ornements d'or, la fit découvrir sur la terrasse du château, où elle avait été oubliée. Cadillac ayant rejoint le cortége, on sortit silencieusement de Vienne; puis on alluma des flambeuux, et la royale fugitive se dirigea sur Montrichard, par la route de Bordeaux, qui traversait alors cette ville. L'escorte se composait d'abord d'un petit nombre de cavaliers; à quelque distance de Blois, elle fut renforcée par quinze gentilshommes. L'aurore tardive du 22 février venait de luire, quand on découvrit la petite ville fortifiée de Montrichard. Le cardinal de Lavalette, qui avait couché au château, en descendit, avec une noblesse assez nombreuse, pour recevoir la reine. Après s'être raffraîchie dans le vieux édifice bâti par Foulques-Nerra, Marie de Médicis, entourée maintenant d'une escorte rassurante, continua sa route vers Loches. A une lieue de cette ville, elle rencontra le duc d'Epernon venant à sa rencontre, à

la tête de ses gardes et de cent cinquante gentilshommes : « Il » entra dans le carosse de cette princesse, dit Anquetil, qui » manqua d'abord de termes pour marquer sa reconnais» sance. »

La reine passa seulement quelques heures au château de Loches, avec le duc d'Epernon, puis elle se rendit à Angoulême, sous la conduite de ce seigneur.

Après l'évasion de la reine Marie, le château de Blois demeura désert pendant quelques années ; Louis XIII n'y parut qu'un moment en 1626. Jusqu'alors ce grand édifice noircissait, le soir, le sommet du coteau, sans qu'aucune lumière constellât ses façades. Cependant, sous ce règne, une fondation remarquable eut lieu à Blois : Henri III avait établi dans cette ville, en 1581, un collége, et l'instruction était confiée à des régents séculiers. Mais vers les premières années du XVIIe siècle, le corps municipal demanda au roi des religieux de la société de Jésus ; sa majesté en accorda ; et ces Pères s'établirent à Blois en 1623. On leur donna, entre la Porte-Côté et les jardins du château, au quartier appelé la Bretonnerie, un terrain sur lequel ils firent construire un bâtiment assez vaste, dans lequel fut transféré le collége qu'ils dirigèrent. Postérieurement, le comte de Cheverny céda aux Jésuites un jardin, pour bâtir leur église, dont nous parlerons ailleurs, et qui fut élevée en partie aux frais de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Les disciples d'Ignace de Loyola demeurèrent chargés de l'instruction publique à Blois jusqu'au moment de leur expulsion ; après cet événement, elle fut de nouveau confiée à des prêtres séculiers. Il est probable que les Pères enseignaient encore lorsqu'un de nos poètes les plus agréables, Gresset, leur élève, professa à Blois l'une des classes de latinité.

Nous n'avons point signalé l'établissement à Blois des Véroniques ou dames chanoinesses de Saint-Augustin, dont le couvent était situé au Bourg-Neuf, parce que l'époque de cette fondation est inconnue. Cependant, ces religieuses prétendaient

que leur maison remontait aux comtes de Châtillon, et que Jean, premier du nom, leur avait accordé un droit de chauffage dont elles jouissaient encore en 1785. Quant aux Ursulines et aux Visitandines, établies aussi au Bourg-Neuf, elles ne furent installées qu'en 1625, les premières, par les sieurs Coustin et Leroux ; les secondes, par le Père Lecomte, jésuite.

On sait qu'en 1626, une conspiration s'était formée contre le cardinal de Richelieu : conspiration que ce ministre eut l'art de représenter à Louis XIII comme dirigée contre sa personne royale. Gaston, frère du roi, et les deux Vendôme, fils naturels d'Henri IV, étaient engagés dans cette conspiration, avec le capitaine d'Ornano et le jeune comte de Chalais, qui en fut la première mais non pas la seule victime. Le roi, informé ou plutôt abusé sur ce complot, voulut s'assurer du duc de Vendôme et du grand-prieur de France, son frère ; il annonça, en conséquence, le dessein de passer l'été à Blois, et s'y rendit en effet. Le grand-prieur accompagna la cour sans défiance, afin de suivre la demande de l'amirauté qu'il sollicitait. Ce bâtard du Béarnais ne manquait ni de finesse, ni d'habileté ; cependant il se laissa si bien abuser par les cajoleries de Louis XIII, qu'il conseilla à son frère, alors gouverneur de la Bretagne, de venir trouver le roi, qui désirait le voir. Le duc, peu rassuré sur les intentions du monarque, hésitait à faire ce voyage. Louis, prévenu des craintes manifestées par ce prince, dit au grand-prieur, en riant : « Je vous donne ma parole qu'il peut venir, » et qu'il n'aura non plus de mal que vous. » Sur cette promesse royale, dont une ame honnête ne pouvait soupçonner le double sens, le duc arriva. Le sort des deux frères devint égal effectivement : ils furent arrêtés l'un et l'autre le 1.er juin, et conduits au château d'Amboise. Louis XIII continua ensuite sa route vers Nantes, où fut condamné et exécuté le malheureux Chalais *.

* Voyez *La Loire historique*, tome IV, seconde partie.

Si Louis XIII habita rarement le château de Blois, sa cour séjourna plus souvent à Chambord, où ce monarque fit même exécuter des travaux d'embellissement, ainsi que nous le rapporterons ailleurs. Ce fut durant son séjour dans cette belle résidence que se passa l'aventure suivante, rapportée par plusieurs mémorialistes du temps. Après l'exil de mademoiselle de Lafayette, dont l'empire sur le cœur du roi avait effarouché Richelieu, ce monarque voua à mademoiselle d'Hautefort cette tendresse immaculée qui faisait sourire les dames de l'époque, très peu platoniciennes, si l'on en doit croire Brienne et Laporte. Or, durant un des voyages de la cour à Chambord, Louis XIII, en entrant chez la reine, vit que cette demoiselle glissait précipitamment dans son sein une lettre qu'Anne d'Autriche lui avait confiée. Le roi, à tort ou à raison, était jaloux; il ordonna à mademoiselle d'Hautefort de lui remettre cet écrit; et comme elle persistait à le cacher sous son corset, le prince pudibond prit les pincettes, afin de ne pas effleurer de sa main ces charmes *qu'il ne pouvait voir*, quoiqu'ils ne pussent lui faire *venir de coupables pensées;* et il allait introduire l'instrument de fer entre la collerette de la jeune personne et le tissu palpitant quelle recouvrait, lorsqu'elle parvint à se soustraire par la fuite à cette étrange investigation.

En 1631, la ville de Blois fut affligée d'une peste qui, dans l'espace de quelques semaines, enleva un grand nombre d'habitants. Les Capucins et les Cordeliers donnèrent, dans cette triste circonstance, des témoignages d'un pieux dévouement. Partout où le fléau sévissait, on voyait accourir ces bons religieux qui, au péril de leur vie, secouraient les pestiférés. Peu des Capucins échappèrent à la contagion, et beaucoup de Cordeliers périrent également : on vit long-temps l'épitaphe de ces derniers dans l'ancien cimetière de Champ-Bourdin *.

* Voici l'origine de ce nom, qui est aussi celui d'une rue de Blois. Un laboureur appelé Bourdin, en cultivant son champ, trouva une image de la Vierge sculptée

Pendant le cours du fléau, les habitants avaient fait un vœu à la Mère de Dieu; long-temps après cette calamité, on vit au-dessus des portes de la ville des figures de la Sainte Vierge, qu'on y avait placées alors; et chaque année, avant l'interdiction des rites extérieurs du catholicisme, on faisait à Blois une procession en actions de grâces de la protection divine.

Si l'on ne savait pas combien les épidémies sont capricieuses dans leur marche, on pourrait révoquer en doute les progrès que l'art médical avait faits à Blois au commencement du XVII.e siècle, selon les historiens du temps; car à l'époque même où la peste sévissait avec tant de rigueur aux bords de la Loire moyenne, il y avait à Blois un corps médical très régulièrement organisé. Les médecins de cette ville, sans doute en mémoire des célébrités de la science que le Blésois avait produites, s'étaient piqués d'une sorte de rectitude académique, consignée par des statuts datés de 1626, dont le manuscrit original, rédigé en latin, a été recueilli par M. de la Saussaye. En effet, une multitude de médecins célèbres avaient vu dès-lors le jour dans le comté de Blois : nous avons déjà cité Pierre Breschebien, médecin de Marie d'Anjou; vinrent ensuite Louis de Bourges, premier médecin de François I.er et d'Henri II; Jean Dufour, doyen de la faculté en 1548; Jehan Blanchet, médecin de Catherine de Médicis; Pierre Le Beau, médecin de Charles IX; Gilles Deschamps, auteur d'une traduction de Térence; Dufour, médecin d'Henri IV; enfin, Paul Reneaulme, le plus savant des médecins de son temps. Nous aurons occasion d'ajouter plus tard d'autres noms à cette liste d'illustrations blésoises dans l'art de guérir; revenons aux statuts de 1626.

en bois. Il crut que la présence de cette effigie provenait d'un miracle; et dans son enthousiasme, il fit bâtir une chapelle sur le terrain où elle avait été trouvée. Cette chapelle, qu'il dédia sous le vocable de *Notre-Dame-des-Neiges*, était annexée à l'ancienne paroisse de Saint-Honoré, et l'enclos qui lui servait de cimetière s'appelait le champ Bourdin.

Nous avons dit qu'ils consacraient une organisation du corps médical; par malheur ce n'était pas dans l'intérêt de la science : ce réglement, sorte de régulateur moral, ne donnait un frein qu'aux amours-propres et à l'intérêt matériel. L'humanité avait une bien faible part dans les bénéfices de cette fameuse organisation; nous n'en voulons pour preuve que la rédaction de l'article 23 : « Appelés en consultation auprès d'un malade, nous » émettrons tour-à-tour notre opinion par l'organe de l'un d'en- » tre nous. Le doyen fera connaître *au malade* et à la famille as- » semblée le résultat de la commune délibération ; et si les opi- » nions sont partagées sur la nature de la maladie et des remè- » des qui lui conviennent, afin qu'il ne soit pris aucune mesure » funeste au malade, *on se bornera à combattre les symptômes les* » *plus alarmants*. » Ainsi les médecins du XVII.[e] siècle faisaient ce que ceux de notre époque nomment dédaigneusement la médication du symptôme : ils combattaient au jour le jour les effets, dans l'ignorance des causes. Que de malades, bon Dieu ! ce système aveugle a dû tuer !

Depuis que la cour ne paraissait que rarement à Blois, et seulement pour rendre hommage à une résidence royale où l'un de nos meilleurs souverains avait vu le jour, cette ville n'offrait plus qu'un aspect fort triste. La vie publique, animée, féconde en industrie, sous les derniers Valois, était devenue morne, inactive, sans ressort; les hommes de savoir s'en étaient éloignés pour chercher ailleurs la fortune et la renommée. Les autorités, les magistrats de la localité seuls y entretenaient une aristocratie rentrée dans les bornes resserrées d'un faste provincial, et qui laissait languir les classes industrielles et commerçantes du pays. Plusieurs fois, Gaston d'Orléans, depuis que le cardinal de Richelieu gouvernait la France en monarque plutôt qu'en ministre, avait été exilé à Blois par Louis XIII, son frère. Mais, dans cette situation, ce prince aventurier, toujours mêlé aux intrigues politiques, s'était peu occupé de raviver les prospérités du Blésois, devenu son apanage. Enfin, en 1636, Gas-

ton se retira à Blois, précédé d'une désapprobation à peu près générale de sa conduite antérieure.

Nous n'énumérerons point ici toutes les fautes dans lesquelles le second fils d'Henri IV s'était laissé entraîner par son ambition maladroite, par son incessante mobilité, et par la faiblesse extrême qui faisait défaut à tous ses projets, après avoir compromis et même sacrifié la vie de tous ceux qui avaient embrassé sa cause. La résidence de Gaston à Blois fut le commencement d'une ère nouvelle dans sa vie : nous allons le voir protéger les sciences, les lettres et les arts; l'industrie se réveillera à son appel; les travaux d'architecture qu'il fera exécuter imprimeront à la ville un mouvement salutaire, et lui rendront sa prospérité, après tant de souffrances nées des orages politiques.

Lorsque Gaston vint s'établir dans son château de Blois, il n'était point encore parvenu à faire légitimer son union avec Marguerite de Lorraine, par le roi, son frère : cette princesse continuait à résider dans les Pays-Bas, avec la reine-mère, aux soins de laquelle son époux l'avait confiée. Richelieu se flattait naguère encore de faire rompre le mariage du prince. Durant un bref séjour de celui-ci à Paris, le premier ministre l'avait fait trouver avec madame de Combalet, sa nièce, afin d'essayer si les séductions de cette dame n'affaibliraient pas dans le souvenir de Monsieur, celles de Marguerite. Mais les charmes dont on prétendait le rendre tributaire étaient une monnaie courante à la cour et qu'il dédaigna. Ce fut un motif de plus pour que le cardinal s'opposât à la légitimation du mariage de Monsieur. Enfin, en 1638, Anne d'Autriche ayant mis au monde l'enfant providentiel qui devait être le grand Louis XIV, cet événement acheva de dissiper les ombrages de Louis XIII contre son frère, dans lequel il cessa de voir un successeur qu'on lui avait fait si long-temps redouter de son vivant. La grande Mademoiselle, fille de Gaston, avait-elle bien lu dans la pensée de son père lorsqu'elle disait « qu'il éprouvait une amitié si cordiale pour la » reine et pour le roi, qu'il ne laissa pas d'être aise de cette

» naissance et de le témoigner? » Cependant ce ne fut que huit jours avant sa mort que Louis XIII consentit à reconnaître le mariage de son frère; encore fut-ce avec la condition que Madame serait mariée de nouveau devant l'église en France, comme si la première bénédiction devait être nulle.... Cette surabondante cérémonie eut lieu à Meudon, le 26 mai 1643; Louis XIII ne put en être témoin : il avait cessé de vivre le 14 du même mois. Au moment où l'archevêque de Paris prononçait le *conjungo*, Monsieur, qui se croyait suffisamment marié, interrompit le prélat pour lui prescrire d'ajouter : *in quantum opus est.*

A dater de cette époque, la vie si long-temps orageuse de Gaston, devint douce et honorable : ce prince reprit dans le royaume la position qui convenait à son rang. Mais il habita peu, depuis lors, le palais du Luxembourg, à Paris, qui lui avait été légué par sa mère, et que l'on désigna postérieurement sous le nom de palais d'Orléans. Il préférait à ce séjour celui de son château de Blois. De 1637 à 1643, il s'y était consolé de sa nullité politique, en se livrant à son goût naturel pour les sciences et les arts. Plus tard, s'il accordait quelque temps aux affaires publiques ou aux convenances de la cour, il revenait dès qu'il le pouvait dans sa demeure chérie. La part fort insignifiante que le frère de Louis XIII prit aux troubles de la Fronde, soit comme mazariniste, soit comme frondeur, fut un dernier reflet de son caractère mobile, et nous nous félicitons de n'avoir point à nous en occuper ici.

On peut reporter aux premiers temps de la résidence habituelle de Gaston à Blois, la formation au château d'une nouvelle bibliothèque, beaucoup plus complète, comme on le pense bien, que celle enlevée par François I.er Monsieur ne recherchait pas seulement les livres et les manuscrits, il forma aussi dans son château une riche collection de tableaux, de sculptures antiques et de médailles. Mais surtout ce qui excita la sollicitude de ce prince, ce fut la formation d'un jardin de botanique. Lui-même

aimait à herboriser, et souvent il faisait peindre les plantes et autres objets d'histoire naturelle qui avaient fixé son attention. Parmi les artistes qu'il employait à ce travail, on doit citer Nicolas Robert, qui porta ce genre de peinture à une perfection que personne n'a, dit-on, égalée depuis.

Le jardin botanique de Blois n'était pas, comme plusieurs écrivains l'ont avancé, le plus ancien de France; lorsqu'il fut fondé en 1636, celui de Paris existait déjà depuis dix ans; et celui de Montpellier, dont l'existence remontait à l'année 1598, avait été établi par ordre d'Henri IV. Mais le jardin de Blois surpassa bientôt ces deux établissements, grâce aux soins et au savoir d'Abel Brunyer, son fondateur. C'est d'ailleurs à ce savant, qui dès long-temps s'était attaché à la fortune de Gaston d'Orléans, que l'on doit attribuer l'idée première et le développement de tout ce que l'altesse fit pour le progrès des sciences naturelles. Car on peut bien croire que le frère de Louis XIII s'était occupé de botanique dès son enfance; que même, depuis Salomon, nul prince n'avait été plus habile dans la connaissance des simples; mais il est difficile d'admettre que ce personnage, à travers toutes les intrigues qui avaient rempli sa jeunesse, se fût livré à l'étude et à l'observation assidues qui sont la base de toute science. Brunyer donc, secondé par Jean Laugier, qui avait professé la médecine à Aix, puis par Nicolas Marchant, apothicaire de Gaston, par Morisson, médecin écossais, expatrié comme partisan des Stuart, se livra à de nombreuses herborisations aux environs de Blois; il se procura ensuite, à l'aide des ressources que le prince mit à sa disposition, les végétaux étrangers au pays. Dans une notice sur la vie et les ouvrages de Brunyer, lue à la Société académique de Blois en 1836, M. de Pétigny rapporte que l'on voit encore sur l'emplacement qu'occupa le jardin botanique de Blois, des arbres qui n'appartiennent pas à nos climats, et que Brunyer avait plantés.

Antoine de Jussieu, dans son *Discours sur les progrès de la*

botanique au jardin royal, s'exprime ainsi sur l'établissement de Blois : « La curiosité du duc d'Orléans, qui avait établi un jardin » célèbre dans son château de Blois, servit d'émulation pour » réveiller la négligence du premier médecin du roi, succes- » seur de M. Bouvard, qui, par le choix de quelques sujets bien » différents des premiers pour remplir la place de démonstra- » teur, avait presque laissé perdre tout le fruit de cet établis- » sement. » Or, par les soins de Brunyer et de ses aides, le jardin qui nous occupe devint le plus considérable de l'Europe : selon le catalogue publié par ce savant lui-même, d'abord en 1653, puis en 1655, la collection des plantes s'éleva à deux mille deux cent trente-deux espèces, dont plus des trois quarts appartenaient à la Flore française ou à celle des pays voisins, et près de la moitié à celle du Blésois. Il est à remarquer que plusieurs végétaux exotiques, importés à cette époque au jardin de Blois, se sont acclimatés dans le pays : nous citerons particulièrement l'acacia (*acacia americana Robini cornuti*), qui depuis s'est multiplié dans l'Orléanais et le Blésois, au point que l'on voit cet arbre à la porte de presque toutes les maisons de campagne. On a souvent imprimé que la pomme de terre n'avait été introduite en France que vers la fin du XVIII.e siècle; cependant ce tubercule était cultivé dès le dix-septième, comme une rareté il est vrai, dans le jardin botanique de Blois, sous le nom de *solanum tuberosum esculentum*. Enfin, on y voyait la tomate (*pomum amoris*), apportée du Mexique, et le tabac (*nicotiana*), dont l'usage était encore fort rare en France, et se répandait toutefois en dépit des ordonnances royales qui le poursuivaient.

Pour ne plus revenir aux collections horticoles formées par les ordres de Gaston, nous dirons qu'après la mort de ce prince, Louis XIV en fit transporter les plantes les plus rares à Paris, et ce furent les principales richesses du jardin royal. A cette époque, Laugier, l'un des fondateurs du jardin de Blois, *sentant l'hérésie*, comme on disait alors, en sa qualité de calviniste, fut laissé sans emploi ; Marchant remplaça ce pharmacien pour

la direction des cultures, et fut nommé membre de l'Académie des sciences à la création de ce corps illustre, en 1668. Brunyer était mort en 1665. La destinée de ce savant fut conforme à celle de Denis Papin, dont nous parlerons plus tard : « Tous » deux aussi modestes que savants, dit le biographe de Bru- » nyer, furent long-temps proscrits et exilés ; tous deux étaient » protestants et se virent repoussés par le catholicisme exclusif » de Louis XIV ; tous deux enfin furent privés de leurs plus » beaux titres de gloire, que la France méconnut, que des » étrangers usurpèrent, et que l'esprit impartial et investiga- » teur de notre siècle doit leur restituer *. »

Les jardins de Blois étaient si célèbres en 1660, qu'en tête d'un ouvrage publié par Morisson Chricheton, professeur écossais, il les place au-dessus des jardins suspendus de Babylone et des vergers, à peine plus fabuleux, d'Alcinoüs. On sait que cette époque était celle de l'emphase littéraire : on peut au moins pardonner celle de Chricheton en faveur des beaux vers latins qui l'expriment. Le poète écossais, dans cette même composition, célèbre l'humanité de Gaston, qui ne recherchant point la gloire sanglante des conquérants, réunissait autour de son palais les plantes utiles à la santé des hommes. Il est vrai qu'en fondant le jardin botanique de Blois, Monsieur se proposa d'y réunir tout ce qu'il pourrait recueillir de plantes médicinales, afin de les distribuer aux pauvres de Blois. Mais à l'époque de lassitude politique où Gaston professait cette sollicitude, le temps n'était pas éloigné où, sans *rechercher la gloire des conquérants*, il avait voulu se procurer les jouissances de la domination ; et ses projets ambitieux ne s'étaient pas toujours arrêtés en songeant aux massacres dont il eût fallu payer la puissance.

Abel Brunyer ne fut pas, à l'époque où cette histoire est parvenue, le seul homme célèbre de son nom : son fils, nommé Abel comme lui, fut attaché, dès 1640, à la maison du duc d'Orléans,

* *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois*, tome III, page 481.

et eut la garde de tous les beaux ouvrages de peinture auxquels le prince faisait travailler. « Monsieur, dit la grande Demoi-» selle dans ses Mémoires, avait fait un testament par lequel il » donnait ses médailles, ses livres et ses oiseaux au roy : c'était » des livres de miniatures pleins de toutes sortes d'oiseaux, ce » qui est très curieux ; il y avait aussi des fleurs, des plantes » et des coquilles de toutes les manières. » Or, ces peintures, exécutées sur velin, sous la direction de Brunyer fils, se voient encore au Muséum d'histoire naturelle, et depuis, l'art n'a rien produit de plus parfait. Le travail dirigé par Abel Brunyer forme à peu près la base d'une collection composée aujourd'hui de quatre-vingts cartons, et renfermant six mille dessins originaux. Ceux provenant du cabinet formé par Gaston, à Blois, effacent encore, par la vivacité du coloris, dit l'auteur de la notice où nous puisons ces renseignements, les modernes chefs-d'œuvre de Van-Spaëndonek et de Redouté.

Louis XIV, dans la vieillesse de Brunyer père, lui avait accordé des lettres de noblesse : étiquette d'illustration souvent trompeuse, et qui pour les hommes d'un mérite reconnu est plus qu'une superfluité, en ce que ces lettres peuvent faire croire que ce mérite a besoin d'être corroboré *. Brunyer second fut peut-

* Nous prions ceux de nos lecteurs à qui cette réflexion paraîtra trop radicale, d'examiner dans le passé quelle a été la renommée des hommes illustres anoblis. Molière et Voltaire, ces grands génies, s'affligèrent plus d'une fois de leur lustre de blason, souvent terni par une critique amère, qui n'eût jamais atteint leurs ouvrages. On conçoit l'anoblissement des financiers : leur charge n'avait rien que de vulgaire ; il fallait lui prêter un peu d'éclat. Mais quant aux hommes d'une valeur réelle, les *savonnettes à vilain* ne faisaient qu'encrasser leur généalogie. Loin de nous l'intention de rabaisser la noblesse héréditaire, dont l'origine alimenta les premiers fastes de la patrie ; chaque génération des anciennes familles de la monarchie planta, dans l'espace des temps, un jalon auquel elle attacha les titres d'une gloire contemporaine ; et de cette succession d'exploits guerriers ou de services éclatants, résulta la bonne, la véritable noblesse..... Peut-être, dans les temps modernes, fut-il donné à une seule génération d'obtenir les prérogatives de plusieurs siècles ; eh bien ! on s'inclina devant l'illustration des hommes pro-

être peu flatté de ce passage des lettres du grand roi : « Nous
» avons pris également en considération les services rendus
» par son fils aîné pendant vingt années auprès de nostre dit
» oncle le duc d'Orléans, en la conduite et la garde de tous les
» beaux ouvrages de miniature et autres pièces rares et cu-
» rieuses de son cabinet, desquelles nostre dit oncle nous a
» fait présent, et qui sont présentement dans le nostre au châ-
» teau du Louvre. »

Nous avons vu que parmi les objets curieux confiés à la garde d'Abel Brunyer fils, il y avait une suite précieuse de médailles. Les deux collections les plus complètes qui existent en France aujourd'hui : celle du Muséum d'histoire naturelle et celle du Cabinet des médailles, ont été en grande partie commencées au château de Blois par les deux Brunyer. Au moment où les médailles et les estampes enlevées du château de Monsieur furent transportées à Paris, l'abbé Bruneau, bibliothécaire de ce prince, fut nommé conservateur du Cabinet royal des antiques, et Brunyer fils, en dépit de sa noblesse, mais en raison de sa croyance, resta sans emploi comme son père.

Nous devons ajouter que ces deux savants, tant que Gaston avait vécu, n'avaient jamais cessé d'avoir en lui le plus affectueux protecteur. Brunyer père était même si sûr de l'attachement que Monsieur lui portait, que sa franchise avec lui allait quelquefois jusqu'à la rudesse. Un jour, dit Tallemant de Reaux, que le prince se promenait dans ses jardins de Blois, accompagné de son vieux médecin, il lui racontait, avec une insouciease hilarité quelques-unes de ses sottises politiques.... Tout-à-coup, changeant de sujet, son altesse se tourne vers Brunyer, et lui demande quel fruit produit l'alizier : ce qui prouvait que le Salomon nouveau de la botanique n'était pas d'une force prodigieuse dans cette science. « Monseigneur, répondit brus-

digieux qui méritèrent les titres de princes, de ducs, de comtes, de barons ; on ne crut pas à leur noblesse, au point de vue des vieilles idées.

» quement le savant interpellé, les aliziers font des alizes, » comme les sottisiers font des sottises. » Pour nous, qui jugeons le sieur Tallemant de Reaux un chroniqueur d'une véracité suspecte, il nous sera permis de croire cette réponse apocryphe.

Gaston d'Orléans ne protégeait pas seulement les sciences, il prétendit s'ériger en protecteur des lettres; mais ce royal Mécène ne fut pas très heureux dans le choix des poètes qu'il encouragea. Si l'abbé de Bois-Robert fit quelque honneur à l'Académie française par son esprit saillant; si le blésois Paul Véronneau mérita quelque célébrité pour son *Ode au tabac*, et pour certaine tragédie de l'*Empereur d'Ethiopie*, que les écrivains de la localité ont déclarée *belle;* si enfin Duvivier, *garçon de Blois*, avait fait une comédie en vers digne de quelque attention; les sieurs de Blot et de Neufgermain furent de pitoyables rimeurs. Voici un échantillon de la poésie du dernier :

> J'ai tant rimé, tant rimonné,
> En *ba*, en *tru*, en *dan*, en *din;*
> Sonné, sonnets et sansonné,
> Que ma rime tarit soudain.

On peut juger d'après ce quatrain, si Despréaux avait tort de reléguer chez l'épicier les œuvres de Neufgermain; et si lui-même ne s'était pas légitimement qualifié de *poète hétéroclite de Monsieur*. Cependant le fils d'Henri IV avait choisi ce Virgile burlesque pour son professeur en poésie, et voici ce que le maître obtint de son royal élève :

> Bien que je sois un poète *neuf*,
> Qui ne rima oncques en *ger*,
> Je veux parler jusqu'à de *main*
> Des vertus du grand *Neufgermain*.

Au moins y avait-il dans ces quatre vers boiteux une sorte de

difficulté vaincue; et nous sommes tenté de croire que l'écolier avait plus d'esprit que le régent. Aussi les œuvres de ce dernier ne purent-elles être imprimées que par *l'exprès commandement de mondit seigneur*.

Le duc d'Orléans protégea avec plus de bonheur l'industrie blésoise. Dès le règne de Louis XII, deux genres de fabrication avaient de l'importance à Blois : celle de la ganterie et l'horlogerie. Durant la résidence de Gaston, les gantiers, par l'importance des affaires et la qualité des produits, l'emportèrent sur ceux de Vendôme, qui jusqu'alors avaient eu dans la province et dans toute la France moyenne une sorte de monopole. Ce commerce, dont il ne reste au chef-lieu du département de Loir-et-Cher que de tristes débris, alimentait un cours de capitaux assez considérable dans la capitale du comté. L'horlogerie entretenait à Blois une autre source de richesses : nous ne savons quel était, du temps de Gaston, le nombre des horlogers fabricants établis dans cette ville; mais en 1670, on y en comptait encore trente-huit, ayant le titre de maîtres; ce qui donne lieu de supposer que les ouvriers attachés à leurs fabriques étaient nombreux. En 1686, c'est-à-dire dans l'année qui suivit la révocation de l'édit de Nantes, il n'y avait plus à Blois que dix-sept maîtres en horlogerie. Au moment où nous écrivons, on compte sur cet ancien foyer d'une importante fabrication, sept à huit marchands de montres et de pendules, et dont pas un seul ne fabrique le moindre objet d'horlogerie. La coutellerie de Blois eut aussi quelque renom au XVII.e siècle, et même encore dans le cours du dix-huitième ; cette industrie est tombée comme les deux autres.

Nous l'avons dit, Gaston d'Orléans ne prit part aux événements de la Fronde que pour y donner de nouveaux témoignages de sa faiblesse et de sa versatilité. Le ridicule dont il s'environna dans cette guerre civile ne fut surpassé que par celui de sa fille, mademoiselle de Montpensier, qui ne fit pas accuser seulement alors les écarts de sa raison. Louis XIV, devenu majeur,

étant rentré à Paris en 1652, exila poliment son oncle à Blois, et dès-lors il ne reparut presque plus à la cour, où le jeune roi le recevait avec froideur.

Cependant Gaston d'Orléans et Marguerite de Lorraine, depuis leur réunion, vivaient au sein des épanchements d'une tendresse mutuelle, que madame de Motteville a signalée comme un sujet de raillerie pour les jeunes gens de la cour. Cette dame mémorialiste, si soigneuse de vouer ainsi au ridicule un sentiment légitime, eût exercé plus justement sa critique, en couvrant d'un voile moins complaisant l'aventure peu mystérieuse, d'ailleurs, arrivée à la reine Anne d'Autriche, dans les jardins d'Amiens, avec le tendre et audacieux Buckingham : quand on a toléré le péché, il ne faudrait pas noircir la vertu.

Las des agitations d'une vie d'intrigues qui lui avait peu profité sous tous les rapports, Gaston, durant les premières années du règne réel de Louis XIV, ne songeait plus qu'à s'assurer une vieillesse tranquille dans son château de Blois, qu'il faisait embellir, selon ses idées, depuis qu'il s'y était retiré. Nous disons selon ses idées, parce que la partie de ce palais qu'il fit bâtir est loin d'égaler les corps des bâtiments élevés sous Louis XII et François I.er Dans la première moitié du XVII.e siècle, l'architecture, renonçant tout-à-fait aux formes gothiques et grecques, que l'art de la renaissance avait heureusement combinées, était devenue lourde, en recherchant la grandeur imposante des masses. Mansard, dans les travaux de ce qu'on nomme le château de Gaston, fit sans doute preuve de condescendance, sans abjurer toutefois le goût qui distinguait ordinairement ses inspirations. Nous reparlerons plus tard de cette construction, qui, du moins, augmenta la popularité que Monsieur s'était acquise, en employant un grand nombre de bras, en mettant à l'œuvre le talent de beaucoup d'artistes.

Au milieu de ses calmes occupations et entouré d'une population qu'il comblait de bienfaits, Gaston d'Orléans ne put conquérir la tranquillité à laquelle il aspirait. Sorti des intrigues

politiques, il se vit accablé de tracasseries domestiques, qui troublèrent ses dernières années. Mademoiselle de Montpensier, que son père avait par malheur habituée aux péripéties d'une vie aventureuse, ne s'était pas aussi volontiers que lui résignée aux douceurs du repos et de la retraite. Cette princesse ne voyait sa belle-mère qu'avec une contrainte chagrine ; elle se plaisait à la contrarier, quelquefois à l'humilier, et les deux filles qu'elle avait données à Monsieur étaient pour Mademoiselle des objets d'antipathie. Gaston aimait beaucoup sa femme, comme nous l'avons dit ; mais il ne craignait pas moins sa fille aînée, dont il connaissait l'humeur remuante et tracassière. Ce n'était pas sans raison : exilée à Saint-Fargeau et s'indignant de son oisiveté, Mademoiselle se fit frondeuse dans sa famille, ne pouvant plus l'être dans l'état. Les comptes de tutelle que Gaston avait à lui rendre lui parurent un sujet propre à tenir son activité en haleine ; elle se prit à plaider contre l'auteur de ses jours.

Monsieur, pour conserver la paix, eut fait toutes les concessions que sa fille lui demandait ; mais Madame, dans l'intérêt de ses enfants, le décida à soutenir le procès ; il dura trois ans. La plaideuse sérénissime nageait dans les délices d'une procédure féconde ; elle se sentait vivre, comme elle avait coutume de le dire elle-même. Mais le roi, fatigué d'un débat judiciaire entretenu au sein de sa famille, et d'un fort mauvais exemple pour ses sujets, déclara à sa cousine qu'il ne consentirait à la cessation de son exil, qu'à la condition expresse d'un accommodement entre elle et Monsieur. Si, en effet, la grande Mademoiselle se sentait vivre, il manquait pourtant à son existence, loin de la cour, ces plaisirs vifs et souvent peu châtiés qui remplissaient alors les loisirs des grands autour du trône. La princesse consentit à une transaction, en demandant pour arbitres le comte de Béthune et le duc de Beaufort. Ce dernier, exilé lui-même à Vendôme, accepta avec joie cette mission, qui allait, au moins pour un moment, faire diversion au repos qu'il supportait impatiemment.

Ce fut par l'intermédiaire de Brunyer fils que furent portées auprès de Gaston les premières paroles conciliatrices : elles furent écoutées avec faveur, ainsi que le prouve la lettre suivante écrite le 7 juin 1655, par l'exilé de Vendôme, au savant qu'il avait chargé de cette mission délicate. « C'est avec toute sorte » de soing que vous vous estes acquitté de la prière que je vous » avais faite. Il fait bon charger un homme ponctuel comme vous » de quelque chose. Ce *petit* rencontre fait voir qu'à *un* plus » *grand* on aurait grande satisfaction de *le* mettre entre vos » mains. Je vous remercie du soing qu'en avez pris et vous prie » de croire que je suis d'amitié et d'estime serviteur de toute » vostre famille. »

Le style de ce billet affectueux et l'orthographe que le petit-fils d'Henri IV y avait mise, révèlent avec quelque netteté le caractère de ce chevalier des vieux temps, attardé dans un siècle qui n'était rien moins que chevaleresque. Nous n'avons eu jusqu'à ce jour que des portraits ou trop chargés, ou insuffisamment esquissés du prince populaire que l'on croyait insulter du surnom de *Roi des halles;* M. de Pétigny, en traçant son *Histoire du Vendômois,* que l'on publie en ce moment, va trouver le duc de Beaufort dans le château de ses pères; cet écrivain distingué nous offrira, sans doute, une peinture vraie et vigoureusement colorée de celui de tous les descendants du vaillant Béarnais, qui rappela le mieux sa bravoure et la vivacité de son esprit, quoiqu'en ait dit le cardinal de Retz.

La transaction entre Gaston et sa fille fut signée à Orléans, vers la Fête-Dieu 1655; et cependant l'autorité royale dut de nouveau intervenir pour mettre un terme aux chicanes que Mademoiselle avait trouvé le moyen de soulever. Les choses en étaient venues au point que le duc d'Orléans, sorti enfin de sa longanimité, menaçait de faire jeter par les fenêtres les suppôts de la chicane que sa fille lui enverrait, lorsque celle-ci, par un ordre du roi, dut mettre fin à ce scandale. La princesse, également par ordre, fit une visite à son père, au château de Blois,

où le duc et la duchesse d'Orléans lui firent un accueil affectueux. On va voir l'effet qu'il produisit sur elle : « Tout ce qu'ils » faisaient en intention de me plaire, dit-elle dans ses Mémoi- » res, me mettait au désespoir, et j'avais envie d'en pleurer. » On ne reprochera point à l'altesse mémorialiste de ne s'être pas peinte en déshabillé.

Les réconciliations forcées sont rarement sincères : Mademoiselle fut quatre ans sans reparaître à la cour de Blois ; elle n'y revint, en 1659, que parce qu'elle faisait partie du cortége de Louis XIV, se rendant à la frontière d'Espagne pour épouser Marie-Thérèse, fille de Philippe IV. La cour voyageuse s'arrêta peu à Blois ; les solennités qu'on y avait préparées à cette occasion passèrent, comme un brillant météore, sur cet intérieur rendu triste et languissant par l'état de souffrance habituel du prince. Une cause si légitime, qui put répandre quelque tristesse, jeter quelque embarras sur la fête elle-même, ne fut point, aux yeux de Mademoiselle, un motif d'indulgence ; elle plaisante de cette réception avec toute la grâce que le sieur Segrais, rédacteur de ses Mémoires, a pu obtenir de son style naïf et incorrect. « Comme les officiers de mon père, dit-elle, n'é- » taient plus à la mode, quelque magnifique que fût le dîner, » on ne le trouva pas bon ; les dames de Blois, qui étaient en » grand nombre, étaient habillées comme les mets du repas, » c'est-à-dire point à la mode. » Parmi ces dames, *aussi mal habillées que les mets*, se trouvait une jeune demoiselle qui, deux ans plus tard, devait, pour les habillements comme pour tout, donner le ton à la cour de France et la voir à ses pieds. Louis XIV vit chez son oncle Louise de Lavallière, dont la mère avait épousé en secondes noces M. de Saint-Remy, maître-d'hôtel de Gaston. Mais rien ne fait présumer que le jeune *Dieudonné* ait, dans cette circonstance, emporté le souvenir de celle qui devait un jour lui inspirer une si vive passion. L'amour, ainsi que tant d'autres goûts, est enfant de l'occasion : supprimez de la vie du grand roi l'attente de quelques instants dans l'antichambre de

sa belle-sœur à Saint-Cloud, et Louise de Lavallière, qui lui tint compagnie et fit admirer au monarque sa candeur virginale, ne sera jamais duchesse et quasi-souveraine à Versailles.

L'année suivante, Charles II, futur roi d'Angleterre, passa au château de Blois; Gaston lui présenta l'Ecossais Morisson, auquel le monarque en expectative promit sa protection alors très peu royale. La chute de l'audacieux protectorat des Cromwell féconda cette promesse, et Morisson fut comblé dans sa patrie des bienfaits du descendant des Stuart, dont il avait épousé la mauvaise fortune.

Le bruit des fêtes célébrées en l'honneur du prince anglais retentissait encore au château de Blois, lorsque le duc Gaston, accablé d'infirmités, quoique âgé de cinquante-deux ans à peine, succomba aux suites d'une affection locale, que le médecin Valat appelait une *fascheuse louppe.* Abel Brunyer, par des soins assidus, avait arrêté long-temps les progrès de cette excroissance; mais elle finit par triompher de ses efforts, auxquels, dans les derniers temps, s'étaient réunis ceux du célèbre Guenault, premier médecin de Louis XIV, et de Bellay, savant praticien de Blois. Gaston d'Orléans expira le 2 février 1660. Son corps fut porté à Saint-Denis; mais son cœur, qu'il avait légué à la ville de Blois, resta déposé dans l'église des Jésuites, bâtie à ses frais.

Gaston, durant les années de sa retraite, avait reconquis, par de bonnes actions et de nombreux bienfaits, l'estime générale, qu'il avait perdue autrefois dans une suite d'attentats politiques d'autant plus répréhensibles, qu'ils ne s'étaient jamais élevés jusqu'à cette audace d'exécution qui, du moins, révèle une ame forte. Le second fils d'Henri IV, après avoir compromis ses partisans, les abandonnait dans la fâcheuse position où ils s'étaient mis pour le servir, et faisait sa paix avec la cour, sans oser solliciter la grâce de ces hommes dévoués. Froissé par des échecs multipliés, à la suite desquels l'humiliation ne lui avait point été épargnée; parvenu d'ailleurs à un âge où les va-

nités de l'ambition perdent leur éclat, le duc d'Orléans, comprit qu'il valait mieux se faire aimer que de se faire craindre; et de cette salutaire réflexion data l'émission constante des belles qualités dont il était réellement doué. Sans convenir ici que ce prince ait été l'un des orateurs les plus éloquents du parlement, nous dirons qu'il s'exprimait avec élégance et facilité; il ne manquait pas d'instruction, et son esprit, dans ses bons moments, était vif et enjoué. Enfin, le duc d'Orléans, dont la vie s'était épurée et ornée d'une multitude d'actions honorables, bienfaisantes surtout, fut vivement regretté dans le Blésois, comme dans toute l'étendue de son duché.

Marguerite de Lorraine lui avait donné deux filles, que la grande Demoiselle s'efforça de couvrir de ridicule, et un fils, mort en 1652, âgé d'environ deux ans. Malgré les deux mariages de Gaston, la première branche de Bourbon-d'Orléans s'éteignit donc en lui définitivement, malgré l'ardent désir qu'eut un peu plus tard Mademoiselle, de l'enter sur un sauvageon de Gascogne. Mais déjà la seconde branche de cette illustre maison existait dans la personne de Monsieur, frère de Louis XIV, lequel devint apanagiste du duché d'Orléans, et conséquemment du comté de Blois, qui s'y trouvait réuni.

Après la mort de son mari, la duchesse douairière se retira au palais du Luxembourg, où elle finit tristement ses jours, en butte aux tracasseries de sa belle-fille, qui lui disputa même la possession de ce palais, dont elle se fit adjuger la moitié. Le vieux Brunyer, qui n'avait pas quitté la princesse, était logé près d'elle au Luxembourg, où fréquemment il recevait des témoignages de la confiance que les habitants du Blésois accordaient à son savoir.

Ainsi M. de Pétigny, dans sa Notice sur le célèbre docteur, cite une lettre du duc de Saint-Aignan, que nous croyons devoir faire l'objet d'une note *. Nous regrettons de ne pouvoir offrir à

* « Monsieur, pardonnez, s'il vous plaist, à un père de famille, si le soin qu'il

nos lecteurs la réponse que Brunyer dut faire au duc quatre années avant l'époque (1668) à laquelle il n'avait encore été importé en Europe que cent livres de thé. L'opinion médicale du savant docteur sur l'usage de cette feuille exotique devait être encore peu fixée.

Brunyer premier cessa de vivre sept ans avant la duchesse d'Orléans : ainsi que nous l'avons dit, il mourut en 1665, dans sa quatre-vingt-douzième année, et le 6 avril 1672 seulement, madame de Sévigné écrivait : « La vieille Madame est morte » d'une vieille apoplexie qui la tenait depuis un an. »

doit avoir de sa santé le rend importun, et à un homme qui est pressé de retourner à La Ferté (La Ferté-Saint-Aignan, Loir-et-Cher) par quelques affaires, s'il vous escrit au lieu d'avoir l'honneur de vous voir. Le thé a des effets si considérables, que je souhaitterais fort de savoir où il se trouve, de quelle façon il se prend, s'il oblige à s'en servir souvent, sy l'on le peut quitter après l'avoir commencé, sans craindre de s'en trouver incommodé ; s'il empesche les vapeurs de monter en hault et s'il est stomachal ; n'ayant jamais d'incommodités que desdites vapeurs, et hors cela ne me trouvant mal d'aucune chose que je fasse. Je voy bien, monsieur, que vous direz que je vous engage à une longue lettre, et que j'abuse avec assez d'incivilité des bontés que vous avez pour moy ; mais souvenez-vous, s'il vous plaist, lorsque ces pensées vous viendront, que vous estant tout acquis, je reconnaitrai ce soin obligeant par tout ceux que je veux avoir à jamais des choses qui vous regarderont. Ma femme vous supplie, monsieur, d'y vouloir adjouster si les femmes peuvent user du thé comme les hommes.

» Votre très humble, etc.

» SAINT-AIGNAN. »

Cette lettre était datée du 24 janvier 1664, et prouve qu'à cette époque le thé était encore peu connu en France. Ce ne fut qu'environ cinq ans après que le café y fut apporté : le limonadier Procope en vendit le premier en 1669 ; on voit que malgré la prédiction de madame de Sévigné, le café n'a pas passé plus que le *Racine*. Quant au Racine, M. Granier de Cassagnac, dans les temps modernes, ne s'est pas, par bonheur, montré plus infaillible prophète que l'*épistolaire marquise*. Au surplus, la spirituelle correspondante de madame de Grignan ne traitait pas mieux le chocolat que le café : « Le chocolat est la source des vapeurs et des pal-
» pitations, écrivait-elle à sa fille en 1671 ; il vous flatte pour un temps, et puis
» allume tout-à-coup une fièvre continue qui vous conduit à la mort. Enfin, la
» marquise de Coëtlagon, pour en avoir pris étant grosse, est accouchée d'un pe-
» tit garçon noir comme un diable. »

Les gens d'esprit ont quelquefois de singulières absences... d'esprit.

Gaston d'Orléans, retiré à Blois, ne fit que de rares et brefs séjours à Chambord, sans jamais ranimer l'éclat dont avait brillé cette splendide demeure sous les règnes de François I.er et d'Henri II. Chambord, même lorsque le duc d'Orléans et sa cour s'y trouvaient, ne perdait pas l'aspect d'une morne solitude; il eût fallu de plus excentriques splendeurs pour donner là vie à ce grand corps de pierre.

Le frère de Louis XIII fonda l'hôpital général de Blois, qui n'était avant ce prince qu'une maison de geôle. Il acheta, pour l'agrandir, un jeu de paume appartenant à l'abbaye de Bourg-Moyen. Cet établissement qui, dans la suite, a reçu d'importantes améliorations, auxquelles nous aurons occasion de revenir, fut dès-lors destiné à recevoir les pauvres, hommes, femmes et enfants.

En l'année 1624, la réforme de Saint-Maur fut établie dans l'abbaye de Saint-Laumer, sous la commende de l'abbé François d'Escoubleau *. Ce fut également sous Gaston (1648) que le révérend père Fauvre, nouveau chanoine régulier de la congrégation de France, introduisit la réforme de cet ordre dans l'abbaye de Bourg-Moyen, avec l'assistance du cardinal de Larochefoucault. Alors les religieux peu étroitement reclus de cette maison, étaient d'opulents seigneurs qui jouissaient de toutes les délices du monde, sauf peu d'exceptions. Les Bénédictins de Blois, ainsi que tous ceux de leur ordre, contribuaient labo-

* Les abbés commendataires de Saint-Laumer, depuis la fondation des commendes, furent : Jacques Hurault, 1514. — Hippolyte d'Est, cardinal, 1546. — François de Tournon; Louis d'Est, cardinal; Hippolyte d'Est, pour la seconde fois, 1563. — Louis d'Est, pour la seconde fois, 1572. — Laurent de Fires, 1577. — Renard-Raguenaud, 1593. — Antoine Morin; Nicolas Petit, 1599. — Guillaume Fouquet, 1607. — Charles Miron, 1616. — François d'Escoubleau, 1619. — François d'Escoubleau, pour la seconde fois, 1629. — Michel ou Blaise Le Ferron, 1655. — Charles-François de la Vieuville, 1670. — Jacob-François Minot de Merille, 1676. A la mort de ce dernier abbé, l'abbaye de Saint-Laumer fut réunie à la mense épiscopale.

rieusement au progrès des lettres, tandis que les chanoines de Bourg-Moyen ne travaillaient qu'à leur prospérité *.

A peu près dans le même temps (1629), l'abbaye de Pont-Levoy reçut de son illustre abbé, Armand Du Plessis, cardinal de Richelieu, les statuts de la congrégation de Saint-Maur : lui-même les apporta dans l'antique monastère fondé au XI.e siècle par Gelduin le Scandinave: son éminence prit en même temps possession de la commende, et déposa la crosse abbatiale entre les mains de Pierre de Berulle, neveu du célèbre cardinal, fondateur des Oratoriens. Nous verrons ailleurs ce que fit pour la maison ce digne religieux, qui en fut le restaurateur **.

Tels furent les principaux événements accomplis dans le Blésois durant la période où il fut l'apanage de Gaston d'Orléans. Après la mort de ce prince, ce qui se passa à Blois offrit un triste spectacle : on enleva les plantes rares du jardin de botanique; la bibliothèque fut également enlevée, ainsi que les belles collections formées à grands frais par le fils d'Henri IV, et qui composaient le plus riche cabinet de l'Europe. Il n'y eut pas jusqu'à l'ameublement du château qu'on emporta pour décorer d'autres maisons royales. Gaston avait prévu, selon Bernier, qu'après lui, son palais deviendrait une demeure de désolation,

* Les abbés commendataires de Bourg-Moyen furent Jean de Morvilliers, 1546. —Baptiste Praillon, 1554. —Jean Fourdrin, 1571. —Jacob Phelippeaux, 1616. — Balthazar Phelippeaux, 1650. — Jacques-Antoine Phelippeaux, 1688. Le titre d'abbé s'éteignit en la personne de M. David-Nicolas Berthier, évêque de Blois, en 1716.

** Les abbés commendataires de Pont-Levoy furent Charles Hemar, cardinal, 1540. — Louis d'Anjou, 1540. — Bernard de la Ruthie, 1543. — Louis de Brezé, 1556. — Charles de Bourbon; Denis Hurault, 1576. — Henri Hurault, 1585. — Denis Hurault, pour la seconde fois, 1589.—Philippe Hurault, fils du chancelier, 1591. — Louis de Ruccelai; Armand-Jean Du Plessis, cardinal de Richelieu, 1623. — Pierre de Berulle, 1629. — Antoine Girard, 1684. —David-Nicolas de Berthier, premier évêque de Blois, fut le dernier abbé commendataire, avec faculté de réunir cette abbaye à la mense épiscopale; mais cette réunion n'eut lieu que sous l'évêque de Caumartin, en 1719.

et s'était exprimé avec amertume à ce sujet dans la langue de Cicéron : *Domus mea, domus desolationis in æternum.*

Louis XIV parut une seule fois à Blois après la mort de son oncle : ce fut en 1668. Si l'on doit s'en rapporter au récit du panégyriste emphatique Pélisson, le grand roi donna à cette époque, dans le château, une fête *qui n'eut rien d'humain.*

Dans un temps où la présence des grands contribuait si puissamment à donner l'essor à la vie sociale, on la voyait dépérir aux lieux où ces personnages éminents par la naissance l'avaient fécondée, dès qu'ils s'en éloignaient. Blois, sous le duc d'Orléans, avait recouvré en grande partie les prospérités dues jadis à la cour de Louis XII; mais quand Gaston eût cessé de vivre, la presque totalité des nobles, des savants, des artistes qui environnaient ce prince, quittèrent la ville pour se rapprocher de Saint-Germain, où s'élevait le soleil vivifiant d'une monarchie jeune, amie des plaisirs, prodigue de faveurs, et qui promettait tous les dons de la fortune et de la grandeur. L'industrie blésoise et le commerce qu'elle alimentait déclinèrent de nouveau : leur décadence fut rapide. Enfin, parut la révocation de l'édit de Nantes, qui leur porta le dernier coup. C'est depuis lors surtout que les habitants du Blésois ont demandé à leur sol les richesses qu'ils ne pouvaient plus obtenir par les efforts de l'intelligence industrielle et commerciale; heureusement la terre a répondu à leur appel.

CHAPITRE VIII.

Le Blésois jusqu'à la révolution.

Cependant le Blésois redevint quelquefois, sous le grand roi, le séjour de la cour; mais Chambord fut exclusivement visité par Louis XIV et ses courtisans. Dans les premières années de son règne surtout, ce monarque, délivré de la tutelle gênante de Mazarin, vint reprendre en Sologne les traditions galantes interrompues depuis Henri II, et que de jeunes seigneurs, avides comme leur maître de plaisirs sans entraves, l'aidèrent à renouer.

Peut-être, dans des excursions faites à la dérobée, Marie de Mancini avait-elle déjà répondu à la tendresse de son amant couronné; mais plus certainement, les cabinets mystérieux qui avaient eu de tendres échos pour les soupirs du roi-chevalier et de son fils, furent l'asile où la sensible Lavallière partagea les transports du souverain dont son amour vrai aimait à oublier

la couronne. Un peu plus tard, une magnificence voyageuse accompagna le roi à Chambord : on y vit ces nombreuses beautés qui, sans scrupules et sans souci d'une médisante renommée, cherchaient à glaner, dans les loisirs de sa majesté, quelques hommages, dérobés à ses favorites en titre. Là, sans doute, comme à Versailles, se produisirent ces loteries d'une prodigalité fabuleuse, où s'écoulaient, par torrents, les richesses de l'état. Mais jusqu'en 1669, la comédie manqua aux fêtes du splendide château de la Sologne : en cette année seulement, un théâtre, construit dans l'une des salles basses, reçut la troupe de Molière, qui joua *Pourceaugnac.* L'année suivante, les mêmes comédiens donnèrent à Chambord la première représentation du *Bourgeois gentilhomme*, et l'on remarqua à cette occasion un trait qui peint bien les courtisans. A l'apparition de l'ouvrage, Louis XIV ne se prononça point sur son mérite; ce silence fut soigneusement partagé par la noblesse réunie près de ce monarque : la critique même, cette démangeaison si impérieuse de l'esprit humain, se tut par discrétion courtisanesque. Mais après la seconde représentation, le roi félicita vivement notre grand comique; tout aussitôt une avalanche d'éloges accabla sa modestie; pouvant à peine suffire aux serrements de main, il répondit comme il put à cette myriade de compliments, en se disant à part lui : *les misérables! et je ne puis les fustiger comme je voudrais.*

Louis XIV, quoiqu'on ait dit, aimait beaucoup à régner, peu à gouverner, à moins que ce ne fût aux armées : le grand roi avait la prétention d'être un habile général; Louvois mourut des suites de cette prétention. Or, sa majesté dut se retirer plus d'une fois à Chambord pour échapper à la prodigieuse activité de Colbert; les familiers du petit lever et les dames habituées des petits soupers composaient la cour voyageuse : l'ambition et l'amour du plaisir ont des ailes. Mais les graves membres du conseil restaient à Paris, et le souverain ne s'en plaignait pas.

Quand l'empire de Françoise D'Aubigné eut substitué la cour

dévote à la cour galante, les voyages de Chambord furent d'une extrême tristesse. En 1680, mesdames de Maintenon et de Montespan se trouvèrent ensemble dans cette brillante demeure; la rencontre à chaque instant du jour de ces rivales produisit alors un embarras, une contrainte qui effarouchèrent le plaisir. Le plaisir n'était plus permis d'ailleurs au monarque à peine âgé de quarante-deux ans, qu'avec l'agrément de sa dévote favorite, qui laissait peu diverger les récréations du roi hors de son boudoir. Ce fut à Chambord que le fade historiographe Dangeau apprit au roi la mort de Corneille. Ce courtisan, digne successeur par son ignorance des châtelains du moyen-âge, était fort incapable de comprendre la perte que la France faisait dans notre grand tragique : l'auteur de *Rodogune* et de *Cinna* n'était pour ce hobereau de l'antichambre royale que le BONHOMME CORNEILLE, fameux par ses COMÉDIES. Les connaissances littéraires de Dangeau n'allaient pas même jusqu'à distinguer le genre comique du genre tragique. Il a cependant laissé des Mémoires : ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se livre à l'outrecuidance écrivassière.

Le voyage de 1680 fut le dernier que Louis XIV fit à Chambord; cette magnifique demeure resta silencieuse et déserte jusqu'aux premières années du règne suivant. C'est un triste spectacle que celui d'une morne magnificence : on se sentait navré lorsqu'on passait, le soir, près de cet admirable palais, qui, comme un grand fantôme, se détachait sur le sombre massif des arbres séculaires dont il est environné. Ce veuvage d'un faste étincelant de lumière, retentissant d'harmonie, faisait mal à voir. Un jour, cependant, cet aspect devait être plus affligeant encore.... La destruction du chef-d'œuvre de la renaissance aurait commencé.

L'église paroissiale de Saint-Solenne de Blois avait été presque détruite par un ouragan en 1618; on finissait de la reconstruire vers la fin du XVII.e siècle, en grande partie aux frais de l'illustre Colbert et de sa femme, lorsque, malgré l'opposition du prélat chartrain, un évêché fut fondé à Blois.... Ainsi l'avait

voulu madame de Maintenon. La paroisse de Saint-Solenne fut mise alors (1697) sous l'invocation de Saint-Louis : l'évêque du VI.e siècle dut céder sa place au patron du souverain qui érigeait les simples prieurés en siéges épiscopaux. David-Nicolas de Berthier, en prenant possession du nouveau siége, obtint, pour bâtir le palais qu'il devait occuper, une partie de la rue Papegaux et toutes les maisons situées sur les fossés de la ville, « à condition, est-il exprimé dans les lettres-patentes, que les » particuliers n'en souffriront pas. » Nous parlerons ailleurs de la cathédrale et du palais épiscopal, sous le rapport monumental. Nous ajouterons seulement ici que Saint-Solenne, prieuré depuis 1016, eut, après l'érection du siége, un chapitre formé de ceux de Saint-Sauveur et de Saint-Jacques, réunis aux chanoines de Saint-Louis. Quelques années avant la révolution, le revenu du siége de Blois était évalué de quarante à cinquante mille livres, en y comprenant celui des abbayes de Saint-Laumer, Bourg-Moyen et Pont-Levoy, formant, comme nous l'avons déjà dit, la mense épiscopale *.

A la fin de la période qu'on a trop légèrement nommée le règne d'un autre Auguste, la fortune des armes faillit donner un terrible démenti à cette orgueilleuse dénomination : la carrière martiale que n'éclairaient plus ces astres appelés Condé, Turenne, Vendôme, Luxembourg, se remplissait de désastres; le prince Eugène allait se venger des dédains du grand roi, en ébranlant le trône de Saint-Louis du choc d'une épée victorieuse. En ce moment Louis XIV, plus magnanime au sein de l'adver-

* Les évêques de Blois furent, avant la révolution, Messeigneurs Berthier, 1697. —Jean-François-Paul de Caumartin, 1731. — F. Crussol-d'Uzès, 1740. — Ch.-G. de May de Termont, 1763. — Lauzières de Thémines, 1776. — Grégoire, évêque constitutionnel, 1791. Par le concordat de 1801, l'évêché de Blois fut réuni à celui d'Orléans. Rétabli en 1817, il resta cependant sans titulaire jusqu'en 1823. Le 20 juillet de cette année, M. Philippe-François de Sausin en prit possession. — En 1844, M. Fabre des Essarts succéda à M. de Sausin. Nous aurons occasion de reparler de chacun de ces prélats.

sité qu'il n'avait été dans ses triomphes, se redressant sous le faix de son infortune, dit à Villars qui partait pour tenter le sort par un va-tout de la valeur française : « Presque tous les » courtisans veulent que je me retire à Blois ; mais je ne consen- » tirai jamais à laisser approcher l'ennemi de ma capitale..... » En cas de malheur donc, je compte me rendre à Péronne ou » à Saint-Quentin, ramasser tout ce qui me restera de trou- » pes, faire un dernier effort avec vous, et périr ensemble ou » sauver l'état. »

On commença toutefois à dégarnir le palais de Versailles des objets les plus précieux, qu'on dirigeait chaque jour secrètement vers le Blésois. Un mouvement inaccoutumé régnait dans le vieux château de Blois, inhabité depuis un demi-siècle; on releva quelques débris de ses splendeurs passées, que le temps pulvérisait, tandis que les oiseaux de nuit, seuls hôtes de cette demeure royale, peuplaient le bâtiment inachevé construit sous Gaston d'Orléans.

Le berceau de Louis XII, comble de richesses sous ce monarque, centre ordinaire de sa grandeur, était hélas! depuis long-temps, le refuge des puissances ébranlées ou proscrites; un échec de plus, et cette destinée fatale allait être tristement continuée, peut-être, par l'agonie de la première monarchie du monde. Dieu ne le voulut pas : Villars sauva la France à Denain, et Louis XIV mourut dans son lit de Versailles.

Le grand roi vivait encore lorsqu'un personnage, dont l'élévation au rang suprême avait été providentielle, vint habiter le château de Blois. En 1714, Marie-Casimire de La Grange d'Arquien, veuve du grand Sobieski, roi de Pologne, eut ce palais pour dernier asile. Fille d'un simple gentilhomme du Nivernais, la demoiselle de La Grange d'Arquien suivit en Pologne, comme fille d'honneur, Louise-Marie de Gonzague, lorsque, veuve de Ladislas-Sigismond, elle épousa, en secondes noces, son frère Jean. La fille d'honneur plut à Jacob de Ratziwil, prince de Samoski et palatin de Sandomir, qui l'épousa. C'était déjà un pas

immense dans le chemin de la fortune; mais une plus éclatante destinée était réservée à la jeune Nivernaise. Devenue veuve en 1665, elle inspira une vive passion à l'illustre Sobieski, alors grand-maréchal du palais de Pologne. Elevé au trône en 1674, il y fit asseoir près de lui Marie-Casimire de La Grange d'Arquien. Elle se montra digne du rang suprême par la noblesse de ses sentiments. Lorsqu'en 1683, Sobieski partit pour aller au secours de Vienne, assiégée par les Turcs, la reine pleurait en présentant au héros le plus jeune de ses fils. « Pourquoi pleurez-vous? lui » dit le roi d'un ton sévère. — Je pleure, répondit Marie par » une inspiration lacédémonienne, parce que cet enfant ne » peut vous suivre comme les autres.... » Cette réponse suffit pour révéler le caractère de cette noble Française, dont la haute fortune égala à peine l'élévation de son ame.

Devenue veuve pour la seconde fois en 1696, la reine de Pologne se retira à Rome chez son père, qu'elle avait fait nommer cardinal; puis elle revint en France. Ce fut alors que Louis XIV lui donna pour demeure le château de Blois. Elle y vécut deux ans sans faste, sans cet entourage de cour qui eût fatigué sa vieillesse pieuse et recueillie. D'ailleurs, les courtisans étaient rares près d'une souveraine à laquelle il ne restait que le souvenir de sa puissance, et dont le trésor de faveurs était épuisé. Enfin, Marie-Casimire d'Arquien s'éteignait doucement en 1716, âgée de soixante-quinze ans. Son corps fut transporté à Varsovie et inhumé dans l'église des Capucins, près de celui du grand Sobieski. Mais le cœur de cette princesse resta à Blois, et fut déposé dans l'église des Jésuites.

La ville de Blois n'avait guère profité du séjour d'une reine descendue d'un trône électif déjà ébranlé : c'était trop peu d'une digue si faible pour arrêter la décadence des prospérités qui s'écoulaient, torrent rapide, depuis la révocation de l'édit de Nantes. Cent familles du Blésois avaient expatrié avec elles leur industrie ou leurs capitaux; et pour unique compensation de ces pertes, on avait établi à Blois *les nouvelles Catholiques du*

Puits-du-Quartier *, communauté destinée à recevoir les filles des calvinistes ralliés, plus ou moins volontiers, à la religion catholique romaine, la seule que le roi, sous l'influence d'une favorite ancienne protestante, voulut souffrir dans son royaume.

Dans le mois même où mourut Marie-Casimire de La Grange-d'Arquien (janvier 1716), les glaces emportèrent le pont de Blois; ce fut le sujet d'une grande désolation pour les habitants de la ville et pour les pourvoyeurs qui, chaque jour, y apportaient leurs denrées. Les instances du corps municipal, afin d'obtenir la construction d'un nouveau pont, furent vives et pressantes : leurs démarches allèrent jusqu'à l'obsession. Il ne fallait rien moins qu'une telle persistance pour fixer l'attention du régent, dont la bonne volonté, toujours endormie au sein d'une mollesse presque invincible, était d'ailleurs paralysée à cette époque par le défaut de ressources. La route d'Espagne passait sur la rive gauche du fleuve, d'Orléans à Blois, en traversant Cléry, Saint-Laurent-des-Eaux, Saint-Dyé : localités maintenant désertes; et s'enfonçant ensuite dans les terres, gagnait les Montils, Pont-Levoy, Montrichard et Loches. Il ne paraissait donc pas indispensable au service général des routes que le pont de Blois fût reconstruit immédiatement; il le fut cependant, grâce aux instances de l'échevinage blésois, bien secondé sans doute à la cour. Nous avons sous les yeux les mémoires fort indigestes d'un secrétaire du cardinal Dubois; et nous y voyons que le régent ordonna cette reconstruction, dont la dépense s'éleva à dix-huit cent mille livres, parce qu'on lui représenta que la seconde ville de la généralité d'Orléans, son plus bel apanage, ne pouvait rester privée d'un pont. Nous parlerons ailleurs de ce monument, commencé, en 1717, sur les plans des architectes Gabriel et Pitou, et terminé en 1724.

* Ce nom vient de ce qu'un puits existait sur l'emplacement qu'occupait ce couvent; et cette dénomination est restée à la place qu'on a faite en ce lieu après la démolition du monastère.

Tandis qu'on bâtissait le pont de Blois, le château reprit, pour un moment, sa destination fatale : on y enferma, en 1718, le prince de Cellamare, qui venait d'être arrêté à Paris, comme un des principaux auteurs de la conspiration dirigée contre le régent. Cet ambassadeur de la cour d'Espagne resta prisonnier à Blois, en attendant que M. le duc de Saint-Aignan, ambassadeur français à Madrid, revînt en France. Le perfide Espagnol continua ensuite sa route vers sa patrie, mais sous bonne escorte jusqu'à la frontière.

Lorsqu'en 1724, le nouveau pont fut achevé, on perça, à son extrémité septentrionale, une rue dite alors *du Pont-Neuf,* et nommée simplement aujourd'hui rue du Pont. Quoique cette rue, après cent vingt-cinq ans d'existence, ne se fasse pas remarquer par l'élégance de ses maisons, elle est cependant la plus animée, la plus marchande de la ville; on y remarque même quelques magasins où le luxe moderne commence à s'introduire. Mais l'ambition des propriétaires ne s'étend pas jusqu'à faire renouveler des façades qui datent de l'ouverture de la rue.

En 1725, les habitants de Blois espérèrent un moment voir renaître, sinon l'ancienne prospérité de la ville, du moins un peu d'activité commerciale et industrielle. Stanislas Leczinski, privé de ses dernières espérances sur le trône de Pologne, obtint au moins du trop insoucieux Louis XV, qui l'avait mal secondé, les résidences royales du Blésois pour asile. Le séjour de Blois ne convint point au prince réfugié, et ce fut peut-être un malheur pour la population. Il est permis de penser que si l'auguste Polonais se fût fixé dans cette ville, il y eût, un peu plus tard, répandu les bienfaits et les magnificences qui firent de la Lorraine une terre promise. L'on doit convenir que Blois, orné des splendeurs architecturales de Nancy, eût, avec son beau fleuve, avec l'opulence des campagnes environnantes, avec la suavité de son ciel, offert plus de séductions que la cité, trop septentrionale, que Stanislas se plut à parer, et qui lui décerna le beau titre de *Philosophe bienfaisant.*

Le roi de Pologne, effrayé sans doute du délabrement dans lequel était tombé le château de Blois, préféra à cette demeure celle de Chambord* : sa majesté s'y établit en 1725. Cet illustre réfugié et sa vertueuse épouse passèrent huit années dans cette magnifique solitude ; période qu'ils consacrèrent à des actes de bienfaisance dont le souvenir s'est conservé sous la chaumière du villageois solognot : la mémoire du peuple est rarement oublieuse des bienfaits. Lorsqu'un enfant naissait dans un cercle de quelques lieues et qu'il manquait un parrain pour faire un chrétien du nouveau-né, le bon roi s'offrait volontiers, et se faisait ainsi le parrain d'office des paroisses environnantes. Dans l'intérieur du château, point de gardes, point d'officiers, nulle trace de splendeur royale; mais un ménage patriarcal, soigneux d'oublier sa grandeur évanouie, et s'arrangeant avec résignation dans une vie quasi-bourgeoise, qui laissait déserte la presque totalité des appartements où s'étaient jadis tramées tant d'intrigues et accomplis tant de mystères.

Un vaste champ de bruyère, qu'on appela long-temps le *Champ-du-Galop*, s'étendait entre le château royal et le manoir du XV.[e] siècle, habité par M. de Boisrenard, descendant d'Abraham Bodin, seigneur de Mainville, qui, sous François I.[er], avait été gouverneur de Chambord. Stanislas Leczinski vouait beaucoup d'estime à M. de Boisrenard; souvent il le visitait dans les après-dînées; et la tradition locale rapporte que sa majesté, afin de traverser plus vite la bruyère mentionnée plus haut, la franchissait en courant. De là la désignation attachée à ce terrain.

Le roi de Pologne, investi du duché de Lorraine pour apanage, quitta le Blésois en 1733, et fut vivement regretté des infortunés dont il avait soulagé la misère, et en général des po-

* Quelques écrivains ont avancé que Stanislas avait habité l'ancien château de Menars; nous n'avons point trouvé de preuves à l'appui de cette assertion, que nous ne repoussons pas toutefois entièrement.

pulations, que ses hautes vertus avaient remplies d'admiration.

Au milieu du XVIII.ᵉ siècle, le Blésois offrit peu d'événements dignes d'être recueillis par l'histoire; le séjour du maréchal de Saxe à Chambord présente seul quelque intérêt historique. Après le traité d'Aix-la-Chapelle, Louis XV, voulant récompenser ce guerrier illustre, qui venait de conquérir la paix dans Maëstricht, lui fit don de Chambord, et lui accorda la permission de placer deux des canons qu'il avait enlevés à l'ennemi, devant la principale porte du château. Bien plus, le roi eut la courtoisie d'envoyer à Maurice de Saxe deux régiments de hussards qu'il avait formés, afin qu'il pût entrenir ses inclinations martiales en les faisant manœuvrer.

La vie du fils naturel d'Auguste II fut, en effet, toute militaire à Chambord : il y eut des rapports journaliers, des réceptions d'officiers, des entretiens sur la stratégie. Maurice présidait aux manœuvres; les revues qu'il passait étaient fréquentes et sévères; et souvent il parcourait le parc pour visiter les haras qu'il y avait établis, et qui se composaient d'une race de chevaux venus de l'Ukraine. D'après des traditions dont il faut suspecter la véracité, ces chevaux, élevés dans les bois, libres et sans gardiens, arrivaient d'eux-mêmes sur la place d'armes à l'heure de la manœuvre, sonnée du haut des terrasses du château. Ceci sent un peu le merveilleux : on prête volontiers aux riches; et le vainqueur de Fontenoy avait habitué ses contemporains à tant de choses difficiles à croire, qu'ils croyaient même celles qui ne tombaient pas sous le sens.

Le maréchal tenait une véritable cour, pompeuse, animée, mais peu morale; ce qui, à cette époque de mœurs faciles, n'empêchait pas que Chambord ne fût constamment visité par une noblesse nombreuse, où les femmes ne faisaient pas défaut. Les plaisirs de toute sorte s'y étaient donné rendez-vous; on y réunissait toutes les séductions qui font dépenser la vie avec prodigalité. Le théâtre où Louis XIV avait salué l'apparition d'un

chef-d'œuvre de Molière n'existait plus; Maurice en fit construire un dans une des salles du château, et manda cette troupe de comédiens qui, durant ses glorieuses campagnes, entremêlait, aux avant-postes de l'armée, les jeux de Thalie avec les terribles jeux de la guerre. Favart, directeur de cette troupe, avait épousé philosophiquement mademoiselle Chantilly, jeune et spirituelle actrice que le maréchal aimait; et plus philosophiquement encore, il l'amena à Chambord. Toute la gentilhommerie du Blésois et même de l'Orléanais accourut aux représentations dirigées par ce poète délicat,

> Qui fit *la Chercheuse d'esprit*,
> Et n'en chercha point pour la faire.

Madame de Pompadour, lorsqu'elle se trouvait à Menars, passa plus d'une fois la Loire pour rendre hommage, disait-elle, à Thalie recevant l'hospitalité chez Mars. Quelques malins esprits du temps prétendirent que cette dame recherchait plutôt le dieu des guerriers que la muse comique : ce point nous semble peu important à vérifier. L'évêque de Blois lui-même, M. de Crussol d'Uzès, se fit assez prélat romain pour assister en loge grillée au spectacle de Chambord.

L'illustre maréchal alternait avec une prodigieuse activité entre les occupations militaires qu'il s'était faites en Sologne, et les plaisirs excentriques qu'il y avait réunis. Empressé, plein d'abandon, bon homme et surtout homme aimable avec les convives qui affluaient au château, il se montrait fort sévère pour ses hussards, qu'il maintenait dans la discipline allemande. Pour la plus légère faute, ils étaient pendus sans pitié. On montrait encore au commencement de ce siècle, sur la place d'armes de Chambord, un gros orme qui servait à ces exécutions militaires. Nous devons ajouter, toutefois, que les traditions locales ont beaucoup outré le nombre des soldats pendus à cet arbre : un vieux gentilhomme, vétéran des guerres de Hanovre,

et qui avait souvent visité le maréchal de Saxe à Chambord, nous disait, il y a vingt ans, que deux hussards seulement y avaient subi la peine capitale, et c'était, l'un pour désertion avec récidive, l'autre pour viol commis sur une jeune bergère.

Maurice de Saxe, après avoir donné sa matinée aux manœuvres, reprenait les excès de toute nature qu'il avait discontinués au lever de l'aurore. Personne ne dépensa jamais la vie avec plus d'insouciance sur sa durée : sans doute abusé par le pouvoir de cette constitution athlétique qui lui avait attiré les brûlantes convoitises de l'impératrice Catherine II, il semblait défier tous les flacons et toutes les femmes qui s'offraient à lui, afin de se prévaloir d'avoir lassé tous les buveurs et toutes les beautés. Sur ce dernier point, et à propos d'une promiscuité que le maréchal affectionnait, le vétéran des guerres de Hanovre, de qui nous tenons nos renseignements, savait certains détails qui ne peuvent trouver place dans aucun écrit.

Les mémoires militaires que le maréchal de Saxe a laissés, sous le titre singulier de *Mes Rêveries*, et qui cependant renfermaient d'excellentes choses sur l'art de la guerre, furent écrits à Chambord. Quoiqu'ils soient d'une grande faiblesse sous le rapport du style, Maurice n'en était pas seul l'auteur : nous en avons pour preuve ce passage d'une lettre qu'il écrivait à un ami, au moment où l'on parlait d'enter sur son immortalité réelle, la prétendue immortalité des Quarante : *il veule me faire de l'académie, cela m'iret comme une bage à un chat*. Du reste, Maurice écrivait peut-être correctement le dialecte saxon ; toujours est-il certain que cet homme illustre avait partout de l'esprit et du génie. Presque tous les grands capitaines voulurent, à l'exemple de César, laisser des *Commentaires ;* le maréchal de Saxe, à son tour, éprouva ce mouvement de vanité, qui, de nos jours, ne fit point défaut dans la carrière de Napoléon.

Voici une moins noble inspiration : nous l'avons déjà dit, Maurice vivait à Chambord quasi-royalement ; il avait ses cour-

tisans, ses gardes, ses pages, sa favorite (madame Favart), son grand couvert. Une seule chose manquait à cette existence souveraine : c'était une sentinelle dans l'intérieur des appartements. Or, le plus petit désir vaniteux à satisfaire prive de sommeil celui qui s'y livre ; le guerrier immortel ne dormait pas, faute d'entendre à sa porte, en se couchant, le pas mesuré d'un factionnaire. L'orgueil est plus ingénieux encore que l'intérêt : à force de rêver aux moyens d'obtenir ce complémemt d'honneur suprême, le maréchal trouva un expédient qui le lui procura : on lut un matin, au-dessus d'une porte placée entre la salle à manger et le salon. *Caisse militaire;* et la sentinelle tant désirée se promenait devant cette porte.

Les plaisirs de la vanité peuvent faire vivre long-temps ; mais la vanité dans le plaisir use rapidement la vie. Nous l'avons déjà dit, trop confiant dans sa puissante complexion, Maurice en abusait étrangement, à la suite des longues fatigues qu'il avait éprouvées durant ses glorieuses campagnes. Ayant déposé son épée victorieuse, *le professeur de tous les généraux de l'Europe*, comme Frédéric II l'appelait, voulut obstinément à Chambord être encore un héros. Après deux ans de séjour en Sologne, sa santé était sensiblement altérée ; néanmoins, on doute avec raison que le vainqueur de Fontenoy ait succombé sous les atteintes de la maladie : il arriva au tombeau, selon toutes les apparences, par une route plus courte. « Dans les derniers jours de
» novembre 1750, a dit un vieux valet de chambre du maréchal,
» vers huit heures du matin, une chaise de poste, précédée
» d'un courrier sans couleurs, entra dans le parc de Chambord
» par la porte de Muides ; elle s'arrêta au bout de l'avenue du
» parterre ; il en descendit deux personnes. Le courrier se ren-
» dit au château, chargé d'une lettre pour le maréchal, qui était
» encore couché. Monseigneur, après avoir lu cette lettre, s'ha-
» billa à la hâte, fit prévenir son aide-de-camp, et suivi de son
» valet de chambre, il descendit par l'escalier dérobé de son
» appartement, sortit par les fossés du château, et marcha à la

» rencontre des deux étrangers. Le fermier Desfins les vit
» mettre l'épée à la main, et bientôt après les deux incon-
» nus remontèrent en voiture, et le maréchal, soutenu par son
» aide-de-camp, revint au château et se remit au lit. Le bruit
» courut qu'il venait d'être blessé par le prince de Conti; mais
» on ordonna le plus grand secret à tous les gens de service.
» On expédia un courrier à Fontainebleau, où se trouva la
» cour; et le roi envoya aussitôt, dans une de ses voitures,
» son médecin, M. Senac, qui arriva quelques heures avant la
» mort. »

On doit ajouter que Maret, auteur de ce récit, n'était pas le valet de chambre présent à la rencontre, et celui-ci avait toujours gardé le plus profond secret sur cet événement. Mais chaque fois que Maret revenait sur la mort du maréchal, il répétait toujours : « Ils ont dit, dans le temps, que c'était un frisson ;
» mais je suis sûr, moi, que le frisson dont monseigneur est
» mort était au bout de l'épée du prince de Conti. »

Or, voici ce qui s'était passé sur le champ de bataille de Fontenoy : le prince de Conti, effrayé des progrès de cette colonne de granit qu'offrait l'armée anglo-hanovrienne, ou peut-être inhabile à juger les manœuvres du maréchal de Saxe, s'avança le chapeau à la main, près de Louis XV, qui ne se trouvait point en cet instant hors de la portée du canon, et le conjura de mettre en sûreté sa personne sacrée, la bataille étant perdue... Le roi se retirait, lorsqu'ayant rencontré le héros saxon, il lui répéta, avec les larmes aux yeux, l'avis qu'il venait de recevoir... « Quel est le j... f... qui vous a dit cela? s'écria Maurice d'une
» voix tonnante; je dis, moi, que la bataille est gagnée. » Le prince entendit ce propos; il se mordit les lèvres jusqu'au sang; mais il se contint. Que sa longanimité se soit perpétuée tant que la France eut besoin de l'épée du grand homme, cela se conçoit; il est moins concevable que le ressentiment de l'altesse outragée eût tardé deux ans à éclater après la paix d'Aix-la-Chapelle; cette circonstance s'explique pourtant par la crainte que M. de Conti

aurait eue de déplaire au roi, en provoquant le maréchal dans le temps que la reconnaissance du monarque conservait toute sa vivacité.

Quoi qu'il en soit, quand le médecin du roi arriva, tout espoir de sauver Maurice était perdu. « Docteur, lui dit-il en secouant » la tête, il est trop tard... Je sens que la vie n'est qu'un songe; » le mien a été beau, mais il a été court. »

Ainsi finit l'un des plus grands hommes de guerre dont l'histoire ait consigné les noms; on lui rendit les plus grands honneurs, et sa mort fut accueillie par des regrets universels. La reine exprima les siens en bonne catholique romaine, c'est-à-dire avec l'injustice que les papistes professent envers les protestants, quelques services qu'ils aient rendus à l'état : « Il est » fâcheux, répéta plusieurs fois cette princesse, qu'on ne puisse » pas dire un *De Profundis*, pour celui qui a fait chanter tant de *Te Deum*. » Les faiseurs d'*ana* ont exalté ce mot, que l'équité ne peut admettre qu'à titre de témoignage d'ingratitude.

A la mort du maréchal de Saxe, Chambord échut au comte de Friesen, son neveu; après lui cette terre fit retour à la couronne. Madame de Pompadour qui, du vivant de Maurice, avait souvent passé la Loire pour visiter son illustre voisin, discontinua ces petites traversées, auxquelles la malice contemporaine attachait des idées de galanterie. La favorite s'occupa exclusivement des embellissements du château de Menars, qu'elle fit, dit-on, rebâtir et décorer d'après des dessins tracés par elle-même avec une entente tout artistique. Lorsque la marquise se trouvait à Menars, il se passait peu de jours sans que quelques-uns de ses amis de la cour vinssent rendre hommage à sa haute fortune, ou plutôt à son crédit, surtout depuis que la route de Bordeaux, qui suivait la rive gauche du fleuve, avait été reportée sur la rive droite, afin de conduire plus directement à Menars. Madame de Pompadour s'était lassée du détour qu'elle était d'abord obligée de faire pour se rendre à ce délicieux Eldo-

rado : la faveur aime les chemins directs. Au premier mot d'une si puissante dame, dix localités, que traversait la route sur le territoire déjà si pauvre de la Sologne, furent soudain privées des bienfaits qu'elles devaient aux voyageurs, et cet élément de prospérité fut donné à la Beauce, qui n'en avait pas besoin.

Pour ressaisir la trace des événements historiques dignes de mémoire à recueillir dans le Blésois, il faut franchir, après 1750, un espace de temps assez long. On sait qu'en 1771, les parlements, ayant voulu se prévaloir des prérogatives que leur accordaient les anciennes lois de la monarchie, furent cassés par un édit de Louis XV, et que le chancelier Maupeou leur substitua des *conseils supérieurs*, formés d'avocats et de jurisconsultes bien ou mal famés. Blois devint le siége d'un de ces conseils; les autres furent établis à Arras, à Poitiers, à Lyon, à Clermont-Ferrand et à Châlons-sur-Marne : toutes villes qui, n'ayant pas eu de parlements, ne furent pas censées avoir conservé l'influence de ces cours suprêmes. Malgré cette précaution, les magistrats d'investiture nouvelle furent accueillis avec peu de faveur à Blois ; on les baffoua quelque peu, lorsqu'en grand costume ils s'installèrent au palais (2 mars 1771), après avoir entendu la messe du Saint-Esprit, dite par l'évêque de Termont. La chanson fut toujours l'arme favorite de cette critique française, qui se venge par le rire des afflictions sur lesquelles pleurent les autres nations : un maître d'école de Chouzy chansonna le parlement Maupeou sur l'air des pendus : le choix de cet air seul était un trait sanglant. Quelquefois l'œuvre la plus légère peut profiter à l'histoire : ainsi l'un des couplets du magister de Chouzy nous apprend que le chancelier avait pris plusieurs des nouveaux magistrats dans une juridiction blésoise :

La chambre des comptes, je crois,
A deux ratellers mange à Blois :
Oui, c'est dans notre cour des comptes
Que Maupeou trouva ses remontes ;

Parquet, présidents, conseillers,
Se sont faits d'évêques meuniers *.

A cette époque, le présidial de Blois fut supprimé, parce que la plus grande partie de ses membres n'avait pas voulu reconnaître le conseil supérieur. Un nouveau présidial remplaça l'ancien; un membre du conseil supérieur, M. Louet, exerça la charge supprimée de lieutenant-général et eut la police dans la ville.

Lorsqu'à son avénement au trône (1774), Louis XVI, mal conseillé par le comte de Maurepas, rappela les parlements, sans se donner de garanties contre leurs ressentiments, le conseil supérieur fut supprimé, l'ancien présidial rétabli, et M. Drouillon, ex-lieutenant-général à Blois, reprit cette charge. M. Louet, qui en avait rempli les devoirs, remit, dit-on, à cet officier la somme de trois mille livres qu'il avait reçue pendant sa gestion; il remit également aux membres du présidial ce qu'il avait tiré de ses attributions de police. Cette générosité, fort délicate sans doute, n'était pas aussi logique : M. Louet avait été chargé des doubles fonctions que nous venons de mentionner; les sommes dont il se privait étaient le fruit d'une activité assidue; d'un autre côté; comme les émoluments sont la rétribution d'un travail quelconque, il nous semble qu'ils n'appartenaient pas légalement à des gens qui, durant quatre ans, étaient restés inactifs, même en dépit de leur volonté **. Dans la même année 1774, la cour des comptes de Blois, l'une des plus anciennes du royaume, fut supprimée par édit royal. Peut-être cette suppression fut-elle due à ce que plusieurs des officiers de la cour

* Les officiers de la cour des comptes étaient alors : M. de Saint-Michel, premier président; M. Rangeard, procureur-général; M. Thevenot-Dessaules, avocat-général : tous firent partie du conseil supérieur.

** Quelques personnes contemporaines de ce fait nous ont affirmé que M. Drouillon et les membres du présidial refusèrent le sacrifice que M. Louet faisait de sommes qui lui étaient légitimement acquises.

avaient été du conseil supérieur : les réactions frappent aveuglement tout ce qui se rattache au parti renversé.

Depuis dix ans le Blésois était rentré dans ce calme qui dispense les populations de participer aux fastes presque toujours malheureux de l'histoire, lorsqu'un grave désastre se fit sentir à Blois et aux environs. Le 2 février 1784, les glaces dont la rivière était couverte se rompirent avec violence, et s'élevant au-dessus du port Saint-Jean, précipitèrent les bateaux contre les maisons. La levée, rompue à l'île Cochar, vis-à-vis Madon, présenta une brèche de quatre-vingts toises; plusieurs habitations furent renversées, les campagnes bouleversées, les semences perdues, et les terres mises hors d'état d'être de longtemps cultivées. Du côté de Chouzy, on voyait des morceaux de glace hauts de trente pieds. L'écoulement que procura la rupture de la levée sauva toutefois cette paroisse de Chouzy et Blois lui-même; car les glaces, déjà parvenues sur les quais, allaient prendre leur cours par la porte Saint-Jean et la rue de la Foulerie. Dans cette calamiteuse débâcle, le maire et les échevins, par un dévouement digne des plus grands éloges, s'exposèrent sur les glaces pour porter du secours à des habitants qui allaient périr.

Durant cet hiver, qui fut long et rigoureux, ces magistrats distribuèrent aux pauvres d'abondantes aumônes, souvent renouvelées. Les riches citoyens et surtout les communautés religieuses, imitèrent cet exemple; ce qui fit que, malgré les rigueurs de la saison, la misère sévit moins à Blois qu'on ne devait le craindre.

L'adversité enfante trop souvent le crime : dans l'hiver de 1785, qui ne fut guère moins calamiteux que celui de 1784, les églises de Saint-Nicolas et de Saint-Sauveur, à Blois, furent pillées par des voleurs : ils enlevèrent tous les vases sacrés et profanèrent les saintes hosties. Cet attentat sacrilége demeura impuni : on n'en découvrit jamais les auteurs.

Avant d'aborder un événement qui n'a pas encore été, qui ne

sera peut-être de long-temps jugé avec impartialité, la révolution française, nous jetterons un coup-d'œil sur la situation du Blésois durant les années qui prédédèrent immédiatement l'abolition de l'ancien régime. Dans aucune partie du royaume on ne se cramponnait aux vieilles idées, aux vieux usages, avec plus de force, avec plus de persistance. Séjour ordinaire de la cour sous Louis XIII, climat heureux où bon nombre de grandes familles vinrent plus tard passer la belle saison ou jouir des douceurs de la retraite, le Blésois offrait, avant 1789, une multitude de personnages vivant, comme ou disait alors, noblement dans leurs châteaux flanqués de tourelles plus ou moins modernes, ainsi que les parchemins d'une notable majorité de leurs possesseurs. A Blois et dans quelques autres villes du comté, la bourgeoisie exerçant les charges de magistrature aspirait ardemment à ces lettres d'anoblissement, assez inexactement nommées *savonnettes à vilain;* car aux yeux de la vraie noblesse, elles n'enlevaient point à ceux qui les obtenaient leur *crasse* de roture, et ne servaient qu'à faire mépriser davantage, par la gentilhommerie historique, les bourgeois insensés au point d'abandonner le premier rang de leur classe, pour se placer à grands frais au dernier rang d'une caste à laquelle ils ne pouvaient pas légitimement appartenir. Au-dessous de ces deux catégories, le commerçant, l'industriel dans les villes, le cultivateur dans les campagnes, satellites intéressés des nobles, partageaient leurs affections et leurs antiphaties. La réforme politique, en s'abattant au milieu de ces opinions, en trompant ces calculs, devait donc rencontrer moins de symphaties que dans les provinces où la noblesse tenait moins de place. Il n'y avait, en un mot, aux bords de la Loire moyenne, qu'un vague sentiment de nationalité. On s'y pressait sous ces bannières héraldiques dès long-temps pâlies : le XVI.ᵉ siècle projetait encore ses reflets, à la fin du dix-huitième, sur ce territoire devant lequel la révolution semblait avoir passé sans s'y arrêter. Aussi verrons-nous, malgré l'élan patriotique qui se déclara partout, en 1789, ici dans les majorités, là dans

les minorités, les droits de l'homme et du citoyen proclamés à Blois au sein d'une tiédeur quasi-dédaigneuse de l'esprit public. Il s'échauffa pourtant, il faut le dire, lorsque l'invasion étrangère, parvenue à nos frontières, fit comprendre enfin aux hommes les plus dévoués à l'aristocratie, comptée déjà parmi nos ennemis, que tout Français avait une patrie à défendre. Nous aurons à citer les bataillons de Loir-et-Cher au nombre de ces légions improvisées qui arrêtèrent d'abord la marche conquérante des colonnes européennes, et les refoulèrent ensuite sur leur propre territoire.

Nous ne terminerons pas cette partie de l'histoire du Blésois sans émettre quelques réflexions sur l'esprit qui présida à la composition du livre, fort remarquable d'ailleurs, publié il y a quelques années par M. de la Saussaye, sous le titre trop modeste du *Château de Blois*. Cet écrivain avait dit précédemment, dans une notice lue à la Société académique de cette ville : « Peut-être êtes-» vous étonnés que, dans tout ce que je viens de dire, je n'aie » point laissé sortir de ma bouche les *nouveaux* noms *imposés* à » notre pays : *de département et de Loir-et-Cher*. Le Loir et le Cher » ne coulent-ils que pour nous? Et quand pourra-t-on se flatter » d'avoir réuni les traits épars d'un Orléanais, d'un Touran-» geau, d'un Blésois, pour en faire..., je n'ose pas dire un *Loir-» et-Chérien;* mais comment dirai-je. » On aurait pu répondre à l'auteur de ce discours : « Vous direz un Français, un membre de cette grande nation que l'Europe coalisée ne dominera jamais lorsqu'elle voudra s'inspirer du sentiment de sa puissance; et comme vous paraissez le prévoir, on s'étonnera qu'au XIX.e siècle, un homme d'une valeur incontestable vienne proclamer l'avantage de cette France morcelée du moyen-âge, dont le roi ne pouvait voir les forces réunies sous les drapeaux de la monarchie, qu'avec le bon plaisir de mille seigneurs qui ne se croyaient pas moins souverains que lui, et qui n'agréaient sa politique qu'autant qu'elle ne froissait ni leur ambition, ni leurs intérêts. » Peut-être, sous quelques rapports, eût-il été sage de

ne pas effacer tout-à-fait ces nuances originaires qui devenaient, en certaines circonstances, le véhicule d'une noble émulation: peut-être une centralisation absolue que nous n'approuvons pas de tout point, a-t-elle, en réunissant, prétendu trop niveler; mais nous sommes loin de voir une disposition *absurde* dans les divisions territoriales établies en 1790. La comparaison du système d'unité fondé par l'Assemblée nationale avec l'idée qui présida au morcellement de la Gaule sous Auguste, manque de justesse : l'empereur romain divisa cette grande contrée pour mieux la dominer; l'Assemblée nationale voulut au contraire, en faisant disparaître l'individualité provinciale, donner plus de force à l'action du gouvernement, plus de cohésion à l'esprit public, et une opinion plus grande à la nation de ce qu'elle pouvait contre les ennemis que son affranchissement allait lui jeter sur les bras. En vue de ce dernier résultat, que la révolution obtint si complet, les traditions d'indépendance se rattachant aux anciennes circonscriptions du territoire, qu'invoque M. de la Saussaye dans la Notice que nous venons de mentionner, ne pouvaient être, dans un ordre de choses nouveau, que des motifs de désaccord et de désunion. Cela est si vrai, que la seule désignation provinciale des régiments, durant la campagne de 1792, causa aux armées une perturbation telle qu'on se vit promptement obligé d'opérer la fusion de ces corps avec ceux nouvellement levés.

Nous pensons donc, contrairement à l'opinion de M. de la Saussaye, que les historiens *de localité*, en bornant leur travail aux siècles féodaux, laissent cette tâche évidemment incomplète; les temps modernes ont été assez féconds en événements dignes de l'histoire, pour que les annales du Blésois soient continuées avec intérêt jusqu'à nos jours. Elever un monument à sa patrie, quelque modeste qu'il soit, est une noble entreprise; mais ne semble-t-elle pas influencée par une idée malheureuse, si l'on se propose de laisser l'édifice sans couronnement. On l'a dit cent fois, sous le régime des priviléges, nos pères n'avaient

point de patrie ; est-il juste d'abandonner leur histoire à l'époque où cette patrie venait d'éclore avec l'exercice de leurs droits? Disons toute notre pensée : on ne doit pas écrire l'histoire sous l'empire de l'esprit de parti ; lorsqu'on est entré dans cette carrière, où la bonne foi et l'impartialité doivent être prises uniquement pour guides, il faut se défier de l'opinion arrêtée qui nous caresse ; car c'est toujours au préjudice de la conscience qu'elle se fait écouter.

CHAPITRE IX.

La révolution dans le Blésois jusqu'au 9 thermidor.

Parmi les causes antipathiques à la révolution que nous avons signalées précédemment, il en était une surtout dont l'influence avait acquis une certaine puissance. M. Lauzières de Thémines, évêque de Blois depuis 1776, exerçait, moralement au moins, la prépondérance des anciens apanagistes du comté. La noblesse blésoise semblait l'avoir revêtu d'une sorte de suprématie, accordée d'abord à son nom* autant qu'à sa dignité épiscopale, et qu'avaient consolidée ensuite, au jugement des classes élevées, la supériorité de son esprit; tandis que sa bienfaisance le rendait

* On se souvient qu'en 1616, un sieur de Thémines fut chargé par Marie de Médicis d'arrêter le prince de Condé dans le Louvre même; l'exécution de cet ordre fit sa fortune : il devint maréchal de France, et sa famille, jusqu'alors peu favorisée, jouit d'un grand crédit à la cour.

cher au peuple. Ce prélat, que l'auteur de cette histoire a vu souvent à Rome, douze ans après son émigration, avouait franchement qu'en 1789 et 1790, il s'était efforcé, non sans quelque succès, de comprimer dans son diocèse les progrès de la révolution. Dès qu'elle eût éclaté, l'évêché, et plus particulièrement le château de Madon, devinrent le centre d'une action contre-révolutionnaire, que les familles titrées parvinrent à propager jusqu'à un certain point, grâce à la dépendance qu'elles continuaient d'imposer aux populations, encore ignorantes de leurs droits récemment proclamés. « Lorsque la réunion des états-généraux fut décidée, nous disait un jour M. de Thémines, je compris tout le danger de cette réunion, si long-temps et avec tant » de raison redoutée. C'était en effet le va-tout de fortune d'une » monarchie qui n'avait su ni cacher ses fautes, ni tenir en bride » les inimitiés qu'elles lui avaient attirées; mais je pensai que » le choix des hommes qui devaient composer l'assemblée pouvait adoucir les coups qu'elle allait trop certainement porter » à la cour. La noblesse et le clergé ne me faisaient concevoir » aucune inquiétude : qui pouvait prévoir que des Lafayette, » des Mirabeau briseraient leur écusson avec la massue populaire, et que des Siéyès, des Grégoire se feraient les coryphées du tiers-état. J'employai donc toute l'influence que » j'avais acquise dans mon diocèse à fixer les suffrages sur des » députés du tiers qui ne fissent pas cause commune avec les » réformateurs radicaux que l'on devait craindre. La force » d'inertie est aussi une puissance : je crus avoir heureusement » opéré en laissant élire MM. Drouillon, Turpin, Pothée et Bucheron-Boisrichard; mais surtout en appelant la majorité sur » M. Dinocheau, que j'avais fait nommer précédemment bailli » de Pont-Levoy, et qui avait fait, par ma protection, son premier pas dans la magistrature. Dès les premières séances des » états-généraux, il me fallut modifier mes présomptions : » MM. Drouillon et Dinocheau se rangèrent près de Mirabeau,

» et furent comptés parmi les satellites de cet astre, dont j'au-
» rais admiré l'éclat s'il n'eût été malfaisant. »

Ainsi nous parlait M. de Thémines en 1803, sans attacher le moindre mystère à ses paroles, parce qu'il était resté fidèle à la cause des Bourbons, et n'avait pas laissé fléchir ses principes, nous ne dirons pas sur l'infaillibilité de l'ancienne cour, ce prélat était trop éclairé pour y croire, mais sur les actes de la révolution, qu'il ne jugeait pas aussi sévèrement qu'on l'a prétendu. Ce qui l'irritait, peut-être, plus que la perte de son siége, c'était ce qu'il appelait la défection de M. Dinocheau, dont il s'était flatté de faire, au sein même des députés du tiers, le défenseur de la monarchie absolue. M. de Thémines comptait mal alors avec la plus impérieuse des passions humaines, l'ambition : trop chrétien pour être philosophe, ou plutôt philosophe chrétien seulement, ce vertueux prélat, en mesurant la carrière d'un ambitieux, dont la fortune était à faire, pouvait se comparer à l'oiseleur qui, livrant l'espace infini à l'aigle, prétendrait limiter son vol.... La révolution était, comme le ciel, un espace sans limites.

Si M. Drouillon, autre député du Blésois, siégea aussi à la gauche de l'assemblée nationale : nous sommes bien tenté de croire que son libéralisme fut une conquête de Dinocheau. Mais il faut ajouter qu'en adoptant les principes de Mirabeau, ni l'un ni l'autre ne suivirent ses écarts : patriotes sages quoiqu'ardents, ils montrèrent dans les débats orageux de la Constituante une modération qui, plus tard, devint pour eux, comme pour tant d'autres, un titre de proscription. Quant à MM. Pothée et Bucheron, on eût dit que, sur les bancs de la législature, ils se proposaient de justifier le reproche dont Le Tasse atteignit les habitants des rives de la Loire. Ces députés laissèrent aller mollement leurs opinions aux ondulations des débats, sans défendre les vieilles institutions qui s'en allaient, sans appuyer celles qui s'élaboraient.

Tandis que l'assemblée détachait, une à une, les prérogatives

de la couronne et pulvérisait les derniers débris de la féodalité; tandis qu'elle retrempait notre vieille législation à sa source naturelle, la puissance populaire, nulle province ne se montrait plus active que le Blésois à protester contre cette suprême réforme; et dans sa résistance, la noblesse du pays était encore secondée par quelques gentilshommes que leur mission militaire retenait à Blois.

Depuis que le château n'était plus, même momentanément, une résidence royale, le roi abandonnait la jouissance à vie de l'aile construite par Louis XII à quelques personnes privilégiées; le surplus de l'édifice demeura inhabité jusqu'en 1787. En cette année même, époque de la première réunion des notables, la cour, sur les véhémentes représentations de cette assemblée, s'étant imposé de grandes économies qu'on ne vit point réaliser, il avait été décidé que le château de Blois serait démoli ou vendu, avec ceux de Choisy, la Muette, Madrid et Vincennes. Ni l'une ni l'autre de ces dispositions n'ayant été effectuée à Blois, le régiment de Royal-Comtois vint, également en 1787, prendre garnison en cette ville, et fut caserné dans le château, c'est-à-dire dans l'aile construite sous François I.er : quelques officiers seulement occupèrent l'aile dite de Louis XII.

Les corps décorés de la qualification de royaux étaient ordinairement commandés par des hommes haut placés dans la hiérarchie du blason, et les officiers qui servaient sous leurs ordres appartenaient, sauf un petit nombre d'exceptions, à ce qu'on appelait la bonne noblesse. Il en était ainsi de Royal-Comtois. Les officiers, brillamment titrés, riches pour la plupart, se montrèrent peu résignés à subir les événements de 1789. Ils pouvaient se prévaloir des nombreuses sympathies qu'ils avaient rencontrées, non-seulement dans les hôtels et les châteaux du Blésois, où régnaient encore le ton, les manières et quelque peu les mœurs du règne de Louis XV; mais aussi parmi la bourgeoisie et les classes marchandes. La première les recherchait par imitation des nobles, au profit de cette vanité toujours ambitieuse d'élévation;

les derniers flattaient ces brillants militaires en obéissant à une incitation d'un positivisme au moins logique, l'intérêt. L'historien doit s'abstenir de mentionner tout ce qu'en glissa alors sous les portes d'épigrammes et de chansons sur les intimités que messieurs de Royal-Comtois avaient su se concilier dans la ville de Blois : le chroniqueur malin pourrait seul raconter l'histoire des jardins, avec petits pavillons, que les sous-lieutenants mêmes avaient loués, pour satisfaire des goûts d'horticulture d'une définition délicate.

« L'esprit de la contre-révolution était fort actif dans le Blé-
» sois en 1789, nous disait encore M. de Thémines, douze ou
» treize ans après : la noblesse civile, la noblesse militaire et
» une bonne partie du clergé s'y entendaient parfaitement *.
» Quant aux bourgeois, ils comprenaient peu les biens que la
» révolution leur promettait, et regrettaient ceux qu'elle leur
» enlevait. Ce regret était surtout vivement senti par les fonc-
» tionnaires qui aspiraient à l'anoblissement : classe assez nom-
» breuse dans un pays où l'espoir de vivre noblement caressait
» tout possesseur d'une fortune un peu considérable. Malheu-
» reusement Royal-Comtois quitta Blois au commencement de
» l'année 1790; le parti royaliste perdit beaucoup de son énergie
» par l'éloignement d'un corps d'officiers jeune, entreprenant,
» bien posé en cour, et ayant une parenté influente au côté
» droit de l'assemblée. »

Ce fut alors que la députation blésoise du tiers-état insista pour que, dans la nouvelle délimitation de la France, Blois devînt chef-lieu de département. La résistance des habitants,

* M. de Thémines pouvait en être cru sur parole. M. de la Saussaye, dans un Mémoire que nous avons sous les yeux, avance que ce prélat menait *une vie cénobitique ;* il nous sera permis, à nous qui l'avons connu dans une sorte d'intimité, de relever cette erreur biographique. M. de Thémines, homme du monde, spirituel, élégant, évêque de cour en un mot, ne se piquait nullement de mœurs monastiques. Nous prenons à témoins, à ce sujet, tous ceux qui, comme nous, l'ont connu à Rome ou à Londres.

toujours influencés par les partisans de l'ancien régime, fut vive et persistante ; cela se conçoit : la noblesse, qui, à travers une réforme dès long-temps commencée en France dans les esprits, s'était faite, avec quelque succès, la conservatrice des prérogatives féodales, allait voir s'anéantir cette sorte de pouvoir, par la présence d'une autorité nouvelle, organe des lois et du souverain qui devait en ordonner l'exécution. L'administration départementale, quoique confiée primitivement à des hommes d'une faible portée politique, parut cependant assez forte de son investiture pour arrêter l'essor ostensible des tendances contre-révolutionnaires; elles se replièrent sous le manteau d'une intrigue non moins active, mais plus cachée : ce fut dans le mystère des châteaux que l'opposition royaliste se retira et se maintint.

De ces cénacles mystérieux partirent sans doute les épigrammes, quelquefois médisantes, plus souvent calomnieuses, fournies à la presse monarchique du temps contre les députés du Blésois siégeant au côté gauche de l'assemblée. Dinocheau, particulièrement, fut incessamment brocardé par quelques journaux, qui lui reprochèrent grossièrement sa liaison avec Mirabeau et Camille Desmoulins. Soulevant même le rideau de sa vie privée, ses ennemis allèrent jusqu'à signaler, en termes orduriers, son intimité, réelle ou prétendue, avec la trop fameuse Theroyne de Mirecourt, cette bacchante aux passions effrénées qui s'était jetée, dans le paroxisme de leur délire, à travers la lice politique.

Dinocheau était doué d'une imagination trop vive et comprenait trop bien la puissance des traits du ridicule, pour ne pas répondre à ses antagonistes : ce fut du théâtre même d'où leurs traits étaient partis, qu'il leur rendit guerre pour guerre. Il fit paraître le *Courrier de Madon**, journal d'opposition popu-

* On sait que le *château de Madon*, ancienne demeure royale, reconstruite au XVIII.e siècle, était la maison de plaisance des évêques de Blois.

laire qui, n'en déplaise à un critique moderne, l'emportait de beaucoup, par le mérite de la rédaction, sur les diatribes dirigées contre le député blésois. Peut-être, aiguisant encore l'arme philosophique de Voltaire, Dinocheau atteignit-il avec trop peu de mesure les opinions religieuses et le clergé. Un nom surtout devait être sacré pour l'ancien bailli de Pont-Levoy : ce nom c'était celui du prélat qui l'avait tiré d'un barreau vulgaire, et revêtu de sa première robe magistrale. Plus tard, Dinocheau se reprocha l'effusion du fiel que sa plume avait versé sur la vie de M. de Thémines : vie noble et bienfaisante, dont la renommée subsiste dans les traditions blésoises. Les bienfaits de M. de Thémines avaient émané d'un cœur généreux; ses affections anti-révolutionnaires, ses préjugés, étaient un héritage de caste : le rédacteur du *Courrier de Madon* ne tint pas un compte assez équitable de cette distinction.

L'attention diversement excitée que fixait cette publication aux allures indépendantes, fut distraite en 1790 par un événement qui, sans avoir pour théâtre le département de Loir-et-Cher, produisit une vive sensation parmi ses habitants. Thomas Mahi, marquis de Favras, gentilhomme blésois, avait servi en 1772 dans les gardes suisses de *Monsieur;* il avait acquis l'estime de ce prince, et était entré fort avant dans sa confiance, lorsque ayant été appelé en Autriche par des intérêts personnels, il dut quitter le service en France. Revenu dans sa patrie au moment où la révolution éclatait, M. de Favras épousa les opinions, encore mal définies aujourd'hui, que professait le comte de Provence; il fit plus, il se voua, corps et ame, à ses projets. Le marquis obéit-il à l'ambition ou à la cupidité? Rien n'en a même établi la présomption dans la procédure mystérieuse dont sa conduite fut l'objet. Ce qui ressortit de l'instruction, c'est que Favras avait tracé divers plans qui tendaient à produire une contre-révolution. Cette instruction portait que ce gentilhomme devait marcher sur Paris avec douze mille Suisses et douze mille Allemands, afin de sacrifier Lafayette, Bailly et

Necker, chefs principaux de l'administration; puis enlever le sceau de l'état; enfin, emmener le roi et sa famille à Péronne. Les dispositions parvenues à la connaissance du public établirent même que pour l'enlèvement du monarque, on devait se *servir de chevaux pris dans les écuries de Monsieur*. Mais au profit de qui ce mouvement audacieux devait-il s'opérer? Il fallut bien laisser entrevoir qu'il s'était agi d'investir d'une régence le comte de Provence; puis on se hâta de *constater* que son altesse avait tout ignoré. Ainsi, Favras s'était avisé du projet colossal de renverser le char d'une révolution accomplie déjà, et de déposer le souverain de son propre mouvement et sans mission aucune.

Le futur Louis XVIII, entendant néanmoins murmurer le soupçon autour de lui, se rendit à l'hôtel-de-ville et renia Favras avec assurance... Persuada-t-il les magistrats municipaux? nous ne le croyons pas. Quoi qu'il en soit, le dévouement héroïque du malheureux agent ne se démentit point; il ne fit pas la moindre révélation qui put compromettre le prince; mais il ne laissa nullement la justice abusée. Lorsque M. Talon, lieutenant civil, lui dit confidentiellement *qu'il ne pouvait être sauvé, et l'exhorta à mourir avec son secret*, ce magistrat avait pénétré toute la vérité.

Le marquis de Favras, convaincu de haute trahison, et condamné à la peine capitale par une majorité de vingt-huit voix sur trente-huit, fut pendu en place de Grève, le 19 février 1790, aux flambeaux et aux acclamations féroces d'une foule immense, saluant, de sa joie sacrilége, l'exécution infamante d'un homme qui mourait martyr de sa fidélité. Voici des faits qui le prouvent. Tandis qu'une populace en délire insultait de ses horribles lazzi l'agonie de Favras, on avait aperçu sur la place plusieurs hommes à cheval qui semblaient épier le dernier soupir du patient. Dès qu'ils furent assurés qu'il avait cessé d'exister, ils partirent au galop, et de lestes coureurs qui les suivirent, les virent entrer au Luxembourg, qu'habitait alors *Monsieur*. La

procédure dressée contre Favras par le Châtelet ne fut, plus tard, trouvée qu'incomplète ; la marquise de Favras jouit quelque temps d'une pension servie par *Monsieur*, qu'elle perdit après l'émigration de ce prince, mais que Louis XVIII lui rendit en 1814. Le commentaire serait superflu à la suite de ce récit, dont nous pouvons garantir les détails. Si M. de Favras ne fut point un bon patriote, la postérité doit tenir compte à sa mémoire d'un dévouement que ne put altérer la plus hideuse ingratitude, et qui, lorsque le calme succédera décidément aux agitations politiques, achèvera d'effacer la souillure attachée à la palme de son martyre.

Le journal publié par Dinocheau n'eut qu'une existence éphémère : il cessa de paraître au bout de six mois. Mais cette publication d'un semestre avait suffi pour répandre au sein des classes plébéiennes ces idées de liberté et d'égalité, qui déjà germaient avec vigueur dans la plupart des provinces. Jusqu'alors le peuple de Blois n'avait été qu'une masse inerte, sans existence politique ; vivant des miettes tombées du banquet de la noblesse ou de la bourgeoisie. Mais Dinocheau venait de lui apprendre ce qu'elle pouvait ; elle ne l'oublia pas. La fédération de 1790 fut célébrée à Blois avec quelque pompe : on avait ouvert dans la forêt de Russy un vaste espace destiné à cette célébration ; des députations des gardes nationales déjà formées dans toutes les villes du département assistèrent à cette solennité commémorative de la première victoire du peuple ; et là, pour la première fois, brilla une lueur d'enthousiasme patriotique.

Cependant l'Assemblée constituante terminait sa haute mission ; le roi, par un nouveau pacte contracté entre la représentation nationale et lui, avait accepté, malheureusement avec arrière-pensée, le titre de monarque constitutionnel ; sa main avait signé moins volontiers encore la *constitution civile du clergé* : désignation spécieuse adoptée afin de décliner le concours de l'autorité religieuse. On sait que tous les membres du clergé durent accepter individuellement le décret qui consacrait cette

nouvelle loi : de là, cette distinction de prêtres *assermentés* et de prêtres *réfractaires*, qui retentit si haut alors dans le royaume. Les premiers de ces ecclésiastiques restèrent en place pour la plupart; les derniers furent proscrits et forcés de s'expatrier. Aucun des évêques précédemment investis ne conserva son siége : M. de Thémines émigra.

Quelques écrivains du Blésois se sont déchaînés avec violence contre la confiscation de la bibliothèque de ce prélat, ordonnée par l'administration départementale. Ces réclamateurs passionnés se sont montrés à cet égard plus sévères que M. de Thémines lui-même : nous l'avons souvent entendu s'exprimer sur cette confiscation, dont il parlait comme d'une conséquence naturelle du *vœ victis*. « Sans doute, disait-il, j'ai long-temps regretté » mes livres, à la réunion desquels je m'étais appliqué. J'avais » voulu, par leur choix, me mettre à même de pouvoir rap- » procher et comparer tout ce qu'il a été émis dans le monde de » pensées, d'opinions, de systèmes, sur tout ce qui exerça jus- » qu'à nos jours l'intelligence humaine; ce contrôle, les induc- » tions que je me proposais d'en tirer, le jugement que j'aurais » porté et osé peut-être publier un jour, eussent occupé ma » vieillesse, couchée sur cette moisson d'idées et d'observations. » Mais puisque les persécutions politiques sont venues, et que » les événements m'ont imposé une existence nomade, Dieu » réserve, je l'espère, à mes vieux jours des soins et des épreu- » ves plus conformes à la tâche d'un chrétien, que le projet dont » je me berçais; et je serai satisfait, après tout, si j'apprends » que ma bibliothèque ait pu servir à l'instruction de mes chers » diocésains. »

Le vœu de M. de Thémines est réalisé : sa bibliothèque a formé le noyau de celle réunie par la ville de Blois et qui, au moment où nous écrivons, est une des belles collections de la France départementale. Il faut ajouter, toutefois, que les plus précieux ouvrages qu'on y remarque sont ceux dont la ville est devenue l'héritière par aubaine, après l'émigration de M. de

Thémines. Ce prélat, homme de savoir et de goût, s'était procuré, souvent à des prix fort élevés, des éditions recherchées, qui enrichissent aujourd'hui le dépôt que nous mentionnons, qu'ont augmenté les bibliothèques des abbayes de Saint-Laumer, de Bourg-Moyen et de Pont-Levoy, après la dispersion des ordres religieux

Les membres de l'Assemblée constituante, s'étant eux-mêmes exclus d'une nouvelle législature, par un décret du 17 mai 1791, rentrèrent dans leurs foyers après la promulgation de l'acte constitutionnel, et l'Assemblée législative fut inaugurée. Parmi les députés du Blésois, M. Dinocheau seul fut appelé alors à des fonctions publiques : investi de la présidence du tribunal criminel de Blois, il déploya, en exerçant cette grande magistrature, non-seulement des lumières aussi sûres qu'étendues, mais encore une fermeté dans laquelle l'homme politique, abjurant la passion qui l'avait quelquefois entraîné sur les bancs législatifs, ne dérogea jamais à la dignité impartiale du magistrat. Il en donna des preuves éclatantes, en mars 1792, après confiscation séditieuse d'un transport de grains par les habitants d'Onzain, de Muides et de Saint-Dyé. Cette action violente avait, par malheur, nécessité une répression sanglante exercée à Saint-Dyé par un détachement du régiment de Bassigny. Dinocheau évoqua l'instruction de cette affaire, la suivit avec toute l'inflexibilité de la loi; et le tribunal qu'il présidait rendit un arrêt dont la sagesse ne souleva aucune réclamation, à une époque où la justice ne devait déjà plus être, pour tant de gens, que l'expression de l'esprit de parti. Mais si personne alors n'osa élever la voix, des hommes dont l'opinion exaltée avait érigé en crime la modération de Dinocheau, tinrent note soigneusement du jugement que nous venons de mentionner; et plus tard, il servit de prétexte aux virulentes accusations qui s'élevèrent contre cet ex-constituant.

Il est affligeant d'avoir à consigner ici cette triste vérité, qu'avant 1792, il ne se trouvait pas à Blois, au moins parmi les

hommes qui avaient embrassé les principes de la révolution, une seule intelligence qui, avec Dinocheau, pût aider les esprits dans le développement normal des principes nouvellement proclamés; tous les regards des habitants amis sincères de la monarchie constitutionnelle, se tournèrent donc vers ce magistrat, et attendirent de ses conseils une sage direction au sein de l'orage qui se formait. Nous le répétons, l'administration départementale, depuis sa fondation, avait été composée de citoyens honnêtes, mais d'une portée politique tellement faible que leur influence était à peu près nulle. Il n'en fut pas toujours ainsi.

L'abbé Grégoire, qui avait marqué dans l'Assemblée constituante, remplaçait M. de Thémines sur le siége épiscopal de Blois; mais se renfermant dans sa mission ecclésiastique, il n'était point encore compté parmi les hommes politiques du département. Au moment où le nom de l'évêque constitutionnel de Blois se trouve pour la première fois sous notre plume, il n'est pas sans intérêt de rapporter le jugement que M. de Thémines lui-même portait sur lui vers le temps du Consulat. « Il faut voir » deux hommes dans M. Grégoire, disait son prédécesseur : le » prêtre et le partisan de la révolution. Si le dernier se laissa » entraîner trop loin des bornes d'une modération qu'il eut le » tort de ne pas compter parmi les vertus chrétiennes, il ne » déserta point l'autel : il s'y attacha même le jour où la fidélité » du lévite pouvait devenir le martyre. C'est un fait trop cons» taté pour qu'il n'y ait pas de la mauvaise foi à le nier. »

En 1792, l'esprit populaire était formé à Blois : là, comme dans toute la France, la levée des trois cent mille hommes s'était opérée avec cette spontanéité qui donna de si vaillants défenseurs à la patrie. Les bataillons de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire, de la Charente et de la Charente-Inférieure, en traversant le Blésois, y avaient laissé tomber l'étincelle de l'enthousiasme patriotique qui les faisait voler aux frontières. Les vieilles idées perdaient incessamment de leur empire. L'émigration avait d'ailleurs révélé aux moins clair-

voyants des Français, la pensée secrète de cette noblesse qui, naguère encore, enlaçait les opinions dans le département ; ses habitants commençaient à comprendre qu'ils s'étaient mépris, en se croyant intéressés à seconder les derniers efforts des priviléges expirants.

Les peuples qui s'avisent de leur puissance assignent rarement des limites au premier bond de cette redoutable autorité : l'expérience seule, l'expérience trop souvent tardive, leur apprend à distinguer le droit de l'abus. Nous avons signalé précédemment des excès qu'il avait fallu réprimer sur la commune de Saint-Dyé; des attroupements hostiles eurent lieu à Blois même, en décembre 1792, pour faire fixer le prix des objets de première nécessité. La république était proclamée; le peuple, s'autorisant de sa souveraineté, prise dans son acception la plus absolue, imprimait au *nous le voulons* toute la ténacité despotique que l'ex-monarque attachait à cette intimation ; à Blois, comme partout, il descendait tumultueusement dans la place publique pour demander ou pour imposer. Ce fut dans cette attitude menaçante que le trouvèrent à leur passage les représentants du peuple Couthon, Villers et Longchamps. Ces délégués se rendirent au marché où l'attroupement s'était formé; mais soit qu'ils comprissent mal les intentions du peuple, soit qu'ils voulussent maladroitement faire de l'autorité, ils ne firent qu'exciter le mécontentement des émeutiers, et durent se retirer précipitamment pour ne pas voir l'ire populaire se tourner contre eux. Après leur départ, la garde nationale parvint à rétablir l'ordre et dissipa le rassemblement.

Le premier représentant de la Convention nationale qui parut à Blois, avec une mission spéciale pour le département de Loir-et-Cher, fut le député Carra, déjà très connu comme publiciste jacobin. Mais les opinions de ce commissaire conventionnel s'étaient bien tempérées : il s'était rallié au parti de Brissot. Carra arriva en juin 1793; la municipalité venait d'être formée d'hommes calmes et honorables; Dinocheau avait pris rang dans

cette magistrature en qualité de procureur de la commune. Cet ex-constituant ayant trouvé le représentant disposé à prendre quelques mesures d'ordre public, le seconda avec ardeur, et maintint ces dispositions de tout son pouvoir. « Pour que ses » efforts fussent légitimés par le vœu populaire, a dit le bio- » graphe de Dinocheau, il déposa chez différents notaires de » Blois des pétitions dictées par les sentiments les plus modérés » et les plus honorables. » Le fameux Tallien, qui, précédemment, avait passé à Blois, et se trouvait sans pouvoir dans cette ville, y avait cependant établi une commission révolutionnaire. Carra, s'autorisant de l'illégalité d'une telle institution, la révoqua, et la commune nomma dans son sein un comité chargé de maintenir l'ordre, et de surveiller les ennemis déclarés de la révolution.

Peut-être ceux-ci, toujours nombreux à Blois, quoique rendus timides par la crainte d'une répression terrible, espérèrent-ils que ces mesures modératrices favoriseraient leurs sourdes menées : il y aurait de la mauvaise foi à nier que les Vendéens avaient dès-lors des intelligences dans la ville et aux environs. Chaque nuit on jetait sous les portes de ces cantiques qui fanatisaient les malheureux paysans de l'Ouest, et les faisaient mourir pour une cause dont ils ne se rendaient aucun compte. A ce sujet, nous devons dire que deux hommes honorables appelés en 1792 à faire partie de l'adminisiration départementale, l'évêque Grégoire et M. Péan de Saint-Aignan, s'étaient efforcés d'atténuer, autant qu'ils l'avaient pu, la sévérité des lois révolutionnaires dont l'exécution leur était prescrite. Nous n'avons plus besoin de défendre la mémoire du premier contre l'animadversion qui long-temps calomnia sa vie dans le département de Loir-et-Cher : Grégoire, en répandant d'amples bienfaits sur le sol même d'où l'insulte s'était élevée contre lui, a du moins conquis le respect dû à sa tombe ; mais il a fallu l'acheter..... Quant à M. Péan, la calomnie n'a point encore cessé de l'atteindre : sans examiner tout ce qui s'attacha à sa carrière de re-

doutable responsabilité, lorsqu'en 1793, il fut nommé membre du comité de sûreté générale du département, on perpétue contre la mémoire de ce digne citoyen une accusation de terrorisme qu'il ne mérita jamais, en feignant d'oublier que, dans l'exercice de ses délicates fonctions, il faillit plus d'une fois être traduit au tribunal révolutionnaire, comme *modéré*. Voici des faits éloquents : M. Péan était administrateur du département lorsque quelques dévastateurs se portèrent en tumulte au château royal de Chambord; il s'y rendit sur leurs traces. Au moment où cet administrateur arrivait, les nouveaux Vandales se disposaient à briser la fleur-de-lis qui couronnait la flèche principale... « Arrêtez, s'écria Péan avec l'accent de l'indignation; » ferez-vous donc la guerre à des pierres, et n'aurez-vous pas » honte de détruire les œuvres de l'art qui honorent vos pères? » La fleur-de-lis resta en 1793; on l'abattit en 1830; mais elle tomba sous le marteau de la crainte, plutôt que sous celui de l'émeute.

Dans ce même temps, une saturnale anti-religieuse se passa sur le pont de Blois : des hommes ivres de vin et de licence avaient revêtu un vil animal des attributs sacerdotaux, que l'anarchie s'efforçait alors de vouer au mépris. Péan se rend sur le lieu du scandale, apostrophe avec énergie ceux qui s'y livrent; et les frappant d'une juste réprobation, sans s'arrêter à l'imminence de leur ressentiment, il les fait rougir d'une hideuse orgie qui, peut-être, n'est qu'une fanfaronnade de la débauche. Grégoire, cet autre patriote, dont la calomnie fit aussi un terroriste, remercia Péan d'un trait de courage dont les profanateurs pouvaient le punir, et qu'allaient peut-être incriminer les décemvirs du comité de salut public.

Quel contemporain de cette orageuse époque pût condamner, sans une mure appréciation de leur position, les hommes que le choix du pouvoir gouvernant enchaînait sur la galère des fonctions publiques? Fermaient-ils les yeux sur les attentats des conspirateurs, ou seulement sur la moindre infraction aux lois de la

république, on prenait leur propre tête, frappée, disait-on, d'une prétendue cécité favorisant la trahison. Qui ne sait aujourd'hui que l'ancien couvent des Carmélites, métamorphosé en prison et sur la porte duquel on avait fait écrire : *Repaire des gens suspects*, ne fut le plus souvent rempli de personnes incarcérées par le comité de surveillance, que pour être dispensées de ce funeste voyage de Paris qui n'avait point de retour. Nous sommes loin de prétendre qu'il n'ait pas été commis des énormités révolutionnaires à Blois, durant la terreur; mais combien les ennemis de la révolution n'ont-ils pas incriminé d'actions dénaturées par leurs passions. Maintenant que les divers excès de cette période déplorable peuvent être soumis à l'examen de la raison, le blâme est réparti avec plus d'équité. Or, les déclamations exagérées doivent s'évanouir devant cette vérité incontestable, c'est que la terreur ne frappa à Blois qu'une seule personne. C'était trop sans doute; mais voyons dans quelle situation leurs juges se trouvaient.

La loi qui atteignait les prêtres réfractaires était barbare assurément, mais elle était inflexible : le fonctionnaire qui l'éludait se rendait solidaire du tribut de sang qu'il cherchait à épargner. Sous l'empire de cette terrible nécessité, un chapelain de l'Hôtel-Dieu, nommé Saunier, se cachait dans la maison : certes, l'infortuné ne songeait point à conspirer; il se mourait d'une maladie de langueur, lorsque sa retraite fut découverte. Etait-il possible de le sauver? Pour répondre affirmativement à cette question, il ne faut pas avoir lu l'histoire fidèle de cette époque. Le juge et l'accusé se voyaient incessamment menacés du même péril; c'était bien alors qu'il n'y avait qu'un pas du Capitole à la Roche Tarpéienne.

Alors aussi le comité de salut public prenait au pied de la lettre ce mot tant cité : *le style c'est l'homme;* et pour ne pas compromettre l'homme, le style devait être empreint de férocité.... Disons toute notre pensée, la peur dictait souvent des écrits qui semblaient émaner d'un horrible délire. Ainsi le comité central

écrivait à la Convention nationale : « Chez les religieuses béguines
» et bégueules de l'Hôtel-Dieu, nous avons trouvé leur aumônier,
» prêtre réfractaire, bien joli, bien aimé, bien soigné par ces
» nonnes, et qui va jouir du *charmant* spectacle de la guillotine.
» Une grosse supérieure, qui lui servait de médecin, l'accompa-
» gnera*. » Cette ironie, au bruit d'un échafaud qu'on chevillait, serait par trop atroce, si ce n'était le langage de la peur.

Si nous cherchons à résumer la situation politique de Blois au mois d'octobre 1793, époque à laquelle le député montagnard Guimberteau se rendit dans le département de Loir-et-Cher avec des pouvoirs illimités, nous voyons les quatre cinquièmes des habitants, animés sans être agités, de ce patriotisme rationnel dont les anarchistes avaient fait un crime nouveau, le *modérantisme*. On s'est trop hâté d'établir que ce sentiment pouvait suffire pour sauver la patrie ; nous croyons fermement qu'il n'eût opposé aux ennemis de la république qu'un rempart insuffisant ; car, non-seulement elle avait à combattre l'intervention cupide de l'Europe et les ressentiments de cette noblesse émigrée qui, maintenant au moins, avait à venger son sang versé sur l'échafaud ; mais ne fallait-il pas qu'elle sévît contre ces factions intérieures, contre ces rebelles de l'Ouest et du Midi qui, vainqueurs, eussent livré la France à l'étranger...... Oserait-on aujourd'hui démentir la probabilité de ce funeste résultat, contre le témoignage de 1814 et 1815. Or, le patriotisme modéré, louable en des jours calmes, ne pouvait répondre aux impérieuses exigences de 93 ; il fallait, par des appels fréquents à l'honneur national, par le sentiment de la honte d'une domination étrangère, il fallait rendre à ce sang la noble chaleur qui, durant les trois années précédentes, en avait précipité, dans les veines

* Extrait des registres du comité central, séance du 10 août 1793. — Madame Roger, supérieure de l'Hôtel-Dieu, appartenait à une famille du Blésois. Elle ne périt point avec M. l'abbé Saunier. Transférée à Paris, elle fut forcée de monter sur l'échafaud et d'assister à son exécution. Elle revint à Blois et y mourut quelques années après.

françaises, le cours devenu et trop froid et trop lent..... Mais ce fut un grand crime que de le répandre.

Il y avait à Blois, ainsi que dans toutes les villes de France, une minorité convaincue, non de l'excellence du terrorisme, mais de l'incessante nécessité d'une attitude énergique, obtenue à tout prix en présence des périls de la patrie. Dans la société populaire, dans le comité central, peut-être cette minorité, soit par une appréciation exagérée de sa responsabilité, soit par l'élan d'un civisme ardent, porta trop loin l'obéissance aux ordres du comité de salut public; mais nous le répétons, à part une victime jetée à cette loi minotaure dont nous avons précédemment déploré l'excessive rigueur, la terreur blésoise s'était bornée à des arrestations lorsque Guimberteau arriva.

Quand ce commissaire conventionnel eût pris connaissance de la situation politique de Blois et des autres villes du département, les mesures proclamées ultra-revolutionnaires par le parti modéré, lui parurent d'une extrême tiédeur. Une assemblée populaire, convoquée par ce représentant dans l'église cathédrale, et qu'il présida, fut érigée en tribunal, et procéda à ce qu'on appelait alors des opérations épuratoires. Guimberteau, orateur habitué à cette manière déclamatoire qui consistait à lier des phrases redondantes, ouvrit la séance par une violente sortie contre les royalistes, les modérés, les feuillans, les fédéralistes, les constitutionnaires, les rolandistes, les brissotins, les girondistes et les muscadins. D'autres discours furent ensuite prononcés par les montagnards de la localité, entre autres les républicains Rouhière, Rochejean et Lebas-Javarry. Puis on commença l'épuration par le corps municipal, composé de *messieurs*, selon l'expression de Guimberteau, et à la formation duquel devaient être appelés des *citoyens*.

Le représentant du peuple, après une enquête aussi rapide que peu fidèle, formula l'acte d'accusation suivant :

« La municipalité a pris avec fureur le parti du girondisme,
» favorisé et défendu les aristocrates, et a dit qu'il n'y avait

» point de gens suspects à Blois. Elle avait adopté pour système
» le fanatisme de la loi. Elle a refusé de reconnaître le comité de
» surveillance et a *manigancé* avec Carra la destruction de ce
» comité. Elle a eu l'audace de vouloir y substituer une com-
» mission de six de ses membres. D'accord avec le département,
» elle a affiché le fédéralisme. Elle a souvent témoigné du mépris
» pour les membres du district. Elle a déserté la société popu-
» laire : elle a souvent répondu avec humeur et mépris à ses dé-
» putations. Elle a maintenu l'existence de plusieurs clubs feuil-
» lans. Elle a pris un parti coupable dans le procès commencé
» contre un patriote. Elle n'a point puni les mauvais citoyens
» qui ont insulté Couthon, Villers et Longchamps. Elle n'a point
» félicité la Convention sur la destruction du tyran. Elle a sou-
» tenu les choix aristocratiques de la garde nationale. Elle a
» retardé la distribution des armes, pour les répartir indistinc-
» tement. Elle n'a point établi l'ordre dans les marchés et a
» favorisé l'avarice des boulangers. Elle s'est laissé mener *imbé-*
» *cillement* par son procureur-syndic, qui s'est toujours montré
» le partisan de la cour. Enfin, tous les vices d'un gouvernement
» lâche, tous les crimes d'une politique astucieuse, tous les for-
» faits contre-révolutionnaires sont ceux de la municipalité. »

L'historien loyal doit constater que tous ces griefs étaient formulés par suite d'une interprétation malveillante ou calomnieuse de la conduite du corps municipal. Composé de citoyens sages mais d'un patriotisme timide, ce corps s'était efforcé de prévenir, par des mesures conciliatrices, le choc des partis et les haines personnelles qui pouvaient en surgir. Il est certain qu'une ligne de conduite aussi mollement tracée ne devait pas satisfaire la faction que la Convention nationale laissait dominer dans son sein, et dont Guimberteau était l'organe à Blois. Examinons cependant les faits imputés à l'administration municipale, et voyons si l'acte d'accusation fulminé par le représentant était empreint de quelque équité, même au point de vue sous lequel il avait considéré les choses.

Le reproche d'avoir favorisé le girondisme et défendu les aristocrates est trop vague pour mériter une sérieuse discussion; si la municipalité avait en effet déclaré qu'il ne se trouvait pas de gens suspects à Blois, il était pourtant de notoriété publique que certains personnages d'un royalisme bien connu étaient surveillés; d'assez nombreuses arrestations avaient même eu lieu. Le corps municipal, en *adoptant pour système le fanatisme de la loi*, selon l'expression du commissaire conventionnel, avait agi avec une sagesse qui, dans tout autre temps, lui eût mérité des éloges : si le fanatisme peut être louable, c'est surtout lorsqu'il s'applique à l'accomplissement d'un devoir. A son passage à Blois, le député Tallien, sans pouvoirs dans le département, s'était permis de créer arbitrairement un comité de surveillance, dont il ne connaissait pas même les membres. Carra, exerçant une mission spéciale dans ce même département, agissait donc avec légalité, en révoquant une commission illégalement instituée, et les officiers municipaux devaient le seconder.

Cependant la municipalité ayant compris que des mesures d'ordre devaient être prises dans la situation critique où l'on se trouvait, s'était crue autorisée, ce nous semble avec raison, à nommer dans son sein une commission de surveillance; et les opérations de celle-ci n'étaient pas suspectes, puisqu'elle en rendait un compte direct à la Convention nationale.

L'administration départementale, composée de citoyens voués aux intérêts de la patrie, mais non pas emportés par le torrent qui coulait de la Montagne, atténuait souvent les mesures violentes émanant du district, et se trouvait d'accord en cela avec le corps municipal. Or, les administrateurs du département et ceux de la commune, en suivant cette ligne de principes modérateurs, ne pouvaient sympathiser avec la société populaire, correspondante et imitatrice fidèle du club des Jacobins. Quant aux prétendus clubs *feuillans*, dont la municipalité avait maintenu l'existence, ils consistaient en une société philarmonique et une littéraire, qui existaient à Blois avant la révolution. Les arts sont

frères : ces deux sociétés s'étaient réunies, non pour conspirer, mais le plus souvent pour composer et exécuter des chants patriotiques : ceci fut à la connaissance de celui qui trace cette histoire.

Le nommé Rochejean avait été, avant la révolution, économe du séminaire ; il fut accusé de malversations, et n'évita les conséquences graves d'un procès commencé contre lui, qu'en se jetant avec transport dans le parti de la Montagne. La municipalité s'était montrée sévère envers un comptable prévenu de dilapidation ; avait-elle eu tort ? Le citoyen Roger-Noiret s'était surtout élevé contre les méfaits imputés à Rochejean : ses discours furent, ainsi que les opinions du corps municipal, déclarés délits *feuillantins*, par le représentant Guimberteau. En temps de révolution, tout ce qui blesse le parti triomphant prend le caractère de l'attentat.

Nous avons dit que passant à Blois au moment d'un tumulte populaire dans le marché, les députés Gouthon, Villers et Lonchamps avaient voulu interposer leur autorité au milieu de ce mouvement, et s'y étant mal pris, avaient dû s'éloigner, afin de s'épargner des témoignages violents, peut-être, de désapprobation. La garde nationale ayant ensuite dissipé l'attroupement, nous ne voyons pas ce qu'il restait à faire à la municipalité pour punir un délit qui n'avait pas même eu un commencement d'exécution. Le grief fait à ce sujet aux magistrats de la commune était donc injuste. On pouvait en dire autant d'un prétendu choix aristocratique des officiers de la garde nationale, influencé par la municipalité ; peut-être avait-elle essayé d'appeler au commandement de cette milice citoyenne des hommes incapables de traiter en ennemis leurs concitoyens ; et cette répartition des armes, faite indistinctement, que Guimberteau reprochait à l'administration locale, était, nous nous en souvenons, une mesure de prudence que l'esprit de parti seul pouvait blâmer.

Enfin, l'imputation de s'être laissé diriger par le procureur-

syndic Dinocheau, qui couronnait l'acte d'accusation lancé contre la municipalité, peut être frappé de nullité par le libellé même des imputations, aussi vagues que vides de faits, articulées par Guimberteau contre l'ex-constituant. Nous citons cette emphatique déclamation. « Le peuple se trompa en députant Dino- » cheau à l'Assemblée constituante, et Dinocheau trompa le peu- » ple en singeant le patriotisme. Il trahit la cause populaire en » embrassant le parti des *reviseurs*, du roi et de la cour. De- » puis son retour à Blois, il fut le chef secret des contre-révo- » lutionnaires; il a mille fois, par des phrases emmiellées, cher- » ché à *modérantiser* le peuple et la société populaire; il a mille » fois voulu armer les patriotes faibles et séduits contre les pa- » triotes énergiques. Toutes les plaintes excitées par la munici- » palité retombent sur sa tête; ses crimes sont aussi nombreux » que ses actes de magistrature; il a recueilli l'animadversion » universelle (assertion d'une complète fausseté); je convertis » sa suspension en destitution. Il n'est pas riche; je ne le taxe » qu'à mille livres; j'ordonne que, sur-le-champ, le comité de » surveillance l'envoie saisir par deux gendarmes, et le conduise » à la maison d'arrêt. »

Le résultat de l'*épuration* dont nous venons de rapporter les détails, fut l'arrestation du procureur-syndic Dinocheau, qui, déjà suspendu de ses fonctions, comme on vient de le voir, vivait retiré dans une petite campagne qu'il possédait, aux bords du Cher, sur la commune de Thésée. La municipalité, composée des citoyens Girault, Leroux, Pointeau, Ferrand, Montlivault, Bellenoue, Rogier, Bergevin, Lefèvre, Métivier-Massau et Charruyeau, fut destituée en masse par le représentant; et ses membres furent pour la plupart incarcérés, après avoir été taxés révolutionnairement.

La mission épurative du député Guimberteau fut le point de départ réel du régime de la terreur dans le département; jusqu'alors, peu d'arrestations avaient eu lieu en vue des terribles conséquences qui pouvaient en résulter : nous le répétons, et

ce n'est pas sans informations puisées à bonne source, un grand nombre de personnes avaient été enfermées aux Carmélites pour y être oubliées ; et les témoignages les plus authentiques ont donné l'assurance qu'elles étaient traitées avec douceur. Il n'en fut plus ainsi durant le séjour de Guimberteau à Blois : les incarcérations se multiplièrent sur des dénonciations aussi légèrement fondées qu'accrimonieuses; sur le rapport du comité de surveillance, le commissaire conventionnel ordonna le désarmement général des habitants ; enfin, une nouvelle municipalité, dont *les opinious étaient à la hauteur*, selon l'expression du temps, remplaça celle qui venait d'être destituée.

Cependant il est juste d'ajouter que, durant cette période terrible où la France fut ensanglantée dans presque toutes les parties de son territoire, ni la ville de Blois, ni les autres cités du département, n'eurent à pleurer leurs habitants exécutés sur les places publiques. La guillotine était en permanence au chef-lieu ; avec une affectation barbare, on faisait passer les citoyens arrêtés devant cet instrument de mort, qu'ils devaient saluer en passant; mais son fatal tranchant n'abattit pas une seule tête après celle du chapelain Saunier. La terreur ne fut à vrai dire qu'une menace pour les habitants du Blésois ; on peut déclarer presque généralement mensongers les récits passionnés qu'on imprima, après le 9 thermidor, sur ce redoutable régime dans le département de Loir-et-Cher : récits qui abusèrent les contemporains, en faisant des bourreaux d'hommes exaltés sans doute, mais dont l'exaltation même émanait souvent de la crainte.

L'orgie se mêle à toutes les passions portées aux dernières limites de l'extrême : on n'a pas calomnié les Montagnards qui gouvernèrent à Blois durant la période que nous traversons, lorsqu'on a retracé, avec de hideuses couleurs, les saturnales que l'on vit s'accomplir à l'hôtel de la République. Nous n'attacherons point au pilori de l'histoire des noms qui furent entachés alors d'une hideuse renommée de débauche et de luxure ; nous éviterons surtout de faire reconnaître quelques femmes,

qu'une étrange expansion du sentiment de la liberté entraîna dans ces soupers de régence, renouvelés au nom d'une république régénératrice des mœurs.

Tandis que Guimberteau parcourait le département, il arriva à Blois un événement dont la cause était toute naturelle, et que ce représentant fut, à tort, accusé d'avoir suscité. La pénurie des subsistances était, on le sait, l'une des plus fréquentes péripéties qu'on eût à déplorer dans les premières années de l'ère républicaine. Les administrations locales s'efforçaient cependant, par tous les moyens imaginables, de prévenir la disette, ferment trop infaillible de révolte, que cherchaient à exciter les ennemis de la république. Des commissaires, nommés dans les divers districts de Loir-et-Cher, parcoururent la Beauce blésoise et vendômoise, en 1793 et 1794, pour dresser des recensements de grains, et diriger ces céréales sur les points où la récolte ne pouvait suffire à la consommation *.

Dans cette situation critique, un bataillon de Seine-et-Oise, qui se trouvait à Blois, manqua de vivres, et se livra à quelques mouvements désordonnés, que le besoin pouvait, ce nous semble, suffisamment expliquer. Mais les partisans de la contre-révolution, dont il eût été dérisoire de nier l'existence dans le département, supposèrent que Guimberteau, voulant avoir un stimulant pour être révolutionnaire à son gré et à celui des Jacobins qui l'entouraient, avait provoqué une insurrection parmi les militaires. Selon les auteurs de cette ridicule version, le représentant eût désigné au corps armé, comme étant coupables d'accaparements, les citoyens qu'il voulait sacrifier, et dont les maisons étaient déjà marquées d'un signe

* Le père de celui qui trace ces pages fut, durant quatorze mois, hors de son domicile pour remplir, entièrement à ses frais, une de ces missions; et tandis qu'il usait un de ses chevaux à parcourir les campagnes, on lui enleva l'autre à son domicile, en même temps que le dernier sac de farine provenant de ses fermes. Ainsi, au moment même où il s'efforçait de procurer des subsistances à ceux de ses concitoyens qui en manquaient, on enlevait à sa famille le plus strict nécessaire.

funeste. Informé de la mutinerie du bataillon, Guimberteau revint en toute hâte à Blois; il fit incarcérer les principaux chefs de la révolte, en cassa d'autres, et donna ainsi le plus éclatant démenti aux imputations dirigées contre lui, qui n'en persistèrent pas moins.

Le représentant Garnier (de Saintes) succéda à Guimberteau dans le département de Loir-et-Cher : il y arriva en nivôse an II, et se mit en devoir de procéder à de nouvelles épurations des autorités constituées. Pour y procéder, il arrêta le 3 pluviôse, qu'il serait formé auprès de lui une commission, composée de dix membres, choisis par la société populaire de chaque district où s'accomplissait l'opération, indépendamment du conseil départemental, qui serait chargé de donner son avis sur les administrateurs du département. Le début de Garnier à Blois fut aussi marqué par une proclamation virulente contre le culte catholique : diatribe déclamatoire où l'esprit superficiel du député n'avait pas su faire poindre l'ombre d'un principe de quelque solidité.

Sous la présidence du représentant en mission, le nouveau comité se réunit dans l'église de Saint-Louis, érigée en temple de la Raison. Le nom de Dinocheau se retrouva en tête de la liste de proscription ouverte à la première séance : l'ex-constituant était en prison; que demandaient donc ses ennemis? Sans doute sa tête. Or, nous devons dire ici que Dinocheau, par une magistrature sévère mais équitable, par une administration sage et paternelle, s'était acquis à Blois une certaine popularité. Au moment où l'on voyait la vie de cet homme supérieur menacée, ses amis cherchèrent à intéresser le peuple en sa faveur, et quelques groupes se formèrent dans l'église même, avec l'intention de réclamer la mise en liberté de Dinocheau. Garnier de Saintes, prévenu de ce qui se passait, s'élance dans la chaire évangélique, devenue une tribune aux harangues, et fait tonner cette rude allocution : « La clémence en pareil cas serait un » assassinat contre la république.... Citoyens de Blois, revenez

» de votre erreur ; Dinocheau vous caressait pour endormir » votre patriotisme, et vous livrer ensuite aux brigands de la » Vendée, ses dignes alliés. » Cette calomnie, débitée d'une voix retentissante, ayant convaincu les citoyens, leurs vues bienveillantes firent place à la colère : « Le peuple, dit le procès- » verbal de la séance, reprenant l'attitude fière qui convient » à des républicains, proposa de continuer la détention de Di- » nocheau, et le représentant l'ordonna jusqu'à la paix. »

Les noms des autres citoyens frappés en pluviôse an II, par l'ostracisme du commissaire conventionnel Garnier, ne sont pas parvenus à notre connaissance.

Après avoir ainsi épuré les autorités constituées, le représentant parut s'occuper activement de divers projets d'utilité publique : il fit exécuter sévèrement le décret sur la mise en réquisition de toutes les armes du calibre de guerre, et celui qui prescrivait le recensement des grains. Ces dispositions étaient justifiées par une double nécessité : il fallait armer les défenseurs de la patrie, et la subsistance des citoyens devait être assurée, en déjouant les sourdes menées des royalistes, dont tous les efforts tendaient à affamer le peuple, afin de lui rendre odieux le régime républicain. Malgré les recensements, la disette se faisait souvent sentir dans plusieurs parties du département; ce fut alors que Garnier de Saintes s'avisa du plus étrange, du plus calamiteux expédient qui put être imaginé dans un pays vignoble : il donna l'ordre d'arracher toutes les vignes plantées depuis 1789, pour consacrer le terrain à la culture des céréales. Heureusement cette mesure parut émaner d'un tel délire qu'un bien petit nombre de propriétaires la prit au sérieux : les trembleurs seuls y déférèrent.

On voit que le zèle du citoyen Garnier tournait quelquefois au grotesque : voici un nouveau témoignage de la dérision à laquelle ce député se laissait entraîner, et que partageaient les républicains dont il s'était entouré. Sur l'injonction du représentant, la société populaire de Blois, de concert avec le comité de sur-

veillance, désigna trois citoyens chargés de se rendre dans les villes du département, afin de *républicaniser* les clubs et les populations. Cette commission d'apôtres républicains se composa des citoyens Moulin-Couteau, Velu, ex-maître d'école, et Ponchard, professeur de musique vocale au collége de Pont-Levoy*. Nous devons à la vérité de constater ici que les délégués du cénacle blésois ne firent pleurer personne durant leur mission nomade, qui ne fut marquée par aucun acte de cruauté. Loin de là, le *trio* républicain excita l'hilarité publique dans les villes qu'il parcourut, par les mouvements d'une éloquence accentuée d'expressions empruntées au vocabulaire du père Duchêne. De cet idiôme hébertiste ressortait surtout la qualification *de solide mâtin*, admise comme synonyme de franc républicain. Nous ignorons lequel des trois commissaires l'avait adoptée; mais il prétendait, dit-on, la justifier par ce raisonnement : « Le chien » est le plus fidèle ami de l'homme; donc c'est honorer un ci- » toyen que de l'assimiler à cet excellent animal. » Si l'argument est baroque, on pouvait le trouver logique alors.

Cependant la proclamation anti-catholique de Garnier de Saintes portait ses fruits : soit crainte, soit prosélytisme de l'irreligion, les habitants des campagnes apportaient à Blois les monuments de l'antique piété de leurs pères, que des mains républicaines livraient aux flammes, ou fondaient au creuset pour recueillir la valeur intrinsèque de leur matière. Ce sexe, dont les tendres affections inclinent ordinairement vers la religion, débrodait alors d'une main profane les ornements sacerdotaux, qu'une aiguille dévote avait brodés; enfin, dans des orgies inqualifiables, on se faisait un jeu de revêtir des animaux immondes de l'aube et de l'étole du lévite. C'était une telle indignité que l'administrateur Péan, si légèrement accusé de terrorisme avait condamnée et réprimée.

Ces démonstrations, ces excès d'une licence effrénée, qu'au-

* Père du célèbre chanteur.

cun gouvernement ne pouvait tolérer, excitèrent au plus haut point l'animadversion des vrais patriotes ; et d'autres excès commis par les contre-révolutionnaires y répondirent. Un matin on trouva couché à terre l'arbre de la liberté, planté dans l'avant-cour du château, par le bataillon de Seine-et-Oise dont nous avons parlé précédemment. Comme on le pense bien, le parti jacobin accusa les royalistes de cet attentat ; sans l'intervention modératrice de la troupe, cette valeureuse partie de la nation qui, généralement, resta pure d'énormités politiques durant les jours orageux de la révolution, peut-être eût-on exterminé aveuglément tout ce qui dans la ville avait été qualifié suspect. Blois, en l'an II de la république, pouvait offrir l'horrible reproduction du massacre des prisons de septembre 1792. L'attitude énergique de la force armée prévint cette aveugle répression d'un délit dont les auteurs restèrent inconnus.

En examinant ces faits avec impartialité, et sans étudier bien profondément la passion à laquelle on avait obéi en le commettant, il était difficile de ne pas l'attribuer aux ennemis de la révolution. Ceux-ci publièrent pourtant que l'arbre avait été renversé par les terroristes, afin de mettre le pillage et le carnage à l'ordre du jour dans la ville de Blois : déclamation banale qui, heureusement, ne convainquit personne, même dans le parti qui s'y livrait.

Après beaucoup de motions incendiaires au club, d'une part, et de malédictions déversées du fond des vieux hôtels sur les républicains, d'autre part, on replanta sur la place du château un chêne bien vivace, que l'on entoura d'un autel triangulaire, emblême de la trinité du jour : *la liberté*, *l'égalité et l'indivisibilité de la république.*

On célébrait encore cette nouvelle consécration par des chants patriotiques, lorsqu'une redoutable diversion se jeta à travers ces joies républicaines. Tout-à-coup le bruit se répandit que les Vendéens s'approchaient par la rive droite de la Loire, et se proposaient de passer ce fleuve à Blois, pour rejoindre en Poi-

tou les colonnes de l'armée catholique, qui s'étaient retirées dans cette province après la défaite de Chollet. Un peu de réflexion et des informations prises avec quelque calme eussent démontré l'impossibilité d'un tel mouvement. Les rebelles, commandés par le brave Larochejaquelin, venaient d'être exterminés au Mans par Westermann; il ne tombait pas sous le sens que les débris de leurs bandes pussent entreprendre une marche de trente lieues, à travers les chemins, impraticables alors, du Maine et de la Beauce, sans vivres, sans munitions, sans artillerie; traînant à leur suite une masse compacte de vieillards, de femmes, d'enfants, de blessés; et cela pour venir tenter à Blois un passage, dont les abords difficiles pouvaient être défendus par quelques centaines d'hommes déterminés. L'appréciation de ces difficultés fut prévenue par une panique aveugle: le représentant lui-même en fut saisi, et sans même avoir pris la précaution d'envoyer des courriers sur la route du Mans, il ordonna aux autorités constituées de se disposer à passer la Loire. Les arbres de l'unique promenade de Blois, le Mail, furent abattus, pour ne pas servir de pontons aux brigands, ajoutait le député dans sa proclamation : ce qui prouvait que le citoyen Garnier de Saintes, mauvais physicien, accordait moins de pesanteur à un pied cube de bois vert qu'au même volume d'eau. Plus malheureusement encore, le commissaire conventionnel ordonna *qu'une arche* du beau pont de Blois fût immédiatement coupée..... Nous devons ajouter, contrairement aux récits passionnés de cet événement et à l'inscription qu'on lit à la base de la pyramide élevée au milieu de ce pont, qu'il n'entra pas un instant dans les vues du représentant de le faire détruire.

L'expression de *démolition commencée* est donc inexacte; nous le répétons une seule arche avait été condamnée. Le citoyen Simon, ingénieur en chef du département, quoique malade, dut présider à ce travail. Terrifié par les menaces du représentant, cet ingénieur, prévenu que sa tête tomberait si le passage des

rebelles s'effectuait, sentit sa maladie s'augmenter, et mourut bientôt, victime d'un prétendu danger sans la moindre probabilité.

Peu de temps après, on vit en effet des Vendéens à Blois, mais dans une situation qui ne ressemblait point à la marche guerrière qu'on avait redoutée. Le 18 frimaire an III, un fort détachement de l'armée révolutionnaire arriva dans cette ville, sous le commandement des nommés Lepetit, membre du comité central de Saumur, et Simon, qui, plus tard, nous le croyons, devint général de brigade. Ce détachement avait reçu l'ordre de conduire à Orléans plusieurs centaines de suspects et de Vendéens; Simon demanda à la municipalité des logements *commodes* pour ses prisonniers, en menaçant quiconque oserait les insulter. Peut-être s'étonna-t-on d'une telle précaution, peu compatible avec les traits féroces de celui qui la prenait. On savait, d'ailleurs, que trois cents infortunés avaient été fusillés aux portes de Chinon, par ordre de ce même Simon. Quel fut donc le désespoir des citoyens, maintenant très nombreux, détenus aux Carmélites, en apprenant que la motion de les livrer au détachement révolutionnaire avait été faite et vigoureusement soutenue à la société populaire. Cet avis venait de leur parvenir, lorsqu'une fusillade, partie du Château-Gaillard les fit tressaillir;... et bientôt on leur dit que neuf victimes venaient d'être ajoutées à celles massacrées à Chinon. Prévoyant la terreur que cette exécution inspirerait aux familles des détenus de Blois, en songeant que leurs pères, leurs fils, leurs époux, leurs frères, allaient être livrés au détachement révolutionnaire, la municipalité fit proclamer que les hommes fusillés étaient des rebelles, pris les armes à la main et jugés militairement.

Les prisonniers de Blois furent médiocrement rassurés par cette proclamation; mais le 19 frimaire au soir, on vint les avertir qu'ils ne feraient point partie du funeste cortége dont la conduite était confiée à Simon; mais qu'ils seraient, au premier

jour, dirigés sur Orléans, avec une escorte prise dans la garnison de Blois.

En effet, le 22, au point du jour, on entendit les clameurs d'une foule nombreuse qui se pressait à la porte des Carmélites et des deux prisons supplémentaires qu'on avait établies : ce peuple obéissait à cette avidité de spectacle que nous léguèrent sans doute les Romains. On venait enlever les détenus.... Trois catégories furent instantanément formées dans la cour de chaque prison, encore mal éclairée par les premiers feux du jour : les plus *coupables* allaient être conduits à Orléans ; d'autres devaient être dirigés sur Pont-Levoy, et le plus petit nombre était destiné à garder les arrêts au domicile respectif, sous la garantie d'un cautionnement de dix à cinquante mille livres. Nous suivrons les prisonniers que l'on conduisait au chef-lieu du Loiret.

Ces prisonniers, amoncelés pour ainsi dire sur les charrettes mises en réquisition pour leur transport, étaient escortés par un détachemeut du 8.e régiment de hussards. La route se faisait avec lenteur ; le soir du second jour, le triste convoi n'avait atteint que Beaugency. La troupe révolutionnaire de Simon cheminait lentement aussi, et l'on frémit en se rappelant les horribles épisodes qui retardaient sa marche.... A Beaugency, les prisonniers de Blois se mouillèrent les pieds dans le sang d'un nouveau groupe de victimes, saérifiées par Simon.

Le troisième jour, le convoi de Blois rencontra les malheureux prisonniers de l'Ouest, à deux lieues au-dessus de Beaugency : il est probable que Simon, informé du départ de ce convoi, l'attendait, et l'on va voir dans quelle intention. Il s'adressa à l'officier commandant les hussards, et lui ordonna de lui remettre les *suspects* qu'il conduisait. Le militaire répondit que, chargé par les autorités compétentes d'escorter les prisonniers jusqu'à Orléans, il accomplirait sa mission et ne déférerait point à un ordre dont il ne pouvait reconnaître la légalité. Le commandant du détachement révolutionnaire, furieux d'une résistance qu'il n'avait pas prévue, injuria l'officier, le menaça

d'une dénonciation immédiate au comité de salut public, et lui déclara que trois jours ne se passeraient pas sans qu'il fût guillotiné. Puis s'inspirant d'une velléité militaire, il parut vouloir disposer ses soldats pour une attaque. Jusqu'alors, les hussards s'étaient maintenus en colonne de marche, le sabre dans le fourreau. A l'aspect des dispositions hostiles du détachement de l'Ouest, l'officier de cavalerie légère, après avoir fait ranger les voitures sur un des côtés de la route, et dit aux prisonniers qu'il répondait d'eux sur sa tête, commanda d'une voix tonnante : *Sur la droite en bataille;* les sabres brillèrent au soleil, et les hussards, impatients, attendirent l'ordre de charger. Il ne fut pas donné : les farouches compagnons de Simon, habitués à massacrer, ne l'étaient pas à combattre; ils s'éloignèrent, et le convoi de Blois ne les rencontra plus. Assurément plusieurs des prisonniers partis de cette ville, voués à la mort par des ordres secrets, durent la vie au jeune officier dont nous regrettons de ne pouvoir citer le nom : sans la noble fermeté qu'il déploya, bien des familles du Blésois eussent été plongées dans le deuil. On eut encore en cette occurrence une nouvelle preuve que l'armée, si redoutable déjà aux ennemis du dehors, restait pure des sanglantes et si souvent criminelles exécutions de l'intérieur..... La gloire des braves soldats de la république demeura sans tache. Et qui peut d'ailleurs ignorer aujourd'hui que le gouvernement de cette malheureuse époque devint oppressif, non par ses lois, mais par les factieux dont il ne sut pas prévenir l'ambitieuse domination, encore si difficile à définir, puisqu'elle n'était avide ni de rangs, ni de richesses... La pureté républicaine pourrait donc être reconnue aussi chez une multitude de personnes politiques du temps, si la faiblesse qu'ils montrèrent, en présence des grands attentats d'une faction sanguinaire, n'était pas un crime dans les hommes d'état, et surtout dans les représentants d'une nation.

Ecroués dans les prisons d'Orléans, les *suspects* venus de Blois y furent traités avec douceur. Cependant, ils n'étaient pas

exempts de terreur à ce point de départ des prisonniers massacrés à Versailles. Leurs ombres sanglantes étaient évoquées dans le souvenir des détenus de 1794 ; ils ne pouvaient s'empêcher de craindre qu'un sort aussi funeste leur fût réservé, et tout bruit de départ hasardé dans les nouvelles de chaque jour les faisait trembler.

Cette situation anxieuse ne dura que huit jours : le neuvième jour on annonça aux prisonniers leur retour immédiat à Pont-Levoy. Le ciel de la contrée natale paraît toujours clément, même lorsque l'orage y gronde sur nous : les infortunés détenus s'abandonnèrent à des transports de joie comparables à ceux qu'ils eussent éprouvés en apprenant leur mise en liberté.

Depuis le mois de vendémiaire an II, le citoyen Chappotin, ancien religieux de la congrégation de Saint-Maur, administrait le collége de Pont-Levoy, soit comme inspecteur général, ayant la haute main sur une commission composée de cinq professeurs, soit comme directeur général remplaçant ce comité, et réunissant l'administration à la direction des études. Mais, malgré la haute confiance que les membres du département et du district témoignaient à ce fonctionnaire aussi loyal qu'éclairé, quelques anarchistes avaient voué sa tête à l'échafaud, et ne cessaient de solliciter sa mise en jugement *comme une nécessité politique.* « Ils » signalaient, a dit un biographe moderne, l'ancien bénédictin » comme le correspondant des aristocrates de la Vendée; mais » ils durent attendre de meilleurs jours, les dénonciateurs » de 94, pour faire de la destitution de l'honnête homme qui » avait jusque-là déjoué toutes leurs trames, *une nécessité religieuse.* »

Or, les terroristes républicains qui devaient être, après trente ans, des terroristes religieux, réussirent au moins, en 1794, à faire accueillir une mesure qui leur sembla devoir compromettre le directeur du collége de Pont-Levoy, en faisant de lui un geôlier. « Un instant, dit le biographe déjà cité, le » courage de Chappotin fut ébranlé; il y eut une heure terrible

» pendant laquelle son ame fut brisée. Quelques énergumènes
» avaient juré d'anéantir *l'ancien réceptacle des moines;* l'un
» d'eux trahit la joie commune. Chappotin n'hésita plus; il
» accepta le dégoûtant emploi dont le comité révolutionnaire
» venait de l'investir. L'ancienne abbaye de Pont-Levoy fut
» métamorphosée en prison, où furent conduits, enchaînés, des
» nobles, des religieuses, des prêtres, au nombre de deux
» cents. »

Tout porte à croire que les prisonniers *suspects* de la seconde catégorie qui étaient restés à Blois lors de la translation des *plus coupables* à Orléans, avaient été réunis à ceux-ci pour être dirigés sur Pont-Levoy. Quoi qu'il en soit, le directeur du collége,
« ayant retrouvé toute l'énergie de son caractère, tout le calme
» de son ame, continue l'écrivain auquel nous empruntons ces
» détails, alla au-devant des nouveaux hôtes que lui imposait
» le terrible comité; et là, avec cette fierté que donne seule la
» conscience d'un devoir accompli : j'accepte, dit-il aux délé-
» gués, le poste que la confiance du comité m'impose; mais j'y
» mets une condition : je ne veux pas de gendarmes dans ces
» lieux de paix; je réponds de mes prisonniers sur ma tête. »

Les délégués et les gendarmes se retirèrent; les prisonniers ayant été comptés et enregistrés, furent d'abord écroués pêle-mêle dans l'église de l'abbaye. Mais bientôt le citoyen Chappotin se présenta seul au milieu d'eux : « J'ai accepté une cruelle mis-
» sion, leur dit-il d'une voix émue, rendez-la douce; que vos
» liens tombent; je ne veux ici pour gardes et pour verroux,
» que votre parole et votre honneur. » Des larmes d'attendrissement mouillèrent tous les yeux; et d'une voix euphonique, les deux cents prisonniers prononcèrent le serment de garder la captivité morale que Chappotin leur imposait.... Tous furent esclaves de leur parole; et pourtant plusieurs d'entre eux pouvaient craindre d'être ainsi les fidèles tributaires de l'échafaud.

Après ce pacte généreusement conclu de part et d'autre, les anciens logements des Bénédictins furent mis à la disposition

des religieuses ; on divisa les autres prisonniers dans les grands communs et dans les hôtelleries du bourg ; et tous jouirent d'une liberté qui s'étendit, non-seulement aux cours, aux cloîtres, aux jardins de l'abbaye, mais encore à la campagne environnante. L'honneur des détenus put reculer un peu la limite de l'espace qui leur était accordé ; mais pas un seul ne songea à la franchir *.

A cette époque, les patriotes de Pont-Levoy avaient rendu un juste hommage aux lumières et au civisme du citoyen Chappotin, en le nommant président de la société populaire. Un discours devait être prononcé à l'occasion d'une plantation d'arbre de la liberté ; l'honneur de cette tâche oratoire revenait naturellement à celui qui dirigeait les débats politiques dans la commune. Craignant peut-être que certaine partie de son discours ne fît une allusion dangereuse à la position de ses prisonniers, l'orateur le lut à quelques-uns d'entre eux avant de le prononcer. Ils furent *effrayés* de la modération qui avait présidé à sa rédaction ; « Vous nous perdez, et vous vous perdez avec nous, s'écria M. de La Porte ; quelques phrases à la grecque, ajouta-t-il ; » et prenant la plume, il traça rapidement sur le manuscrit, que nous avons eu sous les yeux, quelques membres de phrase, qui, trente ans plus tard, furent incriminés par la restauration.

Les prisonniers de Pont-Levoy avaient été envoyés dans cette commune pour y attendre une décision sur leur sort ; le trop fameux comité de salut public s'en occupait, et l'horizon devait leur paraître bien sombre. En effet, quelques-uns furent mandés à Paris.... à Paris, d'où les prévenus ne revenaient plus. Deux hommes éminents du département étaient compris dans ce fu-

* Nous avons emprunté tous les détails qui précèdent, d'un précis historique sur Pont-Levoy, son abbaye et son collége, extrait de la biographie des hommes du jour, par MM. Sarrut et Saint-Edme. L'auteur de cette histoire peut au surplus garantir l'exactitude scrupuleuse de ce récit : il était, en 1794, élève au collége de Pont-Levoy.

neste appel : MM. de Salaberry père et Dubuc de Chissay. Dans cette circonstance, M. Chappotin faillit donner gain de cause à ses ennemis, non qu'il conspirât comme ils l'en accusaient : ce directeur du collége de Pont-Levoy était meilleur patriote qu'eux. Mais, prévoyant la fatale issue qu'allait avoir le procès de ses deux prisonniers, il ferma l'oreille à tous les conseils de la prudence, et leur proposa de les sauver, au mépris de l'inflexible responsabilité qu'il s'était lui-même imposée. « Fuyez, leur dit-
» il; n'affrontez pas le péril sans recours probable que vous
» trouverez au tribunal révolutionnaire; là jamais l'innocence
» n'est présumée; l'accusation persiste contre toutes les preu-
» ves qui pourraient la détruire; ce ne sont pas des prévenus
» que l'on juge, mais des condamnés que l'on range sur le
» chemin de l'échafand. J'ai trouvé le moyen d'échapper au
» soupçon d'avoir favorisé votre évasion (c'était un mensonge
» généreux); partez cette nuit même, je ne risque rien. »

Ainsi l'humanité de cet excellent homme lui faisait braver un péril certain et auquel rien n'aurait pu le soustraire. Mais, aussi noblement inspirés que lui, MM. de Salaberry et Dubuc refusèrent de prendre le parti qu'il leur conseillait avec un si magnanime abandon, et dont ils prévoyaient l'inévitable conséquence. « Nous n'avons rien à nous reprocher, répondirent-
» ils après avoir remercié M. Chappotin avec effusion; nous pa-
» raîtrons devant le tribunal forts d'une conscience pure.
» Nulle charge ne s'élévera contre nous, qui ne puisse être
» anéantie par le plus simple examen des faits; notre vie ne
» court aucun danger. En fuyant, nous compromettrions la vô-
» tre, et laisserions au moins présumer notre culpabilité. Nous
» partons pour Paris. » Ils partirent et ne revinrent pas.

Le 9 thermidor mit fin à la responsabilité de M. Chappotin: les suspects, à quelques victimes près, recouvrèrent la liberté; les prisons du département allaient, pensait-on, rester vides : c'était mal comprendre les suites d'une réaction. Avant d'aborder le récit de celle qui venait de s'opérer, nous devons jeter un

dernier regard sur les faits accomplis dans le Blésois durant la période sanglante qui se terminait. Il n'est pas sans intérêt de mettre sous les yeux de nos lecteurs la liste des principaux personnages de cette contrée qui furent incarcérés à Blois et par suite à Pont-Levoy, indépendamment d'un grand nombre de prévenus arrêtés dans les départements de l'Ouest. Le hasard a mis ce funeste contrôle en nos mains; nous les consignons sans nous rendre responsable des omissions qu'il peut offrir.

Les prisonniers furent MM. de Salaberry, de La Porte, Pérignac, Odonell, Lacroix, de Genistour, Guéret, de Montaigu, Lagrange de Fontenay, Mangeot, La Montagne, Bélandre, Ducoudray, de Latour, Dubuc, Fretté, de Vareilles, de Blot, Pelloquin, Boucherat, Dutems, Hurault, Lecour, de Laboissière, Leddet, Roger, Montperroux, Jousselin, Ferrand-Vaillant, Suet, de Boisrenard, Sellier, Riffault, Dézairs, Lhuilier, Martinet, Pothée, Savigny, Perrot, Gaillard, Ligneau, Genest, Dargy, Blanchard, Châtillon, Pilet, Guériteau, Durant, Boutet, Huard, Caffaux, Dufay, Pasquier, Guillois, Gatineau, Le Voyer, Porcher, Gaultier*, Chauveau, Vesers, Dinocheau, de Saint-Chamand, Buzelin, Robin, Descotiers, de Rochambeau, Dufort, Baillache, Rancogne, Drouillon, Liger, Bailli, Villemain, Pardessus père, Barbier, Chabault, Remilly, Beauvais, Levrard, Delarche, Rosnay; puis les ecclésiastiques : Thibault, Joulfin, Larue, Auger, Girault; puis des adolescents : deux Pardessus, Cuper, Lachesnaie; puis des femmes : mesdames Bimbenet, Marchand, Pothée, de la Bourdonnaie, Ruffi, de Lusignan, Chartier la Montagne, de Vareilles, de Blot, Beaussier, Dubuisson, Mussay, Tremault, Fretté, Duret, Cormier, Pasquier, Leddet, Alain, Chiquet, Baignuox, Hemin, Vernaison, Guillomet, Leclerc, Clenord, Durozai, Duroi, Villiers, sœur de Favras, Brissolière, Duchesne et Douaire. Mais en terminant ici cette triste nomenclature, nous sommes loin de prétendre qu'elle soit

* Il avait cependant fondé la société populaire de Blois.

complète, puisque le nombre des personnes incarcérées à Blois s'éleva à plus de quatre cents.

Nous l'avons dit, MM. Dubuc et de Salaberry portèrent leur tête sur l'échafaud. Le premier, riche colon des Antilles, fut vaguement accusé d'avoir favorisé des accaparements, des exportations illicites : imputations calomnieuses sans doute. M. Dubuc, vieillard presque infirme, vivait depuis plusieurs années retiré dans son château de Chissay, près de Montrichard. Sa fortune fut son crime. Quant à M. de Salaberry, nous lisons dans une brochure publiée à Blois après le 9 thermidor : « Ceux qui n'ont ja-
» mais bu avec lui que dans la coupe de la douleur, lui rendent
» le témoignage qu'il n'a été coupable que de quelques excès de
» facilité et de bonté envers des malheureux.... » L'accusation portait qu'il avait voulu livrer la ville de Blois aux Vendéens; peut-être ceux qu'il recueillit avaient compté dans les rangs des rebelles; mais ils étaient vaincus, fugitifs; il eût été absurde de penser qu'ils pouvaient occuper une ville en conquérants, si cette charge n'eût été un prétexte.

Deux autres grandes notabilités du département, le duc de Saint-Aignan et le vicomte de Beauharnais, furent sacrifiés durant la terreur. Le premier était, nous le pensons, un homme inoffensif par caractère; il était d'ailleurs d'une difformité qui l'eût rendu ridicule dans la mêlée des partis. Résigné à subir la révolution, dont, assurément, cet ancien duc et pair n'avait pas accueilli les principes, il assistait à la société populaire de Saint-Aignan; il y siégeait à côté de l'humble ouvrier; il la présida même, revêtu des insignes du républicanisme; enfin il se montrait patriote avec une vérité d'imitation irréprochable. Mademoiselle de Béranger, duchesse de Saint-Aignan, voyait avec plus de regret s'évanouir cette grande existence qui, naguère, lui avait procuré de si suaves triomphes à la cour, où sa beauté produisait une vive sensation. Cependant, on l'avait vue assister a l'une de ces solennités, où dans ce paroxisme de délire appelé le culte de la raison, on promenait par les villes une jeune fille

affublée en divinité. Madame de Saint-Aignan, parée des couleurs nationales, s'était montrée à ce cortége burlesque, comme les vaincus autour du char d'un triomphateur romain.

Ces démonstrations ne sauvèrent point le couple Beauvilliers de la captivité; il fût arrêté dans son château, conduit à Paris et incarcéré.

La société populaire de Saint-Aignan, tenant compte à l'ancien seigneur du lieu, d'une domination douce et de quelques bienfaits, eut la malheureuse idée de solliciter sa liberté. Vainement un des membres du club, sagement inspiré, représenta-t-il que M. de Beauvilliers et son épouse, peut-être oubliés dans les prisons de Paris, pourraient échapper au terrible tribunal, et que la pétition proposée, sans offrir aucune chance probable de réussite, allait infailliblement fixer l'attention sur eux. Malgré cette prudente observation, la pétition partit ;..... son effet fut au moins nul; l'infortuné Beauvilliers monta à l'échafaud, et subit un horrible martyre. Le fatal instrument l'ayant manqué la première fois, il fallut le frapper une seconde:... le sang reflue vers le cœur en songeant à cette mort prolongée. La duchesse, enfermée à Saint-Lazare, se déclara grosse; le 9 thermidor arriva; elle fut sauvée. L'enfant du sexe féminin, né de cette grossesse providentielle, avait reçu le nom touchant de *Sauve la vie;* il mourut jeune, et sa perte dut causer une vive douleur à madame de Beauvilliers.

Quant au vicomte de Beauharnais, on peut affirmer que la révolution sacrifia en lui un vrai patriote. Ce gentilhomme, avec Noailles, Lafayette, Ségur, les Lameth, Larochefoucauld et quelques autres officiers français, avait fait la guerre de l'indépendance américaine; on devait donc le trouver, on le trouva en effet dans les premiers rangs des promoteurs de la liberté. Membre de l'Assemblée constituante, il s'y fit remarquer par un patriotisme sage; puis il prit du service dans les armées. Il commanda un moment celle du Rhin, à la tête de laquelle il ob-

tint quelques succès. Mais, atteint par le décret qui éloignait les nobles des légions de la république, il remit le commandement qui lui était confié au général Landermont, et se retira à son château de La Ferté, en Sologne.

Alexandre de Beauharnais vivait dans sa retraite avec tout le calme d'une conscience pure et d'une conduite irréprochable ; il avait rempli ses devoirs de militaire et de citoyen. Cette sécurité l'abusait : au moment où de la Montagne tombaient chaque jour des avalanches d'accusations, l'ex-vicomte fut appelé à la barre de la Convention. Une grande partie de la population de Romorantin et des communes environnantes, qui comprenait mieux le danger de Beauharnais que lui-même, voulait l'accompagner et se porter en masse à la barre pour le réclamer et le défendre. Peut-être eut-il raison de penser qu'un tel élan de popularité pouvait lui nuire plus sûrement qu'il ne le servirait ; il repoussa les instances de l'immense cortége qui lui offrait son concours ; et ne croyant rien avoir à redouter, il se rendit à Paris sans crainte.

Que de confiantes erreurs d'une telle nature furent commises alors ! Beauharnais, accusé d'être resté inactif durant quinze jours avec l'armée du Rhin, fut déclaré responsable de la reddition de Mayence. Vainement opposa-t-il à cette vague imputation des considérations stratégiques dont Carnot lui-même reconnut la justesse, l'infortuné général fut condamné, comme Custine l'avait été : l'écusson de l'un et de l'autre était leur crime ; ils devaient l'expier sur l'échafaud. Beauharnais, à ses derniers instants, recommanda à Joséphine Tascher de la Pagerie, sa femme, emprisonnée aussi, les deux enfants qu'elle lui avait donnés. La destinée, une destinée éclatante à son horizon, veillait sur elle et sur eux : Joséphine monta au premier trône de l'Europe, et le vit tomber après en être descendue avec une magnanime résignation. Hortense, sa fille, occupa un autre trône, éevé par Napoléon et qu'il brisa ensuite d'un seul coup de son

redoutable sceptre. Et le vaillant Eugène, sans avoir ceint une couronne, se fit respecter des souverains dont il eût pu devenir l'égal, même après la chute de son immortel beau-père.

Telles furent les énormités commises dans le Blésois durant ce régime terrible, dont il n'est pas temps encore d'examiner les causes et le but, quoiqu'on ne puisse hésiter à déplorer les maux qu'il déchaîna sur la France. Nous devons ajouter d'ailleurs, avec la franchise de l'historien sincère, que des précédents qui pouvaient, non pas justifier, mais autoriser des mesures rigoureuses, au point de vue d'un républicanisme absolu, furent révélés aux représentants en mission dans le département de Loir-et-Cher; et quelle révolution, en sévissant, s'arrêta jamais aux limites de l'équité. Enfant du Blésois, peut-être flatterons-nous nos compatriotes à l'heure où nous écrivons, en disant que leurs pères, ainsi qu'eux aujourd'hui, se montrèrent, de 1789 à 1795, les ennemis d'une nationalité turbulente; mais au sein du péril dont la patrie ne pouvait sortir que par l'énergie de tous ses enfants, si la tiédeur d'une partie des citoyens n'était pas précisément un crime, au moins devait-elle servir l'audace des étrangers et contribuer à leur livrer le pays. Dans le chapitre suivant, nous relaterons avec l'impartialité dont nous avons dès long-temps donné des preuves, les actions des vainqueurs du 9 thermidor, sur le territoire où nous venons de voir opérer la terreur; les bons esprits reconnaîtront avec nous, assurément, qu'aussi virulente que le terrorisme dans ses excès, cette réaction sévit au nom d'une vengeance qui n'avait pour mobile ni le salut ni l'intérêt de la patrie, et que l'on vit bientôt dégénérer en trahison ouverte. Car, il faut que nous le déclarions ici, l'écrivain consciencieux, écartant toutes les suggestions de l'esprit de parti, doit considérer comme une trahison flagrante toute tentative contre le gouvernement adopté par l'universalité des citoyens, surtout lorsqu'on attaque dans l'ombre l'ordre de choses que, par un serment solennel, on a

juré de défendre. Or, le coup-d'état de thermidor fut continué, nous le savons tous, par la conspiration de Clichy; et les vaincus du 18 fructidor furent des traîtres, au jugement même de Louis XVIII, qui devait profiter de leur attentat.

CHAPITRE IX.

Fin de la révolution. — La période napoléonienne dans le Blésois.

Les révolutions opèrent des métamorphoses aussi rapides qu'étranges : en vingt-quatre heures elles reconnaissent un crime dans la vertu de la veille, et le scélérat du jour qui luit sera l'homme vertueux du lendemain. De combien de témoignages, fournis par nos annales modernes, ne pourrions-nous pas appuyer cette assertion, non compris la réaction du 9 thermidor an III, dont nous avons à signaler les effets dans le Blésois.

Quel jugement porter sur Robespierre, ce Baal révolutionnaire qui tombait noyé dans les flots du sang qu'il avait répandu ? On a dit de cet autre Scylla, ce Scylla à pied, comme on le nomma après sa chute, qu'il n'avait suivi aucun plan, ne s'était pénétré d'aucune donnée nettement tracée; que loin de disposer de l'avenir, il était entraîné par lui et obéissait à une

impulsion qu'il ne pouvait ni suspendre, ni diriger. D'autres ont avancé que le chef du parti montagnard n'avait pour mobile que l'amour de la destruction; qu'il conspirait uniquement pour ruiner des prospérités et éteindre des existences. La première de ces opinions serait soutenue avec quelque probabilité, car au sein d'une effervescence politique, ce qu'il y a de moins défini, c'est le but qu'on se propose. Quant à cette passion inqualifiable qui, sans cause, sans projet arrêté, eût multiplié les victimes, elle n'a pu être supposée que dans l'absence du plus infime raisonnement. Nul être sur la terre ne détruit pour le farouche plaisir de détruire, qui n'est lui-même qu'une chimère des esprits étroits. Le tigre du désert déchire l'homme pour se défendre ou pour satisfaire sa voracité; le brigand assassine le voyageur pour s'emparer de son or; l'ambitieux frappe son concurrent pour se débarrasser d'une rivalité; l'amant devient meurtrier pour anéantir une rivalité plus cruelle encore à ses yeux. Bref, en explorant toutes les régions de la fureur ou de la perversité, on ne rencontre nulle part la destruction gratuite. Elle n'est pas dans la nature : l'amour du sang ne peut naître que d'une anomalie intellectuelle, et Robespierre n'était pas fou. Lorsque ce despote disait, avec un atroce sourire, je régénère la nation, peut-être laissait-il pénétrer plus avant qu'on ne l'a pensé dans ses projets; serait-il donc si hasardeux d'avancer que ce dominateur s'efforçait d'*user* la révolution par la vélocité meurtrière qu'il imprimait à sa marche. Or, quand la révolution eût été broyée, anéantie par les apres frottements de ses rouages, il n'eût resté à la nation qu'un seul moyen de salut : le retour aux vieilles institutions. Mais dans cette hypothèse, quel était le chef de la restauration que pouvait se proposer le dictateur montagnard? Bonaparte anticipé, Robespierre édifiait-il pour lui-même, dans sa pensée, un trône formé d'éléments révolutionnaires; ou songeait-il à ressaisir, à rassembler les débris du trône de Louis XVI, au pied de cette Montagne contre laquelle il s'était brisé, pour y replacer un Bour-

bon, qu'il se fût flatté de gouverner à la manière des anciens maires du palais? C'est à ce dilemme qu'une sage judiciaire doit s'arrêter, en admettant les incertitudes, les tâtonnements d'un système vaguement arrêté, et toujours heurté par le choc des partis divers.

Et si l'on examine maintenant quel était, d'un bout à l'autre de la république, le concours des agents de la Montagne, dans un état de choses aussi peu défini, on ne peut voir en eux que des instruments plus ou moins passifs... Traduit à la barre de la Convention, Fouquier-Tinville s'écriait : « L'Assemblée a » mis la terreur à l'ordre du jour; elle a proclamé l'extermina- » tion des rebelles; les comités me les envoyaient pour que je » remplisse les formalités du jugement; je n'ai fait qu'obéir à » vos ordres, citoyens représentants, et vous m'accusez... Le- » quel de vous m'a fait entendre une parole de réprimande? Le » sang découlait de la bouche de tous vos orateurs, et vos dé- » crets surpassaient encore votre tribune... Si je suis coupable, » vous l'êtes tous, et j'accuse l'Assemblée entière. Je n'ai été » que la hache de la Convention... Punit-on une hache? » Ce que Fouquier disait de lui ne doit-il pas s'appliquer à cette multitude de séïdes qui, par une fanatique conviction ou par crainte, obéissaient, en 93 et 94, au parti jacobin? Celui-ci avait accusé et frappé presque toujours aveuglément; la réaction thermidorienne ne se montra pas moins aveugle dans les punitions qu'elle infligea.

Tandis que l'accusateur public se défendait à la tribune conventionnelle, de nouveaux commissaires, sortis du sein de l'Assemblée, se rendaient dans les départements avec la mission d'incriminer les rigueurs qu'eux-mêmes avaient autorisées, soit par leurs votes confirmatifs, soit par la lâcheté de leur silence. Le premier représentant qui parut à Blois après le 9 thermidor fut Breval : il ne s'occupa guère que de faire exécuter la loi du *maximum*, et de hâter le départ des militaires pour rejoindre leurs corps. Le député Porcher, sénateur des temps fu-

turs, arriva ensuite dans le département de Loir-et-Cher, où sa présence ne produisit aucune sensation. Il n'en fut pas ainsi durant la mission du citoyen Laurençot. Girondin amnistié après la chute du parti montagnard, il apporta à Blois cette animosité vindicative que les proscrits du 31 mai vouaient à leurs vainqueurs de cette époque. C'était le moment où l'on inculpait, dans le sein même de la Convention, Carnot, Barras, Fréron, Tallien, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Fouché et surtout Barrère. Laurençot écouta avec faveur les plaintes, les dénonciations exhalées contre ceux qu'on lui désigna comme des terroristes. Interprète d'un décret récent, il fit désarmer les hommes accusés, même vaguement, *d'avoir pris part aux horreurs de la tyrannie.* Pour être compté dans cette classe vouée à la vengeance réactionnaire, « il suffit, portait le décret, d'avoir » fait des motions sanguinaires, d'avoir tenu des propos incen- » diaires, d'avoir contribué à des actes arbitraires, d'avoir » dicté des dénonciations mensongères et d'avoir opprimé les » concitoyens. »

On peut juger jusqu'à quel point ces griefs, abandonnés à l'interprétation des ennemis du parti tombé, durent être envenimés, surchargés de calomnies, et combien les thermidoriens opprimèrent en prétendant punir les oppresseurs.

Le girondin Laurençot, durant sa mission aux bords de la Loire moyenne, inspiré, comme nous venons de le dire, par ses souvenirs acrimonieux du 31 mai, croyait pouvoir compter parmi ses ennemis politiques les représentants Grégoire, Frécine et Foussedoire, députés de Loir-et-Cher; mais ne pouvant les atteindre personnellement, il s'appliqua à rechercher leurs amis, et se montra accessible aux dénonciations fulminées contre eux. Peut-être, au nombre des citoyens que ce représentant persécuta, s'en trouva-t-il quelques-uns qu'avait égarés un républicanisme ardent, mêlé de cet amour de la domination qui naît si facilement au cœur de l'homme; mais Laurençot put-il, sous l'empire de ses préventions, exercer une justice exempte

de blâme? Nous ne le pensons pas, et un fait particulier vient appuyer en cela notre opinion.

Nous avons vu que François-Etienne Péan, membre de l'administration départementale, avait été accusé de modérantisme par le commissaire conventionnel Garnier de Saintes, sans doute parce qu'il s'était opposé à divers traits de vandalisme révolutionnaire; peut-être aussi pour avoir, en qualité de député suppléant, refusé de remplacer, dans le sein de l'Assemblée, l'ex-capucin Chabot, l'un des plus fougueux orateurs de la Montagne. Péan, incapable d'ensanglanter son mandat d'administrateur ou de représentant, était d'ailleurs un patriote pénétré d'une chaleureuse conviction. Il abhorrait le meurtre commis au nom de la République; mais il l'avait servie avec sincérité, persuadé que rien n'est plus criminel que de trahir, dans la mission qu'on a acceptée, le gouvernement adopté par l'universalité des citoyens. Or, on ne peut disconvenir qu'en présence de l'Europe, armée par l'émigration pour apporter en France tous les excès de la conquête et de la vengeance, l'universalité des citoyens ne fût, en 1793 et 1794, ralliée au régime existant, parce qu'il était l'ame de la force nationale, ou, si l'on veut, le lien du faisceau. Après le 9 thermidor, ce n'était plus le temps de suivre avec sécurité une telle ligne de principes : le parti royaliste parlait haut; on chantait sur tous les théâtres le fameux *Réveil du Peuple*; et la jeunesse dorée, que le défectionnaire Fréron se prévalait hautement d'avoir organisée, insultait partout impunément les citoyens qu'on lui signalait comme républicains. Ce fut pendant ce paroxisme réactionnaire que Laurençot frappa, dans l'irréprochable Péan, l'ami du représentant Grégoire.

Nous espérons que le blâme dont nous devons empreindre cette page n'atteindra que la mémoire des persécuteurs de Péan, et nous épargnons à leurs enfants le reflet de honte attaché au nom qui leur a été transmis. L'ex-administrateur du département vivait depuis quelques mois retiré à Saint-Aignan,

tranquille avec raison sur les suites de sa carrière politique; sa femme allaitait son premier enfant. Tout-à-coup son domicile est envahi; on s'empare de ses armes, de ses papiers; il est enlevé lui-même avec les formes les plus grossières; on le jette dans une charrette où sa jeune épouse, qui ne veut pas se séparer de lui, se place à ses côtés; Péan est conduit à Blois avec l'appareil formidable qu'on eût déployé pour un criminel. Cependant ses ennemis n'avaient pas prétendu s'en tenir à ces sévices d'une rigueur farouche; arrivée au faubourg de Vienne, la voiture fut environnée d'une bande furieuse, qui, après avoir accablé d'injures le couple infortuné, poussa la fureur jusqu'à faire pleuvoir une grêle de projectiles sur Péan, sur sa femme, sur l'innocente créature qu'elle pressait contre son sein, où bientôt les sources nourricières devaient se tarir. La courageuse épouse eut le corps meurtri en plusieurs endroits par suite de cette attaque.... La prétendue Némésis du terrorisme surpassa assurément, dans cette circonstance, ce qu'il avait commis à Blois de plus barbare. Madame Péan, pour tout adoucissement à ces rigueurs inouies, obtint des administrateurs du département, ses compatriotes, la permission de s'enfermer avec son mari, et peu de temps après, elle perdit son enfant.

Pour ne plus revenir sur cet épisode honteux, nous ajouterons que Péan, fort de son innocence, repoussa l'amnistie publiée après le 13 vendémiaire; il exigea qu'on lui donnât des juges, et fut acquitté à l'unanimité. La confiance de ses concitoyens ne tarda guère à le faire triompher de ses ennemis, dont il ne se vengea qu'en leur faisant partager les bienfaits d'une administration paternelle. De l'an IV à l'an X, Péan fut successivement commissaire du pouvoir exécutif près l'administration cantonale de Saint-Aignan, chef de division au ministère de l'intérieur, *haut-juré* pour le département de Loir-et-Cher, près la haute-cour nationale, enfin, juge-de-paix du canton de Saint-Aignan.... Si François-Etienne Péan eût été un terroriste, l'estime publique ne se fût pas trompée tant de fois.

Cependant la Convention nationale, après avoir donné au pays la constitution dite de l'an III; après avoir soumis les conspirateurs de vendémiaire et leur avoir pardonné, la Convention termina sa carrière, et résigna ses pouvoirs. Grégoire, que les partisans de la contre-révolution s'efforçaient de noircir dans l'esprit de ses diocésains, revint à Blois; il avait fait rendre le décret du 3 nivose an IV, sur la liberté des cultes.

La rapidité que nous avons dû imprimer jusqu'ici au récit des faits généraux accomplis dans le Blésois, depuis l'année 1789, ne nous a pas permis d'aborder, avec quelque détail, la vie politique et religieuse de l'ancien évêque constitutionnel; nous revenons à cette tâche destinée, nous l'espérons, à rétablir bien des vérités altérées.

L'abbé Grégoire, curé d'Embermesnil en Lorraine, fut nommé en 1789 député du clergé de cette province aux états-généraux; il siégea au côté gauche de l'Assemblée constituante, et fut un des membres de cette législature les plus influents, les plus dévoués à la cause populaire. Le député lorrain pensait que l'heure était venue, non pas seulement d'apporter quelque soulagement précaire aux classes les plus souffrantes de la nation, mais d'aborder une réforme radicale, que des maux invétérés rendaient urgente. Grégoire avait la conviction que cette réforme, admettant l'égalité des droits, était la réalisation de la loi du Christ, et qu'il appartenait à son devoir de prêtre d'y concourir. Ce fut ce principe éminemment chrétien qu'il s'efforça de faire passer dans l'ame des députés du clergé inférieur, ses collègues; et, ayant été amenés à partager sa conviction, ils s'unirent bientôt aux députés du tiers-état.

Lorsque les évêchés devinrent vacants, par suite de la coalition des évêques contre le décret sur la constitution civile du clergé, le peuple, appelé, comme aux vieux temps de la monarchie, à élire les évêques, nomma simultanément Grégoire aux évêchés du Mans et de Blois. Il opta en faveur de cette dernière ville, sur les instances de la députation de Loir-et-Cher,

et surtout, a dit Grégoire lui-même dans ses Mémoires, « à la » sollicitation de cet intéressant Beauharnais, qu'une douce sym- » pathie m'avait attaché depuis notre première entrevue à Ver- » sailles, chez le duc de Nivernais. Si la nouvelle de mon arri- » vée dans le diocèse, continue le prélat constitutionnel, fut un » signal de joie, il faut placer ici des restrictions; les partisans » de M. de Thémines m'envoyèrent une multitude de lettres » anonymes, dictées par la fureur, contre un homme qu'on ne » connaissait que par les dires contradictoires des journaux : » sur quelques-unes, on se promettait avec une sorte de volupté » de me plonger un poignard dans le cœur. »

L'élu du peuple, selon les ennemis de la révolution, était un *intrus;* on va voir que rien ne justifiait le moins du monde cette injurieuse qualification. M. de Thémines n'avait point émigré spontanément; et quoiqu'il se fût appliqué à combattre la révolution dans le Blésois, ainsi qu'il en est convenu lui-même, il était cependant décidé primitivement à prêter le serment ordonné par l'Assemblée constituante. Voici un passage consigné dans ses lettres écrites à l'abbé Adam, chanoine de la cathédrale de Blois : lettres qui ont été imprimées. « Le serment » tombe sur la puissance de faire plutôt que sur l'acte; plutôt » sur l'exercice que sur l'autorité, et l'on engage sa soumission » plutôt que son suffrage, surtout dans un temps où l'opinion » est proclamée à si grand bruit la reine de l'Univers. Toutes » les puissances de la terre peuvent juger le fait et le provisoire; » le temps se réserve le fond de toutes les causes. D'après ces » observations, le serment ne doit plus allarmer. Il ne faut » d'ailleurs jamais perdre de vue que les puissances et les cons- » titutions sont des faits, et les faits sont les règles; la Provi- » dence l'a même voulu ainsi pour le repos du monde. Le ser- » ment est maintenant un devoir civique quand il est requis; il » est encore, vu la disposition des esprits, une convenance pour » bannir les soupçons et les fantômes d'aristocratie et de con- » tre-révolution. »

M. de Thémines avait étudié Machiavel; dans le système que nous venons de reproduire, il accédait d'ailleurs au plan adopté par la cour : promettre ouvertement et violer en secret les engagements pris. Mais il dut suivre l'entraînement général de l'épiscopat, et quitter le diocèse qu'il eût *fictivement* organisé d'après les lois nouvelles, en attendant que le temps eût jugé *au fond* le grand procès agité entre l'ancien régime et la révolution.

Henri Grégoire n'arriva donc pas au siége de Blois par intrusion, puisque son prédécesseur, un peu malgré lui il est vrai, en était descendu; et l'évêque constitutionnel n'avait en rien abjuré les principes fondamentaux de la foi; en voici une nouvelle preuve. Lorsque les droits de l'homme avaient été décrétés, Grégoire s'était écrié : « L'homme n'a pas été jeté par le » hasard sur le coin de terre qu'il occupe; et s'il a des droits, » il faut parler de celui dont il les tient. » Puis l'orateur chrétien proposa de placer le nom du Créateur au frontispice de la déclaration à intervenir. Non moins moral que religieux, Grégoire avait aussi demandé qu'en consacrant les droits des citoyens, on statuât sur leurs devoirs : « Établir seulement des droits, » avait-il dit pour appuyer sa proposition, c'est exposer la so- » ciété à voir l'égoïsme, au nom du droit individuel, entraver » tous les progrès de la grande raison, la raison publique. » Cette seconde motion ne fut pas prise en considération : à l'aurore de la révolution, on croyait au patriotisme héroïque et à son infaillibilité.

De tels précédents à une autre époque eussent rallié tous les fidèles autour du nouvel évêque; mais les passions politiques ne reconnaissent les vertus que dans ce qui sympathise avec leur effervescence. Loin de tenir compte à Grégoire de ses manifestations vraiment évangéliques, le parti contre-révolutionnaire s'attacha à le noircir dans l'esprit de ses nouveaux diocésains. Avant le départ de M. de Thémines, on prêta, par exemple, à son successeur, l'affreux projet de le faire enlever. On assure même que cette trame odieuse avait été ourdie par deux hom-

mes dont nous taisons les noms, afin qu'elle fût attribuée au prélat constitutionnel; heureusement cet attentat n'eut pas d'exécution.

Si quelques habitants de Blois purent ajouter foi à cette calomnie, ils durent assurément être désabusés lorsque, dans son premier sermon, Grégoire prit, avec autant de chaleur que d'éloquence, la défense de son prédécesseur, et reprocha doucement aux Blésois de n'avoir pas secondé le projet de M. de Thémines, lorsqu'il voulait consacrer dix mille livres à l'établissment d'une filature à Blois. Puis, de cette même chaire où il s'était fait le panégyriste de son devancier, il laissa tomber avec une douce onction ces paroles : « J'apprends, mes chers frères, » qu'un nouveau libelle vient de paraître à Paris contre moi *; » j'en ai fait venir des exemplaires pour être distribués aux cu- » rieux à l'issue de l'office. » Certaines personnes s'étant hasardées à demander à l'évêché quelques exemplaires de ce factum, on leur donna tout. Le prélat avait agi en habile appréciateur du cœur humain : l'indignation produite par la lecture de cette diatribe fut telle que, le soir même, on en fit un *auto-da-fé* devant l'hôtel-de-ville.

Tel fut le début de l'évêque Grégoire dans le département de Loir-et-Cher ; on ne tarda pas à lui tenir compte presque généralement d'une conduite sage et paternelle, sans s'arrêter à ses opinions patriotiques quelquefois exaltées. Les citoyens approuvèrent même l'énergie du prélat, au milieu d'une population qu'influençait encore, de temps à autre, le parti aristocratique; ils appelèrent Grégoire à la présidence du conseil général du département.... Après le 10 août 1792, ce fut le prélat administrateur qui, sur l'injonction de l'Assemblée législative, fit proclamer à Blois la suspension des fonctions royales... Il faut ajouter que Grégoire s'abusait lorsqu'il se persuada que *tout fut électrisé* par cette proclamation : nous aurons bientôt

* *M. Grégoire dénoncé à la nation*, in-8.° de 22 pages.

l'occasion de prouver que le parti royaliste, intimidé alors, était loin d'être converti dans le Blésois. Peu de temps après, les électeurs de Vendôme envoyèrent l'évêque de Blois à la Convention nationale.

On peut hardiment avancer, qu'à part ses motions excentriques sur la liberté des Noirs, utopie généreuse dont il n'avait pas pris le temps de prévoir toutes les conséquences, la carrière de Grégoire sur les bancs législatifs fut essentiellement conservatrice. Une erreur, accréditée par la malveillance, s'est propagée et subsiste encore quant au vote de ce député dans le procès de Louis XVI; il est authentique qu'il ne se prononça point pour la mort. Voici l'exposé des faits: Grégoire avait demandé la mise en jugement du roi; mais il était si loin de vouloir opiner pour une condamnation capitale, qu'il proposa en même temps l'abolition de la peine de mort, afin qu'elle ne pût être prononcée contre le monarque. Durant le procès, Grégoire se trouvait en mission à Chambéry, avec les représentants Hérault de Séchelles, Simon et Jagot, pour la réunion de la Savoie. Ces trois députés avaient rédigé un projet de lettre à l'Assemblée, contenant leur vote..... Ils se prononçaient pour *la condamnation à mort*. Grégoire refusa de signer la lettre, déclarant que ni sa qualité de prêtre, ni son opinion sur la peine capitale, ne lui permettaient d'apposer sa signature à cet écrit, à moins que les deux derniers mots n'en fussent effacés. Après une assez vive discussion, ses collègues y consentirent et la dépêche fut ainsi rédigée :

« Chambéry, 20 janvier 1793.

» Nous apprenons, par les papiers publics, que la Convention
» doit prononcer demain sur Louis Capet. Privés de prendre
» part à vos délibérations; mais instruits par une lecture réflé-
» chie des pièces imprimées, et par la connaissance que chacun
» de nous avait acquise, depuis long-temps, des trahisons non
» interrompues de ce roi parjure, nous croyons que c'est un

» devoir pour tous les députés d'annoncer leur opinion publi-
» quement, et que ce serait une lâcheté de profiter de notre
» éloignement pour nous soustraire à cette obligation.

» Nous déclarons donc que notre vœu est pour la condam-
» nation de Louis Capet par la Convention nationale, sans appel
» au peuple. Nous proférons ce vœu dans la plus intime con-
» viction, à cette distance des agitations où la vérité se montre
» sans mélange, et dans le voisinage du tyran piémontais *.

» *Signé :* HÉRAULT, JAGOT, SIMON, GRÉGOIRE. »

Non-seulement le vote de ces quatre représentants ne pouvait être compté pour la peine capitale; mais le jugement ayant été prononcé le 20, date que porte la lettre partie de Chambéry, il était impossible qu'elle parvînt à temps pour que les députés en mission à Chambéry fussent compris au nombre des votants. Aussi furent-ils dénoncés aux Jacobins comme ayant mal rempli leur devoir de citoyens. D'après des témoignages irrécusables, les listes sur lesquelles Grégoire et ses collègues sont portés comme *régicides* ont donc été évidemment falsifiées, et ces quatre représentants ne sont pas les seuls qu'on y ait inscrits frauduleusement. Les ennemis particuliers de Grégoire poussèrent l'esprit de vengeance et de perfidie jusqu'à imprimer la lettre rapportée ci-dessus, en rétablissant, après le mot *condamnation*, les deux mots *à mort*. C'est le souvenir de ces infamies qui fit dire à l'ancien évêque de Blois, durant sa lente agonie : « Une circonstance de ma vie a été odieusement dénaturée; je n'ai jamais voté la mort de personne. »

Lorsqu'après la clôture des travaux de la Convention nationale, Grégoire revint occuper son siége, l'injustice d'une partie de ses diocésains, insensible à l'utilité des grandes institutions dont il avait été le fondateur, ne parut se souvenir que des ca-

* Cette lettre existe aux archives du royaume.

lomnies accumulées sur la conduite de ce prélat. Qu'importaient aux ennemis de la révolution le rétablissement des anciennes académies sous le nom d'*Institut national ;* la création du *Conservatoire des arts et métiers* et celle du *Bureau des longitudes ;* que leur faisaient la conservation des livres recueillis dans les bibliothèques religieuses et des monuments publics, la protection réclamée en faveur des savants, des gens de lettres, des artistes : c'était sur des ruines que la contre-révolution pouvait se fonder; toute innovation nationale devait être antipathique à ses partisans.

Grégoire, de retour à Blois, ne parut pas apercevoir les inimitiés qui l'entouraient; il ne s'expliqua point sur les proscriptions de Laurençot : il voulait, disait-il, dépouiller en lui l'homme politique, et ne reproduire dans son diocèse que le prélat. Mais la confiance des électeurs le fit plus tard renoncer à cette détermination, en l'envoyant au Conseil des Cinq-Cents. L'évêque de Blois n'ayant guère eu de biographe que parmi ses ennemis, on ignore presque généralement sa noble conduite à l'époque où, le plaçant sous le glaive de la terreur, on lui demanda d'abjurer sa qualité de prêtre. « Ma croyance religieuse, » répondit alors le lévite républicain, est hors de votre do- » maine : catholique par conviction et par sentiment, prêtre » par choix, j'ai été désigné par le peuple pour être évêque; » mais ce n'est ni de vous ni de lui que je tiens ma mission. » Agissant d'après ces principes sacrés qui me sont chers, et » que je vous défie de me ravir, j'ai tâché de faire du bien dans » mon diocèse; je reste évêque pour en faire encore. »

Peu de jours après cette déclaration empreinte d'héroïsme, et qui pouvait renouveler le martyre des premiers chrétiens, trois envoyés de la Convention se présentèrent chez Grégoire pour lui démontrer la nécessité d'une abjuration qui, dans sa bouche, disaient-ils, porterait un coup mortel au papisme. Sollicitations, promesses, menaces, tout fut employé vainement. « Eh bien! s'écria l'un des envoyés avec l'accent de la

» fureur : tu viens de monter deux degrés de l'échafaud; tu
» monteras le dernier. — Je suis prêt, répliqua Grégoire du
» haut de sa foi inébranlable; car vous pouvez en être assurés,
» je ne démentirai jamais ma croyance. »

Voilà ce qui s'était passé en novembre 1793, et tels étaient les principes avec lesquels Grégoire reparaissait à Blois en l'an IV. Il adressa à ses diocésains une lettre pastorale, dans laquelle, après avoir déploré les horreurs de la persécution, quelque bannière qu'elle eût arborée, il recommandait l'oubli et la charité envers ceux qui s'en étaient rendus coupables.

Grégoire, au commencement de l'an V de la république, fut, dans le département de Loir-et-Cher, le véritable restaurateur du culte catholique, auquel il s'était montré fidèle sur la dernière marche de l'échafaud. Nous demandons aux juges impartiaux si cette conduite n'était pas empreinte d'une morale plus essentiellement chrétienne que celle du clergé qui, pour ne pas se conformer aux lois de l'état, avait déserté l'autel, et grossi de ses ressentiments l'inimitié étrangère. L'évêque de Blois, dans une tournée pastorale qui dura plusieurs semaines, parcourut les principales communes du département, et partout sa présence était constatée par une déclaration conforme à celle ci-après, que nous empruntons d'une histoire encore manuscrite *. « Aujourd'hui 1.er brumaire an V de la république, s'est
» présenté devant l'administration municipale, le citoyen Henri
» Grégoire, lequel, en vertu de la loi du 3 nivose et autres
» subséquentes, a déclaré avoir l'intention de célébrer le culte
» catholique dans l'enceinte à ce destinée, ainsi que dans tout le

* *Histoire de la ville de Saint-Aignan*, par Jean-Jacques Delorme. Cet ouvrage, que nous croyons sous presse, est un tableau aussi fidèle que consciencieux, où l'on trouve l'exposé d'une multitude de redevances féodales propres à prouver combien, selon le bon plaisir des seigneurs, l'arbitraire pouvait s'étendre et se singulariser. La période révolutionnaire, dans le livre que nous annonçons, est tracée avec une franchise et une sincérité de détails bien rares. On y remarque des esquisses souvent animées et pleines de fraîcheur.

» canton; protestant de sa soumission aux lois de la république,
» et reconnaissant que l'universalité du peuple constitue le
» souverain. »

Tandis que ceci se passait, le gouvernement directorial, fondé par la constitution de l'an III, tenait les rênes de l'état avec une telle mollesse, que, dans plusieurs parties de la France, les factions s'agitaient avec sécurité. Le Blésois, il faut bien le dire, était devenu le centre d'une fermentation royaliste, qui justifiait un bon nombre d'arrestations faites durant la terreur. Nous pourrions citer quelques noms à l'appui de cette assertion; mais l'histoire qui, de son burin, remue des cendres encore brûlantes, doit envelopper la vérité du manteau des convenances, surtout en se rappelant que les convictions, en matière politique, atténuent les délits. Nous nous bornons à noter que, dans les premiers mois de l'an V, deux sections de la ville de Blois firent des démonstrations royalistes, sous la direction d'un des suspects de 1794 : la terreur ne calomniait donc pas toujours. Vers ce même temps, un club secret, correspondant de celui de Clichy, se réunissait dans une hôtellerie de Blois, tenue par le nommé Berruer, homme sans portée, que son intérêt matériel vouait au parti royaliste. Les bandes formant la chouannerie avaient des intelligences avec ce cénacle, et comptaient même des chefs dans son sein. Mais soit que le courage manquât à ces conspirateurs mystérieux, soit qu'ils ne sussent pas oser, ils ne purent donner la main à des révoltés qui venaient d'organiser dans le Berry une petite Vendée. Il faut ajouter pourtant que si l'administration départementale déploya, à cette occasion, quelque énergie, malheureusement passive, l'incurie d'un général qui commandait à Blois laissait un libre champ au progrès de la révolte. Du reste, la chouannerie était devenue, dans le Blésois, une manifestation de ton, plutôt qu'un parti pris de se joindre aux bandes royalistes. Nous évitons de nommer quelques prétendus défenseurs de l'autel et du trône, qui ne combattirent les bleus que par une mousque-

terie de gasconnades, et dont les seuls exploits consistèrent alors à danser à des bals donnés en l'honneur de la légitimité.

Cependant, au moment où la conspiration dite des collets noirs s'organisait dans la capitale, le commissaire du pouvoir exécutif près la commune de Blois écrivait, dans une lettre que nous avons eue sous les yeux : « On voit ici beaucoup de figures étran- » gères, et nos chouans émigrent vers Paris.... Cela ne sent » rien de bon. » A cette époque, le département de Loir-et-Cher fournissait son contingent à cette conjuration formidable que le débile Directoire laissait former sous ses yeux, et dont le conseil des Cinq-Cents lui-même renfermait la tête (Pichegru) et le bras dirigeant (Wilot). Vaincus au 18 fructidor, les conjurés ne se crurent pas battus définitivement : ils avaient raison, la corruption régnait encore au Luxembourg, et il y avait chance d'acquérir la trahison : on sait pertinemment aujourd'hui qu'il n'y eut dissidence que sur le taux du marché. La jeunesse dorée du Blésois baissa la tresse, coupa les oreilles de chien, supprima le collet noir qui caractérisaient l'uniforme clichien, et revint aux bords de la Loire attendre une nouvelle occasion de servir le roi.

Cette cause parut plus difficile à défendre, lorsque le vainqueur d'Arcole et des Pyramides fit marcher devant lui les faisceaux consulaires. Sous la Convention, on pouvait noyer la révolution dans le sang même de ses victimes; sous le Directoire, un peu plus d'or eût racheté le royaume de France aux usufruitiers de la république; sous le Consulat, il fallait vaincre deux puissances jusqu'alors victorieuses dans le même homme : la fortune et le génie. On l'espéra en élevant une bannière blanche sur laquelle on lisait ce mot de *légitimité* que la génération du temps ne comprenait plus.

A cette époque, on vit s'établir dans le Blésois l'influence d'un homme supérieur que nous nous sommes rigoureusement interdit de nommer, parce que nous devrions, en historien consciencieux, environner son nom de quelque blâme. Ce person-

nage, éminent dans la carrière des lettres, pouvait, nous devons en convenir, s'insurger contre la révolution sous l'empire d'un juste et profond ressentiment : la hache révolutionnaire avait frappé l'auteur de ses jours, et la voix de l'équité politique est faible à l'oreille du fils qui cherche à venger son père. Il y eut donc à la fin du dernier siècle un habitant du Blésois dont la haute intelligence dirigeante se signala, sinon en tête des bandes royalistes, du moins dans les conseils secrets que tenaient leurs chefs. Le personnage sur lequel nous étendons le voile de l'anonyme, était un appréciateur trop éclairé des hommes et des choses, pour croire que le premier consul Napoléon se fût fait le continuateur de la révolution avec ses institutions républicaines; mais il pensait sans doute qu'il était digne d'une vaste capacité d'arrêter, s'il y avait lieu, au profit de la légitimité, l'essor de la plus grande fortune des temps modernes. Des considérations d'un ordre élevé nous font une loi de laisser dans le nuage les détails, très circonstanciés, parvenus à notre connaissance sur l'enlèvement du sénateur Clément de Ris, sous le Consulat : c'est un épisode peu honorable de cette guerre de partisans appelée la chouannerie ; guerre qu'il faut bien se garder de comparer à celle des Vendéens en 1793, de peur d'insulter ceux-ci d'un parallèle. Notre réserve est d'une convenance dictée ici par les égards que nous devons à un vieillard honorable, dont Napoléon lui-même respecta les convictions, en se bornant à le faire surveiller dans sa retraite. Il y reçut plus tard madame de Staël, qui venait d'être obligée de quitter le château de Chaumont, où elle avait séjourné quelque temps, après une prise de possession étrange dont nous parlerons ailleurs.

La période napoléonienne fut, pour le département de Loir-et-Cher, comme pour toutes les provinces de la France, une époque de soumission, née de l'extrême lassitude que laissaient après eux les troubles civils, puis animée par l'enthousiasme et le sentiment de cette gloire éclatante, qui couvrit de ses palmes

toutes les plaies du pays. Une administration puissante, une législation régulièrement organisée, une protection incessante accordée à toute activité généreuse, compensaient les immenses sacrifices au prix desquels se perpétuait un gouvernement fort, et soigneux de faire respecter notre patrie, même des ennemis armés contre elle. La mollesse habituelle des Blésois, galvanisée, si l'on peut s'exprimer ainsi, durant quelques années, par l'esprit de parti, se rendormit sur le lit de lauriers que lui faisait partager Napoléon. Reprenons quelques événements à l'origine du Consulat.

La ville de Blois, ayant été reconnue comme chef-lieu de préfecture, M. Beyts, ancien député un moment proscrit au 18 brumaire, prit les rênes de l'administration départementale, et fit proclamer la constitution de l'an VIII. Mais la gestion de ce préfet fut courte, car nous voyons qu'au mois de juillet 1800, M. Corbigny entrait en fonctions. Les royalistes du département, ayant jeté un coup-d'œil rétrograde sur la carrière politique de cet administrateur, prétendirent y avoir découvert des intelligences avec le farouche Carrier. Quoi qu'il en soit, M. Corbigny ne tarda pas à se faire apprécier sous un point de vue qui détruisit les préventions que la malveillance avait élevées contre lui; jamais le département ne fut administré avec plus de sagesse et de sollicitude que sous son édilat.

Cet administrateur était installé depuis environ un an, lorsque le siége épiscopal de Blois fut supprimé par le concordat de 1801, et son ressort réuni à l'évêché d'Orléans. Mais Grégoire, en cessant d'administrer son troupeau de fidèles, n'abjura point sa qualité d'évêque, et rien dans la suite ne l'y fit renoncer. Encore un mot sur ce personnage. Personne ne travailla plus activement que lui au rétablissement de la religion en France; il fut l'un des principaux moteurs de plusieurs conciles nationaux et d'environ quatre-vingts synodes qui se tinrent de 1796 à 1801; et nous voyons qu'à l'époque du concordat, plus de trente mille

églises avaient été rouvertes en France*. Il est donc inexact de dire que le pacte conclu entre Bonaparte et le Saint-Siége rétablit le culte parmi nous; seulement il en consacra l'exercice. Ce fut véritablement grâce aux soins et aux efforts souvent dangereux de Grégoire, que le décadi ne *mangea* point *le dimanche*, malgré la prédiction d'un républicain exalté, membre du Conseil des Cinq-Cents, puis du Corps législatif, puis sénateur, Grégoire signa toujours ancien évêque de Blois; comte de l'empire, il ne se prévalut jamais de ce titre, et fut jusqu'à son heure suprême fidèle à deux sentiments : la foi catholique et la conviction républicaine.

Un autre député de Loir-et-Cher avait acquis, à l'époque où cette histoire est parvenue, des droits à l'estime, nous dirons plus à l'admiration; et ses compatriotes insoucieux ne lui accordèrent qu'avec parcimonie la première, parce que les vertus de ce républicain des temps antiques étaient du nombre de celles qu'on nomme négatives, c'est-à-dire sans faste, sans éclat. L'annaliste du Blésois doit s'imposer une tâche de réparation en souvenir du représentant *Frécine;* ce fut un homme fort contre les séductions de la fortune, et qui sut rechercher la gloire dans une incorruptible loyauté. La postérité, venue pour ce mandataire du peuple, recueillera, nous l'espérons, son éloge sous notre plume, au défaut de ceux qui ne songèrent qu'à recueillir son héritage de domaines; il serait trop affligeant qu'une vie pleine de tout ce que le patriotisme comporte de généreuse poésie, se fût éteinte tout entière; car l'action même qui la termina fut empreinte d'un héroïque désespoir. Sans Frécine, la mort de Caton n'eut pas eu peut-être de parallèle dans la révolution française.

Frécine était, en 1789, bailli de Montrichard; « Pourvu des qualités que nous venons de signaler, est-il dit dans le seul article » biographique qui ait été rédigé sur lui, il ne devait considérer

* On trouve la preuve de cette assertion dans un relevé fait en 1798 par l'administration des domaines.

» la révolution que dans ce qu'elle présentait de principes gé-
» néreux; peut-être pouvait-il, en quelque sorte à l'insu de
» son ame, en suivre les égarements, jamais il n'en partagea ni
» les crimes ni les intrigues.... A cette vérité absolue, nous
» n'admettons pas même pour exception son vote dans le procès
» de Louis XVI : la condamnation à mort de ce monarque fut un
» acte éternellement regrettable; mais le temps n'est pas venu
» de décider si ce fut un attentat ou une terrible nécessité....
» Attristons-nous en songeant à cette grande catastrophe, et
» laissons à nos arrières-neveux la tâche de la juger.

» Membre de l'Assemblée législative et de la Convention, Fré-
» cine manifesta un patriotisme ardent dans le sein de ces deux
» législatures : il ne pouvait en être autrement d'un homme qui
» ne voyait que le beau côté de notre régénération sociale; et
» s'il appuya des mesures illégales ou extrêmes, c'est qu'elles
» étaient assez habilement masquées d'opportunité normale,
» pour ne laisser apercevoir que les besoins du pays.

» Lorsque l'armée française, commandée par Pichegru, eut
» conquis la Hollande, Frécine, représentant du peuple en mis-
» sion dans cette république, encore si opulente, fit admirer
» de tous sa probité incorruptible. Il habitait le palais du sta-
» thouder, dormait sur ses trésors, vivait au milieu des inesti-
» mables collections d'objets précieux, de chefs-d'œuvre des
» arts, que la maison d'Orange avait réunis ; et pas un seul
» ducat, pas un seul tableau ne le tenta; il n'accorda pas un
» grain d'or à la convoitise des hommes cupides qui l'environ-
» naient. Frécine, ordinairement si débonnaire, se fut montré
» sévère jusqu'à la cruauté, si le brigandage eût essayé de lui
» forcer la main : il avait annoncé qu'il ferait fusiller le premier
» des militaires ou des administrateurs qui oserait porter une
» main illicite sur la moindre parcelle de propriété batave....
» A la clôture de l'Assemblée conventionnelle, Frécine fut nom-
» mé commissaire général pour la fabrication des salpêtres, puis
» receveur général du département de l'Yonne. Après le 18 bru-

» maire, ce républicain franc, sincère et désintéressé, classé » parmi les *incorrigibles* qui rompaient en visière au premier » consul, laissa réfugier sa vie politique dans les plus que mo- » destes fonctions de sous-inspecteur des forêts à la résidence » de Montrichard, sa ville natale. Il aimait trop la simplicité » pour regretter les splendeurs au milieu desquelles il avait » vécu sans en être épris; mais le patriote aux opinions radi- » cales s'abandonna au plus profond découragement, lorsqu'il » vit le grand peuple effeuiller sa couronne civique, et ciseler » un diadême d'or pour Napoléon..... Un jour on entendit, au » pied de la riante colline de Bourré, la détonation d'une arme » à feu... C'était Frécine qui venait de récuser l'asservissement » de la patrie... La France avait un maître * »

Le 29 floréal an XII, M. Corbigny réunit les autorités de la ville de Blois, pour délibérer sur le mode d'adhésion à adopter relativement à la fondation de l'empire français et à l'hérédité dans la famille de Napoléon Bonaparte. « Abandonnons-nous, » dit le préfet dans cette réunion solennelle, à l'heureuse étoile » qui nous a guidés depuis cinq ans; et glorieux d'être les té- » moins de l'une des grandes époques historiques qui frappent » si rarement les yeux des hommes; heureux d'être l'objet de » celle-ci, votons avec sécurité la création, la durée et la gloire » *de la république*, dans la personne de Napoléon Bonaparte et » de ses descendants. »

M. Corbigny savait assurément trop bien l'histoire, pour ne pas comprendre combien le mot république jurait inscrit sur un trône impérial, et en présence des institutions monarchiques dont on l'entoura. Mais il sut réprimer ses réflexions, et fit partir pour Paris une députation de six membres, qui porta à l'empereur le *vœu unanime* du département:.... vœu unanime des citoyens qui avaient signé au registre d'adhésion.

L'année suivante, et à la suite des pressantes sollicitations

* *La Loire historique*, tome III, page 474.

du préfet et de l'autorité municipale, on restaura le pont de Blois, dont une arche avait été démolie, comme nous l'avons dit en son lieu : l'ingénieur Rance, homme de talent, né à Montrichard, dirigea cette restauration avec habileté. Le travail moderne ne diffère en rien de la construction primitive.

La ville de Blois dut à M. Corbigny un grand nombre d'améliorations dont le détail excéderait nos limites ; nous signalerons toutefois les principales dans la partie de cette histoire où nous tracerons un précis rapide du Blésois monumental.

Nous ignorons si en effet M. Corbigny fut compté avec justice parmi les Montagnards de 1793 ; mais, nous le répétons, son édilat n'offrit aucune trace de l'exaltation républicaine qui lui avait été reprochée à son arrivée dans le département. Il servit l'empereur en fonctionnaire dévoué, et mérita dignement le titre de baron, qui lui fut décerné dans le cours de sa carrière administrative. Nous devons ajouter que le zèle dont M. Corbigny donna constamment des preuves au gouvernement impérial, s'allia toujours avec ce qu'il devait de soins à ses administrés : en un mot, ses fonctions offrirent une scrupuleuse pondération de devoirs et de sollicitude. La conscription même, ce terrible impôt de sang qui fit payer trop cher à la France les lauriers qu'elle moissonna sur tous les champs de l'Europe, la conscription avait revêtu, sous la main du préfet Corbigny, des formes peu sévères : il ne sévissait qu'à la dernière extrémité contre les réfractaires. Prodigue de circulaires adressées aux autorités communales, il se montrait, autant qu'il le pouvait, économe du recours à la gendarmerie, et s'efforçait surtout d'épargner ces invasions de garnisaire, qui rendaient les familles, quelquefois les communes entières, responsables d'un délit dont les conscrits étaient seuls coupables.

Dans une autre partie de ses obligations, non moins importante que le recrutement des armées, M. Corbigny sut allier l'urbanité du fonctionnaire avec le devoir du délégué fidèle. Les affec-

tions, disons plus, les espérances anté-révolutionnaires subsistaient chez certains habitants du département, et s'y affranchissaient parfois des règles de la prudence. L'austère Fouché et l'actif Réal enlaçaient avec inflexibilité la responsabilité des préfets du centre de l'empire, touchant ces insoumissions qui, n'osant devenir hostiles, ne laissaient pas d'être remuantes. Or, le préfet de Loir-et-Cher fut assez habile, ou si l'on veut assez heureux, pour maintenir dans l'enceinte des châteaux ce frémissement de royalisme, qui ne fut qu'incommode tant qu'il y eut danger à le rendre redoutable. M. Corbigny, chargé d'adresser des brevets de sous-lieutenants à quelques jeunes gens nobles du Blésois, sut environner cette intimation militaire d'une politesse si exquise, que ces gentilshommes, engagés, un peu malgré eux, sous les aigles glorieux de Napoléon, finirent par voir une faveur dans une mesure qui n'était qu'une précaution.

M. Corbigny avait entrepris d'améliorer la situation physique et même la physionomie du chef-lieu de préfecture : tâche difficile assurément; car parmi les villes où le moyen-âge semble s'être attardé, sans avoir conservé sa parure pittoresque d'édifices particuliers, Blois peut être cité en première ligne.

Les ressources et le temps manquèrent à l'administrateur dont nous retraçons à grands traits la gestion, pour accomplir les projets qu'il avait conçus ou approuvés. Atteint d'une maladie grave et qui fit de rapides progrès, M. le baron de Corbigny mourut le 29 avril 1811, et fut vivement regretté de ses administrés en général, qui avaient apprécié sa gestion douce et souvent paternelle. Ce fonctionnaire laissa même des regrets aux ennemis du régime impérial, parce qu'ils craignirent que son successeur ne continuât pas le système de modération qu'il avait adopté.

Sous ce rapport, cette minorité d'administrés se trompait : M. le comte Christiani de Ravazan, qui remplaça M. Corbigny, ne se montra pas plus sévère que lui. Administrateur dont le

zèle méthodique se renfermait scrupuleusement dans la sphère de ses devoirs, il se garantit avec habileté du blâme, mais ne fit rien qui décelât la recherche de l'éloge. Il est vrai que son prédécesseur lui laissait tout ce que l'administration impériale eut de soins ardus à s'imposer : au comte de Ravazan échurent les dispositions extra-légales qui devancèrent d'une et même de deux années les appels de la dévorante conscription; il lui fallut se faire quasi-poète pour persuader à une jeunesse, à grands frais libérée, qu'il y aurait pour elle honte indélébile à ne pas revêtir, encore à grands frais, le harnais des gardes d'honneur; et lorsque ces générations escomptées au profit de la guerre, ou ces soldats inscrits impérieusement sous les bannières de l'honneur, tombaient, grêle humaine, sur les champs de bataille, M. Christiani avait chaque jour la triste mission d'annoncer aux familles qu'elles avaient payé du sang de leurs enfants, cette gloire qui, depuis long-temps déjà, avait été abjurée par nos mobilités françaises.

Cependant plus l'étoile de Napoléon pâlissait, plus le parti royaliste devenait remuant : lorsque les conciliabules de Plessis-les-Tours s'ouvrirent, dit-on, sous la direction de M. le duc de Duras, la noblesse blésoise y eut ses représentants.

Telle était la situation du département de Loir-et-Cher, lorsque Napoléon, trahi à l'intérieur, accablé sur les champs de bataille par une coalition qui comptait des millions de soldats, sentit échapper de ses mains ces palmes que vingt ans de victoires y avaient maintenues. A cette heure suprême d'une fortune immense, Blois vit se renouveler l'agonie d'une monarchie : 1814 y offrit le parallèle de 1589; là où la dynastie des Valois avait expiré, tachée du sang versé par le meurtre, la race napoléonienne tomba glorieusement sur son glaive brisé dans les combats. On va voir, en effet, qu'à Blois s'écroula réellement le trône de l'empereur; car dans cette ville encore, la couronne impériale pouvait être sauvée. Voici, nous le déclarons, l'épisode le plus imposant de l'histoire du Blésois : nous laissons à d'autres le

soin d'exalter les exploits des anciens comtes : aux historiens adorateurs de la féodalité le fourmillement de ses pygmées ; il faut s'armer d'un prisme bien grossissant pour prétendre nous les faire admirer, après ce que nous avons vu depuis cinquante ans.

Le 29 mars 1814, au matin, le canon se faisait entendre depuis l'avant-veille à Paris : les détonations, de plus en plus rapprochées, faisaient maintenant vibrer les vitres de la capitale. On ne pouvait se le dissimuler, l'ennemi n'était plus qu'à une petite distance ; et du pavillon principal des Tuileries, on apercevait, au rayonnement de ses baïonnettes, le demi-cercle de légions étrangères qui s'avançait dans la plaine de Saint-Denis. L'ordre de l'empereur était impérieux : à cette extrémité, l'impératrice, le roi de Rome et la cour devaient quitter le palais impérial, et se diriger sur Blois, où le siége du gouvernement serait établi. Nous ne reproduirons pas ici le récit de la résistance énergique que l'impératrice Marie-Louise opposa à cet ordre de départ : résistance que seconda, dans sa ténacité enfantine, le jeune Napoléon, en se cramponnant, dit-on, aux portes de l'appartement. Marie-Louise était régente : mieux inspirée encore des traditions de son aïeule Marie-Thérèse, elle eût persisté dans sa désobéissance, se fût réfugiée au milieu du corps municipal, et le lendemain la coalition reconnaissait Napoléon II. Car c'est une vérité aujourd'hui bien démontrée, qu'alors encore les princes de la maison de Bourbon n'étaient, pour les souverains alliés, que des voyageurs à la suite de leurs armées. Tous ceux qui ont écrit le contraire se sont pris à fabriquer des précédents, sur l'autorité des événements accomplis. Mais la fille de François II céda ; on partit.

Le cortége, qui se dirigea sur Blois par la Beauce, se composait de l'impératrice, du roi de Rome, de l'archichancelier Cambacérès, du conseil de régence, et d'un assez grand nombre d'officiers et de dames attachés à la cour impériale. Les rois Joseph, Louis et Jérôme, suivirent de près l'impératrice ; dans

la même journée, les ministres quittèrent Paris, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires. Le soir, on s'arrêta à Rambouillet; le 30 à Chartres, le 31 à Châteaudun, et le 1.er avril à Vendôme. M. le comte Christiani s'était avancé jusqu'à la limite du département, pour recevoir l'impératrice; mais avant qu'il l'eût jointe, un courrier lui remit l'ordre de retourner à Blois, afin d'opérer son déménagement et de préparer à la préfecture le logement de Marie-Louise et de son fils. Le préfet rétrograda pour se conformer à cet ordre, et répartir les dignitaires qui suivaient la cour, chez les principaux habitants de la ville.

La route inachevée de Vendôme à Blois rendit le voyage de la cour si lent, que le comte de Ravazan put tout disposer pour la réception de l'impératrice avant son arrivée. Marie-Louise fit son entrée à Blois le 2 avril au soir. C'était un spectacle étrange que ce convoi où l'on ne comptait pas moins de quarante voitures et plus de deux cents chevaux... Les magnifiques carosses de la cour, même celui du sacre, crottés jusqu'à l'impériale; les harnais tissus d'or et souillés de boue; les habits brodés des chambellans couverts d'ignobles éclaboussures; enfin, tout le désordre d'une déroute, tranchant sur la splendeur souveraine, attristait l'ame par le sentiment du désastre que cet aspect révélait... Une heure auparavant, on jouissait encore à Blois d'une entière sécurité; le tourbillon qui faisait irruption dans cette ville initia ses habitants aux malheurs du pays, qui ne leur fut que trop confirmé en voyant le visage hâle et les honorables blessures des soldats, au nombre d'environ dix-huit cents hommes, qui formaient l'escorte de l'impératrice.

Pour achever cette bigarrure affligeante, la garde nationale qui, le préfet et les autorités locales en tête, s'était portée au-devant de sa majesté à une lieue de la ville, mêlait, en y rentrant, le désordre de son inexpérience au déplorable état des illustres voyageurs après une journée pluvieuse. Marie-Louise, ayant dans sa voiture le roi de Rome, traversa Blois au milieu d'une foule immense et silencieuse : pas un cri ne s'en éleva.

L'épouse de Napoléon commençait à subir l'effet de sa mauvaise fortune. Ce fut au milieu de ce morne cortége que la fille des Césars parvint à l'hôtel de la préfecture (l'évêché); tandis qu'elle s'y établissait des ministres, des hommes d'état, peu rassurés par une distance de quarante-cinq lieues qui les séparait des troupes ennemies, continuèrent de fuir jusqu'à Tours; d'autres poussèrent jusqu'en Bretagne : entre autres M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, et le général Pommereul, directeur général de la librairie. Quelques fonctionnaires, moins timides, ou plus disposés à se tourner vers un soleil levant quelconque, même russe ou autrichien, ne dépassèrent pas Orléans. Quant au prince Maurice Talleyrand de Périgord, s'il sortit de Paris par une barrière, ce fut pour y rentrer par une autre : le plus mobile des hommes d'état modernes formulait déjà, peut-être, dans sa pensée, un nouveau serment de fidélité.

On laissa ignorer plusieurs jours à la régente ce qui s'était passé à Paris depuis le 30 mars; les arrêtés du gouvernement provisoire, les décrets du sénat lui étaient inconnus; on éloignait d'elle tous les journaux; on ne lui parla pas une seule fois des Bourbons. Le 6 au soir, cette princesse ne prévoyait pas encore d'autres malheurs que la nécessité où se trouverait Napoléon de conclure la paix à des conditions désavantageuses. Elle était loin d'ailleurs de penser que l'empereur d'Autriche, son père, pût songer à détrôner le mari de sa fille. Le 7 au matin, toute la vérité fut dévoilée à l'impératrice. Madame D****, l'une des dames du palais, partie de Paris la veille, apportait à sa majesté des papiers dont l'avaient chargée des serviteurs fidèles, restés au centre du mouvement pour exciter le zèle de quelques hommes puissants, et qui pouvaient relever la cause de l'empereur, si l'impératrice reparaissait parmi eux. Les dépêches la pressaient de revenir avant qu'un prince de la maison de Bourbon, en se montrant dans la capitale, n'offrît aux Parisiens cet attrait de nouveauté, qui fera toujours leur conquête. Les auteurs des lettres apportées par madame D**** promet-

taient à Marie-Louise la régence pour elle et le trône pour son fils. La route était encore libre; la régente, après avoir lu, se leva avec résolution, et dit : *Je partirai ce soir même.*

Lorsqu'une résolution généreuse est prise, il ne faut pas la remettre en délibéré, surtout en présence d'intérêts contraires à son exécution. Madame la duchesse de Montebello, dame d'honneur, et le baron Corvisart, premier médecin, voyaient peut-être la brillante existence dont ils jouissaient compromise par la vie aventureuse proposée à la souveraine; ils l'en détournèrent. Le conseil de régence vint appuyer leur avis; Cambacérès lui-même s'y rallia; mais on verra bientôt que ce fut en vue d'un autre projet.

Cependant les chefs du parti royaliste n'étaient pas sans inquiétude : non-seulement ils craignaient le retour de l'impératrice à Paris; mais ils ne redoutaient pas moins qu'elle rejoignît l'empereur. Ils comprenaient que leur réunion pourrait amener une réconciliation de Napoléon avec son beau-père; et alors s'évanouissaient les espérances de Louis XVIII.... Le trône impérial pouvait être bien mieux consolidé par les traités que par la guerre. Or, le prince de Schwartzemberg, qui n'avait jamais aimé Napoléon, quoiqu'il se fût courbé bien bas devant lui, soutenait les royalistes; par des intelligences secrètes, il gagna ou trompa tout ce qui entourait Marie-Louise; puis il envoya à Blois M. de Schowaloff, accompagné de M. de Saint-Aignan, diplomate français, abusé sans doute; et tous deux étaient chargés de rassurer l'impératrice sur les bonnes intentions de son père, au moment même où ce prince sacrifiait le trône de sa fille et de son petit-fils aux amers ressentiments du vaincu d'Austerlitz et de Wagram.

Trompée par ces assurances fallacieuses, la régente fit partir tour-à-tour MM. de Champagny, de Saint-Aulaire et Regnault de Saint-Jean-d'Angely, pour entretenir l'empereur François II dans ses *bonnes dispositions*. Et tandis que ces hommes d'état se rendaient au quartier-général des souverains alliés, l'hetman

des cosaques Platoff se dirigeait mystérieusement vers Blois, avec un corps de troupes légères, afin de surveiller et diriger au besoin la marche de l'impératrice lorsqu'elle se remettrait en route.

Les rois Joseph et Jérôme, ainsi que l'archichancelier Cambacérès, ne se laissaient pas, eux, abuser par les démonstrations trompeuses de l'Autrichien ; ils avaient trouvé un moyen de sauver du naufrage le trône de Napoléon, sans recourir à la politique d'une coalition rancunière. Le 8 au matin, les deux frères de l'empereur et l'archichancelier entrèrent dans l'appartement de Marie-Louise, après avoir fait préparer une voiture de voyage qui, les postillons en selle, attendait à la porte de l'hôtel. — Madame, dit l'ex-roi d'Espagne en se découvrant, il est indispensable, il est urgent que vous veniez avec nous. — Je suis bien ici, répondit l'impératrice. — L'erreur de votre majesté est grande, reprit Joseph avec feu : vous êtes sur un volcan dont le cratère se cache encore ; ce soir, peut-être, il s'ouvrira pour ensevelir votre puissance. — Mais où voulez-vous me conduire? — Il ne nous est pas permis de répondre maintenant à cette question ; mais croyez qu'il y va du salut de la couronne. — Me parlez-vous au nom de l'empereur? — Non, madame; mais nous agissons dans son intérêt, dans le vôtre, dans celui du prince, votre fils. — Je ne vous suivrai pas, répliqua Marie-Louise avec résolution, et elle se prit à pleurer.

Jérôme, essayant de profiter du trouble de l'impératrice, s'avança vers elle et voulut la saisir par la taille ; elle se dégagea vivement, et appela du secours. Le comte d'Haussonville, le général Cafarelli, M. de Bausset, préfet du palais, et quelques autres officiers de la maison accoururent. Le général, prenant la parole d'un ton sévère, dit aux deux princes de cesser leurs violences. « Savez-vous à qui vous parlez, s'écria alors le fougueux Jérôme. — Oui, je le sais, répartit Cafarelli... » Et il y avait dans son accent de ce dédain que montraient aisément les

chefs militaires de l'empire, parce que si tous n'étaient pas devenus rois, ils se croyaient tous dignes de l'être.

Marie-Louise, placée ainsi entre l'autorité de ses beaux-frères et la protection des officiers qui l'entouraient, dit qu'il fallait s'assurer si sa garde était disposée à la protéger contre les tentatives qu'on voulait exercer à son égard. A ces mots, M. d'Haussonville s'élance sur l'escalier, le descend avec précipitation, et s'adressant à la troupe assemblée dans la cour, il dit en élevant la voix : « Officiers et soldats, voulez-vous obéir aux frères de » l'empereur ou à l'impératrice régente. — Nous obéirons à la » souveraine, répondit le colonel. — Jurez-le donc, reprit » M. d'Hausssonville. » La troupe fit le serment demandé.

Le chambellan rentre alors dans l'appartement et prononce à haute voix : « Madame, la garde est aux ordres de votre ma- » jesté. » Joseph, Jérôme et l'archichancelier se retirèrent; mais, de la porte, l'ex-roi d'Espagne articula ces mots d'un accent pénétré : « Malheureuse princesse, vous vous jetez dans les lacs » de vos ennemis. »

Le roi Louis était resté étranger à la tentative que nous venons de rapporter : peut-être se rappelait-il amèrement encore son trône batave renversé aussi vite qu'il avait été édifié. On voyait ce prince, depuis plusieurs jours, agenouillé chaque matin dans l'église de Saint-Louis, et assister aux offices avec l'apparence d'une fervente piété.

La démarche des rois Joseph et Jérôme, interprétée de plusieurs manières et toujours avec des intentions calomnieuses, était dictée par le plus pur dévouement, et sagement méditée par Cambacérès. Les frères de l'empereur passaient la Loire avec l'impératrice et le roi de Rome, les conduisaient à Bourges, puis en Auvergne ou dans le Limousin, où l'empereur, avec les cinquante mille hommes qui l'entouraient à Fontainebleau, rejoignait sa femme et son fils. De là, mieux que Charles VII, il pouvait reconquérir cette France dont à peine une moitié était

occupée par l'ennemi ; au moins pouvait-il obtenir une paix qu'eussent rendue facile les craintes que les alliés eussent conçues sur l'Italie, alors dégarnie de soldats, et menacée du joug autrichien, qu'elle abhorrait.

Trois heures après la tentative malheureuse des deux princes, Platoff et ses cosaques arrivèrent à Blois *; l'impératrice ne fut plus que la prisonnière des souverains alliés.

Pendant son séjour à Blois, Marie-Louise présida chaque jour le conseil de régence : il émana même de ce conseil une proclamation aux Français. Avant de quitter cette ville, elle voulut récompenser dignement les personnes qui l'avaient suivie : cinq cents mille francs furent distribués aux officiers civils de sa maison; quatre-vingt-trois mille francs furent destinés à payer trois mois de solde aux officiers de la troupe et un mois aux sous-officiers et soldats; enfin le service du roi de Rome eut une gratification de cinquante mille francs.

Dès que ces indemnités eurent été réparties, les grands personnages qui avaient accompagné Marie-Louise s'empressèrent de faire viser leurs passeports à la mairie de Blois, puis à l'hetman des cosaques, et retournèrent à Paris. On lit dans les souvenirs du baron de Menneval : « Le ministre de la guerre, avec » le sourire sur les lèvres, me dit qu'il venait faire ses adieux à » son ancien collègue (le duc de Feltre avait été secrétaire du » cabinet) et lui remettre une lettre adressée à l'empereur pour » prendre congé de lui. Il ajouta que quand on quittait les gens, » il fallait le faire poliment; qu'il avait à rendre compte de » l'état des archives de la guerre, du dépôt des cartes, etc.; » qu'il ne voulait pas passer pour un voleur. »

L'impératrice partit pour Orléans le 8 avril au soir ; dans les premiers moments, on lui fit croire qu'on la menait à Fontaine-

* Un garçon de bureau de la secrétairerie d'état, qui avait été sapeur dans la garde nationale de Paris, avait laissé pousser sa barbe ; on le prit à Blois pour le général russe, et les plus belles dames de la ville allèrent, dit-on, lui rendre visite.

bleau près de l'empereur Napoléon; mais le corps russe marchait à l'arrière-garde de son escorte, et pour croire que cette troupe étrangère formait la gauche d'un cortége napoléonien, il fallait une robuste bonne foi.

Durant la route, les perfides conseillers gagnés par Schwartzemberg insinuèrent à Marie-Louise qu'en rejoignant Napoléon, elle devait le suivre à l'île d'Elbe, séjour qui pourrait devenir funeste à sa santé. On lui représenta d'un autre côté, que l'empereur, précipité du trône, n'aurait plus pour elle la même affection. Enfin, comme moyen héroïque, on lui persuada que son père, si elle le rejoignait, prendrait peut-être, à sa sollicitation, une détermination favorable à Napoléon.

Marie-Louise se laissa dissuader de cette réunion à son époux, qu'on lui avait peinte hérissée de chagrins et de dangers; elle s'éloigna de ce souverain, qui lui avait témoigné une tendresse si vive.... Elle ne devait jamais le revoir; mais après quelques mois, le regret était éteint dans son cœur.

CHAPITRE XI.

Les trente dernières années de notre histoire dans le Blésois.

Les premiers mois de la restauration furent, dans le Blésois, une époque obscure. Les mœurs douces et conciliantes de la population n'admettaient ni le regret vivement exprimé des jours éclatants de l'empire, ni une accession énergiquement prononcée aux nouvelles destinées politiques apportées par l'ancienne dynastie. Les citoyens échangèrent, en général, avec un calme parfait, leur cocarde tricolore contre la cocarde blanche; le raisin de leurs coteaux ayant muri en octobre 1814, comme dans l'automne précédente, et le mouvement commercial de leurs celliers n'ayant pas paru péricliter, ils jugèrent que l'on pouvait vivre sans le moindre souci avec beaucoup de gloire de moins et quelques humiliations de plus, en attendant les félicités que sa majesté Louis XVIII promettait. Certains esprits forts seulement trouvèrent que, si l'on avait pu perdre la gloire

avec résignation, on payait un peu cher la perspective de bonheur que l'on saisissait, avec quelque bonne volonté, à travers un million de baïonnettes étrangères.

Tel fut l'effet du changement de régime chez les classes bourgeoises et prolétaires de Blois et du territoire environnant. Mais la noblesse accueillit tout autrement le retour des Bourbons : elle se flatta que, sous leur règne, allait renaître le beau temps des priviléges; que tous les *vilains* favorisés par la révolution allaient rentrer dans la poussière, et que la classe titrée seule serait admise au banquet des faveurs. Les voitures publiques et les attelages de poste purent à peine suffire, durant plusieurs mois, au transport des gentilshommes qui, des bords de la Loire, du Cher, de la Sauldre et du Loir, firent irruption vers le palais des Tuileries. On cessa bientôt de pouvoir compter les nobles voyageurs qui revinrent de Paris avec l'ordre de Saint-Louis, voire même avec la croix d'honneur, accordés en récompense du dévouement que, du fond de leurs châteaux, ils avaient voué aux princes légitimes. Quelques-uns, sous-lieutenants ou simples cadets en 1789, revinrent de Paris, colonels, eu égard à l'avancement *qu'ils auraient eu* dans l'armée royale, n'eût été la révolution. D'autres, il est vrai, s'étaient rendus dignes de ces faveurs, soit sous les ordres de Condé, soit parmi les Vendéens, soit dans les *bandes* de la chouannerie: nous aurions dit *les rangs*, si les exploits de ces derniers partisans eussent été empreints de la conviction qui animait les premiers combattants de la Vendée.

Peu de provinces offrirent, en 1814, un mouvement rétrograde aussi prononcé que celui dont on se piquait alors dans le Blésois : les propriétaires titrés y étaient redevenus de prime-abord *des seigneurs;* on reconstruisait à leur intention le banc d'honneur à l'église paroissiale; l'encens ne fumait pas encore pour eux; mais le clergé le leur promettait; et la fuie féodale commençait à se repeupler de pigeons inviolables. Dans les cercles de Blois, jamais on n'avait entendu résonner un échange

plus nourri des titres de comte, de baron, de marquis : on eût dit que la noblesse s'était sextuplée durant les années de proscription qui avaient pesé sur elle. Par malheur, les familles nobles du Blésois, comme celles de plusieurs autres provinces, voulurent marcher trop vite dans la voie rétrograde où la restauration les avait laissé s'engager : on n'efface pas en un jour les traces d'une révolution, surtout lorsqu'on veut s'attaquer aux intérêts qu'elle a consacrés. Le mot de restitution fut prononcé dans l'enceinte législative, à propos des propriétés devenues nationales ; et soudain le trône de Louis XVIII s'ébranla jusqu'à sa base, encore mal assise; il ne se raffermit plus. Napoléon, attentif à ce qui se passait en France, crut dès-lors à la possibilité de son retour.... Après quelques semaines, la probabilité d'une réussite se dessina nettement dans sa vaste pensée. Le débarquement de l'empereur sur la plage provençale fut la conséquence d'une appréciation logique des événements, plutôt qu'une hasardeuse expédition. Il y eut moins d'audace qu'on ne pense dans cette marche, qu'on a nommée prestigieuse; mais une profonde habileté avait présidé au choix du moment.

Tandis que l'aigle impériale planait du Golphe-Juan aux tours de Notre-Dame, on organisait à Blois une légion royaliste pour se porter contre Napoléon : MM. de Maupas et de Salaberry étaient chargés de cette organisation *.

Ce rayonnement passager de la renaissante étoile de Napoléon, appelé les Cent-Jours, s'était évanoui; M. Terray, nouveau préfet de Loir-et-Cher, avait mission d'exercer la vindicte royale contre les napoléonistes qui s'étaient prononcés durant cette courte période. Heureusement pour sa renommée, ce magistrat ne put sévir avec cruauté. Plusieurs corps de la garde

* Nous ignorons les motifs qui ont empêché ce corps de volontaires d'entrer en campagne; nous pensons que les éléments qui le composaient durent entraîner sa dissolution. Réunis sur la place pour une distribution de chaussures, ils ne reparurent plus le lendemain.

Note de l'Editeur.

impériale avaient été cantonnés dans le pays avant leur licenciement, et quelques officiers s'y étaient fixés après. Or, le gouvernement rendit fort laborieuses les premières années de leur résidence : on les soumit à des dispositions draconiennes qui n'étaient pas propres à effacer, au jugement des contemporains, la défaveur historique attachée au nom de Terray. Les prêtres mariés qui habitaient le département furent, pour le moindre mot d'opposition, recherchés aussi avec une extrême sévérité par le préfet. Enfin, il se montra empressé d'accueillir les dénonciations que les inimitiés personnelles ne manquent jamais de multiplier aux époques de réaction, si favorables à l'émission des calomnies.

Instrument d'une politique vengeresse, M. Terray autorisait en quelque sorte les vengeances individuelles ; aussi en eut-on plusieurs à déplorer dans le ressort de son administration. Nous ne citerons qu'un de ces actes, qui doit être voué à l'indignation de la postérité : M. Terrier, vieillard infirme, retiré dans la commune de Sambin, avait été, durant la révolution, administrateur du district de Saint-Aignan. Patriote ardent, peut-être, mais homme doux et inoffensif, il avait rempli ses fonctions avec zèle, et le zèle républicain, même dans une gestion indulgente, devait compromettre les ennemis déclarés de la patrie. Or, les contre-révolutionnaires que Terrier avait pu signaler se vengèrent en 1815. L'ancien administrateur, malade et alité, fut assailli par ces furieux, dont les noms resteront suspendus à notre plume, afin d'épargner à leur front, s'ils vivent encore, la rougeur d'une honte indélébile. Sans égard pour l'âge, pour la maladie, ils attaquèrent un homme sans défense, couché, et le lardèrent de coups d'épée à travers sa couverture. On peut affirmer hardiment que la révolution n'offrit aucun trait comparable à cette action de Caraïbe.... Elle resta pourtant impunie.

Qui n'a pas déploré les massacres commis durant la terreur de 93 ; quelle ame honnête a pu approuver ces terribles sévices

d'une puissance exécutive en délire ? Mais qui ne s'est pas dit : « Les bourreaux de cette lugubre époque frappaient dans le paroxisme d'une frénésie sanguinaire. » Les Bourbons, à leur retour de Gand, devaient-ils donc s'inspirer d'un tel exemple ? Pouvaient-ils avoir oublié qu'à leur première rentrée et au mépris des plus expansives promesses de félicité, ils avaient désorganisé une brave armée, frappé d'une destitution imméritée d'innombrables fonctionnaires, pour appeler aux emplois des créatures sans justice ou sans capacité ; et, faute plus grave encore, laissé craindre la reprise des biens nationaux. Ainsi, les enfants d'Henri IV, tout en invoquant le nom de ce grand et généreux prince, avaient commencé leur règne en punissant. Après la suprême leçon qu'ils venaient de recevoir, il ne leur restait qu'un parti sage à prendre, celui de la clémence. Ils avaient puni en 1814 des innocents ; il eût été beau, il eût été politique surtout, de pardonner en 1815 à des coupables.... En 1830, il se retrouva des souvenirs dont l'amertume s'était conservée à travers une période de quinze années : il est rare que les désastres des souverains ne soient pas le résultat de leurs fautes.

Cependant la vindicte royale atteignit peu de victimes dans le département de Loir-et-Cher : l'administration de M. Terray se résuma par une inquisition vexatoire pour les citoyens suspectés d'un levain de vieux républicanisme, ou connus pour avoir été dévoués à l'empereur ; mais ce saint-office politique laissa son glaive au repos, et ne ralluma pas les bûchers du XVI.e siècle.

Après les premiers transports de fureur réactionnaire que nous venons de mentionner, les esprits, naturellement paisibles, des habitants du Blésois, se calmèrent, et les royalistes ne songèrent plus qu'à jouir de leur victoire. Toutefois, instruits par l'expérience, les nobles du pays comprirent qu'il fallait se hâter moins qu'en 1814 à reconquérir les priviléges perdus en 89 : ils se laissèrent aller au mouvement de bascule que l'habile Louis XVIII imprimait au levier gouvernemental, en atten-

dant mieux. Les élections s'étaient faites dans le département au gré du ministère : les colléges de Loir-et-Cher n'avaient grossi d'aucun élément d'opposition le corps représentatif. Le roi, alors convaincu qu'un royalisme parlementaire trop prononcé nuirait à son gouvernement plus qu'il ne le servirait, préférait les non-valeurs oratoires, les votants *pour* silencieux, aux chaleureux orateurs du côté droit. Sous ce rapport, il fut bien servi dans le département de Loir-et-Cher. Aussi l'histoire ne doit-elle recueillir que deux noms parmi ceux des députés que les électeurs du pays envoyèrent à la chambre, de 1815 à 1830 : ces noms sont ceux de MM. Pardessus et de Salaberry.

M. Pardessus, emprisonné en même temps que son père, n'avait pas dû puiser dans cette persécution un amour bien vif de la révolution. L'empire le trouva moins indifférent : en 1806, il fut nommé maire de la ville de Blois, et bientôt on le vit figurer sur les bancs du Corps législatif. Sans doute il se flatta de propager, sous le manteau de sa fortune politique, le savoir éminent qui le distinguait. Ce fut en effet durant sa carrière législative, que M. Pardessus publia son *Traité des servitudes suivant les principes du code civil*, et son *Traité du contrat d'échange*. En 1810, il obtint la chaire de droit commercial à la Faculté de droit, et fit paraître, l'année suivante, ses *Éléments de jurisprudence commerciale*. Au barreau, M. Pardessus s'était fait une belle réputation; celle qu'il acquit par ses travaux de jurisprudence acheva de le classer parmi les légistes illustres. Dans sa double carrière de professeur et de membre du Corps législatif, l'auteur du *Traité des servitudes* s'était soumis au régime impérial avec une docilité qui lui prêta plus d'une fois les allures du courtisan; mais on doit penser que ses véritables affections étaient vouées aux princes de l'ancienne maison de France ; car en 1815, il accepta avec joie le mandat qui l'envoyait à la chambre des députés, où il prit place à l'extrême droite. Plus tard, M. Pardessus recueillit avec splendeur le prix de son zèle monarchique : il siége, au moment où nous écrivons, à la Cour de

cassation ; et la haute dignité de conseiller à ce tribunal suprême, rehaussée du titre de membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est le complément de divers autres honneurs qui furent amplement mérités sous la Restauration.

M. de Salaberry, comme M. Pardessus, siégea au côté droit de la chambre en 1815. Élu de nouveau en 1816, 1821 et 1824 par le collége électoral de Blois, il n'obtint point en 1827 les suffrages de ce collége ; mais il dut son élection à celui du cinquième arrondissement de Paris, qui ne le renomma pas en juin 1830. Nous n'examinerons point ici la ligne parlementaire que suivit M. de Salaberry ; sans doute les moyens extrêmes qu'il proposa souvent d'employer contre ceux qu'on appelait alors des conspirateurs, émanaient de ses convictions ; et nous le répétons, les hommes convaincus, même dans la sphère de l'erreur, ont droit à l'indulgence. Nous devons ajouter que, durant sa carrière législative, M. de Salaberry rencontra de la sympathie parmi ses commettants : dans certaines petites villes, on l'accueillit avec des démonstrations qui visaient à l'ovation *.

Nous avons vu que le siége épiscopal de Blois avait été réuni à l'évêché d'Orléans par le concordat de 1801 ; il fut rétabli en 1817 ; mais aucun titulaire n'en prit alors possession : le diocèse resta sous le gouvernement apostolique de l'évêque d'Orléans jusqu'au mois de juillet 1823, époque à laquelle fut installé

* M. de Salaberry s'étant rendu à Montrichard, un panégyriste des rives du Cher composa en son honneur une chanson dont le refrain, mesuré sur celui de *Richard-Cœur-de-Lion* : *Que je vous plains* (bis), *vous ne la verrez pas*, se produisait ainsi :

Sala, Sala,
Sala, Sala,
Sala, Sala-berry. *(Bis.)*

Un petit journal de Paris, *Le Miroir*, ne prit pas cet hommage poétique au sérieux, et en amusa ses lecteurs. M. de Salaberry a publié, dans le second volume des Mémoires de la société académique de Blois, un charmant article sur le *genre burlesque* ; le spirituel auteur a commis une flagrante omission en ne citant pas le *chant* de son panégyriste de Montrichard.

M. Pierre-François de Sausin. Nous aurons occasion de parler ailleurs de ce vénérable prélat.

En janvier 1819, M. Pelet (de la Lozère) fut rappelé à la préfecture de Loir-et-Cher ; l'administration de ce préfet, aujourd'hui pair de France, a laissé dans le département le souvenir d'une action sage, bienveillante et éclairée. M. Pelet de la Lozère voyait sans doute dans le dévouement un sentiment consciencieux et bien entendu du devoir, et pensait que l'opinion, toujours effervescente lorsque la société est agitée, ne devait jamais dominer la justice du magistrat. Malheureusement peu d'administrateurs, peu d'hommes d'état, de 1815 à 1830, suivirent cette ligne heureuse de conduite : ce n'était point à des mesures conservatrices que la monarchie, surtout sous le règne de Charles X, bornait ses vues et ses projets. Ce souverain n'avait pas accédé un seul instant aux institutions nées de la révolution ou de l'empire; il s'était soumis au régime de la charte aussi peu volontiers que Louis XVI à celui de la constitution. Il fallait donc que les agents de son gouvernement préparassent avec habileté, mais avec une activité incessante, le retour de cet ancien régime pur, à la renaissance duquel Louis XVIII n'avait pas cru, mais que l'incurie de son successeur croyait possible. M. Pelet de la Lozère ne pouvait être le metteur en œuvre d'un tel système; il fut remplacé par M. le comte de Saint-Luc, que remplaça à son tour en 1829 M. Lezay de Marnésia.

Aux époques de réaction, il faut qu'un fonctionnaire public soit bien favorisé par la destinée, ou doué d'une grande habileté pour rester en place. A laquelle de ces puissances M. de Lezay-Marnésia dut-il d'y être maintenu en 1830? C'est une question que nous abandonnons à la sagacité de nos lecteurs. Voici les faits. Dès que M. le préfet eut communication des fatales ordonnances, il les livra à l'impression et se disposa à les faire publier. Mais, par une circonstance providentielle, ou plutôt l'imprimeur ayant été frappé de ce que ces ordonnances con-

sacraient d'odieuse impopularité, l'impression en fut retardée; et elles n'étaient point sorties des presses, lorsque les événements de Paris furent connus à Blois. Alors, M. le préfet parut vouloir donner sa démission : elle fut même imprimée pour être affichée; toutefois, ce magistrat s'abstint de résigner ses fonctions auprès du pouvoir nouveau... Il attendit, et cette temporisation fut heureuse. Le chef de l'opposition blésoise, qui s'était emparé de l'autorité municipale, s'effraya sans doute de sa responsabilité. Il amena les personnes qui l'entouraient à solliciter de M. de Marnésia de rester à l'administration départementale... Celui-ci put s'autoriser de cette manifestation, et le ministère dut croire au ralliement du préfet de la Restauration.

Nous allons bientôt atteindre l'actualité, ce terrain brûlant sur lequel l'historien ne doit marcher qu'avec prudence. Les dernières années de la Restauration sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, la veille de cette actualité à l'épiderme délicate, et bon nombre d'hommes d'alors sont les hommes d'aujourd'hui. Or, c'est une entreprise trop difficile pour l'écrivain qui ne veut pas être hostile, que de suivre le mouvement des consciences au moment d'un changement de dynastie; nous déposons la plume politique.

Mais il nous reste à accomplir une partie intéressante de notre tâche : le mouvement progressif des esprits et de la pensée; la direction et le succès des études dans le Blésois, ou chez des hommes de cette contrée depuis trente ou quarante ans, méritent une mention qui n'échappera pas, nous l'espérons, à l'histoire générale elle-même. Dès 1805, une société impériale d'agriculture fut établie à Blois : elle fonda des prix, décerna des encouragements à l'agriculture, à l'industrie; et son concours pouvait être d'une grande utilité au pays, si la routine, cette rouille des siècles, n'eût souvent paralysé l'action d'une si utile association. Ce fut aussi en 1805 que s'ouvrit la bibliothèque de Blois, composée, comme nous l'avons dit, des livres confisqués à l'évêché après l'émigration de M. de Thémines, et de

ceux enlevés des anciens monastères du Blésois. Cette collection, placée à l'hôtel-de-ville, dans un local disposé avec goût, ne s'élève pas au-delà de quarante mille volumes, parmi lesquels ne figurent qu'en très petit nombre les productions de la presse moderne : Blois, sous ce rapport, subit l'effet de l'extrême modicité des fonds accordés par les chambres pour tout ce qui tient au développement des connaissances intellectuelles.

Durant la période impériale, Blois ne pouvait guère citer parmi ses notabilités littéraires que MM. de Salaberry et de Saint-Ange. Le premier est auteur d'un *Voyage à Constantinople,* du *Voyage au Mont-d'Or,* d'un roman intitulé *Corisandre de Beauvilliers*, d'une *Histoire de l'empire ottoman*, justement estimée, et d'*Essais sur la Valachie et la Moldavie.* M. de Saint-Ange, traducteur des *Fastes*, de l'*Art d'aimer* et des *Métamorphoses d'Ovide*, fut un interprète médiocrement heureux du poète latin. La versification de ce littérateur blésois est suave, gracieuse, mais d'une mollesse habituelle où la pensée d'Ovide se montre d'une tiédeur qui n'eût pas fait exiler l'amant de Julie parmi les Scythes. Saint-Ange était poète tout juste assez pour être admis à l'Académie française; trop peu pour être classé au nombre de nos illustrations poétiques.

Vers l'origine de l'empire, le collége de Blois, dirigé par M. Godeau, aujourd'hui doyen des gens de lettres de Blois, était devenu un centre de bonnes études, d'où s'élancèrent quelques années plus tard, pour accomplir de nobles missions dans le monde scientifique et littéraire, les docteurs Bailly et Simon, MM. Augustin et Amédée Thierry, de la Saussaye, et plusieurs autres hommes d'intelligence et de savoir.

Bailly fut plus qu'un savant; toute sa vie, malheureusement trop courte, signala en lui le bienfaiteur de l'humanité. Reçu docteur en médecine par la Faculté de Paris quelque temps avant nos désastres de 1814, Bailly courut à Meaux soigner les blessés de l'armée française dont cette ville était encombrée au mois de mars. En 1820, des fièvres intermittentes pernicieuses

sévissaient en Italie, particulièrement dans le voisinage des Marais-Pontins; Bailly se rendit sur les lieux où régnait la maladie endémique, et publia à son retour le *Traité anatomico-pathologique des fièvres intermittentes, simples et pernicieuses, fondé sur des observations cliniques, et recueillies en Italie, notamment à l'hôpital du Saint-Esprit à Rome, pendant les années* 1820, 1821 *et* 1822. Cet important ouvrage venait de paraître (1825), lorsque le comité philhellénique de Paris choisit Bailly pour organiser un service de santé dans cette malheureuse Grèce, que désolaient alors, tout à la fois, les épidémies, la guerre civile et la guerre étrangère. Le médecin blésois accomplit cette tâche philantropique avec tant de zèle et de succès, qu'il fut proclamé citoyen grec par l'Assemblée nationale. Au mérite que les Hellènes attachaient à cette récompense, on peut reconnaître que la vanité attique subsistait parmi les descendants des Athéniens.

Il est rare que l'on fasse sa fortune par des élans d'humanité: Bailly ne rapporta en France que la douce satisfaction d'avoir soulagé ses semblables; il dut attendre de l'exercice de la médecine, à Paris, une existence honorable, qui ne lui eût pas fait défaut si sa vie se fût prolongée. Mais, atteint de l'épidémie qui parcourut la France en 1835, il y succomba le 16 février de l'année suivante. Il était à peine âgé de quarante-trois ans. Indépendamment de l'ouvrage que nous avons cité, le docteur Bailly a laissé plusieurs écrits d'importances diverses; les principaux sont : *L'Existence de Dieu et la liberté morale démontrées par les arguments tirés de la doctrine du docteur Gall, sur l'origine et la nature des penchants et des qualités morales de l'homme et des animaux.* — *Mémoire sur les différents changements qui surviennent dans le système osseux et dans les principaux organes de la nutrition et de la respiration, aux différentes époques de l'accroissement de l'homme* — *Manuel d'astronomie*, 1 vol. in-18. — Bailly a publié en outre une multitude de Notices dans les recueils périodiques; puis, se laissant aller à cette déviation de l'intelli-

gence donnée aux hommes de savoir, qui les engage dans l'arène politique, le docteur blésois fonda le journal *le Français :* feuille dont l'existence éphémère suffit pour engloutir les économies de celui qui l'avait créée.

MM. Thierry, par une route différente, portèrent plus loin encore que Bailly, la renommée de leurs travaux. Augustin Thierry, particulièrement, a pris rang depuis bien des années déjà parmi nos historiens célèbres. Admis à l'école normale en 1811, après de brillantes études, le savant blésois en sortit bientôt par l'étroite issue réservée aux membres débutants de l'Université : il se livra jusqu'en 1814 à l'enseignement. Mais, las de suivre une carrière où le plus pénible labeur ne donne souvent que de l'ivraie à celui qui s'y livre, le jeune professeur se jeta dans cette république des lettres, dont le sol, aussi peu productif que celui de l'instruction publique, se pare au moins de toutes les fleurs de l'illusion. M. Thierry se lia avec Saint-Simon; « ce rêveur que notre époque vit apparaître comme une » dérision vertueuse à travers ses corruptions. Nous devons » nous hâter de dire que notre compatriote avait trop de raison » et de logique pour croire candidement au prophète du XIX.e siè- » cle; il associa toutefois son nom au sien dans deux brochures » intitulées : *De la réorganisation de la société européenne*, et » *Opinion sur les mesures à prendre contre la coalition de* 1815. » Le biographe auquel nous empruntons ce passage ajoute : « M. Thierry avait été trop assidu aux leçons de M. Royer- » Collard pour se pénétrer de la possibilité d'une réforme ab- » solue de la sociabilité actuelle; mais il y avait de bonnes » vues dans les mesures proposées contre les coalitions. * »

Les jeunes réputations qui s'entent sur les vieilles agissent toujours dans leur intérêt : après les publications que nous venons de citer, M. Augustin Thierry put voler de ses propres ailes : son nom n'était plus inconnu. Il écrivit d'abord dans le

* *La Loire historique*, tome IV, 2.e partie, page 507.

Censeur européen, publié par MM. Comte et Dunoyer ; puis il publia dans le *Courrier français*, ses *Dix lettres sur l'Histoire de France*, qui furent accueillies avec un succès éclatant : cet ouvrage forma le noyau de celui que l'auteur fit paraître en 1827, sous le même titre. Cette dernière publication, qu'avait précédée l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, acheva de classer M. Augustin Thierry au premier rang de nos historiens, et lui ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Vinrent ensuite les compositions suivantes : *Dix ans d'études historiques ; Nouvelles lettres sur l'Histoire de France, et récits du temps des Mérovingiens, précédés de considérations sur l'Histoire de France.*

M. Augustin Thierry, quoique atteint d'infirmités graves et d'une cécité complète, poursuit courageusement ses travaux d'un ordre supérieur. On ne peut refuser à cet écrivain la gloire d'avoir ouvert à l'histoire une voie plus large, plus lumineuse, plus propre à faire juger les hommes et les événements. M. Thierry s'est surtout attaché à faire surgir de l'histoire des aperçus nouveaux, à répandre la lumière sur des faits mal appréciés, et à rendre à l'histoire cette marche indépendante qu'elle eut si rarement. Peut-être cet habile annaliste, que l'on compte parmi nos plus élégants écrivains, a-t-il trop sacrifié à cette idole contemporaine qu'on nomme l'*originalité*, en recherchant l'orthographe des noms historiques, noms francisés depuis long-temps. Ce soin, qui n'ajoute rien à l'authenticité bien établie des origines, jette une certaine perturbation dans les études élémentaires, et ne joint qu'un bien petit mérite aux brillantes qualités de l'écrivain.

M. Amédée Thierry, à une grande distance de son frère, a marché dans la carrière historique avec un beau succès. Après avoir publié plusieurs articles remarquables dans la *Revue encyclopédique* et dans *Le Globe*, vers les premiers temps de la Restauration, il fit paraître, en 1826, un *Résumé de l'Histoire de la Guienne*, d'une exécution plus étudiée que celle des résumés

qu'on publiait alors à titre de spéculation. Deux ans plus tard, M. Amédée Thierry donna son *Histoire des Gaulois.* « Ce livre, dit le biographe déjà cité, dont nous partageons l'opinion, offre notre histoire originaire sous un point de vue nouveau. Les monuments romains y sont mis en harmonie avec les traditions celtiques, avec les origines anglaises et bretonnes. L'auteur ayant pris pour base l'idée de la permanence des types moraux dans les races humaines, compare les Gaulois aux différentes époques de leur histoire, et arrive à cette conclusion, essentiellement systématique, que l'identité de leur caractère s'est conservée au milieu de tous les changements survenus depuis l'antiquité, et que l'on retrouve ce caractère sans altération dans les Français de nos jours. Il y a là sans doute une pensée noblement patriotique; mais qui pourra accueillir cette donnée, en songeant aux nombreux croisements des races produits par les invasions romaine, visigothe, germaine, bourguignonne, bretonne, saxonne, qui se sont succédées dans les premiers siècles de notre monarchie. »

Sous le ministère de M. de Martignac, ministère qui pouvait, s'il eût été maintenu, sauver Charles X des désastres dont il fut frappé en 1830, M. Amédée Thierry obtint la chaire d'histoire de la Faculté de Besançon. Mais ce professeur, d'un libéralisme modéré pourtant, ne pouvait sympathiser avec le système Polignac, qui réalisa bien

> .... Cet esprit de vertige et d'erreur,
> De la chute des rois funeste avant-coureur.

L'auteur de l'*Histoire des Gaulois* fut révoqué. Le gouvernement de juillet lui rendit avec usure ce qu'il avait perdu, en le nommant préfet de la Haute-Saône. Rappelé en 1838, l'écrivain blésois laissa dans le pays qu'il avait administré la réputation d'un magistrat éclairé, bienveillant et intègre. Ce déplacement ne fut pas précisément une disgrâce : M. Amédée Thierry prit place au conseil d'état en qualité de maître des requêtes. Il re-

prit alors sa carrière littéraire et publia, de 1840 à 1842, l'*Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, faisant suite à son histoire des Gaulois. Ainsi M. Amédée Thierry a complété l'histoire de nos origines celtiques et romaines; tandis que son frère et M. Guizot donnaient l'histoire de nos origines germaniques. Ce qui distingue surtout les compositions de M. Amédée Thierry, c'est une certaine portée philosophique, qui égare quelquefois peut-être ses déductions; mais dont la tendance est toujours noble et généreuse.

Parmi les hommes d'une valeur littéraire éminente sortis du collége de Blois, M. de la Saussaye mérite d'être cité honorablement; nous le disons avec une vive satisfaction : heureux d'avoir à parer l'histoire de notre pays natal d'une notabilité intelligente de plus*. Le nom de M. de la Saussaye se rattache a plusieurs institutions fondées récemment à Blois, et dont il fut le principal promoteur. En 1823, il y eut dans cette ville un essai d'association littéraire et scientifique qui prit peu de consistance; cette association tomba bientôt, avec un journal littéraire aussi, fondé dans son sein et sous la direction de M. Aucher-Eloi.

Nous venons de nommer un savant compatriote, dont les efforts en faveur du progrès intellectuel furent aussi constants que malheureux. M. Aucher-Eloi publia à Blois même, dans les dernières années de la Restauration, une biographie des contemporains, rédigée avec autant de conscience que de talent :

* M. de la Saussaye se montre plus restrictif : selon ce qui nous est revenu, il s'arrangerait volontiers, quant au Blésois, d'une sorte de monopole historique. Il considère comme sa propriété légitime tout ce qu'il emprunte des anciennes autorités, et se déclare spolié lorsqu'on les cite après lui. En admettant même que ce soit d'après lui, ce qui serait un gage de confiance, peut-être cet écrivain devrait-il tenir quelque compte des éloges qu'on lui accorde en le citant. Car, il faut que M. de la Saussaye se le persuade, la réputation, fille du mérité quelquefois (et c'est à ce titre qu'elle lui est acquise), ne se réalise que par le bruit. Or, la dignité d'académicien est, de nos jours, peu retentissante; nos corps savants absorbent les lumières; ils la réflètent rarement.

c'était une œuvre utile; ce fut une mauvaise spéculation : cela se voit tous les jours.

Une nouvelle tentative d'association fut faite en 1825, avec aussi peu de bonheur qu'en 1823 : M. de la Saussaye, lui-même, nous apprend, dans une Notice intitulée : *Histoire littéraire du Blésois*, que des discussions politiques amenèrent la dissolution de cette société.

Mais la persévérance ne manqua point aux amateurs du savoir et des lettres dans le département de Loir-et-Cher : vers la fin de 1832, des éléments d'organisation plus compatibles leur permirent de fonder enfin l'institution académique de Blois sur des bases plus solides. M. de la Saussaye, dans la notice sus-mentionnée, fait modestement au corps médical les honneurs de cette nouvelle réunion; mais nous devons dire que cet écrivain en fut le principal organisateur, puisque le premier plan du travail qu'elle avait adopté fut rédigé par lui. Du reste, la liste des fondateurs offre les noms ci-après : MM. Amaury, Beaussier père, Beaussier fils, Blau, Celliez père, Celliez fils, de la Saussaye, Desbrosses, Desfray, Duplessis, Leroy, Naudın et Renou.

La société des sciences et lettres de Blois se compose de vingt membres titulaires, et de membres honoraires ou correspondants, en nombre illimité. Si la liste des sociétaires résidents n'offre pas l'étincellement de noms précisément illustres, quoique plusieurs aient une valeur scientifique ou littéraire digne d'estime, un bon nombre d'illustrations figure sur la liste des membres honoraires ou correspondants. Nous citerons entre autres MM. Augustin et Amédée Thierry, Pardessus, Guérard, Spencer Smith, Eloi Johanneau, de Caumont, Laurentie, Julien de Paris, etc. Les membres titulaires sont divisés en deux sections : une section scientifique et une section littéraire; néanmoins la société n'élit qu'un seul président et un seul secrétaire, nommés pour un an, au scrutin secret et à la majorité absolue. La société se réunit le vendredi de chaque semaine; ses séan-

ces sont secrètes. Une séance publique a lieu annuellement à la fin d'août.

L'association qui nous occupe compte douze années d'existence, et les mémoires qu'elle a publiés ne forment encore que trois volumes. On devait attendre davantage du zèle des membres qui la composent : cette attente était d'autant mieux fondée que, par les mémoires mis en lumière, on peut reconnaître que ni le talent, ni l'inspiration n'ont manqué aux sociétaires. Nous avons surtout remarqué dans les recueils imprimés les Notices intitulées : *Essai sur la population de Loir-et-Cher*, *Origine et progrès de la féodalité*, et *Notice sur la vie et les ouvrages d'Abel Brunyer*, par M. de Pétigny.—*Essai sur l'origine de la ville de Blois et ses accroissements*, et *Précis de l'histoire des sciences et des lettres dans le Blésois*, par M. de la Saussaye.—*Notice sur la vie et les ouvrages de Pierre de Blois*, par M. Duplessis.—*Des divers moyens de communication, à l'usage des sourds-muets*, par M. Alphonse Laurent.—*Du Burlesque*, et *Etudes littéraires pour servir à l'Histoire du Blésois et de Blois*, par M. de Salaberry.—*Notice sur le château de Bury*, par M. Naudin.—*Notice sur Denis Dupont*, par M. Leroux.—*Notice sur Dinocheau*, par M. Vallon. — *Coup-d'œil sur quelques anciens systèmes philosophiques*, par M. Cler. — *Lettres écrites d'Orient*, par M. Aucher-Eloi. — *Mémoire sur les inscriptions latines de la ville de Blois aux XIe et XIIe siècles*, par M. Eloi Johanneau.—Enfin, *Notice sur la vie et les ouvrages du père Jean Morin*, par M. E. Godin.

Depuis la fin de l'année 1790, il n'avait point existé à Blois de journal politique, et nous avons vu que la carrière du *Courrier de Madon* avait été éphémère. Sous l'empire, la politique était une sorte de *noli me tangere* : les préfets maintenaient soigneusement la lumière sous le boisseau. Durant cette période, on publia à Blois le *Mémorial de la Préfecture* et les *Petites affiches*, deux feuilles d'une innocence candide quant aux matières de gouvernement. Sous la Restauration, les hostilités du champ de bataille ayant cessé, toute l'activité des esprits se ré-

fugia dans une polémique ardente, et celle-ci s'attacha à tout ce qui pouvait l'alimenter. Louis XVIII nous avait donné des institutions anglaises; nos publicistes empruntèrent à leur tour de l'Angleterre, l'*opposition*, cette puissance si utile lorsqu'elle émane des consciences pures d'ambition ou de mauvaise foi. Le pouvoir, souvent attaqué, eut besoin de se défendre; les défenseurs, on le conçoit sans peine, ne lui manquèrent pas : la profession était bonne et le servilisme se rencontre partout. Mais le Blésois ayant offert, de 1815 à 1830, une homogénéité à peu près euphonique d'opinions, il ne s'établit point à Blois de journal conservateur : là où l'attaque n'existait pas, la défense eût été superflue.

Mais après la révolution de 1830, les esprits, même dans le Blésois, furent émus par l'événement qui venait de changer la dynastie : le trône de Juillet, en s'environnant d'espérances, eut ses sympathies; le trône de la Restauration, en s'écroulant, avait laissé des regrets sur ses débris; enfin les opinions radicales, en 1832, peu satisfaites de la marche du gouvernement, demandèrent à la presse des organes et des échos. Trois journaux furent fondés presque simultanément à Blois. Une feuille, uniquement consacrée aux annonces, était publiée par l'imprimeur Jahyer; il songea à transformer, sous le titre du *Blaisois*, cette publication, en un journal semi-quotidien, et à lui donner un caractère politique et littéraire. M. Henri Celliez, jeune avocat dont l'avenir littéraire s'était déjà révélé par des écrits remarquables, accepta la rédaction du nouveau journal. Alors les questions *sociales*, comprises à la manière des économistes et des Saint-Simoniens, étaient accueillies par bon nombre d'esprits supérieurs : M. Henri Celliez en était profondément imbu; et dans sa rédaction, tous ses efforts, par l'entraînement d'une vive conviction, tendirent à substituer la discussion des matières sociales à celle des matières politiques. *Le Blaisois* était donc une feuille vraiment radicale, mais trop exclusivement au point de vue de cette sociabilité fabuleuse, qu'au sein de nos

brillantes corruptions, rêvaient les prosélytes de Saint-Simon. Plus tard, M. Celliez, mieux conseillé par l'expérience, a reconnu que la politique, ayant pour objet de résoudre les questions sociales, ne pouvait être séparée de celles-ci sans les rendre insolubles.

Un autre journal, fondé vers la même époque, *Le Constitutionnel*, depuis, *Le Courrier de Loir-et-Cher*, se déclara le champion des institutions de Juillet dans toute leur intégrité. L'action énergique de cette feuille fut telle que l'administration locale éprouva le besoin de lui opposer un organe conservateur : *Le Journal de Loir-et-Cher* descendit dans la lice pour le ministère. Nous ne prononcerons point sur la tâche politique que poursuit chacun de ces journaux ; nous ferons remarquer seulement que *Le Courrier de Loir-et-Cher* repésente un principe, et que *Le Journal de Loir-et-Cher* accomplit une mission.

Le Blatsois, qui avait cessé de paraître en 1834, reparut, en 1835 ou 1836, sous la direction de M. Alphonse Laurent; mais durant cette renaissante carrière, terminée depuis quelque temps, il fut consacré aux intérêts industriels, agricoles et intellectuels, puis aux annonces légales, à l'exclusion de toute matière politique.

Vers le même temps encore, MM. de la Saussaye et Cartier (de Tours), fondèrent à Blois *La Revue de la Numismatique française*, qui manquait aux sciences historiques, à une époque où, par des fouilles intelligentes, la Gaule souterraine commençait a être explorée avec autant de persévérance que de talent. Ce recueil, plus encore que *Le Château de Blois, Le Château de Chambord*, *La Numismatique de la Gaule narbonnaise* et *La Sologne celtique et romaine*, vient d'ouvrir les portes de l'Institut à M. de la Saussaye : depuis le milieu de l'année 1845, cet écrivain est membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Quant à la croix de la Légion-d'Honneur qui lui a été donnée peu de jours après son élection, c'était le complément obligé de la broderie d'académicien. On n'explique plus

depuis long-temps, on constate seulement la présence de cette distinction, que l'empereur Napoléon n'accordait qu'au mérite transcendant ou à la valeur éclatante. Ajoutons que M. de la Saussaye eût pu la mériter dans tous les temps.

Au mois de septembre 1836, une solennité scientifique eut lieu à Blois, où elle avait été préparée par les soins combinés de la Société d'agriculture et de la Société des sciences et lettres : le Congrès scientifique tint en cette ville l'une des sessions qui, conformément aux statuts de cette belle institution, doivent tenir dans les villes importantes du royaume, afin d'appliquer aux localités les recherches des hommes éminents réunis au congrès. Combien l'histoire surtout ne doit-elle pas profiter d'une telle institution, elle encore si aride, si pauvre, faute d'avoir pu se livrer à l'observation des mœurs locales, à l'étude des monuments et au dépouillement des archives, dont les liasses poudreuses sont encore, sur plusieurs points, vierges de toute investigation.

Il ne nous reste à consigner dans ce chapitre, comme événement digne de mémoire, que la mort de M. Philippe-François de Sausin, évêque de Blois, décédé au mois d'avril 1844, dans sa quatre-vingt-dixième année, et l'avénement au siége devenu vacant par ce décès, de M. Fabre des Essarts, vicaire-général près du même siége. M. de Sausin laisse de vifs regrets aux habitants du département de Loir-et-Cher : c'était un prélat chez lequel la plus haute piété n'altérait point cette douce tolérance, cette charité sans restriction, qui est la véritable réalisation du saint esprit de l'évangile, et le plus noble attribut de la morale chrétienne. M. Fabre des Essarts, depuis long-temps témoin des vertus de son vénérable prédécesseur, en continuera, sans nul doute, l'exercice ; et les lumières qui le distinguent, à un âge où la foi est aussi puissante que profonde, garantissent aux fidèles du Blésois un gouvernement apostolique exempt de blâme. La pompe qu'on a déployée lors du sacre de M. des Essarts ne peut manquer de lui avoir révélé la sympathie avec laquelle

son installation était accueillie; car nous ne voulons voir aucune influence étrangère à ce sentiment, dans la présence à Blois, en cette occasion, des archevêques de Paris, de Tours, et des évêques d'Orléans et de Chartres. Tout nous porte donc à l'espérer, si l'épiscopat de M. de Sausin reste dans les traditions heureuses du pays, les qualités éminentes de son successeur consoleront ses diocésains de sa perte.

CHAPITRE XII.

Les Villes, Châteaux et autres Monuments du Blésois.

Nous n'avons jusqu'ici parlé, dans cette histoire, des villes du Blésois, autres que la capitale de l'ancien comté; nous n'avons mentionné les monuments de Blois même qu'autant que cette mention se rattachait aux faits historiques que nous devions rapporter; nous réservant de revenir, dans un chapitre spécial, sur des détails et descriptions qui formeront le complément de notre composition.

La ville de Blois conserve encore, dans sa partie intérieure, la physionomie, sinon du moyen-âge, au moins des plus vieux temps de la période moderne. Cette cité, jadis royale, ne se recommande ni par la beauté de ses rues, ni par l'élégance des constructions particulières : on peut la classer, sous ce double rapport, au nombre des villes les plus arriérées de la France.

Il en est peu assurément d'aussi mal percées, d'aussi désagréablement montueuses. Depuis quelques années on remarque dans la Grande-Rue et la rue du Pont, d'assez beaux magasins, simulant, sans trop de désavantage, l'attrait des étalages parisiens; mais ce faste commercial est disgracié par l'aspect des maisons séculaires et même deux fois séculaires qu'occupent les établissements. Soit économie, soit attachement aux anciennes habitations de famille, les propriétaires semblent se tenir en garde contre le goût aujourd'hui si général des bâtisses. L'administration municipale, il faut se hâter de le dire, fait tous les efforts qui sont en son pouvoir pour tirer la population aisée de ce *statu quo :* des plans de voierie ont été dès long-temps tracés pour l'élargissement des rues, surtout de la rue principale; mais, nous le répétons, l'ambition locale incline peu vers les splendeurs architecturales. Cependant, par un contraste singulier, les habitants de Blois recherchent l'élégance fastueuse des ameublements : on est surpris, lorsqu'on pénètre dans l'intérieur d'une habitation, souvent hideuse à l'extérieur, d'y trouver tout le luxe devenu l'un des besoins impérieux de nos vanités contemporaines. Nous pouvons affirmer qu'en parcourant tous les quartiers de la ville, le quai excepté, on n'y compterait pas dix maisons nouvellement bâties. Le quai est donc la parure de Blois : large et bordé de constructions assez remarquables, « c'est, comme l'a dit l'auteur d'une description nouvelle, le fard couvrant les rides d'une coquette surannée, ou, si l'on veut, c'est une décoration de théâtre, cachant de hideux châssis. » Un très beau Mail, planté de sycomores, complète cette coquetterie superficielle. Le faubourg de Vienne n'a pas, jusqu'à ce jour, été plus favorisé que la ville, quant au renouvellement des vieilles constructions; la tristesse de ce quartier ne se dément un peu que sur la route du Berry, qui le traverse.

L'historien Bernier, amant passionné de sa ville natale, lui applique avec une trop expansive tendresse, cette désignation

pompeuse : *Nullus in orbe Blesis locus prælucet amœnis.* Mais on s'explique l'enthousiasme de cet écrivain, en se représentant l'imposant ampithéâtre qu'offrait de loin la cité, avec ses nombreux clochers, ses tours formidables, son château royal couronnant le tout, enfin, avec la Loire, bordant d'un large ruban d'ondes limpides, ce tableau jeté par l'industrie humaine sur la plus séduisante contrée du royaume. Mais la révolution, en abattant les flèches, en démolissant les temples eux-mêmes, a diminué singulièrement le charme de la perspective exaltée par Bernier : l'amphithéâtre ne présente plus que de prosaïques toitures, et les siècles, en dégradant l'édifice royal, ont terni l'éclat de ce diadême de pierre savamment travaillé.

L'ancienne muraille d'enceinte a presque disparu : on en voit cependant quelques parties vers le nord-ouest, et bordant la rue, ou plutôt le chemin creux qui descend du Bourg-Neuf à la place dite des Jésuites. Les portes qui donnaient l'entrée dans la cité environnée de murs, ont été détruites au XVIII.e siècle : les quatre principales étaient la Porte-Côté, la porte Guichard, la porte du Pont et la porte Chartraine. Cette dernière, que nous avons vue dans notre enfance, a été détruite la dernière, c'est-à-dire durant la révolution. Il y avait encore la porte Saint-Jean, la porte Saint-Solenne, et la porte Garnaud ou Madeleine, que les historiens du Blésois mentionnent quelquefois. Nous avons vu que les comtes de Blois avaient fait graver à la face de ces petites forteresses plusieurs de leurs chartes.

Avant d'aborder la mention des monuments de Blois, nous devons dire que ni les limites, ni le caractère de cette histoire ne nous permettent des descriptions minutieusement archéologiques ou artistiques : en nous attachant à révéler, autant que possible, l'âge des édifices, notre plume ne s'attachera point à mesurer l'arc aigu d'une ogive, la proportion d'un meneau, ou les découpures d'une arcade; elle ne suivra pas davantage les enroulements d'une arabesque; enfin, nous abandonnerons à d'autres le mètre du toiseur. Ces détails, utiles sans doute, ne

peuvent être suffisamment produits que dans des compositions spéciales; ils encombrent et décaractérisent les ouvrages historiques proprement dits.

Après l'aqueduc présumé romain, dont nous avons parlé au commencement de cette histoire, le château de Blois est le plus ancien monument de la ville, quoiqu'il n'existe plus aucun vestige de sa construction primitive, ni même des travaux qui ont pu succéder immédiatement à ceux des Romains. La tour dite *du Foix*, située au sud du château et dominant le faubourg dont elle a reçu le nom, nous paraît être, au moins dans sa base, la partie la plus ancienne des constructions : peut-être existait-elle dès le X.e siècle; mais il est aisé d'y remarquer des restaurations, qui peuvent avoir été exécutées lorsque Catherine de Médicis fit de cette tour son observatoire. De la plate-forme ménagée près de la disgracieuse baraque sur laquelle on lit *Uraniæ sacrum*, se développe le panorama ravissant des bords de la Loire, dans une étendue de huit à dix lieues. A gauche, les flèches délicates et sveltes du château de Chambord percent les cimes de la forêt de Boulogne; vis-à-vis, l'œil se repose sur les sombres massifs du bois de Russy, que blanchit sur un point le village de Saint-Gervais, d'où l'on tire la crême délicieuse dite de Blois *; puis glissant à droite, entre deux coteaux couronnés de vignobles et d'agréables villas, la vue va se perdre, avec le cours majestueux du fleuve, dans un horizon que l'on voit s'évanouir avec regret. Mais le regard, en s'attachant au coteau de la rive droite, s'attriste à voir l'opulent vignoble des Grouëts sillonné par cette ligne blanchâtre que doivent parcourir au premier jour les rapides wagons. Le progrès atteint bien des intérêts avant de devenir généralement utile.

Après la tour du Foix, les plus anciennes constructions sont celles situées au nord du château, à droite du bâtiment cons-

* L'établissement du chemin de fer va permettre enfin de transporter à Paris ce produit, digne de figurer sur nos tables les plus aristocratiques.

truit sous François I.er : l'archéologue reconnaît le caractère du XIII.e siècle aux robustes murailles sur lesquelles s'élève la salle dite des Etats ; dans l'intérieur même de cette vaste salle, quelques chapiteaux de colonnes confirment l'âge de cette partie d'édifice. Du même côté, mais à l'autre extrémité des constructions de la renaissance, se trouve enclavée la tour de *Châteaurenault ou des Oubliettes*, qui remonte aussi au XIII.e siècle. On peut donc, sans hasarder beaucoup une conjecture, supposer que la salle des Etats et la tour des Oubliettes formaient les deux extrémités d'une aile remontant aux comtes de la maison de Châtillon, et qui fut démolie pour élever, sur ses fondements, l'aile du XVI.e siècle. Vers le sud, et au pied de la tour du Foix, s'étendent des batiments peu remarquables, dus aux premiers comtes de la maison d'Orléans : travaux en pierres et en briques, dont les plus anciennes parties ne nous ont pas paru antérieures aux premières années du XV.e siècle. Leur ensemble, d'un aspect peu flatteur, a cela de particulier, que les pignons à degrés qui en forment la façade, rappellent l'architecture de la Flandre et des Pays-Bas, qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans le Blésois. Ne pourrait-on pas en conclure que si, en effet, la maison d'Orléans fit commencer ces constructions, elle pourrait avoir accepté et suivi les plans de celle de Châtillon, qui aurait transporté le style flamand aux bords de la Loire.

La chapelle du château, remplaçant l'ancienne église de Saint-Calais, et construite par Louis XII, est située derrière ce bâtiment à la physionomie flamande. Cette chapelle, qui appartient à la belle époque ogivale, en offre le style élégant et l'ornementation si éminemment artistique. Toutefois, on y remarque, enclavées dans les murs de la nef, quelques vestiges de travaux du XII.e siècle, peut-être conservés par la vénération du royal constructeur. L'intérieur (à l'exception du sanctuaire), abandonné aux besoins du casernement, a été divisé en trois étages. Espérons qu'au moment où l'on s'occupe de la restauration artistique du château, l'autorité ressaisira cette délicieuse

chapelle, pour la rendre, sinon au culte, du moins aux arts.

Une aile, élevée aussi par les comtes de la maison d'Orléans, occupait l'espace sur lequel s'étend aujourd'hui la partie d'édifice appelée la Galerie, et qui fut construite par Louis XII, dans les premières années de son règne, ainsi que nous l'avons dit ailleurs. Rien de l'ancienne construction n'avait été conservé ; il est aisé de reconnaître ici le style de la fin du xv.e siècle. La Galerie est bâtie en pierre jusqu'à une certaine hauteur ; au-dessus, c'est une combinaison de pierres et de briques d'un effet austère qui, toutefois, contribue à faire ressortir les délicatesses du ciseau prodiguées aux chambranles des fenêtres, aux balcons, aux lucarnes, dont le travail délicat tranche heureusement sur la couleur foncée des ardoises ; enfin, jusque sur les cheminées, annexes utiles d'un édifice, qui le déparent ordinairement, et qu'on dirait ajoutées au bâtiment que nous décrivons pour compléter son élégance. On ne saurait trop admirer la riche variété d'inspirations déployée dans ces sculptures par les *maîtres de pierres vives*, comme on appelait au moyen-âge les sculpteurs ; seulement on voudrait qu'ils eussent communiqué moins de *vivacité* aux petites figures sur lesquelles s'appuient les retombées de l'encadrement des fenêtres supérieures. On peut s'étonner que la reine Anne de Bretagne, princesse fort chaste, selon tous les historiens, ait laissé exécuter sous ses yeux des sujets aussi scandaleusement hostiles à la décence. Dans l'intérieur de cette aile, on trouve aussi, sous l'encorbellement d'une tourelle appuyée au grand escalier, un groupe d'une expression plus excentrique encore, et que la vertueuse bretonne pouvait voir de plus près. Apparemment il était, de son temps, avec la pudeur comme avec le ciel, des acccomodements.

La principale façade du bâtiment qui nous occupe regarde la place jadis appelée l'avant-cour du château ; au milieu s'ouvre l'entrée principale de l'ancienne demeure royale, entre deux colonnes engagées, dont les futs sont couverts de fleurs de lys et



(Vue intérieure du Château de Blois.)

d'hermines sculptées dans des losanges formés par des nervures croisées. Au-dessus de ce porche, un nimbe en pierre, d'un travail admirable, renfermait autrefois la statue équestre du bon roi Louis XII, fondue en bronze doré et se détachant sur un fond d'azur, semé de fleurs de lys d'or. On lisait au-dessous de cette figure ces quatre vers :

> Hic, ubi natus erat dextro Ludovicus Olympo,
> Sumpsit honoratâ regia sceptra manu;
> Felix quæ tanti fulsit lux nuntia regis,
> Gallia non alio principe digna fuit *.
> FAUSTUS 1498.

L'effigie du souverain qui mérita le titre de Père du Peuple, a été renversée, et l'inscription effacée dans la révolution. Mais le poète retrouve, il anime la figure du bon roi à la dernière fenêtre de gauche ouverte dans cette façade, et qui éclairait la chambre à coucher de ce prince. Là, en effet, s'appuyant sur un balcon ouvré comme une dentelle, il se plaisait à s'entretenir, le matin, avec Georges d'Amboise, son premier ministre, placé à la croisée d'un hôtel voisin.

La façade qui regarde la cour intérieure présente une suite d'arcades soutenues par des colonnes richement sculptées. Ces arcades règnent entre deux pavillons formant avant-corps aux extrémités de la galerie, et renfermant chacun un escalier. Celui situé au nord, et qu'on appelait la grande vis avant l'existence du bâtiment de la renaissance, est remarquable par sa noble et solide construction, par l'élégance des ornements qui le décorent, et que les artistes ne trouvent pas cependant d'une entente irréprochable.

Selon Du Cerceau et le père Félibien, le corps-de-logis cons-

* Ici, par la faveur céleste, Louis prit naissance; ici aussi il prit d'une noble main le sceptre royal. Heureux le jour qui amena la venue d'un aussi grand monarque; la France ne pouvait trouver un prince plus digne d'elle.

truit sous Louis XII était couvert en plombs dorés, découpés en festons et semés de fleurs de lys et d'hermines. Le haut du toit seul offre aujourd'hui une bande de plomb sur laquelle on peut distinguer encore des hermines dorées; au-dessus, règne une crête à jour. Rien ne couronnait mieux un monument que ces gracieuses découpures, laissant voir, à travers leur filigrane, l'azur d'un beau ciel. Convenons que les architectes du moyen-âge entendaient noblement l'effet général d'un édifice.

L'intérieur de l'aile dite de Louis XII est entièrement dénaturée : on y chercherait en vain des traces de la splendeur avec laquelle le bon roi l'avait ornée.

Nous ajouterons même que cette partie du château ne fut jamais assez vaste pour recevoir la cour nombreuse de ce monarque; quand on se rappelle toutes les magnificences qui marquèrent la réception de l'archiduc Philippe, en 1501, on n'en conçoit pas le déploiement sur un théâtre aussi resserré; et l'on se confirme dans l'opinion qu'une grande partie des appartements royaux était comprise dans le corps-de-logis dont la salle des Etats et la tour des Oubliettes marquaient les extrémités. D'abord négligée par François I.er, l'aile de Louis XII fut à peu près abandonnée par ses successeurs qui, comme lui, préférèrent les somptuosités de l'aile élevée au nord du château. Lorsque la cour eut cessé de venir à Blois, même passagèrement, certains particuliers privilégiés obtinrent des logements dans le bâtiment de la fin du XV.e siècle; et quand le somptueux édifice de François I.er devint une caserne, quelques officiers de fortune occupèrent plusieurs des appartements situés au rez-de-chaussée. Maintenant l'officier du génie en résidence à Blois jouit de ces appartements; et les anciennes cuisines du roi servent de logement au concierge du château. Quant aux chambres des étages supérieurs, elles sont consacrées aux besoins du casernement.

Jusqu'à ce moment, l'aile de Louis XII n'a point été comprise dans les projets de restauration qui déjà s'exécutent sous l'ha-

bile direction de M. Duban, l'une des illustrations de l'architecture moderne; mais on doit espérer que, sur ses représentations, cette partie de l'ancienne demeure royale ne sera pas définitivement négligée. Ce n'est pas seulement un monument précieux par le souvenir de sa première destination ; c'est aussi le type complet de l'architecture purement gothique à sa plus belle époque : type où sont constatés même les écarts et les licences de l'art contemporain; et cette page de pierre est plus qu'on ne le pense un chapitre de mœurs.

L'aile dite de François I.er, construite en retour d'équerre de celle que nous venons de décrire, s'élève au nord du château et par-delà les disgracieuses mâsures renfermant l'ancienne salle des Etats. Nous retrouvons dans cette construction l'ordonnance grandiose déployée à Chambord, avec plus de délicatesse encore dans les détails, plus d'intentions coquettes, si l'on peut s'exprimer ainsi. Les deux façades, malheureusement disgraciées par le temps, offrent avec prodigalité tout ce que la renaissance avait conçu de seulptures tour-à-tour savantes, malignes, capricieuses, bizarres même, mais toujours morigénées par le goût, et rigoureusement assujéties aux lois de l'effet général, auquel on ne pouvait reprocher qu'un peu trop d'ambition. Si l'on s'arrête devant un édifice des trente premières années du XVI.e siècle, on est tenté de comparer ce chef-d'œuvre luxueux à l'un de ces marquis du temps de Louis XV, dont le costume eût plu davantage avec moins de broderies et de paillettes.

La façade qui s'étend sur la cour se compose de trois ordres superposés, dans l'ornementation desquels figurait surtout, ingénieusement combinée avec des arabesques variées, la fameuse salamandre que François I.er avait prise pour emblême. L'escalier, renfermé dans une tour pantagone, formant une forte saillie sur l'édifice, est extérieurement et intérieurement, un chef-d'œuvre vraiment incomparable d'architecture et de sculpture : c'est la pièce capitale du monument. Par malheur, on pourrait croire que là où l'art a semé le plus de richesses, les

mutilateurs se sont le plus attachés à détruire. Ici l'on reconnait les outrages de 93, plus loin les coups de baïonnette du soldat désoccupé ou mécontent de son sort; ailleurs les noms, profondément gravés au couteau, des voyageurs oisifs; enfin, çà et là, les dessins barbares d'un Callot enrégimenté. Mais consolons-nous de ces mutilations : l'intelligence à laquelle Paris doit la restauration de sa Sainte-Chapelle, restituera aux parois de l'escalier qui nous occupe toute cette délicieuse broderie qu'aimait à faire courir sur la pierre l'élégante fée qu'on nomme la Renaissance.

La façade extérieure de l'aile septentrionale n'est pas moins remarquable que l'autre : peut-être les ornements y étaient-ils plus prodigués encore; mais le temps l'a bien plus outragée. Elle présente trois étages dans la moitié de sa longueur à partir de l'est, et deux seulement du milieu de la façade jusqu'à son extrémité ouest. Les fenêtres qui éclairent l'édifice de ce côté sont ouvertes en arcades; entre ces fenêtres sont pratiquées des niches destinées sans doute à recevoir des statues. Quatre tourelles à pans, faisant relief sur la façade, ajoutaient singulièrement à sa décoration, par les délicieuses arabesques dont elles étaient couvertes, et par les bas-reliefs sculptés sur les culs-de-lampe formant la partie inférieure de ces tourelles. Tous ces ornements sont frustes aujourd'hui; il faudra étudier leurs vestiges avec toute la sagacité de l'artiste pour en obtenir la restauration; mais l'architecte ingénieux auquel ce travail est confié se rendra maître aisément de cette difficulté. Au-dessus de l'entablement règne un attique s'élevant jusqu'au toit, et formant une galerie soutenue par des pilastres légers. Des balustres à hauteur d'appui fermaient cette galerie et donnaient passage à des gargouilles de formes bizarres, mais étudiées pour être en rapport avec le style de l'édifice, et compléter son couronnement. Tout cela est dégradé et défiguré par des massifs de maçonnerie, par de misérables platras, par des ouvertures carrées pratiquées dans les fenêtres en arcades. C'est ici que le talent



(Vue extérieure du Château de Blois.)

du restaurateur doit surtout se déployer, afin de rendre au monument sa physionomie primitive et toutes les délicatesses de ciseau que le temps a détruites. Alors la façade que nous venons de décrire et qui, malgré tant de dommages, n'a pas perdu toute sa grandeur, redeviendra digne de la nouvelle destination assignée à cette partie du château dans laquelle, dit-on, doit être formé un musée. Cette institution, si elle se réalise, offrira des collections variées, dans lesquelles domineront surtout des objets appartenant à l'antiquité ou au moyen-âge, que plusieurs notabilités du département possèdent, et qu'elles s'empresseront, nous en avons l'assurance, de déposer au musée. Cette fondation aura donc un caractère archéologique qui conviendra parfaitement au monument.

Malheureusement il faudra toujours se résigner à voir cette page d'architecture élégante flanquée à droite par le pavillon massif qui la termine, et que l'architecte de Gaston semble avoir accolé à l'aile de la renaissance, pour faire ressortir la gracieuse ordonnance de celle-ci par un lourd contraste.

D'après une étude approfondie de l'aile de François I.er, M. Duban pense qu'elle n'a pas été terminée par ce prince, au moins dans sa décoration intérieure. Ici, comme à Chambord, Henri II aurait continué mais non pas même accompli l'œuvre de son père, et les peintures, toujours selon l'opinion de M. Duban, ne seraient pas antérieures au règne d'Henri III. Au surplus, si le roi-chevalier fit quelque séjour dans le corps-de-logis qui nous occupe, il ne dut guère s'y accomplir que des scènes de galanterie et de plaisir. Il n'en fut pas ainsi sous les petits-fils de ce monarque : plus que jamais sans doute la corruption y prit ses scandaleux ébats; mais on y médita aussi le crime; et les lambris de ce fastueux intérieur furent plus d'une fois ensanglantés.

Il est difficile aujourd'hui de reconnaître les appartements d'Henri III et de Catherine de Médicis, à travers les dégradations que leur a fait subir un demi-siècle et plus d'habitation de la troupe. Les appartements d'Henri III étaient situés au-dessus

de ceux de la reine-mère; ils communiquaient avec ces derniers par un escalier dérobé : M. Duban a cru reconnaître que cet escalier continuait jusqu'en bas. La salle des gardes, proprement dite, appartenait au premier étage; mais il en existait au second une autre, qui servait plus ordinairement à la réunion du conseil. Elle communiquait directement avec le grand escalier d'une part, et d'autre part, avec la chambre à coucher du roi, éclairée, vers la place des Jésuites, par quatre grandes fenêtres. Un passage étroit, que l'on voit à droite de cette pièce, conduisait au cabinet neuf d'Henri III, où l'on remarque un grand nombre d'issues. La chambre du roi communiquait également avec son oratoire, près duquel se trouvait une pièce carrée, qu'enveloppent maintenant des constructions faites par le génie militaire : on appelait cette chambre le vieux cabinet. C'est en levant la portière qui en couvrait la porte, que le duc de Guise fut frappé, selon le témoignage des historiens de l'époque. Peut-être, en décrivant cette horrible catastrophe, ont-ils erré quant à l'espace que le malheureux prince parcourut en chancelant pour venir expirer dans la chambre royale : les traditions diverses peuvent avoir déplacé les scènes de ce drame lugubre. On doit au moins considérer comme une supercherie des cicérones successifs du château, l'exhibition de cette tache d'un sang toujours vermeil, qu'ils montrèrent pendant deux cents ans imprimée à la muraille.

Cette partie d'intérieur offre encore quelques vestiges de décoration : dans l'embrâsure des croisées de la chambre à coucher, on peut distinguer des restes de peinture à fresque; le plafond est divisé en caissons peints de diverses couleurs : à quelques-uns des compartiments sont attachés des lambeaux de cuir doré, dont la dorure conserve encore de l'éclat. Ces débris de décoration appartiennent en effet à la fin du XVI.[e] siècle, plus évidemment qu'au premier tiers de cette période.

Les appartements jadis royaux compris dans l'édifice de François I.[er] n'étaient plus, depuis la fin du XVIII.[e] siècle, que d'im-

menses galetas, garnis de râteliers d'armes, de planches à pain et d'humbles chalits; durant cinquante ans, on n'entendit résonner dans les cabinets, dans les oratoires, que les grosses saillies et les jurons formidables du soldat : vie morale sans frein, qui, du reste, n'avait de plus hideux que la cour des Valois, qu'une expression franchement grossière. Depuis quelques années cependant, et à la sollicitation des sociétés archéologiques et historiques, on a séparé du casernement l'oratoire de la reine, dont les lambris en bois, sculptés avec une exquise délicatesse, étaient recouverts d'un horrible badigeon, sous lequel avait disparu ce chef-d'œuvre du ciseau. La chambre dite de Catherine, décorée dans le même genre, mérite et a sans doute obtenu au moment où nous écrivons les mêmes dispositions de restauration. Au surplus, le bâtiment entier a été récemment évacué par la garnison, qui devra désormais être casernée exclusivement dans le corps-de-logis qu'éleva Gaston d'Orléans et dans quelques annexes situées au pied de la tour du Foix.

Honneur aux corps savants qui, secondés par l'administration locale, par les sollicitations de feu M. le duc d'Orléans et de la princesse, son épouse, enfin et peut-être plus particulièrement par M. de la Saussaye, ont déterminé le gouvernement à tirer de ces ruines l'un des chefs-d'œuvre architectoniques de la renaissance, et, nous aimons à le présumer, l'aile de Louis XII, qui ne mérite pas moins d'échapper à la destruction.

La quatrième partie du château, située à l'ouest, est due, nous le répétons, au frère de Louis XIII, d'après les plans du célèbre Mansard. Cet édifice, qui remplace des constructions élevées par les comtes des maisons de Châtillon et d'Orléans, appartient à cette époque où l'architecture, lasse des coquetteries combinées de l'art gothique et du style de la renaissance, recherchait la majesté dans l'importance des masses. Mansard préluda aux nobles mais froides merveilles de Versailles par l'aile de l'ouest du château de Blois, conception d'un style large et correct, que les enthousiastes de l'art gothique ou des

beautés de la renaissance ont critiquée d'une manière trop absolue. Gaston croyait aborder le véritable progrès en élevant cette bâtisse; et tout porte à croire qu'il commençait ainsi l'exécution d'un projet dans l'accomplissement duquel eussent été sacrifiées, et l'aile de Louis XII et celle de François I.er Les arts mêmes semblaient avoir été entraînés par Ronsard dans les voies de l'école *grégeoise* ou grecque, avec prétention aux effets grandioses.... C'est ainsi qu'on peut résumer l'ambition, visant *au grand style*, qui fut quelquefois heureuse sous Louis XIV.

Du Cerceau, dans *Ses plus excellents bâtiments de France*, a donné les dessins du corps-de-logis que remplace celui dont nous abordons la description : il faut convenir qu'il s'harmoniait beaucoup mieux que la construction du XVII.e siècle avec l'aile de François I.er, et plus particulièrement avec celle de Louis XII. Il est à remarquer même que ce monarque avait imité, quoiqu'avec plus de richesse, le style de l'aile située à l'ouest. En avant de celle-ci, se trouvait le *Perche aux Bretons*, espèce de terrasse fermée d'une grille, où se tenait la garde bretonne amenée par la reine Anne. De la façade opposée partait une galerie dite *des Cerfs*, communiquant avec les jardins du château.

Avant que le duc d'Orléans construisît sur ce point, Marie de Médicis avait déjà fait quelques additions aux anciennes constructions : une inscription découverte récemment apprend qu'une première pierre fut posée par la *royne-mère* en 1617, c'est-à-dire dans les premiers temps de son exil à Blois.

La façade extérieure du bâtiment de Gaston présente, au milieu, un avant-corps saillant, et à chacune de ses extrémités, un gros pavillon formant une plus forte saillie que l'avant-corps sur le surplus de l'ordonnance. La façade offre de ce côté deux étages, décorés chacun d'un ordre distinct : celui d'en-bas est dorique; celui du haut, corinthien. Si l'on examine l'édifice de la profondeur de l'ancien fossé, au-dessus duquel cette construction s'élève à une grande hauteur, on se laisse volontiers imposer par la majesté presque toujours attachée aux masses

puissantes. Celle-ci, bordant une sorte de ravin profond, inspirerait quelque effroi, si l'on n'était rassuré tout d'abord par l'admirable solidité de la partie de fortification servant de base à cette masse.

La façade qui regarde la cour, plus riche d'ornementation que l'autre, présente trois étages, y compris le rez-de-chaussée. Elle se terminait par deux ailes en retour, se développant en demi-cercle, jusqu'à la hauteur du premier étage, par des terrasses que soutenaient de chaque côté neuf colonnes doriques accouplées : double colonnade d'un effet gracieux, et qui s'harmoniait heureusement avec les colonnes du même ordre figurant au centre. L'élégance de l'ensemble était complétée par divers groupes en marbre espacés sur les terrasses, et dont l'exécution faisait honneur au ciseau de Guillain. La double colonnade a disparu il y a quelques années.

La mort surprit Gaston d'Orléans avant que les intérieurs de ce bâtiment aient été achevés; ils ne le furent jamais. On ne peut donc citer comme digne de remarque, que le grand escalier conduisant au premier étage, et dont l'entente générale est majestueuse. Quant aux sculptures dont la cage de cet escalier est décorée, la supériorité de leur exécution laisse regretter qu'elles appartiennent à une ornementation visant déjà à ce goût dégénéré qui devait, sous Louis XV, multiplier les rocailles, les guirlandes soutenues par des amours bouffis, les corbeilles chargées de fruits et de fleurs : attributs malheureux du genre Trumeau. Félibien rapporte que près du grand escalier, destiné à conduire seulement aux appartements d'honneur, on devait en construire un pour monter aux étages supérieurs. Malheureusement ce projet n'a pas été exécuté; et pour satisfaire aux nécessités du casernement, le génie militaire a fait construire un escalier de la plus monstrueuse conception, et dont la physionomie déplorable dépare même un intérieur de caserne. Quoique MM. les ingénieurs militaires traitent assez généralement la question d'art avec peu de vénération, et que,

dans leurs mains, la règle soit le sceptre tyrannique du ciseau, nous aimons à penser que la création étrange de l'escalier dont il s'agit n'émane point de leurs inspirations;... aussi nous a-t-on assuré qu'une influence municipale s'était prononcée en ceci et rendue prépondérante;... à la bonne heure*!

Le complément des travaux de restauration commencés au château de Blois, sera de séparer la partie de l'édifice destinée à recevoir le musée, du bâtiment de Gaston, abandonné au casernement; et pour cela, chacun de ces établissements aura son entrée particulière.

Jusqu'au moment où l'aile de Louis XII sera distraite du casernement pour être restaurée, la porte principale du château servira d'entrée à la troupe; et l'on pénétrera dans l'édifice de la renaissance par une porte ouverte dans sa façade extérieure. Plus tard, la caserne aura son entrée vers le faubourg du Foix.

La principale dépendance du château était ce qu'on appelait anciennement l'avant-cour, qui, dans les temps modernes, a reçu le nom de Place du Château. Autrefois cet espace, compris dans les fortifications qui protégeaient cette demeure royale, en formait en effet l'annexe immédiate. L'avant-cour était environnée d'hôtels occupés par des seigneurs attachés à la cour : tout près du château se trouvait, comme nous l'avons dit précédemment, la maison qu'habita le cardinal d'Amboise, ministre de Louis XII; elle fut habitée, dans les temps modernes, par madame de Chatnlé. A la partie méridionale et la plus haute de la place, s'élevait la collégiale de Saint-Sauveur, célèbre par divers fastes historiques, et dont l'existence remontait au XI.ᵉ siècle. Cette église, qui avait été restaurée à plusieurs époques, fut démolie durant la révolution : on n'en reconnaît plus l'emplacement, couvert aujourd'hui d'habitations particulières. Les chanoines de Saint-Sauveur étaient tous logés près de la

* Peut-être doit-on voir aussi une excuse de cette erreur architecturale dans la nécessité de conserver l'escalier de Gaston; *tamè sit*.

basilique qu'ils desservaient : leurs maisons, d'un aspect modeste extérieurement, offraient à l'intérieur toutes les aisances de la vie ; nous avons vu que Jean de Montfort, duc de Bretagne, avait pu trouver une hospitalité digne d'un prince souverain, chez un de ces prébendiers.

L'église de Saint-Martin s'élevait aussi à l'orient de l'avant-cour du château ; ainsi que la collégiale, elle a été démolie pendant la révolution, et sur le terrain qu'elle occupait on a ouvert une communication avec la ville, par une rampe assez rapide, déjà projetée du temps de Gaston d'Orléans. Une autre rampe, ouverte entre l'extrémité de l'aile de Louis XII et l'ancien hôtel d'Amboise, conduit au faubourg du Foix. Enfin, à l'autre extrémité de la même aile, une dernière issue est ménagée sous une voûte qui jadis aboutissait à un pont-levis, défendu par deux tours. Là l'enceinte du château se joignait, non loin de la Porte-Côté, aux ouvrages qui défendaient la ville. Si l'on pénètre dans les maisons qui environnent la Place du Château, on y remarque encore des fragments de muraille ayant appartenu à cette enceinte.

Les jardins du château étaient divisés en jardins hauts et jardins bas : ces derniers s'étendaient sur l'emplacement de la place, de l'église et du bâtiment d'habitation des Jésuites ; les jardins hauts occupaient un vaste terrain, de l'autre côté du chemin creux conduisant au faubourg du Foix. On s'y rendait du château par une arcade partant du pavillon qui se joint à l'aile de la renaissance. Nous avons vu que les jardins dont nous venons d'indiquer la situation offraient, au XVII.e siècle, les plus riches collections de plantes médicinales qui existassent en France. Des jardins bas, où Catherine de Médicis avait logé les Capucins à leur arrivée à Blois, on passait dans une promenade appelée *les Allées*, aboutissant à la forêt de Blois.

Une autre dépendance du château était le terrain appelé *les Lices*, sur lequel s'exécutaient les joûtes et tournois dont nous avons cité un exemple sous le règne de Louis XII. Nous crain-

drions d'errer en précisant la position de ces Lices, qui, selon les anciens historiens de la localité, se trouvaient *au-delà du fossé*, et, selon toutes les apparences, derrière les jardins hauts.

Le château de Blois fut affecté au casernement vers la fin de 1788 : les régiments de Royal-Comtois, de Rouergue, de Roussillon et de Bassigny y tinrent garnison jusqu'en 1792. Durant la révolution, plusieurs bataillons de volontaires y furent casernés : ceux de Loir-et-Cher y reçurent leur organisation, en 1793, lorsqu'on leva la première réquisition. En 1810, l'empereur ayant concédé aux villes la nue-propriété des bâtiments militaires, le château de Blois fut acquis à la ville, qui demeura chargée de l'entretenir, ce dont le corps municipal s'occupa, il faut en convenir, avec un oubli complet du sentiment de l'art. Toutefois, MM. les officiers du génie, nous aimons à le constater, tempérèrent, autant qu'il fut en eux, cet oubli.

En 1825, on eut un moment l'intention de placer la préfecture au château : le bâtiment de Gaston, alors encore considéré comme la plus noble partie de l'édifice, devait recevoir le premier administrateur du département, et l'on se proposait aussi d'y établir les corps judiciaires. Dans l'exécution de ce projet, l'aile de Louis XII, ce bijou de l'ère gothique, devait être démolie et remplacée par une grille. Heureusement cette profanation n'a point été accomplie. En 1833, le conseil municipal ayant eu l'ambition de loger au château un régiment entier, ce qui ne s'était point encore vu, et n'a pas même eu lieu depuis, l'aile de Gaston fut livrée au casernement, ainsi que l'était, depuis 1788, l'aile de la renaissance. Plus tard, on eut à se féliciter de cette disposition, parce que le bâtiment du XVII.e siècle, ayant pu suffire à loger la garnison, celui du seizième put être restitué aux arts, qui vont restaurer ce chef-d'œuvre si long-temps dégradé.

On regarde encore comme une ancienne annexe du château, l'édifice servant aujourd'hui à la manutention des vivres de la guerre, et qui conserve le nom de bains de Catherine de Médi-

cis. A part quelques fenêtres d'architecture gothique des derniers temps, ce monument se recommande peu à l'attention de l'archéologue ; et rien, à l'intérieur, ne rappelle l'établissement dont il a retenu la désignation.

La tour de Beauvoir, servant aujourd'hui de prison, ne fut point, comme l'ont prétendu plusieurs historiens, la demeure primitive des comtes de Blois; encore moins sa construction remonte-t-elle à la période gallo-romaine : l'assertion sur cette dernière origine est une de ces fables accréditées dans les derniers siècles par l'ignorance des soi-disants antiquaires qui faisaient bâtir le Châtelet de Paris par Jules-César. La tour de Beauvoir porte le caractère d'un monument du XII.e siècle. En 1256, Louis de Châtillon l'acheta de Jehan de Saint-Brisson, qui la tenait d'Hervé de Beauvoir, seigneur d'Herbault, dont elle retint le nom. Pour établir la maison d'arrêt dans ce vieux édifice, on y a joint les bâtiments d'un couvent.

L'édifice ou siégent les corps judiciaires, en attendant qu'on mette à leur disposition le nouveau palais de justice, dont la construction se termine, présente des parties qui remontent au XIII.e siècle : il est facile de reconnaître le style de cette époque aux chapiteaux des colonnes qui soutiennent la voûte du rez-de-chaussée. Les comtes de la maison d'Orléans firent continuer ou reconstruire ce monument ; toutefois, les travaux furent exécutés avec une telle lenteur, qu'ils n'étaient pas terminés à la fin du XVI.e siècle, puisque Henri III y mit la dernière main. Cette longue suite d'interventions ne produisit en définitive qu'une construction disgracieuse, qui donne un aspect austère à l'extrémité ouest de la place Saint-Louis. C'est dans ce bâtiment que siégent, depuis l'année 1429, les diverses juridictions de Blois : là se trouvaient réunis autrefois le bailliage, le présidial, l'élection, les eaux et forêts et la chambre des comptes ; l'éphémère conseil supérieur, créé par Meaupou, y siéga aussi ; enfin, depuis la révolution, les tribunaux de première instance, de paix et de commerce sont réunis dans ce local, où

se tiennent également les assises. Le rez-de-chaussée du palais de justice est consacré à la tenue du marché au blé.

Nous l'avons dit précédemment, l'avant-cour du château était environnée d'hôtels habités jadis par les seigneurs attachés à la cour de Blois, ou qui s'étaient faits les courtisans des princes ou des rois durant leur séjour dans cette ville. A part l'hôtel d'Amboise, dont nous avons parlé, ces hôtels, dénaturés ou remplacés par des habitations modernes, n'existent plus que dans les souvenirs ou les traditions. Mais on voit, rue Chemonton, une ancienne demeure seigneuriale, occupée aujourd'hui par une pension de garçons, et que l'on connaît sous le nom d'hôtel de Guise. Cet édifice, bâti sur le rempart, au nord-ouest de la ville, conserve le caractère d'un monument du XIV.e siècle, avec ses courtines et ses tours. Quelques écrivains ont avancé que le duc de Guise partit de cette demeure, le 23 décembre 1588, pour se rendre au conseil : c'est une erreur ; ce prince habitait le château, et probablement l'aile de Louis XII.

L'hôtel d'Alluye, situé rue Saint-Honoré, n'est pas seulement remarquable parce que ce fut la demeure du célèbre Florimond Robertet, ministre sous Louis XII et surintendant des finances sous François I.er ; cette maison se recommande aussi par sa construction. Elle appartient à l'époque de la renaissance, et l'on remarque, dans plusieurs parties intérieures de l'édifice, des détails d'une délicatesse exquise. Dans une pièce du rez-de-chaussée, maintenant transformée en cuisine, il existe quelques restes de décoration (peinture et dorure) encore d'une grande fraîcheur, mais qu'interrompent des distributions modernes. Au premier étage, on pénètre dans les appartements par une galerie élégante, que décorent des sculptures d'un ciseau habile. Dans l'intérieur de l'hôtel, se trouvent souvent répétées les armes de Robertet et sa devise : *Forges uyne*, se rapportant à l'intégrité de sa plume, la seule qu'il ait cru pouvoir, de son temps, défendre contre l'imputation de vol.

Nous avons déjà parlé de la maison de Denis Dupont, célè-

bre jurisconsulte blésois au XVI.e siècle, et nous avons rapporté le débat qui s'était élevé entre Florimond Robertet et lui, à propos de cette maison. L'habileté et le droit combattaient pour le légiste; mais le pouvoir était la raison du ministre; le triomphe du premier ne pouvait être que fort restreint. Aussi sa maison est-elle comme enveloppée par les murs de l'hôtel d'Alluye. On remarque toutefois dans l'espace étroit qui fut réservé aux constructions de Dupont, quelques détails élégants et de bon goût, rappelant la belle architecture des premières années du XVI.e siècle. Nous citerons particulièrement la cage de l'escalier, ornée extérieurement de sculptures et de devises allégoriques. L'intérieur de la maison, dénaturée dans les temps modernes, ne laisse plus reconnaître le style de la renaissance.

Une histoire purement monumentale, que nos limites ne nous ont pas permis d'entreprendre, devrait offrir la description d'un assez grand nombre d'hôtels historiques encore existants à Blois, mais dont il faut étudier les restes à travers les constructions, plus ou moins modernes, qui les environnent ou les dénaturent en partie. Cette tâche est celle de l'archéologue; nous y reviendrons peut-être un jour. Mais nous devons dès ce moment à nos lecteurs une mention suffisante des monuments religieux que renferme la ville de Blois : l'un de ces édifices surtout mérite d'être classé parmi les basiliques remarquables du royaume. Nous voulons parler de l'église élevée par les Bénédictins de Saint-Laumer, rendue au culte, à l'époque du concordat de 1801, sous le vocable de Saint-Nicolas, et aujourd'hui l'une des trois paroisses de la ville. Saint-Nicolas est une basilique à trois nefs, avec transept et abside circulant autour du chœur. Dans son ensemble, ce monument appartient à l'époque de transition : on y remarque et les dernières inspirations de l'ère romane, et les débuts du gothique primitif. Il est au surplus aisé de distinguer les époques que nous signalons : la plus ancienne partie, depuis la chapelle du Christ jusqu'à la première arcade de la nef, se rapporte au milieu du XII.e siècle, et ap-

partient au bysantin fleuri ; le portail, jusqu'à la base des tours, est des dernières années du même siècle ; enfin, la nef rappelle l'époque de transition, c'est-à-dire le commencement du XIII.e siècle. Quant aux tours, nous ne les croyons pas antérieures au milieu du siècle suivant.

Vue à l'intérieur, l'église de Saint-Nicolas est d'un effet imposant, et l'art des diverses périodes de sa construction y a déployé quelques richesses, qui toutefois ne sont pas exemptes des écarts du ciseau. A l'extérieur, cette basilique présente un aspect misérable résultant de sa dégradation, et sollicite d'urgentes restaurations, commencées depuis long-temps par la réparation des tours. Plusieurs personnages éminents ont été inhumés à Saint-Nicolas : on y voyait autrefois les sépultures de Guy II de Dampierre; d'Isabelle de France, fille de Charles VI, comtesse de Blois; de Guillaume Pot, premier chambellan de Charles VIII, gouverneur d'Orléans, de Tours et de Blois ; enfin, de Pierre de Morvilliers, seigneur de Cormeré. Il est probable que plusieurs abbés de Saint-Laumer reposaient aussi dans la chapelle sépulcrale de Saint-Nicolas, ouvrage du XIV.e siècle.

L'église de Saint-Saturnin, située au faubourg de Vienne, se présente, après Saint-Nicolas, dans l'ordre d'importance artistique. Selon le légendaire de saint Eusice, cette église remonte au IX.e siècle. Ce n'était alors qu'une chapelle, sous le vocable de Saint-Antoine-des-Bois ; elle avait été déjà reconstruite, lorsqu'en 1400 on y attacha le titre de paroisse. Au commencement du XVI.e siècle, l'édifice fut reconstruit de nouveau par l'ordre et aux frais d'Anne de Bretagne; mais il ne fut connu qu'en 1552 sous le nom de Saint-Saturnin. Le caractère général de cette basilique est celui du gothique fleuri ; mais elle n'en offre pas les richesses à un degré éminent : des restaurations du XVII.e siècle, ordonnées par Marie de Médicis, ont altéré l'ordonnance primitive. D'autres restaurations viennent d'être effectuées, et quoiqu'assez bien entendues, elles ont contribué à décaractériser le monument. L'extérieur satisfait davantage l'œil exercé

de l'archéologue : à la façade principale, on remarque la porte du milieu dont le fronton pyramidal est d'un bel effet, et les deux petites portes qui l'accompagnent offrent des détails d'un travail soigné. Malheureusement la partie supérieure de cette façade est inachevée. Les deux portes latérales méritent aussi quelque attention ; on y retrouve les mêmes dispositions qu'à l'entrée principale : voûte surbaissée, archivolte à trois rangs de nervures prismatiques, clochetons, pinacles et feuilles frisées ; enfin toute l'ornementation qui constitue le gothique fleuri.

Un tableau d'une assez mauvaise exécution et placé au-dessus de l'autel de la Vierge, représente les capucins de Blois mettant cette ville sous la protection de Marie pendant la peste de 1631. Un autre tableau, attaché à l'un des piliers de la même chapelle, représente les Viennois implorant la miséricorde divine, après la chute du pont, en 1716. L'église est mieux ornée par quelques statues de grande dimension, rappelant le faire du XVII.e siècle.

L'église des Jésuites, située au nord du château et construite à peu près aux frais de Gaston d'Orléans, appartient à cette époque où l'architecture religieuse, pour avoir perdu son véritable caractère, ne manquait pourtant pas encore de majesté. La nef unique et le chœur offrent quelques détails d'ornementation remarquables ; mais cet intérieur est généralement assez nu, car on a fait peu de frais artistiques pour recueillir le cœur de Gaston, celui de mademoiselle de Montpensier, sa fille, et celui de la reine de Pologne, veuve du grand Sobieski. La façade extérieure et le dôme ne manquent pas de style : on retrouve ici, comme partout, le type architectural, toujours uniforme, dont la compagnie de Jésus ne s'est écartée nulle part dans ses constructions. Pour ne plus revenir sur l'ancien établissement des Jésuites à Blois, nous devons ajouter que les bâtiments du collége qu'ils avaient fondé, et que dirigèrent après eux des professeurs laïques, ont été, dans les temps modernes, affectés au bureau de bienfaisance, et qu'on y a établi plus ré-

cemment un hospice d'aliénés, sous la direction de deux médecins exercés au traitement des maladies mentales.

Dans l'ordre d'importance que nous avons dû nous prescrire en abordant des descriptions monumentales, l'église de Saint-Louis, toute cathédrale qu'elle est, devait occuper le dernier rang. C'est, en effet, un édifice sans aucune valeur artistique, à part la tour, dont la construction est d'un effet imposant. Nous avons vu que, selon de grandes probabilités, on peut faire remonter cette église au VII.ᵉ siècle, et qu'elle fut d'abord dédiée à saint Pierre, puis à saint Solenne. Sous ce dernier vocable, elle fut reconstruite, sans doute dans la première moitié du XI.ᵉ siècle : on reconnaît même au pied de la tour, sous le porche, l'architecture de cette époque, clairement exprimée par des détails auxquels ne se trompent pas les archéologues, tels que cette grossière ornementation en dents de scie, assez souvent employée dans le style roman du X.ᵉ au XI.ᵉ siècle. L'église collégiale de Saint-Solenne fut détruite par un ouragan en 1678, et reconstruite presque immédiatement aux frais du ministre Colbert et de sa femme. L'intérieur se compose de trois nefs, avec abside circulant autour du chœur. Ce vaisseau est vaste, mais sans majesté, sans caractère, pareil en un mot à toutes les églises bâties à une époque où l'architecture chrétienne, comme l'appelle M. de Châteaubriand, avait cessé d'être comprise. Cet intérieur ne parle point à l'ame; et l'impie même, qui se sent ému dans nos vieilles basiliques, resterait froid à Saint-Louis.

Plusieurs maisons nobles du Blésois firent des dons considérables à l'église collégiale et paroissiale de Saint-Louis : parmi ces donataires, on cite les maisons de Boudet, de Morvilliers, de Basmaison et de Badoux. Sans doute ces générosités pieuses ne se retrouvent plus, au temps où nous vivons, dans le cœur des fidèles qui prient aux autels de cette basilique épiscopale et paroissiale : on est affligé, en la parcourant, de son extrême nudité. On n'y remarque, pour unique décoration, que les sta-

tions de la passion du Sauveur, lithographies appendues aux piliers. Un tableau médiocre, représentant Saint-Louis rendant la justice sous le fameux chêne de Vincennes, est placé au fond du chœur. Si les auteurs d'itinéraires mentionnent cette peinture, ce sera pour signaler la bonne épée du vainqueur de Taillebourg attachée à son côté droit.

L'histoire n'a point à s'occuper des maisons de retraite fondées à Blois dans les temps modernes, et qui, sans que les institutions monastiques aient été rétablies en France, ont reçu le nom de couvents. Mais, comme document historique, nous devons consigner ici la désignation des communautés qui existaient dans cette ville avant la révolution : désignation que nous n'avons peut-être pas produite complète dans nos récits. Les monastères d'hommes, après le bannissement des Jésuites, étaient l'abbaye de Saint-Laumer, celle de Bourg-Moyen, les Cordeliers, les Capucins, les Minimes, Saint-Lazare, les Jacobins et les Augustins. Les couvents de femmes étaient les Carmélites, les Véroniques, les Ursulines et les Visitandines.

Il existait autrefois à Blois sept églises paroissiales : Saint-Solenne, Saint-Martin-des-Choux, Saint-Sauveur, Saint-Nicolas, Saint-Honoré, Saint-Saturnin et Saint-Victor. Trois paroisses seulement ont été conservées par le concordat de 1801 : Saint-Louis, Saint-Nicolas et Saint-Saturnin. Le culte est célébré dans l'ancienne église des Jésuites, à titre de succursale.

Il nous reste à parler des édifices modernes consacrés à des institutions religieuses ou à des services publics : ils sont peu nombreux, et jusqu'à ce jour, l'évêché seul est digne de quelque attention. C'est un hôtel bâti dans le goût de la fin du XVII.e siècle, et qui reçoit son principal agrément de l'admirable situation qu'il occupe. Le jardin haut de l'évêché n'est qu'une terrasse, d'où la vue plane sur l'un des beaux paysages de l'Europe; le jardin bas n'est qu'un simple potager. Le siége épiscopal ayant été supprimé en 1801, la préfecture fut établie à l'évêché; en 1814, l'impératrice Marie-Louise y fit le bref séjour

dont nous avons rapporté les détails; enfin, en 1823, M. l'évêque de Blois, installé dans cette année, prit possession du palais qu'avaient habité ses prédécesseurs.

Alors on venait de construire la préfecture actuelle, édifice de mauvais goût, qui n'aurait pu recevoir les bureaux de cette administration si l'on n'y eût joint les anciens bâtiments de la Visitation. La préfecture fut pourtant considérée comme devant orner le côté nord de la place nommée la Grande-Pièce; et c'est à l'ouest de cette même place que l'on construit en ce moment le nouveau palais de justice. Ce monument, bâti sous la direction de M. Massé, architecte de la ville, n'est pas encore terminé; on peut cependant reconnaître dans l'ensemble de la construction une certaine splendeur architecturale. Les dispositions intérieures nous sont inconnues : ni les plans ni les projets de décoration ne nous ont été communiqués. Mais M. Massé a des précédents honorables, et nous le savons homme de goût.

Dans les projets d'embellissement de la ville, exécutés avec une lenteur impérieusement commandée par l'insuffisance des fonds, un vaste bâtiment destiné à recevoir un hôpital doit être construit vis-à-vis le palais de justice, c'est-à-dire à l'est de la Grande-Pièce. Il ne restera plus à orner, après cette construction, que le coté sud de cette place, maintenant attristé par un reste de l'ancienne muraille d'enceinte.

Un peu en arrière de la Grande-Pièce, vers le sud-est, on a élevé, durant la restauration, un grand bâtiment destiné à remplacer le séminaire, aliéné à la révolution. De nombreux élèves du sacerdoce sont entretenus dans cet établissement, auquel une chapelle est annexée.

L'hôtel-de-ville, dont l'entrée principale est sur le quai, ne peut-être considéré comme un édifice entièrement moderne : sa partie antérieure seulement a été reconstruite vers la fin du XVIIIe siècle. Le surplus de la maison existait déjà, lorsqu'en 1457 elle fut achetée par Jean de Saveuse, écuyer du roi et gouverneur du comté de Blois, à Catherine et Jeanne de Beauvilliers,

moyennant la somme de trois cents écus d'or. Plus tard, Jean de Saveuse donna cet hôtel à la ville, à condition qu'il serait dit, tous les lundis, une messe à l'intention du donateur, dans la chapelle de Saint-Fiacre, sur le pont. Avant cette donation, le corps municipal s'assemblait dans une des salles de Bourg-Moyen. Autrefois, la principale entrée de l'hôtel-de-ville était rue de la Foulerie; cette entrée existe encore; mais elle est rarement ouverte au public. L'intérieur de l'hôtel de la mairie n'a rien de fastueux : ce sont des appartements à peine bourgeois, où l'on ne remarque aucun de ces monuments historiques que les magistrats municipaux se plaisent ordinairement à conserver. La bibliothèque seule mérite d'être citée : c'est une pièce ovale bien appropriée à son usage et décorée avec simplicité mais avec goût. Dans une salle voisine, se trouve un tableau d'une belle composition, représentant Blanche de Castille, touchant de sa baguette royale la porte d'une prison où le chapître métropolitain de Paris tenait enfermés des paysans, ses vassaux, parce qu'ils n'avaient pas payé le cens. Le geste de la reine exprime une noble indignation; son regard étincelle; on voit que son attouchement est le signal donné à ses gardes de briser la porte pour rendre la liberté aux captifs du chapître. Ce tableau était destiné à l'église de Saint-Louis, mais la susceptibilité ecclésiastique s'en est émue; cette page historique a été reléguée dans une salle de l'hôtel-de-ville.

Le pont de Blois passa long-temps pour un des plus beaux de la France; de nos jours il en a été construit de plus élégants, mais aucun n'égale, peut-être, celui-ci en solidité. Nous avons dit ailleurs que l'ancien pont fut emporté en 1716 par les glaces, avec la chapelle Saint-Fiacre construite vers le milieu, et qui, parmi les Blésois, était en grande vénération. Nous avons vu qu'il fallût de pressantes instances pour obtenir la reconstruction du pont détruit; elle fut enfin ordonnée : les travaux commencèrent en 1717, sous la direction de MM. Gabriel et Pitou, architectes du roi; ils furent terminés, comme nous l'avons dit

ailleurs, en 1724. La longueur totale du monument est de trois cent deux mètres; sa largeur, de quatorze mètres; sa hauteur de treize mètres six décimètres au-dessus des moyennes eaux. La dépense s'éleva à dix-huit cent mille livres; cette construction coûterait aujourd'hui quatre millions de francs.

A la partie moyenne du pont, s'élève une espèce de pyramide se terminant par une croix, et d'un style médiocre, mais dont la base offre, à sa face extérieure, c'est-à-dire en dehors du parapet, des bas-reliefs attribués à Coysevox. Les habitants de Blois, particulièrement ceux de Vienne, ont reporté sur cette croix la vénération que leur inspirait l'oratoire de Saint-Fiacre; tout récemment, elle a été le sujet d'une vive dissidence entre le conseil municipal et une partie de la population : cette circonstance nécessite quelques développements qui ne seront pas sans interêt dans l'histoire que nous écrivons. Il y a dix ans, on avait oublié parmi les Blésois érudits, et l'on ignorait complétement en général à Blois que Denis Papin, qui le premier découvrit la puissance locomotive de la vapeur, était enfant de cette ville. On passait froidement, sur la place Saint-Louis, devant la maison où naquit ce célèbre physicien, de qui l'on peut dire : *renovabit faciem terræ.* Il faut bien l'avouer, on se montre fort peu sensible au chef-lieu du département de Loir-et-Cher, aux renommées qui n'ont pas le retentissement de l'or; le blason même, dont l'éclat éblouit pourtant certaines classes du Blésois, y perdrait bientôt tout son crédit, s'il ne se recommandait pas par l'opulence. Or, les illustrations sans titres et sans argent seraient des valeurs nulles sur ce territoire, n'était l'existence des sociétés savantes qui s'y sont formées : elles seules protestent en faveur des gloires dont le pays peut se prévaloir. Ainsi la Société des sciences et lettres, frappée d'une notice dans laquelle un des princes de la science moderne, M. Arago, revendiquait, au nom de la France, l'application de la vapeur au magique usage qui nous étonne encore, et restituait cette découverte à Denis Papin, la Société des sciences et lettres, di-

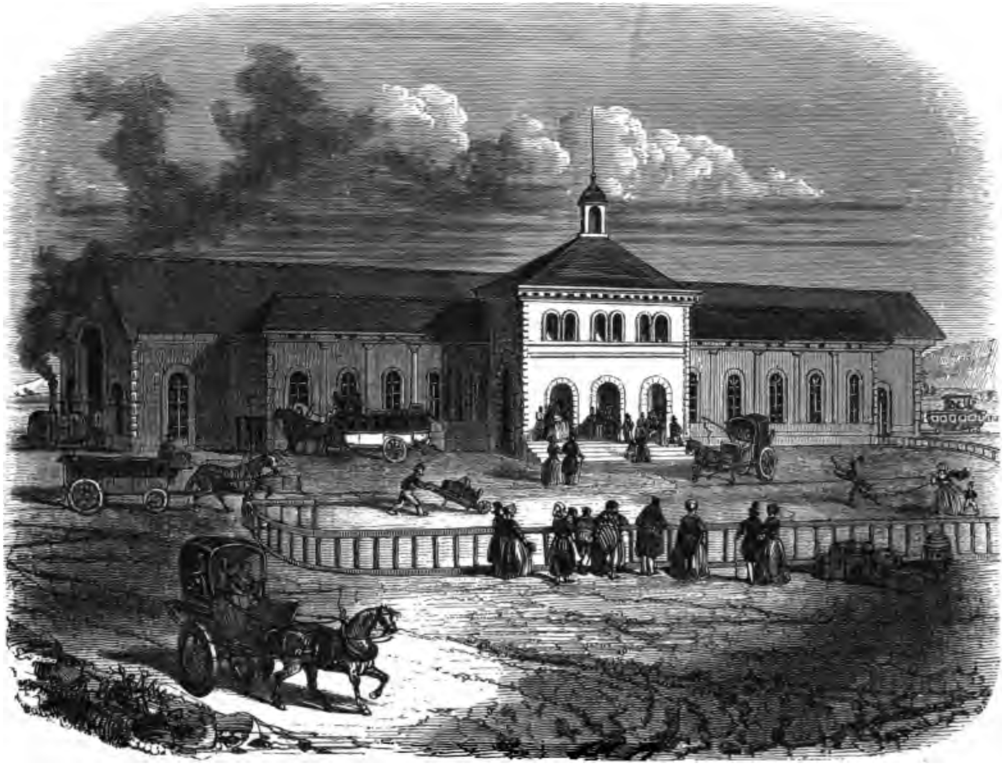
sons-nous, mit au concours l'éloge de ce savant du XVII.e siècle. Deux Notices très remarquables furent publiées : l'une par M. Duplessis, l'autre par M. le docteur Ducoux.... La gloire de Papin fut exhumée, et quoique l'on parût en général peu ému de cette exhumation, les hommes de savoir du pays abordèrent la question d'ériger une statue à cette célébrité blésoise. Un comité fut formé ; M. Arago et le célèbre statuaire David (d'Angers) en firent partie : cet artiste offrit à la ville, à titre de don, le modèle de la statue, qui doit être exécutée en bronze. Alors fut agitée la question secondaire du choix de l'emplacement : le conseil municipal en délibéra et décida, à la majorité d'une seule voix, que l'effigie de Papin serait placée au milieu du pont, et sur la base de la croix, que l'on transporterait ailleurs.

Mais cette disposition n'eut pas l'assentiment de la population : de nombreuses pétitions réclamèrent contre la décision du conseil municipal. On voulait bien accepter la figure de Papin, pourvu qu'elle ne déplaçât point la croix : les uns proposèrent de placer le bronze figuratif sur la place Louis XII, d'autres le reléguèrent à la Grande-Pièce, d'autres prétendirent qu'il serait convenablement placé près de l'embarcadère du chemin de fer. Il y en eut qui proposèrent d'élever un Papin colossal sur la butte des Capucins, à l'exemple de saint Charles Borromée au sommet de sa montagne. Cette dernière proposition émanait au moins d'une imagination poétique : l'illustre promoteur du pouvoir de la vapeur, dominant tout à la fois, d'un point culminant du Blésois, et le cours d'un grand fleuve que sillonnent de rapides steamers, et le rail-way que parcourent les wagons avec plus de vélocité encore, il y a là, nous l'avouons, une inspiration opulente d'allégorie. Elle n'est pourtant pas sans une fâcheuse compensation : Papin serait ainsi placé très haut ; mais ses compatriotes le rejeteraient hors de leurs murs... Au moment où nous écrivons, la question est encore indécise.

Nous venons de signaler l'embarcadère du chemin de fer : la

ligne de Paris à Bordeaux et à Nantes, après avoir longé le haut de la ville au-delà de la porte Chartraine, et traversé le faubourg appelé les Granges, rencontrera cet embarcadère, à l'entrée des Grandes-Allées, regardant de sa façade principale le cours de la Loire. Cet édifice est d'une construction simple, mais assez monumentale, et rien d'utile au service n'y a été omis. On parvient de la ville à l'embarcadère par un chemin spécial qui vient d'être achevé, et dont la direction, à travers la place dite des Jésuites, a provoqué de nombreuses réclamations. Mais on ne peut apparemment y avoir égard, vu la nécessité de rendre plus douce la pente assez apre qui conduisait de la place aux Grandes-Allées.

Les géographes ont exalté les fontaines de Blois; il s'en faut pourtant de beaucoup que ce système hydraulique soit complet. Les quartiers hauts ne sont pourvus d'eau que par des puits profonds, et par une citerne creusée sous la place Saint-Louis, et qui n'est en état de recevoir les eaux que depuis quelques années. D'un autre côté, les faubourg du Foix et de Vienne sont alimentés aussi par des puits. La partie centrale de la ville seule possède des fontaines : elles sont au nombre de huit. Sept reçoivent l'eau d'un réservoir commun appelé *le Gouffre*, et placé derrière l'hospice des aliénés, à vingt pieds de profondeur. Ce bassin, ouvert à l'extrémité de l'aqueduc souterrain qui, des hauteurs, amène les eaux à Blois, est, comme nous l'avons dit, attribué aux Romains. La huitième fontaine, située place Saint-Nicolas, reçoit l'eau du rocher par un canal aboutissant à une sorte de petit lac situé dans la rue des Degrés Saint-Nicolas. Indépendamment de ces fontaines, il existe, sur la place des Jésuites, une pompe construite par l'ordre de M. Corbigny, et qui a retenu le nom de ce préfet. Quoique petite, elle est d'une forme assez monumentale. Sous ce dernier rapport, on doit citer la fontaine dite de Louis XII, située sur la place du même nom, et dont la construction remonte au règne de ce bon roi. Par malheur, ce petit monument de l'ère gothique n'est



(Vue de l'Embarcadère du chemin de fer.)

plus qu'une ruine; sa restauration serait une conséquence logique de celle du château : M. Duban ne manquera pas de fixer l'attention du conseil municipal sur cette utile réparation.

Avant de quitter la place Louis XII, nous dirons quelques mots du théâtre, qui occupe ou plutôt qui disgracie un des côtés de cette place. La situation est convenable; mais l'édifice, véritable halle, intérieurement et extérieurement, est du plus hideux aspect. Avec une autre salle de spectacle, la ville de Blois, point intermédiaire entre Paris et les grandes cités du midi et de l'ouest, jouirait souvent du talent des artistes éminents de la capitale; mais, nous le tenons d'un bon nombre d'entre eux, ils hésitent à s'arrêter dans le bouge dramatique dont nous déplorons l'existence. Espérons que l'aristocratie blésoise qui, nous le répétons, se montre assez amie du faste, finira par comprendre qu'elle ne peut continuer de faire contraster son élégance avec le misérable intérieur du théâtre actuel; et que si la ville n'est pas assez riche pour élever aux Muses dramatiques un temple digne d'elles, une souscription peut combler le déficit.

Il existe à Blois trois hospices, y compris celui des aliénés, déjà mentionné. L'Hôtel-Dieu, fondé par Thibault V, comte de Blois, est le plus ancien de ces établissements. François I.er et Henri II firent relever le bâtiment qu'il occupait; Gaston y ajouta un corps-de-logis; mais dans les temps modernes, cet hospice a été transféré dans l'ancienne abbaye de Saint-Laumer; on travaille aujourd'hui à son aggrandissement. Cet établissement est consacré au soulagement des indigents malades; les militaires y sont admis, moyennant allocation des journées d'hôpital par le département de la guerre. L'hôpital général, situé au faubourg de Vienne, est un édifice dont la construction récente a été, non sans raison, souvent critiquée. On blâme surtout la position de la chapelle, qui masque une partie de la façade du bâtiment, sans offrir au regard la moindre compensation de beauté architecturale. Mais l'établissement est vaste, commo-

dément distribué, et disposé pour recevoir : 1.° cent vingt vieillards des deux sexes ; 2.° quatre-vingts enfants appartenant à des familles indigentes. Les enfants trouvés y sont admis.

L'hospice des aliénés est départemental : le conseil général vote des fonds pour son entretien. Les deux autres hôpitaux, affectés à la ville de Blois, sont administrés par une commission de onze membres, sous la présidence du maire. Le service de santé est confié à un médecin et à un chirurgien en chef, assistés de deux médecins et un chirurgien adjoints. Ils sont desservis par des sœurs de charité. Le conseil général du département a décidé, par son vote de 1843, la translation des aliénés sur le plateau qui domine la ville au nord, en face du grand séminaire, dont le nouvel asile d'aliénés n'est séparé que par le chemin neuf qui relie la route de Paris à Bordeaux à celle de Blois à Laval. Cinq cents mille francs suffiront à peine aux frais de construction et d'appropriation. Le choix du terrain n'a pas été heureux : dépourvu d'eau et privé de tout agrément extérieur, cet établissement est loin de réunir les conditions désirables. Il faut des distractions aux aliénés; les sites variés concourent à remplir ce but sanitaire; dans le local dont il s'agit, les malheureux aliénés ne trouveront rien qui puisse faire diversion à leur hallucination habituelle. Du reste, les bâtiments, quoique dépourvus de grâce architecturale, sont vastes et commodes; cent quarante aliénés pourront être facilement reçus dans cet asile, dont la direction médicale est confiée à un praticien habile, qui a exercé, en sous ordre, dans d'autres maisons semblables.

Feu l'ancien évêque de Blois, Grégoire, a fait aux hospices de cette ville un legs qui dépassera trois cents mille francs *.

La ville de Blois doit au préfet Corbigny deux cimetières plus convenablement disposés que les anciens pour la salubrité :

* Une dame de ses parentes y a ajouté des immeubles situés dans un autre département et qui ont une valeur considérable.

l'un est situé dans les dépendances de l'ancien couvent des Capucins; l'autre au faubourg de Vienne. Le premier renferme quelques monuments funéraires d'une exécution remarquable, et nous n'avons vu dans ce champ du repos éternel, aucun de ces écarts de l'art que l'on s'afflige de rencontrer dans les cimetières des grandes villes, où la gravité du sujet est si souvent sacrifiée à l'ambition ou à la bizarrerie des familles.

M. Corbigny a fait aussi déterminer l'établissement à Blois d'un abattoir *; mais la ville attend encore une halle. Sa construction vient d'être mise au concours, et tout porte à croire qu'elle sera bâtie avant la fin de l'année 1847.

Renvoyant ce qui nous reste à dire sur la situation de Blois dans le tableau d'actualité qui termine cette histoire, nous allons parcourir rapidement le territoire du Blésois, proprement dit, à l'exclusion du Vendômois, dont M. de Pétigny publie en ce moment l'histoire. On ne doit pas s'attendre à nous voir suivre, commune par commune, l'itinéraire statistique de la contrée : les descriptions minutieuses excéderaient nos limites; nous ne recueillerons sur notre route que l'intérêt.

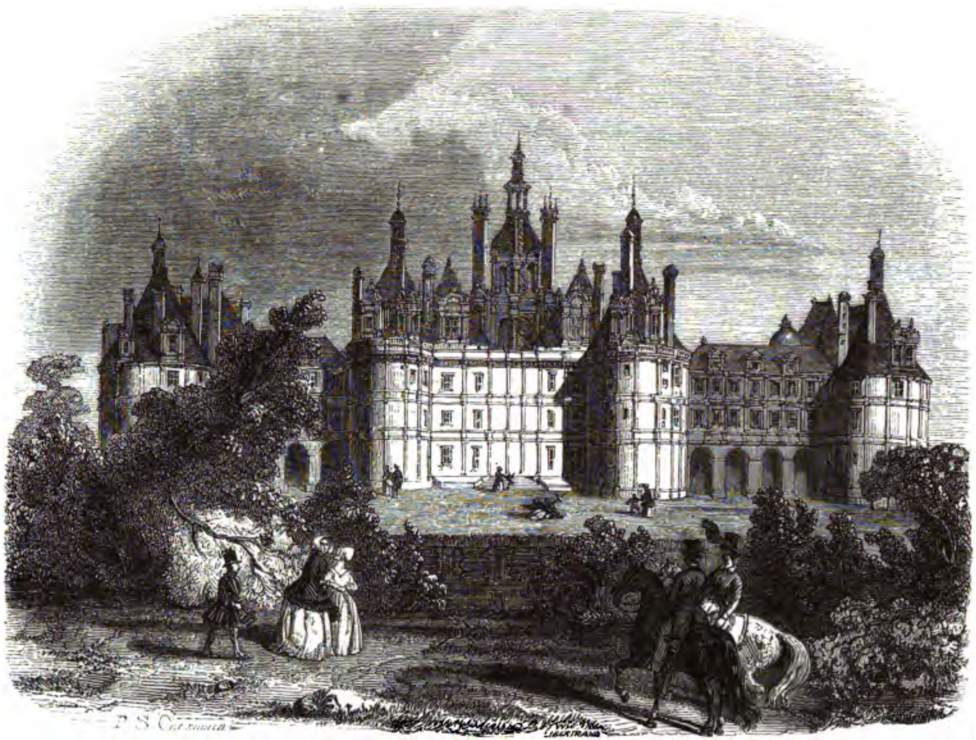
Le Blésois fut, au moyen-âge, une terre essentiellement féodale : dans aucune partie de la France, peut-être, on ne compta autant de seigneuries, conséquemment autant de châteaux. Beaucoup sont tombés sous le marteau révolutionnaire ou sous le pic démolisseur de la bande noire; beaucoup d'autres échappent à toute mention historique ou monumentale. Nous signalerons seulement ceux qui se recommandent sous ce double rapport, en suivant l'ordre d'importance.

Chambord se présente au premier rang. Il existait dès le XII.e siècle, sur l'emplacement où s'élève maintenant cette merveilleuse demeure, un manoir appartenant aux comtes de Blois. Bernier cite une charte rendue à Chambord-Monfrault, par Thibaut-le-Bon, en 1190. Catherine de Clermont, mère de Thi-

* Cet abattoir est mal aéré; on songe à le transporter *extra muros*.

baut VI, lui ayant remis le gouvernement du comté de Blois en 1211, se retira à Chambord. Ce fut dans ce château que mourut le comte Jean de Châtillon, en 1280, ce qui donna lieu au plus magnifique convoi qu'on eut encore vu dans le pays, pour conduire à l'abbaye de la Guiche le corps de ce seigneur. On sait que dans la seconde moitié du XIV.[e] siècle, Chambord était une forteresse destinée à défendre le comté vers le sud-est, puisqu'en 1356, le sieur de Beaune, gouverneur de ce comté, envoya au sieur Hugues de Barbançon, châtelain de ce fort, une petite garnison, dans la supposition d'une attaque de la part des Anglais. Apparemment le succès des armes d'Albion dans le Blésois ne fut pas alors sans compensation, car il se trouvait des prisonniers anglais enfermés à Chambord en 1359.

Chambord passa à la maison d'Orléans avec le comte de Blois, à la fin du XIV.[e] siècle; ce château, sous le règne de Charles VII, fut un des boulevards du Blésois; à l'avénement de Louis XII, la terre devint partie intégrale du domaine de la couronne. Alors le vieux manoir des comtes de Blois, plusieurs fois restauré sans doute, se trouvait bien peu en rapport de magnificence avec les châteaux dont la brillante architecture gothique avait paré les campagnes du royaume; à peine la cour y marquait-elle quelquefois ses repos de chasse. Mais l'amour embellit tous les aspects : François I.[er], épris de la belle comtesse de Toury, se plut dans ce vieux manoir, voisin du château de cette noble dame. Comme tous les amants, le roi crut à l'éternité d'une flamme qui commençait; et ce fut, comme nous l'avons dit ailleurs, sous l'empire de ce paroxisme de tendresse, qu'il songea à faire construire, au milieu de l'aride Sologne, le palais féérique que nous avons à décrire. Assurément, lorsque les travaux furent décidés, le roi-chevalier avait fait succéder plus d'une nouvelle passion à celle que nous venons de signaler; mais, soit que le souvenir en fût encore doux pour lui, soit que les forêts giboyeuses des bords du Cosson attirassent ce prince, le château de Chambord fut commencé en 1526, selon Bernier, et



(Vue du Château de Chambord.)

Félibien, à l'opinion de qui se sont ralliés MM. de la Saussaye et Vergnaud-Romagnési, auteurs de deux Notices sur cette ancienne résidence royale. La construction fut longue, quoique poussée avec activité: François I.er ne la vit pas terminer; mais il ne jouit pas moins de cette villa grandiose, ainsi que nous l'avons rapporté dans la partie purement historique de notre livre. Henri II fit continuer les travaux commencés par son père, et, comme lui, fit de Chambord l'asile peu mystérieux de ses amours. Charles IX parut rarement dans ce château; toutefois on travailla, de son temps, non seulement à son achèvement, mais aux réparations que dès-lors il fallut faire à diverses parties de l'édifice. Louis XIII aimait Chambord et s'y rendait souvent dans la belle saison. Ce ne fut pas, on le sait, pour y réveiller les échos amoureux provoqués par les amants couronnés de la duchesse d'Etampes et de Diane de Poitiers. Ces échos ne restèrent pourtant pas endormis sous le règne du fils d'Henri IV: si ses amours étaient vierges, ceux des dames et des seigneurs de sa cour ne se piquaient point d'une telle condition. Sous Louis XIII, des plans laissés précédemment par Serlio, architecte bolonais, mort en 1552, apportèrent quelques changements aux plans de l'architecte primitif, décidément inconnu jusqu'à ce jour. Mansard vint à son tour, sous le grand roi, et fit peut-être ici l'essai de l'étage appelé *mansarde*. S'il nous est permis d'émettre à ce sujet une supposition assez rationnelle, nous dirons qu'à notre avis, l'étage placé au-dessus de la naissance du toit n'est point une innovation de Mansard: il se trouve dans tous les hôtels appartenant au gothique fleuri; et les fenêtres qui éclairent les chambres ainsi placées sont un des plus riches ornements de ce style. La renaissance s'empara de ce système, dont elle fit à son tour la plus opulente partie de son ornementation. Mansard se borna donc à supprimer cette élégante décoration, parce qu'il pensa que l'étage du toit, destiné à loger les officiers d'une maison princière ou la domesticité, ne devait pas l'emporter sur les étages habités par les maîtres. Il

subordonna en ceci la question d'art à celle de vanité : les artistes des siècles précédent savaient eu en vue la noblesse des monuments; l'artiste courtisan de Louis XIV ne songea qu'à flatter l'amour-propre despersonnes.

Le château de Chambord est une œuvre qu'il faut voir pour bien comprendre sa magnificence : la plume décrit imparfaitement ce que le pinceau même ne peut reproduire avec fidélité. A la première vue de ce chef-d'œuvre, dans l'exécution duquel se combinent souvent, mais se heurtent quelquefois des inspirations diverses, il est cependant aisé de reconnaître celles transmises par François I.er au premier constructeur. Ce souverain, revenu d'Italie l'imagination remplie des richesses monumentales de ce pays, ne voulut pas toutefois leur sacrifier les rêves chevaleresques dont il se berça toute sa vie. Il recommanda à l'architecte d'imprimer à son œuvre une physionomie *châtelaine*, mais embellie de toutes les coquetteries de l'art italien. Ainsi François I.er, paladin par la représentation, se couvrait de la robuste armure de Du Gleselin, mais incrustée d'or, et portait le casque de Clisson, avec un ornement de pierreries. Nous ne pouvons offrir à nos lecteurs une description plus précise de Chambord, qu'en l'empruntant à un autre de nos ouvrages, *La Loire historique*. « Le plan général des constructions, est-il rapporté dans cette composition, forme un carré long de quatre-vingts toises, sur soixante, dont les angles sont flanqués de quatre grosses tours; mais la face du nord est seule terminée. Les trois autres, inachevées, sans caractère, ne servent qu'à marquer l'enceinte. Les deux tours qui flanquent les constructions du midi n'ont été que commencées : un gros corps de bâtiment, aussi flanqué de tours, forme, à l'extérieur de la façade nord, un relief quadrangulaire, pour figurer une sorte de donjon : c'est l'expression architectonique de la pensée de François I.er Mais ce donjon n'est plus une de ces formidables citadelles, dernier refuge des défenseurs d'un château-fort; la puissance féodale semble avoir abjuré ici le soin de sa sûreté,

pour ne se préoccuper que du sentiment de sa grandeur. La façade du grand corps-de-logis et celle du bâtiment qui fait saillie au centre, offrent un coup-d'œil où se réalise tout ce que la fable orientale a créé de poétiques idéalités.

» La décoration extérieure du château est simple jusqu'au niveau des terrasses qui couvrent le donjon : elle se compose de pilastres appliqués à des distances égales, que surmonte un entablement, où se rencontrent d'heureux détails, mais dont l'ensemble n'est pas exempt de pesanteur. La partie prestigieuse de ce monument est la disposition pyramidale des combles. Consultez vingt architectes, ils vous diront que le toit d'un édifice est la pierre d'achoppement du génie constructeur ; les architectes du moyen-âge ne pensaient pas ainsi, et leurs travaux le prouvent. Nulle part, cependant, on ne trouve une chose comparable à la couronne si gracieuse, si légère, si délicieusement fantastique, qui semble à peine poser sur le château de Chambord. Ici l'artiste s'est pris corps à corps avec la difficulté; il a su l'étreindre, la dominer par les ressources et les richesses de son imagination. Sous sa main, tout est devenu élément d'élégance : toit aigu des tours, couverture des pavillons, lucarnes, cheminées, lanternes, se combinent, s'harmonient, se font valoir mutuellement et se groupent sous le regard pour composer ce faîte pyramidal, dont la cage du grand escalier est le centre et le sommet. Cette partie centrale du couronnement présente huit arcades, que séparent des pilastres élancés formant une colonnade sur laquelle repose un second ordre plus élevé, et se composant de huit contreforts, ornés d'F et de salamandres enlacés ; au-dessus est un belvéder surmonté d'une campanille, l'un et l'autre à jour et déliés comme un filigrane. Lorsque, parcourant les terrasses sur lesquelles repose cette sublime couronne artistique, on examine tout ce que le ciseau y a prodigué de richesses, il est difficile de concevoir comment le travail de douze années a pu suffire pour les produire. Il y a dans cet ensemble magique, telle cheminée, tel encadrement

de croisée qui a dû coûter un an de travail au sculpteur, même en admettant l'habileté des Jean Goujon, des Germain Pilon et des Pierre Bontems, dont le faire admirable se révèle ici.

» La description des appartements de Chambord, dans leur état actuel, ne pourrait que rendre plus regrettable leur ancienne splendeur. Les somptueux ameublements, les tapisseries précieuses, les chefs-d'œuvre de la statuaire ont disparu, et avec eux les belles fresques de Jean Cousin. Ce que l'on peut admirer encore dans toutes les parties de ce vaste intérieur, ce sont des sculptures variées de forme et de dessin, mais dans la disposition desquelles vous retrouvez toujours la salamandre, l'F couronné et des fleurs de lys; ou dans les distributions appartenant au règne d'Henri II, l'H et le D amoureusement enlacés avec le croissant que Diane de Poitiers avait pris pour emblème. Ce chiffre adultère a été produit même dans l'ornementation de la chapelle, qui fut terminée par l'infidèle époux de Catherine de Médicis..... Le soleil de Louis XIV et son vaniteux *nec pluribus impar*, se voient aussi dans quelques détails de décoration, exécutés de son temps *. »

Disons un mot du grand escalier : grâce à la construction, aussi ingénieuse que hardie, de cet escalier à double rampe, deux personnes qui le montent ou le descendent, peuvent se voir, se rapprocher, sans pouvoir se joindre.

Le surplus de notre description ne peut être qu'un rapide résumé d'ensemble, dont l'intelligence de nos lecteurs ne s'aidera qu'en visitant Chambord. On y compte quatre cent quarante pièces, toutes à cheminées plus ou moins élégantes; treize escaliers de maîtres et un grand nombre de petits, circulant, à diverse hauteur, dans l'épaisseur des murailles; les fenêtres, qu'il eût été fastidieux de compter, sont innombrables.

Tout l'édifice est bâti en pierre tendre tirée, en grande partie, des carrières de *Bourré*, près Montrichard : cette pierre a

* *La Loire historique*, tome III, page 759 et 760.

l'heureuse propriété de durcir et blanchir en vieillissant. L'ensemble des constructions était entouré d'un large fossé qu'alimentaient les eaux du Cosson; Stanislas Leczinski, roi de Pologne détrôné, et qui ne craignait plus rien parce qu'il n'avait plus rien à perdre, fit combler ce fossé pendant son séjour à Chambord.

Nous épargnerons à nos lecteurs le récit des impressions diverses, mais toujours vives, que l'aspect de cette splendide demeure produisit sur plusieurs personnages illustres qui la visitèrent; nous préférons grouper ici quelques détails historiques dont elle fut le théâtre dans les temps modernes. En 1793, le district de Blois ayant ordonné la vente du mobilier de Chambord, il fut sans doute livré à des fripiers accourus de Tours, Blois et Orléans; mais quelques particuliers en recueillirent d'intéressantes parties qu'elles conservèrent avec vénération. L'alhambra de François I.er, abandonné à la lime sourde du temps, faute de réparations, eût été probablement démoli, si l'empereur Napoléon ne l'eût désigné comme le chef-lieu de la quinzième cohorte de la Légion-d'Honneur, dont le maréchal Augereau était le principal dignitaire. Ce maréchal, presque toujours retenu sur les champs de bataille, parut rarement à Chambord; mais quelques réparations, faites par ses ordres, arrêtèrent un peu la dégradation de l'édifice. Un instant l'empereur eut l'intention d'établir à Chambord une institution, grandiose comme tous ses projets, pour recueillir les orphelines des membres de la Légion-d'Honneur; mais l'énormité des dépenses à faire pour réaliser ce projet effrayèrent ce souverain, et l'ancien château royal fut réuni au domaine de la couronne. Ce fut peu de temps après cette réunion que Napoléon, faisant comme Louis XV, de Chambord la récompense des services éclatants, le donna au maréchal Berthier, prince de Neufchâtel et de Wagram, avec une dotation de cinq cents mille francs de rente sur le produit de la navigation du Rhin.

En mentionnant cette concession, M. de la Saussaye se mon-

tre sévère envers la mémoire d'un lieutenant illustre de l'empereur : sans doute le nouveau possesseur de Chambord était riche par les bienfaits de son souverain ; mais les généraux de Napoléon, comme les partisans d'Henri IV, semèrent dans les champs de la guerre la plus grande partie des trésors qu'il leur départit avec générosité. Le grand homme avait la main large pour donner, parce qu'il voulait que les richesses qu'il distribuait alimentassent, de la totalité de leurs revenus, le cours de ses victoires et de ses grandeurs. La vie laborieuse et nécessairement splendide du maréchal Berthier, prince souverain, justifie assez l'emploi de ses ressources, pour qu'on ne puisse lui reprocher le délaissement de Chambord, qui eût absorbé plusieurs millions.

Jusqu'à la mort du prince de Neufchâtel, Chambord, pour avoir cessé d'être une maison royale, n'avait pas perdu son caractère héroïque : les maréchaux de Saxe, Augereau et Berthier étaient d'illustres hôtes. Mais lorsque la princesse de Wagram, devenue veuve, afferma ce noble domaine à des viveurs anglais, il y eut un voile prosaïque désespérant jeté sur les poétiques annales de Chambord.... On eût désiré alors que la princesse obtînt, avant 1820, l'autorisation d'aliéner ce domaine ; soyons franc, on eût voulu même le bruit du marteau démolisseur, frappant les murailles du chef-d'œuvre de la renaissance, plutôt que l'orgueilleux *Rule Britania,* retentissant dans cette demeure, veuve de dix monarques français.

Enfin, la Restauration effaça cette souillure d'un moment : ce fut une heureuse inspiration que celle d'offrir Chambord à M. le duc de Bordeaux. Nous n'examinerons ici ni l'opportunité de cet hommage, ni le concours *spontané* de souscripteurs qui réalisa le prix d'acquisition : ces deux questions n'appartiennent pas à notre sujet. Madame la duchesse de Berry vint, en 1828, prendre possession de la terre, au nom du prince son fils. Cette princesse témoigna le désir que le revenu entier de la propriété fût employé, non seulement aux réparations du château, mais

aussi à l'amélioration du pays. « Ce vœu, dit M. de la Saussaye, » a été religieusement accompli : depuis cette époque, une » somme de cinquante à soixante mille francs assure, chaque » année, le travail de deux ou trois cents familles et répand » l'aisance parmi elles. » Toujours est-il certain que M. le comte de Calonne, conservateur de Chambord, administre cette terre avec beaucoup de sollicitude.... M. le duc de Bordeaux a pris à l'étranger le titre de comte de Chambord; nous constatons ce fait; nous ne l'interprétons pas.

Passons, sans les mentionner, devant quelques châteaux voisins de Chambord ou de son parc, dont la circonférence n'a pas moins de sept lieues. Ces anciennes demeures féodales ont un trop faible reflet historique pour être citées dans cette histoire, et leur construction ne s'élève pas jusqu'à l'importance monumentale.

Saint-Dyé. — Cette sorte de bourg est situé sur la rive gauche de la Loire, et traversé par l'ancienne route de Paris à Bordeaux. Ce fut jadis une petite ville murée, mais dont les fortifications ont disparu sans laisser aucune trace. Au rapport des légendaires, saint Dyé, qui vivait sous le règne du grand Clovis, bâtit en ce lieu un ermitage, où le premier de nos rois chrétiens vint le visiter, et convertit sa cellule en monastère. Un bourg se forma alors autour du couvent, et la population s'étant bientôt accrue, Saint-Dyé devint une des forteresses du Blésois. Elle fut détruite durant les guerres de religion. Il y avait autrefois une prévôté à Saint-Dyé. On y fabrique quelques étoffes de laine; mais depuis que la route royale a cessé de passer sur cette localité, son aspect est devenu d'une extrême tristesse, et l'industrie y paraît languissante.

La ville de Mer, située sur la rive opposée et que traverse la nouvelle route de Bordeaux, est une des cités marquantes du département de Loir-et-Cher. L'histoire de Mer offre peu d'intérêt jusqu'à l'époque des guerres de religion; il faut rapporter cependant que sa fondation doit remonter au-delà du XIV.ᵉ siè-

cle, puisque vers le milieu de cette période, Jeanne de Hainault, veuve de Louis de Châtillon, fit en ce lieu, appelé alors *Menars-la-ville*, parce qu'il dépendait de la seigneurie de Menars, une fondation pour les pauvres. Bernier rapporte qu'au XVI.[e] siècle la population de Mer était assez considérable, et presque entièrement calviniste. Les habitants furent soutenus et encouragés dans cette croyance par Pierre Jurieu, l'un des propagateurs les plus ardents de la réforme religieuse. Il était né à Mer, où l'on montre encore sa maison. Après la révocation de l'édit de Nantes, les compatriotes de Jurieu rentrèrent, plus ou moins volontiers, dans le giron de l'église; mais quoiqu'ils fussent devenus bons catholiques, leur ville continua de décliner. Elle ne reprit quelque activité qu'à l'époque où la route de Bordeaux fut transférée de la rive gauche à la rive droite de la Loire. Mer fut aussi le berceau d'un homme dont la célébrité ne coûta des larmes à personne, et qui, par ses travaux, ouvrit de larges routes à l'industrie moderne : là naquit l'illustre mécanicien Lenoir, qui, du rang d'humble compagnon serrurier, sut s'élever jusqu'à celui de nos illustrations scientifiques, et mériter le signe de l'honneur, contre le don duquel on n'eût jamais réclamé s'il eût été toujours décerné ainsi.

Mer fut durant la révolution chef-lieu de district; c'est maintenant un chef-lieu de canton.

Le commerce des vins, des eaux-de-vie et des grains se fait à Mer avec une grande activité; sous peu de mois, il sera encore favorisé par le chemin de fer de Bordeaux, qui passe sur la commune. La ville, admirablement située, est assez bien bâtie et d'une physionomie animée; ses environs offrent une culture prospère; sa population est d'environ trois mille neuf cents ames. Mer est à cinq lieues de Blois.

Menars, que l'on rencontre à trois lieues de Blois, ne fixe guère l'attention de l'historien que par son château; encore les fastes de celui-ci ne remontent-ils, au moins par des notions précises, qu'au milieu du XVIII.[e] siècle. On sait pourtant qu'au

seizième, la terre de Menars appartenait à Jean Duthier, secrétaire d'état sous Henri II. Guillaume Charron, conseiller du roi Louis XIII, fit agrandir le château; ce prince venait d'attacher à ce fief le titre de vicomté; Louis XIV l'érigea dans la suite en marquisat, pour récompenser un autre Charron, neveu du précédent, de services éminents ou, ce qui est tout un, agréables à ce monarque. Un moment, le roi Stanislas, beau-père de Louis XV, habita Menars avant d'accepter la superbe hospitalité de Chambord. Le monarque qu'on appela avec justice le philosophe bienfaisant, se fût contenté de la demeure alors modeste de Menars; la vanité de son gendre, non la sienne, lui assigna une retraite plus somptueuse. Ce château, comme la maison de Socrate, eût paru assez grand au royal Polonais, s'il eût été rempli de vrais amis; mais il sembla insuffisant à madame de Pompadour, qui le posséda durant son favoritisme. Elle le fit abattre de fond en comble, et dirigea en personne la construction prosaïque que l'on voit aujourd'hui, et qui fut trouvée magnifique alors, parce qu'elle offrait des rangs de fenêtres bien alignées dans une bâtisse froide et sans caractère. L'intérïeur du nouveau château fut décoré avec cette magnificence chatoyante dans laquelle était venue se fondre la splendeur du siècle précédent: la marquise, qui se piquait d'inspirations artistiques, présida aussi à cette décoration et à l'ameublement. L'une et l'autre ne lui coûtèrent que le soin d'indiquer à Louis XV le chiffre de sa dépense, qui elle-même ne coûtait au roi que la peine de signer un de ces bons sur le trésor royal, dont la révolution a dévoilé la scandaleuse émission, par le dépouillement du fameux livre rouge.

Après avoir appartenu à diverses personnes, dont les noms ne nous sont pas connus, la terre de Menars devint, sous le règne de Louis XVIII, la propriété du maréchal duc de Bellune. Assurément la chronique secrète ent à recueillir plus d'une anecdote à Menars, lorsque ce domaine appartenait à la maîtresse de Louis XV, qui ne lui devait pas, après tout, un amour

fidèle à titre de réciprocité. Mais ces petites indignités étaient de bon goût dans le monde illustre du XVIII.e siècle, et rarement les intrigues se brunissaient du moindre désespoir. Il n'en fut pas de même dans la délicieuse villa des bords de la Loire, lorsqu'elle fut possédée par l'ex-lieutenant de Napoléon : les traditions galantes du lieu avaient été continuées, dit-on; une tendresse y devint impérieusement exclusive; une autre fut dédaignée, et ce drame social eut un dénouement tragique, dont le retentissement ne fut pas calmé sans peine.

Menars appartient aujourd'hui à M. le prince Joseph de Chimay, qui a fondé dans ce château, sous le nom de *Prytanée*, une institution composée d'un collége, d'une école de commerce et d'agriculture théoriques, et d'une école des arts et métiers. Toutes les parties de cet enseignement sont confiées à des professeurs distingués, et la direction du tout repose en des mains habiles. Un tel établissement ne pouvait manquer d'obtenir la protection du gouvernement, qui lui est acquise en effet.

En se reportant vers le nord de l'arrondissement de Blois et non loin des limites de l'ancien comté et du duché de Vendôme, on rencontre, sur la commune de Saint-Secondin, les ruines du château de *Bury*, qui fut au XVI.e siècle le plus magnifique monument de la contrée, après Chambord. Ces débris gisent épars au sommet d'un coteau dont la Cisse baigne le pied. Dès le XII.e siècle, il existait en ce lieu un manoir féodal, qui appartenait, soit au comte de Blois, soit à l'un des seigneurs dont il était le suzerain. Au rapport de l'auteur de la chronique intitulée : *Liber de castro Ambosiæ*, écrite au XII.e siècle, Sulpice II, seigneur de Chaumont, en guerre contre Thibaut IV, comte de Blois, s'empara du château fortifié de Bury et le brûla. Bernier fait rapporter cette catastrophe à l'an 1150. Quarante ans plus tard, selon le témoignagne du même historien, Geoffroi Borel possédait cette seigneurie, et postérieurement, il y eut une dame châtelaine de Bury appelée Béatrix. Jusqu'au com-



(Vue du Château de Bury.)

mencement du XVI.ᵉ siècle, on ne sait rien de plus sur cette terre, si ce n'est que, sous le règne de Charles VI ou de Charles VII, le château, pris par les Anglais, fut incendié, sans doute après un combat sanglant, car on montre près de là au voyageur une vallée dite *des Anglais*, et un lieu appelé le *Champ dolent*, nom générique que nos pères donnaient aux champs de bataille, dans leur langage expressif et coloré. En effet, quelle expression riche d'imitation que ce *campus dolens*... ce champ qui se plaint.... Ne vous semble-t-il pas entendre le cri des blessés, le gémissement des mourants.

Au XVI.ᵉ siècle donc, époque héroïque de Bury, ce domaine devint la propriété de Florimond Robertet, alors ministre de Louis XII. Il fit reconstruire le château avec une magnificence souveraine, qui ne devait le céder qu'aux splendides constructions de Chambord; le dessin compris dans le second volume des *plus excellents bâtiments de France*, donne une idée assez exacte de ce pompeux édifice. Quant à l'intérieur du château, il faut se défier un peu des descriptions qu'en ont laissées les écrivains du temps, grands exagérateurs, comme chacun sait, sur toutes les matières qu'ils traitaient : l'école de Ronsard avait eu des précédents et eut des continuateurs. Quoi qu'il en soit, Florimond Robertet était assez magnifique pour qu'on puisse admettre que les somptuosités intérieures de Bury répondaient à celles du dehors.

Cet homme d'état étant mort en 1526, laissa cette terre, ainsi que l'hôtel d'Alluye, à Michelle Gaillard, sa veuve, qui était de Blois. Elle mourut au château de Bury, en 1549; alors la terre passa à Claude Robertet, l'un de ses fils, maître-d'hôtel du roi et trésorier de France. En faveur de ce seigneur, Charles IX érigea le fief de Bury en baronnie; ce fut avec ce titre qu'en hérita Florimond II, fils du précédent. On doit présumer que les hautes qualités de Robertet I.ᵉʳ se retrouvèrent dans son petit-fils, car à l'âge de trente-trois ans, il fut envoyé en ambassade auprès de la reine d'Angleterre Elisabeth, l'une

des têtes politiques les plus fortement organisées du XVI.ᵉ siècle; et Florimond II était secrétaire d'état depuis huit ans. Il mourut premier président de la cour des comptes, dans sa trente-sixième année. Après la mort du président Robertet, les biens de sa famille passèrent, par les femmes, dans les maisons Dufau, Mandelot, Dupuy et de Rostaing. Nous ignorons auquel de ces héritiers échut la baronnie de Bury; maise lle passa, par suite d'une expropriation, à Nicolas de Neuville, sieur de Villeroy, en faveur de qui Henri IV l'érigea en comté. Ce fief, sorti de la maison Robertet, y rentra par le mariage de Charles de Villeroy, fils du précédent, avec une demoiselle de cette famille.

Dès-lors, le magnifique château de Bury fut négligé; l'individualité de cette terre cessa d'exister. Charles de Villeroy échangea le domaine et ses dépendances avec Charles marquis de Rostaing, contre une rente perpétuelle de six mille six cent soixante-six livres tournois. Louis XIII, à cette occasion, accorda, en 1634, à l'acquéreur, des lettres de ratification du titre de comté, avec condition expresse qu'en cas de mort du marquis de Rostaing sans postérité, Bury redescendrait au rang des baronnies. Il advint une circonstance moins favorable encore : le marquis de Rostaing ayant acquis, en 1642, la terre d'Onzain, obtint de Gaston d'Orléans l'autorisation de réunir à ce dernier fief, aussi revêtu du titre de comté, le domaine de Bury, qui, ainsi absorbé, devint partie intégrante d'un fief qu'on nomma postérieurement comté de Rostaing. Le souvenir de l'illustre ministre de Louis XII et de François I.ᵉʳ était bien affaibli; les brillantes prospérités de Bury, entretenues pour l'honneur de son nom, finirent avec Charles de Rostaing..... Bientôt ce rival du château de Chambord ne fut plus même entretenu; à la fin du XVII.ᵉ siècle, il tombait en ruines : une seule tour était encore close, mais assez mal pour abriter à peine un garde forestier. Depuis lors, la destruction a marché vite : les tours se sont écroulées sur les tours, les murs sur les murs, et tous ces débris ont été enfouis à moitié par des souterrains béants.

« Il n'y a plus là que la majesté des ruines : triste déduction des grandeurs de la terre, qui se révèle à travers les herbes folles et les ronces. » Madame veuve Crignon-Bonvallet est propriétaire actuelle de ce monceau de décombres illustres.

Le château *d'Onzain* lui-même a disparu, dans les temps modernes, sous les coups de la bande noire; et c'est ainsi que ces pages historiques, ajoutées par l'architecture des différents âges aux annales écrites, tombent détachées par la spéculation. On ne voit s'accomplir qu'en France une telle profanation, effet du mépris que nos générations nouvelles affectent pour tout ce qui les a précédées : hommes, institutions, monuments. Le château d'Onzain remontait au XII.e siècle, ainsi que paraissait l'attester le millésime de 1183, qui se voyait au-dessus de l'entrée principale. Selon Bernier, dont nos souvenirs archéologiques admettent le témoignage', ce manoir féodal avait été reconstruit par un sire de Neilhac, vers la fin du XIV.e siècle : il en présentait bien le formidable caractère. Mais sa physionomie guerrière et imposante avait été sacrifiée à des distributions et surtout à des percements modernes : on avait blessé gravement ce grand corps monumental avant de le tuer. Après la maison de Neilhac, la terre d'Onzain passa dans la maison de Larochefoucault; puis, comme nous l'avons dit, dans celle de Rostaing. Enfin au XVIII.e siècle, le comte de Varax était possesseur de ce domaine. Nous avons vu que le prince de Condé fut un moment prisonnier à Onzain, après son arrestation par ordre de Catherine de Médicis. Un souvenir d'une nature différente est attaché à ce château qui, lui-même, n'est plus qu'un souvenir. Voltaire, dans le temps qu'il composa le poème immoral de *La Pucelle*, passa plusieurs semaines aux bords de la Loire, chez son ami, le comte de Varax; peut-être y jeta-t-il sur le papier quelques-unes des plaisanteries sacriléges dont se compose cette mauvaise action littéraire. L'auteur de l'Annuaire du département pense que le voisinage du couvent de la Guiche a bien pu fournir au poète l'idée de son épisode du couvent de la sœur Besogne.

Sous la Restauration, la terre d'Onzain appartenait à M. Panckouke, riche libraire de Paris; nous pensons qu'il en a été le dernier propriétaire.

Passant sans nous y arrêter devant les ruines de l'abbaye de la Guiche, que nous avons décrites ailleurs, nous dirons quelques mots de l'église romane de *Mesland*, la seule dans le département, avec la chapelle de Saint-Lazare, de Noyers, qui remonte à la fin du X.e siècle. L'âge de ce monument nous a semblé confirmé par son portail, où l'on remarque, décorant une triple archivolte, des têtes de la plus étrange expression, dans l'exécution desquelles la pensée artistique du sculpteur a sans doute été mal secondée par son ciseau. Le monument entier menace ruine; il est à craindre qu'on n'ait à déplorer son entière destruction, si des réparations ne sont pas ordonnées prochainement.

En descendant un peu le cours de la Loire, on aperçoit sur sa rive gauche, dans une position élevée, et se détachant d'un paysage boisé, le *château de Chaumont,* berceau du cardinal Georges d'Amboise, premier ministre de Louis XII. Ce monument du XVI.e siècle domine le cours du fleuve avec une majesté imposante; il règne en suzerain superbe sur la campagne environnante. Voici son origine. Gelduin, surnommé le Diable de Saumur, ayant perdu cette place après la bataille de Pont-Levoy, se retira à Chaumont, qu'il tenait, avec la terre de Pont-Levoy, de la munificence intéressée d'Eudes II. Ce comte avait acquis ainsi un valeureux gardien des limites du Blésois à l'ouest; ce n'était pas sans nécessité : Chaumont touchait à la terre d'Amboise, et celle-ci relevait de comté d'Anjou, alors possédé par le redoutable Foulques-Nerra. Gelduin s'établit donc en 1016 à Chaumont, dont il ne tarda pas à faire une place formidable. Or, deux guerriers qui, maintenant, devaient se craindre mutuellement, se trouvaient perpétuellement rapprochés, et ce voisinage ne pouvait être exempt d'hostilités. Mais Foulques-Nerra n'avait sur le fief d'Amboise que la suzeraineté; Lizois-

Bazouger en était le seigneur direct : Gelduin et lui finirent par comprendre qu'il y avait folie à se battre sans cesse pour des intérêts qui n'étaient pas les leurs. Le sire de Chaumont, devenu vieux, déposait volontiers l'armure pour s'agenouiller au pied des autels ; Lizois n'était pas moins las du métier de batailleur ; enfin le repos des armes amena l'occasion d'une alliance : Sulpice d'Amboise, fils de Lizois, épousa Denise, petite-fille de Gelduin, et cette union donna naissance à l'illustre famille de Chaumont-d'Amboise. Sous le Diable de Saumur et ses descendants, Chaumont relevait, comme on l'a vu, du comté de Blois; Sulpice en fit naturellement hommage au comte. Cet hommage fut continué par Hugues, fils de Sulpice Ier, qui partant pour la Palestine, où il mourut, laissa le fief de Chaumont à Sulpice II, son fils. Ce dernier seigneur, contrairement à son père et à son aïeul, secoua le joug de vassalité qu'ils s'étaient imposé, et fit la guerre à Thibault IV. Ces hostilités eurent pour lui une fin malheureuse : pris dans un combat, il fut enfermé à Châteaudun, et mourut en prison. Ses deux fils, retenus aussi prisonniers, n'obtinrent leur liberté qu'en s'engageant à livrer au comte de Blois le château de Chaumont; il fut rasé.

Un nouveau château s'élevait au commencement du XVe siècle sur l'emplacement de l'ancien : cela est positif; car Charles VII le fit confisquer en 1431 sur Louis d'Amboise, qui avait pris parti pour les Anglais. Mais, trois ans plus tard, ce château et ceux de Bléré et de Montrichard, confisqués en même temps que lui, furent rendus à Louis II, fils du précédent, et père de l'illustre cardinal Georges. Cet homme d'état, dont la célébrité ne fut pas entièrement exempte de blâme, naquit à Chaumont en 1460. La terre d'Amboise, confisquée avec celles mentionnées plus haut, sur Louis Ier, demeurait annexée à la couronne; quant à Chaumont, nous le voyons, à la fin du XVIe siècle, en la possession de Catherine de Médicis, puisqu'après la mort du roi, son époux, elle obligea Diane de Poitiers de prendre cette terre, en échange de Chenonceaux. On doit présumer qu'à l'époque où

Chaumont était une demeure royale, le château fut réparé avec une magnificence digne de ses possesseurs : l'élégance architectonique du XVIe siècle se révèle dans diverses parties de cette imposante construction.

Au commencement du siècle suivant, Chaumont appartenait à la maison d'Effiat : M. de Vigny a brodé l'histoire de cette seigneurie d'une des riches et trompeuses arabesques qui déguisent souvent la vérité, dans son roman de *Cinq-Mars*. A la fin du XVIIIe siècle, Chaumont avait pour seigneur M. Le Ray, qui, durant la révolution, se fit industriel pour continuer de favoriser ses anciens vassaux, devenus ses concitoyens. Il donna de l'extension à une faïencerie et une poterie, qu'il avait fondées précédemment. M. Le Ray possédait encore Chaumont, mais il se trouvait aux Etats-Unis d'Amérique, lorsque madame la baronne de Staël vint s'établir chez lui, qu'elle ne connaissait point, qu'elle n'avait peut-être jamais vu, par cette raison, suffisante à ses yeux, que ce château lui plaisait. Elle y passa quelque temps, établie dans les appartements du propriétaire; jouissant de tout le confort de sa maison, avec toute l'aisance de l'hospitalité qu'on se donne à soi-même. Mais le ministre de la police impériale ayant appris que Chaumont était devenu un cénacle politique peu en harmonie avec l'esprit du gouvernement, fit prier l'illustre auteur de *Corinne* d'avoir à continuer sa route vers l'exil. Du reste, l'empereur redoutait infiniment moins les hostilités de la baronne, qu'il n'avait craint précédemment ses assiduités presque tendres auprès de sa personne; il ferma les yeux sur le séjour qu'elle fit, en quittant Chaumont, chez M. le comte de Salaberry, au château de Fossé,

Où ces deux grands débris se consolaient ensemble.

Chaumont, au commencement de ce siècle, passa de la famille Le Ray dans celle de M. d'Etchégoyen; puis ce domaine fut

acquis par M. le comte d'Aramont, son propriétaire actuel. Sous ce dernier possesseur, d'importantes restaurations intérieures et extérieures ont été faites au château : M. d'Aramont, en homme de goût, y a exhumé ce XVI.ᵉ siècle, si animé, si poétique ; et les artifices du restaurateur s'y harmonient avec les beautés-types d'une manière très satisfaisante. On ne joue pas toujours au moyen-âge aussi heureusement. On montre dans une partie du château la chambre à coucher de Catherine de Médicis, garnie encore de quelques meubles qui furent à son usage.

Au-delà de l'épaisse forêt qui s'étend derrière le bourg de Chaumont, sur une largeur d'environ deux lieues, on parvient, vers l'est, à cette plaine de Pont-Levoy où fut livrée la bataille de 1016, si funeste aux armes du comte de Blois Eudes II. Lorsqu'on débouche, par les bois de Vallière et de Laleu, dans cette petite Beauce du canton de Montrichard, la vue, habituée aux sombres massifs qu'on vient de traverser, se fixe avec étonnement sur une imposante réunion de monuments qu'on ne s'attendait pas à rencontrer dans cette contrée. C'est *l'antique abbaye de Pont-Levoy* et le collége jadis royal du même nom. Là était établi, au commencement du XI.ᵉ siècle, le premier fief dont Gelduin fut titulaire dans le comté de Blois. De cette époque seulement datent les annales de Pont-Levoy ; les monuments historiques révèlent alors l'existence d'un château de Saint-Pierre : *Castrum Sancti Petri*. Il est à présumer que l'on peut faire rapporter à ce temps et au château dont il s'agit, les débris de fortification que l'on remarque encore çà et là autour du bourg. Or, de ce système de défense ressort assez logiquement l'explication du nom de la localité. En effet, les diverses désignations consignées dans les vieilles chartes : *Pons Leviatus, Pons Levium, Pontilevius, Pontilevis*, qui peuvent se traduire par *Pont-levis*, s'étaient altérées, en passant dans la langue romane, jusqu'à se prononcer *Pont-le-Voy* ou *Pont-Levoy*.

Gelduin trouva-t-il Pont-Levoy déjà fortifié? C'est probable ;

mais tout porte à croire que ce seigneur, fort peu disposé à respecter les terres de ses voisins, se mit en sûreté chez lui, en ajoutant aux moyens de défense précédemment établis. Gelduin, lorsque l'âge, en refroidissant son sang, eût calmé sa fougue batailleuse, devint dévot, comme presque tous les vieux guerriers de son temps. Il se souvint alors que, durant une traversée périlleuse, il avait jadis invoqué la protection de Marie, et que la reine du ciel lui était apparue éclatante de blancheur, et l'avait sauvé d'un péril imminent. En souvenir de ce secours divin, Gelduin fonda à Pont-Levoy une chapelle de *Notre-Dame-des-Blanches*, dont le nom faisait allusion à la blanche apparition qui s'était autrefois offerte à lui. Ce seigneur n'en fit pas moins réparer l'église de Saint-Pierre, paroisse du lieu, qui, au moment où nous écrivons, conserve encore en partie le caractère du XI.ᵉ siècle.

Cependant le vieux baron ayant appelé à Pont-Levoy quelques religieux de Saint-Florent-de-Saumur pour desservir la chapelle de Notre-Dame-des-Blanches, et les ayant dotés assez richement, cette chapelle devint une communauté où la règle de saint Benoît fut adoptée. Telle fut l'origine de la célèbre abbaye de Pont-Levoy, à laquelle son fondateur finit par abandonner, en 1034, la jouissance féodale du fief même, avec l'assentiment du comte de Blois et de la comtesse Ermengarde, sa femme. Le roi Henri I.ᵉʳ, de son côté, confirma cet abandon, et l'évêque de Chartres renonça à tous ses droits épiscopaux sur les terres de l'abbaye, qui, dès sa fondation, se trouva de la sorte aussi riche que puissante. Il est curieux de constater qu'au temps même de cette fondation, les Bénédictins de Pont-Levoy ouvrirent une école pour les enfants des pauvres : le collége devenu si célèbre dans la suite date donc de la première moitié du XI.ᵉ siècle : c'est incontestablement l'aînée des institutions analogues qui existent maintenant en France.

L'église de Notre-Dame-des-Blanches étant devenue insuffisante pour les offices du chœur, Ansbert, premier abbé de

cette communauté, la fit reconstruire en 1040. Les religieux de Pont-Levoy n'oublièrent point qu'ils devaient leur institution au chef de la maison de Chaumont; ils ouvrirent les sépulcres de l'église de Saint-Pierre à Gelduin et à ses descendants: c'était alors ainsi que les communautés religieuses s'acquittaient envers leurs bienfaiteurs.... Quatorze membres de cette illustre famille vinrent se ranger dans la crypte qui existe encore en partie sous cette église paroissiale; ils y reposèrent jusqu'en 1698, époque à laquelle ces illustres reliques furent transportées processionnellement au cimetière commun.... Il est probable qu'à la fin du XVII.e siècle, quelque seigneur de la maison d'Amboise, antique alliée de celle de Chaumont, avait démérité dans l'esprit des religieux de Pont-Levoy.

En 1249, une catastrophe traversa la prospérité de l'abbaye: l'église et une partie des bâtiments réguliers furent détruits par un incendie; et ce sinistre anéantit des documents précieux sur l'histoire de la localité. L'abbé Pierre Darne répara ce désastre: il fit reconstruire et agrandir le monastère; mais il ne put faire rebâtir immédiatement l'église, qu'il voulait relever avec magnificence. Sur une demande adressée au pape par cet abbé de Pont-Levoy, Nicolas IV ouvrit en 1289 les trésors de la grâce en faveur de l'abbaye: un an et quarante jours d'indulgences furent accordés à tous les fidèles qui, par leurs charités, aideraient à la splendide reconstruction projetée.

Au commencement du XIV.e siècle, les Bénédictins de Pont-Levoy, devenus opulents, eurent lieu de craindre les irruptions de troupes ennemies ou amies : car alors on devait redouter autant les dernières que les premières. Quelque sécurité leur était cependant permise : bâti dans l'enceinte d'un château fort, le monastère pouvait se défendre. Toutefois, l'abbé de Plainvilliers s'étant rendu en 1422 près du dauphin, depuis Charles VII, qui se trouvait à Montrichard, obtint de ce prince la permission d'ajouter aux fortifications de l'abbaye : une tour ronde, que l'on voit encore dans l'une des cours du collége, remonte à cette

époque. Les religieux obtinrent en même temps la permission de se faire garder par leurs vassaux de Pont-Levoy et de Thenay : cette permission fut ratifiée par le duc Charles d'Orléans, comte de Blois.

Cependant l'ambition des Bénédictins de Pont-Levoy croissait avec leur fortune : l'abbé François de Brilhac trouva que l'église abbatiale, bâtie par Pierre Darue, ne répondait plus à la splendeur de l'abbaye : il voulut, par la construction d'une nouvelle basilique, égaler les magnificences de Saint-Laumer de Blois et de la Trinité de Vendôme. Ce fut avec ces vues de fastueuse ambition que cet abbé fit commencer l'édifice actuel, dont il ne put terminer que le chœur. Cette partie du monument, finie en 1491, a toute l'élégance du gothique flamboyant; la nef, dont la construction appartient au XVI.e siècle, complète dignement cette belle construction, sans s'harmoniser précisément avec elle.

Au commencement de ce même siècle, l'abbaye de Pont-Levoy fut mise en commende : le cardinal Charles Hemard fut le premier abbé commendataire. La réforme ne pouvait manquer de frapper une communauté aussi riche que l'était celle de Pont-Levoy dans la seconde moitié du XVI.e siècle; aussi les Calvinistes la dévastèrent-ils en 1568. Mais opulente de dons territoriaux, de redevances diverses, de droits féodaux, elle devait, sous des mains habiles, se relever de ce désastre. Au cardinal Hemard avaient succédé, comme abbés commendataires, Bernard de la Ruthie, grand aumônier de France; Louis de Brezé, et le cardinal de Bourbon, qui fut un moment décoré par la Ligue du titre illusoire de Charles X. Ce prélat était bien peu propre à remplir la mission réparatrice que l'abbaye attendait : les ruines subsistèrent. Après lui la commende de Pont-Levoy passa successivement à quatre abbés de la maison Hurault de Cheverny : on eût pu croire qu'elle était inféodée dans cette famille, devenue, il est vrai, très recommandable par de grands services rendus à l'état. A Philippe Hurault de Cheverny succéda, en 1620, Louis de Ruccelai, clerc de la chambre du pape,



(Vue de l'Abbaye de Pont-Levoy.)

évêque de Montpellier et probablement le même personnage qui, l'année précédente, avait favorisé l'évasion de la reine-mère du château de Blois. Mais ce prélat, dominé par ses goûts aventureux, suivit Louis XIII au siége de cette même ville de Montpellier, où il perdit la vie en 1622, sans avoir pris possession de l'abbaye de Pont-Levoy. Il eut un illustre successeur, Armand-Jean Du Plessis, cardinal de Richelieu, qui fut revêtu de la commende en 1623, et apporta dans la maison les statuts de la congrégation de Saint-Maur. En 1629, le cardinal-ministre, pour lequel une crosse abbatiale était un jouet insignifiant, la résigna entre les mains de Pierre de Bérulle, qui gouverna l'abbaye pendant plus de cinquante ans, et en fut, sous plus d'un rapport, le bienfaiteur, ou plutôt le restaurateur; car tous les dignitaires que nous venons de nommer s'étaient montrés assez indifférents aux malheurs qu'il fallait réparer. Il n'en fut point ainsi de Bérulle : lorsqu'en 1631, il vint prendre possession du siége abbatial, les bâtiments réguliers étaient abandonnés faute des réparations les plus urgentes; les religieux, dispersés dans le bourg, ne vivaient plus en communauté; l'école, qui avait traversé tant de siècles sans interruption, reléguée dans une mâsure, ne se faisait plus que pour quelques enfants de chœur. Pierre de Bérulle, en appliquant à l'abbaye les statuts de la congrégation de Saint-Maur, ramena dans la maison l'ordre et la régularité. C'est de cette époque que date l'importance de l'école, qui jusqu'alors ne s'était recommandée que par son ancienneté. En 1644, l'abbaye eut le titre de séminaire; cinq ans plus tard, une chaire de rhétorique y fut fondée. En 1671, le nombre des élèves réunis à Pont-Levoy était déjà considérable; dès-lors on y enseignait toutes les sciences ecclésiastiques et profanes; c'est avoir dit que le séminaire était érigé en collége. Pierre de Bérulle, avant de quitter la vie, eut le bonheur de voir glorieusement accomplie l'œuvre de restauration qu'il s'était proposée : il laissa le monastère et le collége dans l'état le plus florissant. Antoine Girard lui succéda en 1683 : cet abbé ajouta à l'institu-

tion enseignante une chaire de philosophie qu'occupa avec éclat Jean Thiroux. Sur les bancs de cette classe, on vit le sombre, mais éminemment tragique Crébillon. En 1698, Antoine Girard dut se démettre de la commende de Pont-Levoy; qui, comme celle de Saint-Laumer et de Bourg-Moyen, venait d'être réunie au siége épiscopal de Blois. Depuis lors, l'abbaye fut gouvernée par un prieur, ayant en même temps le titre de directeur du collége. Nous pensons que cette concentration de l'autorité dans la personne d'un religieux toujours résident, fut ce qui affermit et perpétua jusqu'à la révolution la splendeur de la double institution. Cette carrière glorieuse ne fut pourtant pas fournie sans encombre : en 1732, le ministre Maurepas, sans autre motif que la jalousie d'une prospérité à laquelle il ne put concourir, voulut faire rentrer l'abbaye de Pont-Levoy dans les limites assignées aux séminaires : le crédit des Bénédictins conjura cet orage; et le même ministre dut se résigner à voir l'importance de Pont-Levoy augmenter encore en 1776. Alors Louis XVI ayant institué six cents bourses en faveur d'un pareil nombre d'élèves, fils de chevaliers de Saint-Louis, en accorda cinquante au collége de Pont-Levoy, qui put prendre ainsi le titre d'*École royale militaire*.

A la fin du XVIII.e siècle, Pont-Levoy, par son collége, avait une réputation universelle : non seulement on y envoyait des élèves de toute la France; mais il en venait de toutes nos colonies et des différents états de l'Europe. On classait Pont-Levoy au même rang que Gœttingue, Halle, Oxford et Cambridge. Mais la révolution, en supprimant les ordres religieux, eût anéanti l'institution que les Bénédictins de Pont-Levoy dirigeaient, si un homme d'une haute intelligence n'eût été appelé par l'administration départementale à la direction de cette maison. Un ancien Bénédictin, don Garrelon, malgré la confiscation de tous les biens de l'abbaye, en 1790, était parvenu à soutenir le collége jusqu'en 1793; seulement le district de Saint-Aignan salariait les professeurs et quelques autres parties du personnel. Au mois

d'octobre de cette même année, le comité central de surveillance du département nomma pour administrer Pont-Levoy une commission de cinq membres, sous la direction d'un inspecteur général : ce fonctionnaire était M. François Chappotin, ancien religieux de la congrégation de Saint-Maur. Ce système dura peu : les administrateurs du département et du district ayant pu se convaincre de la haute intelligence de M. Chappotin, lui conférèrent sans partage la direction du collége. Deux ans plus tard, ce directeur, aidé par quelques amis, devint acquéreur de l'antique institution : immeuble, matériel et exploitation. M. Chappotin, durant une période de trente années, a fait fleurir le collége : sous ses mains habiles, l'enseignement a reçu un développement qu'il n'avait pas eu dans les temps de sa plus grande splendeur : Vendôme, Sorèze, Tournon et Juilly restèrent alors bien au-dessous de Pont-Levoy.

Nous avons vu cependant que, pendant la Terreur, les embarras, les tribulations ne furent point épargnés à M. Chappotin; et, malgré les préventions que devait exciter sa qualité d'ancien ecclésiastique, il sut alors, par beaucoup de prudence et d'habileté, se rendre supérieur aux difficultés de sa situation. Moins heureux sous la restauration, l'homme bienfaisant qui, en 1793, avait protégé les prisonniers placés sous sa garde, fut accusé de jacobinisme. On exhuma le fameux discours où M. de la Porte avait intercalé une *phrase à la grecque* : cette phrase surtout devint un délit aux yeux de M. Frayssinous, alors ministre des cultes et de l'instruction publique. M. Chappotin, las des dégoûts dont on l'abreuvait, résigna la direction du collége de Pont-Levoy en faveur de M. Germain Sarrut qui, depuis trois ans, y remplissait les fonctions de censeur des études. Cette gestion ne dura que trois ans : M. Sarrut, homme de progrès, ne put accepter le joug que l'Université lui imposait; il donna à son tour sa démission en 1827. « Pendant un an, a-t-il dit lui-» même dans une Notice curieuse, l'enceinte de Pont-Levoy fut

» déserte ; il n'y resta plus qu'un passé de huit siècles, des murs » et des tombeaux. »

Le bourg de Pont-Levoy est un corps dont le collége est le cœur : par cet établissement, la vie et le bien-être circulent dans cette localité ; elle languit dès qu'il souffre. Pont-Levoy était une triste et morne solitude lorsque, vers la fin de 1828, M. Gattrez, proviseur du collége de Besançon, se rendit acquéreur de celui de Pont-Levoy, immeuble et matériel. L'enseignement reprit son cours ; mais la restauration ne fut pas complète. M. Gattrez comprit sans doute qu'il avait entrepris une tâche trop difficile ; au mois de décembre même année, M. l'abbé Demeuré, ex-proviseur des colléges royaux de Nantes et de Lyon, succéda à M. Gattrez. Le nouveau propriétaire-directeur, favorisé d'abord par le gouvernement de Charles X, soutenu en faveur d'une gestion habile, après la révolution de juillet ; le nouveau directeur, disons-nous, non seulement rendit à la maison tout l'éclat dont elle avait brillé sous M. Chappotin, mais la fit arriver à un état de prospérité qu'elle n'avait point encore obtenu. L'année 1836 fut l'apogée des splendeurs de Pont-Levoy : les langues anciennes et modernes, les sciences, les lettres y étaient enseignées avec une égale supériorité ; on y professait tous les arts d'agrément, tous les exercices formant le complément de l'éducation physique ; une institution préparatoire pour les écoles militaire et de la marine avait été jointe au collége ; enfin, une jeune académie, créée par M. Demeuré, offrit aux élèves l'occasion de développer leurs connaissances et leurs inspirations, dans des compositions variées, dont quelques-unes, déjà publiées, prouvent que cette institution couronne dignement le mode d'instruction suivi à Pont-Levoy.

Tous les grands travaux, accomplis avec persévérance, amènent des infirmités prématurées : M. Demeuré, quoique d'un âge peu avancé, a dû se retirer en 1843 *. Alors le collége de

* M. Demeuré est mort à Blois en novembre 1843.

Pont-Levoy est devenu la propriété de MM. le prince de Chalais, le marquis de Vibraye et Laurentie. Dans les premiers temps d'une nouvelle direction, qui laissait beaucoup à désirer, l'institution a souffert; les rangs des élèves se sont éclaircis : un moment le collége de Pont-Levoy a touché à l'extrémité de 1827. Mais une administration mieux entendue, de nouveaux efforts et des sacrifices bien compris, ont fait rentrer depuis cet établissement dans la voie des prospérités. Au moment où nous écrivons, la restauration est complète.

Nous avons signalé les diverses reconstructions de l'ancienne église abbatiale; l'espace nous manque pour revenir à la description archéologique de ce monument. Les bâtiments du collége, dont la construction fut commencée par l'abbé de Bérulle, continuée à diverses époques, et terminée au XVIII.e siècle par l'architecte Mandard, consistent en huit corps-de-logis, formant un développement de 823 pieds, sur une hauteur commune de 25 à 30 pieds. Il n'y a rien là de monumental; l'art n'en a pas approché. Il n'en est point ainsi de l'édifice appelé l'Abbaye, qui se lie maintenant, par une galerie vitrée, aux constructions que nous venons de mentionner. L'Abbaye, élevée dans les premières années du XVIII.e siècle, conserve encore le caractère grandiose que l'architecture avait sous le règne de Louis XIV. La façade principale surtout s'étend au sud sur une longueur de 254 pieds; elle se compose de trois étages : rez-de-chaussée, premier et mansardes, éclairés par soixante-trois croisées. Cette façade, d'un bon style, a pourtant le défaut de présenter des ouvertures trop petites et trop éloignées les unes des autres. MM. Chappotin et Demeuré ont ajouté aux anciennes constructions divers bâtiments accessoires; ils ont aussi rendu à l'église tout le luxe de décoration qui la faisait admirer autrefois.

Lorsque l'on a visité le collége de Pont-Levoy, il ne reste à voir que l'église paroissiale de Saint-Pierre, vieille basilique dans laquelle, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, se retrouvent encore, peu altérées, plusieurs parties de constructions remon-

tant au XI.e siècle. Quant au bourg, nous le répétons, sa destinée sera toujours dépendante de celle du bel établissement qui en est l'ame. Sans doute, c'est en faveur du collége que la route de Loches à Blois, par Montrichard, passe à l'extrémité du bourg; il y a sur ce point une hôtellerie fort bien tenue. La petite diligence qui fait journellement le trajet de Montrichard au chef-lieu de département et retour, alimente particulièrement son service par les voyageurs et les messages se rattachant à l'existence du collége de Pont-Levoy.

Au sud du bourg et sur la lisière d'un bois, l'archéologue s'empresse de visiter un dolmen, appelé dans le pays *la pierre de minuit*. Il va sans dire que ce monument druidique s'environne de traditions merveilleuses : ainsi, durant l'office nocturne de Noël, la pierre de minuit fait une révolution sur elle-même; des groupes de fées, toutes chatoyantes de pierreries, viennent tenir conseil en ce lieu; et malheur au mortel indiscret qui oserait s'approcher d'elles : il serait soudainement aveuglé par l'éclat de leurs charmes et de leur parure. La superstition, cette poésie des classes rurales, est rarement dépourvue d'intérêt : ses fables sont ou terribles ou gracieuses. Ici, c'est Thibaut-le-Tricheur qui traverse les airs avec un bruit d'armes, de chevaux, de meute et de cors; là, ce sont les fées, ces puissantes hôtesses de la fable, que les sens grossiers du villageois se peignent pourtant avec toutes les séductions de la beauté; tant il est vrai que les illusions voluptueuses caressent les plus candides imaginations.

La ville de MONTRICHARD, depuis la réunion du comté de Tours à celui d'Anjou, sortit des possessions inhérentes au comté de Blois; mais, dans les premières années du XI.e siècle, Gelduin prétendait que le coteau qui domine en ce lieu le cours du Cher appartenait à la concession territoriale que lui avait faite le comte Eudes II. Néanmoins Foulques-Nerra, comte d'Anjou, peu soucieux des droits de ses voisins, prit possession de cette terre en 1010, pour y bâtir une forteresse, afin de l'opposer précisé-

ment à ce même Gelduin et au seigneur de Saint-Aignan, autre vassal d'Eudes II. C'est ce même fort, bâti par Lizois-Bazouger, l'un des capitaines de Foulques, qui dresse encore sa masse sur le coteau. Cette construction fut une des causes de la guerre qui éclata entre Foulques, ayant Herbert, comte du Maine, pour allié, et Eudes II, appuyant sa fortune guerrière sur la valeur renommée de Gelduin. Nous avons dit ailleurs que ces derniers furent vaincus; Montrichard, qui peut-être s'appelait alors *Rabel,* demeura annexé à la Touraine, ainsi que *Nanteuil,* autre bourg où Gelduin avait fondé l'église que l'on voit encore.

Ce fut en effet du château de Montrichard que Foulques fit descendre, en 1030, ses troupes, pour se porter contre le baron de Donzy, seigneur de Saint-Aignan, qui ravageait les terres de ce comte angevin. Ce voisin incommode fut vaincu, fait prisonnier et mis à mort au château de Loches. Or, la terre de Montrichard avait été cédée à Lizois, chef de la maison d'Amboise; mais Roger-le-Diable, d'abord simple gouverneur de Montrichard et de Montrésor, finit par s'emparer du premier de ces fiefs, au préjudice des descendants de Lizois. Plus tard, ce domaine retourna à ses légitimes possesseurs.

Il était échu, avec le reste de la Touraine et de l'Anjou, à la maison de Plantagenet, assise au trône d'Angleterre, lorsqu'en 1188, Philippe-Auguste, en guerre avec cette puissance, vint mettre le siége devant Montrichard. L'illustre Richard-Cœur-de-Lion était alors duc de Touraine; il avait mis dans la place trois cents hommes d'armes commandés par trente chevaliers. Montrichard fut merveilleusement défendu. Non-seulement la ville était bien fortifiée; mais le château paraissait imprenable. Toutefois, ce fort, réputé inaccessible, fut enlevé d'assaut, au moyen d'une mine creusée sous un pan de muraille, à l'ouest de la citadelle: on reconnaît encore la brèche qui fut ouverte de ce côté. Tandis que les vainqueurs pénétraient dans le château, sur les cadavres palpitants des Anglais qui l'avaient défendu, l'incendie de la ville dévastée éclairait cette sanglante conquête.

Maître de Montrichard par la puissance des armes, Philippe-Auguste en acquit la possession légale par un traité conclu en 1193 avec le comte de Mortagne, surnommé Jean-sans-Terre.

Heureusement pour sa petite population, Montrichard n'eut pas à subir souvent les glorieuses destinées des places de guerre; cette ville resta, jusqu'à la première moitié du xv.e siècle, dans ce calme prosaïque qui, selon Montesquieu et tant d'autres sages esprits, vaut mieux que les agitations de la gloire. Nous avons dit, en parlant du fief de Chaumont, que la terre de Montrichard et plusieurs autres, après avoir été confisquées sur Louis d'Amboise, premier du nom, avait été rendue à Louis II, son fils. Mais celui-ci, plus sensible à la détention perpétuelle infligée à son père par Charles VII, qu'à la restitution des domaines confisqués sur lui, accéda, en 1440, à la conjuration dite de la Praguerie, et se disposa à livrer le château de Montrichard aux conjurés. Ce projet félon ayant été découvert, la garnison, qui venait d'entrer dans le fort, fut surprise par les troupes du roi avant d'avoir pu se mettre en défense. On trouva, dit-on, dans le donjon de grandes richesses. Charles VII, malgré la félonie de Louis II, lui rendit Montrichard; ce seigneur le vendit, en 1448, à Guillaume d'Harcourt, moyennant la somme de onze mille écus. Mais en 1461, Louis XI, qui venait de monter au trône, comprenant l'importance d'une place comme Montrichard, ne voulut pas la laisser au pouvoir d'un seigneur qui pouvait en faire un des boulevards de cette féodalité, dont le cauteleux monarque redoutait, non sans raison, les entreprises. Il échangea donc la terre de Montrichard avec le sire d'Harcourt, contre les seigneuries de Gournay et de la Ferté-en-Braye. Durant les dernières années de sa vie, Louis XI, malade au Plessis-les-Tours, remontait quelquefois le cours du Cher, dans ses promenades, jusqu'à Montrichard. Ce fut durant ces voyages, c'est-à-dire de 1476 à 1478, qu'il fit restaurer l'église de Notre-Dame-de-Nanteuil. Jeanne de France, fille de ce monarque, épousa, comme on sait, Louis d'Orléans à l'âge de douze ans; le prince en avait

quatorze. Les jeunes époux reçurent la bénédiction nuptiale à Montrichard, dans la chapelle du château, aujourd'hui paroissiale sous le vocable de Sainte-Croix. Ce lien, malheureusement prédestiné, fut béni par l'évêque d'Orléans, assisté de l'abbé de Pont-Levoy.

Louis XII aliéna le fief de Montrichard, avec faculté de rachat perpétuel, au sire de Grignault, pour la somme de sept mille livres. Ce rachat fut opéré en 1516 par Jacques de Genouilhac, sénéchal d'Armagnac, grand-écuyer de France et général d'artillerie. Ce nouveau seigneur fit bâtir le grenier à sel et la boucherie. Dans le cours du XVI.e siècle, la terre de Montrichard fit décidément retour à la couronne, et ce domaine fut donné en apanage de douaire à Éléonore d'Autriche, veuve de François I.er Elle appartint ensuite, au même titre, à cette belle et malheureuse Marie Stuart qui, en passant sur le trône de France, ne put s'assurer, parmi les Français, des protecteurs assez résolus pour la défendre des fureurs de la reine Élisabeth. François de France, fils d'Henri II, devint à son tour apanagiste de Montrichard; mais apparemment le fief fut inféodé, car nous voyons, par des documents contemporains, qu'une suite de gentilshommes, pendant la durée de ces apanages, furent titulaires de cette seigneurie. En 1559, Scipion de Ravenne, grand-écuyer, était seigneur de la ville, et dans le même temps, Jacques de Bonne, gentilhomme de la chambre, possédait, aux portes de Montrichard, vers le nord, le fief de *la Tour d'Argy ou des Roches-Neuves*. On doit présumer même que ce fief lui donnait quelques droits dans la place murée : une brochure, publiée il y a quelques années par le docteur Bouchereau, nous apprend qu'en 1833, les armes de la maison d'Argy étaient encore gravées derrière la fontaine publique, et son nom écrit en lettres d'or dans une des salles de l'hôpital. En 1585, Philippe Hurault, chevalier comte de Cheverny, acheta la terre de Montrichard avec condition de rachat perpétuel, moyennant six mille trente-quatre écus; cette seigneurie passa ensuite à Louis Hurault,

comte de Limours. Continuant d'être possédé par cette maison, le domaine féodal qui nous occupe passa à Jeanne de Montluc, femme de Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye. Ce fut une des filles de cette dame qui, dans le cours du XVII.e siècle, porta la seigneurie de Montrichard à Antoine Rusé, marquis d'Effiat, premier écuyer du duc d'Orléans.

Mais Montrichard était encore possédé par la maison de Cheverny, lorsqu'en juin 1589, Henri III reçut dans le château l'illustre Sully, qui lui apportait le traité conclu entre lui, dernier roi de la race des Valois, et Henri, roi de Navarre, qui, deux mois plus tard, devait lui succéder au trône de France. Henri III, parvenu au bord du précipice où la fortune d'une dynastie allait s'engloutir avec lui, n'avait point abjuré cette splendeur d'apparat qui, depuis plusieurs années, voilait mal les misères de son règne. Il reçut l'ami du Béarnais au milieu de cette cour brillante et dissolue, que dut faire pâlir, aux yeux du sage, s'il s'en trouvait un près du roi, la vraie grandeur de l'illustre ministre. Si l'on doit s'en rapporter à quelques traditions locales, Sully avait été assez rudement préparé à cette brillante réception, ayant été obligé de coucher sur la devanture d'une boutique, faute d'avoir pu être introduit au château, à cause de l'heure avancée. La présence d'Henri III au château de Montrichard, en 1589, achève de nous convaincre que les rois, en aliénant la terre, s'étaient réservé la jouissance de cette forteresse, et sans doute la faculté d'y mettre au besoin des troupes.

Au mois de septembre de la même année 1589, Claude de Marolles, chef de ligueurs, surprit le château et la ville de Montrichard; mais ils furent promptement ressaisis par Henri IV, qui étant accouru avec MM. de Souvré et de Montigny, n'eut besoin que de sommer une fois le capitaine ligueur pour lui faire rendre cette forteresse. Montrichard échappa donc encore à la triste destinée d'un siége. Nous devons dire à ce sujet que les murailles crénelées que l'on voyait encore autour de la ville au commencement de ce siècle, n'éprouvèrent probablement

jamais le terrible effet de la poudre; nous doutons même que les remparts aient été armés de canons. L'enceinte était d'une époque bien postérieure à la première construction du château, qui, comme nous l'avons vu, remontait aux premières années du XI.e siècle. La tour carrée seule restait de cette forteresse contemporaine de Foulques-Nerra; le surplus des ouvrages environnants, ainsi que les murailles de la ville, avait le caractère des monuments militaires du XV.e siècle. Tout porte à croire que ce système défensif aura été sinon commencé, du moins terminé à l'époque où Louis XI ressaisit la place.

Vers les premières années du XVIII.e siècle, la terre de Montrichard passa de la maison d'Effiat dans celle de Chabannais; un peu plus tard, elle retourna à la couronne. Quelque temps avant la révolution, le duc de Penthièvre devint seigneur d'Amboise et de Montrichard, par suite d'un échange dans lequel ce prince abandonnait au roi la principauté de Dombes et le comté d'Eu. On sait que depuis, ces derniers domaines sont revenus à la maison de Penthièvre, et par héritage à celle d'Orléans, qui posséda, au même titre, les terres d'Amboise et de Montrichard.

La vieille tour de Montrichard, doyenne de toutes les constructions qui l'entouraient, les a vues toutes s'écrouler autour d'elle, et se dresse encore, fière et sourcilleuse, au sommet du coteau. Une des tours du château écrasa vers 1755, en s'écroulant, les voûtes de l'église de Sainte-Croix, construite en même temps que le donjon, ainsi que l'attestent le portail et plusieurs parties de la nef. Par une disposition bizarre, les murailles de la forteresse appartenaient encore il y a quelques années à sa majesté Louis-Philippe, tandis que le terrain, vendu durant la révolution, est la propriété d'un habitant de la ville. Cette bizarrerie vient de cesser : les murailles ont été enfin cédées à ce particulier.

Le mur d'enceinte de Montrichard, abattu au commencement de ce siècle pour des travaux d'embellissement qui ne nous pa-

raissent pas encore réalisés, donnait à cette petite ville une physionomie imposante. On pénétrait dans la place par quatre portes, correspondant à peu près aux quatre points cardinaux : celles du nord et de l'ouest existaient encore à la révolution. Indépendamment de son église romane, Montrichard renferme un édifice qui remonte à la fin de cette période de l'architecture. Cette construction, située à l'est de la ville et connue sous le nom de *Prêche*, parce que les calvinistes y célébrèrent un instant leur culte, est incontestablement la plus ancienne maison de la cité. D'autres habitations du moyen-âge, du XV.e siècle particulièrement, se voient dans diverses rues : le plus important de ces édifices est l'hôtel de la chancellerie, qui ne remonte pas au-delà du XVI.e siècle. L'hôpital est du même temps ; mais l'institution ne fut fondée qu'en 1714 par Antoine d'Effiat.

Contraint, par l'inflexibilité de nos limites, d'abréger ces détails archéologiques, nous ne dirons qu'un mot de l'église de Nanteuil, monument remarquable, fondé au XI.e siècle, soit par Gelduin, soit par son fils Geoffroi, mais où l'on ne retrouve guère les travaux de cette époque que dans la chapelle formant le chevet de l'église. Le surplus de la construction a les divers caractères des siècles suivants jusqu'au seizième. Le porche rappelle bien le gothique du règne de Louis XI.

Le pont bâti sur le Cher à Montrichard est d'une construction postérieure à celle de l'enceinte murée : tout porte à croire qu'une bastille s'élevait à son extrémité méridionale. Jadis la rivière, qui maintenant coule tout près de la ville, passait sous de vieilles arches ogivales qui existent encore au-delà du faubourg appelé le bout du pont ; on ignore l'époque précise à laquelle le Cher quitta cet ancien lit.

La petite ville de Montrichard, traversée par les routes de Tours à Nevers et de Loches à Blois, est animée et commerçante ; le sol qui l'environne est fertile et sa situation séduisante ; tout porte à croire qu'elle acquerra quelque importance. Sa population actuelle est d'environ deux mille quatre cents



Histoire de Blois. (Vue de l'Église de Nanteuil.) *F. Jahyer, éditeur.*

ames. Cayet (Pierre-Victor-Palma), historien du XVI.e siècle, naquit à Montrichard : on lui doit l'*Heptameron de la Navarride* et la *Chronologie novenaire de* 1589 *à* 1598. Cet écrivain, dont les ouvrages sont encore estimés, avait été précepteur d'Henri IV. Il mourut en 1610.

Lorsque l'on suit le coteau couvert d'excellents vignobles qui s'étend de Chissay à Thésée, sur la rive droite du Cher, on s'arrête avec intérêt au village de *Bourré*, situé à une lieue au-delà de Montrichard. Là s'ouvrent les immenses carrières d'où sortirent en grande partie Chenonceaux, Chambord, Bury, Montrichard, Bléré, et cette délicieuse ville de Tours mollement couchée sur les rives de la Loire. L'exploitation des flancs caverneux du coteau de Bourré remonte, dit-on, au XI.e siècle; aussi présentent-ils des excavations dans lesquelles une armée de deux cent mille hommes pourrait se cacher, avec son artillerie, ses équipages, sa cavalerie. Parmi les monastères dont les constructions sortirent de ces carrières, on comptait au XII.e siècle un couvent de Templiers fondé à Bourré même. Bientôt les derniers vestiges de ce couvent, encore appréciables il y a une trentaine d'années, auront entièrement disparu; la route de Tours à Nevers passe sur le terrain que cet édifice occupait, et les voitures publiques roulent sur les ossements de chevaliers du Temple, inhumés dans quelque crypte comblée par les siècles.

Plus loin, à Thésée même, s'élève une ruine romaine d'une belle conservation : c'est une de ces étapes (*mansio*) que les maîtres du vieux monde construisaient sur leurs routes militaires. L'espace nous manque pour mentionner, avec quelques détails, la voie d'*Avaricum* (Bourges) à *Cesarodunum* (Tours), qui longeait depuis *Gabris* (Chabris) la rive droite du Cher, et peut-être les deux rives *.

* Voyez l'excursion archéologique sur les bords du Cher, publiée par MM. Alonzo Péan et Charlot.

Saint-Aignan, comme Montrichard, fut au xi.e siècle une dépendance du comté de Blois ; c'est pourquoi nous le mentionnerons rapidement dans cette histoire. Il faut reléguer parmi les hypothèses, plus ou moins parées d'ingénieuses suppositions, qui constituent le labeur des antiquaires, les établissements celtiques que ces intrépides *supposeurs* placent ici comme ailleurs : nous leur laissons toute la gloire de ces savantes et toujours fort exclusives élucubrations. Vers la fin du ix.e siècle, des religieux, non des ermites, sortis de l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours, et qui voulaient se rendre indépendants de la communauté-mère, s'arrêtèrent aux confins du Berry et de la Touraine, où ils bâtirent une humble chapelle, qu'adopta bientôt la dévotion des populations environnantes, et les pèlerins affluèrent de toutes parts à l'oratoire du coteau, que le grand saint Martin devait protéger. A la fin du siècle suivant, Eudes I.er, comte de Blois, fit construire un château sur ces hauteurs, qui, du reste, offraient une bonne position militaire à la limite de son comté. Ici, selon l'usage de ces temps reculés, un bourg s'éleva bientôt sous la protection du fort. En 1019, une nouvelle église fut construite pour recevoir le nombre toujours croissant des fidèles, et ces moines l'ayant placée sous l'invocation de saint Aignan, second évêque d'Orléans, le bourg reçut aussi cette dénomination.

Cependant Eudes II, alors comte de Blois, déjà vaincu dans les plaines de Pont-Levoy par Foulques-Nerra, comte d'Anjou, ne pouvait trop se mettre en garde contre les entreprises de ce redoutable voisin. Dans cette situation, il inféoda la terre de Saint-Aignan à Geoffroi, baron de Donzy, dont la renommée guerrière égalait celle de Gelduin, gardien de la frontière ouest du comté de Blois. Eudes, par la charte d'inféodation, se réserva la foi et l'hommage sur le fief de Saint-Aignan.

Geoffroi de Donzy, vaillant capitaine, abusait quelquefois de cette brillante qualité pour commettre certaines violations aux principes d'un bon voisinage : un jour, jour néfaste, il se prit à

piller des terres appartenant à Foulques-Nerra, suzerain fort pointilleux sur la conservation de ses droits, quoiqu'il respectât peu ceux d'autrui. Le terrible comte d'Anjou marcha, comme nous l'avons dit, contre Geoffroi, le battit, s'empara de sa personne et le fit périr en 1030. Son corps fut rapporté à l'église dès-lors collégiale de Saint-Aignan, et déposé à l'orient de cette basilique, dans la chapelle Saint-Jean : *In latere ecclesiæ Sancti Johannis ab orientali*, selon le moine de Marmoutier, historien des seigneurs d'Amboise.

La maison de Donzy posséda le fief de Saint-Aignan par les hommes jusqu'en 1222; en cette année, il passa à Agnès de Donzy, mariée en secondes noces à Gui de Châtillon, comte de Saint-Paul, qui, du consentement de sa femme, affranchit les habitants de Saint-Aignan. L'un et l'autre moururent en 1225. Après la maison de Châtillon, celle de Bourbon, puis celle de Bourgogne, possédèrent la terre de Saint-Aignan : une branche de cette dernière race, titulaire du comté de Châlons, conserva long-temps le fief qui nous occupe ; nous le voyons passer par elle, à la fin du XIV.e siècle, dans la famille de Husson : c'est à savoir que Marguerite de Châlons, comtesse de Tonnerre, porta cette terre à Olivier, seigneur de Husson, chambellan de Charles VI. Saint-Aignan passa ensuite successivement à Jean de Husson, à Charles, son fils, puis à Louise, fille de celui-ci, qui épousa en 1506 Emery de Beauvilliers, bailli et gouverneur de Blois. Louis XII ou François I.er, en faveur de ce seigneur, érigea plus tard en comté la seigneurie de Saint-Aignan.

Le nom de Beauvilliers avait dès-lors acquis quelque lustre : les comtes René, Claude et Hercule de Beauvilliers s'étaient distingués par des exploits militaires : le dernier mourut les armes à la main en 1583. Postérieurement, ces seigneurs continuèrent de servir l'état avec une haute distinction : Honorat de Beauvilliers se fit remarquer dans les armées de Louis XIII et de Louis XIV ; il fut aussi membre de l'Académie française, comme tout bon gentilhomme devait être, pour peu qu'il eût rimé

quelques quatrains, quelques bouquets à Cloris : le bagage académique d'un grand seigneur était réputé complet s'il entrait avec quelque peine dans le petit doigt de son gant. En faveur d'Honorat de Beauvilliers, poète et guerrier, Louis XIV érigea le comté de Saint-Aignan en duché-pairie. Paul de Beauvilliers, fils du précédent, obtint la confiance intime du grand roi : il fut gouverneur du duc de Bourgogne; et lorsque le duc d'Anjou, par un ordre de choses un peu tourmenté, devint roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, le duc Paul de Beauvilliers eut l'importante mission de le conduire à Madrid. Il existe au château de Saint-Aignan un journal où se trouvent consignés tous les faits se rattachant à ce voyage : il est écrit entièrement par le duc, et contient des annotations marginales de la main du roi. Celles-ci sont d'un puissant intérêt, et propres à rectifier bien des erreurs, ou calomnieuses ou apologétiques, commises dans les jugements portés sur celui de nos souverains qui sut le mieux *régner*. Paul de Beauvilliers, qui avait épousé Henriette-Louise, fille du grand Colbert, dut sans doute à cette alliance ministérielle d'être ministre d'état et chef du conseil des finances.

Le fils de ce seigneur, qui se nommait Paul-Hyppolite, devint lieutenant-général des armées du roi. A l'exemple de son aïeul, il voulut joindre les palmes littéraires aux lauriers du champ d'honneur : le fauteuil académique lui tendit les bras, comme on dit en langage vulgaire; il s'y reposa sans être trop fatigué du poids de ses œuvres, intitulées *Amusements littéraires*. Paul-Hyppolite de Beauvilliers devint donc immortel en s'amusant; mais, plus tard, le maréchal de Richelieu dut s'amuser davantage en réunissant ses titres à l'immortalité des Quarante : ce bagage consistait en une collection de billets doux. Anne-Catherine de Beauvilliers, simple religieuse au couvent des Bernardines de Saint-Aignan, est encore citée dans le pays pour sa sagesse et sa piété. Nous avons dû nous abstenir de mentionner une multitude d'autres recluses du nom de Beauvilliers, qui,

durant les XVI.e, XVII.e et XVIII.e siècles, furent poussées dans les cloîtres sans doute contre leur vocation : le voile monastique, pour être jeté sur les passions humaines, ne les détruit pas.

Nous avons signalé la fin tragique du dernier duc de Saint-Aignan; il était fils de Paul-Hyppolite. Ce duc et pair parut rarement à la cour : né contrefait, il y eût provoqué trop souvent les plaisanteries d'une noblesse peu encline à reconnaître quelque valeur aux bonnes qualités dont ce seigneur était pourvu, et que relevait encore un esprit aimable, vif et enjoué. Mademoiselle de Béranger, qu'il avait épousée, était une des plus jolies femmes de son temps : elle dut regretter plus d'une fois d'être privée de figurer dans ce parterre de beautés qui brillait à Versailles. Retirés à Saint-Aignan durant la révolution, M. et M.me de Beauvilliers ne purent échapper au sort funeste qui atteignit presque tous les nobles restés en France; nous avons rapporté ailleurs les circonstances de leur arrestation et du supplice de l'infortuné duc. Une grossesse providentielle sauva la vie à la duchesse, ainsi que nous l'avons dit; et cette dame vécut assez pour revoir sur le trône les enfants d'Henri IV, et restaurer de ses anciennes prérogatives tout ce qu'il lui a plu d'en ressaisir.

L'ancien domaine ducal de Saint-Aignan est échu à M. le prince de Chalais, gendre d'un des deux fils du dernier duc; il administre cette terre au nom de sa fille. Cette demoiselle est, ce nous semble, le dernier rejeton de l'illustre maison de Beauvilliers.

Le château de Saint-Aignan, construit non loin du premier fort élevé au sommet du coteau, sous la dénomination *d'Agar*, est un édifice où l'on reconnaît les caractères des XV.e, XVI.e et XVII.e siècles, sans aucune des beautés que distinguent l'architecture de ces diverses époques; et l'intérieur de cette demeure est moins remarquable encore que l'extérieur. La chapelle seule, restaurée récemment dans le style des premières années du XVI.e siècle, mérite d'être citée et fait honneur au goût de l'ar-

chitecte restaurateur. Nous professons une très faible estime pour les pastiches, artifices de l'art auxquels ne s'attache aucun souvenir, et qui, conséquemment, laissent le spectateur sans émotion. Nous regrettons donc le point de vue qu'intercepte une haute tour, écussonnée à son faîte, et qui, construite au XIX.ᵉ siècle, simule sans utilité l'architecture militaire de la fin du quinzième. Le château de Saint-Aignan, si peu remarquable comme monument, est bâti dans une situation admirable : des croisées de la façade, se développe le cours du Cher, au milieu d'une délicieuse vallée, sur une étendue de trois à quatre lieues. « Les coteaux tapissés de vignobles qui encadrent cette rivière aux eaux vives et limpides; les vertes prairies sur lesquelles on la voit onduler comme un ruban argenté; les blanches voiles qui glissent à la surface, tout contribue à rendre ce point de vue enchanteur *. »

Les antiquaires visitent avec intérêt dans le château de Saint-Aignan, un sarcophage antique apporté de Rome par le duc Paul de Beauvilliers. Ce tombeau, d'un ciseau grec, nous semble appartenir au II.ᵉ siècle; un bas-relief sculpté à sa partie antérieure représente une jeune fille expirante; sa famille environne son lit de mort. Une inscription grecque, qui, sans être adhérente au monument, paraît en avoir fait partie, est ainsi conçue :

Ουλια Εγριττα θυγατρι,
Γλυκυτατη μονογενι
Ετων κϐ μηνων ε
Μητηρ ατυχης.**

La ville de Saint-Aignan offre peu de monuments remarquables du moyen-âge: avec les anciens murs d'enceinte, détruits en grande partie, l'église, jadis collégiale, et l'ancien palais

* *La Loire historique*, tome III, page 818.

** A Julia Egritta, fille unique très chère, âgée de vingt-deux ans cinq mois, sa mère infortunée.

de justice, sont les seuls édifices dignes d'attention. L'église présente encore des parties remontant au XI.e siècle; mais la façade peut être attribuée au XII.e siècle, ainsi que le clocher, dont les arcades géminées et à plein-cintre rappellent bien l'époque du bysantin fleuri. L'abside est la plus ancienne construction du monument. A l'intérieur, divisé en trois nefs, se signalent des reconstructions des XIII.e et XIV.e siècles. La crypte, qui s'étend sous une partie de l'église, n'est pas postérieure à la première de ces époques : une peinture à fresque, encore reconnaissable, en décorait la voûte. Le bâtiment où se rendait la justice des anciens seigneurs ne se recommande que par son âge; on sait que le XIV.e siècle n'était pas prodigue d'ornements dans la construction des édifices civils.

La ville de Saint-Aignan, bâtie au pied d'un coteau qui lui laisse peu d'espace, ne se distingue ni par la largeur de ses rues, ni par l'élégance des habitations; mais sa situation, sur la rive gauche du Cher, est agréable. Le voisinage de cette rivière favorise la seule industrie que cette petite ville ait conservée, la tannerie qui, sous la main de M. Rouet-Clermont surtout, y a pris un assez grand développement. On comptait autrefois à Saint-Aignan un certain nombre de drapiers; depuis la révolution, cette fabrication a cessé. M. le prince de Chalais a fait construire récemment, sur le pont, un beau moulin à farine, selon le système anglais, qui, par un mécanisme aussi complet qu'ingénieux, opère simultanément le criblage, la mouture, le blutage et l'ensachement. La ville, traversée par la route de Blois au Blanc, et bordée, à l'extrémité de son faubourg nord, par la route de Tours à Nevers, reçoit peu d'activité de cette double communication. Le commerce du lieu se borne donc à l'écoulement des produits de tannerie et de corroirie; aussi la population est-elle à peu près stationnaire à trois mille habitants. Un hôpital très ancien, mais reconstruit en 1709, par Paul de Beauvilliers, qui augmenta ses revenus, peut recevoir vingt lits; on y a réuni deux écoles gratuites.

En résumé, la terre de Saint-Aignan, après avoir appartenu au grand fief de Blois, du temps des comtes, fut enclavée dans le ressort d'Issoudun et réunie au Berry. Mais elle en fut détachée en 1440, et réintégrée au bailliage de Blois. Dans la division territoriale de 1790, Saint-Aignan fut le siége d'une administration de district : le tribunal attaché à cette division siégeait à Montrichard. Depuis la délimitation de l'an VIII, Saint-Aignan n'est plus que chef-lieu de canton, et fait partie de l'arrondissement de Blois.

Un plan fort étendu a permis à l'auteur d'aborder dans un autre ouvrage des détails statisques et archéologiques qu'il doit s'interdire ici. Il ne fera donc que signaler le manoir de Châteauvieux, où vient de mourir l'illustre Royer-Collard; les carrières de pierre à feu situées sur la commune de Meusnes, et qui bientôt perdront tout leur prix par l'adoption des armes à percussion; enfin, la chapelle de Saint-Lazare, monument du X.e siècle, déjà mentionné précédemment *.

En remontant le cours du Cher d'environ trois lieues, sur les bords d'un canal qui suit latéralement la rive droite de cette rivière et se perd dans son lit à Noyers, on parvient à la petite ville de SELLES, dont l'origine remonte à une époque voisine de la période gallo-romaine. Grégoire de Tours rapporte que, vers le commencement du VI.e siècle, un religieux de l'abbaye de Saint-Mesmin, près d'Orléans, appelé Eusice, quitta ce monastère pour chercher une solitude profonde, une autre Thébaïde, où sa vie contemplative ne pût être troublée par les bruits du monde. Il s'arrêta sur les bords du Cher, en un lieu couvert d'épaisses forêts et nommé Préseigny, selon La Thaumassière et Pallet, historiens du Berry. Eusice trouva-t-il le repos absolu dans son ermitage? on peut en douter, car il était peu éloigné

* Pour ces divers objets, nous renvoyons nos lecteurs au tome III.e de *La Loire historique*. Ils consulteront aussi avec fruit l'*Histoire de la ville de Saint-Aignan*, par J.-J. Delorme, qui est en voie de publication. Nous ne pouvons trop recommander ce livre aux amateurs de détails précis sur la localité.

de *Gabris*, aujourd'hui Chabris, où les Romains avaient fondé une ville populeuse, à en juger par les débris antiques que recèle la terre sur l'emplacement qu'occupa cet établissement. Or, la décadence de Gabris, au commencement du VI.e siècle, ne devait pas être assez avancée pour que le bruit d'une civilisation tumultueuse ne parvînt pas aux oreilles du pieux solitaire. Quoi qu'il en soit, Childebert, fils de Clovis-le-Grand, vint à Préseigny, continue le père de notre histoire, exprès pour visiter Eusice. Ce roi de Paris, se jetant au milieu de bois pour visiter un solitaire encore sans renom, nous paraît un épisode apocryphe; Childebert se rendant à *Avaricum* ou bien à *Gabris*, et se trouvant près de la cellule d'Eusice, l'aura visité accidentellement. En suivant toujours la version du prélat-historien, on voit que le Mérovingien avait promis à l'ermite des bords du Cher de revenir le voir après cette expédition en Espagne dont il sortit victorieux; mais ayant manqué d'accomplir cette promesse, le monarque franc perdit soudainement la vue : *Tantœne animis cœlestibus irœ.* Alors, se rappelant un peu tard l'engagement dont l'oubli lui était si funeste, le fils de Clovis s'achemina une seconde fois vers Préseigny, et dès qu'il fût près de la cellule d'Eusice, la vue lui fut rendue. Childebert, dûment averti que le *pieux* solitaire était assez favorisé du ciel pour devenir un ennemi dangereux, le combla de biens. Il lui donna, entr'autres présents, *plusieurs hommes de corps* pour bâtir un monastère et cultiver une partie de la forêt. Eusice mourut dans ce monastère en odeur de sainteté, vers l'an 542, et Childebert fit élever une église sur sa sépulture. Le monastère et l'église, construits non loin de la cellule du saint homme *(cella)*, furent l'origine de la ville de *Selles*, dont le nom devait être *Celles*.

Cependant un seigneur du sang royal, nommé Wulfin, augmenta les constructions du couvent, y appela des religieux et s'y enferma lui-même. Wulfin, à son tour, mourut sanctifié dans la maison qu'il avait agrandie; des miracles s'étaient opérés sur

la tombe de saint Eusice; il s'en produisit de plus merveilleux encore au tombeau de Wulfin. Les fidèles accoururent de toutes parts; un bourg se forma autour du monastère; il devint bientôt assez important; il avait reçu le nom de ville au x.e siècle, lorsque les Normands pillèrent le couvent et la population. Quatre siècles plus tôt, peut-être, les habitants de Gabris, formés à l'école guerrière des Romains, eussent défait les hordes du Nord; mais depuis long-temps ces Gallo-Romains belliqueux reposaient sous les gazons de la plaine, qui recouvraient et leurs habitations, et leurs temples, et leurs cirques fastueux... Ce fut Thibaut-le-Tricheur, comte de Blois, qui chassa les barbares et se déclara seigneur de Selles.

En 1020, l'abbaye fut relevée par des chanoines réguliers; et vers 1145, Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges, acheva de constituer cette communauté en y introduisant la règle de saint Augustin. Mais dès 1020, la seigneurie de Selles, distraite du comté de Blois, avait été réunie à la baronnie de Vierzon. Robert de Courtenay, qui fut empereur de Constantinople, possédait le fief de Selles au XIII.e siècle. Par un ordre de transmission peu connu, la terre qui nous occupe, annexée au grand fief du Berry, apanage du duc Jean, frère de Charles V, passa ensuite à plusieurs autres princes ou princesses de la maison royale, et fut réunie à la couronne en même temps que Mehun-sur-Yèvre. Charles VII avait à Selles un château dont on voit encore quelques vestiges; la cour y séjourna quelquefois durant l'occupation anglaise. Selon quelques historiens, ce fut à Selles que Jeanne-d'Arc vint trouver ce souverain après avoir fait lever le siége d'Orléans, pour le conduire à Reims : cette opinion est toutefois controversée.

Nous pensons que Selles ne fut détachée du domaine de la couronne que sous le règne d'Henri IV : ce monarque la donna à Philippe de Béthune, frère de l'illustre Sully. Ce seigneur prit alors le titre de comte de Selles et fit bâtir, dans les premières années du XVII.e siècle, le château dont on ne voit plus qu'un

pavillon, à l'ouest de la ville. C'était un édifice d'une splendeur royale, construit en pierre et en brique, dans le goût de la Place Royale à Paris. La magnificence des appartements était égale à la majesté des dehors : Philippe de Béthune avait réuni dans les salles, dans les galeries une multitude de tableaux précieux, de statues et de bustes antiques, qu'il avait apportés d'Italie, et dont l'ensemble formait une collection inestimable. Le château renfermait aussi près de deux mille volumes manuscrits, dont plus de douze cents sur l'histoire de France. Hyppolite de Béthune, fils du précédent, légua toutes ces richesses à Louis XIV.

Philippe de Béthune fut le bienfaiteur de la ville de Selles. Ce seigneur, pour des services importants rendus à l'état, dans ses ambassades d'Ecosse, de Rome, de Savoie et d'Allemagne, avait acquis un grand crédit à la cour de Louis XIII et durant la minorité de Louis XIV ; les habitants de Selles en profitèrent souvent. Il mourut en 1649, âgé de quatre-vingt-huit ans. Son fils, Hyppolite de Béthune, eut une jeunesse toute militaire ; on le vit rarement aux bords du Cher. La seigneurie de Selles resta jusqu'à la révolution dans la maison de Béthune ; mais le château n'était plus depuis long-temps qu'une somptueuse et triste solitude ; ses derniers possesseurs le visitaient rarement. Enfin, la bande noire a passé par là et ce vaste édifice a été mutilé.

Philippe de Béthune obtint, en 1611, des cours de Rome et de France, que l'abbaye de Selles fût unie à la congrégation des Feuillans, et l'année suivante Jacques de Saint-Paul en devint abbé. Long-temps avant la révolution, l'église abbatiale avait été érigée en paroisse, et les religieux la desservaient. Cette communauté, devenue riche et puissante depuis plusieurs siècles, jouissait d'une grande vénération dans le pays, où ses bienfaits soutenaient un grand nombre de familles indigentes.

L'église conventuelle et paroissiale offre plusieurs parties de construction remontant au XI.e siècle ; d'autres parties appartiennent à l'ère gothique ; enfin des travaux modernes, exécutés

particulièrement au chœur, achèvent le désaccord des différentes ères architectoniques, sans que, toutefois, l'aspect général de l'édifice soit disgracieux. On remarque à l'intérieur quelques sculptures de l'époque romane : l'enfance de l'art se révèle dans un bas-relief représentant saint Eusice dans son oratoire. Quelques débris des bâtiments d'habitation présentent les caractères variés de l'architecture, du XI.e au XVII.e siècles.

L'Hôtel-Dieu, situé sur la place de Selles, vis-à-vis l'église paroissiale, est un édifice du XVII.e siècle, dû en grande partie à la munificence de la maison de Béthune. Il était desservi jadis par des Frères du bienheureux Jean-de-Dieu, auxquels des Sœurs ont succédé. Il y avait autrefois à Selles un couvent d'Ursulines.

La ville de Selles n'est le centre d'aucune industrie importante; conséquemment le commerce n'y fleurit point. Seulement quelques mariniers, possesseurs de petits bateaux appelés dans le pays *pillards*, font la navigation sur le Cher et la Loire jusqu'à Nantes. Ils transportent soit du bois merrain, qui descend aussi le Cher par flottaison, soit les produits de l'usine métallurgique de Luçay (Indre); et rapportent des salaisons ou de l'ardoise. La route de Blois à Châteauroux traverse la ville; celle de Tours à Nevers passe à l'extrémité de son faubourg, de l'autre côté du pont : ni l'une ni l'autre ne favorisent sensiblement la population. Aussi l'aspect de Selles est-il fort triste. Les rues sont d'ailleurs mal pavées, mal bâties : le goût des constructions élégantes ne se prononce pas plus chez les habitants de cette localité que chez ceux de Blois.

Un médecin de Selles, M. le docteur Bourgouin, possède un cabinet fort curieux, que ses connaissances en archéologie et son goût pour les antiquités l'ont mis à même de former. Ce savant, membre correspondant de la Société des sciences et lettres de Blois, a hérité de son père, aussi docteur en médecine, de l'amour des recherches archéologiques et des commencements de collections qu'il a beaucoup enrichies. Si, comme

on doit l'espérer, le Musée de Blois, placé dans le château restauré, se forme prochainement, tout porte à croire que M. Bourgouin s'inscrira parmi ses fondateurs.

Selles, chef-lieu de canton, renferme une population de quatre mille deux cents ames.

Nous avons dit déjà quelques mots de l'antique *Gabris*, située au-dessus de Selles, sur la rive gauche du Cher, et comprise aujourd'hui dans le département de l'Indre, sous le nom de *Chabris*. Cette situation rend ce lieu étranger à notre sujet; mais de l'autre côté et vis-à-vis l'ancienne ville mentionnée par Peutinger, se trouve *Gièvres*, qui paraît avoir été une dépendance de *Gabris*, dont le nom aurait été différemment corrompu. En effet, on trouve sur la rive droite du Cher, précisément en face de Chabris, des ruines et des débris considérables; il y a vingt-cinq ans on y découvrit un cimetière romain. Il existait évidemment de *Gabris* à Gièvres (*Gebris*), un pont sur le Cher (*Caro Brivæ*), dont il reste peut-être encore des vestiges dans le lit de la rivière; et la tradition locale a conservé à ce passage, quasi-fantastique maintenant, la désignation de *Grande-Voie*, en souvenir de la route gallo-romaine se dirigeant d'Orléans (*Genabum*) à Argenton (*Argentomagus*). Quant à la voie de Bourges (*Avaricum*) à Tours (*Cæsarodunum*), soit qu'elle se dirigeât de Mehun, où l'on en voit les traces, sur *Gabris*, par la rive gauche du Cher, pour le traverser en ce lieu; soit que depuis Vierzon ou Mennetou elle suivît la rive droite, un fragment trouvé dans une vigne, au nord de Selles, révèle évidemment la continuation de cette voie par *Nucetum* (Noyers) et par *Tasciaca* (Thésée).

Nous ne quitterons pas le canton de Selles sans dire un mot d'un joli château qui réunit, dans son aspect, la physionomie imposante d'un manoir féodal aux coquetteries du style dont les seigneurs français s'étaient inspirés en Italie depuis l'expédition de Charles VIII. Sous le règne de ce monarque et durant sa hasardeuse entreprise, Pierre Du Moulin se trouvait au nombre des

chevaliers qui l'entouraient. A la bataille de Fornoue, ce gentilhomme défendit, de sa bonne épée, la personne du royal aventurier, et lui donna son cheval pour remplacer celui qui venait d'être tué sous lui. Dans l'église de la commune de *Lassay*, on voit le tombeau de Pierre Du Moulin, avec la figure de ce preux couchée sur le mausolée. Le château du Moulin est un des monuments remarquables de la Sologne blésoise.

L'arrondissement de Romorantin qui, presque tout entier, appartient au comté de Blois, s'étend sur cette partie de la Sologne que les Romains occupèrent militairement dans une intention politique très rationnelle. Cette contrée, qu'une nature peu fertile interposait entre deux grandes nations de la Gaule, les Carnutes (*Carnutes*) et les Berruyers (*Bituriges*), était une position favorable pour empêcher la réunion de ces deux peuples, ou plutôt de ces deux confédérations, contre le vainqueur commun. Aussi le pays présente-t-il, sur divers points, des traces du séjour des Romains. Pour ne parler que de la Sologne blésoise, nous citerons *Salbris*, *Saldo Brivæ* (pont sur Sauldre) et *Soain*. Les environs de la première de ces localités ont offert et offrent encore tous les jours une multitude d'objets antiques, pour peu qu'on s'y livre à la moindre investigation; et nul doute que des fouilles intelligentes n'amenassent des découvertes intéressantes. Soain se recommande plus particulièrement encore sous ce rapport : tout porte à croire qu'en ce lieu se tint non-seulement un corps d'armée considérable, une légion entière peut-être, avec un de ces chefs que l'on choisissait ordinairement parmi les premières familles de Rome. Les objets qu'on a trouvés et qu'on trouve encore autour du lac de Soain révèlent le passage de personnages jouissant de toutes les aisances de la vie : ce sont des fragments de vases d'une forme pure, des médailles, des objets ayant fait partie d'élégantes parures. Deux *tumuli* d'environ cinquante pieds de diamètre attestent d'ailleurs que des hommes élevés en dignité ont été inhumés sur ce territoire; et peut-être le lac profond qu'on y voit,

et sur lequel les populations environnantes débitent des fables merveilleuses, avait-il été creusé pour procurer à quelque général le spectacle d'une *naumachie*.

M. de la Saussaye a commencé la publication d'un travail important sur l'antiquité de la Sologne blésoise : il est à désirer pour cet écrivain, si digne d'encouragement, que le public, détournant enfin son attention des niaiseries prétentieuses du roman-feuilleton, cette superfétation soi-disant littéraire, sans règles, sans lois, sans limites, sans pudeur, revienne à la lecture des compositions dont l'intérêt ressort de leur utilité. Il y aurait à cela récompense d'un noble labeur et profit pour une génération qui, ne visant qu'à s'amuser, finira par amuser les étrangers de son ignorance et de sa futilité.

Romorantin, principale ville de la Sologne blésoise, est, par l'importance de sa population, la troisième cité du département de Loir-et-Cher. Elle est située sur la Sauldre. Ces rêveurs qui pâlissent à la recherche des origines inconnues, comme l'alchimiste sur le creuset où il s'évertue follement à vouloir faire de l'or, ont trouvé que le nom de Romorantin devait venir nécessairement de *Roma minor* (petite Rome), et que cette ville devait avoir été fondée par Jules-César. Ceci a pu sembler fort ingénieux à ces investigateurs à travers le vide; mais comme une petite rivière appelée le *Morentin* coule sur ce territoire, *Rivus Morentinus* nous paraît une étymologie fort logique du nom de Romorantin, parce que *Ro* nous offre un dérivé assez naturel du mot celtique *ru*, *riau* ou *ruau* (petite rivière, ruisseau). Quoi qu'il en soit, il n'y eut originairement en ce lieu qu'un fort, romain peut-être, situé dans une île formée par la Sauldre. Au commencement de l'ère chrétienne, cette forteresse dépendit de la paroisse de Lanthenay, éloignée d'une demi-lieue. Plus tard, quelques habitations ayant été construites autour du château, une chapelle s'éleva au milieu de ce petit bourg, qui s'agrandit successivement, et devint lui-même le centre d'une paroisse. Mais l'histoire est muette sur les destinées de Romo-

rantin jusqu'à la fin du XII.e siècle : ce n'est qu'en 1200 que percent les premières lumières historiques touchant cette localité. Selon les historiens du Blésois, elle dépendait déjà du grand fief de Blois; mais cette terre était sans doute inféodée. En 1391, la seigneurie de Romorantin subit le sort du comté de Blois lui-même, en passant des mains de Gui II de Châtillon dans celles du duc Louis d'Orléans.

Avant cette époque, Romorantin avait été inscrit dans les annales du royaume pour un événement majeur : en 1356, les Anglais, commandés par le prince Noir, fils d'Edouard III, assiégèrent cette place; au rapport de Froissard, ce fut là que les hommes d'armes français entendirent pour la première fois tonner l'artillerie. Le roi Jean se trouvait alors à Chartres; il accourut au secours de Romorantin, en fit lever le siége, et poursuivit le prince anglais jusqu'à ce champ de bataille de Poitiers, où les désastres de Crécy eurent un funeste pendant, plus la captivité du monarque français.

Dans les partages de la maison d'Orléans, Romorantin fut donné à Jean, comte d'Angoulême, second fils de Louis I.er; puis il échut à Charles d'Angoulême, père de François I.er Ce jeune prince passa ses premières années dans cette ville, où Louise de Savoie, sa mère, s'était retirée. Nous avons vu qu'Anne de Bretagne y donna le jour à Claude de France, en 1499. Le roi-chevalier, dont l'enfance s'était écoulée à Romorantin, embellit et augmenta d'abord le vieux château que les comtes de Blois possédaient dans une île de la Sauldre; plus tard il voulut le faire reconstruire. Ce projet eut même un commencement d'exécution : on reconnaît encore les fondations d'un corps de bâtiment qui devait prolonger l'édifice existant... Alors Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriand, habitait le petit château de Monceaux, situé assez près de la demeure royale. Devenu infidèle à cette beauté, le galant monarque le fut en même temps au séjour qu'il avait habité près d'elle. L'amour ne laisse guère d'affections derrière lui; il faut que tout ce qu'on aime

lui fasse cortége : les passions qu'on éprouve avec lui ne sont que ses satellites. François I.er, épris, comme nous l'avons dit, de la belle comtesse de Toury, trouva charmante la solitude boisée de Chambord, parce qu'elle était voisine du château de cette dame ; et les magnificences projetées à Romorantin se réalisèrent à Chambord.

Romorantin fut réuni à la couronne de France lorsque François d'Angoulême monta au trône ; Henri II y fit quelques rares séjours ; François II y parut une seule fois en 1560 ; et là, sur la proposition du chancelier de L'Hôpital, il rendit le fameux édit de Romorantin qui, en attribuant la connaissance des crimes d'hérésie aux évêques, sauva la France des fureurs de l'inquisition. Trois ans plus tard, les calvinistes, maîtres de Romorantin, dévastèrent l'église, qui avait été déjà pillée par les Anglais, sous le règne de Charles VII. On croit que ces religionnaires eurent un prêche à l'entrée du faubourg Saint-Roch, dans une maison sur la façade de laquelle on lit :

> **Qui s'étudie à user de fallace,**
> **En ma maison ne trouvera place.**
> ***Psalm.* 101.**

Après sa réunion au domaine de la couronne, Romorantin perdit beaucoup de son intérêt historique ; mais l'importance manufacturière de cette ville avait ouvert dès-lors à ses habitants des sources abondantes de prospérité. Antérieurement au XV.e siècle, des drapiers, établis à Saint-Genoux, transportèrent leur industrie à Romorantin, parce que les eaux de la Sauldre, mêlées à celles du Morentin, avaient la propriété de rendre le foulage plus facile. Par ce motif ou par d'autres causes, la draperie de Romorantin acquit, dans les deux derniers siècles, un accroissement tel, qu'au moment de la révolution, ses produits égalaient en qualité et même en quantité ceux d'Elbeuf. Dans les temps modernes, l'adoption des machines apporta des

changements majeurs à la fabrication dans la ville qui nous occupe. En 1811, on comptait encore à Romorantin cent quinze fabricants, qui employaient une forte partie de la population, et produisaient annuellement trois mille six cent cinquante pièces de drap. C'est dans cette situation que les nouveaux procédés ont trouvé l'industrie romorantinoise : trois ou quatre mille personnes y concouraient ; pour se mettre au niveau du progrès, il fallait opérer une sorte de révolution ; il fallait même froisser bien des intérêts. Cette réforme s'est cependant accomplie sans secousse et insensiblement. Quelques manufacturiers ont remplacé de nombreux fabricants, sans que la fabrication ait sensiblement diminué. Les draps de Romorantin sont employés en général à l'habillement des troupes, à la garniture des billards, de l'intérieur des voitures, et à tous les usages qui nécessitent plutôt la solidité que la finesse des produits.

Romorantin est donc toujours une ville essentiellement commerciale ; l'ancienne condition féodale y a laissé peu de traces : et les constructions du moyen-âge se réduisent ici à quelques hôtels, presqu'entièrement décaractérisés, et à la maison appelée la Chancellerie, qui consacre le souvenir d'une révolution dans l'empire de la barbe. François I.er, étant à Romorantin en 1521, trouva plaisant d'aller assiéger, dans l'hôtel de la Chancellerie, le comte de Saint-Paul, qui l'habitait. Tous les jeunes courtisans qui l'environnaient approuvèrent, comme on le pense bien, cette idée de sa majesté, et s'associèrent à son exécution. Soudain mille projectiles divers mais peu meurtriers volent vers les fenêtres du bâtiment assiégé ; Saint-Paul et ses amis, qui ne se doutent pas que le roi de France soit au nombre des fous qui les assaillent, ripostent par tout ce qui leur tombe sous la main. Ce jeu durait depuis quelques instants, lorsqu'une certaine agitation se fit remarquer parmi les assiégeants, et Saint-Paul apprit bientôt, à son grand désespoir, que François I.er venait d'être atteint à la tête et au menton par un tison enflammé. Il fallut couper la chevelure royale pour panser l'une

des blessures, et le roi laissa pousser sa barbe pour cacher la cicatrice de l'autre. Peu de jours après, toutes les têtes masculines de la cour étaient tondues, et tous les courtisans étaient barbus.

On voit encore à Romorantin une construction aussi vaste que dépourvue de caractère artistique : elle appartient cependant à la brillante époque de la renaissance; car on lit sur une de ses faces le millésime de 1530, avec cette inscription, dont le sens paraît un peu forcé ici dans son application : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo.* L'édifice dont il s'agit est l'ancien grenier à sel, et la sentence évangélique signifie qu'il faut payer exactement l'énorme droit des gabelles, que Tibère même se serait bien gardé d'établir.

Le seul monument qui mérite quelque attention dans la ville de Romorantin, c'est le château, où l'on peut reconnaître encore quelques vestiges de splendeur architectonique, bien qu'on n'y trouve plus que des constructions sans accord de style, défigurées par des réparations de diverses époques et des percements de jours outrageants. On a resserré dans le château la sous-préfecture, le tribunal, la gendarmerie et la prison.

L'église paroissiale n'offre plus aucune partie de sa construction primitive; les traces de la reconstruction du XI.e siècle, détruite par les Anglais, ont même disparu entièrement. Cette église est un édifice du XV.e siècle, avec des parties moins anciennes. Pour favoriser le rétablissement de ce monument religieux, le pape Eugène IV accorda de grandes indulgences durant cent jours aux fidèles dont les aumônes aideraient le clergé de Romorantin; la piété répondit à cet appel. Au XVI.e siècle, les calvinistes pillèrent la nouvelle église; il fallut la réparer, et de là le désaccord que l'on remarque dans l'ensemble de l'édifice. L'église de Romorantin était autrefois collégiale.

Un couvent d'Ursulines, supprimé au XVII.e siècle, existait à Romorantin depuis très long-temps; nous ignorons les causes de sa suppression. En 1617, c'est-à-dire vers le temps où les

Ursulines voyaient leur maison fermée, on établit dans la ville un couvent de Capucins; il exista jusqu'à la révolution. La fondation de l'Hôtel-Dieu de Romorantin remonte, dit-on, au xve siècle; il fut enrichi en 1675 par M. de la Blandellière, ancien bailli de Mennetou, petite seigneurie des bords du Cher, que l'exiguité de notre cadre ne nous a pas permis de mentionner. De nos jours cet hôpital a été tranféré dans un bâtiment neuf.

Romorantin possède depuis quelques années seulement une salle de spectacle; malheureusement c'est une acquisition bien imparfaite : non-seulement cette salle est distribuée et décorée avec peu de goût; mais elle manque de solidité; il a fallu l'étayer.

La ville renferme un collége communal, où l'on enseigne les langues anciennes, l'histoire, les langues vivantes, les mathématiques et les arts d'agrément. Une division de cette institution est consacrée à l'enseignement des connaissances spéciales nécessaires aux jeunes gens qui se destinent au commerce et à l'industrie.

L'ancien mur d'enceinte de Romorantin existe encore sur plusieurs points; sa construction devait remonter au-delà du xive siècle; puisque la ville put se défendre en 1356 assez longtemps pour donner au roi Jean le temps de venir à son secours. Mais les parties subsistantes de cette muraille et une porte encore entière, conservée au nord-est de la ville, sont d'une construction postérieure, et laissent reconnaître l'architecture militaire de la fin du xve siècle. Selon quelques témoignages historiques, l'enceinte dont il subsiste des fragments fut commencée sous le règne de Charles VIII et finie aussi tard que celui de Charles IX. La promenade se développe le long de ces débris de fortification et non loin des bords du *Morentin*, ce vieux parrain de la ville.

Romorantin n'a plus ce sombre aspect qui en rendait jadis le séjour disgracieux : des fortunes nouvelles, résultant de l'in-

dustrie exercée sur une grande échelle, ont permis à plusieurs habitants, manufacturiers ou commerçants, de bâtir des maisons salubres, commodes et d'assez bon goût; en un mot, la ville s'est presque entièrement renouvelée à son avantage. Il y règne maintenant une certaine animation qui signale la prospérité relative des diverses classes : les plus élévées s'enrichissent par la spéculation; les dernières dans la hiérarchie sociale se soutiennent par le travail. Les relations commerciales étant devenues importantes à Romorantin, on y a établi une juridiction consulaire. Cette ville, chef-lieu de sous-préfecture, renferme une population de sept mille deux cents ames. Elle communique, par de belles routes, avec Blois, Orléans, Vierzon et Tours.

Nous devons encore le répéter, la circonscription de notre tâche nous interdit la mention d'une multitude de localités où l'intérêt historique se noie dans des détails trop exclusivement statistiques; mais nous ne pouvons passer devant *La Ferté-Beauharnais* sans saluer ce séjour d'une noble et grande illustration des temps modernes. Nous avons dit ailleurs que ce petit château fut le point de départ du voyage funèbre d'Alexandre de Beauharnais en 1793; et de là peut-être, vingt-un ans plus tard, le prince Eugène, fils de cette victime de la terreur, écrivit à l'empereur de Russie cette lettre empreinte de magnanimité: « Sire, j'ai reçu les propositions de votre majesté; elles m'ont » paru sans doute fort belles; mais elles ne changeront point » ma détermination. Il faut que j'aie joué de malheur lorsque » j'ai eu l'honneur de vous voir, puisque vous avez pu garder » de moi la pensée que je pourrais, pour un prix quelconque, » forfaire à l'honneur. Ni la perspective du duché de Gênes, ni » celle du royaume d'Italie ne me porteraient à la trahison : » l'exemple du roi de Naples ne peut me séduire; j'aime mieux » redevenir soldat qu'être souverain avili. L'empereur, dites- » vous, a eu des tors envers moi; je les ai oubliés, pour ne me » souvenir que de ses bienfaits. Je lui dois tout, mon rang,

» mes titres, ma fortune, et ce que je préfère à tout, je lui dois
» ce que votre indulgence veut bien appeler ma gloire. Je le
» servirai tant qu'il vivra; ma personne est à lui comme mon
» cœur. Puisse mon épée se briser entre mes mains si elle était
» jamais infidèle à l'empereur et à la France. Je me flatte que
» mon refus, apprécié, m'assurera l'estime de votre majesté.
» *Signé* EUGÈNE. »

L'historien le plus minutieux des localités ne parlerait pas du bourg de *Contres*, même en se rappelant que des envoyés de l'archiduc Philippe d'Autriche vinrent trouver en ce lieu Louis XII, vers 1505, et que ce souverain y conclut avec eux un traité, le 25 octobre. Mais à Contres naquit, dans la seconde moitié du XVIII.e siècle, un des hommes les plus savants de la France moderne, M. Eloi Johanneau, l'un des fondateurs de l'Académie celtique, dont il fut secrétaire perpétuel, avant et après sa réorganisation sous le titre d'Académie des Antiquaires. M. Johanneau, dont ses collègues de la Société académique de Blois ne reconnaissent l'universelle érudition qu'avec d'assez amères restrictions, guida cependant bon nombre d'entre eux dans leurs études archéologiques et philologiques : l'esprit de rivalité devrait s'arrêter là où commencent les devoirs de la reconnaissance. Peut-être M. Johanneau se montre-t-il trop exclusif dans ses opinions scientifiques, et disposé trop rarement à reconnaître la sagacité des autres : ce serait alors le défaut de son caractère; il n'est pas juste d'en faire un motif de dépréciation pour ses talents.

Nous devons au château de *Cheverny*, situé sur le canton de Contres, ce salut de l'admiration que nous avons donné à La Ferté-Beauharnais. Là naquit, en 1528, d'une famille déjà illustrée par plusieurs de ses membres, Philippe Hurault de Cheverny, qui fut chancelier de France sous Henri III et Henri IV. Cet homme d'état, au milieu d'une époque agitée par toutes les passions mauvaises, sut éviter, à force de vertu et de talent, les écueils dont sa carrière était remplie. Retiré des affaires, il

vint mourir au château de Cheverny, *comme un vieux lièvre en son gîte*, a-t-il dit lui-même dans des Mémoires remplis d'intérêt qu'il a laissés. Les destinées glorieuses de la maison de Cheverny ne se sont point démenties chez les descendants du chancelier, et de nos jours encore, M. le marquis de Vibraye, maréchal-de-camp, et l'un des grands officiers de la maison du roi Charles X, a laissé dans le Blésois des souvenirs honorables. M. le marquis de Vibraye, fils du précédent, et propriétaire actuel du château de Cheverny, y a fait des embellissements qui ont rendu à cet édifice de la première moitié du XVII.ᵉ siècle, toute la majesté dont il était primitivement empreint. M. de Vibraye forme, dit-on, dans son château, diverses collections d'objets antiques et d'objets appartenant au moyen-âge. On se plait à espérer qu'une partie de ces collections, dignes sans doute d'un homme instruit et de goût, seront un jour offertes à la ville de Blois pour son Musée, dont plusieurs hommages de ce genre pourront hâter la formation.

Nous avons dit du château et du bourg des *Montils* tout ce qu'on en peut dire. Il n'y a plus là qu'une localité rurale, des ruines imposantes et des souvenirs qui sont lettres closes pour une partie de la population.

Madon, qui fut au moyen-âge une maison royale et dans les temps modernes la maison de plaisance des évêques de Blois, a eu ses fastes, que nous avons rapportées ailleurs. Mais nous devons dire quelques mots du château de *Beauregard*, situé sur la commune de Cellettes. Cette habitation seigneuriale, que Ronsard a célébrée dans ses vers, est construite dans le goût de la renaissance, et peut être citée parmi les monuments de cette époque. Beauregard appartenait, sous Henri II, au sieur Du Thiers, seigneur de Menars et secrétaire d'état. MM. Ardier père et fils possédèrent ensuite cette terre, qui passa postérieurement dans la maison de Gaucourt, illustre au moyen-âge, surtout par le sire de Gaucourt, qui commandait dans Orléans quand Jeanne-d'Arc y arriva. De nos jours, M. le général Pré-

val, officier distingué, homme d'état habile, a possédé la terre de Beauregard, où il avait établi une sucrerie. Ce domaine est passé dans les mains d'un nouveau propriétaire qui en a pris le nom.

Nous pensons que Jean Du Thiers fit construire le château que nous voyons aujourd'hui; mais le possesseur actuel a fait exécuter des restaurations qui ont singulièrement embelli cet édifice. La chapelle a été restaurée avec une entente parfaite de l'art, ainsi qu'une galerie dans la décoration de laquelle on remarque les portraits de plusieurs rois de France et de quelques personnages célèbres sous leurs règnes.

En général, la commune de Cellettes est habitée par des notabilités dont les noms ont retenti dans les fastes modernes : telle est la famille Berthier et M. le vice-amiral Duperré. Citer ce nom honorable, c'est clore dignement la tâche historique que nous avions entreprise, et de laquelle nous sortirons par un appendice rapide sur la situation actuelle du Blésois.

CHAPITRE XIII.

Tableau d'actualité.

Si l'on ne peut soutenir sérieusement que les races primitives se soient perpétuées, dans la Gaule, à travers toutes les invasions qui se sont succédées jusqu'à la fin du VI.e siècle, il faut reconnaître au moins que les mœurs ont conservé partout une nuance appréciable de leur teinte originaire. C'est que le caractère de l'homme se forme et s'alimente des influences du sol qu'il habite, du ciel qui le couvre, de l'air qu'il respire : ce sont des conditions d'indélébilité. Mais les lois sociales ont, en tous lieux, modifié les penchants naturels, et l'on n'a pas eu toujours à s'en plaindre. Ce qu'on pourrait appeler l'instinct du sol natal ne contribue point à constituer l'esprit général d'une grande nation : c'était en cela particulièrement que les individualités provinciales, fondues dans la France de 1790, faisaient

défaut au système de nationalité qu'ont recherché les premiers de nos rois politiques. Mais il faut bien en convenir, tout n'a pas été avantage dans ces institutions divergentes qui, d'un centre lumineux, sans doute, mais taché de vices et d'erreurs, se sont étendues jusqu'aux extrémités du pays. Les mœurs de la capitale, aujourd'hui servilement imitées partout, ressemblent à ces corps phosphorescents qui brillent dans l'ombre : leur éclat jaillit souvent de la corruption. Quant au Blésois, nous croyons pouvoir déclarer, sans autre préambule, que ses habitants laissent, à notre avis, regretter cette vie molle, ce penchant pour la vie aisée, dont un grand poète leur a fait un grief. Pour ne parler maintenant que de Blois, nous dirons qu'en général sa population se recommande toujours par ses manières affables; mais cette affabilité n'est plus ce savoir-vivre engageant et hospitalier qu'on remarquait autrefois dans toutes les classes blésoises. L'ambition, cette dominatrice aux mille formes, aux mille convoitises, mêle à la politesse blésoise des vieux temps, ses prétentions à l'élégance, au luxe, aux magnificences qui jadis étaient l'attribut des races dites privilégiées; et comme la fortune peut sauver du ridicule ces démonstrations aristocratiques, les riches font ici fort bon marché de tout ce qui, dans les relations sociales de pure bienséance, pourrait entraver leur vanité. Nous ne conseillerons jamais à quiconque rechercherait le repos d'une ville de province de s'établir à Blois : on ne reconnaît de valeur réelle en cette ville, qu'aux choses, peut-être devrions nous dire aux matières intrinsèques; tout étranger y restera inaperçu ou dédaigné avec la plus belle renommée qui ne sera pas une renommée d'opulence. Nous en pouvons dire autant de toutes les localités du territoire.

Ainsi, à part quelques gloires scientifiques et littéraires, récemment exhumées par ces hommes de savoir et d'étude qui composent, dans toutes nos cités, une minorité honorable, on s'est peu occupé à Blois de rechercher les illustrations du pays : quelques vieillards à peine se prévalent, au milieu d'une géné-

ration insoucieuse, de la vaillante conduite des premiers bataillons de Loir-et-Cher en 1792; et le nom seul de Simon Lorière a été inscrit avec quelque éclat dans les fastes militaires du Blésois. Mais puisque nous venons de constater une louable exception à cette indifférence pour tout ce qui honore sans être un élément de richesse, nous ajouterons que la Société académique de Blois poursuit avec persévérance la noble tâche d'arracher à l'oubli tous les hommes qui, par leurs travaux ou leurs vertus, se sont fait un nom dans la contrée. Nous en avons cité précédemment plusieurs sortis de la nuit du silence, grâce à des investigations pleines d'intérêt; et chaque jour cette équitable exhumation rattache quelques rayons à l'auréole des célébrités blésoises. Espérons que sous peu d'années on connaîtra, par leurs œuvres diverses, Gérard Machet, recteur de l'Université; Pierre Beschebien, médecin célèbre et évêque de Chartres; Arnoult Ruzé, auteur du *Traité des priviléges de la régale;* Albert, auteur d'un *Abrégé de l'histoire des comtes de Blois;* Jean de Morvilliers, garde-des-sceaux; Jean Bazin, qui fit en quelque sorte roi de Pologne le duc d'Anjou, depuis Henri II; Mathurin de la Saussaye, évêque d'Orléans; Jean Dutemps, auteur des *Démonstrations chronologiques;* Claude Pinard, secrétaire d'état; Robert Vauquer, célèbre émailleur; Pierre Reneaulme, savant médecin; Jacques Ribfer, conseiller d'état; Noël Deslandes, fameux prédicateur; Florimond de Beaune, ami et commentateur de Descartes; Gui de Rochefort, grand naturaliste; Jean Burgensis, médecin de Charles VIII, Louis XII et François I.er, etc., etc. Nous en oublions beaucoup sans doute et peut-être des meilleurs; mais la Société des sciences et des lettres de Blois a de bons renseignements : on peut se reposer sur elle du soin de rechercher tout ce qui peut honorer le pays, qu'elle doit offrir à l'histoire générale avec tous ses titres à l'estime des générations futures.

Il convient que cette réunion d'hommes éclairés laisse à la Société d'agriculture du département le soin d'explorer, d'é-

tendre tous les éléments de prospérité que l'on peut attendre des biens matériels. Il faut encourager le laboureur qui féconde la terre, l'industriel dont le travail répond à nos besoins, et même le commerçant et le capitaliste, bien qu'il y ait dans leur carrière plus de spéculations personnelles que de devoirs sociaux accomplis; mais ces classes, les deux dernières surtout, trouveront toujours assez d'appuis dans les intérêts des masses. Il n'en est pas malheureusement ainsi des hommes qui se vouent au développement de l'intelligence : il faut que le sentiment de leur belle mission puise sa force en lui-même, et les membres de la Société académique de Blois le comprennent assurément.

Nous devons toutefois signaler une lacune importante dans l'organisation de cette Société : elle ne présente point de section des beaux-arts. C'est une omission à faire disparaître : les beaux-arts ne doivent plus être considérés comme la parure d'une époque civilisée; ils font aujourd'hui partie d'un système de moralisation bien entendu, et s'ajoutent aux moyens d'action sur les naturels, selon l'impression qu'ils produisent. Il existait autrefois à Blois une société philarmonique; comment, lors de la formation de la nouvelle réunion, a-t-on négligé d'y comprendre des harmonistes : la musique est, ainsi que la poésie, l'aliment de l'ame; elles sont sœurs, pourquoi les séparer. Un peintre, que nous allions oublier de mentionner parmi les notabilités blésoises, Jean Mosnier, a prouvé que l'art du Poussin pouvait avoir des germes aux bords de la Loire comme aux rives de la Seine. De nos jours, une demoiselle de Blois, mademoiselle Malherbe a obtenu des distinctions honorables dans les concours de la capitale, et promet de rajeunir, par le pinceau, la gloire de son nom. Un autre artiste, M. Dupuis, établi depuis quelques années à Blois, a fait remarquer aux expositions du Louvre plusieurs toiles qui recommandent son talent, honoré d'ailleurs par les progrès de ses élèves. Enfin, M. Massé, architecte constructeur du palais de justice, est auteur de divers albums révélant un crayon habile. Voilà donc le noyau d'une

section des beaux-arts dans la Société académique de Blois; car puisque les Muses sont femmes, il paraît peu logique d'exclure leur sexe de nos corps académiques. Nous devons ajouter que l'archéologie, si active aujourd'hui dans ses recherches et ses appréciations, appartient autant aux beaux-arts qu'à la science; recueillis dans un centre spécial, ses travaux hâteraient, nous en avons l'assurance, la fondation du Musée de Blois, qui doit couronner, par une destination utile, le grand œuvre de la restauration du château. Nous disons une destination utile, parce que la ville, en comptant un attrait de plus, provoquera la curiosité, cet élément de tant de succès à une époque où l'on ne réussit guère qu'en excitant les grandes émotions.

Mais en attendant que l'on fonde une section des beaux-arts à la Société des sciences et lettres à Blois, achevons de signaler les œuvres réalisées de l'intelligence dans le Blésois. La Société d'agriculture, dont nous n'avons encore dit que quelques mots, poursuit ses travaux avec plus de zèle que de succès, toujours entravée qu'elle est par les vieilles habitudes. Cependant quelques méthodes d'assolement, d'aménagement, d'élève des bestiaux, de mise en rapport des terres ingrates, ont été admises, grâce à la persévérance de cette Société; ses relations avec les Comices agricoles de Romorantin et de Vendôme n'ont pas eté sans intérêt pour eux; enfin, le haras établi à Blois a reçu d'utiles renseignements de la Société d'agriculture pour le service des étalons.

Les lettres, dont l'essor en France, depuis trente ans, s'est accru de toute l'effervescence que le terme d'une période héroïque laissait sans application, les lettres n'ont pas fait défaut à l'intelligence blésoise. Indépendamment des Thierry, des Pardessus, des Bailly, dont les noms ont été inscrits de nos jours dans les fastes de la patrie, nous avons nommé des hommes dignes d'être cités après ces célébrités. La situation actuelle des choses réalise pleinement les espérances que ces derniers avaient fait concevoir : la *Revue Numismatique* obtient un succès tou-

jours croissant. Les publications de M. de la Saussaye sur la *Sologne blésoise* continuent de répandre une vive lumière sur ce vaste camp romain, jadis étendu entre les Carnutes et les Berruyers. Hâtons-nous de mentionner le *Glossaire polyglotte*, œuvre de linguistique d'une immense portée, publiée par MM. Godeau, Alonzo Péan, Cler et Pelée, qui ont eu l'heureuse idée de s'associer M. Gérard, principal rédacteur du nouveau dictionnaire d'histoire naturelle, et l'un des anciens traducteurs jurés du gouvernement. Blois possède trois imprimeries, qui paraissent devoir se mettre au niveau des établissements analogues d'une multitude d'autres villes, qui maintenant alimentent la librairie de livres d'une belle fabrication.

La situation industrielle de Blois ne présente aucune usine, aucune fabrication en grand; et si l'on excepte la tannerie de Saint-Aignan, dont l'importance est remarquable, et la draperie de Romorantin, qui tient un rang distingué parmi les fabriques de France, l'industrie du Blésois se réduit à ce qui se rapporte aux besoins de la population. Le commerce du pays se trouve dans des conditions plus prospères : les vignobles des rives du Cher et de la Loire sont un élément de richesse, inconstant il est vrai, mais qui devient fructueux par la spéculation, quand la production est en défaut ou trop abondante : deux extrémités fâcheuses dans les revenus vinicoles.

Que dirons-nous des chances de succès réservées aux propriétaires des beaux magasins que nous avons signalés, et qui commencent à se multiplier à Blois? Le chemin de fer leur sera-t-il favorable? Nous craignons bien que non. Tout commerce de détail à quatre heures et demie de Paris, doit redouter une telle proximité. En général, l'avantage de la grande innovation du siècle est une de ces questions sociales qui resteront long-temps indécises. Les bienfaits du rail-way s'aperçoivent peut-être, ou plutôt se présument dans une perspective nuageuse , qu'il est hasardeux de vouloir pénétrer. En attendant, et dans l'application à faire ici de l'effet immédiat de la ligne de fer établie en-

tre Paris et Bordeaux et Nantes, nous voyons avec regrets une multitude d'intérêts froissés : puisse la spéculation, ce grand mobile des ambitions contemporaines, dédommager la population du Blésois des pertes que le nouveau moyen de locomotion va lui faire subir.

Quoi qu'il en soit, cette contrée ne perdra jamais l'avantage de sa situation, l'attrait de son climat, la prospérité que lui assurent l'opulence de ses coteaux et les coupes de ses forêts. On recherchera toujours le contact des mœurs douces de ses habitants; et le bien-être ne s'éloigne jamais définitivement du sol que la nature favorise.

FIN.